This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

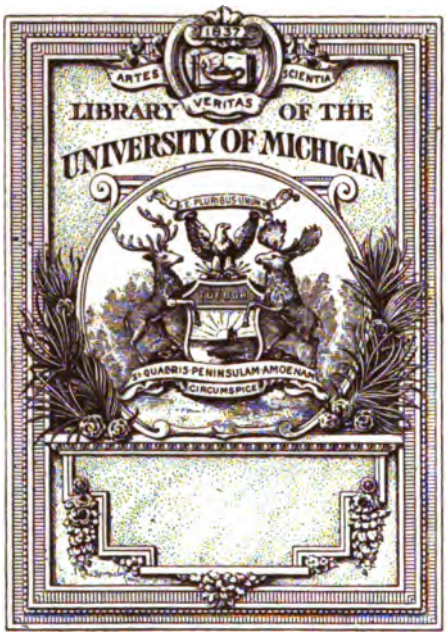
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

IIC
62
.I46

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE ROMAINE

TOME PREMIER

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

8950

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

DE LA

GAULE ROMAINE

PAR

ERNEST DESJARDINS

DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

INTRODUCTION ET GÉOGRAPHIE PHYSIQUE COMPARÉE

ÉPOQUE ROMAINE — ÉPOQUE ACTUELLE

CONTENANT

15 CARTES EN COULEUR ET UNE EAU-FORTE

TIRÉES A PART

et 23 figures intercalées dans le texte

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCLXXVI

Droits de propriété et de traduction réservés.

CLASSEMENT

DES CARTES ET DES PLANCHES SÉPARÉES

ET PAGINATION DES VIGNETTES INTERCALÉES DANS LE TEXTE

Pages.

1. Pl. I. Arc honoraire de Cottius à Suse (eau-forte). 80
2. Pl. II. Carte de la chaîne des Alpes Italo-galliques. 96
3. Ex-voto à Mercure Dumias (bois). 106
4. Pl. III. Carte comparée des bouches du Rhin à la fin du Ier siècle de notre ère et de nos jours. 112
5. Bouche septentrionale du Rhin à la fin du Ier siècle de notre ère (bois). . 127
6. Pl. IV. Carte physique comparée de la côte maritime entre les Pyrénées et Marseille au Ier siècle de notre ère et de nos jours. 144
7. Pl. V. Carte comparée des côtes de la Méditerranée, Gaule Narbonnaise Romaine, avec six cartons comprenant des extraits : 1° de la carte d'Ortelius (*Gallia Narbonensis*); 2° de la carte d'Hamon, 1568; 3°, 4°, 5° et 6°, de deux portulans du XIVe siècle et de deux portulans du XVIe siècle. 176

8-9. Figures géométriques indiquant la marche et le dépôt des alluvions aux bouches des fleuves dans les mers sans flux ni reflux (bois). . . . 198-199

10. Extrait de la Table de Peutinger pour les embouchures du Rhône (bois). . 201
11. Extrait d'un portulan de 1584 pour les embouchures du Rhône (bois). . . 217
12. Extrait de la Table de Peutinger pour le *Fanum Veneris* (bois). 253
13. Extrait de la carte de France de Jolivet pour les embouchures de la Garonne (bois). 261
14. Extrait de la carte d'Hamon pour les mêmes embouchures (bois). 262
15. Extrait de la carte de Jolivet pour le golfe du Poitou (bois). 269
16. Extrait de la carte de Pierre Roger (1579), pour le golfe du Poitou (bois). . 270
17. Pl. VI. Carte comparée des côtes comprises entre les Pyrénées et la Loire, époque romaine et époque actuelle, avec extraits de deux portulans du XIVe et du XVIe siècle. 272
18. Pl. VII. Carte comparée de l'ancien golfe du Poitou à l'époque romaine et à l'époque actuelle. 273
19. Extrait de la carte de Pierre Roger pour la baie de Bourgneuf (bois). . . . 277
20. Pl. VIII. Carte comparée des embouchures de la Loire à l'époque romaine et de nos jours (système Kersabiec). 288
21. Pl. IX. Carte comparée du littoral des Vénètes d'Armorique. 304
22. Pl. X. Carte de la formation moderne du Morbihan. 304
23. Pl. XI. Carte comparée des côtes entre la Vilaine et Granville, époque romaine, époque actuelle. 305
24. Carte de la pointe du Raz (bois). 308

Pages.
25. Carte de l'Aber-Wrac'h, emplacement de *Vorganium* (bois). 319
26. Pl. XII. Carte comparée de la baie de Saint-Brieuc, époque romaine, époque actuelle. 320
27. Pl. XIII. Carte comparée de la baie du mont Saint-Michel, époque romaine, époque actuelle. 321
28. Carte de la pointe de la Hague, emplacement de *Coriallo* (bois). 334
29. Pl. XIV. Carte comparée des côtes entre Avranches et Dieppe à l'époque romaine et de nos jours 336
30. Pl. XV. Carte comparée des côtes depuis Dieppe jusqu'aux bouches du Rhin, avec un carton pour les environs du *Portus Itius*, de *Gesoriacum* et de *Bononia*. 352
31. Inscription de *P. Graecius Tertinus* (bois). 365
32. Ex-voto de la *triremis Radians* (bois). 367
33. Inscription de *Corio* (bois). 369
34. Médaillon de l'empereur Constant (bois). 374
35. Plan de Boulogne en 1724 (bois). 378
36. Pl. XVI. *Fac-simile* d'un plan des environs de Boulogne en 1548. 380
37. Pl. XVII. Plan comparé de Boulogne à l'époque romaine et de nos jours. . 384
38. Monument de la déesse *Nehalennia* (bois). 397
39. Manche de casserole gallo-romaine (bois). 424

ERRATA

Page 59, *au lieu de :* « Les antiquités du Velay avaient attiré l'attention de M. de Saint-Andéol; elles occupent en ce moment M. Aymond », *lisez :* « Les antiquités du Vivarais ont attiré l'attention de M. de Saint-Andéol; celles du Velay occupent en ce moment M. Aymard. »

Page 79, note 3, *dans la phrase :* « Dans une inscription gravée sur bronze, découverte à Vienne, chez madame veuve Petetin, le 1er octobre 1847 », *au lieu de* « 1847 », *lisez* « 1874 ».

Page 100, *au lieu de* « le Jura, aujourd'hui sillonné de routes, ne présentait pas de cols naturels et aucun artificiel », *lisez* « ne présentait pas de cols praticables et aucun passage artificiel ».

Page 112, *au lieu de* « cap Creuz », *lisez* « cap Creus ». — *Au lieu de* « *Caesar Augusta* » *lisez*, « *Caesaraugusta* ».

Page 204, *au lieu de* « Gras de Passon », *lisez* « Grau de Passon ».

Page 273, *au lieu de* « Hoedik », *lisez* « Hædik ».

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE
DE LA GAULE

INTRODUCTION

I. — OBJET, PLAN ET DIVISIONS DU LIVRE

La victoire et l'occupation ne sont pas la conquête. On l'a dit souvent et il n'est pas hors de propos de le répéter ici : l'Italie du Nord fut soumise et occupée par les empereurs d'Allemagne, les pays Slaves par l'Autriche, l'Espagne par les Maures: les Italiens ne sont pas devenus Allemands, non plus que les Slaves, et sept siècles de domination arabe n'ont pas rendu l'Espagne musulmane ; tous ces pays n'avaient été que vaincus : — la Gaule a été conquise par les Romains. L'assimilation est la marque infaillible d'une conquête consommée, c'est-à-dire durable. Tant que les vieilles nationalités n'ont pas disparu avec leurs lois, leurs langues, leurs religions séculaires, leurs anciennes traditions, avec tout leur passé, avec tout ce qui tient au cœur; en un mot, tant que la patrie dure encore, il n'y a ni sécurité pour le vainqueur, ni résignation

chez le vaincu; il faut même, pour que la conquête soit définitive, que le souvenir de la victoire soit oublié et que la fusion soit faite. Battre et fouler les peuples ne sert à rien, ou nuit le plus souvent; les supprimer est inhumain et ruineux. Les rendre à eux-mêmes sans blesser leur fierté est généreux et souvent prudent, à moins qu'on n'ait cette supériorité de raison et d'esprit, cette force matérielle et morale, qui permettent de les gagner, puis de les absorber : c'est le grand point, mais difficile à atteindre. Dans toute la suite de l'histoire, les Romains seuls y sont parvenus sûrement. Si leurs succès militaires ont été parfois mêlés de revers, du moins leur marche politique n'a éprouvé que des temps d'arrêt, — jamais de recul. Ils n'ont cessé de tendre vers ce but suprême de la conquête par de rapides victoires et par la lente incorporation des vaincus à la cité romaine, ne donnant pour limites à cette vaste absorption des peuples que celles du monde civilisé. Après avoir réalisé ce rêve de l'*orbis romanus*, ce que Dante au XIVe siècle ambitionnait modestement pour l'Italie, ils l'ont accompli pour le monde; ils en ont fait un seul peuple dans un seul empire : « *Uno popolo, uno regno!* » La tâche de l'historien digne de ce nom semble donc être aujourd'hui moins de raconter les guerres — dont on trouve partout le récit souvent bien fait — que d'expliquer les institutions et les systèmes politiques qui ont préparé et assuré la conquête par l'assimilation. Polybe avait entrevu cette nécessité de toute histoire philosophique, quand il se proposait de rechercher « par quels moyens, par quelle habile conduite Rome avait fait passer sous ses lois l'univers entier... merveille

jusqu'alors inouïe[1] », disait-il. Quant au géographe, son rôle consiste d'abord à donner plus de précision aux limites de la conquête, à tracer les divisions nouvelles, à rechercher sur le sol les vestiges des marches et contre-marches des armées; il doit aussi recueillir les précieux débris des nationalités disparues, reconstruire, et les villes détruites, et ces fameux *refuges* des jours d'alarme, et ces grands foyers de résistance où l'on a tenté les suprêmes efforts et dont le souvenir matériel a été intentionnellement aboli[2]. Mais ce n'est pas seulement à cette œuvre difficile que doit se borner désormais sa tâche.

La recherche des identifications des villes anciennes ou des lieux célèbres avec les noms et les localités modernes d'une part, le tracé des voies romaines d'autre part, tel avait été l'objet à peu près unique que s'étaient proposé les plus savants géographes, les Ortels, les Cluvier, les Valois, les Cellarius, les d'Anville, et, de nos jours, les Mannert, les Ukert, les Forbiger et les Walckenaer[3]. Si l'on ajoute à ce labeur pénible et trop souvent infructueux l'étude des systèmes cosmographiques des anciens, — étude qui appartient plutôt à l'histoire de la géographie qu'à la géographie historique proprement dite; — si l'on fait la part des mémorables travaux accomplis dans ce domaine par les Fréret, les Gossellin, les d'Avezac, les Vivien de Saint-Martin et les Müllenhoff,

1. Πῶς καὶ τίνι γίνει πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην... ὑπὸ μίαν ἀρχὴν... τὴν Ρωμαίων, ὃ πρότερον οὐχ εὑρίσκεται γεγονός. (I, I, 5.)

2. *Bratuspantium*, *Uxellodunum*, l'*oppidum Atualucorum*, *Bibrax*, *Bibracte*, *Gergovia*, *Alesia*, ont disparu, et ce sont les lieux les plus célèbres de la lutte nationale. On sait même à combien de discussions l'emplacement de la plupart d'entre eux a donné lieu.

3. Voyez plus bas, aux *Sources*.

on aura fait le bilan complet de ce qu'a produit jusqu'à ce jour la science de la *géographie ancienne*. Mais il n'est plus possible de se contenter aujourd'hui d'un cadre aussi restreint, aussi peu en rapport avec les ressources nouvelles dont on dispose et avec les besoins de légitime curiosité qu'elles ont créés et qu'il est grand temps de satisfaire. Depuis un demi-siècle environ les moyens d'information se sont multipliés, les horizons se sont élargis et le champ des recherches s'est considérablement étendu. On n'avait guère, au temps où dom Bouquet a réuni dans son premier volume des *Historiens des Gaules* tous les documents connus alors, que les textes des écrivains classiques et quelques rares monuments imparfaitement étudiés par l'archéologie naissante. Mais aujourd'hui, pour résumer en deux mots l'inventaire de nos richesses nouvelles, nous possédons d'abord l'arsenal si précieux des inscriptions, réunies déjà en partie, il est vrai, dans les siècles passés par Gruter, Muratori, Maffei et quelques autres savants, mais qui n'ont été exactement copiées et bien expliquées que depuis Borghesi, le vrai créateur de la science épigraphique, surtout par ses dignes héritiers, MM. Léon Renier, Mommsen, de Rossi et Henzen. Outre cette incomparable source d'informations à laquelle rien ne saurait suppléer, comme nous le montrerons bientôt, les médailles gauloises, romaines et mérovingiennes, bien classées et bien comprises, nous livrent une foule de noms géographiques et de révélations curieuses sur les institutions locales; la diplomatique des premiers temps du moyen âge vient nous prêter ses lumières pour l'époque de transition entre l'état ancien et l'état mo-

derne des pays et des sociétés; enfin les découvertes faites sur le sol de la Gaule accroissent incessamment le butin scientifique dont nous disposons déjà. On comprend dès lors quelle immense source de documents ignorés de nos pères les progrès de ces diverses branches de l'archéologie nous ont mise entre les mains. Les auteurs classiques, en effet, n'ont jamais songé à renseigner la postérité sur l'organisation administrative, religieuse ou militaire, ni sur les détails de la vie sociale de leur temps, par la raison bien simple que leurs contemporains en étaient parfaitement instruits. Que dirions-nous d'un historien qui, de nos jours, suspendrait le cours de son récit pour nous expliquer ce que c'est que l'Assemblée nationale, le système militaire, l'organisation judiciaire, les fonctions d'un général de division, d'un intendant militaire; les bureaux des ministères ou des préfectures, les inspecteurs des finances ou les directeurs des douanes; qui perdrait son temps, en un mot, à nous faire comprendre le mécanisme des institutions politiques ou administratives qui nous régissent? Tacite, par exemple, parle bien des gouverneurs[1] des provinces de Bretagne, de Germanie et de Belgique; mais, outre qu'il ne nous donne pas leurs titres exacts et complets, il ne nous dit pas s'ils étaient de rang consulaire ou

1. Voyez dans *Agric.*, 33, où l'historien se sert seulement du mot *legatus*, que les traducteurs ont rendu par « lieutenant », ce qui ne représente rien pour nous ; cf. *Ann.*, XIII, 53, où Tacite, pour désigner les *legati Augusti pro praetore provinciae Germaniae Superioris*, emploie le mot *dux* ou se sert des mots *qui exercitui præerat in Germania* [*Superiore*], ce que les traducteurs rendent dans le premier cas par « général », dans le second par « commandant l'armée », et plus bas *legatus Belgicae* par « lieutenant de Belgique », mots dont le sens en français, pour le plus grand nombre des lecteurs du moins, n'est nullement synonyme de gouverneur de la province impériale prétorienne de Belgique.

prétorien, si ces provinces étaient impériales ou sénatoriales : tout le monde le savait alors. Il ne nous fait pas connaître non plus les degrés de la hiérarchie par lesquels il leur avait fallu passer pour parvenir à ce haut commandement. Il nomme des *préfets de cavalerie*[1], mais il ne dit pas qu'on appelait ainsi ceux qui commandaient les *ailes auxiliaires;* il mentionne les *préfets des camps*[2], sans nous expliquer que c'étaient les chefs chargés de la police de l'armée. Il prononce en bien des passages le mot de *procurateur;* mais il ne nous dit pas ce qu'étaient ces fonctionnaires : à peine nous laisse-t-il entendre qu'ils étaient chevaliers romains. Mais quel est le texte classique qui nous apprendra que, de ces procurateurs, les uns avaient le gouvernement de certaines provinces d'ordre inférieur, comme les Alpes maritimes, le Norique, la Judée (Ponce Pilate était un de ces procurateurs); d'autres étaient chargés du service des douanes; d'autres, du recouvrement des impôts indirects dans les provinces du Sénat; d'autres encore, de tous les impôts dans les provinces impériales; d'autres enfin, de l'administration du domaine privé des empereurs, du recouvrement des droits de succession, etc. Plusieurs écrivains, comme Cicéron et Pline, parlent de la transmission des dépêches par l'agence de courriers appelés *tabellarii;* mais ni eux ni les autres écrivains ne nous font connaître l'organisation du service des postes, la hiérarchie des employés et les fonctions de chacun d'eux. Si beaucoup de passages dans les textes classiques sont relatifs à la religion, aux prêtres et au

1. *Hist.*, II, 59 et 100 ; III, 12 et 79 ; IV, 18, 49, 55.
2. *Ann.*, XII, 38 ; XIV, 37. — *Hist.*, II, 29, 89 ; III, 14 ; IV, 50, 59 ; V, 20.

culte, aucun ne nous renseigne, par exemple, sur les flamines des provinces et des cités, sur leur juridiction, leur action politique, leur élection; non plus que sur l'institution des *augustales*, sorte de prêtres des petites gens, patrons des ouvriers et à la fois juges d'un véritable conseil de prud'hommes. Si Strabon dit un mot en passant de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon[1], et des soixante statues personnifiant les soixante cités des trois provinces de Belgique, de Lyonnaise et d'Aquitaine, il ne nous révèle pas le sens de ces cérémonies à la fois politiques et religieuses, nationales et officielles; pas un écrivain n'a dit un mot de ce *concilium Galliae*, qui se réunissait à l'endroit où l'on voit aujourd'hui, dans cette même ville, la place des Terreaux et le palais Saint-Pierre, entre le Rhône et la Saône, et qui était composé des députés (*legati*) de ces mêmes soixante cités délibérant librement, sous la sauvegarde de l'autel de Rome et de l'Empereur, sur les intérêts de leur propre pays; examinant la conduite des gouverneurs, rédigeant même un véritable cahier de doléances; puis nommant parmi eux, c'est-à-dire parmi les Gaulois indigènes, un prêtre annuel chargé du culte près de cet autel, et qui cimentait ainsi par l'exercice de ce haut sacerdoce le lien chaque jour plus intime et plus étroit entre Rome et la Gaule. L'épigraphie seule peut nous instruire de tout cela, car les pierres parlent quand les auteurs se taisent. Elles sont les véritables documents officiels et comme le *Bulletin des lois* de l'empire romain.

En jetant les yeux sur les lignes qui précèdent, plus

1. IV, III, 2.

d'un lecteur alléguera sans doute que les rescrits des empereurs et le Code Théodosien nous renseignent aussi sûrement que les monuments épigraphiques touchant cette organisation administrative, nous initient même plus complétement au mécanisme des institutions municipales. Et, pour ne citer que peu d'exemples, n'avons-nous pas, diront-ils, pour la *poste*, les règlements relatifs au *cursus publicus;* pour les cités, les articles des lois théodosiennes sur les *curiales*, sur le *defensor civitatis*, etc. ? Plus d'un historien de talent et nombre de jurisconsultes habiles nous ont déjà présenté ce sombre tableau de l'administration de la Gaule sous la domination romaine. Les histoires d'Amédée Thierry, d'Henri Martin et de Guizot lui-même nous ont laissé dans l'esprit cette salutaire impression que rien n'était aussi regrettable que la perte des libertés républicaines à Rome et celle de l'indépendance nationale dans les Gaules; rien de plus haïssable que la tyrannie des Césars oppresseurs de l'Italie et des provinces; rien de plus funeste à la société d'alors que la déchéance de la petite propriété et la condition misérable des propriétaires responsables de l'impôt vis-à-vis du fisc et des violences de l'État vis-à-vis des contribuables pressurés. Ajoutez à cela la persécution religieuse, cet attentat d'un gouvernement absolu sur le plus inviolable des droits, celui de la conscience. Cela dit, on détourne ses regards de ce douloureux spectacle pour les reporter, sinon avec amour, du moins avec les plus consolantes espérances, vers cette société nouvelle, rude et barbare d'abord, qui, après les lentes et douloureuses épreuves du moyen âge, nous laisse voir les lueurs, de siècle en siècle plus

vives, de la civilisation moderne, et annonce l'aurore de la Révolution française. Telle a été, pour nous tous à peu près, l'éducation historique que nos livres et nos maîtres — qui ne les comprenaient pas toujours — nous ont donnée. Nous avons appris à n'admirer de Rome que ses antiques mœurs, ces belles institutions des premiers âges si propres à former des soldats et des citoyens, et ce « consistoire de rois » dont les traditions inflexibles, la prudence consommée et la ferme conduite ont organisé le monde asservi. On nous a enseigné au collége à déplorer (et en cela on a bien fait) la corruption des mœurs causée par l'excès même des prospérités, l'oubli des « maximes anciennes », l'indifférence pour ces libertés publiques qui sont la plus puissante garantie du patriotisme, l'affaiblissement de la discipline et l'asservissement des légions partagées entre des rivaux ambitieux dont la voix « étouffait celle des lois » ; si bien que, parcourant avec horreur, comme Montesquieu, cette « épouvantable histoire » des guerres civiles, nous avons fait dater la décadence de Rome des jours néfastes qui ont vu tomber les Gracques et Scipion Émilien. Mais, quittant Plutarque et Appien pour Tacite et Suétone, nous nous sommes pris, malgré tout, à regretter même ces agitations des derniers temps de la république, compatibles du moins avec un reste d'indépendance et de dignité, et l'effroi qu'elles nous inspiraient a fait place au dégoût, lorsque nous avons vu Octave changé en Auguste, maître de tout et de tous par l'usurpation et la fraude, « gagner les soldats par des largesses, la multitude par les distributions de blé et le peuple tout entier par les douceurs de la paix ; »

lorsque nous avons vu « les nobles courir avec ardeur au-devant de la servitude, mendiant des richesses et des dignités, préférant la sécurité du présent aux dangers du passé; puis les provinces acceptant cette révolution, épuisées qu'elles étaient par les rivalités des grands et la cupidité des magistrats, et n'espérant plus rien du secours des lois, que la violence, la brigue et l'argent rendaient impuissantes[1]. » Les vices de Tibère, les folies sanguinaires de Caligula, la faiblesse de Claude, les crimes inouïs de Néron, n'ont fait que confirmer notre haine pour ce régime de tyrannie et d'abaissement qui, grâce à la mâle et concise éloquence de Tacite, aux cyniques et lugubres anecdotes de Suétone, aux vigoureuses invectives de Juvénal, nous avait dérobé le reste de l'Empire pour ne mettre sous nos yeux que le palais des Césars, dont les abominables excès remplissaient seuls la scène du monde. Nous ne répondrions même pas que, pour beaucoup d'entre nous, le turbot de Domitien ne résumât l'histoire de l'Empire à la fin du Ier siècle.

Il est temps de réformer ces jugements sur bien des points et de rendre aux faits leur sévère exactitude. Le règne des opinions personnelles des plus grands écrivains est passé, et la littérature doit faire place à l'histoire sérieuse, les généralités brillantes à la recherche patiente de la vérité; aujourd'hui la photographie du passé, s'il est permis de parler ainsi, doit être substituée aux dessins séduisants, mais trompeurs, des peintres les plus habiles. L'École des chartes, à la suite de Guérard, a

1. Tacite, *Ann.*, I, 2

inauguré pour le moyen âge une ère nouvelle en soumettant les études historiques à la saine méthode philosophique, c'est-à-dire en nous réduisant à procéder rigoureusement et logiquement du connu à l'inconnu, de l'analyse à la synthèse et des prémisses à la conclusion. L'instrument est trouvé, les matériaux sont réunis; on est donc présentement en droit de repousser les intuitions ingénieuses et les théories préconçues. Le public, devenu plus exigeant et moins docile, n'accepte plus sans examen les arrêts de personne; il veut tout contrôler et juger par lui-même. Ce sont les pièces du procès que nous allons mettre sous ses yeux dans ce modeste essai géographique, pour ce qui concerne du moins le premier chapitre de notre histoire nationale; et l'on ne tardera pas à se persuader que l'esprit militaire des légions a survécu aux guerres civiles; que l'empire d'Auguste a délivré les provinces de la tyrannie sans frein et sans limites des proconsuls; que la condition meilleure de ces mêmes provinces et la constitution si libérale des cités[1] ont été le principal soutien des institutions nouvelles; que le monde pacifié, puis unifié par les édits et la sage administration des Antonins, a joui d'une prospérité qui n'avait jamais été égalée et ne l'a pas été depuis; et que la Gaule a été pendant trois siècles

1. Voyez les fameuses constitutions de *Salpensa* et de *Malaga*, datées pourtant du règne d'un des plus mauvais empereurs, Domitien, retrouvées en 1851, publiées en 1853 par M. Manuel Rodriguez de Berlanga, et commentées chez nous par MM. Laboulaye et Giraud, 1856 (*Revue du droit fr. et étr.*, — et *Journal général de l'instruction publique*, février à septembre), et en Allemagne par M. Mommsen (1855, *Mémoires de l'Acad. de Saxe*, Leipzig), dont le travail peut paraître définitif sur la matière. — On voit par ces documents de quelle entière liberté jouissaient les cités de droit latin, et, « sans forcer le sens du mot », comme dit Aug. Thierry pour la commune du moyen âge, on peut y voir de véritables républiques indépendantes. Nous aurons occasion d'y revenir plus bas.

la parfaite image de cet état qu'Hegewich a appelé l'époque la plus heureuse de l'humanité.

Mais il faut d'abord se mettre en garde, en ce qui touche la Gaule romaine, contre la malheureuse confusion introduite dans l'étude de l'administration par suite de l'anachronisme qui consiste à appliquer les documents législatifs du ve siècle, tels que le Code Théodosien, à une période qui avait ses institutions propres, qu'on ignorait, il est vrai. Le Code Théodosien et la législation de Justinien sont certainement aussi étrangers à l'organisation des pouvoirs publics, des divisions territoriales, des constitutions municipales et de la société elle-même pendant les trois premiers siècles de l'Empire, que chez nous, dans les temps modernes, les institutions du Consulat, le Code Napoléon et le droit administratif de nos jours le sont à la France de Louis XIV. Nous ne craignons pas d'être démentis par les juges compétents en affirmant que la révolution qui a substitué sous Auguste la forme impériale à la forme républicaine, a été moins radicale que celle qu'ont opérée les réformes de Dioclétien et de Constantin. C'est donc de la fin du IIIe siècle qu'il faut faire dater surtout l'ordre nouveau qui a modifié si profondément l'administration des provinces et l'organisation des cités. Ce premier point établi, comme il le sera par l'évidence des faits dans la suite de ce travail, qui n'en voit d'abord les graves conséquences? Tout ce que les constitutions impériales des IVe et ve siècles nous apprennent sur la Gaule, étant postérieur à Dioclétien, n'a aucune application aux époques qui l'ont précédé. L'épigraphie seule, avec les textes classiques, éclairés par elle, doit nous servir

de guide pour les trois siècles qui séparent la conquête de César de l'avénement des empereurs illyriens; et l'on verra que toutes les opinions anciennes sur les longues résistances et la vive opposition des Gaulois à la domination romaine doivent faire place à des faits contraires d'une indiscutable évidence. Sans parler de la prospérité matérielle et de la richesse proverbiale des cités de la Gaule, et surtout de la Narbonnaise, pendant cette période de notre histoire, un seul des faits nombreux révélés par l'épigraphie suffirait à renverser toutes ces vaines déclamations et à faire évanouir ces fausses et lugubres images : la Gaule pacifiée et déjà romanisée a été maintenue dans le calme par une garnison de moins de quinze cents hommes[1] ! On s'estimerait sans doute fort heureux de pouvoir, à si peu de frais, tenir en repos la France d'aujourd'hui. — C'est sans doute que le système politique et administratif des Romains valait mieux que le nôtre. La Prusse serait fort aise assurément de s'assurer avec quinze cents hommes de garnison l'obéissance de l'Alsace, dont la superficie n'égale pas la centième partie de la Gaule d'alors. — C'est sans doute que l'une était conquise et que l'autre ne l'est pas.

Nous savons bien que beaucoup de celtophiles enthousiastes, inconsolables de la prise d'Alise, et qui font dater le patriotisme français de Vercingétorix[2], répu-

1. Est-il besoin de dire ici que les légions des provinces de Germanie cantonnées sur les bords du Rhin avaient pour unique mission de protéger les frontières de l'Empire contre les Barbares et non de surveiller la Gaule. Si telle avait été leur destination, on ne les eût pas placées à Cologne ou à Mayence, et surtout on n'eût pas envoyé dans le cœur de la Gaule celles qui s'étaient révoltées contre leurs chefs, comme on fit pour la *VIII*e *Augusta*, qu'on expédia à Néris et à laquelle on imposa comme châtiment le soin de construire les thermes de cette bourgade des *Neriomagenses*.

2. Ce qui nous vaut les méchantes plaisanteries de M. Mommsen : « Trop de chevalerie

dient avec colère, pour notre nation, la glorieuse origine de Rome. S'ils prétendent que le véritable ancêtre est le plus ancien occupant du sol, ils ont raison en ce sens que celui-là seul imprime avec le premier sang le caractère original de sa race au peuple qui se développe dans le même rayon, malgré l'introduction fréquente et pour ainsi dire continue d'éléments étrangers. Que le sang romain n'ait qu'une faible part dans la résultante de ces croisements successifs, nous l'accorderons encore; mais, entre un père barbare et un instituteur civilisé, nous l'avouerons, sans renier le premier, nous faisons une très-large place au second. D'ailleurs, que cela nous plaise ou non, nous sommes Romains par l'éducation, par la discipline de l'esprit, par les institutions surtout, et ce livre, en traçant le tableau géographique exact de la Gaule romaine, a pour but principal de le démontrer.

Si la science de la géographie moderne est née d'hier avec Karl Ritter et Élisée Reclus, la géographie historique doit marcher sur ses pas, et se proposer aujourd'hui, non de discuter des identifications, mais de faire connaître un pays pendant une période de temps déterminée, d'après les mêmes principes, la même méthode, et en remplissant le même cadre que s'il s'agissait d'un pays moderne étudié dans son état actuel. Nous nous sommes donc tracé d'abord le plan à suivre et le programme à remplir pour la géographie d'un État moderne, et c'est précisément ce même plan et ce même

messied à l'homme, à l'homme d'État surtout. Il y eut de la chevalerie chez le roi arverne, et non de l'héroïsme..... ; ce fut le chevalier, non le héros qui se donna en victime..... *N'est-ce point là le trait caractéristique de la nation celte? son plus grand homme ne fut qu'un preux !* » (*Hist. rom.*, V, 7; t. VII, p. 100, de la trad. franç.)

programme que nous nous proposons d'observer pour la géographie de la Gaule sous la domination romaine. Tel sera le cadre de cet ouvrage. — Il comprendra deux volumes, dont le premier sera consacré à la fois à la géographie historique et à l'étude de la formation et de l'organisation des provinces; il fera connaître l'administration politique, civile, militaire, financière et religieuse de chacune d'elles, avec la hiérarchie des fonctions publiques; il traitera de la division des provinces en cités et des cités en *pagi* ou cantons, avec l'organisation municipale, les corporations, le culte et l'état social, en indiquant les changements survenus dans ces provinces et dans ces cités pendant les quatre siècles qu'a duré la domination romaine dans les Gaules. — Dans le second volume, nous étudierons en détail le réseau des voies romaines, avec les modifications qu'elles ont subies aux différentes époques; la topographie des cités, avec l'administration locale particulière à chacune d'elles; celle des cantons qui ont été retrouvés; les *vici* ou bourgades, les *castella* ou châteaux forts, les lieux historiques, les stations thermales et les endroits célèbres par le culte des divinités topiques.

II. — SOURCES

Les documents dont nous ferons usage sont de sept sortes : 1° les textes classiques des géographes et ceux des historiens, poëtes, orateurs et autres écrivains anciens; 2° les textes législatifs, Code Théodosien, rescrits

impériaux, lois barbares, capitulaires, canons et conciles, chroniques, actes et vies des saints, etc.; 3° les monuments épigraphiques; 4° les médailles; 5° les vestiges subsistants sur le sol, ou conservés dans les collections publiques et privées, ou décrits dans les livres; 6° les diplômes ou chartes du moyen âge; 7° les travaux des géographes modernes sur l'ancienne Gaule et les publications d'ensemble ou détachées, faites séparément ou insérées dans les mémoires des Sociétés savantes, dans les revues ou autres recueils périodiques, journaux, etc., et qui regardent également la Gaule; en un mot, tout ce qui a paru sur la matière tant en France qu'à l'étranger, tant à Paris que dans les départements.

I. — Les textes classiques concernant la Gaule romaine sont presque tous réunis dans le premier volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par dom Bouquet, dont M. Léopold Delisle vient de donner, chez Victor Palmé (1869), une nouvelle édition, sans aucun changement apparent. On eût pu souhaiter cependant que les fautes matérielles de la première édition eussent disparu dans celle-ci, que les textes grecs et latins eussent été revus sur les meilleurs manuscrits; en un mot, que ce vénérable répertoire eût été mis au courant de la science ou tout au moins au niveau des études classiques; et l'on eût sans doute pu donner cette satisfaction au public sans même nuire à l'ordre des matières, à l'économie de l'ouvrage, ni même à sa pagination, que l'on pouvait avoir de bonnes raisons pour conserver. Cette édition est une réimpression pure et simple. On ne saurait donc s'étonner qu'elle ne rende pas les services qu'on en pouvait attendre, car nous ne saurions nous contenter aujourd'hui des éditions que dom Bouquet avait à sa

disposition[1]. Notre premier soin a donc été de nous procurer les meilleures éditions modernes, surtout pour les géographes[2]; il nous a paru indispensable d'avoir sous les yeux les variantes des manuscrits comme on les trouve rapportées dans le *Ptolémée* de Wilberg[3], dans le *Pline* de M. Detlefsen[4], dans le *César* de M. Frigel[5] ou de M. Dübner, enfin dans les auteurs grecs publiés chez M. Didot. Nous ajoutons, bien entendu, à la liste de dom Bouquet l'indication des textes découverts depuis[6].

1. Dans un long entretien que nous avons eu avec M. Delisle à ce sujet, nous avons pu nous convaincre que les inconvénients que nous venons de signaler ne l'avaient pas moins frappé que nous-même. Son intention est de donner un redressement bibliographique de ce premier volume. M. d'Arbois de Jubainville a déjà entrepris la révision des textes. Quant aux inscriptions qui figurent dans dom Bouquet, il convient de n'en tenir aucun compte et d'attendre que le *Corpus inscriptionum Galliae* de M. Léon Renier ait paru.

2. La plupart des copies que nous possédons des manuscrits ayant été faites par les moines, l'altération des noms propres, et en particulier des noms géographiques, a dû être et a été malheureusement très-fréquente; car la plus dure condition pour un géographe, c'est de passer par les mains de gens cloîtrés, qui n'ont d'autre horizon que celui de leur couvent.

3. Essen, 1858, in-4.

4. Berlin, 1866, in-8.

5. Upsal, 1861, in-8.

6. Voici l'énumération des textes classiques concernant la Gaule. (Nous suivons ici l'ordre de dom Bouquet dans la liste qu'il intitule : *Syllabus auctorum;* seulement nous y ajoutons : 1° les auteurs qu'il n'a pas connus et les textes qui ont été découverts et publiés depuis; 2° pour chaque auteur, l'indication des éditions les plus autorisées. Nous nous conformerons, pour les renvois qui se rencontreront dans le cours de cet ouvrage, aux divisions adoptées dans ces éditions.)

N. B.— Les ouvrages marqués d'un astérisque sont ajoutés à la liste de dom Bouquet.

I. — Géographes et Documents géographiques.

Strabon (éditions Cramer, Berlin, 1844; Müller, Didot, 1853).

Pomponius Mela (édit. Parthey, Berlin, 1867).

Pline (édit. Sillig, Gotha, 1851, 8 vol. in-8; — Detlefsen, Berlin, 1866; — cf. l'édit. de Brotier, Paris, 1779, 6 vol. in-12; — celle de Hardouin, 1685 et 1723, 3 vol. in-fol.; — enfin celle de M. Littré, collect. Nisard, 1848, 2 vol.).

Ptolémée (édit. Wilberg, Essen, 1838).

Denys le Périégète (édit. Müller, Didot, *Geogr. gr. min.*, II).

Marcien d'Héraclée (*ibid.*, *ibid.*, I).

Pseudo-Scymnus de Chio (*ibid.*, *ibid.*, I).

Pseudo-Plutarque, *Libellus de fluviis* (édit. Dübner, Didot, V, p. 84).

Scylax (édit. Müller, Didot, *Geogr. gr. min.*, I).

Agathémère (édit. de Leyde).

II. — Nous n'avons qu'à reproduire ces dernières observations pour ce qui regarde les documents législatifs. Nous consulterons les dernières éditions des grands recueils de Justi-

Solin (édit. Mommsen, Berlin, 1864).

Ex veteri orbis descriptione (voy. D. Bouquet, I, p. 98).

Rufus Festus Avienus, *Orae maritimae* (édit. Panckoucke, trad. Despois et Saviot; — voy. les *Commentaires* de MM. Christ, de Saulcy et Müllenhoff dans leurs récents ouvrages).

Vibius Sequester (édit. Oberlin, 1778).

Cosmographia Æthici (édit. Wutke, Leipzig, 1854, in-8).

Ex alia orbis descriptione (voy. D. Bouquet, I, p. 102).

**Itinéraires gravés sur les vases apollinaires*, découverts en 1852 (édit. Garrucci, *Dissertazioni archeolog.*, Roma, 1864, p. 160-176).

Itinerarium Antonini (édit. Parthey et Pinder, Berlin, 1848, et 2e édit.; — voy. aussi, pour les *Commentaires*, l'ancienne édit. de Wesseling, Amsterdam, 1735).

**Tabula Peutingeriana*, texte rectifié (notre édit. in-fol., Paris, 1869-1874).

*Liste des provinces sous Dioclétien, manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Vérone découvert en 1863 (édit. Mommsen, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1862, et la traduct. franç. par Em. Picot, Paris, 1867).

**Liste de Polemius Silvius*, découverte récemment (voy. la même traduction).

*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, manuscrit de Vérone (édit. Parthey et Pinder, Berlin, 1848 et nouv. édit.; — voy. aussi l'ancienne édit. de Wesseling, Amsterd., 1735; — cf. avec le manuscrit de Vérone, publié à Paris, *Revue archéolog.*, nouv. série, 1864, t. X, p. 98-112).

Étienne de Byzance (édit. Meineke, Berlin, 1849, et l'ancienne édit. de Berkelius avec les *Commentaires* de Gronovius, Leyde, 1688; — voy. aussi les *Commentaires* d'Holstenius, Leyde, 1692).

Anonyme de Ravenne (édit. Pinder et Parthey, Berlin, 1860, in-12).

*Texte de Guido, variante de l'Anonyme (même édit.).

**Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, dernières éditions, et surtout celles de Guérard dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 1832; et de Brambach, Francfort, 1838; — cf. le manuscrit n. 12097 de la Bibliothèque nationale, signalé par M. Longnon).

Notitia dignitatum Imperii Romani (édit. Böcking).

*Inscriptions (voy. les divers recueils cités plus bas).

II. — Historiens.

Polybe (édit. Didot, 1852).

César (édit. Nipperdey, Leipzig, 1857, in-8; — Dübner, Paris; — Frigell, Upsal, 1861).

Hirtius Pansa (édit. Nipperdey).

Salluste (édit. Kritz, Leipzig, 1856, in-8).

Diodore de Sicile (édit. de Deux-Ponts, 11 vol. in-8, 1793).

Histoire de Memnon (édit. Müller, Didot, *Hist. gr. fragm.*).

Tite-Live (édit. Drakenborch, Stuttgart, 1820-28, 17 vol. in-8).

Denys d'Halicarnasse (édit. Reiske, gr.-lat., Leipzig, 1774, 6 vol. in-8).

Velleius Paterculus (édit. Kritze, Leipzig, 1848).

Suétone (édit. Roth, Leipzig, 1862, in-12).

Josèphe (édit. Dindorf, Didot, 1865, gr.-lat., 2 vol.).

Plutarque (édit. Döhner, Didot, gr.-lat., 1857, 5 vol.).

Tacite (édit. Ritter, Leipzig, 1864).

nien, surtout celles de Berlin, et les nombreux travaux auxquels le *Code Théodosien*, en particulier, a donné lieu.

III. — Pour la science nouvelle de l'épigraphie romaine, si féconde dans ses applications à la géographie, malheureusement

Appien (édit. Didot, gr.-lat., 1 vol.).
Pausanias (édit. Dindorf, Didot, gr.-lat., 1845).
Justin (édit. Frotscher, Leipzig, 1827).
Hérodien (édit. Bekker, Berlin, 1826).
Dion Cassius (édit. Sturz, gr.-lat., Leipzig, 1824, 9 vol. in-8).
*Florus (édit. O. Jahn, Leipzig, 1853).
Spartien (édit. des *Script. hist. Augustae* de Jordan et Lyssenhardt, Berlin, 1864).
Capitolin (même édit.).
Lampride (même édit.).
Trebellius Pollion (même édit.).
Vopiscus (même édit.).
Ammien-Marcellin, pourrait figurer aux géographes (édit. Wagner et Erfurdt, Leipzig, 1808, 3 vol. in-8).
Excerpta auctorum ignotorum (voy. D. Bouquet, I, p. 563).
Sextus Rufus (édit. Förster, Vienne, 1874, in-8).
Aurelius Victor (*Scripta historica*, édit. Schweter, Leipzig, 1829-31, 2 vol. in-8).
Eunape (dans les *Excerpta legationibus;* — voy. D. Bouquet, I, p. 567).
Eutrope (édit. Tzschucke, Leipzig, 1796, in-8).

III. — Poëtes, Orateurs, autres écrivains et Documents divers.

Aristote (édit. Bussemaker, Didot, 5 vol.).
Théophraste (édit. Wimmer, Didot, 1 vol.).
Plaute (deux passages, voy. D. Bouquet, I, p. 654).
Cicéron (édit. Orelli).
Vitruve (édit. Schneider, Leipzig, 1807).
Virgile (édit. Benoit).
Horace (édit. Orelli, Zürich, 1843, 2 vol.).
Tibulle (édit. Dissen, Göttingen, 1835).
Valère Maxime (édit. Kempfe, Berlin, 1854, in-8).
Sénèque (édit. Fickert, Leipzig, 6 vol. in-8).
Lucain (édit. Weber, Leipzig, 1821).
Silius Italicus (édit. Lemaire, 1823).
Dioscoride (édit. Sprengel, Leipzig, 1828, 2 vol. in-8).
Martial (*cum notis variorum*, Leyde, 1661, in-8).
Frontin (*Stratagem.*, édit. Oudendorp).
Elien (édit. Hercher, Didot).
Aulu-Gelle (édit. Alb. Lion, Göttingen, 1824).
Lucien (édit. Dindorf, Didot, 1 vol.).
Polyen, *Stratagem.* (édit. Wölflin, Leipzig, 1860).
Athénée (édit. Dindorf, Leipzig, 1828).
Lactance (voy. D. Bouquet, I, p. 710).
Panégyriques (voy. D. Bouquet, I, p. 710 et suiv.).
* Rutilius Numatianus, *De reditu suo* (édit. W. Zumpt, Berlin, 1840, in-8).
Julien (édit. Spanheim, Leipzig, 1696).

les documents eux-mêmes ne sont pas faciles à trouver, car ils ne sont pas encore réunis dans un seul et même *corpus*. M. Léon Renier a été chargé, depuis plusieurs années, de le préparer; cette préparation est très-avancée, mais rien n'a encore paru de l'ouvrage. Nous n'avons jusqu'à présent que

Libanius, *Orationes* (édit. Reiske, Altenbourg, 1791-97).
Anthologia (édit. Dübner, Didot, 2 vol.).
Ausone (édit. des *Poetae latini min.* de Wernsdorf).
Jérôme (édit. de Vallarsi, Vérone, 1734-42, 11 vol. in-fol.).
Codex Theodosianus (voy. D. Bouquet, I, p. 745 et suiv.).
Claudien (édit. Lemaire, Artaud, 1824).
Paulin, *Eucharistic.* (voy. D. Bouquet, I, p. 772 et suiv.).
Sulpice Sévère (commencement du ve siècle; — édit. Halm, Vienne, 1866).
Zosime (édit. Reitemeyer, Leipzig, 1784).
Paul Orose (édit. Havercamp).
Olympiodore (ve siècle, voy. D. Bouquet, I, p. 599).
Ex epitome Philostorgii confecta a Photio (voy. D. Bouquet, I, p. 601).
Candidus (fin du ve siècle, voy. D. Bouquet, I, p. 602).
Socrate (ve siècle, *ibid.*, p. 602).
Sozomène (ve siècle, *ibid.*, p. 605).
Priscus (ve siècle, *ibid.*, p. 607).
Eusèbe, *Chron.* (ive siècle, édit. Roncalli, Padoue, 1787).
Saint Jérôme, *Chron.* (ve siècle, édit. Roncalli).
Idatii episcopi *Chronicon* (ve siècle, édit. Roncalli).
Chron. de Prosper d'Aquit. (édit. Roncalli, ve siècle).
Chron. de Prosper Tiron (édit. Roncalli, ve siècle).
Chron. du comte Marcellin (édit. Roncalli, vi^e siècle).
Acta S. Desiderii episcopi Lingonensis (ve siècle; voy. D. Bouquet, I, p. 641).
Vita S. Germani episcopi Autissiodorensis, Constantio presbytero 488 (*ibid.*, p. 642).
Vita S. Orientii episcopi Auscorum (ve siècle; *ibid.*, p. 643).
Vita S. Lupi episcopi Trecensis (ve siècle; *ibid.*, p. 644).
Vita S. Aniani episcopi Aurelianensis (ve siècle; *ibid.*, p. 645).
Vita S. Lupicini abbatis Jurensis (ve siècle; *ibid.*, p. 646).
Id., id., a Gregorio Turon. (vi^e siècle; *ibid.*, p. 647).
Vita S. Epiphanii episcopi Ticinensis, ab Ennodio (*ibid.*, p. 648, ve siècle).
Libell. Pauli Diaconi de episcopis Mettensibus (viiie siècle; *ibid.*, p. 649).
Concile de Turin, 401 (voy. D. Bouquet, I, p. 774).
Epist. Zosimi papae (voy. *ibid.*, p. 775).
Libellus episcoporum metropol. Arelat. (*ibid.*, p. 776).
Epistola Leonis papae (*ibid.*, *ibid.*).
Carmen de Providentia (*ibid.*, p. 777).
Salvien de Marseille, *De gubernatione Dei* (*ibid.*, p. 779 et suiv.).
Sidoine Apollinaire (édit. Grégoire et Collombet, 1836, 3 vol. in-8).
Epist. Auspicii episcopi Tullensis ad Arbogasten (voy. D. Bouquet, I, p. 815-816).
Auctores linguae latinae (*Grammatici latini*, édit. Keil, Leipzig, 1857).
Suidas, *Lexicon* (édit. d'Emm. Becker, Berlin, 1854).
Breviar. antiq. abbatiae S. Satyri (voy. D. Bouquet, I, p. 821).

les anciens recueils généraux de Gruter[1], de Muratori[2], de Maffei[3], et plus récemment ceux d'Orelli-Henzen[4] et de Wilmanns[5], dont il faut extraire ce qui est relatif à la Gaule. Quelques anciennes histoires provinciales ou monographies de diverses régions de la France ont donné des séries d'inscriptions qu'il est nécessaire de relever : c'est ainsi qu'on en trouve pour le Languedoc chez Catel[6], dom Vaissette[7], et Schmidt[8]; dans l'*Alsatia illustrata*, de Schoepflin[9]; dans l'*Histoire de Provence*, d'Honoré Bouche; dans l'*Histoire de Nîmes* (7e vol.) de Ménard; dans les *Antiquités de Lyon*[10], et les *Miscellanea eruditae antiquitatis*, de Jacob Spon.

Un certain nombre de recueils épigraphiques partiels ou locaux ont été publiés depuis ces dernières années; ils abondent naturellement en documents géographiques et surtout administratifs sur la Gaule romaine. Nous citerons d'abord pour les provinces de Germanie, et spécialement pour les villes de la vallée du Rhin, le travail de M. Brambach[11]; pour la Belgique, celui de M. Schuermans[12]; pour la Batavie, celui de

1. *Inscriptiones antiquae totius orbis romani...*, 1602, in-fol. Cette édition en un seul volume est préférable à la deuxième en 4 volumes, publiée par Halma, à Amsterdam.

2. *Novus Thesaurus veterum inscriptionum...* Milan, 1739, 4 vol. in-fol., avec le supplément de Donati, Lucques, 1754, 2 vol. in-fol.

3. *Galliae antiquitates quaedam selectae*. Paris, 1733, in-4; 2e édit., Vérone, 1734. Un grand nombre d'inscriptions de Narbonne, reproduites d'après les copies de Séguier, figurent dans ce recueil.

4. *Inscriptionum latinarum amplissima collectio ad illustrandum romanae antiquitatis disciplinam accommodata*. Zürich, 1828, 2 vol. in-8, avec le supplément de M. Henzen formant le 3e vol. et comprenant des tables générales. Zürich, 1856.

5. *Exempla inscriptionum latinarum in usum praecipue academicum*. Berlin, 2 vol. in-8, 1873.

6. *Mémoires de l'histoire du Languedoc*. Toulouse, 1653.

7. *Histoire générale du Languedoc*, 1730-45, 5 vol. in-fol.; 2e édit., Toulouse, Dumège, 1840.

8. *Opuscula*. Carlsruhe, 1765, in-4°. *Diss. V. De inscript. Narb.*, p. 381-412.

9. 2 vol. in-fol. Colmar, 1751-62.

10. *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*. Lyon, 1 vol. in-12, 1673; nouv. édit., par L. Renier et Montfalcon, Lyon, 1 vol. in-8, 1857.

11. *Corpus inscriptionum Rhenanarum, consilio et auctoritate Soc. antiquarior. Rhenanae*, in-4. Elberfeld, 1867.

12. *Inscriptions romaines de la Belgique*, extr. du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'architecture*. — *Sigles figulins* (époque romaine), in-8 de 292 p. Bruxelles, 1867 (extr. des *Annales de l'Acad. d'arch. de Belgique*, t. XXIII, 2e série, t. III).

M. Kern; pour la Lorraine messine, les livraisons parues du remarquable ouvrage de M. l'intendant général Robert[1]; pour le pays des Nerviens, nos monuments épigraphiques de Bavai[2]; les inscriptions de la Suisse, de M. Th. Mommsen[3]. 274 textes épigraphiques ont été publiés par M. Carlo Promis, dans son *Histoire de l'ancienne ville de Turin*, textes dont plusieurs ont rapport aux provinces des Alpes et à la limite de la Gaule romaine de ce côté[4]; 45 inscriptions accompagnent les antiquités d'Aoste, du même auteur, et beaucoup d'entre elles sont relatives au *Jupiter Poeninus* du grand Saint-Bernard[5].

Pour la partie de la Gaule qui correspond à la France, nous citerons : les inscriptions du Calvados, par Ed. Lambert[6]; celles de Reims, par M. Ch. Loriquet[7]; de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, par M. Marcel Canat[8]; le *Catalogue du musée d'antiquités d'Amiens* (1845) publié par M. Ch. Dufour ; celui du musée de Beauvais par M. Mathon[9]; différentes publications faites avec grand soin par M. le commandant Robert Mowat, principalement sur quelques inscriptions de la Bretagne[10]; les quelques monu-

1. *Épigraphie de la Moselle*, gr. in-4. Paris, 1873, 96 p. et V pl., 1874; se poursuit.

2. *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*, 1 vol. in-8, 181 p. et XXIV pl. Paris et Douai, 1872, tirage à part de 80 exempl. Extr. des *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts de Douai*, 2e série, t. XI, 1870-72. Douai, 1873, de la page 79 à la page 255 et XXIV pl.

3. *Inscriptiones confoederationis Helveticae latinae*, gr. in-4. Zürich, 1854.

4. *Storia dell' antica Torino* (Julia Augusta Taurinorum), *scritta sulla fede de vetusti autori e delle sue iscrizioni e mura*, in-8 de 530 p. et III pl. Torino, 1869.

5. *Le Antichità di Aosta* (Augusta Praetoria Salassorum) *misurate, disegnate, illustrate da* Carlo Promis, in-4 de 208 p., avec atlas de XIV pl. Torino, 1862.

6. *Épigraphie romaine dans le département du Calvados, recueillie et décrite* par Éd. Lambert, in-4 de 38 p. et IV pl. Caen, 1869.

7. *Reims pendant la domination romaine d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin*, in-8, 322 p. Reims, 1860.

8. *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône et de Mâcon*, gr. in-4 de 62 p. et XII pl. Chalon-sur-Saône, 1856.

9. Extr. des *Mém. de la Soc. acad. de Beauvais*, t. V, in-8, 1865.

10. *Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes*, br. in-8 de 27 p. et II pl. (extr. des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII). Rennes, 1870. — *Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe* (Morbihan), in-8 de 21 p. et une pl. (extr. des *Mém. du Congrès scient. de France*, 38e session, 1872). — *La station de* Vorgium *déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite de Maël-Carhaix* (*Revue arch.*, janvier 1874, 2e série, t. XXVII, p. 1-8 et une pl.). — *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule* (*ibid.*, février 1875), etc.

ments du musée de Nantes, publiés assez inexactement par M. Fortuné Parenteau[1]. Dès 1851, M. l'abbé Texier avait publié ses inscriptions du Limousin[2]; celles de Périgueux l'ont été par M. l'abbé Audierne[3]; les 45 inscriptions romaines de la Charente-Inférieure, par M. Louis Audiat[4]; celles du Berry et du Centre, par M. Buhot de Kersers[5]; les 109 du musée de Périgueux, par le Dr L. Galy[6]; les bornes milliaires de l'Allier, par M. Edm. Tudot[7]. Le magnifique volume de M. Alphonse de Boissieu sur les inscriptions antiques de Lyon[8] a rendu inutiles les travaux de MM. Comarmond et Montfalcon sur les mêmes monuments. Le livre qu'un recommandable érudit, M. Aug. Bernard, a fait paraître en 1858 sur le pays des Ségusiaves[9] renferme d'intéressantes inscriptions géographiques. M. Louis Revon en a réuni et publié 217 pour la Haute-Savoie[10]. Plus anciennement, M. Jean-Denis Long nous

1. *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure*, gr. in-8, 140 p. et XII pl. Nantes, 1869. Voy. p. 21-33.

2. *Manuel d'épigraphie, suivi du recueil des inscriptions du Limousin*, in-8, 580 p. et XXVI pl. Poitiers, 1851.

3. *Épigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la splendeur de cette cité établies d'après ses inscriptions*, 90 p., in-8. Périgueux, 1858.

4. *Épigraphie Santone et Aunisienne*, in-8 de 340 p. Paris-Niort, 1871. Les 72 premières pages sont consacrées aux monuments de l'époque romaine.

5. *Épigraphie du Cher*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. IV, in-8. Bourges, 1873. — *Recueil des inscript. gallo-rom. du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, de la Nièvre* (*Congrès arch. de France*, 40e session, Châteauroux, 1873, p. 183-264).

6. *Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne*, in-8, 130 p. Périgueux, 1862. Voy. p. 31-65.

7. *Carte des voies rom. du départ. de l'Allier*, petit in-fol. de 17 p., II pl. Paris, 1859.

8. *Inscriptions antiques de Lyon*, gr. in-4. Louis Perrin, Lyon, 1846-54, 619 p., sans compter les tables. Les monuments sont reproduits en gravure par le procédé Colas. — — Depuis que ce splendide volume a paru, beaucoup d'inscriptions ont été trouvées à Lyon ou aux environs, principalement dans le lit du Rhône. Elles ont été communiquées en partie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Martin Daussigny, le conservateur actuel du Musée des antiques de Lyon, en partie publiées par M. A. Gobin, ingénieur des ponts et chaussées, qui les avait extraites lui-même du lit du fleuve. Voyez, entre autres, sa *Note sur des inscriptions et pierres antiques extraites du lit du Rhône*, br. de 30 p. et IV pl. (lue à la *Soc. d'agr., hist. nat., etc., de Lyon*, séance du 20 mai 1870.) M. Almer en a relevé d'autres récemment découvertes.

9. *Description du pays des Ségusiaves*, in-8, 171 p., V pl. Paris-Lyon, 1858, et supplém. de 23 pages.

10. *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, épigraphie gauloise, romaine et burgonde*, gr. in-4 de 50 p. Annecy, 1870.

avait donné celles du pays des Voconces[1]. Le regrettable M. Félix Bourquelot nous a laissé de bons travaux sur celles de Nice, de Luxeuil et d'Aix-les-Bains[2]; M. Berger de Xivrey sur celles de Bourbonne[3], et l'abbé Greppo sur toutes les eaux thermales de la Gaule[4]. MM. Henry Brocard et Julliot ont publié les *Catalogues* des musées de *Langres*[5] et de *Sens*[6]. M. Allmer a composé le recueil des inscriptions de la colonie de Vienne et de son territoire (l'ancien pays des Allobroges); et si ce recueil, qui contient plus de 800 monuments, n'a pas encore paru, il a du moins été envoyé à l'Académie des inscriptions, qui vient d'en récompenser l'auteur, en lui décernant la première médaille du concours des antiquités nationales. Pour retrouver éparses les notices que M. Germer Durand (de Nîmes) a écrites sur les inscriptions de son pays, il faut parcourir les collections académiques; encore le petit nombre de ses articles est-il peu en rapport avec ce qu'on est en droit d'attendre de sa compétence et de la mine si riche qu'il a sous la main[7]. Nous espérons de ce pays beaucoup mieux et beaucoup plus que les pauvres dissertations de feu M. Pelet[8]. Pour Narbonne, M. Tournal nous a donné du moins les 69 monuments qui sont conservés au musée de cette ville[9], et M. Ro-

1. *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens* (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, de la page 278 à la page 482, II pl., Impr. nat., 1849).

2. *Mém. des antiq. de France*, 3e série, t. VI, 1862, p. 1-96.

3. *Lettre à M. Hase sur une inscription latine du IIe siècle trouvée à Bourbonne-les-Bains*. Paris, 1833, in-8. Plusieurs autres inscriptions relatives aux divinités topiques des eaux sont citées dans cet ouvrage.

4. *Étude archéologique sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, in-8 de 218 p. Paris, 1846, tiré à 200 exempl. dont 100 livrés au commerce.

5. *Catalogue du musée fondé et administré par la Soc. histor. et arch. de Langres*, in-12. Langres, 1873.

6. *Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens* (extr. du *Bullet. de la Soc. archéolog. de Sens*, t. IX, in-8).

7. Cependant M. Germer Durand a commencé en 1870 une série de publications intitulées : *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard*. Deux fascicules ont paru, de 80 pages chacun environ, mais cette publication ne porte que sur les monuments nouveaux, au fur et à mesure de leur découverte.

8. *Catalogue du musée de Nîmes*, 1848; *Essai sur le Nymphée de Nîmes*, 1852, etc.

9. *Catalogue du musée de Narbonne*, in-8 de 202 p. Narbonne, 1864. Voyez de la page 16 à la page 42.

schach, le *Catalogue des antiquités et des objets d'art du musée de Toulouse* (1865). MM. Alex. Dumège et Ed. Barry ont ajouté beaucoup à cet ancien musée[1]. M. Sansas a publié en 1863 ses *Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux*[2]; M. Henri Gibert, les *Catalogues des musées d'Aix et d'Aurillac* (1862); M. J. Laurent, celui des Vosges (1869). Pour Arles, nous n'en sommes plus réduits au recueil de Dumont, comprenant 185 inscriptions[3] : M. Huart vient de publier celles du musée de cette ville qui étaient encore inédites[4]. Pour les Basses-Alpes nous possédons les *Recherches* de M. Henry[5] et pour les Hautes-Pyrénées l'*Épigraphie* de M. Lejosne[6]. M. le baron de Bonstetten nous a donné récemment celles du Var[7]. Pour les Alpes-Maritimes, nous sommes beaucoup plus riches : MM. Carlone[8] et Bourguignat (avec l'aide du général Creuly)[9] ont à peu près épuisé le fonds connu jusqu'à ce jour des inscriptions relevées dans ce pays.

Mais nous possédons fort heureusement, pour toute la province de Narbonnaise, un recueil des principales inscriptions touchant la géographie ou l'administration romaine, et publié

1. Voyez, dans le grand atlas d'Alex. Dumège, *Archéologie pyrénéenne*, surtout la pl. VII, dans laquelle un certain nombre de monuments épigraphiques sont lithographiés.

2. Extr. du *Congrès scientifique de France*, 28e session, t. IV, in-8. Bordeaux, 1863.

3. Ce recueil a été publié avec une pagination spéciale de I à XXVII à la suite de l'*Histoire d'Arles*, par M. Le Noble Lalauzière, in-4 de 520 p. et XXXI pl., qui renferment les dessins de plusieurs de ces monuments épigraphiques. — Dans le second volume de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* et à la pl. XXIV de l'atlas (1826) sont publiés des inscriptions et quelques monuments de ce département.

4. *Bullet. monum.*, 1874, nos 7 et 8; 1875, n° 1.

5. *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes*, in-8 de 226 p. et IV pl. Digne, 1842. Cet ouvrage renferme quelques inscriptions dont plusieurs sont figurées dans les planches avec les monuments sur lesquels on les lit.

6. Dans le *Bull. de la Soc. acad. des Hautes-Pyrénées*, in-8. Tarbes, 1861.

7. *Carte archéologique du département du Var, époque gauloise et romaine*, accompagnée d'un texte explicatif, gr. in-4 de 40 p. et une carte. Toulon, 1873. Les localités historiques sont disposées par ordre alphabétique, et les inscriptions accompagnent les noms des lieux qu'elles concernent.

8. *Vestiges épigraphiques de la domination gréco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes maritimes*, in-8 de 168 p. Caen, 1868.

9. *Inscriptions romaines de Vence (Alpes maritimes)*, in-8 de 80 p. et V pl., juin 1869. Paris.

sous forme d'Appendice, à la suite de l'excellent travail de M. Herzog[1], le seul ouvrage d'ensemble sur une province de la Gaule paru jusqu'à ce jour qui soit à peu près au niveau de la science et dans lequel il soit tenu un compte sérieux des éléments nouveaux indispensables désormais à ceux qui s'occupent de géographie ancienne.

Nous pourrions citer encore un grand nombre de travaux dans lesquels se rencontrent épars divers monuments épigraphiques, comme les trois études si importantes de M. Jollois sur les antiquités romaines de Paris, du Loiret et des Vosges; mais nous préférons mentionner spécialement ces ouvrages dans l'indication des sources relatives à la géographie ou à la topographie ancienne de la Gaule : aussi bien est-ce le classement que leur assigne l'objet principal qui y est traité.

Enfin, il nous est impossible d'indiquer ici les nombreux articles relatifs à l'épigraphie de la Gaule, et donnant souvent des monuments inédits qui sont renfermés dans les recueils des sociétés savantes ou dans les revues spéciales, Académie des inscriptions et belles-lettres, Société des antiquaires de France, Revue archéologique, Mémoires de toutes les sociétés départementales, etc. Nous aurons occasion de les citer en leur lieu au fur et à mesure des emprunts que nous serons amené à leur faire; mais il nous faut terminer ce rapide inventaire comme nous l'avons commencé, par le nom de celui qui est depuis vingt ans notre guide et notre maître. M. Léon Renier a traité, dans ses *Mélanges d'épigraphie*[2], livre que les hommes compétents ont depuis longtemps placé à côté des plus beaux mémoires de Borghesi, diverses questions éclairées par la science des inscriptions, et qui nous seront d'un grand secours dans la suite de cet ouvrage, comme celles des *curateurs* de

1. *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia, descriptio, institutorum expositio*, in-8 de 262 et 158 pages Leipzig, 1864. L'*Appendix epigraphica*, qui contient seulement des monuments pouvant servir d'*instrumenta* pour l'étude de l'administration de cette province et des cités qu'elle comprenait, ne renferme pas moins de 676 inscriptions.

2. Paris, 1854, gr. in-8, 292 pages.

cités[1], du recensement des provinces[2], du recrutement militaire[3], etc. Il a publié en outre, dans différents recueils, des mémoires ou simples notes concernant, soit la géographie, soit l'histoire administrative de la Gaule[4]. Mais c'est surtout dans son cours d'épigraphie au Collége de France, commencé en 1861, que M. Léon Renier a fixé les principes de la science qu'il professe, et fait un grand nombre de leçons sur l'administration de la Gaule romaine. M. Mommsen, de son côté, a traité quelques-unes des questions qui nous intéressent dans les Mémoires de l'Académie royale de Saxe[5]; et M. Marquart, dans l'*Ephemeris epigraphica* de Berlin[6]; enfin, M. Edmond Le Blant a touché à plus d'une question géographique dans ses inscriptions chrétiennes de la Gaule[7]. Le plan qu'il a suivi dans cet ouvrage est même essentiellement géographique.

IV. — Pour les sources numismatiques, nous avons à citer d'abord la riche collection de monnaies gauloises du Cabinet de France, si complète aujourd'hui depuis l'acquisition des médailles de M. de Saulcy. On sait que beaucoup de noms géographiques figurent sur ces monnaies; malheureusement un plus grand nombre encore est composé de pièces anépigraphes pour lesquelles l'ancien classement d'après les *lieux de trouvaille* ne saurait présenter aucun résultat satisfaisant : mais

1. *Ibid.*, p. 1-46.
2. *Ibid.*, p. 47-73.
3. *Ibid.*, p. 73-97.
4. Voyez, entre autres, son *Mémoire sur une inscription découverte à Orléans*, 1865 (*Mém. de l'Acad. des inscrip.*, nouv. série, 1867, t. XXVI, 1re part., p. 119-136). — *Sur la déesse Romerta* (*Bullet. de la Soc. des antiq.* pour 1859, p. 159-163, t. XXVI). — *Découverte d'un monument provenant de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon* (*ibid.*, p. 121-127); etc.— Voy. articles divers dans les deux séries de la *Revue archéologique*, et communications faites à l'Acad. des inscriptions dans les *Comptes rendus*, dont les 3 séries forment aujourd'hui 18 volumes.
5. *Les provinces de Germanie*, n° 21 de ses *Epigraphische Analekten* (*Kön. Sachsisch. Gessel. der Wissensch.*, 1852, t. IV, p. 230-235). — *Le marbre de Thorigny*, n° 22 de la même série de travaux (*ibid.*, 1852, t. IV, p. 235-253).
6. *De provinciarum romanarum conciliis et sacerdotibus* (*Ephemeris epigraphica* de 1872, p. 200-214).
7. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4. Paris, 1865. Voy. sa préface et la *table des divisions de son livre*, enfin la carte qui l'accompagne.

M. Robert, ayant dessiné avec une remarquable fidélité les différents types de notre plus ancienne numismatique nationale, propose avec toute raison de substituer à l'ancien classement celui qui résulte du rapprochement des types et du style des monnaies, ainsi que des signes qui y sont représentés. Nous n'aurons donc un bon classement géographique que lors de la publication de ces dessins et des observations auxquelles ils donnent lieu. La numismatique grecque, déjà étudiée avec soin, surtout par M. de la Saussaye[1], et la numismatique romaine de la Gaule, éclairée par les sept précieux volumes de catalogue des monnaies impériales de M. Cohen[2], sans parler des anciens recueils, et en particulier des grands ouvrages d'Eckhel[3] et de Mionnet[4], vient de recevoir un jour tout nouveau, pour la numismatique gallo-romaine du IIIe siècle, de la publication de M. de Witte[5]. Mais les séries mérovingiennes sont assurément celles qui nous procurent le plus de renseignements géographiques, par suite de l'usage où étaient les rois de cette première race de faire battre monnaie partout où ils résidaient, et d'autoriser ceux de leurs officiers auxquels on donnait le nom de *monétaires* d'user du même droit à peu près partout, en mentionnant sur les pièces la localité où ils se trouvaient avec leurs ateliers portatifs. La plus riche collection qui existe de ces pièces n'est malheureusement pas publique; elle est en la possession de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, qui y puise de temps en temps des renseignements historiques et géographiques surtout, dont il fait part au public dans de trop rares écrits[6]. Ces révélations ont un

1. *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1 vol. gr. in-4, XXIII pl. Blois, 1842.

2. *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, 7 vol. in-8. Paris, 1859-68, avec de nombreuses planches.

3. *Doctrina nummorum veterum*, 8 vol. in-4. Vienne, 1792-98.

4. *Description des médailles grecques et romaines avec leur degré de rareté et leur estimation*, 6 vol. in-8, 1806-13, et *Supplément*, 9 vol. in-8, 1819-37.

5. *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle.* Lyon, impr. de L. Perrin, 1868, 1 vol. gr. in-4, 202 p. et XLIX pl.

6. *Essai de numismatique mérovingienne comparée à Grégoire de Tours*, lettre à M. Alfr. Jacobs, in-8 de 220 p. Paris, 1864. — *Recherches sur les monnaies mérovin-*

intérêt du premier ordre pour nos études, car il faut songer que plus de 1200 noms géographiques figurent sur les monnaies mérovingiennes, et qu'une grande partie d'entre eux n'est pas encore identifiée. On ne parviendra à les localiser et à déterminer l'époque de leur émission d'une manière satisfaisante que lorsqu'on aura sous les yeux les dessins exacts de ces pièces, ou, mieux encore, les originaux eux-mêmes, et qu'on pourra les comparer entre eux pour le style et les légendes. La liste que M. Anatole de Barthélemy avait dressée de ces noms géographiques[1] est bien dépassée aujourd'hui par le nombre de ceux qui figurent sur les pièces de cette précieuse collection. Les monnaies dites baronales, en nous faisant connaître un grand nombre de noms de villes du moyen âge avec l'orthographe usitée à cette époque est un excellent élément de comparaison qui nous a beaucoup servi pour saisir, à l'aide de cette transition chronologique, les identifications des villes anciennes avec les localités modernes[2].

V. — Les vestiges de l'antiquité gauloise et romaine subsistant encore sur le sol ou dans les collections publiques et privées ont été de notre part l'objet d'une étude longue et minutieuse, mais il ne nous a pas été possible, bien entendu, de tout voir par nous-même; d'ailleurs, outre que tous les objets antiques sont loin de présenter un intérêt géographique, il est seulement utile de pouvoir constater la provenance des groupes

giennes de Touraine, gr. in-8 de 51 p., une carte. Paris, 1870 (extr. de l'*Annuaire de la Soc. de numismat. et d'archéolog.*). — *Excursion numismatique dans la Bourgogne au VIIe siècle*, gr. in-8, 1 carte (extr. du même recueil). — Divers opuscules ou lettres, réunis sous ce titre : *Numismatique mérovingienne*, 1873 (extr. du même recueil). Telles sont les publications de M. Ponton d'Amécourt qui touchent plus spécialement à la géographie.

1. *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, br. de 24 p. Paris, 1865. Cette liste comprend 721 noms géographiques.

2. Parmi les nombreux ouvrages publiés sur les monnaies féodales, sans parler des articles de Revues, et en première ligne de la *Revue de numismatique française* et de la *Revue de numismatique belge*, nous citerions volontiers comme le recueil de beaucoup le plus complet et le plus commode pour les recherches, *les Monnaies féodales de France* de M. Poey d'Avant, 3 vol. in-4. Paris, 1858-62, CLXIII pl.

essentiels, parce que cette provenance accuse d'ordinaire l'existence de localités anciennes. Il est facile en effet de suppléer à la vue des objets et à la connaissance directe des pays par le dépouillement complet des travaux de la province, et principalement des recueils publiés par les sociétés savantes des départements. Cette tâche considérable nous a été singulièrement facilitée par l'obligeante communication que M. Ém. Ruelle a bien voulu nous faire des 12000 fiches provenant du dépouillement qu'il a accompli lui-même et qui compose sa bibliographie encore inédite. Nous ne saurions assez dire, à propos de cette source si précieuse de documents, combien nous faisons cas, pour notre part, des travaux de la province; rien ne saurait en tenir lieu. L'autorité des personnes qui ont vécu dans le pays dont ils parlent, qui en connaissent les moindres particularités et en ont étudié l'histoire, ne saurait être contestée, surtout dans le domaine des faits matériels et en dehors de toutes les explications dont on les accompagne et des préférences locales dont ils peuvent être l'instrument ou le prétexte. Que dirons-nous, à plus forte raison, de ceux qui racontent ou même mentionnent une découverte à laquelle ils ont assisté, et décrivent une localité qu'ils habitent, qu'ils ont parcourue, ou un monument qu'ils ont sous les yeux?

VI. — Pour ce qui regarde les chartes et diplômes du moyen âge, nous avons eu recours de même aux dépouillements du même genre, et notamment aux grands recueils qui sont entre les mains de tout le monde; mais nous devons dire que les renseignements fournis par ces documents si nombreux pour la géographie des époques qu'ils concernent, sont moins précieux qu'on ne pourrait le croire pour la restitution géographique de la Gaule romaine. Ils seraient d'un grand secours assurément pour les petites localités anciennes si les textes classiques et les inscriptions nous permettaient d'en dresser une liste plus longue; mais celle que nous possédons et dont l'existence à l'époque romaine est indubitable, constitue un fonds assez

pauvre pour lequel les lieux-dits du cadastre nous rendent même un service plus important que les chartes.

VII. — Les publications géographiques sur la Gaule romaine qui ont précédé celle-ci et en ont été en quelque sorte le point de départ, sont d'une importance fort inégale et par leur valeur intrinsèque et par l'utilité qu'on en peut tirer. Après avoir fait, pendant de longues années, un usage pour ainsi dire journalier de ces ouvrages, nous avons appris à les connaître. Pour procéder par ordre chronologique, mentionnons d'abord Ortels et Cluvier, qui n'ont traité qu'incidemment de la géographie de notre pays, le premier ayant donné à son œuvre le cadre beaucoup plus étendu de l'*Orbis romanus*[1], et le second ayant pris pour objet de ses savantes recherches la Germanie, et surtout l'Italie[2]. C'est vers le même temps qu'il faut placer l'apparition du plus ancien ouvrage qui ait traité avec quelques détails de la Gaule romaine. Elle n'occupe, il est vrai, qu'une place médiocre dans l'ensemble du livre où il est parlé à la fois de l'histoire et de l'administration ancienne et moderne de notre pays, sans qu'on puisse même donner à ce travail, savant pour l'époque, mais étrange, confus, sorte d'encyclopédie sans méthode et sans plan arrêté, le nom de géographie comparée : c'est la Cosmographie de Paul Merula[3]. Le

1. *Theatrum orbis terrarum*, in-fol. Anvers, 1570, dont la 2e édition, parue après la mort de l'auteur, arrivée en 1598, est beaucoup plus complète. Elle porte ce titre : *Theatrum orbis terrarum, tabulis aliquot novis vitaque auctoris illustratum*, in-fol., sans pagination, composé d'un texte considérable, traitant de la géographie ancienne et moderne et accompagné de nombreuses cartes. Anvers, 1603. La Gaule tient naturellement sa place dans ce grand ouvrage. Pierre Bertz a reproduit dans le tome Ier de sa splendide édition du *Theatrum geogr. veter.* qui encadre son Ptolémée, la carte de la Gaule et la dissertation d'Abraham Ortels. Voy. tome Ier, vers la fin. — *Thesaurus geographicus*, gr. in-4. Anvers, 1587, sans pagination. C'est un dictionnaire.—*Theatri orbis terrarum parergon sive veteris geographiae tabulae*, 1595. — Un seul de ses ouvrages traite spécialement de la Gaule : c'est son opuscule intitulé *Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes*, tr.-petit in-8 de 76 p. avec un *Index*. Anvers, 1584, adressé à Gérard Mercator.

2. *Germaniae antiquae libri tres*. Leyde, Louis Elzevir, 1616, avec cartes et pl., pagination spéciale pour chaque partie et pour les suppléments. — *Italia antiqua*, in-fol. de 1326 p. Leyde, 1624 avec cartes et plans.

3. *Cosmographiae generalis libri tres, item geographiae particularis libri quatuor,*

premier ouvrage en français sur la Gaule est celui de Nicolas Sanson (d'Abbeville), et il ne traite que de la géographie des *Commentaires* de César[1]. L'auteur, qui n'était pas un savant et manquait d'informations sérieuses, se laisse du moins guider par un sens assez droit dans les discussions qui motivent ses identifications. Enfin, parut en 1675 l'ouvrage d'Adrien Valois, de beaucoup le meilleur de tous ceux qui ont été publiés sur la Gaule jusqu'à ce jour. Valois était un vrai savant, et le seul jusqu'à présent qui ait su faire, par la double connaissance qu'il possédait de l'antiquité et du moyen âge et par l'intelligence des textes classiques, une œuvre, qui depuis deux siècles écoulés reste sans rivale en ce genre tant en France qu'à l'étranger. C'est notre guide le plus sûr et notre répertoire le plus riche[2]. Il faut bien avouer que si d'Anville est le créateur de la vraie cartographie, une grande distance le sépare de Valois sous le rapport de la science historique. On a peine à comprendre l'autorité presque souveraine qu'on a coutume d'accorder à ceux de ses ouvrages qui ont surtout en vue l'antiquité, et le peu d'importance qu'on attribue à ses œuvres de géographe, de mathématicien et de dessinateur. C'est cependant dans ces dernières qu'il a surtout donné la mesure de son incomparable mérite. D'Anville, le premier, a su construire une carte par des procédés scientifiques, et cela suffit à sa gloire. Son plus beau travail est sans aucun doute son *Analyse géographique de l'Italie*[3]. « Je veux, dit-il, dans l'*Avertis-*

quibus Europa in genere, speciatim Hispania, Gallia, Italia describuntur, cum tabulis geographicis, in-fol. de 1075 p. Amsterdam, 1621. La description de la Gaule et de la France réunies occupe 214 pages : de la page 292 à la page 506. Les cartes ne donnent que les noms modernes; il s'en trouve une pour chaque province; elles sont intercalées dans le texte.

1. *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule tirée des Commentaires de César*, in-4 de 96 p. Paris, 1649, accompagnées d'une carte qui appartient à l'enfance de l'art. L'ordre du texte est alphabétique.

2. *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, 1 vol. in-fol. de 632 p. à 2 col. et *Indices*. Paris, 1675.

3. *Analyse géographique de l'Italie*, in-4 de 288 p. Paris, 1744, avec 2 cartes : une donnant, à l'aide de la triangulation, les contours pour la première fois redressés de l'Italie, et l'autre présentant ce que l'auteur appelle le « *Parallèle du contour de l'Italie*

sement, donner au public le plan d'un nouveau corps de cartes géographiques dont l'Italie ne paraît aujourd'hui que comme l'échantillon. » Avant la date mémorable de 1744, à laquelle cet ouvrage a paru, on ne savait pas dresser une carte. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les essais informes de Mercator, d'Ortels, de Sanson et de de l'Isle, avec l'œuvre cartographique de d'Anville, si remarquable autant par le dessin, relativement exact, que par l'aspect clair, intelligent et vraiment artistique qu'il a su lui donner. Les seuls travaux qui assurent à cet homme justement illustre la première place dans la science de la cartographie qu'il a créée, appartiennent donc surtout à la géographie mathématique[1]. Dans le domaine de la géographie historique, d'Anville a fait preuve surtout d'un rare bon sens dans la discussion et d'un merveilleux instinct topographique dans les identifications; mais, il faut bien le reconnaître, il n'était ni savant, ni même suffisamment versé dans l'étude des textes classiques. On peut relever, dans son principal ouvrage en ce genre, celui que nous devons avoir sous les yeux pour le travail qui nous occupe, la *Notice de la Gaule*[2], des erreurs d'interprétation qui témoignent d'une connaissance très-imparfaite de l'antiquité; quant aux appels que fait souvent l'auteur aux sources du moyen âge, on est presque toujours sûr qu'ils sont empruntés à Valois, et que nous ne rencontrons chez lui que des informations de seconde main. Ce

selon les cartes de MM. de l'Isle et Sanson et celle qui résulte de l'analyse géographique de ce continent par le sieur d'Anville. »

1. En parcourant le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, on voit que les travaux les plus sérieux, ceux auxquels l'auteur donnait le plus d'importance, se rattachent presque tous à cette branche d'études : *Mémoire sur la mesure du schène égyptien et du stade qui servait à le composer*, avec une carte, t. XXVI, p. 82. — *Discussion de la mesure de la terre par Eratosthène*, *ibid.*, p. 92. — *Remarques sur la détermination en latitude de plusieurs positions principales dans le Levant*, 1757, t. XXVII, p. 101. — *Sur la différence de latitude et de longitude entre Alexandrie et Syéné*, avec une carte, 1755, t. XXIX, p. 250. — *Mémoire sur le mille romain*, avec une carte, 1755, t. XXVIII, p. 346. — *De la mesure itinéraire arménienne*, 1762, t. XXXI, p. 292. — *Mémoire sur le* LI, *mesure itinéraire des Chinois*, t. XXVIII, p. 487.

2. *La Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains*, in-4 de 754 p. avec une carte. Paris, 1760.

volume, disposé comme celui de Valois, suivant l'ordre alphabétique, si favorable pour les recherches, avait été précédé de ses *Éclaircissements géographiques* (1741)[1]. La *Notice* ne renferme nullement le développement des quatre parties qui composent les *Éclaircissements*. Parmi les mémoires publiés par d'Anville sur diverses questions de géographie ancienne, plusieurs concernent la Gaule[2].

Pendant la période qui sépare Valois de d'Anville et parmi les ouvrages contemporains de ce dernier, nous devons citer le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* de Michel-Antoine Baudrand, dédié à Colbert[3]; celui de Lamartinière[4], qui ne méritent ni l'un ni l'autre le peu d'estime qu'on leur accorde aujourd'hui, peut-être sans les bien connaître, surtout pour la partie ancienne. Quoique les deux Notices de Menson Alting[5] aient plutôt en vue le moyen âge et l'état moderne que l'antiquité, on y trouve des renseignements utiles sur la

1. *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, précédés d'un Traité des mesures itinéraires des Romains et de la lieue gauloise*, in-12 de 497 p. sans y comprendre la préface et la table. Paris, 1741. Outre le *Traité* précité, ce petit recueil comprend trois dissertations distinctes : 1° *Sur* GENABUM, *ancienne ville des peuples* CARNUTES, *avec l'explication des voies romaines qui passaient dans l'Orléanais et dans le Berri*, p. 167-266, avec une carte; 2° *Sur* BIBRACTE, *ancienne ville des peuples* AEDUI, *explication des voies romaines qui passaient dans le territoire de ces peuples*, p. 267-435; *Explication topographique du siége d'*ALESIA, p. 436-497, avec une carte. — Dans sa *Géographie ancienne abrégée*, 3 vol. in-12 avec cartes et publiée l'année de sa mort, 1782, d'Anville a donné naturellement place à la Gaule (t. I, p. 48-94), mais ce résumé est trop rapide pour présenter un sérieux intérêt.

2. *Découverte d'une cité jusqu'à présent inconnue dans l'ancienne Gaule*, 1757, avec une carte (*Acad. des inscript.*, *Mém.*, t. XXVII, p. 108). — *Mémoire sur le* PORTUS ITIUS *et sur le lieu de débarquement de César dans la Grande-Bretagne*, 1757, avec une carte (*ibid.*, t. XXVIII, p. 397), publié dans un vol. petit in-12, intitulé : *Mémoires de littérature* de divers savants. Voyez dans la note précédente les dissertations contenues dans les *Éclaircissements géographiques*.

3. *Geographia ordine litterarum disposita*, 2 vol. in-fol. Paris, 1682.

4. *Dictionnaire géographique, historique et critique*, 10 vol. in-fol., la Haye, 1726-1730, et 6 vol. in-fol., Paris, 1768.

5. *Descriptio secundum antiquos Agri Batavi et Frisii; una cum conterminis, sive Notitia Germaniae inferioris cis et ultra Rhenum, qua hodie est in dicione VII Foederatorum, tabulis geographicis V et commentario in loca omnia, sive tractu, romanis scriptoribus et monumentis, qua latinis, qua graecis memorata a C. Julio Caesare ad Justinianum Aug.*, etc. (ordre alphabétique), in-fol., 132 p. Amsterdam, 1697. — *Descriptio Frisiae... secundum medii aevi scriptores... repraesentata tabulis geographicis IX et commentario*, etc. (ordre alphabét.), in-fol. de 216 p. Amsterdam, 1701.

Gaule. On peut en puiser de plus précieux encore dans les divers travaux de notre célèbre abbé Lebeuf[1]. Pour ce qui regarde l'Alsace et la région rhénane, une place très-importante doit être faite à Schœpflin[2]. Parmi les mémoires détachés composés au siècle dernier et qui concernent la géographie ou la topographie de la Gaule romaine, nous mentionnerons ceux de Fréret[3], les nombreuses communications de M. l'abbé Belley à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[4], qui ont joui d'une assez grande estime au siècle dernier. On ne saurait en dire autant des travaux de Mandajors, dont il peut être

1. Outre son *Histoire du diocèse de Paris*, dont M. Cocheris a donné une nouvelle édition en continuant cette histoire jusqu'à nos jours (Paris, 10 vol. in-8, 1861 et suiv.), pour ce qui regarde la Gaule, on doit à l'abbé Lebeuf : 1° *De l'ancienne situation de la ville de Bourdeaux et de l'origine de son nom*, 1754 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, p. 145). — 2° *Sur une maison de campagne d'Ausone*, 1754 (*ibid.*, *ibid.*, p. 152).—3° *Mémoire sur quelques antiquités du diocèse de Bayeux*, 1747 (*ibid.*, t. XXI, p. 489 et suiv.).

2. *Alsatia illustrata*, 2 vol. in-fol. Colmar, 1751-62. — *Dissertation sur un monument des Tribocs*, avec une pl., 1738 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XV, p. 456 et suiv.). — *Sur la découverte faite à Nöttingen en* 1748 *d'une colonne itinéraire où la dis tance est marquée par le mot* LEUGÆ (*ibid.*, t. XXI, p. 65 et suiv.).

3. 1° *Sur la comparaison des mesures itinéraires romaines avec celles qui ont été prises géométriquement par M. Cassini dans une partie de la France*, 1739 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIV, p. 160 et suiv.). — 2° *Sur les colonnes itinéraires de la France où les distances sont marquées par le mot* LEUGÆ, 1739 (*ibid.*, *ibid.*, p. 150 et suiv.). — 3° *Sur la table itinéraire publiée par Welser sous le nom de* Table de Peutinger, 1738 (*ibid.*, *ibid.*, p. 174 et suiv.), et *Supplément*, 1744 (*ibid.*, t. XVIII, p. 249 et suiv.). — 4° *Observations sur la disposition de quelques peuples de la Belgique et sur la disposition de quelques places de ce pays lors de sa conquête par les Romains*, 1746 (*ibid.*, t. XLVII, p. 435 et suiv.).

4. 1° *Mémoire sur l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de noms de plusieurs villes*, 1744, t. XIX, p. 495 et suiv. — 2° *Dissertation sur* AUGUSTORITUM, *ancienne ville de la Gaule*, 1746, t. XIX, p. 707 et suiv. — 3° *Dissertation sur* LIMONUM, *ancienne ville des peuples* PICTONES, 1746, *ibid.*, p. 691 et suiv. — 4° *Dissertation sur* RATIATUM, *ancienne ville de la Gaule*, 1748, *ibid.*, p. 722 et suiv.— 5° *Mémoire sur une voie romaine qui conduisait de l'embouchure de la Seine à Paris*, 1744, *ibid.*, p. 648 et suiv. — 6° *Observations sur deux voies romaines qui conduisaient de* CONDATE, *Rennes en Bretagne, dans le fond du Cotentin*, avec une pl., 1774, t. XLI, p. 563 et suiv. — 7° *Observations sur les anciens peuples de la cité de Bayeux*, 1761, t. XXXI, p. 227 et suiv., et 1762, *ibid.*, p. 250 et suiv. — 8° *Mémoire sur une voie romaine qui passait de Valognes à Vieux près de Caen, et ensuite à la ville du Mans*, 1756, t. XXVIII, p. 475 et suiv. — 9° *Dissertation sur* JULIOBONA, *ancienne capitale des peuples* CALETI, avec une carte, 1744, t. XIX, p. 633 et suiv.—10° *Dissertation historique et géographique sur* AUGUSTA, *ancienne capitale des peuples* VEROMANDUI, avec 2 cartes, 1745, t. VI, p. 671 et suiv.

toutefois utile de connaître l'existence[1]. Nous devons rappeler encore ceux de Moreau de Mautour[2], de Foncemagne[3], de Bonamy[4], de Ménard, le célèbre auteur de l'*Histoire de Nîmes*[5]; de De la Barre[6], de Falconnet[7], de Lancelot[8], de l'abbé Fenel[9], de Burigny[10], de Nicolaï[11], de l'abbé de Fontenu[12],

1. *Des limites de la France et de la Gothie*, 1727 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 430 et suiv.).—*Recherches sur l'évêché d'*ARISIDIUM *ou* ARESETUM, avec une carte, 1718 (*ibid.*, t. V, p. 336 et suiv.). — *Recherches sur la situation de* TREVIDON *et* PRUSIANUM, *maison de campagne de Ferréol, préfet du prétoire des Gaules*, 1714 (*ibid.*, t. III, p. 259 et suiv.). — *Du camp d'Annibal sur les bords du Rhône*, 1712 (*ibid.*, t. III, p. 93 et suiv.), et 1725 (*ibid.*, t. V, p. 198 et suiv.).

2. 1° *Explication d'une borne milliaire trouvée près de Soissons*, une pl., 1712 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. III, p. 230 et suiv.). — 2° *Sur une borne milliaire trouvée à Vic-sur-Aisne*, une pl., 1712 (*ibid.*, *ibid.*, p. 233 et suiv.). — 3° *Remarques sur une inscription de Tetricus le fils*, 1715 (*ibid.*, *ibid.*, p. 235 et suiv.).

3. *Observations critiques sur deux endroits de la* Notice des Gaules *de M. de Valois*, 1728 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VII, p. 300 et suiv.). —*Mémoire sur l'étendue du royaume de France sous la première race*, 1729 (*ibid.*, t. VIII, p. 505 et suiv.).

4. *Remarques sur quelques noms de lieux de la* Notice des Gaules *de M. de Valois*, 1744 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XVIII, p. 266 et suiv.). — *Observations sur les peuples* MELDI *des Gaules dont parle César dans ses Commentaires*, avec une carte (*ibid.*, t. XXXI, p. 220 et suiv.). — *Conjectures sur la position de deux anciennes villes des Gaules nommées* BRATUSPANTIUM *et* MEDIOLANUM, 1756 (*ibid.*, t. XXVIII, p. 463 et suivantes).

5. Outre cette histoire locale très-connue, voyez dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.* la *Description de la province de Narbonnaise selon le texte de Pline, éclaircie par des remarques géographiques, historiques et critiques*, 1re partie, 1753, t. XXV, p. 65 et suiv.; 2e partie, 1754, t. XXVII, p. 114 et suiv.; 3e partie, t. XXIX, p. 228 et suiv. — Voyez encore son *Mémoire sur la position, l'origine et les anciens monuments d'une ville de la Gaule Narbonnaise, appelée* GLANUM LIVII, 1762, (*ibid.*, t. XXXII, p. 650 et suiv.)

6. *Mémoire sur les divisions que les empereurs romains ont faites des Gaules en plusieurs provinces*, 1727 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 403 et suiv.).

7. *Remarques sur la signification du mot* DUNUM, 1745 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XX, p. 13 et suiv.).

8. *Discours sur les sept merveilles du Dauphiné*, 1721 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VI, p. 756 et suiv.). —*Recherches sur* GERGOVIA *et quelques autres villes de l'ancienne Gaule*, 1723 (*ibid.*, *ibid.*, p. 635 et suiv.). — *Dissertations sur* GENABUM, *ancienne ville du pays des Carnutes ou Chartrains*, 1729 (*ibid.*, t. VIII, p. 450 et suiv.). — *Remarques sur le nom* ARGENTORATUM, 1731 (*ibid.*, t. IX, p. 129 et suiv.).

9. *Remarques sur la signification du mot* DUNUM, 1745 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XX, p. 39 et suiv.).

10. *Note sur trois places de l'ancienne Gaule dont aucun géographe n'a fait mention*, 1779 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLII, p. 71 et suiv.).

11. *Précis d'une longue suite de mémoires historiques et géographiques dans lesquels on examine si le Rhône appartient à la province de Languedoc*, 1746-48 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXI, p. 156 et suiv.).

12. *Réflexions historiques sur le Loiret*, avec II pl., 1736 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XII, p. 153 et suiv.).

de Foucault et Galland[1], enfin de l'Évesque de la Ravalière [2].

Nous emprunterons aussi beaucoup de renseignements au fameux recueil de Caylus[3]. Pour la géographie locale, nous trouvons de bons renseignements dans les travaux que Pasumot et Grivaud ont laissés sur leur pays[4]. Nous rappellerons à cette occasion les grandes histoires provinciales de dom Vaissette pour le Languedoc, d'Honoré Bouche pour la Provence, etc. Inutile de dire quels secours nous apportent aussi le *Glossarium* de du Cange pour l'époque de transition, et l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon [5].

Pour rentrer dans le domaine spécial des ouvrages relatifs à la géographie ancienne, parmi les contemporains de Valois, nous devons citer, à l'étranger, et en première ligne, l'œuvre

1. *Découverte de l'ancienne ville des Viducassiens*, 1704-5 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. I, p. 290 et suiv.).

2. *Éclaircissement sur un passage du IVe livre de la* Guerre des Gaules, *par César*, 1746 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XVIII, p. 212 et suiv.).

3. *Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques, étrusques et gauloises*, 7 vol., 1752-1767. —On lui doit aussi, dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVII, un *Mémoire sur un chemin des Romains*, avec une carte, 1757, p. 136 et suiv.

4. *Mémoire géographique sur quelques antiquités de la Gaule*, avec 3 cartes, in-12 de 222 p., Paris, 1765, renfermant cinq dissertations : 1° *Voies romaines des environs d'Auxerre*, p. 1-55; 2° *Sur la position de* CHORA, p. 57-86; 3° *Sur la voie romaine entre Avallon et Auxerre*, p. 87-163; 4° *Sur la voie romaine entre Autun et Besançon par Dôle*, p. 164-182; 5° *Sur le siége de* GERGOVIA, p. 183-184. Ce volume est d'ordinaire complété par quelques dissertations de Bordeu sur les *Eaux de Baréges et les eaux minérales de l'Aquitaine*. — Une nouvelle édition des œuvres de Pasumot, complétée d'après ses manuscrits, fut donnée par Grivaud (in-8, Paris, 1810-13, 140 p.), avec divers mémoires à la suite qui ont chacun leur pagination spéciale. Les trois premières dissertations de Pasumot sont les mêmes que dans l'édition précédente; la quatrième en diffère : *Recherches sur la voie romaine d'*AUTRICUM *à* AGENDICUM *et dissertation sur la position d'un lieu nommé* BANDRITUM *situé entre ces deux villes* (même carte), p. 74-95. Viennent en outre la *Description d'un ancien camp romain situé sur l'Armançon près du village de Flogny à trois lieues de Tonnerre*, avec une carte, p. 115-120; une *Notice sur les anciens camps romains*, par M. Grivaud, p. 121-140; *Dissertation sur la colonne de Cussy*, II pl., par M. Grivaud; d'après les manuscrits de Pasumot, pagination distincte, 1-69; *Sur les antiquités d'Autun*, avec une carte, par Grivaud, p. 1-38; *Notice des antiquités de la ville de Beaune*, avec II pl., par Pasumot (extr. des *Annales des voyages*, de Malte-Brun, t. XIII, cah. XXXVII, p. 1-80); *Dissertation sur la position d'un ancien lieu situé sur la voie romaine de Clermont à Limoges*, avec une carte, mém. inédit de Pasumot (*ibid.*, t. XI, cah. XXXIII, p. 1-16); *Description de quelques monuments antiques qui existaient aux bains du Mont-Dore*, avec une pl. (*ibid.*, t. XII, cah. XXXVI, p. 1-25); *Dissertation sur le lieu où s'est donné la bataille de Fontenoy en* 841, avec une carte, par Pasumot (*ibid.*, *ibid.*, cah. XXXVIII, p. 1-44).

5. *L'antiquité expliquée et représentée en figures*, 15 vol. in-fol., 1719-24.

de Christophe Keller, plus connu sous le nom de Cellarius, de Smalkalde, mort en 1707, et qui, dans son *Orbis romanus*, a consacré une large place à la Gaule[1]. Mais elle ne peut nous être d'une grande utilité : Cellarius ne connaissait pas notre pays ; il s'arrête avec complaisance sur les localités dont l'identification n'est guère contestée, et élude en général les difficultés résultant des positions douteuses et controversées ; il supprime le plus souvent les noms des localités secondaires ou obscures. Le même reproche peut lui être adressé pour l'Italie.

D'importantes publications ont eu pour objet principal, pendant la même période, l'étude des voies romaines de l'*Orbis romanus*, et, sans remonter jusqu'aux ouvrages célèbres de Welser et de Pierre Bertz, nous devons citer parmi les prédécesseurs mêmes de Valois et les contemporains du vieux Cluvier, Nicolas Bergier, mort en 1623, dont les *Grands chemins de l'Empire*[2] sont justement célèbres, eu égard surtout à l'époque où cet ouvrage, qui nous paraît un peu naïf aujourd'hui, a été publié. D'une tout autre valeur est le livre de Pierre Wesseling (mort en 1764), qui ne s'est présenté cependant au public que sous la forme modeste d'édition des *Itinéraires*, mais dont le commentaire perpétuel est aussi remarquable par le savoir que par la critique[3]. Pendant ce temps, dom Fonteneau (mort

1. La 1re édition est de 1701. La seconde, qui lui est préférable, est de 1731 ; elle a été donnée à Leipzig sous ce titre : *Notitia orbis antiqui, sive Geographia plenior... novis tabulis geographicis illustravit C.*, 2 vol. de 1088 et 970 pages. La Gaule occupe dans le tome Ier, les pages 129-321, 2 cartes.

2. La meilleure édition est celle qui a été donnée à Bruxelles en 1728 sous ce titre : *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, etc., nouv. édit. revue avec soin et enrichie de cartes et de figures, 2 vol. gr. in-4, pagination suivie, 909 pages. A cette édition est jointe la Table de Peutinger à échelle réduite, gravée sur cuivre pour la troisième fois depuis 1598. Ces cuivres, exécutés avec assez de soin comme gravure, fourmillent d'erreurs et d'omissions que nous avons pu relever en détail dans notre nouvelle édition d'après le manuscrit original de Vienne. Malheureusement c'est surtout cette édition de la *Table Peutingérienne de* 1728 qui est répandue chez nous, par suite du bas prix et de la notoriété dont jouit l'ouvrage de Bergier.

3. *Vetera Romanorum itineraria, sive Antonini Augusti itinerarium, cum integris Jos. Simleri, Hieron. Suritas, et And. Schotti notis*; *Itinerarium Hierosolymitanum et Hieroclis grammatici synecdemus*, in-4 de 762 p.; préface et index sans pagination. Amsterdam, 1735.

en 1780), qui a laissé un ensemble de documents si considérables sur l'histoire du Poitou, s'occupait de retrouver les voies romaines de ce pays[1]. Le même soin occupait dom Grenier (mort en 1789) touchant la Picardie, et l'*Introduction* qu'il avait écrite pour l'histoire de cette province comprend une étude détaillée sur les voies romaines qu'il y avait pu reconnaître ou qu'il avait restituées avec toute la probabilité que l'on pouvait attendre de son rare savoir[2].

Depuis la mort de d'Anville, les ouvrages de géographie ancienne se multiplièrent, et ce fut l'Allemagne qui ouvrit la voie nouvelle dans laquelle s'illustrèrent d'abord Conrad Mannert et Ukert. Le premier a consacré sa vie entière à élever le monument le plus important qui ait paru jusqu'à ce jour, si nous ne considérons que le nombre des volumes[3]. La *Gaule* occupe, dans cette immense publication, une notable portion du second volume. Quoique plus étendue que celle de Cellarius, on ne peut constater un grand progrès sur ce dernier, qui écrivait près d'un siècle avant Mannert. On y retrouve ses défauts ordinaires : pas assez d'informations nouvelles, peu ou point de critique, et un esprit aussi peu exigeant sur le choix des documents que sur la valeur des démonstrations.

En adoptant le même cadre et le même titre, Fr. Aug. Ukert[4]

1. La dissertation du savant bénédictin, trop courte malheureusement, mais néanmoins fort importante, a été publiée dans la collection des *Mémoires des antiquaires de l'Ouest* par les soins de M. V. Foucart, t. II, p. 85-108.

2. C'est en 1856, par les soins de MM. Ch. Dufour et J. Garnier, que fut publiée, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, cette *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, dans le tome III des *Documents* inédits concernant cette province, grande publication entreprise et poursuivie par la *Société des antiquaires de Picardie*. Ce qui regarde les *voies romaines* occupe dans ce IIIe volume les pages 424-522. Voyez, pour les noms géographiques, la table des matières, pages 523-597.

3. *Geographie der Griechen und Römer*, 10 vol. in-8, dont plusieurs sont divisés en deux parties (les 2e, 5e, 9e et 10e) et un en trois parties (le 6e), chacune de ces parties ou subdivisions de volume est souvent très-compacte (de 400 à 600 pages environ). Nuremberg et Leipzig, 1788-1825. Les premiers volumes ont eu deux éditions. Pour la Gaule, voyez toute la 1re partie du tome II, p. 1-240.

4. *Geographie der Griechen und Römer*, 3 vol. in-8 compactes, en 2 parties chacun. Weimar, 1816-46. L'auteur n'a pas eu le temps d'achever son œuvre : ce livre ne comprend ni l'Italie, ni le monde grec, ni l'Afrique. La Gaule occupe toute la 2e partie du tome II, qui a été publié en 1832 et n'a pas moins de 637 pages très-serrées.

a fait preuve d'un savoir étendu, d'une connaissance plus sûre de l'antiquité, d'un jugement plus ferme et d'un esprit plus rigoureux; mais il faut ajouter que, dans ce grand ouvrage, malheureusement interrompu par la mort de l'auteur, si la Gaule est traitée en entier et d'une manière bien plus satisfaisante que chez son devancier, ce savant géographe n'a pas été heureux dans ses identifications, et que des renseignements exacts sur le pays lui ont fait le plus souvent défaut, comme à Mannert. Le troisième et dernier volume publié d'Ukert n'était pas encore paru, que les tomes Ier et IIe du *Manuel*[1] si répandu aujourd'hui de Forbiger avait déjà vu le jour. Le but de cette longue et patiente compilation, de ce dépouillement complet, à ce qu'il semble du moins d'après l'intention évidente de l'auteur, des textes et des monuments, était d'offrir au nombreux public qui s'occupe de l'antiquité classique un vaste répertoire de renvois aux textes et aux inscriptions. Malheureusement ce but est loin d'être atteint. Le premier volume, conçu et exécuté d'après le plan d'Ukert, c'est-à-dire donnant en deux parties distinctes un résumé de l'étude chronologique : 1° de la *géographie historique*, et 2° de la *géographie mathématique* des anciens, exposé fait avec clarté et méthode, mais avec beaucoup moins de critique que celui d'Ukert, est une sorte d'introduction à la géographie proprement dite. Les deuxième et troisième volumes sont consacrés au dépouillement des textes, sous forme de renvois seulement. L'utilité d'une entreprise aussi laborieuse et aussi aride est tellement incontestable et si généralement sentie aujourd'hui, que, malgré ce qu'il présente de défectueux, ce manuel est considéré comme indispensable à tous les hommes voués à l'étude de l'antiquité. Depuis bien des années nous faisons de ce livre un usage journalier, et, ayant éprouvé la nécessité, en ce qui regarde la Gaule et l'Italie, de le compléter et de le corriger pour nos études personnelles, nous

1. *Handbuch der alten Geographie*, 3 vol. in-8 très-compactes. Leipzig, 1842-48. Le Ier vol. a 668 p. avec tableaux et cartes; le IIe vol. (Asie et Afrique), avec 3 cartes, 920 p.; le IIIe vol. (Europe), 1180 p.—La Gaule occupe dans ce volume les pages 109-268.

pouvons affirmer qu'un tiers environ des renvois est omis, et que ce sont souvent les plus importants, ceux des géographes par exemple; un huitième de ces mêmes renvois est erroné, par suite de méprises, si faciles à commettre dans les chiffres, de fautes typographiques, etc. C'est surtout pour l'Italie (où les textes abondent, comme on sait) que nous sommes en mesure de justifier cette effrayante proportion d'omissions et d'erreurs. Nous ne parlons pas des textes épigraphiques, qui ne tiennent qu'une place presque insignifiante dans les renvois de ce livre. Mais, tel qu'il est, il doit encore rester en possession de la vogue, non parce qu'il est bon, mais parce qu'il est seul. Des tables bien faites en rendent l'usage presque aussi commode que le serait celui d'un *Dictionnaire*. Et à ce propos nous devons dire que le meilleur ouvrage de ce genre qui ait paru jusqu'à ce jour est, sans aucun doute, malgré les nombreuses omissions de noms qu'on y remarque, celui de Smith[1]; il nous est cependant moins secourable pour la Gaule que pour le monde grec, qui y a été généralement traité avec compétence et talent. L'ancien petit *Dictionnaire* de Bischoff et Möller[2], que l'on voit sur toutes nos tables, rend encore quelques services pour les recherches courantes, mais il présente ce très-grave défaut que les articles du commencement et ceux de la fin sont d'un développement inégal; en d'autres termes, que la seconde partie en a été très-négligée[3].

Nous devons aborder l'examen des travaux publiés en France, pendant ce siècle, sur la matière qui nous occupe, et commencer par ceux du baron Walckenaer, qui fut notre pre-

1. *Dictionary of Greek and Roman Geography*, in-8 en II vol. à 2 col., de 1108 à 1383 p. London, 1856-57, imprimés avec une rare perfection et publiés avec un grand luxe de plans et de dessins intercalés dans le texte.

2. *Vergleichendes Wörterbuch der alten, mittleren und neuen Geographie*, in-8. Gotha, 1829.

3. Sur les 1000 pages environ qui le composent, les 500 premières, c'est-à-dire la moitié du volume, sont consacrées aux 5 premières lettres de l'alphabet, les 19 autres n'occupent par conséquent que l'autre moitié. Or, c'est d'ordinaire à la lettre L que doit se faire en deux moitiés le partage dans les dictionnaires de géographie ancienne dont les articles sont bien proportionnés.

mier maître, et daigna nous accorder ces précieux encouragements souvent si décisifs au début de la carrière. Ce savant si accessible, épris lui-même d'un amour si constant pour l'étude, — pour un trop grand nombre d'études peut-être, — ne se tenait pas assez en garde contre cette curiosité louable et périlleuse à la fois, qui nous condamne — si remplie et si longue que soit la vie — à tout effleurer sans rien approfondir. Le baron Walckenaer, tour à tour romancier, maire, secrétaire général, préfet, géographe et naturaliste, n'a malheureusement marqué son empreinte d'une façon durable dans aucun de ses travaux; avec beaucoup de savoir, de volonté, de riches matériaux amassés, il n'a pas laissé un livre. Celui de ses ouvrages qu'on cite le plus souvent est sa *Géographie des deux Gaules*[1], mais c'est plutôt pour le combattre que pour s'y appuyer. La date en est d'ailleurs beaucoup plus reculée qu'on ne le croit communément. Bien que publié en 1839, il avait été composé trente ans auparavant : « Ce travail venait d'être terminé, dit l'auteur lui-même[2], lorsque l'Académie des inscriptions et belles-lettres proposa, pour le prix qu'elle devait adjuger en 1811, la question suivante : *Rechercher quels ont été les peuples qui ont habité les Gaules cisalpine et transalpine aux différentes époques de l'histoire antérieures à l'année* 410 *de J. C. Déterminer l'emplacement des villes capitales de ces peuples et l'étendue du territoire qu'ils occupaient; les changements qui ont eu lieu dans les divisions des Gaules en provinces.* » L'ouvrage du baron Walckenaer n'est donc, à proprement parler, qu'un mémoire répondant exactement à la question pré-

1. *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens et accompagnée d'un atlas de* 9 *cartes*, 3 vol. in-8. Paris, 1839. Ces cartes, sauf la dernière, qui comprend l'ensemble de la Gaule et qui a été dressée par A. Dufour, n'ont pas une grande utilité; celle-là même répond moins au besoin du lecteur qu'une autre carte, introuvable aujourd'hui, très-bien gravée et qui a été publiée séparément sous ce titre : *Gallia tum Cisalpina, tum Transalpina, ejusque in provincia descriptio circa tempora eversi per occidentem Imperii romani.* Paris, 1844, Schwaerzlé sculps., Lapie duxit et Blumenthal construxit.

2. *Introduction à l'analyse geographique des itinéraires*, p. LXIII, introduction qui forme une sorte d'appendice à la *Géographie ancienne des Gaules*, et compose le tome III de cet ouvrage.

cédente, puisqu'il fut couronné, et sa véritable date est 1810. Ce mémoire, publié « sans changement très-notable », sous le titre de *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, a donc chronologiquement suivi de très-près l'ouvrage de Mannert, sur lequel il constitue assurément un progrès, et il a précédé de plusieurs années celui d'Ukert, auquel il demeure inférieur par plus d'un côté. L'auteur n'avait jamais voyagé, même en France, sinon pour se rendre à ses postes successifs de préfet de l'Aisne et de la Nièvre, et il était loin d'avoir le merveilleux instinct topographique des d'Anville ou des Vivien de Saint-Martin. Malgré les riches informations qu'une bibliothèque, bien célèbre, mettait à son service, il lui manquait — et cela se reconnaît malheureusement trop souvent dans ses ouvrages — une solide instruction classique et surtout la pleine intelligence des textes; mais ce qu'il possédait au suprême degré (on ne lui a pas assez rendu justice à cet égard), c'était une connaissance approfondie de la géographie mathématique. Son *Introduction à l'analyse des itinéraires* (tome III de sa *Géographie*) est un travail lumineux et assez concluant, quoiqu'on y reconnaisse encore le disciple de Gossellin. Avant les très-récentes dissertations de Müllenhoff, dans ses *Antiquités germaniques* et les trop rares publications de M. d'Avezac, cette étude était une des meilleures que l'on possédât sur la matière. Les explications que Walckenaer a données des différents étalons de mesures des anciens, qu'il a démontrés pouvoir être réductibles à un seul, ont permis d'expliquer les erreurs de Ptolémée, et à la fois ont fourni les moyens de les rectifier; Walckenaer a surtout mis en relief les progrès de la géographie astronomique et étudié l'époque de transition entre la tradition ptolémaïque et la grande découverte de d'Anville. C'est là un très-sérieux progrès sur les conclusions de De la Barre[1], de Gossellin[2] et même

1. *Essai sur les mesures géographiques des anciens* (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIX, p. 512-570).

2. *Mémoire sur l'origine des erreurs commises par les géographes grecs dans les*

de Letronne[1]. Il nous a ramenés à la vraie méthode, celle que d'Anville avait entrevue et indiquée, et qui consiste à prendre pour base les mesures des itinéraires romains soumises au procédé moderne de la triangulation, et il démontre que les causes d'erreurs des anciens proviennent à la fois de la divergence des modules ou étalons, et de l'inexpérience où ils étaient du tracé des méridiens, ce qui fait que les données si nécessaires des longitudes sont toujours inexactes, tandis que leurs latitudes au contraire ne réclament que de légères rectifications, et que les périples et les itinéraires nous fournissent les deux autres éléments de redressement à l'aide desquels la géographie comparée peut aspirer à des résultats plus satisfaisants. Tel est l'important service que le baron Walckenaer a rendu à la science. Quant à ses tables d'itinéraires auxquelles il paraissait attacher une grande importance, elles n'ont qu'une très-mince valeur pour la fixation des distances entre les stations anciennes, attendu que les écartements ont été pris le plus souvent au compas sur les cartes, et l'on comprendra sans peine que, pour les pays où la ligne droite rencontre les plus grands obstacles naturels, tels que pentes rapides ou plaines sujettes à l'inondation, ce moyen soit très-défectueux. Quant aux identifications des positions et des noms anciens avec ceux des localités modernes, le baron Walckenaer, — qui n'était pas philologue, et se laissait volontiers guider par de fausses analogies; qui, de plus, n'avait eu recours ni aux documents de transition, tels que les médailles et les chartes du moyen âge, ni aux informations locales (beaucoup moins riches, il faut le dire, il y a trente ans, qu'elles ne le sont aujourd'hui), — n'est parvenu à en fixer qu'un bien petit

mesures en longitude et sur les moyens de rectifier ces mesures en les ramenant à leurs modules primitifs, 1826 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. IX, p. 86 et suiv.). — *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, 1798-1813, 4 vol. in-4.

1. *Mémoire sur cette question : Les anciens ont-ils exécuté une mesure de la terre postérieurement à l'établissement de l'École d'Alexandrie?* 1817 (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. VI, p. 261 et suiv.). C'est dans ce mémoire célèbre que Letronne explique en quoi a consisté l'opération d'Ératosthène.

nombre. Il faut ajouter à cela que, n'étant pas écrivain, il n'a pu compenser dans son livre l'insuffisance scientifique du fond par l'agrément de la forme. Nous ne parlons pas des secours que peut apporter au géographe historien l'étude de l'administration romaine par l'épigraphie : il n'a jamais soupçonné même l'application possible d'une science qui naissait à peine de son temps, et l'on ne saurait avec justice lui en faire un reproche. Nous ne devrions pas parler non plus de cette malheureuse explication géographique de la *Table alimentaire de Veleia*, donnée d'après les rêveries d'un certain Pitarelli, qui ne jouissait d'aucun crédit dans son propre pays[1], explication qui nous a un instant séduit et trompé nous-même, avant que nous eussions regardé de plus près aux textes, visité l'Italie, et étudié la question topographique dans le pays où elle doit l'être. Nous avons appris, par cette expérience personnelle et à nos propres dépens, que, si l'on peut espérer de devenir géographe sans quitter ses livres, on ne saurait être topographe sans voir le pays qu'on décrit ou sur lequel portent les discussions d'identifications. Le baron Walckenaer nous a laissé, outre la *Géographie des deux Gaules*, deux mémoires qui ne sont pas sans valeur, sur le pays des *Gabali* et sur les changements subis par le cours de la Loire depuis les temps anciens[2].

1. Voy. le chap. VII du tome II. Nous avions voulu faire comprendre à l'aide d'une carte le système de Pitarelli adopté par le baron Walckenaer : pl. VII de notre *Atlas élémentaire de l'Italie ancienne*, travail entièrement à refaire aujourd'hui et qui peut témoigner en faveur de l'utilité des voyages, car nous n'avions pas vu l'Italie à l'époque où cet ouvrage élémentaire a paru, et, il faut bien le dire, nous n'avions sérieusement étudié ni les monuments, ni les textes. Après avoir fait huit voyages, c'est-à-dire huit séjours plus ou moins prolongés dans les différentes parties de la péninsule italique, nous trouvons tout à reprendre dans cet essai juvénile et rien à peu près à conserver. Nous voudrions en ôter surtout la carte dressée d'après le système de Pitarelli ; nous avons du moins redressé cette géographie de la *Table alimentaire*, trois ans après, en 1854 : *De Tabulis alimentariis*, cap. II *Veleiatium tabulae explanatio geographica*, p. 43-66 ; cf. *Tabula pagorum inscriptionis Veleiatium*, à la suite de l'ouvrage, p. XLIII-LII et carte, *Tabula aliquorum pagorum Veleiae et Placentiae civitatum*.

2. 1° *Mémoire sur l'étendue et les limites du pays des* GABALI *et sur la position de leur capitale* ANDERITUM, 1815, une carte (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. V, p. 386 et suiv.). — 2° *Mémoire sur les changements qui se sont opérés dans le cours de la Loire entre Tours et Angers, et sur la position du lieu nommé* MURUS *dans*

L'ingénieur en chef Jollois est un des hommes qui nous ont donné les travaux archéologiques et topographiques les plus étendus et les plus riches en informations sur trois points de la Gaule romaine, les départements du Loiret, de la Seine et des Vosges [1]. A ce même ordre d'études appartiennent le *Voyage* de Millin *dans le midi de la France* (1811), les Mémoires de M. Long sur le *Pays des Voconces* [2], de M. Ch. Texier [3] et de M. Victor Petit [4] sur Fréjus, de l'abbé Magloire Giraud sur *Tauroentum* [5], etc.

Il serait trop long d'énumérer ici les nombreux travaux qui ont paru depuis le commencement de ce siècle, et surtout pendant ces trente dernières années, sur la géographie, la topographie et l'archéologie de la Gaule romaine; nous devons mentionner cependant les principaux, et d'abord les publications concernant les Pays-Bas, les pays Rhénans et l'Alsace, pour

les actes de la Vie de saint Florent, avec 2 cartes, 1815 (*ibid.*, nouv. série, t. VI, p. 373 et suiv.). Ces deux mémoires réunis ont été publiés à part sous ce titre : *Recherches sur la géographie ancienne et sur celle du moyen âge*, in-4. Paris, 1822, 68 p.

1. 1° *Mémoire sur les antiquités du département du Loiret*, très-gr. in-4 de 180 p. et XXVII pl., dont une *Carte générale* (comparée et gravée en deux couleurs) *des voies romaines aboutissant à Orléans*. Paris-Orléans, 1836, tirée à 110 exempl. — 2° *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris, contenant la découverte d'un cimetière gallo-romain sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et des recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce, suivi d'un Résumé statistique et accompagné d'observations nouvelles sur les antiquités trouvées en divers temps et en différents lieux dans Paris*, 177 p. et XXIII pl., dont un *plan de Paris* (gravé en deux couleurs) *sur lequel sont indiquées les voies romaines de l'antique* LUTETIA *et les localités où l'on a trouvé sur son sol en divers temps des vestiges de constructions antiques et des antiquités de toute nature des époques romaines et gallo-romaines* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. I, 1843, publié après la mort de l'auteur). — 3° *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, très-gr. in-4 de 200 p. et XL pl., dont la *Carte générale* (comparée, gravée en deux couleurs) *du département des Vosges et des départements environnants*. Paris, 1843, tiré à 125 exempl.

2. Cité plus haut, voy. page 23, note 11.

3. *Mémoire sur la ville et le port de Fréjus*, avec VI pl. (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, de la page 169 à la page 272, 1849).

4. *Fréjus*, FORUM JULII, *note descriptive*, accompagnée d'une carte et de 100 dessins intercalés dans le texte. Nice-Cannes, in-8 de 142 p. (extr. du *Bull. monum.*).

5. *Mémoire sur* TAUROENTUM, *ou Recherches archéologiques, géographiques et historico-critiques sur cette colonie phocéenne* (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. III, p. 1-103, et IV pl. dont une carte, 1854).

les peuples de la vallée du Rhin : celles du célèbre Zeuss, l'auteur de la *Grammatica celtica*, sur les Germains et les peuples voisins[1]; de M. Paul Wislicenus, sur les marches des peuples de l'Elbe[2]; de l'abbé Martin, de M. A. Coste et de M. Napoléon Niklès sur les *Deux Germanies*[3], sur l'Alsace romaine[4], et sur la station d'*Helvetus*[5]; du colonel de Morlet, *Sur les voies romaines du Bas-Rhin*[6]; enfin les *Inscriptions du Rhin* par M. Brambach[7]. Pour la Belgique, nous avons puisé dans les recueils des sociétés savantes, et principalement dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles;* nous avons consulté en outre les travaux de P. J. Heylen[8], de Bast[9], de Lambiez[10], les *Inscriptions de la Belgique* et *de la Batavie*, de M. Schuermans[11] et de M. Kern; l'excellente *Géographie ancienne de la Belgique*, de M. Wauters[12]; enfin les recherches sur les voies romaines dans ce pays, par M. Van der Rit[13] et par le savant M. J. Roulez[14], auquel

1. *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, in-8 de 778 p. München, 1837.

2. *Die Geschichte der Elbgermanen vor der Wölkerwanderung in ihren Hauptzügen*, in-8 de 76 p. avec 2 cartes. Halle, 1868.

3. *Les deux Germanies cis-rhénanes. Étude d'histoire et de géographie anciennes*, in-8 de 83 p., avec une carte. Paris, 1863.

4. 1° *Étude archéologique*, avec 2 cartes, br. in-8 de 133 p. Mulhouse, 1859. — 2° *Recherches archéologiques sur la station de* GRAMATUM, avec une carte (*Bull. de la Soc. pour la conserv. des monum. hist. de l'Alsace*, 1865, t. III, p. 167 et suiv.).

5. HELVETUS *et ses environs* (*Ehl, près Benfeld*) *au Ve siècle*, avec un pl. topogr. (*ibid.*, 2e série, t. II, 1863-64).

6. Dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, IVe vol., 2e partie (*Mémoires*), 1860-61.

7. Cité plus haut, page 21, note 11.

8. *Dissertatio de antiquis Romanorum monumentis in Austriaco Belgio superstitibus, aliisque non ita pridem abolitis, nec non de iis qui apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt* (*Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, t. IV, 1783).

9. *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, etc.*, avec ses deux *Suppléments*. Le 2e a paru en 1816 à Gand.

10. J. P. Lambiez (dit le P. Grégoire), *Histoire monumentaire* (sic) *du nord des Gaules*, 1810.

11. *Ouvr. cité* plus haut, page 21, note 12.

12. *Nouvelles Études sur la géographie ancienne de la Belgique*, in-12 de 175 p., avec une carte. Bruxelles, 1867. Le prétexte de ce petit traité, si satisfaisant et d'un accès si facile pour tous, a été les publications de la Commission de la Carte des Gaules.

13. *Mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines de la Belgique* (*Journ. de l'architect.*, t. IV, p. 60-97, Bruxelles, 1851, in-8).

14. *Observations sur les voies romaines de la Belgique*, in-4 de 17 p. Gand, 1860.

nous devons tant de travaux sur les antiquités [1]. Pour la grande Séquanaise et la partie de la Gaule romaine qui correspond à la Suisse, nous avons, entre autres études et sans parler des histoires nationales et locales, l'ouvrage déjà un peu ancien de M. de Haller de Königsfeld[2], et les travaux tout récents de M. Planta sur l'*Ancienne Rétie*[3], et de M. Ferdinand Keller sur l'archéologie de la *Suisse orientale*[4]. Pour l'Italie septentrionale, dont nous avons dû nous occuper, seulement, il est vrai, en vue des provinces romaines des Alpes et de la limite commune de ce pays avec la Gaule, nous avons consulté surtout les grands travaux de Durandi[5], qui n'est pas assez connu en France, et qui, seul depuis Valois jusqu'aux récentes publications des Guérard, des Maximin Deloche, des Jacobs et des Longnon, a cherché dans le moyen âge la clef des identifications modernes avec les lieux anciens; encore ces derniers savants ont-ils adopté pour point de départ et pour champ d'études le moyen âge, tandis que Valois, et, à une grande distance de lui, Durandi, ont eu surtout en vue la géographie romaine. Aujourd'hui, M. Carlo Promis, dans son *Histoire de Turin* et dans ses *Antiquités d'Aoste*[6], et

1. M. Roulez a été chargé par l'Académie royale de Bruxelles de dresser la *Carte archéologique de la Belgique.*

2. *Helvetien unter den Römern*, 2 vol. in-8 de 347 et 566 p., avec pl. et une belle carte de la Suisse romaine. Berne, 1811-12.

3. *Das alte Raetien staatlich und Kulturhistorich*, etc., avec une planche et une carte de la province romaine de Rétie, in-8 de 530 pages. Berlin, 1872; ouvrage sérieux, mais surtout historique et qui est loin d'avoir épuisé la question géographique sur ce pays.

4. *Beilage zur archäologische Karte der Ostschweiz*, in-8 de 34 p., avec II pl. et une belle carte (comparée, gravée, en trois couleurs) de la Suisse orientale archéolo gique. Frauenfeld, 1873, et Zürich, 1874.

5. *Il Piemonte cispadano antico*, in-4 de 379 p. Turin, 1774. — *Notizia dell' antico Piemonte Traspadano; parte Ia o sia la marca di Torino, altramenti detta d'Italia*, in-4 de 160 p. Turin, 1803. — *Schiarimenti sopra la carta del Piemonte antico e de' secoli mezzani*, avec une grande et belle carte intitulée : *Tabula Pedemontii antiqui et medii aevi* (cette étude est extraite des *Mémoires de l'Acad. imp. des sc. de Turin*, année 1809-10, de la page 681 à la page 710). — *Della marca d'Ivrea tra le Alpi, il Ticino, ecc., per servire alla notizia dell' antico Piemonte Traspadano*, in-4 de 132 p. Turin, 1804.

6. *Ouvr. cités* plus haut, page 22, notes 4 et 5.

M. Aubert[1], ajoutent à nos renseignements, l'un surtout pour la province des Alpes Cottiennes, l'autre pour les deux versants des Alpes Pennines. Un mémoire très-étudié a été publié par M. P. L. Lemière, sur l'origine de la famille gauloise[2].

Quant aux publications contemporaines faites en France, elles sont si nombreuses, que nous pourrions nous borner à indiquer ici : 1° les recueils où la plupart d'entre elles ont paru, soit à Paris, soit en province, recueils que nous avons dû dépouiller en entier (nous avons été aidé dans ce dépouillement, nous le répétons, par la bibliographie de M. Ruelle, encore inédite, et dont l'usage deviendra indispensable dès qu'elle aura paru); 2° les travaux préparatoires ou terminés de la Commission de la Carte des Gaules, ou ceux qui sont dus personnellement aux membres qui la composent; 3° les livres et brochures les plus remarquables publiés séparément à Paris ou dans les départements; 4° enfin, les travaux touchant plus particulièrement le moyen âge, et qui doivent être néanmoins consultés pour l'objet qui nous occupe.

1° Les Recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres renferment bien peu de travaux qui n'aient pas été précédemment cités[3]; les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, dont 32 vol. ont été publiés, et l'*Annuaire* de cette société pour 1848, qui renferme le mémoire de M. Léon Renier sur les Tables de Ptolémée relatives à la Gaule, sur la portion des Itinéraires anciens qui concerne ce pays et sur quelques inscriptions géographiques; la *Revue archéologique de Paris*, dont les deux séries forment 48 vol.; les *Comptes rendus des séances de*

1. Diverses publications dans la *Revue archéologique* et dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France.*

2. *Examen critique des expéditions gauloises en Italie, sous le double point de vue de l'histoire et de la géographie, suivi de recherches sur l'origine de la famille gauloise et sur les peuples qui la formaient* (Congrès scientifique de France, 38e session, tenue à Saint-Brieuc, t. II, p. 309-372; Saint-Brieuc, 1874).

3. Nous mentionnerons cependant deux mémoires sur *Alesia*, l'un de M. François Lenormant (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 1re série, *Sujets divers d'érud.*, t. VI, 1re partie, p. 1-54, et IV pl., 1860); l'autre de M. Gustave Goujet, intitulé : *Sur le lieu de la bataille livrée avant le siége d'*ALESIA (*ibid.*, *ibid.*, 2e partie, p. 203-260, 1864).

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont la 1re série a été commencée le 1er janvier 1857; la *Revue des Sociétés savantes*, les publications des *Congrès scientifiques*, les *Mémoires lus à la Sorbonne* (section d'archéologie); ce qui a paru du *Dictionnaire topographique* de la France par départements et du *Répertoire archéologique* de ces mêmes départements (Impr. nationale); les *Mémoires* et *Bulletins* de toutes les Sociétés des départements et de celles de la Belgique et pays voisins, et de la Suisse, etc. Nous aurons occasion de citer au fur et à mesure celles des publications de ces sociétés qui nous auront fourni quelques lumières sur la géographie ou l'administration de la Gaule romaine.

2° Nous avons à peine à nous occuper des travaux de la Commission de la Carte des Gaules, qui sont presque tous en cours d'exécution. La *Carte du proconsulat de César* n'a été distribuée que comme épreuve; celle des *Itinéraires*, avec les provinces, a été donnée comme « travail provisoire ». Le *Dictionnaire archéologique* n'en est qu'à la lettre C; mais les membres de cette commission ne sont pas restés inactifs. M. de Saulcy a composé un volume sur les campagnes de César[1] et de nombreux articles dans la *Revue archéologique*. MM. le général Creuly et Alex. Bertrand ont donné une traduction nouvelle des *Commentaires* avec notes[2]; le premier a publié la réponse aux objections qu'avait motivées la *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*[3]; le second, les *Voies romaines en Gaule*[4] et les *Anciennes populations de la Gaule*[5].

1. *Les Campagnes de Jules César dans les Gaules, études d'archéologie militaire*, in-8 de 452 p., IV pl. Paris, 1862.

2. *Commentaires de J. César, Guerre des Gaules. Trad. nouv. avec le texte accompagné de notes topogr. et milit. et suivi d'un Index biographique et géogr.*, 2 vol. in-8.

3. *La Carte de la Gaule, examen des observations auxquelles elle a donné lieu* (*Rev. archéolog.*, nouv. série, t. VII, p. 383 et suiv.; t. VIII, p. 26 et suiv., 137 et suiv., 253 et suiv., 297 et suiv., 387 et suiv., 496 et suiv., 1863). Tirage à part, 1864, br. de 102 p.

4. *Les Voies romaines en Gaule; voies des itinéraires. Résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules* (extr. de la *Revue archéolog.*, nouv. série, t. VII, p. 406 et suiv.; t. VIII, p. 62 et suiv., 148 et suiv., 382 et suiv.). Tirage à part.

5. *Résumé du travail de la Commission, etc.* (*Revue archéolog.*, nouv. série, t. IX, 1864, p. 323-332, 404-413).

3° Quelques-unes des discussions relatives à certaines identifications ont donné lieu, comme on sait, à un nombre considérable d'écrits dont la bibliographie seule remplirait des pages entières. Telles sont les questions du *Portus Itius*, de *Bratuspantium*, d'*Uxellodunum*, et d'*Alesia* surtout, sur l'emplacement de laquelle on a tant disserté. Ceux des livres ou brochures que nous avions réunis déjà, sur cette dernière question, en 1863, couvraient un rayon de bibliothèque[1]. Nous aurons occasion de renvoyer aux principaux de ces écrits à propos de ces lieux historiques, quand ils se rencontreront dans le corps du présent ouvrage. Quant à ceux qui concernent la Gaule entière ou les diverses régions de ce pays, sans parler ici des histoires de MM. Guizot, Amédée Thierry, Henri Martin, nous nous contenterons de rappeler l'importante étude de M. Herzog sur la *Gaule Narbonnaise*[2]; les travaux de M. Roget de Belloguet[3]; l'*Origine des peuples de la Gaule transalpine* de M. Valentin Smith[4]; notre édition de la *Table de Peutinger*[5]; l'*Étude sur les eaux thermales et minérales*, par l'abbé Greppo[6]; enfin le IIe vol. de l'*Histoire de César*, par l'empereur Napoléon III. Pour les monographies ou autres publications faites à part, nous nous arrêterons de préférence ici à celles qui concernent toute une région ou qui touchent aux voies romaines. Nous observerons l'ordre géographique, c'est-à-dire en procédant du nord au sud, et nous citerons : le volumineux travail

1. On trouvera au musée de Saint-Germain tout ce que nous avions amassé de documents sur cette question ; la bibliographie en a été publiée par nous jusqu'en 1859 seulement, à la suite de notre ouvrage sur la même matière : ALESIA, *septième campagne de Jules César, résumé des débats, etc.*, in-8 de 168 p. Voy. pages 131-140.

2. Cité plus haut, page 26, note 1.

3. *Ethnogénie gauloise*, 2 vol.

4. *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine*, gr. in-8 de 95 p. et une carte, Impr. impér.; 2e édition, 1866.

5. Édition in-fol., p. 2-79, segm. I-II, avec une carte de redressement de la Gaule, tirage à part in-8 de LXXXIX et 480 p., sous ce titre : *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, avec 3 cartes et 4 tableaux. Paris, 1869.

6. Cité plus haut, page 24, note 4.

de J. F. Henry sur Boulogne[1]; les différents écrits de M. l'abbé Haigneré[2] et du célèbre égyptologue Aug. Mariette-bey sur le même sujet[3]; les publications de la Commission historique du département du Nord[4]; les travaux de MM. le président Tailliar[5], Pigault de Beaupré[6], Ad. Bruyelle[7] et Houzé[8] sur les voies romaines du même pays; les ouvrages du président Lebeau[9], et notre mémoire sur Bavai et le pays des Nerviens[10]. M. E. Mannier a publié un précieux livre sur les étymologies de ce département[11]. Cambrai nous a donné le dictionnaire topographique de son arrondissement[12], et M. Wilbert a étudié avec soin le *Pagus Camaracensis*[13]. L'Artois a été exploré archéologiquement, surtout dans sa partie orientale, par d'infatigables chercheurs. M. Terninck s'est composé un riche cabinet à Bois-Bernard, avec les seuls objets qui proviennent de ce pays et le plus souvent de ses fouilles personnelles. Si cet exemple était suivi, les informations archéolo-

. *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-mer*, in-4 de 345 p. avec cartes. Boulogne, 1810.

2. Nous rappellerons seulement ici son *Étude sur le* PORTUS ITIUS *de Jules César, réfutation d'un mémoire de M. F. de Saulcy*, in-8 de 132 p. Paris, 1862.

3. *Lettre à M. Bouillet sur l'article* BOULOGNE, *dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité*, broch. in-8 de 71 pages. Paris, 1847.

4. Surtout la *Statistique archéologique du département du Nord*. Lille-Paris, 1 vol. de 820 p. en 2 parties, 1867, où se trouve l'indication de toutes les antiquités de ce département réparties par communes.

5. *Des voies romaines dans le nord de la Gaule* (extr. du *Compte rendu des séances archéolog. de Dunkerque en* 1860), broch. in-8 de 16. p. Caen, 1861.

6. *Reconnaissance des voies locales existantes au Ve siècle* (dans l'arrondissement de Dunkerque), broch. in-8 de 15 p., avec une carte (extr. des *Mém. de la Soc. de Dunkerque*, 1859).

7. *Des chaussées romaines du Cambrésis* (*Mém. de la Soc. d'émulat. de Cambrai*, t. XXVI, 1re partie, p. 187-196, une carte).

8. *Sur les voies romaines dans l'arrondissement d'Avesne* (*Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai, ibid.*, p. 198-225).

9. Ces ouvrages ont été publiés de nouveau en 1859 à Avesnes par Michaux ainé, sous ce titre : *Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée*, par Lebeau, in-8 de 720 p.

10. Cité plus haut, page 22, note 2.

11. *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, in-8 de XXXVII et 400 p. Lille, 1861.

12. *Mém. de la Soc. d'émulat.*, t. XXVII, 2e partie, p. 1-369.

13. *Ibid.*, t. XXVIII, 2e partie, p. 85-120.

giques et topographiques seraient aussi exactes que faciles[1]. Non moins passionné pour les antiquités, M. Peigné-Delacourt, qui a voulu attacher son nom à plus d'une entreprise scientifique utile, a eu le mérite rare, et qu'on ne saurait priser assez haut, de vouloir parfaitement connaître le pays qu'il habite. Aussi n'est-il pas de commune du Noyonnais et du Soissonnais qui n'ait chez lui ses archives complètes; pas une antiquité, pas un vestige même qu'il n'ait recueilli; pas un nom de lieu du cadastre, pouvant, même par les analogies les plus lointaines ou les plus douteuses, rappeler un souvenir historique, qu'il n'ait noté[2]. M. le vicomte Caix de Saint-Aymour a éclairci plus d'un point difficile de topographie aux environs de Senlis[3], et M. Woillez nous a donné le *Répertoire archéologique du département de l'Oise* (1862). Stimulée par les belles publications des antiquaires de Picardie, la Société archéologique et historique de Soissons a donné la carte des *Suessiones*[4], et M. Amédée Piette s'est occupé surtout des voies romaines de ce pays[5]. Des recherches bien dirigées par M. Mialaret lui ont permis d'inscrire sur la carte des Ardennes un tracé conjectural, prolon-

1. *Étude sur l'Attrébatie* (sic) *avant le VIe siècle*, 2 vol. in-8 : le 1er de 562 p., 1866; le 2e vol. est en cours de publication; planches nombreuses reproduisant les pièces principales du cabinet de l'auteur.

2. M. Peigné-Delacourt a fait des publications presque aussi nombreuses que ses découvertes locales. Nous aurons occasion de citer les unes et les autres. Nous nous bornerons à mentionner ici ses *Recherches sur la position de* NOVIODUNUM SUESSIONUM *et de divers autres lieux du Soissonnais*, in-8 de 66 p., planches et carte, 1856 (extr. des *Mém. des antiq. de Picardie*, t. XIV); *Supplément* de 119 pages, 1859, plusieurs planches et carte (*ibid.*, t. XVII). — *Recherches sur divers lieux du pays des* SILVANECTES, *études sur les anciens chemins de cette contrée, gaulois, romains, etc.*, 112 p., 1864 (*ibid.*, t. XIX); — *Campagne de Jules César contre les Bellovaques*. Paris, 1862, broch. de 15 p., carte. — *Étude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques*, in-8 de 52 p., carte et pl. Senlis, 1869.

3. *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais, et l'emplacement de* LITANOBRIGA, broch. in-8 de 84 p., 2 cartes. Paris, 1873. — *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte*, in-32 de 35 p. Paris, 1871.—M. de Caix est directeur de l'*Indicateur de l'archéologue* qui peut être appelé à rendre les plus grands services.

4. Voyez le travail de M. Stanislas Prioux, intitulé : CIVITAS SUESSIONUM, *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des* SUESSIONES, in-4 de 115 p. Paris, 1871, où figure cette carte exécutée avec soin.

5. *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, in-8 de 341 p. Laon 1856-62, cartes et plans.

gement des mêmes voies[1]. La Bretagne a aussi ses antiquaires géographes, entre autres : MM. Bizeul (de Blain)[2], Robert Mowat[3], de Rostaing[4], Matty de Latour[5], Halléguen[6], le vicomte Sioc'han de Kersabiec[7], Gaultier du Mothay[8], Le Men[9], Cayot et Delandre[10]. M. Maximin Deloche a élucidé la question des *Lemovices* de l'Armorique[11]. Nous devons à M. Rosenzweig le *Répertoire archéologique du département du Morbihan*, 1872 ; enfin le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (nouvelle édition de M. Marteville) renferme bien des renseignements utiles pour nos études.

Les *Mémoires des antiquaires de Normandie* doivent être dépouillés en entier et avec grande attention, surtout pour ce qui regarde les antiquités de Vieux ; le département de la Seine-Inférieure appartient surtout, comme on sait, à M. l'abbé Cochet, qui nous tient au courant des découvertes au fur et à mesure qu'elles se produisent. La carte archéologique dressée

1. *Recherches archéologiques sur le département des Ardennes* (extr. de la *Revue scient. des Ardennes*, in-8 de 55 p., VI pl., et une carte). Mézières (sans date).

2. M. Bizeul a passé une partie de sa vie à rechercher les voies romaines de son pays, et il a souvent écrit sur ce sujet. Nous citerons seulement son *Mém. sur les voies romaines de la Bretagne et en particulier sur celles du Morbihan*, in-8 de 86 p. Caen, 1843 (extr. de l'*Annuaire du Morbihan* pour 1842). — *Inscript. gallo-romaines trouvées en Bretagne* (t. XX du *Congrès archéol. de France*, session de 1857 tenue à Nantes, p. 116 et suiv.).

3. Cité plus haut, page 22, note 10.

4. *Étude géographique et hydrographique sur les ports de* CORIALLO, CORBILO *et* IKTIN, *ainsi que sur les rivages des* CORIVALONES *et des* CORIVALLENSES *du Cotentin*, in-8 de 59 p., 1860. Cherbourg.

5. S'est occupé avec beaucoup de zèle des voies romaines. Nous citerons seulement ici ses brochures intitulées : *Voie romaine de la capitale des* ANDES *à celle des* RHEDONES (sic), in-8 de 47 p., une carte. Rennes, 1871. — *Voie romaine de* CAESARODUNUM *à* JULIOMAGUS, *etc.* (*Bullet. monum.*, 1874, n° 8).

6. A surtout étudié l'histoire de la Bretagne au moyen âge, mais les questions relatives aux circonscriptions diocésaines l'ont amené à s'occuper de la *Géographie historique de la péninsule armoricaine, de la conquête de César au Ve siècle*. Voy. l'*Introduction*, in-8 de 24 p.

7. CORBILON, in-8 de 173 p., et une carte. Nantes, 1868.

8. *Rech. sur les voies rom. du départ. des Côtes-du-Nord*, in-8. Saint-Brieuc, 1869.

9. VORGANIUM, VORGIUM *et la cité des* OSISMÜ (*Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, juillet 1874, 72 p. in-8 ; cf. *Rev. arch. de Paris*, février 1875).

10. *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, in-8. Vannes.

11. *Les* LEMOVICES *de l'Armorique mentionnés par César, peuplades qui les composaient, limites de leur territoire, leurs villes principales*, 64 p. et une carte, 1856 (extr. du tome XXIII des *Mém. des antiq. de France*).

sous sa direction en 1859, par M. Leroy, nous sera d'un grand secours. Nous lui devons enfin le *Répertoire archéologique* de ce département (1872). Dans le Ier volume de la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, M. de Boisvillette résume les travaux antérieurs sur le pays des *Carnutes*[1]. M. H. Barbe a décrit les antiquités des *Aulerci Diablintes*[2]; mais ses identifications sont contestées par M. Longnon, dans un travail récent dont nous parlerons en son lieu. Nous devons à M. Lucien Merlet le *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*. A Angers, nous rencontrons le laborieux M. Godard Faultrier[3]. Nous avons sur la Touraine les travaux de M. Ém. Mabille[4] et de M. l'abbé Bourassé[5].

Les antiquaires de l'Ouest se sont beaucoup préoccupés de la question des voies romaines. MM. de Longuemar[6], La Fontenelle de Vaudoré[7], Moreau[8] et Ed. Buisson[9] ont écrit sur ce sujet, et M. A. Ménard nous a donné, en 1858, un *Essai sur la topographie du pays des Pictons*[10]. M. de Cessac a publié, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (t. XIX) et dans le *Bulletin monumental* (t. XXXIX), les bornes milliaires de Saint-Léger-Magnazeix et du Moutier

1. Grand in-8 de 309 p., planches, bois et 2 cartes. Chartres, 1864.

2. Le Mans, in-8 de 201 p. avec atlas, 1865.

3. Nous citerons surtout de cet auteur les *Monuments antiques de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire*, in-8 de 224 p. Angers, 1864.

4. *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, in-8. Paris, 1866.

5. *Note sur les routes romaines en Touraine* (dans les *Mém. de la Soc. archéolog. de Touraine*, t. XIII, p. 57-72 et carte, in-8. Tours, 1862.

6. Voy. *Mém. des antiq. de l'Ouest*, de 1867, pour les *bornes milliaires* du haut Poitou; *ibid.*, 1869, pour les *voies romaines*. — *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, avec une carte de la partie orientale de ce pays et ses voies romaines (Congrès scient. de France, 28e session, 1861, t. IV, 1863, p. 292-418).

7. *Recherches sur les deux voies romaines de* LIMONUM (*Poitiers*) *au* PORTUS NAMNETUM (*Nantes*), in-8 de 86 p., et une carte. Poitiers, 1841 (extr. du *Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*).

8. *Mémoire sur les voies romaines de la Saintonge* (*Mém. des antiq. de l'Ouest*, t. II, p. 303-325).

9. *Mémoire sur la voie d'*AUGUSTORITUM *à* AVARICUM (*Bullet. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*, t. IV, 1864).

10. *Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1858, p. 274-304.

d'Ahun. M. le président Mantelier (d'Orléans) ne nous laisse pas ignorer les découvertes faites dans l'Orléanais[1], et M. de la Saussaye nous a conduits par la voie romaine d'Orléans à Bourges[2]. Les antiquaires de Seine-et-Marne, de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges ne manquent pas à la même tâche; il suffit de citer MM. Ch. Loriquet[3], Savy[4], Corard de Breban[5]; le célèbre auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, à la fois médiéviste et celtologue, M. d'Arbois de Jubainville[6]; A. Caro[7], Carré[8], A. Dey[9], Quantin et Boucheron[10], Hippolyte de Widranges[11], A. Phulpin[12], J. Marchal[13], Beaulieu[14],

1. Notamment l'intéressante trouvaille de Neuvy en Sullias.

2. *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1866, tirage à part de 24 p., et une carte.

3. Cité plus haut, page 22, note 7.

4. *Mémoire topographique jusqu'au Ve siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne* (extr. des *Mém. de la Soc. d'agric., comm., sciences et arts du département de la Marne*, 1859, Châlons, p. 65-170, pl. et cartes).

5. *Mémoires sur les voies romaines signalées dans les anciens itinéraires et comprises dans le département de l'Aube* (extr. des *Mém. de la Soc. d'agric., sc., arts et belles-lettres de l'Aube*, 2e série, t. XIII, 1862, p. 1-94, 2 cartes).

6. *Mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement de Bar-sur-Seine* (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 3e série, t. V, 1862, p. 41-56). — Nous lui devons aussi le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, 1861.

7. *Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux* (*ibid., ibid.*, p. 163-193).

8. *Rapport dressé à l'appui de la carte itinéraire des voies romaines.* Sens, 1862 (extr. du *Bull. de la Soc. archéolog. de Sens*).

9. *Auxerre, ville municipale des Gaules*, in-8 de 24 p., une pl. Auxerre, 1857.—*Géographie ancienne du département de l'Yonne* (extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, 1857), tirage à part, in-8 de 23 p., avec une carte de ce département indiquant tous les lieux où l'on a trouvé les antiquités. Sens, 1858.

10. *Mémoire sur les voies romaines dans le département de l'Yonne* (*Mém. lus à la Sorbonne* en 1861, t. II, 1863, p. 53-64, et Auxerre, 1864). Nous devons aussi à M. Quantin le *Répertoire archéologique* et le *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, 1868.

11. *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de* NASIUM (*Naix*), *avec indication des antiquités, etc.*, une carte (*Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. III, p. 227-228, Bar-le-Duc, 1873).

12. *Notes archéologiques sur les fouilles de la montagne du Châtelet*, in-8 de 146 p., une pl. Neufchâteau, 1840.

13. *Recherches sur la station romaine de* NOVIOMAGUS (extr. des *Ann. de la Soc. d'émul. des Vosges*, t. XIII, 2e cah.), tirage à part, in-8 de 32 p. Épinal, 1869.

14. *De l'emplacement de la station romaine d'*ANDESINA (extr. des *Mém. de la Soc. des sc., lettres et arts de Nancy*), tirage à part, in-8 de 27 p. Nancy, 1849. — *Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains* (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXV, 3e série, t. V, p. 57-84).

Pistollet de Saint-Ferjeux[1]. Enfin, M. L. Benoît nous a donné le *Répertoire archéologique du département de la Meurthe*, pour l'arrondissement de Sarrebourg (1862). Besançon et Dijon, avec leurs diverses sociétés savantes, qui ont pris une si grande part à la lutte célèbre d'Alaise et d'Alise Sainte-Reine, ont publié bon nombre de travaux sur les antiquités de la Franche-Comté et de la Bourgogne : nous rappellerons ici seulement les noms de MM. le président Clerc, Delacroix, Castan, pour Besançon, Baudot, Foisset et Rossignol pour Dijon ; mais, laissant de côté cette question, nous citerons les travaux plus utiles peut-être de M. A. Guichard[2] et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or[3] sur les voies romaines de ces deux pays, et ceux de M. Toubin sur les champs sacrés des Séquanes[4]. La querelle d'Autun et du mont Beuvrai, entre MM. Bulliot et Rossigneu, touchant l'emplacement de la *Bibracte* des Éduens est presque aussi célèbre que celle d'*Alesia;* nous la mentionnons en passant. Nous pouvons presque en dire autant de la guerre survenue entre Orléans et Gien pour la possession du nom de *Genabum* ou, mieux, *Cenabum*, querelle qu'il nous paraît facile de terminer, comme nous le dirons en son lieu. La Société éduenne d'Autun n'est pas restée inactive même en dehors de cette question, et M. Roidot, par exemple, s'est occupé de la critique des textes relatifs à *Augustodunum*[5]. La découverte de la célèbre inscription de Mesve a fourni la matière d'un mémoire géographique à M. Boucher de Molan-

1. *Notice sur les voies romaines, les camps romains et les mardelles du département de la Haute-Marne*, gr. in-4 de 39 p., avec une *Carte des voies romaines* de ce département (gravée en deux couleurs). Paris, 1860. On sait que M. de Saint-Ferjeux est le promoteur du système de redressement des mesures gauloises d'après un étalon primitif et national, système perfectionné et poussé à ses dernières conséquences par M. Aurès, de Nîmes.

2. *Mémoire sur les voies romaines du Rhin à Lyon entre Lons-le-Saunier et Coligny* (extr. du *Recueil de l'Acad. de Besançon*), in-8 de 26 p. Besançon, 1867.

3. *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, par M. Paul Foisset, gr. in-4 de LXX et 271 p., avec une *Carte archéologique du département* dressée par MM. Liénard et J. Simonnet. Dijon-Paris, 1872.

4. In-8 de 116 p., avec une carte. Besançon-Paris, 1871.

5. Broch. in-8 de 60 p., 2 pl. Autun, 1861.

don[1]. MM. de la Tremblais[2], l'abbé Voisin, Lenseigne, Guillard[3], Ardillaux[4] et se sont occupés des voies romaines du Berry.

Nous rappellerons ici, pour la géographie, les travaux de MM. Canat, Audiat, Galy et Tudot, déjà mentionnés pour l'épigraphie (voy. page 23).

La question de *Gergovia* a tenté plus d'un antiquaire; parmi eux nous ne citerons que le savant auteur de la *Vie de Sylvestre II*, M. Olléris[5]. Un travail assez complet, mais péchant un peu par le défaut de critique, a été publié par M. Mathieu, sur les *Voies romaines de l'Auvergne*[6]. Nous renvoyons, pour ce qui concerne la géographie du Lyonnais, du Forez et de la Savoie, aux mentions que nous avons faites plus haut des travaux de MM. de Boissieu, Louis Revon, Aug. Bernard, etc.[7]. Nous y ajouterons la mention des consciencieux mémoires de M. Vincent Durand, sur deux stations romaines de son pays[8]. Le Dauphiné, grâce à quelques antiquaires zélés, comme M. Macé, a déployé une activité peu commune dans la recherche des vestiges romains et la restitution des itinéraires anciens[9]. Le Dr Roussillon a reconnu, de son côté, l'ancienne

1. *Nouvelles Études sur l'inscription romaine récemment trouvée à* MESVA *(Nièvre); conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de* GENABUM, in-8 de 28 p., une pl. et une carte, 2e édit. Orléans, 1868 (extr. des *Mém. lus à la Sorbonne*, sect. d'archéologie, 1867, et des *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XI).

2. *Les Voies romaines dans les environs du Blanc et d'Argenton* (extr. du *Compte rendu des trav. de la Soc. du Berry*, in-8 de 12 p., et une carte, Paris, 1865).

3. Les travaux de ces trois derniers savants ont été publiés dans le vol. de 1873 du *Congrès archéolog. de France*, 40e session. Châteauroux.

4. *Étude de la voie romaine entre la Vienne et la Gartempe* (*Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1863, 1er trim.; 1864, 1er trim.).

5. *Examen des diverses opinions émises sur le siége de* GERGOVIA, broch. in-8 de 30 p., avec une carte. Clermont, 1861.

6. *Des colonies (?) et des voies romaines en Auvergne; mémoire où sont exposées, d'après les monuments, les origines et l'histoire primitive de la province*, in-8 de 560 p., avec IX pl. Clermont, 1857.

7. Voyez page 23, notes 8, 9 et 10.

8. *Recherches sur la station gallo-romaine de* MEDIOLANUM *dans la cité du Lyonnais*, in-8 de 60 p., IV pl. Saint-Étienne, 1874. — *Les* AQUAE SEGESTAE (*Mémoires lus à la Sorbonne*, sect. d'archéol., 1874).

9. Nous nous contenterons de rappeler quant à présent l'excellent *Mémoire* de M. Macé *sur quelques points controversés de la géographie des pays qui ont constitué le Dauphiné et la Savoie avant et pendant la domination romaine*, in-8 de 56 p., et une grande carte, 1863.

voie romaine de l'Oisans[1]; M. Ch. Chappuis a exploré la vallée de Barcelonnette[2]; M. de Coston, les environs de Montélimar[3], et M. Jacques Guillemaud a recherché *Ventia* et *Solonium*[4]. Nous ne rappelons que pour mémoire les travaux déjà cités de MM. Long et Henry sur le pays des Voconces et sur les Basses-Alpes[5]. Les antiquités du Velay avaient attiré l'attention de M. de Saint-Andéol[6]; elles occupent en ce moment M. Aymond. Les *Études historiques* de M. Gaujal, déjà anciennes, ont éclairci plus d'un point de l'ancienne topographie du Rouergue. Les antiquités du département de Tarn-et-Garonne ont attiré M. Devals[7]. MM. Morel et Gautier ont étudié sur place et avec grand soin les voies romaines partant des *Aquae Tarbellicae*, et leurs embranchements[8]. M. Garrigou a pris pour champ d'exploration le pays de Foix et le Couseran[9]. Toulouse et Nîmes ne sont pas en retard sur ce mouvement général; il est nécessaire de dépouiller avec soin les recueils académiques de ces deux anciennes et glorieuses villes romaines. M. Aurès, un des membres les plus actifs de l'Académie du Gard, est bien connu par ses nombreux écrits sur la métrologie et par son ardeur un peu systématique à mesurer tout ce qui lui tombe sous la main. Il a bien retrouvé, selon nous, la mesure nationale gauloise; mais ne sachant se contenter, pour sa démonstration, d'un petit nombre de

1. In-12 de 51 p., et une carte. Grenoble, 1865.

2. *Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*, in-8 de 92 p., avec VI pl., dont 2 cartes. Besançon, 1862.

3. *Étymologie des noms de lieux du département de la Drôme*, 272 p. in-8.

4. VENTIA *et* SOLONION, *étude sur la campagne du préteur Pomptinus dans le pays des Allobroges*, etc., gr. in-8 de 114 p., plans et cartes annexés. Paris, 1869, tiré à 100 exempl. numérotés.

5. Voyez plus haut, page 24, note 1, et page 25, note 5.

6. *Aperçu géographique sur le pays des Helviens depuis la conquête romaine jusqu'au VIIIe siècle*, in-8 de 41 p., et une carte. Grenoble, 1861 (extr. du *Bull. de l'Acad. Delphinale*, 2e série, t. I, p. 642).

7. *Études historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, in-8 de 184 p. Caen, 1866.

8. In-4 de 63 pages. Saint-Gaudens, 1874.

9. *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran, limites de l'ancienne Aquitaine et de la province romaine du temps de Jules César*, in-8 de 58 p. Toulouse, 1863.

preuves solides, il se met en quête incessante de preuves imaginaires. Dans les rares loisirs que lui laisse le mesurage, il a pu s'occuper de donner de très-utiles études comparatives sur les itinéraires des vases apollinaires[1] et sur la question historique que nous-même avions provoquée touchant les embouchures du Rhône et les *Fosses Mariennes*. M. Gilles et M. Saurel l'avaient précédé dans ce débat, dont nous aurons occasion de parler. Nous devons à M. Tranier le *Dictionnaire historique et géographique du département du Tarn* (1862), dont M. Crozes a fait le *Répertoire archéologique* (1865); à M. E. Thomas le *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault* (1865), et une étude sur les *Étymologies des noms géographiques dans le même département* (1863). M. Boudard (de Béziers), qui s'est acquis une certaine renommée dans d'autres études, s'est occupé aussi de questions géographiques[2]. Nous avons à signaler, pour la Provence, quelques études récentes sur les voies romaines par MM. Damase Arbaud[3] et Frédéric Aube[4]. Diverses questions de topographie ancienne ont été traitées pour le même pays par MM. Rouchon[5], Germondy[6], de Loqui[7], Truc[8], enfin par M. le baron de Bonstetten[9].

4° Les hommes voués à la science de la diplomatique et à

1. *Concordance des vases apollinaires et de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, et comparaison avec l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger*, in-8 de 128 pages et tableaux. Nîmes, 1868.

2. *Recherches sur l'histoire et la géographie du sud-est de la Gaule avant la domination romaine.*

3. *La voie romaine entre Sisteron et Apt*, broch. in-8 de 33 p., et une carte (extr. du *Bulletin de la Soc. acad. du Var*, nouv. série, t. I, 1868, Toulon).

4. *Étude sur les voies romaines dans la partie de la Provence qui a formé le département du Var et l'arrondissement de Grasse*, in-8 de 19 p. Aix, 1867. M. Aube est aussi l'auteur d'une broch. sur le FORUM VOCONII, 16 p. Aix, 1865.

5. *Des Saliens* (extr. des *Mém. de l'Acad. des sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix*, t. VIII, 1861, p. 249-354, avec une carte).

6. *Canton de Saint-Tropez et de Grimaud : les* CAMATULLICI, *le golfe Sambracitain*, SAMBRACIS, FRAXINETUM, ATHENOPOLIS, HERACLEA CACCABARIA PROBARIA, ALCONIS, in-8.

7. *Recherches sur les limites territoriales d'Arles, d'Aix et de Marseille sous la période romaine* (*Mém. de l'Acad. d'Aix*, t. IV, p. 325-339).

8. FORUM VOCONII *aux Arcs-sur-Argens* (*Var*), in-8 de 31 et 7 p., et une carte. Paris, 1864.

9. *Carte archéologique du département du Var*, cité plus haut, pour l'épigraphie, page 25, note 7.

l'histoire du moyen âge peuvent rendre à nos études un double service : comme paléographes habitués aux recherches dans les manuscrits, ils ont en quelque sorte la clef première des textes classiques dont les éditions, grâce à leurs découvertes, vont toujours en se perfectionnant, et relèguent les Aldes et les Elzevirs au rang de curiosités surannées ; ils peuvent ensuite nous éclairer par leurs propres travaux de dépouillement en nous fournissant, pour la géographie surtout, le précieux élément de transition entre les époques ancienne et moderne. Quelques amis des lettres classiques, en trop petit nombre, ont voulu se rendre maîtres, eux aussi, des difficultés paléographiques, et faire pour ainsi dire toute la besogne eux-mêmes. Mais ce n'est là malheureusement qu'une exception. Combien ne devons-nous pas, par contre, de copies nouvelles, d'*additamenta*, de corrections pour nos documents classiques à l'utile intervention des Guérard, des Delisle, des Maximin Deloche, et tout récemment encore du jeune et laborieux M. Longnon. Quant aux travaux personnels des médiévistes de profession, qui, dans ces derniers temps, nous ont apporté d'importants renseignements propres à éclairer la géographie ancienne de la Gaule, il serait trop long de les citer tous ; mais qu'il nous suffise de rappeler ce que nous devons, par exemple, aux auteurs du *Gallia Christiana*, au dernier surtout, M. Hauréau, qui seul a pris la lourde tâche de continuer l'œuvre des Bénédictins; à M. Desnoyers, qui nous a donné sa très-utile *Topographie ecclésiastique de la France*[1]; à MM. Guérard[2], Aug. le Prévost[3], Maximin Deloche[4],

1. Extr. de l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, depuis 1854.

2. *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne* (extr. d'un *Mémoire* couronné par l'Institut, 1830), in-8 de 193 p. Paris, 1832.

3. *Notice de géographie mérovingienne* (dans l'*Annuaire de la Soc. de l'histoire de France*, pour 1838, p. 231-272).

4. *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge* (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. IV, 1re partie, 1860, p. 260-476, une carte, et t. IV, 2e partie, p. 107-433, une carte, 1863).

J. Quicherat[1], Aurélien de Courson[2], Jacobs[3] et Longnon[4]. C'est au même ordre d'études que se rattache encore le savant mémoire de M. Alfred Maury sur l'histoire des *Forêts*[5]. Nous aurons recours à bien d'autres écrits encore que nous aurons occasion de mentionner dans le cours de cet ouvrage.

Nous nous bornons, quant à présent, à ce rapide inventaire des principales sources auxquelles nous avons dû puiser, regrettant d'en avoir nécessairement omis un plus grand nombre encore. Elles trouveront place en leur temps, et elles seront toutes citées, conformément à la loi que nous nous sommes toujours imposée, et qui n'est pas seulement une conséquence des principes fondamentaux de notre méthode, mais qui est à nos yeux le premier des devoirs : nous voulons rendre à la fois aux auteurs qui nous ont précédé la justice qui leur est due, et au public qui nous juge un compte exact et sévère de nos moyens d'information.

1. *De la formation française des anciens noms de lieux*, in-12 de 176 p. Paris, 1867.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne; Géographie historique*, p. LXXVII-CCXIII, avec carte, in-4. Paris, 1863.

3. *Géographie de Grégoire de Tours, le* PAGUS *et l'administration en Gaule*, in-8 de 154 p., avec une carte. Paris, 1858 (thèse de doctorat). — *Géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et des* GESTA REGUM FRANCORUM, in-8 de 32 p., avec une carte. Paris, 1859. — *Géographie des diplômes mérovingiens*, in-8 de 47 p. Paris, 1862. — *Fleuves et rivières de la Gaule et de la France au moyen âge*, in-8 de 25 p. Paris, 1859. — *Gallia ab Anonymo Ravennate descripta e codd. mss. recognovit*, etc., in-8 de 65 p., avec une carte. Paris, 1858 (thèse de doctorat).

4. *Études sur les* PAGI *de la Gaule*, avec 2 cartes (*Bibl. de l'École des hautes études*, 2e fasc., 52 p., Paris, 1869). — *Les Cités gallo-romaines de la Bretagne* (Congrès scientifique de France, 38e session, tenue à Saint-Brieuc, *Mém.*, t. II, p. 391-460; Saint-Brieuc, 1874).

5. *Les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge, nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, avec 4 cartes (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. IV, 1re partie, p. 1-260, 1860).

PREMIÈRE PARTIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA GAULE ROMAINE

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA GAULE ROMAINE

D'APRÈS LES TEXTES CLASSIQUES

Les peuples que la marche des invasions et les hasards de la guerre ont appelés à se fixer sur le sol de la Gaule, ont trouvé dans la merveilleuse situation géographique de ce pays un ensemble de circonstances favorables au développement de leurs aptitudes diverses. C'est ainsi qu'ils parvinrent promptement à devenir agriculteurs et soldats, puis industriels, marchands et marins. Séparé de l'Espagne par la muraille naturelle des Pyrénées, protégé du côté de l'Italie par les Alpes, mal fermé — et c'est peut-être un bien — par la faible ceinture du Rhin à l'est et au nord-est, notre pays est arrosé par quatre grands fleuves dont les riches vallées offrent, sous un climat tempéré, un vaste champ à la culture la plus variée; deux mers ouvrent une carrière sans bornes à son essor vers les conquêtes pacifiques et lointaines. Situé à l'extrémité occidentale de l'Europe, il était destiné à servir de demeure définitive aux peuples que le courant des migrations amenait incessamment jusqu'aux dernières limites du vieux monde. C'est de ce rapprochement

incessant des races arrêtées dans leur marche et forcément devenues sédentaires, que découlent pour nous les bienfaits de la fusion et de l'unité : la fusion, c'est-à-dire le mélange des races en un seul peuple doué, en vertu même des éléments divers qui le composent, de cette séve, de cette vigueur singulière et sans cesse renaissante qui fait la force et le réveil inattendu des nations ; — l'unité, c'est-à-dire ce lien indestructible, gage de durée et de perpétuité, qui fait la patrie. La nature a donc comblé notre pays de ses bienfaits en le dotant de ces deux grandes chaînes de montagnes qui lui forment une redoutable protection, de ces deux larges voies maritimes ouvertes sur deux mondes, l'Orient et l'Occident, et de ce magnifique centre de culture et d'industrie, qu'on appelle les vallées de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône ; ajoutons enfin qu'elle ne l'a peut-être pas moins favorisé en abaissant ses remparts, en les supprimant même tout à fait du côté des peuples allemands, car en leur donnant accès chez nous, elle nous le donne chez eux, et tient ainsi notre esprit politique, notre vigilance militaire et notre patriotisme toujours en éveil.

La Gaule[1] que nous nous proposons d'étudier a donc pour limites naturelles ou conventionnelles le *Varus* (Var), les *Alpes* (Alpes), le *Rhenus* (Rhin); le *Germanicum mare* (mer du Nord), le *Fretum Gallicum* (pas de Calais), l'*Oceanus* (océan Atlantique), les *Pyrenaei montes* (Pyrénées) et l'*Internum* ou *Mediterraneum mare* (mer Méditerranée).

§ 1. — OROGRAPHIE.

Les Alpes. — Ce n'est pas une des moindres faveurs de la nature, si prodigue pour notre pays, que ce soulèvement imposant du sol qu'elle semble avoir dressé à dessein comme une barrière entre nous et l'Italie. La ligne principale de la chaîne

1. Voy. au chap. II le sens et l'extension des mots *Gallia, Celtica, Galatia*, etc.

des *Alpes* présente en effet une courbe dont la convexité engendre, avec ses puissants contreforts, des vallées divergentes de notre côté, et convergentes sur le versant opposé[1], ce qui rend et a rendu dans tous les temps les invasions sur notre sol difficiles et presque toujours stériles, parce que les armées d'attaque s'éparpillent à de grandes distances, — tandis que les expéditions sur le sol ennemi ont toujours été promptes et souvent glorieuses par la facilité des ralliements et des concentrations dans les vallées du Pô et de ses affluents supérieurs.

L'inégalité qui résulte pour les deux pays de cette disposition de la chaîne Italo-Gallique n'avait pas échappé aux Romains, qui ont mis une sage lenteur à soumettre d'abord la Cisalpine, à s'assurer ensuite les principaux passages alpestres, et à ne s'avancer que par des progrès mesurés et certains dans la vallée du Rhône, jusqu'au jour où cette région bien soumise et presque assimilée à l'Italie permit à César de frapper les grands coups qui ont mis la Gaule entière sous la main de Rome. Aussi peut-on dire que cette attaque prudente de notre pays par les armées romaines venues d'outre-monts est la seule qui ait réussi : toutes les autres ont échoué, depuis celle des Lombards et des Saxons avec Amo, Zaban et Rhodane, au temps d'Ennius Mummolus, en 570[2], jusqu'à celle de Charles-Quint en 1536; tandis que toutes les invasions en Italie par les Alpes gauloises ont réussi d'abord, depuis le temps d'Hannibal jusqu'à celui de Charlemagne, depuis les expéditions des Valois jusqu'à celles de Louis XIII, de Catinat et de Bonaparte, et, plus récemment, des trop chevaleresques alliés de Victor-Emmanuel.

Le Saint-Gothard forme, comme on sait, le nœud du système alpin. C'est de ce point que partent à la fois les cinq chaînes : des *Alpes Poeninae* (Alpes Pennines), au sud-ouest;

1. Cette observation se trouve déjà consignée dans Strabon, II, v, 28.
2. Voy. Grégoire de Tours et l'analyse de ce récit par Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, II, p. 184 et suiv.

des Alpes *Raeticae* et *Lepontiae* (dénomination générale qui s'applique à plusieurs contreforts, les Alpes Grises, Lépontiennes ou Centrales, et les Alpes d'Uri), à l'est et au nord-est ; des Alpes Bernoises, au nord-ouest, et enfin des monts de l'Oberwald vers le nord (deux chaînes auxquelles les anciens ne paraissent pas avoir donné de noms particuliers). Ces puissants contreforts resserrent étroitement les cinq vallées du *Rhodanus* (Rhône), du *Rhenus* (Rhin), du *Ticinus* (Ticino ou Tésin), de l'*Arula* (Aar) et de la Reuss. Négligeant les Alpes Centrales, qui sont en dehors de notre cadre, nous nous attacherons d'abord aux *Alpes Poeninae*, qui renferment, comme on sait, les plus hauts sommets de la chaîne.

Le Saint-Gothard lui-même est le *mons Adulas*[1], où le Rhin prend sa source, peu éloignée, à l'est, comme on sait, de celle du Rhône.

La section des Alpes comprise entre le Saint-Gothard, ou mieux le col de la Furca, et le col de la Seigne, situé au nord du Petit Saint-Bernard, porte aujourd'hui, comme autrefois, le nom d'Alpes Pennines, *Penninae* ou *Poeninae Alpes*, mentionnées par Ptolémée[2], par l'auteur anonyme d'une cosmographie[3] (Strabon ne distingue pas les sections des Alpes), par plusieurs historiens[4], enfin par l'Itinéraire d'Antonin[5]. Le *Summus Poeninus* (Grand Saint-Bernard) est cité dans de nombreux textes. Ce serait un des plus anciens passages des Alpes, s'il fallait en croire Tite-Live, qui fait venir par cette

1. Strabon : « Non loin des sources du Rhône sont celles du Rhin qui sort du mont *Adulas*, ὁ Ἀδούλας τὸ ὄρος ἐξ οὗ ῥεῖ καὶ ὁ Ῥῆνος (IV, VI, 6), » cf., *ibid.*, III, 3 ; une variante des manuscrits présente pour ce passage Διαδούελλα ; cf. encore V, I, 6. Dans ces trois passages Strabon fait sortir par erreur l'*Adduas* (Adda) du mont *Adulas*, au lieu d'en faire descendre le *Ticinus*. — Ptolem. : Ἀδούλας ὄρος (29° 30′ — 45° 15′), II, IX, 5 ; cf. III, I, 1.

2. Ἄλπεις Ποῖναι (III, I, 1).

3. Voy. Dom Bouquet, I, p. 102.

4. Tacit., *Histoire*, I, 61, 70, 87 ; IV, 68 ; Amm. Marcel., XV, X, 10, XI, 16 ; Zosim. : Ἄλπεις Ποινίναι (VI, 2) ; *Notit. Dign.* Böcking, II, p. 13 et 71. — Voy. plus bas, *Alpes Graiae*, dont le nom est joint à celui des *Alpes Poeninae* dans les documents qui regardent l'administration provinciale du IVe et du Ve siècle.

5. P. 350.

route les *Boii* et les *Lingones*, lorsque ces peuples émigrèrent, vers le ve siècle avant notre ère, de Gaule en Italie[1]. Au temps de Strabon, cette route n'était pas même accessible aux bêtes de somme[2]. Trompé par une fausse analogie, Tite-Live se demande si le nom de *Poeninus* ne rappellerait pas le passage des Carthaginois, *Poeni*, commandés par Hannibal[3]; mais nous connaissons aujourd'hui l'origine de ce nom; elle est due à une divinité topique, gauloise, le dieu *Penn*[4], dont les Romains ont fait *Jupiter Poeninus;* l'historien latin paraît lui-même accorder plus de créance à cette seconde hypothèse, et il ajoute que la tradition, chez ces peuples, n'a conservé aucun souvenir du passage d'Hannibal, mais qu'ils connaissent le sommet sacré appelé par les montagnards de ces régions *Poeninus*[5], ou, suivant d'autres documents, *Penninus*[6]. De nombreux monuments épigraphiques, rappelant la dévotion païenne à *Jupiter Poeninus* ou au dieu *Poeninus* (car on trouve ce dernier nom seul), ont été réunis à l'hospice du Grand Saint-Bernard; on en connaît trente et un; ces *ex-voto*, gravés sur des tablettes de bronze ou d'argent, avaient dû être cloués sur les murs du temple de *Penn* ou *Jupiter Poeninus*, dont l'emplacement a été reconnu entre l'hospice et

1. « *Poeninon... Boii Lingonesque transgressi,* » V, 35.

2. Ἡ μὲν [ὁδὸς] διὰ τοῦ Ποινίνου... ζεύγεσιν οὐ βατή (IV, VI, 7).

3. XXI, 38. Si le texte de Polybe n'était pas altéré dans le passage où il nous fait connaître la marche tenue par Hannibal pour traverser les Alpes (III, XLIX, 6) et s'il était vrai qu'il eût suivi la vallée de l'Isère (la lecture τῇ δὲ ὁ Ἰσάρας προσαγορευόμενος est contestée), il aurait dû arriver par la Maurienne à la chaîne principale entre le Cenis et le Tabor, vers le col de Fréjus qui l'eût conduit à Suse par la vallée de Bardonnèche; ou bien par la vallée de la Romanche, jusqu'au col de Lautaret dans les Alpes du Dauphiné et de là au col de Genèvre dans les Alpes Cottiennes en traversant la vallée supérieure de la Durance (voy. plus bas).

4. Voy. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme.* München, 1837, p. 5 et note. Le nom de la station des Itinéraires qui doit correspondre à Villeneuve dans la vallée du Rhône à son entrée dans le lac de Genève, ou, selon d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 513), à Penne, semble rappeler plus fidèlement le mot celtique : le nom de cette station est écrit *Pennolucos* (*Table de Peutinger*, Segm., II, B. 1, p. 35, col. 3, n° 3, édit. in-fol, et *Gaule*, édit. in-8, p. 241), *Penne locos* (*Itin. Anton.*, p. 351), *Pennolocus* (*Anon. Rav.*, IV, 26).

5. « Neque,.. montibus his... ab transitu *Poenorum* ullo *Seduni*, *Veragri*, incolae jugi ejus, norint nomen inditum, sed ab eo quem in *summo sacratum vertice Poeninum* montani appellant, » XXI, 38.

6. *Table Peut.*, I, B. 1; *Itin. Anton.*, p. 351; *Notit. prov. Gall.*, Guérard, p. 25.

le petit lac[1]. Toutes ces tablettes, sans exception, donnent l'orthographe *Poeninus*, *Puoeninus*. Ce sommet est encore mentionné par Strabon[2], et le col l'est par Pline l'Ancien[3]. Le Grand Saint-Bernard a porté certainement aussi, dès les temps anciens, le nom de *Mons Jovis*, comme l'attestent les appellations de *Mont-Joux* et de *Plan-de-Joux*, qu'ont conservées jusqu'à nos jours le sommet et l'esplanade voisine de l'hôpital, et comme le prouvent divers textes des IXe, Xe et XIIe siècles[4]. Nous verrons bientôt que ce n'est pas ce passage qui est désigné comme une des grandes routes pratiquées au temps de Polybe à travers les Alpes; mais c'est bien celui que durent suivre L. Cassius Longinus en 107, Servius Galba en 57, avant notre ère, et que mentionne Strabon vers l'an 20 de J. C.

1. Christian de Loges, de Montpellier, en a publié vingt et un en 1789 (*Essai hist. sur le mont Saint-Bernard*); le Vaudois Levade en donna une autre série en 1790 (*Recueil de quelques inscriptions romaines trouvées dans le pays de Vaud et le Vallais*, voy. *Soc. des sc. de Lausanne*, t. III); le Père Murith, chanoine du Grand Saint-Bernard, mort en 1816, donna 25 tablettes en tout (*Soc. des antiq. de France*, III, 1821); M. de Haller de Königsfelden traita cette question dans le t. II de son *Helvetien unter den Römern*, p. 490-522; Orelli ne donne que 21 tablettes; Steiner en publia 26 (*Codex inscr. Roman. Danubii et Rheni*, 1852, nos 2331-2357); M. Th. Mommsen le premier offrit des copies exactes de ces documents au nombre de 30, dans ses *Inscriptiones Confoederationis Helveticae*, 1854, nos 30-60; enfin M. Carlo Promis, le dernier éditeur, en a donné 33, dont deux nouveaux, dans ses *Antichità di Aosta*, p. 64-79. Le no 1 de ce recueil porte : IOVI·POENINO | L·PACCIVS·L·F·PAL | NONIANVS | FVNDIS | 7·LEG·VI·VICTRICIS·P·F | EX·VOTO (Mommsen, n. 32), c'est-à-dire : « *à Jupiter Poeninus, L. Paccius Nonianus, fils de L., inscrit dans la tribu Palatina, né à Fundi, centurion de la légion VIe Victrix Pia Fidelis. Ex-voto.* » Le no 4 porte : IOVI·OP·M | POENINO | T·CL·SEVERVS | FR·LEG·III | ITALIC·V·S | L·M (Mommsen, n. 30) : « *à Jupiter très-bon très-grand Poeninus. T. Claudius Severus, frumentarius* (soldat en subsistances) *de la légion IIIe Italique, a accompli son vœu volontiers;* » le no 5 : FELICIO | ET·TERENTIA (NTI *liés*) | PRISCA·MIC· (*sic* pour MHM, *missus honesta missione*) EX·LEG·XIIII·GEM | POENINO·V·S·L·M (Mommsen, no 33) : « *Félicion, ayant reçu son congé comme soldat de la légion XIIIe Gemina, et Terentia Prisca ont acquitté leur vœu à Poeninus;* » le no 25 : FELICIO·ET | CRISPINVS·FRA | TRES·PVOENIN | O·VOTVM·SO | LVERVNT | L·M (Mommsen, no 48) : « *Les deux frères Félicion et Crispinus ont accompli volontiers leur vœu à Puoeninus,* » curieuse variante dans l'orthographe; le no 27 (51 de M. Mommsen) présente deux distiques et mentionne des *temples de Poeninus* : AT TVA·TEMPLA LVBENS VOTA SVSCEPTA PEREGI, etc.

2. IV, VI, 7 et 11.

3. « *Fores Poeninae,* » III, XXI (XVII), 1.

4. *Annales Bertiniani*, ad ann. 859; Luitprand, *Histor.*, I, 9; Gotefridus Viterb., XI; voy. Carlo Promis, *Le antichità di Aosta*, p. 124.

(voy. plus bas). Le petit lac qui est auprès de l'hôpital est nommé, dans la Table de Peutinger, *Henus lacus*[1], pour *Penus*, *Poenus*, *Penninus*, *Poeninus lacus*[2].

Deux inscriptions sont les seuls documents qui nous fassent connaître les *Alpes Atrectianae* ou *Atractianae*, et l'une d'elles associe ce nom à celui des *Alpes Poeninae* dans l'énoncé officiel du gouvernement d'une seule et même province impériale procuratorienne[3]. Aucun passage des textes classiques, aucun nom moderne, ne nous permettent d'identifier avec certitude ces montagnes, soit avec une section, soit avec un ou plusieurs contreforts de la chaîne alpestre; or nous ne pouvons les confondre avec les *Alpes Poeninae*, puisque ces dernières sont nommées spécialement dans une des deux inscriptions; d'autre part, les *Alpes Graiae* le sont avec les *Alpes Poeninae*, pour le gouvernement de la province procuratorienne qui figure sur les documents des IVe et Ve siècles; les *Alpes Atractianae* pourraient donc être, à la rigueur, les mêmes que les *Alpes Graiae* (voy. plus bas). Si l'on n'admet pas cette assimilation, il faut se rappeler que la province des *Alpes Poeninae* s'étendait sur le versant gaulois de la chaîne et devait être limitée à l'ouest par le territoire de la cité de *Vienna*, qui comprenait les *vici*

1. Segmt, II, C, 1 de notre édition.

2. Correction déjà proposée par Durandi, *Alpi Graie e Pennine*, p. 47, et qui est fondée sur ce passage de Ptolémée : « la source de la *Duria* (*Baltea*), au *lacus Poeninus*, ἡ κεφαλὴ τοῦ Δορία ποταμοῦ ἡ κατὰ τὴν Ποινίναν λίμνην (28° 45′, 43° 45′), » III, I, 24; cf. C. Promis, *Le antichità di Aosta*, p. 123, et le texte de notre *Table de Peutinger*, infol., p. 85, col. 3, nos 81 et 82.

3. T·APPAEO·T·F·VEL | ALFINO·SECVNDO | PROC·AVGVST·XX HERED | PROC·ALPI·ATRECTIANAR, etc. (Fermo, Wilmanns, 1266) : « *T. Appaeo, T. filio, Velina tribu, Alfino Secundo, procuratori Augusti vigesimae hereditatium, procuratori Alpium Atrectianarum*, etc.; à Titus Appaeus Alfinus Secundus, fils de Titus, citoyen romain inscrit dans la tribu Velina, procurateur de l'Empereur pour l'impôt du vingtième des successions, procurateur (gouverneur) de la province des *Alpes Atrectianae*, etc. » — T · CORNASIDIO | T · F · FAB · SABINO · E · M · V | PROC · AVG · DACIAE · APVLENSIS · PROC | ALPIVM · ATRACTIANAR · ET · POENINAR, etc. (Falerii, Wilmanns, 690); « à Titus Cornasidius Sabinus, fils de Titus, inscrit dans la tribu Fabia, en son vivant chevalier romain (*egregiae memoriae viro; egregius vir*, chevalier romain), procurateur de l'Empereur, chargé du recouvrement des impôts dans la *Dacia Apulensis*, puis procurateur (gouverneur) de la province des *Alpes Atractianae* et *Poeninae*, etc. » Ces deux inscriptions sont certainement du IIIe siècle.

de *Cularo* (Grenoble) et de *Genava* (Genève)[1]; il semble donc que le nom d'*Alpes Atractianae* ait pu, dans cette seconde hypothèse, s'appliquer aux contreforts septentrionaux et occidentaux compris entre le lac de Genève, le canton du même nom, la vallée de l'Arve, sauf sa partie supérieure, et la crête des Pennines, c'est-à-dire aux Alpes du Valais, du Faucigny, et aux monts Voirons.

Entre le Saint-Gothard et le col de la Seigne, où nous croyons que les Romains limitaient la désignation d'*Alpes Poeninae* (nous en donnerons plus bas la raison), se trouvent, comme on sait, les sommets les plus élevés de l'Europe. Mais les anciens, qui n'avaient pas de procédés exacts pour mesurer les altitudes, ne paraissent avoir nommé ni le mont Rosa, ni le Cervin, ni même le mont Blanc; le Simplon ne l'a pas été davantage, et, bien que la voie romaine du Valais ait laissé des vestiges reconnaissables jusqu'à la hauteur de Brieg[2], il est certain qu'aucune issue carrossable n'a été pratiquée dans cette direction pour faire communiquer la vallée supérieure du Rhône avec celle du Tésin.

Si nous bornons les *Alpes Poeninae* au col de la Seigne, c'est qu'immédiatement au sud de ce col est celui du Petit Saint-Bernard, où se trouvait la station *In Alpe Graia*[3]. Ce passage appartient donc à la section des *Alpes Graiae* (Alpes Grées).

1. Nous savons en effet que le vaste territoire de la *Colonia Viennensium* comprenait vers l'est: *Genava* (Genève), simple *vicus* de cette colonie (Mommsen, *Inscript. Helv.*, 83, 84; cf. *La Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 386), *Cularo* (Champollion aîné, *Antiquités de Grenoble*, p. 64 : dans le monument funéraire trouvé à Grenoble et élevé à la mémoire de *Sex. Julius Condianus*, ce personnage est qualifié ainsi : FLAMINIS·IVVÉNTVTIS·Q·C·V·AEDIL; Champollion lit Q*uaestoris* CV*laronensis*, il faut lire Q*uaestoris* C*oloniae* V*iennensis*. Donc la colonie de Vienne comprenait *Cularo*, qui n'était par conséquent alors qu'un *vicus* de cette cité). On a trouvé aux eaux de Saint-Gervais des inscriptions qui nous obligent à considérer ce canton extrême comme formant la limite de la colonie de Vienne de ce côté (L. Renier, *Sur une inscript. rom. de Saint-Gervais*, *Revue arch.*, 1re série, 1857, p. 351 et suiv.). — Voy. plus bas.

2. Voy. la carte qui accompagne l'ouvrage de M. de Haller, *Helvetien unter den Römern*, t. II.

3. *Table de Peutinger*, Segment, II, B. 1 p. 57, col. 1, n° 9 de l'édit. in-fol.; *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 396, in-8; — Anon. Ravenn, IV, 30; Guido, 12.

L'ancien historien Caelius Antipater, dont le témoignage est cité par Tite-Live, dit qu'Hannibal avait passé les Alpes par le *Jugum Cremonis*[1], qu'il faut certainement identifier avec le mont Cramont ou Gramont, entre la Thuile au sud et Entrèves au nord, sur le versant italien, vers la source la plus occidentale de la Dora Baltea, en face du mont Blanc. Ainsi, d'après Caelius, les anciens auraient connu la route du col de la Seigne, dont le Cramont forme le contrefort méridional, et qui conduit du point extrême de l'Allée-Blanche à la portion la plus septentrionale de la Tarentaise, au nord de Saint-Maurice. Il est toutefois plus probable qu'ils n'ont pratiqué qu'un seul passage dans les *Alpes Graiae*, celui que Strabon nous indique en ces termes : « ceux qui, partant d'Italie, veulent franchir les Alpes [au nord-ouest], doivent prendre leur route par la vallée des *Salassi* (val d'Aoste); ce chemin bifurque : une des deux routes, âpre et inaccessible aux bêtes de somme, gravit le *Poeninus;* l'autre, plus à l'occident, gagne le pays des *Ceutrones* (Tarentaise, vallée de l'Isère)[2]. » Le même géographe ajoute plus bas que, pour se rendre à Lyon, cette dernière route était carrossable, mais plus longue que l'autre[3]. L'un des deux passages, — soit celui du Petit Saint-Bernard, soit celui du Grand Saint-Bernard, — ne paraît pas avoir été frayé au temps de Polybe[4], qui cite seulement quatre routes pour sortir d'Italie : 1° celle de la Corniche, « sur le rivage de la mer Tyrrhénienne, » 2° celle qui traverse le pays des *Taurini*, 3° celle du pays des *Salassi* (val d'Aoste), 4° celle de la Rétie. Un passage de Varron (qui écrivait un siècle après Polybe et qui était contemporain de César) nous a été conservé par Servius[5] et nous en

1. « [Hannibalem] Caelium per *Cremonis Jugum* dicere transisse, » XXI, 38.
2. IV, VI, 7.
3. Ἡ μὲν ἁμαξεύεσθαι δυναμένη διὰ μήκους πλείονος, ἡ διὰ Κευτρώνων (IV, VI, 11).
4. Fragment cité par Strabon, IV, VI, 12.
5. *Ad. Aeneid*, X, 13 : « sane omnes altitudines montium, licet a Gallis *Alpes* vocentur, proprie tamen montium Gallicorum sunt, quas quinque viis Varro dicit transiri posse : una quae est juxta mare per Ligures; altera qua Hannibal transiit; tertia qua Pompeius ad Hispaniense bellum profectus est; quarta qua Hasdrubal de Gallia in Italiam venit; quinta, quae quondam a Graecis possessa est, quae exinde *Alpes Graecae* appellantur. »

fait connaître cinq pour la seule frontière physique de la Gaule, sans y comprendre même les *Alpes Poeninae* : 1° celle de la Corniche; 2°, 3° et 4° celles que suivirent Hannibal, Pompée lorsqu'il se rendit en Espagne, et Hasdrubal lorsqu'il vint rejoindre son frère en Italie; 5° celle des *Alpes Graiae*. Nous réservons, quant à présent, le texte de Varron pour nous en occuper plus bas. Pour ce qui regarde le fragment de Polybe, qui écrivait vers l'an 130 avant notre ère, on ne peut dire lequel des deux cols du Grand ou du Petit Saint-Bernard il entend désigner comme donnant issue au pays des *Salassi;* car, à une époque fort ancienne, comme nous le montrerons bientôt, l'un et l'autre étaient connus, et tous deux donnaient accès à deux routes partant du pays occupé par ce peuple. Ce qui est incontestable, c'est que ces deux passages, ainsi qu'on l'a vu plus haut, étaient pratiqués au temps de Strabon, c'est-à-dire vers l'an 20 de notre ère. Or César lui-même nous apprend qu'« il avait envoyé Servius Galba, avec la douzième légion et une partie de la cavalerie, chez les *Nantuates*, les *Veragri* et les *Seduni*, qui s'étendent depuis les frontières des *Allobroges*, le *lacus Lemannus* et le *Rhodanus*, jusqu'au sommet des Alpes, parce qu'il voulait assurer une route commode[1] à travers ces montagnes, que les marchands ne pouvaient traverser qu'en s'exposant à de grands dangers et à de fortes rançons[2] ». Donc le passage du Grand Saint-Bernard était praticable avant l'an 57; César le rendit seulement plus facile et plus sûr. Nous savons que c'est par les *Alpes Graiae*, c'est-à-dire par le Petit Saint-Bernard, que César effectua son dernier passage de la Gaule en Italie avant la guerre civile de 49[3]. La facilité et la promptitude avec lesquelles il se rend d'Italie dans la Gaule

1. « Iter... patefieri volebat. »
2. *B. G.* III, 1.
3. Petron. *Satyric.* Utrecht, 1654, p. 178 :

« *Alpibus* aereis ubi *Graio* nomine, vulsae
Descendunt rupes, nec se patientur adiri,
. . . . . .
Haec ubi calcavit Caesar juga..... »

Transalpine font supposer que les passages du Grand et du Petit Saint-Bernard lui étaient familiers aussi bien que celui du mont Genèvre, qu'il franchit lors de sa première campagne (voy. plus bas). Le sommet du Petit Saint-Bernard (*Mons Graius*) était, comme le *Summus Poeninus*, consacré à Jupiter : la célèbre colonne de gneiss porphyroïde placée au sommet de la route même s'est appelée *columna Jovis*, colonne de Joux, et l'hôpital portait encore, en 1177, le nom de *Domus pauperum montis Jovis*[1] ; ainsi, de même que le nom du dieu topique *Penn* a dû précéder celui de *Jupiter Poeninus* au Grand Saint-Bernard, de même le nom de *Grau*, *Crau* ou *Craig* a pu engendrer le latin *Graiae*[2] ; on voit en effet sur l'esplanade qui domine la route, à 2500 mètres d'altitude, un *cromlech* composé de 54 pierres brutes cubant environ un demi-mètre chacune, distantes les unes des autres de 3 mètres et disposées en un cercle de 72 mètres de diamètre[3]. A tous ces indices d'une haute antiquité il faut ajouter la vraisemblance du passage des légions romaines par ce défilé des Alpes au temps de la guerre contre les Allobroges (120 av. J. C.)[4], aucun obstacle du côté de l'Italie ne s'opposant à leur marche depuis la soumission des *Salassi* par Appius Claudius Pulcher (143 av. J. C.)[5] ; il faut rappeler encore la facilité et la fréquence des voyages de César

1. Elle est aussi appelée *Domus Sancti Bernardi Montis Jovis*, et, dans une charte de 1193, *Hospitale Montis Jovis* (Carlo Promis, *Le Antichità di Aosta*, in-4. Torino, 1862, p. 119). Le sommet lui-même est appelé *Mons Columnae Jovis*, et au XIVe siècle, *Mont-Jouvet*.

2. Voy. Carlo Promis, *id.*, *ibid.* Dans le dialecte savoisien, *Crau* signifie encore aujourd'hui *rochers*. On peut rapprocher ce mot du celtique *Kairn*, *Karn*, pierre, pierre sacrée. Le *Cremonis Jugum* de l'historien Caelius peut être aussi mis en regard du mot *Crau* (*Crau mons*).

3. *Id.*, *ibid.*, tav. II, fig. K. — Voy. surtout le récent travail de M. Borrel, *Étude sur les monuments de l'antiquité dans la Tarentaise* (*Lectures de la Sorbonne*, séance du 2 août 1875, section d'archéologie, *Journal officiel* du 3 août 1875, p. 2128).

4. *Fast. triumph.* pour l'an 634 ou 633 de Rome : Q·FABIVS·Q·AEMILIANI·F·Q·N·AN· DC*xxxiii* | MAXIMVS · PRO COS · DE · ALLOBRO*gibus* | ET · REGE· ARVERNORVM·BETVLTO·X·K (*C.I.L.*, I, p. 460 ; — cf. *Epitome*, T. Liv. LXI).

5. « Ap. Claudius, consul *Salassos* gentem Alpinam domuit, » *Epit.* T. Liv. LIII ; — cf. Paul Oros., V. 4 ; — Jul. Obseq., *De prodigiis*, 80 ; — Val. Max., II, 8. Ces derniers auteurs parlent d'une défaite infligée aux Romains par les *Salassi*, mais elle fut vengée aussitôt par la soumission de ce peuple.

se rendant dans la Gaule Celtique, à laquelle le col du Petit Saint-Bernard conduisait bien plus directement que le défilé du *Summus Poeninus* ou que le mont Genèvre. Toutes ces circonstances nous donnent à penser que c'est bien plutôt le Petit Saint-Bernard, *Graius Mons*, que Polybe a désigné au IIe siècle avant notre ère, que le Grand Saint-Bernard, qui ne fut rendu viable que par César, comme nous l'avons vu plus haut, et qui n'était pas carrossable encore au temps de Strabon. Il faut rappeler toutefois que le consul L. Cassius Longinus fut tué sur les confins du pays des *Allobroges*, l'an 107, dans une guerre qu'il fit aux *Tigurini*, Gaulois *Helveti* qui avaient quitté leur canton[1] situé vers *Zürich*, et que la route qu'ont pu suivre les légions pour marcher contre ce peuple devait être plutôt celle du *Poeninus* que celle du *Graius Mons*.

On remarquera que Strabon ne mentionne pas par leur nom les *Alpes Graiae:* mais elles le sont dans Ptolémée[2] et dans Tacite[3], qui désigne clairement les trois passages, des Alpes Pennines, Cottiennes et Grées, comme étant tous trois accessibles à des armées, et qui nomme pour ce dernier col, non la chaîne, mais le *Graius Mons* (Petit Saint-Bernard)[4]. Pline et Ammien Marcellin, sans la discuter, rapportent la légende d'Hercule, qui aurait valu à ces montagnes le nom d'Alpes Grecques, *Graiae Alpes*[5]. Ce n'est donc pas à la crête du partage des eaux du Rhône et du Pô qu'il convient d'appliquer le nom de *Ceutronicae Alpes* que le premier de ces deux écrivains donne aux sommets dont les pâturages produisaient les fromages[6], re-

1. *Epitome* T. Liv. LXV.

2. Ἐν δὲ ταῖς Γραίαις Ἄλπεσιν..., III, I, 37.

3. *Hist.*, II, 66.

4. « Legiones... *Penninis Cottianis*que *Alpibus*, pars *Monte Graio* traducuntur, » *Hist.*, IV, 68.

5. Pline : « ejusdem exercitus [Herculis] et *Graios* fuisse *Graiarum Alpium* incolas, » III, XXIV (XX), 2; — Amm. Marcell., XV, X, 9.

6. D'après l'enquête ordonnée en 1872 par le ministre de l'agriculture dans le département de la Savoie sur l'industrie laitière, on voit qu'il renferme 72100 vaches, 24746 chèvres et 18916 brebis; la production annuelle du lait y est de 84891921 litres, représentant une valeur de 10187030 francs, à raison de 12 francs l'hectolitre. Sur cette quantité de lait 55510041 litres sont convertis en beurre et en fromage. La

nommés encore aujourd'hui, anciennement appelés *Vatusiques*[1], et dont les mines de cuivre étaient célèbres[2], mais bien aux contreforts appelés les Bauges, au nord, et les monts de la Vanoise au sud, qui entourent la Tarentaise et la vallée supérieure de l'Isère. Nous savons, en effet, par les inscriptions trouvées à la Forclaz du Prarion et à Aîme ou Aixme, l'an-

production du fromage donne annuellement 5948063 kilogrammes, représentant une valeur de 3695070 francs. Ces derniers produits sont de deux sortes : fromages frais à pâte molle ou blanche, et fromage à pâte ferme façon Gruyère, ou persillé façon Sassenage et Roquefort. Les vaches appartiennent à la race *Tarine* ou *Tarentaise pure*. La région alpestre du petit Saint-Bernard, dont le chef-lieu d'arrondissement est Moutiers, compte 25 à 30 000 sujets de race tarine. Les fromages façon Gruyère sont d'excellente qualité. Dans les cantons où se trouvent des troupeaux de vaches, de chèvres et de brebis, on fabrique les fromages à pâte dure dits les *Mont-Cenis*, les *Persillés*, analogues au Sassenage et au Gex, et les *Tignards*, analogues au Roquefort. (*De l'industrie laitière dans les deux Savoies*, par A. F. Pouriau. Paris, 1873, in-8, p. 15-32.)

1. Pline : « duobus *Alpes* generibus [caseorum] pabula sua approbant : *Dalmaticae Docleatem* mittunt, *Ceutronicae Vatusicum*, » XI, XCVII (XLII), 1 ; trois manuscrits donnent la leçon *Ceutronicae*, qu'il faut substituer à celle de *Centronicae*. Dans un autre passage (III, XXIV, *al.* XX, 3), *Ceutrones* est donné par trois manuscrits sous la forme *Ceutones* et par trois autres sous celles de *Ceutohes*, *Cutones*, *Teutones* (voy. l'édit. Detlefsen, p. 158.)

2. « Proximum [aes] bonitate fuit *Sallustianum* in *Ceutronum* Alpino tractu, non longi et ipsum aevi ; successitque ei Livianum in Gallia, » XXXIV, II, 2 ; cf. Dussieux, *Géographie générale*, p. 184 ; Levasseur, *La France et ses colonies*, 1868, p. 165. Voici les renseignements que nous transmet à ce sujet notre savant confrère M. Daubrée, directeur de l'École nationale des mines, à la date du 3 avril 1875 : « Il n'existe plus aucune exploitation de mines de cuivre de quelque importance dans l'ancien pays des *Ceutrones*, tel que vous le délimitez ; mais parmi les filons et les gîtes très-nombreux de ce métal que l'on y connaît, il en est qui paraissent avoir été l'objet de travaux remontant à une antiquité très-reculée. Dans la vallée de Beaufort, près de Saint-Maxime de Beaufort, il existe dans la montagne des Rognats de nombreux filons de cuivre gris argentifère et de cuivre pyriteux, qui ont été très-activement exploités, ainsi que l'attestent de fréquentes excavations, notamment au Planais. Leur exploitation a donné naissance au village d'Ariche. Parmi les divers filons des communes de Servoz et des Houches (entre Sallanches, Saint-Gervais et Chamonix, dans la vallée de l'Arve), qui ont été l'objet de travaux très-dispendieux à la fin du siècle dernier, et qui aujourd'hui attirent de nouveau l'attention, plusieurs ont été exploités probablement dès l'époque romaine ou antérieurement : telle est la mine des Chenets, près de Servoz. Aux environs de Saint-George des Hurtières (canton d'Aiguebelle, vallée inférieure de l'Arc, en Maurienne), on connaît beaucoup de filons de fer spathique, que l'on a exploités non-seulement pour le fer, mais, dès l'antiquité la plus reculée, pour le cuivre gris et le cuivre pyrite disséminé dans ce minerai (l'excavation de la Grande-Fosse est remarquable par ses dimensions). Dans le val Montjoie il y a aussi des vestiges d'anciennes exploitations. D'autres traces d'exploitations de mines, remontant au moins à l'époque de l'occupation romaine, se rencontrent sur divers points de la Maurienne et de la Tarentaise, par exemple dans les mines de plomb argentifère de Macot (canton d'Aîme, près de l'Isère, arrondissement de Moutiers-en-Tarentaise). »

cienne *Axima* de Ptolémée[1] et de la *Table de Peutinger*[2], que les *Ceutrones*, dont cette localité était une des deux villes principales, habitaient cette vallée[3]. Mais ils s'étendaient aussi, au temps de César, sur le versant italien (voy. plus bas).

1. III, I, 37.

2. Segm., II, B. 1; p. 57, col. 1, n° 7, édit. in-fol.; et *Gaule*, p. 395, édit. in-8.

3. L'autre ville des *Ceutrones* était *Forum Claudii*, dont l'identification avec Centron n'est nullement certaine. Ptolémée dit : « dans les Alpes Grées [les villes] des *Ceutrones* [sont] *Forum Claudii* (29°-44° 55′), *Axima* (29° 45′-44° 55′) : Κευτρώνων ἐν Γραίαις Ἄλπεσιν, Φόρος Κλαυδίου..., Ἀξίμα... (III, I, 37), » trois manuscrits donnent Κευτρωνῶν, Κεῦτρόνων, Κευτρονῶν, et deux seulement Κεντρονῶν. On avait adopté cette dernière orthographe à cause du village moderne de Centron entre Aime et Moutiers-en-Tarentaise, mais les inscriptions découvertes dans la première de ces deux localités, à Aime, et dans la vallée supérieure de l'*Arve*, près de Saint-Gervais, ne laissent aucun doute sur la vraie orthographe du nom de ce peuple : l'une de ces inscriptions a disparu; elle avait été publiée par Guichenon, dans son *Histoire de Savoie;* il l'avait tirée des manuscrits de monseigneur Aug. de Sales, évêque de Genève; elle est datée de l'an 98, se lisait sur un monument en l'honneur de Nerva et se terminait par ces mots : FORO·CL·CEVTRON; — une autre a été communiquée par M. l'abbé Denis à M. Aug. Bernard; elle se termine ainsi : F CL CE|VTRONES PVBLICE | CVRANTE L ATI|NIO MARTINIA|NO V E PROC | AVG; c'est-à-dire : « *Les Foro Claudienses Ceutrones* [ont élevé ce monument] *dans un lieu public, par les soins de L. Atinius Martinianus, vir egregius* (c'est-à-dire chevalier romain), *procurateur de l'Empereur.* » — Un fragment d'inscription a encore été trouvé à Saint-Maurice, au-dessus d'Aime, sur la route du Petit Saint-Bernard, et on y lit CEVRO, *Ceutrones.* — C'est M. Léon Renier qui le premier a donné l'éveil sur ce redressement; voy. *Lettre de M. Aug. Bernard à M. L. Renier, concernant quelques inscriptions de la Savoie,* dans la *Rev. archéolog.* de 1857; et voyez surtout L. Renier, *Sur une inscription romaine découverte dans les environs des bains de Saint-Gervais, en Savoie, et sur le véritable nom des anciens habitants de la Tarentaise* (*Rev. archéolog.*, 1857, 2e sem., p. 351 et suiv.). Dans ce mémoire le savant épigraphiste a donné, pour la première fois, le texte exact de l'inscription trouvée à la Forclaz du Prarion, vallée supérieure de l'Arve, entre Chamonix et Sallanches, au nord de Saint-Gervais et un peu au-dessus du confluent du Bonnant et de l'Arve :

EX AVCTORITA *te*
IMP · CAES · VESPASIAN ·
AVG · PONTIFICIS · MAX
TRIB · POTEST · V · COS · V
DESIG · VI
CN · PINARIVS · CORNEL
CLEMENS LEG EIVS PRO*p*R
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS · INTER
VIENNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT

« Par autorité de l'empereur César Vespasien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la cinquième fois, consul pour la cinquième fois, et désigné pour la sixième (an 74 de notre ère), Cn. Pinarius Cornelius Clemens, légat impé-

Les *Alpes Graiae*, ou même *Graecae Alpes*[1], sont encore nommées dans un certain nombre de textes[2]. Elles formaient une section conventionnelle de la chaîne entre le col de la Seigne et le mont Cenis (*Cenisius Mons*, au moyen âge), où l'on fait commencer d'ordinaire les *Alpes Cottiae*.

Les *Alpes Cottiae* ou *Cottianae*[3] formaient dans la chaîne

rial, propréteur de l'armée (par conséquent de la province) de Germanie Supérieure, a fixé la limite entre la cité de Vienne et les *Ceutronae*. » Cinq auteurs ont mentionné ce peuple : 1° César (*B. G.*, I, 10), dont la plupart des manuscrits portent *Ceutrones* et non *Centrones*; 2° Strabon, qui les nomme trois fois (IV, VI, 6; *ib.*, *ib.*, 7; *ib.*, *ib.*, 11), et dont M. L. Renier a collationné lui-même les meilleurs manuscrits, notamment ceux qui portent les n. 1393 et 1397 à la Bibl. nat. de Paris : il y a lu Κεύτρωνες; 3° Pline (voy. plus haut); 4° Ptolémée (voy. plus haut); 5° un des manuscrits de la *Notitia provinciarum*, cité sous le n. 4280 B du fonds du Roi, par Guérard (*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, p. 23). Cette orthographe, *Ceutronae*, *Ceutrones*, *Ceutronicae Alpes*, doit donc être désormais substituée dans toutes les éditions de ces auteurs à l'ancienne et vicieuse leçon *Centrones*, *Centronicae*.

1. Varro ap. Servium ad Virg. *Aen*, X, 13; — Petron., *Sat.*, 122.

2. Itin. Anton., p. 344 et 346; — *Notit. Dignit.*, Böcking, II, p. 7, 13, 71, 72; — *Notit. prov. Gall.*, Guérard, p. 23; — *Liste de Vérone* de 297, Mommsen, *Verzeichniss*, dans les *Abhandlungen* de l'Acad. de Berlin, 1862, p. 492 et 511 et trad. fr. par E. Picot, *Rev. arch.*, déc. 1866, t. XIV, nouv. sér., p. 371 et 389, ou p. 27 et 45 du tirage à part; *Liste* de Polemius Silvius, même trad., *Rev. arch.*, juin 1866, t. XIII de la nouv. série, p. 386, ou p. 10 du tirage à part.

3. Cette appellation ne fut donnée à cette section des Alpes que quelque temps après la mort du roi Cottius, qui arriva sous Néron (Suét., *Nero*, 18), car elle ne figure ni dans Strabon, ni dans Méla, ni même dans Pline. Elle se rencontre pour la première fois dans Tacite : Vitellius ordonna à Fabius Valens « de faire irruption en Italie par les Alpes Cottiennes, *Cottianis Alpibus* », *Hist.*, I, 61; cf. 87 et IV, 68 (passage pour lequel on trouve dans un manuscrit *Coctianis*); — elles le furent ensuite : par Ptolémée : ἐν Κοττίαις Ἄλπεσιν (var., Κουτίαις), III, I, 38; — par Dio Cassius, parlant de Cottius (IX, 24); — dans une anc. descript. anonyme (voy. Dom Bouquet, I, p. 102 c) : « *Alpes Cottiae*. » — Les inscriptions donnent les deux formes *Cottiae* et *Cottianae* : L·VOMANO·VICTOR | PROCVRATOR·AVG | NOSTRI·PRAESIDI | ALPIVM·COTTIAR(TI *liés*), etc. (Henzen, 6939[a]); — un certain *L. Dudistius Novanus* fut PROC·AVG·ALPIVM | COTTIAN, etc. (Orelli, 2156). — Dans une inscription gravée sur bronze, découverte à Vienne, chez madame veuve Petetin le 1er octobre 1847, et relative à un certain *C. Julius Pacatianus*, on lit : P/////C ALPIVM CORITIARVM, *procurator Alpium Coritiarum*. Nous avons peine à admettre que ce nom *Alpes Coritiae* ne soit pas le résultat d'une erreur du lapicide, pour *Cottianarum*. Les barres horizontales des T étant très-courtes, il est difficile de distinguer cette lettre des I dans le mot CORIIIARVM; on peut donc lire, à la rigueur, *Corttiarum* ou *Corittarum*, aussi bien que *Coritiarum*. — Voy. encore la *Table de Peuting.*, « *In Alpe Cottia*, » Segm., II, B, 1-2, p. 58, col. 1, n° 9, édit. in-fol.; — cf. le 4e vase apollinaire sur lequel figure la station IN ALPE COTTIA (P. R. Garrucci, *Dissertazioni*, I, p. 172), qui désigne certainement un autre passage des Alpes que celui de la Table, ainsi que nous l'avons démontré p. 149 et 150 de notre édit.; — l'Itin. Anton. : « *Mediolano Arelate* per *Alpes Cottias* (var. *Gottias*, *Gallias*), » p. 339, 356, 387; — l'Itin. Hierosolym. : « *Alpes Cottiae*, » p. 555 (sur le ms. de Vérone, *Alpes Penninae*, *Rev. Arch.*,

un angle droit dont le sommet est le Tabor, et dont les côtés se terminent au Cenis vers le nord, au *Vesulus mons* (Monte Viso) vers le sud, et qui embrassent, par conséquent, la vallée de Bardonnèche et le val d'Oulx, sur le versant italien. « Elles doivent leur nom, comme on sait, à *Cottius* ou *Cottus*, qui, caché dans ses étroits défilés, confiant dans l'impraticable âpreté de cette région, résista seul dans toutes les Gaules soumises, mais consentit cependant à adoucir sa sauvage humeur et à devenir l'ami d'Octave. Pour prix de cette amitié, il construisit, au milieu des Alpes, des routes plus courtes et d'un plus facile accès... Le tombeau du petit roi auquel nous devons ces chemins est près des murs de Suse[1]. » A l'ouest de cette ville s'élève encore aujourd'hui, à peu près intact, un arc honoraire dont l'architrave porte une inscription de quatre lignes, et dont la frise représente, par un relief animé, les apprêts du sacrifice solennel appelé *suovetaurile*[2]. Nous donnons (pl. I) le dessin exact de la partie supérieure de cet arc, qui est une de nos antiquités nationales les plus célèbres au double point de vue de l'histoire et de la géographie[3]. L'inscription qui y est gravée nous apprend que ce monument a été élevé en l'honneur d'Auguste, l'an 8 avant notre ère : 1° par *M. Julius Cottius*, qui se qualifie de préfet des cités, dont la liste comprend quatorze noms de peuples, et 2° par ces cités elles-mêmes[4]. Ce Cottius nous est

1864, août, t. X, nouv. sér., p. 100) ; — Zozim. : Κοττίαι (VI) ; — Julien : Κοττίαι Ἄλπεις (*Lettre aux Athéniens*, datée de 360, p. 282) ; — Amm. Marcell. : « *angustiae Alpium Cottiarum*, » XV, v, 29 ; cf. *ib.*, x, 2 et 3. Ce dernier passage renferme une description détaillée des *Alpes Cottiae* (voy. plus bas).

1. Amm. Marcell., XV, x, 2 et 7.

2. Sacrifice dans lequel on immolait un porc, un mouton et un taureau.

3. Il a été reproduit déjà par Maffei dans son *Museum Veronense*, p. 234 ; par Muratori, *Thes.*, II, p. 1095 ; un peu mieux par Massazza, 1750 : mais toujours très-imparfaitement. L'inscription en a été publiée nombre de fois, notamment par Orelli, n° 626.

4. « *A l'empereur César Auguste, fils du divin César, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quinzième fois* (la première étant de l'an 23, ce monument est daté par conséquent de l'an 8 avant J. C.), *ayant reçu treize salutations impériales* (par suite de ses victoires) ; *M. Julius Cottius, — préfet des cités dont les noms suivent : Segovii, Segusini, Belaci, Caturiges, Medulli, Tebavii, Adanates, Savincatii, Egdinii, Veaminii, Venisani, Iemerii, Vesubiani, Quadiates, — et les cités qui furent sous le gouvernement de ce préfet* (*ont élevé ce monument*). » Nous reviendrons plus tard sur ces différents noms de peuples des Alpes.

Hachette et Cie

Imp J Bestault aine.

PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ARC DE SUSE

connu par d'autres témoignages. Son père, le roi *Donnus*, l'est également grâce à Strabon[1] et aux médailles[2]. On remarquera que, sur l'arc de Suse, *Cottius* ne prend pas le titre de roi, mais celui de préfet, et qu'il adopte le nom de famille des Jules, *Julius*, comme s'il eût été fait citoyen romain par Auguste. Il faudrait supposer qu'après l'achèvement de la route du mont Genèvre et la cérémonie religieuse dont cet arc semble consacrer le souvenir, il eût vécu longtemps dans une sorte d'indépendance, ou tout au moins que ses peuples eussent conservé leur autonomie, puisque l'empereur Claude accrut son domaine et lui donna le titre de roi, qu'il prit alors pour la première fois[3]. Ce ne fut qu'à sa mort, arrivée sous Néron, que son royaume fut réduit en province romaine[4]. Ce fut vers cette époque, c'est-à-dire dans la dernière moitié du Ier siècle seulement, que l'usage s'établit de désigner par son nom cette région des Alpes; on dut même continuer à l'appeler, dans le langage usuel, Royaume de Cottius. Nous trouvons, dans la Table de Peutinger, en gros caractères, Cotti Regnum[5], et dans une inscription trouvée à Avigliana, entre Suse et Turin, FINIB | COTTI[6]. Nous en connaissons les peuples, nous en pouvons déterminer les limites. Du côté de la Gaule, il s'étendait jusqu'au pays des *Vocontii*[7], et les territoires d'*Ebrodunum* (Embrun)[8] et des *Caturiges* (Chorges)[9] en

1. IV, VI, 6.

2. Une monnaie gauloise porte au droit : DVRNACVS, *tête casquée;* R/ DONNVS, *cavalier*.

3. Dio Cass., LX, 24 : Μάρκῳ Ἰουλίῳ Κοττίῳ τὴν πατρῴαν ἀρχήν, ἣν ἐπὶ τῶν Ἄλπεων τῶν ὁμωνύμων εἶχε, προσεπηύξησε [ὁ Κλαύδιος] (an 797 de Rome, 44 de notre ère), βασιλέα αὐτὸν τότε πρῶτον ὀνομάσας, « l'empereur Claude augmenta l'héritage paternel que M. Julius Cottius possédait dans les Alpes qui portent son nom et lui conféra pour la première fois le titre de roi. »

4. Sueton, *Nero*, 18 : « *regnum Alpium*..., defuncto Cottio, in provinciae formam redegit. »

5. Segment II, B. 1, p. 6, col. 3, n° 18, édit. in-fol., et *Gaule*, p. 35, édit. in-8.

6. Promis, *Storia dell' antica Torino*, p. 286.

7. Strabon dit, en parlant de la route qui traversait les Alpes dans cette section : διὰ Οὐοκοντίων καὶ τῆς Κοττίου (V, I, 3).

8. *Id.*, *ibid.* : πρὸς τὴν Κοττίου ἐπ' Ἐβρόδυνον κώμην.

9. Inscription de Suse, voy. pl. I.

formaient les points extrêmes à l'ouest. Sur l'autre versant des Alpes, il s'étendait jusqu'à l'*Ocelum* de César[1] et de Strabon[2], *Ocelum* qu'on a longtemps cherché et dont la vraie position a été déterminée récemment à Drubiaglio, en face d'Avigliana, sur la rive gauche de la Dora Riparia, à XX milles de Suse[3]. La délimitation du royaume de Cottius avait dû être à peu près celle que reçut plus tard la province des *Alpes Cottiae* ou *Cottianae*, créée sous Néron, et le nom d'*Alpes Cottiae* dut s'appliquer non-seulement à la chaîne principale, mais à toutes les montagnes comprises dans le périmètre de cette province. Nous savons, par Ammien Marcellin, que, sur le versant italien, cette dénomination ne s'étendait pas, à l'est, au delà de *Segusio*[4].

Dans la section des *Alpes Cottiae*, nous connaissons un grand nombre de sommets remarquables, mais les anciens n'ont nommé ni le Cenis[5], dont le col paraît être demeuré inac-

1. « *Ocelum* quod est Citerioris Provinciae extremum. » Caes., *B. G.*, I, 10.

2. Strabon (*loc. cit.*) compte XCIX milles entre *Ebrodunum* et *Ocelum*, Ὤκελον τὸ πέρας τῆς Κοττίου γῆς. Il en compte XXVIII entre *Ocelum* et *Scingomagus*, ἀπὸ Σκιγγομάγου ἐπὶ Ὤκελον. Il faut donc chercher *Scingomagus* dans un rayon de VIII milles en deçà de Suse, puisque les Vases Apollinaires placent Suse à XX milles d'*Ocelum* (Garrucci, I, p. 163). On ne doit pas s'arrêter à un autre passage de Strabon qui a été certainement interpolé et que les éditeurs ont toujours donné avec la leçon la plus fautive : ὑπὲρ δὲ Πλακεντίας ἐπὶ μὲν τοὺς ὅρους τῆς Κοττίου γῆς Τίκινον ἐν τριάκοντα ἓξ μιλίοις πόλις (V, I, 11) : cela voudrait dire : « au-dessus de Plaisance, vers les frontières du pays de Cottius, était Pavie, ville située à XXXVI milles, » ce qui est absolument inadmissible : nous savons que la limite extrême du royaume de Cottius du côté de l'est était *Ocelum* (Drubiaglio); or *Ocelum* était fort éloigné de *Ticinum;* cependant deux manuscrits de Strabon portent, non Κοττίου γῆς, mais Κοττούτης, et un autre Κοττούσης. Il existe précisément auprès de *Ticinum* une localité appelée *Cotiae*, *Cuttiae* sur les itinéraires (It. Ant., p. 340, Hiérosolym., p. 557, les quatre Vases Apollinaires, Garrucci, p. 164) et qui figure ainsi sur la *Table de Peutinger* : Cutias (III, A., 1, p. 148, col. 2, n° 5), avec ce signe , consacré d'ordinaire à la représentation des chefs-lieux de cités.

3. Carlo Promis, *Storia dell' antica Torino*, p. 288; cf. *Rev. archéolog.*, nouv. sér., t. XXII, p. 125 et suiv.

4. « In his *Alpibus Cottiis*, quarum initium a *Segusione* est oppido, » XV, X, 3.

5. La première mention du mont Cenis date du commencement du VIIIe siècle : il figure dans un acte de donation faite au monastère de Novalèse, des « *Alpes in Cinisio* », (voy. Durandi, *Notizia dell' antico Piemonte Traspadano*, in-4. Torino, 1803, p. 71). C'est par le col du mont Cenis que passèrent Pépin en 755, et Charlemagne en 774 : « Pipinus cum exercitu suo *monte Cinisio* transacto, » Fredeg. (Duchesne, *Script. Fr.*, I, p. 774 et suiv.); « perrexit ipse [Carolus Magnus] per *montem Cinisium* » (*Annal. Fr.*, ad ann. 773). Le *mons Cinisius* est aussi mentionné dans le capitulaire de 806. Il est fort douteux pour nous que ce soit le lac du mont Cenis qui se trouve cité dans Strabon (IV, VII, 5).

cessible pour eux, ni le Tabor, nœud entre la crête principale, les Alpes du Dauphiné et celle de la Maurienne; quant au mont Genèvre, s'il n'avait pas de nom particulier avant le moyen âge, il faut reconnaître tout au moins le massif auquel il appartient dans le *mons Matrona* d'Ammien Marcellin[1], et de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem[2]. Enfin le mont Viso, où le Pô prend sa source, est incontestablement le *Vesulus mons*, très-élevé, couvert de pins et peuplé de sangliers[3] (voy. pl. II).

Mais les passages ouverts ou pratiqués par les anciens dans les *Alpes Cottiae* présentent un tout autre intérêt. Pour aborder cette étude, il faut d'abord s'entendre sur le nom que devait prendre cette section de la chaîne alpestre avant Cottius. Il paraît probable qu'avant César la dénomination d'*Alpes Graiae* lui était appliquée, ce qui nous obligerait à étendre par conséquent cette dernière du col de la Seigne au mont Viso. On peut remarquer, en effet, que Ptolémée, près d'un siècle après la mort de Cottius, place encore *Ebrodunum* (Embrun), ville des *Caturiges*, dans les *Alpes Graiae*[4], et l'on sait qu'Embrun est sur la même latitude que le mont Viso. Mais, à partir du passage de César, en 59 avant notre ère, elles s'appelèrent

1. « Depuis la crête, du côté du versant italien, une plaine de sept milles s'étend jusqu'à la station *Ad Martis* [*Fanum*] (près d'Oulx), et, de là, un autre sommet très-élevé et d'un accès très-difficile se rattache au mont *Matrona*, « *a summitate autem hujus Italici clivi, planitie adusque stationem nomine Martis per septem extenditur millia : et hinc alia celsitudo erectior, aegreque superabilis, ad Matronae porrigitur verticem,* » XV, x, 6. Wesseling (*Itin.*, p. 556), n'hésite pas à identifier le *mons Matrona* avec le mont Genèvre, et cette opinion paraîtra incontestable si, dans le passage suivant : « *unde declive quidem iter, sed expeditius adusque Castellum Virgantiam patet,* » on admet que *Virgantia* soit *Brigantio* (Briançon), comme le propose, avec toute vraisemblance, Valois (Amm. Marcell., t. II, p. 159, édit. de Leipzig, 1808).

2.

Manuscrit de Paris.	Manuscrit de Vérone.
« Mansio *Byrigantium*...	« Mansio *Byrigane*...
Inde ascendis *Matronam*	Inde ascendens *Matroniam*
Mutatio *Gesdaone* mil x. »	Mutatio *Gesdaone* mil x. »
(Wessel., p. 556.)	(*Rev. arch.*, nouv. sér., X, p. 100.)

3. Virg., *Aen.*, X, 708.— Voy. Servius, sur ce passage. — Mela, II, 4.— Plin, III, xx (xvi), 3, qui en fait un des sommets les plus élevés de la chaîne.—Solin. : « *Vesulus superantissimus inter juga Alpium,* » II, 35, édit. Mommsen, p. 41, 3.—Martian. Capella, 6.

4. Κατουρίγων ἐν Γραίαις Ἄλπεσιν Ἐβρόδουνον, III, I, 39.

Juliae Alpes : c'est le nom que leur donne Tite-Live[1] (voy. plus bas).

Le plus ancien passage pratiqué dans la section des *Alpes Graiae* qui reçut plus tard le nom d'*Alpes Cottiae* fut très-probablement celui du mont Genèvre ou du *mons Matrona*. Ce col dut être franchi, vers le commencement du VIe siècle, au temps de Tarquin l'Ancien, par les Gaulois, que l'ancienne tradition, recueillie par Tite-Live, fait arriver en Italie sous le commandement de Bellovèse, car l'historien nous les montre quittant le pays des *Tricastini*, dans la vallée du Rhône, et gagnant les Alpes sur un point qui n'aurait pas encore été gravi, et il ajoute qu'ils refoulèrent les *Saluvii*, et qu'ayant passé les Alpes, qui s'appelaient, — non pas au temps, bien entendu, où cette migration s'accomplit, mais au temps de l'historien qui la raconte, — *Juliae Alpes*, ils arrivèrent chez les *Taurini*[2]. Or toutes ces circonstances démontrent que ces peuples avaient remonté le bassin de la Durance, et avaient dû franchir les Alpes vers le mont Genèvre; que du moins telle était la tradition adoptée au Ier siècle de notre ère. Sans être alors très-facile, ce passage était évidemment celui qui s'offrait le plus naturellement aux émigrants de la vallée du Rhône. César l'estime le plus court, c'est-à-dire le plus prompt[3]. Il dit, en effet, dans le même chapitre, qu'il « se rendit, en six jours, d'*Ocelum*, qui était sur la limite de la Province Citérieure (c'est-à-dire de la Cisalpine), au pays des *Vocontii*, situés dans la Province Ultérieure » ; il ajoute que les *Ceutrones*, les *Graioceli* et les *Caturiges* lui disputèrent le passage, mais qu'il les repoussa dans plusieurs combats, et qu'il gagna le pays des *Allobroges*. Or les *Graioceli*, dont le nom indique, selon nous, la position, — et l'on peut s'étonner que personne jusqu'à ce jour ne l'ait remar-

1. V, 34.
2. *Id.*, *ibid.*
3. *B. G.*, I, 10 : « qua proximum iter in *Ulteriorem Galliam* in Alpes erat ; » *Ulterior* signifie ici, non la Gaule Celtique, qui était encore à soumettre, mais la Gaule Transalpine tout entière, y compris la Province, par opposition à *Gallia Citerior*, qui était, pour César, la Cisalpine.

qué, — devaient s'étendre sur le versant oriental des *Alpes Graiae*, et comprendre le territoire d'*Ocelum*, sans doute leur ville principale (*Graiorum Ocelum*). Nous savons qu'elle était située sur la rive gauche de la *Duria* (*Riparia*), entre Turin et Suse, et à xx milles de cette dernière[1]. Les *Ceutrones*, dont le siége principal était la Maurienne et la Tarentaise (voy. plus haut, p. 76–78), devaient aussi s'étendre sur le versant italien, dans la vallée de Suse; quant aux *Caturiges*, on sait que leur centre était *Ebrodunum* au temps de Ptolémée[2], et que la ville de Chorges a retenu leur nom; mais il est certain qu'antérieurement ils s'étendaient aussi sur le versant oriental des Alpes, dans la vallée supérieure de la *Duria* (*Riparia*), et Pline nous apprend même que les *Vagienni* (au sud de Turin) étaient issus de ces peuples[3]. Il est donc assuré que, lors de sa première campagne, César suivit la vallée de la *Duria* (*Riparia*), passa les Alpes au mont Genèvre, gagna le pays des *Vocontii* par la vallée de la *Druentia*, et celui des Allobroges par la rive gauche du Rhône. Les obstacles naturels, et plus encore les combats qu'il eut à livrer contre les peuples des Alpes, durent retarder sa marche, car il employa six jours à effectuer un passage qu'il dut faire beaucoup plus rapidement dans la suite, d'abord parce qu'il l'avait frayé une première fois, ensuite parce que, dans les voyages multipliés qu'il accomplit deux fois au moins chaque année (de 58 à 51 av. J. C.), il était souvent seul, ou n'avait avec lui que des forces moindres, composées de quelques recrues; il dut même passer tantôt par le mont Genèvre, tantôt par le Grand ou par le Petit Saint-Bernard, plus naturellement indiqués pour se rendre sur le théâtre de la guerre ou pour en revenir, tantôt enfin par le mont Genèvre. Mais le vrai passage des Alpes par César, celui qu'il a effectué avec le gros de son armée au début de la guerre, celui qui a valu à cette section de la chaîne le

1. Vases Apollinaires, Garrucci, I, p. 163.
2. III, I, 39.
3. « *Caturigibus orti Vagienni*, » III, VII (V), 1.

nom d'*Alpes Juliae* que lui donne Tite-Live, — appellation éphémère d'ailleurs et remplacée peu après par celle de *Cottiae Alpes*, — se fit au mont Genèvre[1]. Cette route fut incontestablement la plus fréquentée, et elle devint le grand chemin de la Gaule en Italie à travers les Alpes, après que *Cottius* y eut accompli les grands travaux dont parle Ammien Marcellin. C'est par le mont Genèvre (*Matrona*) que passent les itinéraires anciens : celui d'Antonin, la Table de Peutinger, le Hiérosolymitain, et trois sur les quatre que nous font connaître les Vases Apollinaires[2], enfin l'Anonyme de Ravenne. Mais entre l'époque de l'émigration de Bellovèse, qui a dû suivre cette route, ainsi que nous l'avons vu plus haut, et la première campagne de César (59 av. J. C.), ne l'avait-elle pas été par quelque autre armée, en certaine circonstance mémorable?

Nous n'avons garde de nous engager témérairement ici dans l'éternelle discussion du passage d'Hannibal; rappelons-nous d'ailleurs que les écrivains anciens eux-mêmes n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord sur ce point, et qu'au temps de Sénèque l'inutilité de leurs efforts était devenue proverbiale[3]. La géographie des guerres puniques n'est pas de notre sujet; mais, en faisant l'historique des moyens de viabilité connus des Romains et en recherchant l'origine des passages frayés avant eux, nous rencontrons incidemment cette question; on peut même dire que la géographie historique doit prendre ici la place de la géographie physique; car, de cols naturels dans cette portion des Alpes, il n'y en a jamais eu, et tout chemin

1. C'est ainsi que l'a compris l'auteur de la *Vie de César*, voy. t. II, p. 50 et pl. 3; mais *Ocelum* est mal placé par lui à Usseau, les *Graioceli* de même. — On a peine à comprendre pourquoi M. Carlo Promis conduit César par le Petit Saint-Bernard pour cette première campagne (*Le Antichità di Aosta*, p. 86), sans tenir aucun compte du texte même des Commentaires.

2. Voyez le tableau comparatif que nous avons dressé de ces itinéraires, *Table de Peutinger*, édit. in-fol., p. 149.

3. *Quaest. Natur.*, III, *praef.* — Si la divergence d'opinions que nous signalons ici n'existait pas encore au temps de Polybe, les récits qui avaient été faits du passage des Alpes avant le sien ne laissaient pas d'être obscurs et embarrassés (voy. liv. III, ch. XLVIII).

accessible, au milieu de cette nature tourmentée, est une conquête de l'homme. Or la plus mémorable de toutes les entreprises de ce genre fut sans contredit celle d'Hannibal, — et encore ne la connaissons-nous que par les récits de ses ennemis. Sans prétendre donner la solution définitive du problème, nous chercherons seulement s'il est possible ou même probable qu'il ait franchi les *Alpes Graiae*, et si le col du mont Genèvre répugne aux données de la question ou y satisfait dans une certaine mesure. On a proposé tour à tour[1] le Simplon, le Grand Saint-Bernard, le Petit Saint-Bernard, le Cenis, le mont Genèvre, le mont Viso, le col de Largentière et même le Saint-Gothard. La méthode la plus élémentaire oblige celui qui aborde cette étude à classer d'abord les sources par ordre d'ancienneté : Polybe, Varron, Tite-Live, Pline, Appien, sauf à discuter leur autorité relative. Quant aux textes du moyen âge et des temps modernes, ils ne sauraient avoir la même importance. Nous sommes tenté d'en dire autant des traditions locales, car le nom d'Hannibal se rencontre partout en Italie, et son incomparable éclat a rayonné dans un cercle beaucoup plus vaste que celui de sa réelle et victorieuse empreinte. L'audace et la grandeur d'une telle tentative ont laissé dans l'esprit des hommes d'ineffaçables souvenirs, que l'imagination populaire a étendus et transformés en les propageant. En Italie, la légende d'Hannibal dure encore[2]. Mais on ne saurait attribuer une valeur sérieuse aux mille traditions locales que l'on peut recueillir encore aujourd'hui dans les diverses issues des Alpes et dans les vallées qui en des-

1. M. A. Bouché-Leclercq, dans un excellent article (*Revue critique* du 19 septembre 1874) sur l'ouvrage de M. Maissiat intitulé *Annibal en Gaule*, a rappelé ces diverses opinions.

2. Il y a quelques années, un pêcheur de Passignano, sur les bords du lac de Trasimène, improvisait des récits colorés, mais quelque peu altérés, de la bataille. Hannibal, victime d'une légère confusion avec Masséna, y était devenu un général français, vainqueur des Allemands et des Russes. Il est vrai que les traces authentiques du véritable Hannibal sont inscrites à chaque feuillet des registres du cadastre pour toute cette région de Trasimène et qu'elles nous rappellent jusqu'aux moindres circonstances de la lutte de 217, par les noms des champs qui en ont été les témoins.

cendent. Toute roche taillée plus ou moins anciennement devient la *Roche d'Hannibal;* tout passage où se conservent quelques antiquités, le *Pas d'Hannibal;* de même que la Provence nous offre partout, autour d'Aix, le nom et les légendes de Marius. Mais le géographe ne doit pas oublier que la légende est l'ennemie et non l'auxiliaire de l'*histoire*, que, partant d'une donnée exacte, et courant au loin le pays, elle laisse en route la précision, se dérobe à la vérité et méconnaît les traces authentiques des plus grands souvenirs.

Du récit de Polybe se dégagent les données suivantes : les historiens qui l'ont précédé ont exagéré, dit-il, les difficultés que présente le passage des Alpes; «ils ne savaient donc pas que les Gaulois des rives du Rhône, mainte et mainte fois avant l'arrivée d'Hannibal, et tout récemment encore, avaient franchi les Alpes avec des forces immenses afin de combattre les Romains et de secourir leurs compatriotes dans les plaines du Pô... En résumé Hannibal, loin d'agir comme ils le rapportent, montra dans toute sa conduite la plus grande prudence. Il s'était soigneusement informé de la fertilité du pays qu'il devait traverser [1], des sentiments de haine qui animaient ces populations à l'égard des Romains, etc.; dans les passages difficiles, il prenait pour guides les gens du pays appelés à partager sa fortune. Si je parle avec cette assurance, c'est que je tiens les faits dont il est question de la bouche même de témoins oculaires, et que, pour ce qui regarde les lieux, je les ai parcourus dans un voyage que je fis autrefois aux Alpes afin d'en prendre par moi-même une connaissance exacte [2]. » Il est donc hors de doute qu'aucun témoignage ne peut entrer en comparaison avec celui de Polybe; or il nous montre qu'Hannibal, après une marche de quatre jours depuis le point où il avait passé le Rhône, parvint en un pays très-peuplé et fertile en blé, qu'on appelle *Ile*, et qui tire ce nom de sa situation, le Rhône l'arrosant d'un

1. Appien dit même qu'étant encore en Espagne, il avait envoyé des émissaires chez les Gaulois pour explorer les passages des Alpes (*De reb. Hisp.*, 13).
2. III, 48.

côté, l'Isère d'un autre, ces deux fleuves donnant à cette *île* la forme d'une pointe vers leur confluent; quant au troisième côté, il est formé par des montagnes de difficile accès dont les gorges étroites sont presque impénétrables[1]. Hannibal suit la rive du fleuve (il ne dit pas lequel, mais c'est évidemment l'Isère) et franchit l'espace de 800 stades (148 kilomètres) qui le sépare des Alpes. Il a à lutter pendant ce trajet contre les Allobroges qui l'attaquent dès qu'il a quitté les pays de plaines pour s'engager dans des régions plus escarpées[2].

Tout ce qui suit ne nous fournit aucune indication topographique assez caractérisée pour qu'on en puisse tirer une appropriation précise à tel ou tel point de la chaîne. On peut induire seulement du récit de Polybe[3] que les difficultés que rencontra le général Carthaginois furent telles, qu'il semble avoir frayé sa route dans des lieux presque inexplorés avant lui; mais on doit tenir grand compte ici de la saison peu avancée à laquelle le passage des Alpes fut effectué. Polybe nous apprend aussi qu'Hannibal campa sur la crête des montagnes et qu'il ne mit pas moins de quinze jours à accomplir son ascension et sa descente; enfin qu'il entra dans les plaines du Pô sur les terres des *Insubres*[4]: mais cependant il ajoute plus bas qu'il avait établi son camp au pied même des Alpes[5], et qu'après avoir vainement recherché l'alliance des *Taurini*, peuple situé au pied de ces mêmes montagnes, et pour lors en guerre avec les Insubres, il attaqua et prit leur place principale. Puis nous ne

1. Ἧκε πρὸς τὴν καλουμένην Νῆσον, χώραν πολύσχλον καὶ σιτοφόρον, ἔχουσαν δὲ τὴν προσηγορίαν ἀπ' αὐτοῦ τοῦ συμπτώματος. Τῇ μὲν γὰρ ὁ Ῥοδανὸς, τῇ δὲ ὁ Ἰσάρας προσαγορευόμενος, ῥέοντες παρ' ἑκατέραν τὴν πλευρὰν, κ. τ. λ. (III, 49). Le mot Ἰσάρας est contesté; il l'a été récemment par M. Maissiat, auteur d'un ouvrage cité plus haut, qui lit, pour les besoins de sa thèse, Ἄραρος, « de la Saône. » Or les manuscrits portent Σκάρας, Σκόρας, Σκώρας; le général Melville assure avoir même lu sur le manuscrit du Vatican Ἰσάρας. En tout cas, comme le remarque judicieusement M. A. Bouché-Leclercq (*Revue crit.*, 19 septembre 1874, p. 189), on comprend mieux l'altération, par les copistes, du nom Ἰσάρας en Σκάρας que celle d'Ἰσάρας en Ἄραρος. En outre, tous les détails du contexte et l'ensemble du récit justifient pleinement la correction généralement admise.

2. III, L, en entier.

3. *Ibid.*, LX, en entier.

4. III, LVI, 3 : κατῆρε τολμηρῶς εἰς τὰ περὶ τὸν Πάδον πεδία, καὶ τὸ τῶν Ἰσόμβρων ἔθνος.

5. III, LX, 2 : καταστρατοπεδεύσας ὑπ' αὐτὴν τὴν παρώρειαν τῶν Ἄλπεων.

le retrouvons plus que sur les bords du Tésin. Il faut remarquer que le fragment de Polybe cité par Strabon dit en propres termes qu'Hannibal passa les Alpes au pays des *Taurini*[1].

Vient ensuite, dans l'ordre des temps, le texte de Varron, rapporté plus haut, et qui nous apprend seulement que, sur les cinq passages des Alpes existant de son temps du côté de la Transalpine, celui qu'Hannibal avait franchi était distinct de ceux que suivirent Hasdrubal, son frère, lorsqu'il vint à son secours en l'an 207, et Pompée, lorsqu'il se rendit en Espagne pour la guerre de Sertorius en 73, et distinct encore de celui des *Alpes Graiae* (qui ne peut correspondre qu'au Petit Saint-Bernard).

Tite-Live rapporte, à peu près comme Polybe, la marche d'Hannibal sur la rive gauche du Rhône, en le faisant remonter vers le nord, et il en donne les motifs : « il prit cette route non pas, dit-il, qu'elle fût plus directe pour gagner les Alpes, mais parce que plus il s'éloignait de la mer, moins il était exposé à rencontrer l'armée romaine, avec laquelle il n'entrait pas dans son plan d'en venir pour lors aux mains. » En quatre jours il gagna l'*Ile* formée par le Rhône, les montagnes et l'Isère[2]. Près de ce point (c'est-à-dire du confluent) habitent les Allobroges. De là il gagne les Alpes par des chemins détournés[3], se replie vers la gauche (c'est-à-dire vers la rive gauche du Rhône, car c'est évidemment la droite d'Hannibal qu'il faut entendre), comme s'il eût voulu marcher vers les *Tricastini*. Tite-Live nous le montre ensuite côtoyant l'extrémité (septentrionale) du pays des *Vocontii* et gagnant le pays des *Tricorii*, sans rencontrer d'obstacle jusqu'à la *Druentia* (Durance); rien de plus vrai que la description qu'il donne de cette rivière, qui ne peut porter de bateaux, dont les rives sont mal encaissées, qui se divise en plu-

1. Strab., IV, VI, 12 : εἶτα τὴν διὰ Ταυρίνων, ἣν Ἀννίβας διῆλθεν.

2. XXI, 31. Les manuscrits présentent la même incertitude que ceux de Polybe sur le mot *Isara*. On y trouve *Bisarar*, *Ibisara* que la plupart des savants et des commentateurs, notamment Cluvier, Gronovius, Crévier, Drakenborch, Weissenborn et Madvig, ont lu avec beaucoup de vraisemblance « *ibi Isara* ». Casaubon propose *Arar*, mais sans en donner la raison.

3. « Non recta regione iter instituit, » *id.*, *ibid.*

sieurs bras, présente des bas-fonds et des gouffres, roule des rochers et gonfle subitement, à la suite des grandes pluies, ses eaux tumultueuses. C'est à partir de là que commence l'ascension, et avec elle les luttes du vainqueur de Sagonte contre les hommes et la nature. Le neuvième jour, arrivé sur la crête de la chaîne, Hannibal fait reposer son armée pendant deux jours. Les difficultés de la descente donnent lieu, d'après ce récit, aux mêmes observations que d'après celui de Polybe; enfin quinze jours ayant été employés au passage des Alpes, il arriva chez les *Taurini*. Il faut se rappeler que Tite-Live a connu les récits de L. Cincius Alimentus qui avait été prisonnier d'Hannibal et s'était même entretenu avec lui; on doit remarquer en outre que l'historien padouan dit expressément que, si le Carthaginois eût passé par les *Alpes Graiae*, il fût descendu chez les *Salassi* et non chez les *Taurini* [1].

La phrase dans laquelle Pline rapporte que les Alpes franchies par Hannibal le furent aussi par les Cimbres [2], n'offre pas un sens assez précis pour qu'on s'y arrête: le texte ne signifie même pas que les Carthaginois et les Cimbres aient dû passer au même endroit, mais seulement que tous deux ont franchi la chaîne des Alpes, ce que tout le monde sait.

Le texte d'Appien a une tout autre valeur, et on ne l'a pas assez remarqué, car il nous montre Hannibal comme ayant frayé une voie dans les Alpes et « c'est cette voie, ajoute-t-il, qui est fréquentée aujourd'hui et qui porte le nom de *Pas d'Hannibal* [3]. »

Quelle est donc cette route fréquentée au temps d'Appien, c'est-à-dire sous Hadrien? Ne serait-ce pas celle que Cottius avait rendue si commode? Le nom de *Pas d'Hannibal*, que l'historien alexandrin attribue au col lui-même, n'est contredit par aucun texte, car, en admettant que le mont Genèvre, qui s'est appelé *Matrona mons* au IVe siècle de J. C. [4], eût déjà porté ce nom

1. XXI, 31-38.
2. XXXVI, I, 2.
3. Ὁδοποιῶν, ἣ καὶ νῦν ἐστὶν ἐπὶ τῶν ὀρῶν ἐντριβὴς καὶ καλεῖται διόδος Ἀννίβου (*Hannib.*, 4).
4. Amm. Marcell., XV, x, 6.

au IIe, cela n'a nullement dû empêcher le col de recevoir ou de conserver un nom différent. Si la table de Peutinger donne sous le nom d'*In Alpe Cottia*[1] la station placée au sommet de la route du mont Genèvre, il ne faut y voir que le nom d'un relai postal ou d'une auberge, et cela n'aurait nullement fait obstacle à ce que le col se fût appelé différemment, d'autant que *In Alpe Cottia* est à peine un nom géographique : c'est le mot qui indique simplement le point culminant d'une route quelconque dans les *Alpes Cottiae ;* en effet, nous le trouvons employé par le quatrième vase Appollinaire[2] pour désigner un autre point du faîte dans une section différente de la chaîne, ainsi que nous le verrons plus bas, tandis que le troisième vase nous donne comme équivalent aux mots *In Alpe Cottia* de la Table ceux de SVMMAS ALPES[3].

En rapprochant maintenant les diverses données fournies par les textes classiques que nous venons de passer en revue, nous voyons que tous s'accordent, ou du moins qu'aucun d'eux ne s'oppose aux conclusions suivantes :

1° Hannibal, après son passage du Rhône, a suivi pendant quatre jours la rive gauche de ce fleuve, en la remontant vers le nord jusqu'à son confluent avec l'*Isara* (Isère);

2° Il a suivi la rive gauche de cette rivière jusqu'au point où elle cesse d'arroser la plaine ;

3° Il a ensuite changé de direction pour s'engager dans des défilés de montagnes, et c'est en se repliant vers le sud, comme s'il voulait gagner le pays des *Tricastini* (vers le sud-ouest du département de la Drôme), qu'il a marché vers les Alpes. Pour y parvenir, il a côtoyé l'extrémité septentrionale du territoire des *Vocontii* (c'est-à-dire la lisière de l'ancien diocèse de Die, *Dea*, aujourd'hui le nord du département de la Drôme), en traversant celui des *Tricorii* (qui par conséquent, comme le

1. Segment II, B. 1 et 2, p. 58, col. 1, n° 9 de l'édit. in-fol., et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 403.
2. Garrucci, I, p. 163.
3. *Id., ibid.*

remarque judicieusement d'Anville[1], devaient se trouver sur les bords du Drac, affluent de gauche de l'Isère);

4° Il a atteint le cours supérieur de la Durance;

5° Il a gravi les Alpes et est parvenu sur un point du faîte qui présentait une sorte de plateau capable de contenir le campement d'une armée de 25 à 30000 hommes;

6° Il a opéré une descente dans le pays des *Taurini*, car le nom des *Insubres* et celui des plaines du Pô qui figurent dans Polybe visent évidemment, non le point où s'arrête la descente sur le versant oriental des Alpes, mais l'objectif du général carthaginois, c'est-à-dire la vallée du Pô et les bords du Tésin, qui coulait en effet chez les *Insubres*. Il ne peut y avoir d'hésitation sur ce point, attendu que, d'une part, en descendant des *Alpes Graiae*, *Poeninae* ou *Cottiae*, on rencontre les Doires, et qu'on ne trouve le Pô qu'à Turin; que, d'autre part, les *Insubres* ne se sont jamais étendus jusqu'au pied des Alpes de ce côté et que les trois grands peuples qui touchaient la base orientale de la chaîne étaient : 1° les *Salassi*, au nord, dans la vallée de la Dora Baltea ou d'Aoste et chez lesquels on arrivait par les cols du Grand et du Petit Saint-Bernard; 2° les *Taurini*, au milieu, vallée de la Dora Riparia, et chez lesquels conduisait le col du mont Genèvre (le Cenis n'ayant pas été franchi dans l'antiquité); 3° les *Vagienni*, vallée du Pô supérieur et de la Stura. D'ailleurs le sens trop précis qu'on a attribué à ce passage de Polybe est infirmé par la suite du récit de cet écrivain, qui parle d'une place des *Taurini* enlevée par Hannibal au sortir du campement qu'il avait fait au bas de la descente du versant oriental, et par le fragment de cet auteur rapporté dans Strabon, fragment qui fait descendre le général carthaginois chez ces mêmes *Taurini*.

Aussi, sans conclure de ce qui précède qu'Hannibal a dû franchir les Alpes au mont Genèvre, nous croyons pouvoir affirmer du moins qu'aucun des textes faisant autorité n'y contredit. D'après les seuls témoignages qui soient vraiment

1. *Notice de la Gaule*, au mot TRICORII, p. 657.

anciens et authentiques, il aurait quitté la rive gauche de l'Isère pour s'engager dans la vallée du Drac, puis dans celle de la Romanche jusqu'au col de Lautaret; traversant ensuite sur ce point les Alpes du Dauphiné, par un passage où l'on fit plus tard la voie romaine de *Cularo* (Grenoble) à *Brigantio* (Briançon)[1], il a dû se trouver dans celle de la Durance au pied du rocher qui supporte Briançon; puis il a pu gravir le mont Genèvre, au sommet duquel est une vaste esplanade; de là enfin il a sans doute opéré sa descente dans la vallée de la Dora Riparia, chez les *Taurini*. Il est bon de rappeler toutefois que les anciens ont connu un autre passage dans les *Alpes Cottiae*, entre le mont Tabor et le mont Genèvre et que nous en possédons un témoignage irrécusable qui date de l'époque de Trajan. C'est le quatrième des Vases Apollinaires publiés par le Père Garrucci. D'après le parcours indiqué sur ce vase[2], la route en quittant *Brigantio* (Briançon), au lieu de gravir, à l'est, le mont Genèvre, suit, au nord, la vallée de la Clairée, que les anciens ont dû considérer comme la vraie Durance (Druentia)[3], et franchit la chaîne au sud du Tabor, par le col des Muandes qui conduit à Suse à travers la vallée de Bardonnèche[4].

1. *Tab. de Peuting.*, segment II, AB, 1, de notre édition, in-f°, p. 57, col. 2 et 3; p. 58, col. 1; et *Gaule*, in-8°, p. 398-402; — Anon. de Ravenne, IV, 27.

2.

BRIGANTIONE	.....	
DRVANTIO	VI	(8,886^{m})
TYRIO	V	(7,405^{m})
IN ALPE COTTIA	XXIIII	(35,744^{m})
AD MARTIS	XXIII	(34,063^{m})
AD FINES $\overline{\text{XXXX}}$	XVII	(pour XL = 59,240^{m})

Dissertazioni, I, p. 153. — Cf. notre texte de la *Tab. de Peuting.*, p. 150, col 1 et 2.

3. Le cours de la Clairée, affluent de cette rivière, est en effet plus long que celui que les modernes ont appelé du nom de Durance (voy. la *Carte de l'État-major français*, n. 189). C'est au mont Genèvre qu'on place aujourd'hui la source de cette dernière.

4. La station de *Druantium* figure sur ce vase comme étant à VI milles de *Brigantio* et semble correspondre au village de La Draye; celle de *Tyrium* tomberait à Plampinet. Mais à quelque point de la chaîne, entre les monts Tabor et Genèvre, qu'on veuille placer le passage indiqué sur ce parcours par les mots *In Alpe Cottia*, la distance de XXIII milles (35 kilomètres 1/2) depuis Plampinet est beaucoup trop longue. En effet les seuls passages qui aient jamais été praticables pour se rendre du val de la Clairée dans la vallée de Bardonnèche, sont: 1° le pas de la Mulotière, près du rocher de Barabas, à

Entre le mont Genèvre et le mont Viso, cette section des *Alpes Cottiae* présente aujourd'hui, il est vrai, d'autres passages, mais ils sont d'un accès difficile et ne paraissent pas avoir été pratiqués par les anciens[1]. C'est donc au sud du mont Viso, c'est-à-dire dans les *Alpes Maritimae*, qu'il faut chercher les deux passages d'Hasdrubal et de Pompée mentionnés par Varron.

Les *Alpes Maritimae*[2] avec le sommet du *Cema* (mont Lerres), où le *Varus* (Var) prend sa source[3], correspondaient autrefois, comme aujourd'hui, à la section de la chaîne principale comprise entre le *Vesulus mons* et le col de Cadibone, par lequel passe la route moderne de Cairo à Savone. Parmi les nombreux passages que présentent les Alpes Maritimes, les plus connus sont : 1° le col d'Agnello, qui fait communiquer, par un chemin difficile, le val Queyras, arrosé par le Guil, avec la vallée de la Vraita à Castel-Delfino; 2° le col de l'Argentière (2031 mètres), entre la vallée de l'Ubayette et celle de la Stura; 3° le

5 kilomètres de Plampinet; 2° le col de l'Échelle (1790 mètres d'altitude), à la même distance; 3° le col de Thures (2283 mètres), à 8 kilomètres; 4° le col des Muandes (2500 mètres), à 26 kilomètres, qui représentent XVIII milles. On peut donc proposer la correction suivante au texte du quatrième Vase Apollinaire : XVIII au lieu de XXIII, chiffre évidemment exagéré et provenant sans doute d'une erreur de gravure, car de supposer que cette route gagnât le col de Renou ou celui de Fréjus en s'engageant dans la Maurienne par le col de l'Aiguille près du Tabor, il n'y a nulle apparence.

1. Ils sont au nombre de six : 1° le col de Gimont (2453 mètres), entre la vallée de Cervières, arrosée par la Cerveyrette (France) et Salagnonge, vallée de Suse (Italie); 2° le col de Bousson (2166 mètres), entre Le Bourget, vallée de Cervières (France) et Thures, vallée de Suse (Italie); 3° le col des Thures ou de Malrif, vallée de Cervières (France) et les sources de la Ripa, affluent de la Dora Riparia, qui passe à Thures, vallée de Suse (Italie); 4° le col d'Abriès ou de Malaure, le plus connu des six passages en question, du val Queyras, arrosé par le Guil (France), à la vallée de Pignerol, arrosée par le Chisone (Italie); 5° le col de la Croix, du val Queyras (France) à la vallée de la Lucerna (Italie); 6° le col de Traversette ou du Viso, fait de main d'homme dans les temps modernes, du val Queyras (France) à la vallée de la Lucerna du Pô.

2. Plin., VIII, LIX (XXXIX), 2; XIV, IV (III), 17, passage où il parle du mauvais vin qu'on y récolte; XXI, LXIX (XVIII), 3, passage où il vante les joncs énormes qu'on y coupe. — Ptolem. : ἐν Παραλίοις Ἄλπεσιν, III, I, 41, 42, 43. — *Table de Peutinger*, In Alpe Maritima, Segm. II, B. 2, p. 2, col. 2, n° 6. — Itin. Anton., p. 289. — Anon. Ravenn., IV, 32, V, 2 et 3.— Guido, 35, 79, 82.— Tacit., *Ann.*, XV, 32. — Dio Cassius : αἱ Ἄλπεις αἱ Παραθαλάσσιοι, LIV, 24. — Zosim. : Ἄλπεις Μαριτίμαι, VI. — Vopiscus, *Aurelianus*, 47. — *Notitia Dignit.*, Böcking, II, p. 13, 71. — *Notit. Prov. Galliae*, édit. Guérard, p. 32. — Agathemer., II, 4, etc.

3. Pline, III, V (IV), 5.

col de Tende (1795 mètres), entre Tende et Coni. Il est possible que le premier ait été connu des Romains, mais aucune voie n'y a été pratiquée. Il n'en est pas de même du second : bien que les itinéraires anciens ne mentionnent pas la voie romaine qui devait partir de *Vapincum* (Gap) et s'engager dans la vallée de Barcelonnette pour gagner le col de l'Argentière, suivre la vallée de la Stura, en Italie, et atteindre *Polentia* (Polenzza) et *Alba Pompeia* (Alba), les vestiges qu'elle a laissés et les inscriptions qu'on y a trouvées, témoignent de son existence, sur le versant italien du moins [1]. Quant au versant français, la vallée de l'Ubaye et celle de l'Ubayette qui conduisent au col de l'Argentière, renferment il est vrai des ruines, des monuments romains et quelques inscriptions [2]; elles ont surtout donné un très-grand nombre d'objets de bronze de l'époque celtique; mais on ne trouve pas dans les ouvrages des antiquaires qui les ont parcourues et décrites [3], qu'il y soit parlé de traces certaines de voies romaines.

1. Durandi, *Delle antiche città di* PEDONA, CABURRO, GERMANICIA *e dell'* AUGUSTA *de'* VAGIENNI. Torino, 1769, in-8, p. 70 : « che nella valle di Stura per il *colle dell' Argentiera* vi passasse un' antica strada romana, oltre le vestigie di essa, che tratto tratto ancor si veggono, costa altresì da una lapida ritrovata appunto sul'istesso *colle* presso la capella di Sª Maria Maddalena, vicina al lago donde esce diquà la Stura, e dalla occidentale estremità del medesimo vi nasce l'Ubaja (*lisez* l'Ubajetta) che scorre per la valle di Barcellonetta, etc : ..... VS ALPIVM MARITIMARVM | VIAM HANC VETVSTATE COLLAPSAM | REFICIENDAM..... | .....PENS.SVI..... | BALNEA SVSCIT.....» Cette autre inscription, trouvée au col de l'Argentière, nous a été conservée par un manuscrit de 1559 : ..... ANTONINO | PIO FELICI· INVICTO·AVGVSTO | ..... P P·· ..... | ..... | M·LVCIVS (*sic*) AVRELIVS VALENS·ALPIVM·MARITTI | MARVM·STATVAM·POSVIT·ET.... | ..... CVM ..... BVS ORNATVM | DEDICAVIT (*Id.*, *ibid.*, p. 113). Des ruines et d'autres antiquités ont été trouvées en ce lieu et à Berzezio un peu au-dessous des sources de la Stura (*id.*, *ibid.*, p. 114, 115). La voie romaine traversait le passage étroit des *Barricate*, nommé dans une charte de 1025 *Clusae Pobiovardi* (*Id.*, *Il Piemonte Cispadano antico*. Torino, 1774, in-4, p. 108 et suiv.). L'existence d'une route dans la vallée supérieure de la Stura semble ressortir encore de ce passage de l'Anonyme de Ravenne : « juxta fines *Albuis* (i. e. *Alpium*) seu *Albiliae* supra scriptae Italiae est civitas quae dicitur *Ororiatis*, item *Albis*, » IV, 33; cf. Guido, 36; *Ororiatis* est *Auriates*, que Durandi place avec raison près de Forte-Demonte entre le col de l'Argentière et Coni (*op. cit.*, p. 99 et suiv.).

2. Pour les antiquités de la vallée de Barcelonnette et notamment pour celles de Faucon, voy. Henry, *Recherches sur les antiquités du département des Basses-Alpes*, 2ᵉ édit. Digne, 1842, p. 30 et suiv.

3. Parmi les auteurs modernes, nous devons citer, après Henry, M. Ch. Chappuis,

Gravé par Erhard. Paris. Imp. Fraillery.

CHAINE DES ALPES ITALO-GALLIQUES

Pour le col de Tende qui fait communiquer le bassin de la Stura avec celui du Var, il ne renferme pas non plus d'indices de voies romaines. Or, comme ces deux passages de l'Argentière et de Tende sont les plus accessibles des *Alpes Maritimae* pour les communications militaires entre les deux Gaules Cisalpine et Transalpine, et que le premier a certainement été fréquenté à l'époque romaine, nous inclinons à y voir les points signalés par Varron comme ayant été franchis par Hasdrubal et par Pompée (voy. plus haut, p. 73, note 5), sans pouvoir toutefois dire lequel des deux a été le lieu de passage de l'un ou de l'autre de ces chefs [1]. (Voy. pl. II.)

Contreforts des Alpes. — Sauf pour ce qui regarde les *Ceutronicae Alpes* (voy. plus haut, p. 76-77), les anciens ne nous ont laissé aucune désignation applicable aux contreforts du versant occidental des Alpes. Les monts de l'Esterel, qui séparent les bassins du Verdon, puis de la Durance de ceux du Var et de l'Argens, et engendrent les Alpines vers l'ouest, et la montagne des Maures, vers le sud, parallèlement à la mer, ne nous rappellent aucun nom ancien [2]. On en peut dire autant des Alpes de

Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique. Besançon, 1862, in-8 de 92 p., 2 cartes et 4 pl. L'auteur y traite avec méthode la question de l'emplacement des peuples des Alpes mentionnés sur l'arc de Suse et dans l'inscription de la Turbie, donnée par Pline sous le nom de Trophées d'Auguste. Quant à l'objet principal de cette étude, qui est de prouver qu'Hannibal a dû passer par le col de l'Argentière, cette conclusion nous paraît être tout à fait en dehors des données fournies par les textes. L'auteur arrive simplement à démontrer que la vallée de Barcelonnette a procuré de nombreux vestiges de l'époque gauloise; mais la présence des populations celtiques dans cette région est un fait absolument étranger à la marche d'Hannibal.

1. Outre le mont Viso et le col de Cadibone, les passages modernes sont : 1° le col d'Agnello, du val Queyras, arrosé par le Guil, dans la vallée de la Vraita; 2° le col de Saint-Véran, reliant les mêmes points; 3° le col Long, de la vallée de l'Ubaye dans celle de la Vraita; 4° le col de Lautaret, de même; 5° le col de la Roue, de la vallée de l'Ubaye dans celle de la Maira; 6° le col de Maurin, de la même à la même; 7° le col della Portiola, de la même à la même; 8° le col Soutrana, de l'Ubayette à la Maira; 9° le col de la Monge, de la même à la même; 10° le col de l'Argentière, nommé plus haut; 11° le col Portac, de la vallée du Var dans celle de la Stura, et 12° le col de Tende, nommé plus haut.

2. Quant aux promontoires et aux sommets isolés voisins de la mer, nous les mentionnerons plus bas dans la description des côtes, troisième paragraphe de ce chapitre.

Provence qui s'élèvent entre l'Ubaye, la Durance et le Verdon; des Alpes du Dauphiné, qui, en s'éloignant du Tabor, s'abaissent pour laisser passer, au col de Lautaret, la voie romaine de *Cularo* (Grenoble) à *Brigantio* (Briançon), et se relèvent aussitôt en hérissant leurs flancs de glaciers aux abords du grand Pelvoux (3030 mètres), puis se ramifient en sens divers, entre le système fluvial de la Durance et celui de l'Isère et de la Drôme, en isolant le Ventoux au sud (1912 mètres) et en jetant sur les deux rives du Buech, affluent de droite de la Durance, le *Gaura*[1] (les Aspres) et le *Mons Seleucus*[2] (vers Monsaleon). C'est sous le nom de *Ceutronicae Alpes*, nous l'avons vu, que les anciens désignaient les hauts contreforts de la Vanoise, qui, dans la presqu'île agreste et tourmentée formée par l'Arc et l'Isère supérieure, séparent la Tarentaise de la Maurienne; il faut croire aussi qu'ils étendaient l'appellation de *Poeninae Alpes* à ces ramifications célèbres des Alpes de Savoie et à ces reliefs pittoresques qui s'étagent au sud du lac de Genève et du Rhône supérieur pour s'élever jusqu'aux faîtes éclatants des monts Blanc, Cervin, Rose et Simplon; à moins qu'on ne préfère y voir les *Alpes Atractianae* (voy. p. 71). On peut s'étonner que le temps ne nous ait transmis les noms anciens d'aucun de ces sommets, non plus que des différents rameaux des Alpes Helvétiques.

Si du Saint-Gothard, nœud d'où nous sommes parti en commençant cette étude, nous nous dirigeons vers l'orient, la grande ceinture de la péninsule italique se continue au sud du Rhin supérieur sous les noms d'*Alpes Raeticae* et *Lepontiae*; mais, de ce côté, nous nous écarterions du cadre que nous nous sommes tracé, qui est celui de la Gaule. Des contreforts qui, à partir du *Mons Adulas*, forment, par leur épanouissement, le gigantesque éventail des Pennines, des Lépontiennes, des Rétiques, du Titlis et des Alpes Bernoises, distribuant dans des vallées divergentes qu'elles animent ou fertilisent, les eaux limpides

1. Itin. Hierosolym., p. 555 : « Inde ascenditur *Gaura mons*, » sur la route de *Dea* (Die) à *Vapincum* (Gap).

2. Itin. Anton., p. 357;—Hierosolym., p. 555, sur la même route; plus près de Gap.

du Rhône, de l'Aar, de la Reuss, du Rhin et du Tésin, pas un seul n'est nommé. Ce sont des géographes modernes qui ont baptisé les Bernoises du nom de *Summae Alpes*[1], mais les Romains ne paraissent avoir distingué par des appellations particulières aucun de ces sommets célèbres, Finster-Aar-Horn, Jung-Frau, Faul-Horn, etc., qui dominent l'Oberland Bernois ; ils ne semblent y avoir frayé aucun passage, et le Grimsel leur a été sans doute aussi inconnu que la Gemmie. Ce n'est qu'au point où ces montagnes s'abaissent sensiblement et disparaissent presque tout à fait au nord de Vevai qu'on rencontre la première route romaine de ce côté ; mais c'est là même que finissent les Alpes.

Le vaste panorama de l'ensemble de cette chaîne, qui forme le principal relief de l'Europe, et l'aspect des vallées supérieures qui en sont comme les verdoyantes avenues, sont, pour ainsi parler, les mêmes qu'autrefois. Partout où l'homme a peu de prise sur la nature, et ne peut ni la plier à ses désirs, ni la soumettre à ses besoins, c'est lui qui subit son influence : il devient immuable comme elle ; aussi les peuples montagnards se transforment-ils peu et lentement. On peut dire que tout est constant dans les Alpes : climat, paysage, produits et habitants ; sur leurs escarpements inhospitaliers, la faune comme la flore ont peu varié pendant les âges historiques. Les quelques rares données que nous ont laissées à cet égard Strabon[2] et Pline[3], sont encore vraies de nos jours. Les petits chevaux, le miel, les joncs, le maigre champ d'orge s'y rencontrent encore ; les riches pâturages, les troupeaux de chèvres, de vaches et de moutons y donnent, comme jadis, les produits variés de cette industrie laitière, vieille comme le monde, et plus d'un trait de ces mœurs étranges, conservées dans les cantons les moins accessibles des Alpes[4], a sans doute son origine dans les usages des sujets de Donnus et de Cottius.

1. Voy. Haller, *Helvetien unter den Römern*, II, p. 34.
2. L. IV, ch. VI.
3. Voy. plus haut, p. 76 et 77.
4. Voyez les premières pages de l'ouvrage d'Henry sur les Basses-Alpes (cité plus haut, p. 96, note 2).

Montagnes de l'intérieur. — Au nord du Léman, la Dent de Jaman et le Jorat n'ont pas de noms anciens; il nous faut gagner, pour retrouver les souvenirs de l'antiquité dans cette onomastique des montagnes, le rempart du Jura (*Jurassus*), qui séparait la *Sequania* de l'*Helvetia*[1]. Le Jura, dont les pins sont vantés par Pline[2], l'altitude remarquée par César[3], n'offrait, au Ier siècle, qu'un seul passage accessible à une armée pour se rendre en Séquanie : le défilé étroit de la rive droite du Rhône, appelé le *Pas-de-l'Écluse*[4]. Ainsi le Jura, aujourd'hui sillonné de routes, ne présentait pas de cols naturels et aucun artificiel avant la conquête de César. Celui que fraya plus tard la voie romaine de *Vesontio* (Besançon) à *Aventicum* (Avenches), par *Ariolica* (Pontarlier) et *Eburodunum* (Yverdun)[5], fut donc dû à la main de l'homme. Il y avait toutefois une communication facile entre le pays des *Helvetii* et la Gaule, par la rive gauche du Rhin et la trouée de Belfort; mais César n'en parle pas, sans doute parce qu'elle était trop au nord et devait exposer les *Helvetii* aux attaques d'Arioviste et des *Suevi* qu'ils se proposaient surtout d'éviter. Quant au défilé de la Pierre-Pertuis, au-dessus de Biel, passage qui fut pratiqué par les Romains à la suite de travaux accomplis sur ce point[6],

1. Strabo : ἐν δὲ τοῖς Σηκοανοῖς ἐστι τὸ ὄρος ὁ Ἰουράσιος, διορίζει δ' Ἐλουηττίους καὶ Σηκοανούς, IV, III, 4; cf. *ibid.*, VI, 11, où cette chaîne est appelée Ἰόρα· διὰ τοῦ Ἰόρα ὄρους. — Plin. : « *Jura*, » III, V (IV), 1; cf. IV, XXXI (XVII), 1; *Jura* est ici un pluriel neutre, voyez la note suivante. — Ptolem. : Ἰούρασσος ὄρος (26° 15′ — 46°), II, IX, 5; cf. 20.

2. « [Abietes] laudatissimae, in Gallia, *Juribus*, » XVI, LXXVI (XXXVIII), 2; voy. édit. Detlefsen, III, p. 46.

3. « Monte *Jura* altissimo, qui est inter *Sequanos* et *Helvetios*, » *B. G.*, I, 2.

4. « Unum per Sequanos, angustum et difficile inter montem *Juram* et flumen *Rhodanum*, vix qua singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent, » *id.*, *ibid.*, 6; cf. 8; — voyez, pour toute cette topographie du commencement de la première campagne, l'*Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III, t. II, p. 41-52 et pl. II et III. Cette partie y est remarquablement traitée.

5. *Table de Peutinger*, Segm. II, A, 1, p. 34, col. 2, in-fol., et *Gaule*, in-8, p. 233. — *Itin. Anton.*, p. 348.

6. On lit sur le rocher l'inscription suivante :

NVMINI AVGVS
T*or*VM
VIA *d*VCTA PER M
DVI[illegible]IVM PATERNM
II VIR *i*I COL HELVET*icae*

bien qu'il paraisse à M. de Saussure avoir été antérieurement ouvert par les eaux, il était inconnu au temps de César.

C'est au contrefort septentrional du Jura qu'appartient le *Vocetius mons* (Bözberg, canton d'Aarau, sur la rive gauche de l'Aar, entre Frick et Brugg), où Caecina, lieutenant de Vitellius, battit les *Helvetii* avant de marcher sur *Aventicum*[1].

Le nom ancien des Vosges nous est parvenu sous les deux formes de *Mons Vosegus*[2] et *Vosagus*[3]. Les pins qui les couvraient étaient célèbres[4] et *Vosegus* était le dieu topique de la montagne[5].

C'est la forêt, et non la chaîne des Ardennes, qui est citée dans les textes anciens, *Silva Arduenna*[6]. César nous la montre comme s'étendant sur le pays des *Treveri* (Trèves), depuis le Rhin jusqu'aux confins des *Remi* (Reims)[7] dans le sens du nord-est au sud-ouest; et jusqu'aux *Nervii* (Hainaut et Bavai, département du Nord) dans le sens de l'est à l'ouest, sur une

(Mommsen, *Inscript. confoeder. Helveticae*, n° 181) : « à la divinité des deux Empereurs; route conduite par Dunius (?) Paternus, duumvir, pour la seconde fois, de la colonie Helvétique [d'Avenches]; » — cf. Haller, *Helvetien unter den Römern*, I, 172-193, et Schöpflin, *Alsat. illustrata*, I, p. 578.

1. Tacite, *Histoire*, I, 68; — voy., pour l'identification, Haller, *Helvetien unter den Römern*, II, p. 39-40.

2. Caes., *B. G.*, IV, 10 : « *Mosa* profluit ex *Monte Vosego*, qui est in finibus Lingonum; » un manuscrit de Paris (IXe ou Xe siècle) porte *Uosgo;* — Plin., voy. plus bas; — Lucan., *Phars.*, I, 397 :

« Castraque quae *Vosegi* curvam super ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant *Lingones* armis; »

voy. édit. Oudendorp, p. 51; — Vib. Seq. au mot *Arar*.

3. La *Table de Peutinger* nous les représente dans son dessin sous la forme d'une forêt et elle porte Silva Vosagus (segm. II, B, 1, p. 2, col. 2, in-fol., et *Gaule*, in-8, p. 4; — cf. Greg. Turon., V, 10, ann. 590 : « *Vosagus silva; Vosagense territorium*; » — Venant. Fortunat., VII, 4.

4. Plin. : « [abietes] laudatissimae in Gallia... *Monte Vosego*, » XVI, LXXVI (XXXVIII), 2; le manuscrit de Paris, n° 6795, porte *Vosago*.

5. On a trouvé sur le faîte des Vosges cette inscription : VOSEGO | MAXSII | MINVS | V·S·L·L· (Gruter, p. XCIV, 10; Orelli, 2072) : « au Dieu *Vosegus*, Maxseminus (*sic*) a acquitté son vœu volontiers et avec joie. » L'orthographe *Vosegus* doit donc être préférée à celle de *Vosagus*.

6. En grec Ἀρδουέννα ὕλη, Strab., IV, III, 5.

7. *B. g.*, V, 3 : « Indutiomarus... iis... qui per aetatem in armis esse non poterant, in *Silvam Arduennam* abditis, quae ingenti magnitudine per medios fines *Treverorum* a flumine *Rheno* ad initium *Remorum* pertinet, bellum parare instituit. »

longueur, dit-il, de plus de cinq cent mille pas[1], ce qui ferait 740 kilomètres, chiffre évidemment exagéré. Entre Bavai et Mayence, on n'en compte que 350 en ligne droite : ce serait la largeur. Si nous appliquons maintenant la mesure de César au sens de la longueur, c'est-à-dire de la longitude, il faudrait admettre que la forêt d'Ardenne eût couvert tout le pays qui s'étend des bouches du Rhin jusqu'à Langres ou même jusqu'à Dijon, c'est-à-dire qu'elle eût occupé plus d'un tiers de la Gaule; mais on peut lui accorder que c'était de beaucoup la plus grande, « *quae est totius Galliae maxima*[2]. » Comme il donne à entendre plus bas qu'elle se terminait vers le nord au confluent de la Meuse et de l'Escaut[3], c'est vers le sud qu'il la prolonge beaucoup trop, à ce qu'il semble, à moins qu'il n'enclave sous ce nom la forêt des Vosges, *Silva Vosegus*, qui doit, croyons-nous, en demeurer distincte. Il est vrai que, si l'on veut s'en rapporter à certains savants, le nom même d'*Arduenna* signifierait forêt[4] : ce serait donc la forêt par excel-

1. « Ab ripis *Rheni* finibusque *Treverorum* ad *Nervios* pertinet millibusque amplius quingentis in longitudinem patet, » VI, 29 ; tous les manuscrits s'accordent sur le mot *quingentis*, et il est d'autant moins permis de supposer ici une erreur de copiste, pour « quinquaginta », que les chiffres *D* et *L* ne peuvent guère avoir été pris l'un pour l'autre et que l'exagération de César est relevée par Strabon, qui le désigne certainement sans le nommer : voy. plus bas. — Autre mention de l'*Arduenna Silva*, par César, même livre, 31.

2. *Id.*, *ibid.*

3. « [Caesar] ad flumen *Scaldem*, quod influit in *Mosam*, extremasque *Arduennae* partes ire constituit, » VI, 33.

4. « *Arduenna*, ou peut-être *Ardvenna*. Ce nom semble formé du radical *ard* « élevé » qu'a conservé le gaélique (gaélique est le nom général des dialectes celtiques de l'Irlande, de l'Écosse et de l'île de Man) dans *ard* « élevé » et dans les nombreux dérivés de ce dernier, et qui est commun au latin (*arduus*, même sens). Je ne saurais dire s'il faut le séparer en *Ardu-enna* (auquel cas *-enna* serait simplement un suffixe, comme dans *Cebenna*, *Clorenna*, *Ravenna*, etc.), ou *Ard-venna* (*venna* étant un terme composant). L'analogie des autres noms de lieu en *-enna* rend pourtant la première division préférable. Quoi qu'il en soit, le sens du terme principal *ard* nous permet de traduire le nom d'ARDUENNA par « Haut-Pays ». Cette explication étymologique, que confirme la région représentée par ce nom, est rendue plus vraisemblable encore par l'analogie. Comparez en effet les noms suivants, qui ont absolument le même sens : *Hercynia* (*Silva*), *Highlands* (Écosse), *Oberland* (Suisse), *Pays-d'en-Haut* (Suisse, canton de Vaud), *Terre-Haute* (sur le Wabash, dans l'Indiana, aux États-Unis). Par contraste on peut de même citer les *Pays-Bas*, *Unterwalden* (Suisse), littéralement « Forêt-d'en-bas », *Campania*, en Italie, et *Champagne*, en France. En latin le même radical *ard*, d'*arduus*, a fourni le nom d'*Ardea* : une des villes qui portent ce nom, le chef-lieu des Rutules, était construite sur

lence. Strabon toutefois ne l'entend pas comme César et il relève l'étendue exagérée que certains écrivains lui ont attribuée. Le passage du géographe grec est intéressant à plus d'un titre : « il existe une forêt d'arbres peu élevés, grande assurément, mais non pas tant que les écrivains l'ont dit, en lui accordant une étendue de quatre mille stades (740 kilomètres) ; on l'appelle la forêt d'Ardenne (Ἀρδουέννᾳν). Dans le temps des incursions militaires, ils (les Gaulois) rassemblent les rameaux des arbres les plus touffus et ferment tous les passages en fichant en terre çà et là des pieux. Puis ils se cachent dans la profondeur de la forêt avec leur famille, se réservant de petits îlots au milieu des marais, où, pendant la saison des pluies, ils trouvent une retraite assurée ; mais, à l'époque de la sécheresse, on les prend sans difficulté [1]. » C'est un reste des anciennes mœurs qui remontent à l'âge des habitations lacustres. Dans ce bois se cachèrent et furent prises, l'an 21 de notre ère, les recrues du Trévir Florus qui avait excité, sous Tibère, un soulèvement en Gaule de concert avec l'Éduen Julius Sacrovir [2]. M. Alfred

un rocher élevé. Je crois avoir établi que ce nom d'*Arduenna* a été, par fausse analogie, traduit par *Hohe-Venn* par les Germains conquérants de la Gaule. C'est le nom dont les Allemands appellent la partie septentrionale des Ardennes, et, en Belgique, on appelle la même région *Haute-Fagne*. *Fagne* est la forme dialectale wallonne du français *Fange* et tous deux viennent du mot germanique latinisé *Fania* « marécages ». L'extrémité des Ardennes forme à l'heure actuelle la limite des langues française et allemande, et comme c'est en général à la naissance des montagnes que l'on rencontre les frontières linguistiques, il n'est pas téméraire de supposer qu'à l'époque où les Germains entrèrent en contact avec le monde gallo-romain, c'était déjà la limite de la langue latine. Les Germains, en présence de ce pays montagneux, en demandèrent le nom : *Arduenna*, leur dit-on. Peut-être le prononcèrent-ils *Arduhenna* par analogie avec les noms de lieu germaniques en *henna*, comme le *Baduhenna* dont nous parle Tacite (*Ann.*, IV, 73) ; peut-être même disait-on *Ardvenna*. C'est chose fréquente que, guidé par une fausse analogie, un peuple déforme, en voulant leur donner un sens, les noms, pour lui nouveaux, dont la forme étrangère étonne son oreille. Les transformations de ce genre échappent aux lois linguistiques, parce que l'instinct populaire, faisant violence aux noms pour les rapprocher de mots connus, leur ajoute des lettres adventices. *Ardu* était l'adjectif latin et aussi gaulois signifiant « élevé » ; *enna* ou *venna*, qui semblait, une fois dégagé d'*ardu*, être un mot par soi-même, rappelait à l'oreille un mot germanique comme *fenna* ou *fenn*; *Arduenna* devint ainsi pour les Germains la Haute-Fagne, *Die Hohe Venn* (voy. mon article *Fagne, Fange, Hohe-Venn, Finnois*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. II, p. 171 et suiv.). » *Note* communiquée par M. Gaidoz.

1. IV, III, 5.

2. Tacite, *Ann.*, III, 42 : « *saltus* quibus nomen *Arduenna*. »

Maury a pu, à l'aide des textes du moyen âge et des vestiges reconnaissables encore dans des noms de localités modernes, restituer à cette forêt célèbre son étendue primitive, il en a nommé et déterminé les différentes parties, il en a écrit l'histoire[1], il a enfin expliqué les légendes auxquelles l'effroi qu'elle inspirait avait donné naissance et dont l'écho se retrouve dans les chants de nos trouvères[2]. On sait qu'elle a joué un grand rôle surtout à l'époque mérovingienne[3], et tout le monde connaît les récits miraculeux de la conversion de saint Hubert[4].

On comprend que la forêt d'Ardenne ait, sous ses ombrages redoutés, caché aux yeux des géographes anciens les ondulations de l'Argonne, des collines de Belgique et de tout le système orographique qui sépare les bassins de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut et de la Seine : aussi ne leur ont-ils donné aucun nom. Reprenant donc la recherche des dénominations anciennes de nos montagnes, à partir du pied des Vosges, nous suivrons, comme Pomponius Mela[5], la ligne de partage des eaux de l'Europe en gagnant, par le plateau de Langres et les collines de la Côte-d'Or, du Charollais et du Beaujolais, les Cévennes proprement dites, *Gebennici*[6] ou, mieux, *Cevennici Montes*, *Cevenna Mons*[7], désignation qui ne paraît s'appliquer, dans César, qu'à la partie méridionale de la chaîne, celle qui sépare le pays des *Helvii* (Ardèche) de celui des *Arverni*[8], ces derniers peuples la considérant comme une excellente défense natu-

1. *Les forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge* (*Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 2e sér. : *Antiquités de la France*, t. IV, p. 31 et suiv.).

2. *Chanson de Roland*, édit. de Franc. Michel, stance LVI, p. 29, etc.; voy. Maury (*ouvr. cité*), p. 39.

3. Greg. Turon., *Hist. eccles.*, II, IX, col. 58 et suiv.

4. Bolland, *Acta Sanct.*, II, *octobr.*, p. 528, col. 2.

5. « La Gaule est divisée par le lac de Genève et les Cévennes en deux versants, l'un atteignant la mer de Toscane, l'autre l'Océan; le premier s'étendant du Var aux Pyrénées, l'autre du Rhin aux mêmes montagnes, » II, V, 1.

6. *Id.*, *ibid. Gebennici* est l'orthographe adoptée dans l'édition de Gronovius. Leyde, 1722, p. 186.

7. Caes., *B. G.*, VII, 8 et 56; les plus anciens manuscrits donnent tous cette leçon.

8. « *Cevenna*, qui *Arvernos* ab *Helviis* discludit, » *ibid.*, 8.

relle[1]; mais Strabon lui accorde une bien plus grande extension. Disons d'abord que la transcription qu'il nous donne du nom latin ou gaulois en *Cemmena*, τὸ Κέμμενον ὄρος, est évidemment mauvaise. Le vrai nom de cette chaîne devait être ce qu'il est resté, *Cevenna*. Le géographe grec la fait partir des Pyrénées, avec lesquelles elle forme, dit-il, un angle droit, et il en étend le nom jusqu'à la hauteur de Lyon; donc les montagnes du Vivarais et du Lyonnais sont comprises par lui sous la désignation commune de *Cemmena*[2], et il lui donne 2000 stades de développement (370 kilomètres), chiffre un peu inférieur à celui de la longueur de la chaîne entre les Pyrénées et le Beaujolais. Il nous la montre comme serrant plus étroitement le Rhône en face du confluent de l'Isère avec ce fleuve[3] et il en fait une limite ethnographique entre les Aquitains (Ibères) et les Celtes[4]; il ajoute enfin que l'Aude, l'Orb et l'Hérault descendent de l'un de ses versants[5] et la Loire de l'autre[6]. Pline semble étendre aussi le nom de *Cebenna*[7] vers le nord jusqu'à Lyon, puisqu'il en fait la limite de la Narbonnaise[8] et de la Gaule proprement dite, se conformant en cela aux Commentaires d'Agrippa[9]. Les Gaulois prétendaient, au dire de Strabon, que les Cévennes renfermaient des mines d'or[10], mais il aurait eu tort d'y croire. Ptolémée étend le nom de *Cemmena* aux montagnes d'Auvergne[11],

1. « Quibus [*Arvernis*] oppressis inopinantibus, quod se *Cevenna* ut muro munitos existimabant, » *ibid.*, 8; et, au ch. 56 : « oppositus *mons Cevenna* viarumque difficultas impediebat. »

2. IV, I, 1; cf. II, V, 28. Il emploie tantôt le singulier, tantôt le pluriel comme dans le passage :... τὴν [ὁδὸν] διὰ τῶν Κεμμένων ὀρῶν, IV, VI, 11.

3. IV, I, 11; cf. *ibid.*, II, 3.

4. *Id.*, *ibid.*, 1.

5. *Id.*, *ibid.*, 6.

6. *Id.*, *ibid.*, 14.

7. Orthographe adoptée, d'après les meilleurs manuscrits, dans l'édition Detlefsen, t. III, p. 135.

8. III, V (IV), 1 : « a reliqua vero Gallia latere septemtrionali, montibus *Cebenna*, etc. »

9. IV, XXXI (XVII), 1.

10. III, II, 8.

11. [Ἀρούερνοι] οἱ παροικοῦσι τὰ Κέμμενα ὄρη (II, VIII, 14). Les deux manuscrits 1403 et 1404 de la Bibliothèque nationale de Paris portent Κείμενα.

qui ne semblent pas en effet avoir eu dans l'antiquité une désignation particulière. Nous connaissons du moins, depuis peu, et par suite des fouilles pratiquées au sommet du Puy de Dôme pour l'établissement du nouvel observatoire, le nom ancien de cette montagne. L'inscription, dont voici la traduction, et qui a été gravée sur une petite plaque de bronze servant d'ex-voto, y a été découverte le 24 août 1874 : « aux divinités Augustes et au dieu *Mercure-Dumias*, Matutinius Victorinus a fait cette offrande[1]. » Ces fouilles, commencées le 25 août 1873, ont mis au jour, sur le *culmen* du Puy de Dôme, c'est-à-dire à 1463 mètres d'altitude, les vastes substructions d'un temple de grandes dimensions, ruiné, au rapport de Grégoire de Tours, sous le règne de Valérien et de Gallien, vers 258, par Chrocus, roi des Alamans, qui ravagea la Gaule à la tête d'une armée, et qui, « à Clermont (c'est-à-dire dans le territoire de la cité de Clermont, appelée elle-même alors, du nom de l'ancien peuple, *Arverni*), incendia, renversa et détruisit un temple célèbre, que les habitants appelaient *Vasso*, en langue gauloise, édifice admirable et solide,... dans l'intérieur duquel le marbre se mêlait aux mosaïques[2]. » Ce temple, dont les ruines viennent d'être retrouvées assez complétement pour ne permettre aucun doute sur son identité avec

1. Voici le *fac-simile* de cette inscription :

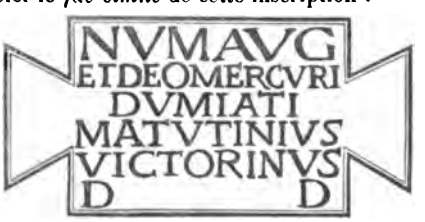

Num(inibus) Aug(ustis)
et Deo Mercuri(o)
Dumiati,
Matutinius
Victorinus
d(ono) d(edit).

Cette inscription a été publiée par la *Revue archéologique* de novembre 1874, nouvelle série, t. XXVIII, p. 332; puis par M. Robert Mowat dans sa *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule* (*Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXIX, janvier, p. 33); enfin dans le *Rapport* de M. Chabouillet, secrétaire de la Section d'archéologie, à la réunion des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne (*Journal officiel* du 8 avril 1875, p. 2537, col. 1). Le *fac-simile* de cette inscription accompagnait la *Notice* lue par M. Vimont, de l'Académie de Clermont-Ferrand, *sur les fouilles exécutées au sommet du Puy de Dôme* sous le patronage de cette compagnie (séance du 1er avril 1875).

2. Greg. Turon., *Histoire des Francs*, I, 30, trad. de M. Guizot.

celui que décrit l'historien du VIe siècle, n'est autre que le sanctuaire du Mercure-Arverne, où se trouvait la statue de cette divinité, dont Pline, après avoir énuméré les colosses les plus célèbres de son temps, parle en ces termes : « les dimensions de toutes ces statues ont été dépassées de notre temps par le *Mercure* que Zénodore a fait pour la cité gauloise des Arvernes, moyennant 400 000 sesterces (80 000 fr. du poids de notre monnaie d'argent) par année, pour prix de sa main-d'œuvre pendant dix ans. S'étant fait connaître par ce travail, il fut mandé à Rome par Néron et y exécuta la statue colossale de ce prince. [1]» Pline nous apprend en outre qu'à l'époque où Zénodore se trouvait chez les Arvernes, le gouverneur de la province, c'est-à-dire, le légat de l'empereur dans l'Aquitaine, était Vibius Avitus. D'autres inscriptions ou plutôt des fragments d'inscriptions, gravées en lettres monumentales sur marbre, ont été trouvés au même endroit[2], et divers monuments élevés, en l'honneur du *Mercurius Arvernus*, dans d'autres parties de la Gaule et jusque sur les bords du Rhin, prouvent que le temple dont on voit les débris au sommet du Puy de Dôme était le centre d'un culte national et qu'il a dû être élevé, non pas seulement par la cité qu'il dominait si majestueusement, ayant pour piédestal un ancien volcan, mais par toute la Gaule[3]; aussi rien de plus commun que le souvenir de Mercure sur tous les points de notre pays[4]; le nom de cette divinité est resté attaché à de nombreux sommets comme à une foule de villages ou hameaux[5].

1. XXXIV, XVIII (VII), 6 : « per annos decem HS CCCC manipretio » ne signifierait pas, selon M. L. Renier, qu'il reçut 400 000 sesterces en tout, mais pour chaque année.

2. Entre autres celui-ci : ..... NO|.....CIVES|.....TIATOR...

3. Observation de M. L. Renier à la séance du 2 avril (mentionnée plus haut).

4. Caes., *B. G.*, VI, 17 : « Deum maxime *Mercurium* colunt, etc. »

5. Tels que Saint-Michel-Mont-Mercure en Vendée, Mercurey en Bourgogne, Mercœur, Mercoiret, Mercury, Mercurette, etc. Voy. Mowat, *loc. cit.*, *Rev. archéolog.* de janvier 1875, p. 34, note 1, et voyez, dans cette même étude, la restitution proposée par l'auteur d'une inscription relevée par Dom Calmet, sur le Donon, un des points les plus élevés des Vosges (*Notice de la Lorraine*, I, col. 471-473) : MERCVRIO SECATE, etc., et le rapprochement qu'il convient d'en faire avec une autre provenant de Bittburg, district de Trèves, et portant : DEO MERCV*rio* | VASSO·CALETI (Brambach, *Inscript. Rhen.*, 835; M. L. Havet propose la lecture *Galeti*, comme étant préfé-

Pour nous résumer, disons que l'intérêt direct qui résulte de la découverte faite au Puy de Dôme est de constater que, sur l'emplacement situé au faîte de cette montagne, un temple avait été consacré à la principale divinité nationale des Gaulois, qu'elle y était représentée par un des premiers artistes du monde; que ce colosse, tout en bronze, y atteignait des proportions inconnues ailleurs; que le nom de ce temple, en gaulois *Vasso*, et celui de la localité où il avait été construit, distinguaient topiquement ce sanctuaire célèbre de tous les temples secondaires et de tous les lieux où le Mercure-Arverne était honoré; enfin que ce nom était *Dumias* (gén. *Dumiatis*), d'où est certainement venu *Podium Dumiatis*, Puy de Dôme, d'autant mieux que la prononciation des habitants du pays, *Puy de Doume*, nous a conservé la phonétique latine de *Dumias* (*Doumias*).

A la naissance du contrefort qui rattache le système des monts d'Auvergne aux Cévennes était le *Lesura* ou *Lesora Mons*[1] (mont Lozère, 1530 mètres), où le *Tarnis* (Tarn) prend sa source et dont un canton était renommé pour ses fromages[2].

rable : *Rev. archéolog.*, 1875); et avec le temple du Puy de Dôme que Grégoire de Tours nous apprend avoir été appelé *Vasso* en gaulois, nom qui, d'après Diefenbach (*Origines Europaeae*, p. 435), signifierait lieu consacré, chapelle : *Vas-Saint-Artem*, en Auvergne, emplacement d'une église consacrée à saint Artémius, *Champ-du-Vas*, en Dauphiné, aire de l'église de Saint-Marcellin, etc.

1. Sidon. Apollin., *Carm.*, XXI, *Propempt.*, 44 : « hinc te *Lesora* Caucasum Scytharum | vincens aspiciet. »

2. Ce fromage du Gévaudan et de la Lozère était, de tous ceux qu'expédiaient les provinces à Rome, celui qui y était le plus estimé au temps de Pline, mais il ne se conservait pas longtemps : « laus caseo Romae, ubi omnium gentium bona comminus judicantur, e provinciis Nemausensi praecipua, *Lesurae Gabalicique* pagi, sed brevis ac musteo tantum commendatio, » XI, XCVII (XLIII), 1. Il n'y a pas de fromage renommé aujourd'hui dans cette localité, et l'on sait que la grande célébrité du Roquefort, qui se fait dans le sud du Rouergue, avec du lait de brebis, ne date guère que de l'éboulement de la montagne de la Cambalou sur le revers septentrional du plateau de Larzac, entre Saint-Affrique et Saint-Rome-de-Cernon; mais peut-être la fabrication de ce produit, classé au premier rang aujourd'hui, est-elle fort ancienne sans avoir été alors aussi parfaite qu'elle l'est devenue depuis. Si ce n'est pas le Roquefort que Pline désigne ici, c'est sans doute une *façon de Mont-d'Or de Lyon* ou de *Sénectaire*, à pâte molle. On sait d'ailleurs que le Roquefort de qualité supérieure ne se conserve pas très-longtemps, ce qui pourrait s'accorder avec le texte de Pline.

Nous ne trouvons aucun autre nom ancien à appliquer aux systèmes orographiques qui séparent, plus ou moins nettement, le bassin de la Loire de ceux de la Seine, au nord, et de la Garonne, au midi, malgré l'importance des collines de Normandie et des monts de Bretagne, qui avaient cependant dû fixer les regards des Romains. Il ne nous reste donc plus qu'à gagner les Pyrénées.

Les Pyrénées. — *Pyrenaei montes*[1], *Pyrenaea juga*[2], *Pyrenaeus mons*[3], *Pyrene*[4], sont mots synonymes[5]. Cette chaîne, mentionnée dans un grand nombre de textes, séparait moins autrefois qu'aujourd'hui deux pays et deux races, car l'ancienne Ibérie débordait sur la Gaule et la Gaule sur l'Ibérie[6].

1. Τὰ Πυρηναῖα ὄρη, Polyb., III, XLI, 6; cf. XL, 1; XXXV, 7; XXXVII, 9; XXXIX, 4.— Diod. Sic., V, 35. — Marcian. Heracl., II, 6 (*Geogr. min.* de Didot, I, p. 543). — Strab., II, I, 11, etc.; mais il emploie le plus souvent le singulier, voy. note 3. — Agathem., II, 9, p. 47. — Ptolem., I, XV, 2, où le géographe alexandrin rapporte qu'elles avaient été décrites par Marin de Tyr, VIII, IV, 2; V, 2. — Tit. Liv., XXI, 23 : « *Pyrenaei montes.* » — Justin., XLIV, 1.

2. Plin., III, II (I), 1.

3. Sil. Italic., III, V, 415 : « at *Pyrenaei* frondosa cacumina *montis.* » — Auson., *Epigr.*, XXIV, 68 : « bimaris juga ninguida *Pyrenaei.* » — Dionys. Perieg., V, 288: Πυρηναῖον ὄρος. — Plin. : « *Pyrenaei promontorium, juga...,* » IV, XXXIV (XX), 1 ; « in *Pyrenaeo,* » VII, XXVII (XXVI), 1; cf. XIV, VIII (VI), 8; « *Pyrenaei jugis...,* » XXXVII, VI (I), 13; « *Pyrenaei montes...,* » IV, XXXI (XVII), 1 ; « radice *Pyrenaei,* » III, IV (III), 5 ; « *saltus Pyrenaeus,* » IV, XXXIII (XIX), 1. — Tit. Liv., XXI, 23. — Auson., *Epigr.*, XXV, 51 : « *Pyrenaeum transgreditur* ; » XXI, 24. — Mela, II, V, 1 ; III, I, 10 : « *Pyrenaeus mons* ; » II, VI, 1.

4. Polyb., III, XXXV, 2: ἡ Πυρήνη, et, au même chapitre, § 7 : διὰ τῶν Πυρηναίων ὀρῶν ; cf. XXXVII, 9; XXXIX, 4, etc. (voy. note 1). — Marcian. Heracl., II, 6 (*Geogr. min.* de Didot, I, p. 543). — Strab., III, I, 3 : ἡ Πυρήνη, *passim,* mais il emploie aussi le pluriel (voy. note 1). — Athen., VIII, 2. — Steph. Byz. — Auson. : « confinia propter ninguida *Pyrenes,* » *Clar. urb., Tolosa.*

5. Eustathe (*Commentarii ad Dionys. Perieg.*, ad v. 338, *Geogr. min* de Didot, II, p. 277) dit que le mot Πυρήνη s'applique non-seulement au Πυρηναῖον ὄρος, mais aussi aux Πυρηναῖα ὄρη, au pluriel.

6. Strabon dit bien, il est vrai (III, I, 3) : ἡ Πυρήνη... ὄρος... ἀπὸ Νότου πρὸς Βορρᾶν τεταμένον ὁρίζει τὴν Κελτικὴν ἀπὸ τῆς Ἰβερίας; Silius Italicus dit aussi dans son langage plus poétique qu'exact (III, 417-419) :

> « *Pyrene* celsa nimbosi verticis arce
> Divisos Celtis late prospectat Iberos
> Atque aeterna tenet magnis divortia terris ; »

Polybe : πρὸς τῶν Πυρηναίων ὀρῶν ἃ διορίζει τοὺς Ἴβηρας καὶ Κελτούς (III, XXXIX, 4); Eustathe, dans son commentaire au v. 338 de Denys le Périégète (*Geogr. min.* de

Les Pyrénées, dit Strabon, présentaient au nord leurs flancs dénudés ; leur versant méridional, au contraire, aurait été couvert de forêts[1]. Or, malgré les changements que dix-huit siècles de culture et de déboisement ont pu apporter à l'aspect de ces montagnes, c'est le contraire de ce que rapporte le géographe grec qui est vrai aujourd'hui et nous semble l'avoir été jadis. Ses mines d'or des Pyrénées[2] sont une imagination, est-il besoin de le dire ? « Les Pyrénées, dit Diodore[3], l'emportent sur les autres montagnes par l'étendue et l'altitude... ; elles étaient autrefois couvertes d'épaisses forêts, mais on raconte qu'à une époque ancienne, des bergers y ayant mis le feu, toute cette région montagneuse devint la proie d'un vaste incendie qui dura pendant bien des semaines, toujours se propageant, et que la surface du sol, étant comme calcinée (d'où est venu le nom de Pyrénée, πυρηναῖα, de πῦρ, feu), mit à nu une grande quantité d'argent ; que ce minerai liquéfié donna naissance à des ruisseaux de métal dont les indigènes ignoraient l'usage et dont surent bien profiter les marchands phéniciens.... » Il est probable que ce récit légendaire a un fond de vérité et qu'il fait allusion à ces belles mines de plomb argentifère de l'Espagne dont on extrayait autrefois, comme aujourd'hui, l'argent par le procédé de la coupellation ; seulement il faut pour cela étendre le nom de Pyrénées à toutes les montagnes qu'elles engendrent et qui sillonnent le centre de la Péninsule[4], et non le limiter à la chaîne des Pyrénées proprement dites que Diodore nous mon-

Didot, II, p. 277), dit la même chose ; mais il est de notoriété que la Celtibérie, qui correspond à l'Aragon et à la Catalogne, devait son nom même au mélange des Celtes et des Ibères, et personne n'ignore d'autre part que les Ibères étaient établis dans la Gascogne et dans le Roussillon : *Climberris* est le nom ancien, et certainement ibérien, d'Auch, et *Illiberis* celui d'Elne (*Helena* étant une appellation romaine et presque chrétienne qui date des fils de Constantin).

1. III, IV, 11.
2. III, II, 8.
3. V, 35.
4. Pline appelle de même *Pyrenaei juga* les montagnes de l'intérieur : IV, XXXIV (XX), 1 ; cependant il distingue, dans un autre passage, le *Solorius mons* et les *juga Oretana* et *Carpetana* : III, II, 2.

tre, lui aussi, comme séparant la Celtique de l'Ibérie[1]. Car il n'existe aujourd'hui dans cette chaîne, à l'état d'exploitations, sur le versant français du moins, que le gisement argentifère de Bagnères-de-Luchon, produisant par an de 40 à 50 tonnes de plomb et 75 kilogrammes d'argent environ[2]. Les mines de l'intérieur de l'Espagne sont au contraire très-riches et leur exploitation par les Phéniciens nous est attestée par Strabon, dont le texte paraît concorder d'ailleurs avec celui de Diodore, sauf en ce qui regarde la situation géographique de ces mines : Strabon cite à cet égard le témoignage de Posidonius[3]. Les Pyrénées produisaient du buis[4] et leurs eaux thermales sont vantées par Pline[5]. Quant à l'étymologie grecque, πῦρ, feu, on est édifié aujourd'hui sur sa valeur, comme sur celle de la plupart des anciennes étymologies géographiques. La sage réserve dont le savant celtologue M. Gaidoz nous donne lui-même l'exemple[6], malgré les séduisants rapprochements qu'offre la science nouvelle, dont il est un des représentants les plus autorisés, nous avertit de nous défier de *Byrin*, *Bryn*, qui signifierait montagne, et que Forbiger[7] nous propose, après Astruc[8], comme origine du nom des Pyrénées. La neige et les lacs glacés de ces montagnes ont été chantés par Lucain[9], men-

1. Diod., *loc. cit.*
2. C. Roswag, *Les métaux précieux considérés au point de vue économique*. Paris, 1865, in-8, p. 59.
3. III, II, 3, 8 et 9 ; — cf. Aristote (*De Mir. ausc.*, 88, p. 1157), qui raconte la même chose. Ce n'est pas dans les Pyrénées, comme semble le croire Forbiger (III, p. 8), que se trouvaient les mines d'or, d'argent, de fer et de plomb dont parle Pline (IV, XXXIV (XX), 4), car cet écrivain désigne clairement ici l'Espagne à partir des Pyrénées et non la région des Pyrénées : « omnisque *dicta regio* (id est Hispania) *a Pyrenaeo* metallis referta auri, argenti, ferri, plumbi nigri albique. »
4. Plin., XVI, XXVIII (XVI), 2.
5. XXXI, II, 1.
6. *Revue celtique*, t. II, p. 355 et suiv.
7. *Handb. der alten Geogr.*, III, p. 7, note 22.
8. *Hist. natur. du Languedoc*, III, 2.
9. IV, 83-87 :

« Jamque *Pyrenaeae*, quas nunquam solvere Titan
Evaluit, fluxere nives, fractoque madescunt
Saxa gelu; tum, quae solitis e fontibus exit,
Non habet unda vias : tum largas alveus omnis
A ripis accepit aquas. »

tionnés par les deux poëtes latins Festus Avienus[1] et Ausone[2].

Les Romains ont connu plusieurs passages dans les Pyrénées; trois, entre autres, ont été rendus plus accessibles par la création de voies romaines :

1° Celui de *Barcino* (Barcelone) à *Narbo Martius* (Narbonne), par *Gerunda* (Girone) et *Ad Pyreneum* (col de Pertus)[3]; c'est aujourd'hui la route de Perpignan à Barcelone par le Boulou, la Junquera et Figueras; c'était de beaucoup la plus fréquentée dans les temps anciens, et c'est certainement ce col que franchit Hannibal[4], ce qui le conduisit directement à *Illiberis* (Elne) dont il fit le siége[5]. Strabon nous explique parfaitement que le chemin d'Italie en Espagne s'écartait de la mer pour gravir les Pyrénées au point où se voyaient les *Trophées de Pompée* et qu'en le suivant depuis Tarragone on traversait le *Campus Juncarius* dont Junquera rappelle certainement le nom ancien[6]; on sait qu'il n'y a pas de passage possible à l'est du col de Pertus, le cap Creuz, autrefois *Pyrenaeum promontorium*[7], s'avançant dans la mer et y projetant ses rochers[8].

2° Le second passage frayé par les voies romaines donnait accès à la route de *Caesar Augusta* (Zaragoza, Saragosse) à *Iluro* (Oléron), par *Jaca* (dont le nom s'est conservé sans changement) et le col de Sainte-Christine, ou Port-Cantran (1644 mètres), un peu au sud-est du Pic du Midi, port ou passage qui représente le [*In*] *Summo Pyreneo* de l'Itinéraire d'Antonin[9].

3° La route de *Pompelone* (Pamplona, Pampelune) aux

1. « Inde *Pyrenaei* turgescunt dorsa nivalis, » *Descript. Orb.*, 421.
2. Il emploie deux fois cette épithète de *ninguida* en parlant des Pyrénées; voy. plus haut, p. 109, notes 3 et 4.
3. *Itin. Anton.*, p. 390; — *Table de Peutinger*, Segm. I, A, 2, p. 80; — *Vases Apollinaires*, etc., dont nous nous occuperons dans le t. II de cet ouvrage.
4. Polyb., III, XL, 1.
5. Tit. Liv., XXI, 24.
6. III, IV, 9 et cf. 7 pour les Trophées de Pompée; — cf. aussi Pline, VII, XXVII (XXVI), 1-4; XXXVII, VI (I), 3.
7. Mela, II, 6; — Pline, IV, XXXIV (XX), 1.
8. Polyb., III, XXXIX, 1.
9. Page 452.

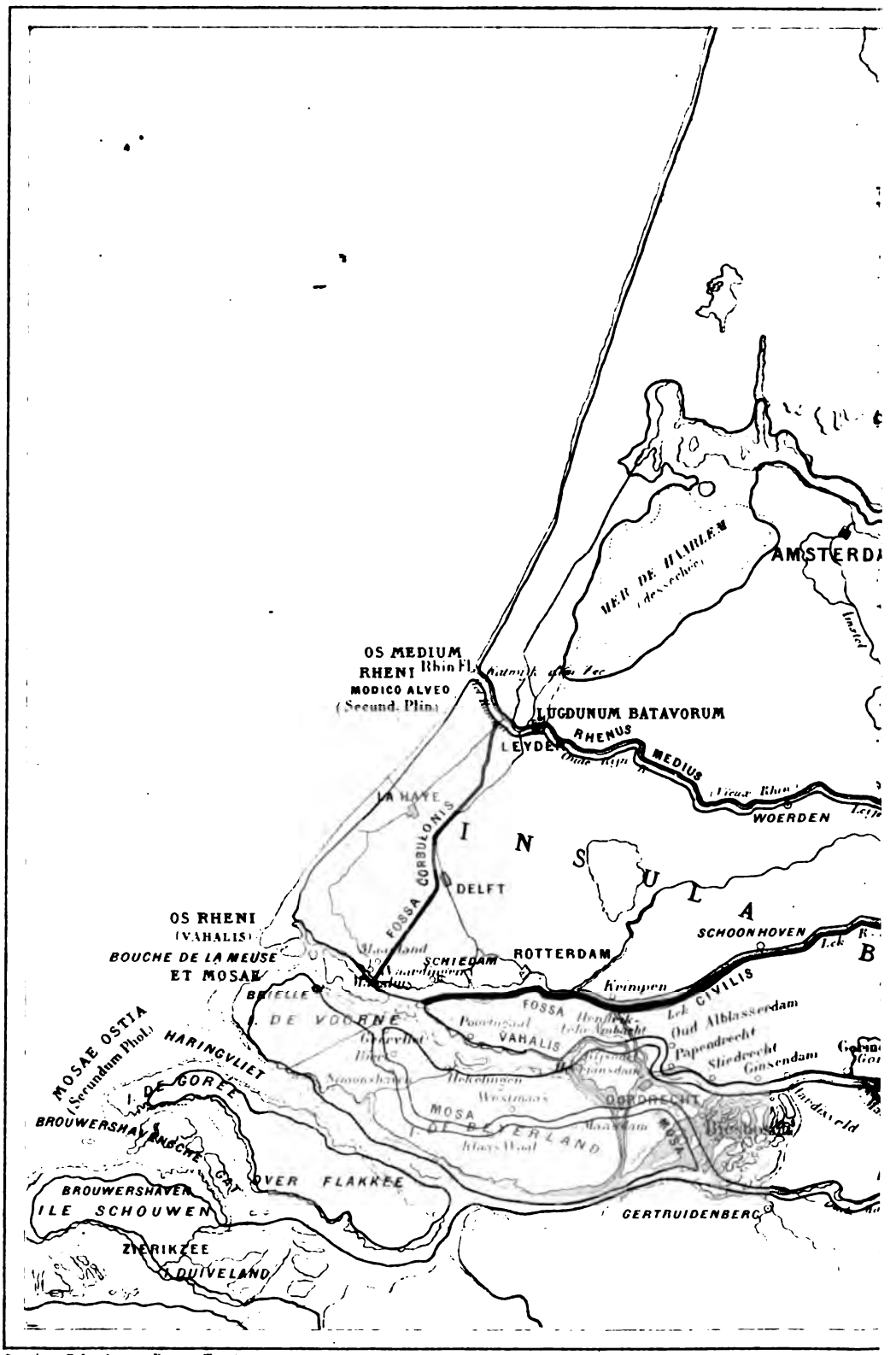

Gravé par Erhard, 12 rue Duguay-Trouin.

CARTE COMPARÉE DES

À LA FIN DU 1ER SIÈ

ET DE NO

L'ÉTAT ACTUEL EST EN BLEU

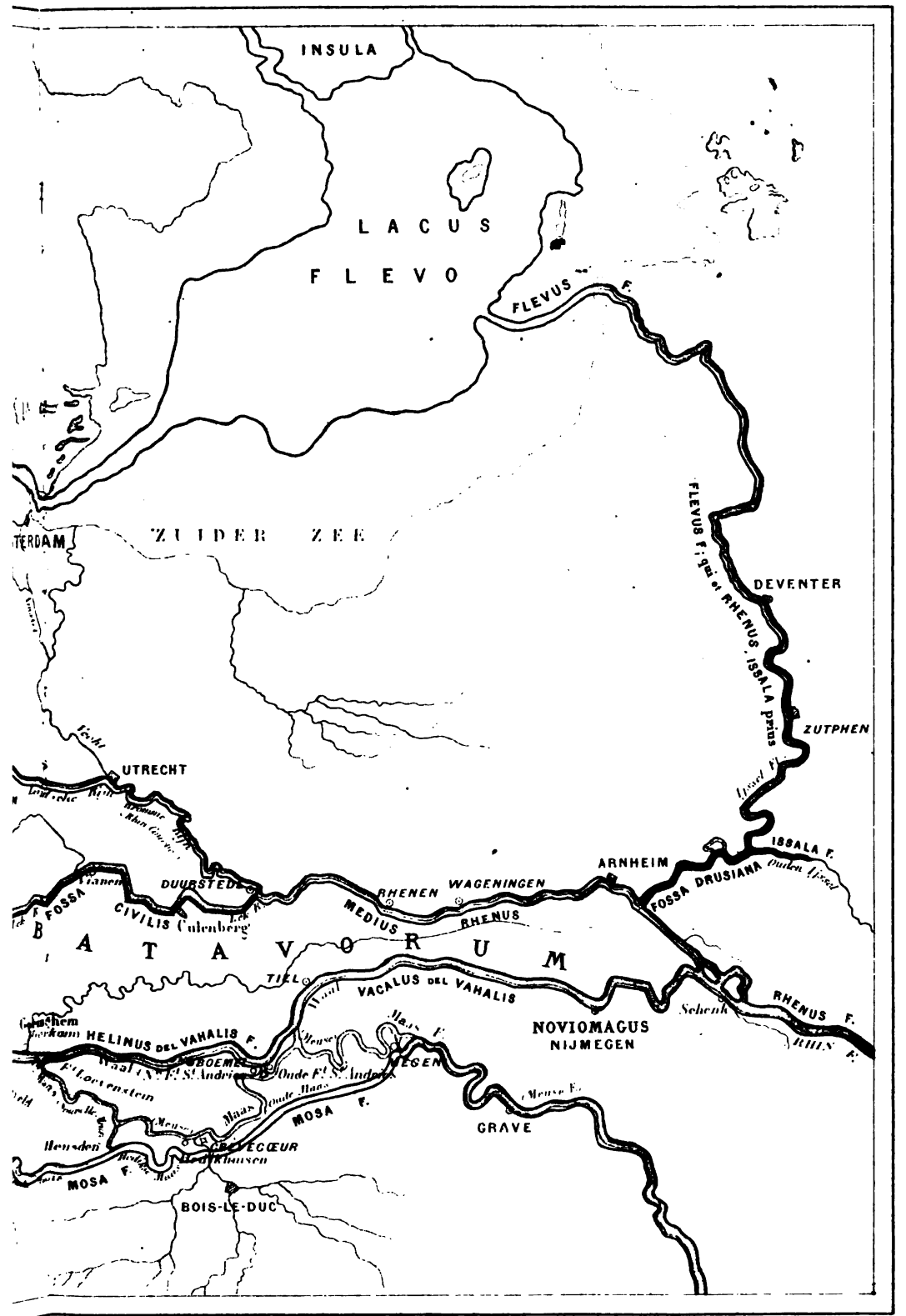

Paris. Imp. Fraillery, 3 rue Fontanes.

DES BOUCHES DU RHIN
SIÈCLE DE NOTRE ÈRE
NOS JOURS.

L'ÉTAT ANCIEN EN NOIR.

Aquae Tarbellicae (Dax), par le *Summum Pyrenaeum* (Roncevaux, 1068 mètres), l'*Imum Pyrenaeum* (Saint-Jean-Pied-de-Port) et *Carasa* (Garris): c'est la célèbre vallée de Roncevaux[1]. Mais il est indubitable que d'autres passages ont été suivis par les anciens à travers les Pyrénées et même que d'autres routes y ont été pratiquées, ne fût-ce qu'au bord de la mer, entre les positions modernes de Saint-Sébastien et de Bayonne, par les points où passe le chemin de fer, et aux sources de la Garonne dans le val d'Arran; c'est évidemment par ce dernier col que vinrent les peuples, chassés d'Espagne, qui fondèrent *Convenae*, *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges)[2].

§ 2. — HYDROGRAPHIE INTÉRIEURE. — FLEUVES, RIVIÈRES ET LACS.

Les montagnes et la mer seules forment des défenses. Les fleuves peuvent tracer des lignes politiques et tenir lieu de limites, mais dans aucun temps ils ne sauraient servir de frontières naturelles. Si l'on peut remonter et descendre ces « chemins qui marchent », on peut apparemment les traverser. Les escarpements de leurs rives sont rarement continus et il est peu de chenals qui n'aient leurs gués; disons plus : les fleuves sont faits pour être franchis. C'est surtout parce que Rome a jugé bon d'arrêter elle-même les limites de son empire au Rhin et au Danube, que leurs cours ont accidentellement séparé des races étrangères les unes aux autres. Après l'invasion de 395, les deux rives sont devenues communes; les intérêts de gauche et ceux de droite se sont confondus et les limites romaines n'ont plus été qu'un souvenir; tous les hommes de guerre les ont passées sans difficulté; les glaces, les ponts improvisés, le courant même les ont portés avec leurs armées d'un bord à l'autre et l'on peut

1. *Itin. Anton.*, p. 455.
2. Saint Jérôme, *Adversus Vigilantium*, p. 281.

dire que ces deux fleuves ont été plus souvent les auxiliaires ou les complices des conquêtes riveraines qu'ils ne leur ont fait obstacle[1].

Le Rhin et ses affluents de gauche. — Le Rhin, *Rhenus* (ὁ Ῥῆνος)[2], tour à tour rapide, encaissé et large, a été choisi comme frontière par les Romains, plutôt par raison que par nécessité ; ils ont voulu borner là leurs conquêtes, non les défendre. Les Barbares, d'une part, les légions, de l'autre, n'ont fait autre chose que de le franchir par force ou par surprise. Les Celtes n'avaient-ils pas dominé sur les deux rives du fleuve[3]? et l'on sait qu'il ne séparait pas même, au temps de César, des races distinctes, puisque la plupart des peuples de Belgique étaient Germains[4] et que certaines tribus d'outre-Rhin parlaient encore le gaulois 150 ans plus tard, à l'époque de Tacite[5]. Le Rhin n'est donc pas une limite historique allemande ; on pourrait dire plutôt de la vallée qu'il arrose qu'elle est allemande, si elle n'avait été tout aussi hospitalière aux Celtes qu'aux Romains, avant de s'ouvrir aux hommes du saint empire Allemand, puis aux Français, puis enfin à la Prusse. N'a-t-elle pas vu dans le cours des siècles passés s'élever sur son sol les pierres des Druides, les autels d'Esus et ceux de Jupiter? puis ses échos n'ont-ils pas redit les chants sauvages d'Odin et de Thor? ses rives n'ont-elles pas salué la croix de saint

1. Qui n'a vu, en Égypte, le Nil lui-même prêter ses eaux complaisantes à la touffe d'herbes que le fellah va cueillir, pour ses bestiaux, sur la rive opposée, et le zéphyr enfler son sarrau qui figure la voile, tandis que son bras tendu lui fait office de vergue? Lui, son vêtement et son faix forment donc navire, machine, chargement, équipage et passager, et ce frêle esquif arrive toujours au port sans naufrage. On voit aussi les troupeaux entiers, attirés sur la rive lointaine par la fraîche odeur du bersim, émigrer le matin à la nage et revenir de même, le soir, au village. En ce pays, bêtes et gens ne regardent pas apparemment le plus grand fleuve du monde comme une barrière infranchissable.

2. Pour l'étymologie, voy. Zeuss (*Die Deutschen*, p. 13) : *Hrin*, *Rin;* celtique *rhen;* goth. *hrains;* le Rhin, *Rhen*, serait donc le *reine* ou *helle Fluss*, le fleuve aux eaux claires (?).

3. Dio Cass., XXXIX, 45.

4. « Plerosque *Belgas* esse ortos ab *Germanis*, » Caes., *B.G.*, II, 4;— « *Treveri et Nervii... Germanicae originis...* » Tac., *Germ.*, 28; — cf. Pline, IV, XXVIII (XIV), 1 ; XXXI (XVII), 2.

5. « Gothinos Gallica... lingua coarguit non esse Germanos, » Tac., *Germ.*, 43.

Boniface et plus tard le froc de Luther ? Le Rhin a tout vu, tout subi, rien arrêté; mobile et inconstant comme ses ondes rapides, il n'a jamais séparé les peuples[1] par ces limites immuables que la nature a assignées sur les versants opposés des Alpes et des Pyrénées aux nations et souvent aux races.

La possession du Rhin ne saurait donc être une raison ni même un prétexte politique; c'est un fleuve comme un autre, un chemin ouvert, suivant les temps, aux agressions barbares et aux échanges pacifiques des âges civilisés.

Sa double source est au *mons Adulas*[2] (Saint-Gothard) dans les Alpes Rétiques ou Lépontiennes[3]; il atteint, au sortir de l'étroite vallée de *Curia* (Coire), cette dépression du sol qui permet à ses eaux de se mêler, au temps des crues, avec celles qui alimentent la Limmat, par le lac de Wallenstadt. Plus bas, il gagne le lac de Constance (Bodensee), *lacus Brigantinus*, célèbre par ses *esoces*[4], lotes (*gadus lota*), dont les foies étaient déjà fort prisés au temps de Pline[5]; Mela le nomme aussi *lacus Venetus* qu'il distingue, avec raison, du *lacus Acronius*[6] (l'Untersee ou lac Inférieur). Strabon, qui le décrit sans le nommer[7], lui donne plus de 300 stades de tour[8] (il en a 500), sur 200 de long (37 kilomètres). Il le fait voisin de la Forêt-Noire, *Hercynia Silva*, et le regarde plutôt comme une dépendance du pays des Helvètes et des Vindéliciens que de la Rétie; enfin il mentionne, également sans la nommer, l'île de Reichenau, qui

1. Tacite le dit lui-même : « le Rhin ne pouvait présenter un obstacle sérieux aux migrations des peuples, *quantulum enim amnis obstabat*, » *Germ.*, 28. — cf. Eumène (*Paneg. Constantini Magni*, 11) : « magis ornant limitem castella quam protegunt ».

2. Voy. plus haut, p. 68. — cf. Avien., *Descript. Orb.*, 43.

3. Tacit., *Germ.*, 1. — Claudian., XXVI, *De bello get.*, 331.

4. Pline, IX, XVII (XV), 1; M. Littré n'a pas identifié ce poisson avec les espèces connues.

5. Pline, IX, XXIX (XVII), 2; voy. l'édit. Littré. — Solin, *Append.*, édit. Mommsen, p. 234. — Amm. Marcell., XV, IV, 1 : « *lacus Brigantiae.* »

6. III, II, 8 : « *Rhenus* ab Alpibus decidens, prope a capite, duos lacus efficit, *Venetum* et *Acronium* ».

7. VII, I, 5.

8. Les chiffres étant exprimés par des lettres, dans les plus anciens manuscrits, il se peut qu'on ait lu T pour Φ ou X : c'est 500 qu'il faut (1 stade = 185 mètres; donc 500 stades = 92 kilomètres 1/2).

a servi de retraite à la petite flotte de Tibère avant qu'elle ne livrât combat sur le lac aux Vindéliciens. Il est, après sa chute, très-large et très-profond. C'est le Rhin qui, dans tout son cours, fait, pour Strabon, la limite orientale de la Gaule[1]; il est d'accord en cela avec César[2], Tacite[3] et Ptolémée[4].

Sauf quelques déviations sans importance dans son cours, le Rhin était autrefois le même qu'aujourd'hui jusqu'à Tolhuis; mais, à partir de ce point, la topographie fluviale de ses différents bras, de ses embouchures, et l'aspect de toute la région plate qu'il traverse ont subi de profonds changements.

César dit qu'en approchant de l'Océan, le Rhin se partage en plusieurs bras qui entourent de grandes îles habitées par des peuples barbares, vivant de poissons et d'œufs d'oiseaux, et qu'il se jette dans l'Océan par un grand nombre d'embouchures[5]. Il ajoute que la *Mosa* se réunit au bras du Rhin appelé le *Vacalus*[6] (Wahal ou Waal) et fait l'*Insula Batavorum*, et il compte 80 milles entre ce confluent de la Meuse avec le Waal et l'Océan.

Il était admis, au temps de Virgile, que le Rhin avait deux embouchures[7], et Strabon rapporte qu'Asinius Pollio reprenait ceux qui lui en attribuaient davantage. Quant au géographe grec, il connaît fort mal cette région, puisqu'il affirme que, de l'embouchure de ce fleuve, on découvrait le pays de Kent, Κάντιον, en Bretagne[8]. Mela ne donne également que deux bras au fleuve : celui de gauche aurait retenu seul, selon lui, le nom de *Rhenus;* celui de droite se serait étendu dans la plaine, aurait formé un grand lac, le *lacus Flevo*, et aurait en-

1. II, I, 28; IV, I, 1.
2. *B. g.*, I, 1 : « Belgae... proximi sunt Germanis qui trans *Rhenum* incolunt; » cf. II, 3; I, 2 : « ..... *flumine Rheno,* latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit. »
3. *Germ.*, 1; *Ann.*, II, 6, etc.
4. II, XI, 2; cf. IX, 4.
5. *B. G.*, IV, 10.
6. C'est la leçon des manuscrits les plus autorisés; on trouve aussi *Vaculus, Valus, Vualis :* voy. édit. Frigel, d'Upsal, t. II, p. 34.
7. « *Rhenusque bicornis.* » *Aen.*, VIII, 727; voy. Servius.
8. IV, III, 3.

touré de cette branche, ainsi divisée, l'île qui portait le même nom; puis, reprenant sa première largeur, se serait jeté dans l'Océan [1]. (Voy. pl. III.)

Tout le monde sait que le lac *Flevo* (en 1225) est devenu, par suite de l'irruption de la mer dans les terres basses qui environnaient ce lac au nord, le golfe de Zuiderzee (mer du Sud), auquel il faut sans doute joindre la mer d'Harlem (aujourd'hui desséchée); il est donc fort difficile aujourd'hui de déterminer l'étendue du *Flevo* et la situation exacte de l'île dont parle Mela. La description de Pline est plus complète : il nomme une autre île, celle qui est comprise entre le *Flevus* et l'*Helinius*, c'est ainsi qu'il appelle les deux bras extrêmes du Rhin; cette île est la « *nobilissima Batavorum insula et Cannenefatium* », et il lui attribue une longueur de cent mille pas (148 kilomètres); il ajoute que d'autres peuples, qu'il nomme également, occupent les autres îles comprises aussi entre ces deux bras; que celui du nord se répand dans un lac et que celui du sud [2] se confond avec la *Mosa* (Meuse); enfin qu'entre ces deux branches il en existe une troisième de médiocre importance [3]. L'île des Bataves est mentionnée dans de nombreux textes [4]. Tacite nous dit que le *Rhin*, coulant d'abord dans un seul lit, ou n'étant entrecoupé que par des îles de peu d'étendue, se divise à l'entrée de l'*ager Batavus* en deux fleuves : celui qui baigne la rive germanique

1. III, II.

2. Pline place le premier à l'orient, le second à l'occident ; mais cette orientation est fautive.

3. IV, XXIX (XV); voy. l'édit. Detlefsen, t. I, p. 188.

4. Caes., *B. G.*, IV, 10.— Ptolémée nomme le peuple et la ville : Λουγόδεινον Βαταυῶν (Leyde), II, IX, 4. — Dio Cass. : Βαταούα νῆσος (LV, 24, et sur ce passage, voy. Cluvier, *Germ.*, II, p. 141); cf. LIV, 32, où le nom du peuple est écrit Βαταούοι d'après plusieurs manuscrits (voy. édit. Sturz, t. III, p. 316), comme dans la *Table de Peutinger* : Batania (segm. I, AB, 1, et texte, p. 4, col. 1); cf. le fleuve *Mosa*, qui, dans ce document, est appelé fl. Batabus (segm. I, A, 1; texte, p. 2, col. 1) : Cluvier croit que c'est le Waal (*Germ.*, II, p. 141). — Tacite : « *Batavi* non multum ex ripa, sed *insulam Rheni amnis* colunt; » *Germ.*, 29 ; cf. *Hist.*, IV, 12 : « *Batavi*... insulam inter vada sitam occupavere, quam mare Oceanum a fronte, *Rhenus* amnis tergum ac latera circumluit; » *Ann.*, II, 6; voy. plus bas.—Pline, IV, XIX (XV), 1. —Plutarch., *Otho*, 12. —Zosim., III, 6 : τῇ Βαταβίᾳ... ἣν δίχα σχιζόμενος ὁ Ῥῆνος νῆσον ποιεῖ πάσης ποταμίας μείζονα νήσου. — Pacat., *Paneg. Theodos.*, 5; — voy. enfin, sur la *Batavia*, la longue et savante discussion de Cluvier, *German. Ant.*, II, p. 139-169.

conserve son nom et l'impétuosité de son cours, jusqu'à ce qu'il tombe dans l'Océan; l'autre, qui baigne la rive gauloise, est plus large et plus tranquille, il a reçu des peuples riverains le nom de *Vahalis*[1], nom qu'il perd en se mêlant à la *Mosa*, avec laquelle il se déverse dans le même Océan par une immense embouchure[2]. On remarquera que Ptolémée distingue quatre bouches : celle de la Meuse (24° 30′ – 53° 30′), la bouche occidentale du Rhin (26° 15′–53° 20′), la bouche du milieu (27°–53° 30′) et la bouche orientale (27° 20′–54°) du même fleuve[3]. Cependant, au IVe et au Ve siècle, on ne distinguait communément que deux bras, et l'épithète de Virgile, *bicornis*, se rencontre encore chez les écrivains de cette époque[4]. Il est difficile de concilier ces divers témoignages. De tous ceux qui ont entrepris de le faire, Cluvier est celui qui nous paraît, encore aujourd'hui, avoir le plus d'autorité, d'abord à cause de son savoir étendu comme humaniste, et de son bon jugement comme géographe, ensuite parce qu'il connaissait le pays

1. Des différentes leçons présentées par les éditeurs des classiques et par les manuscrits : *Vacalus*, *Valus*, *Vucalus*, *Vualis*, celle de Tacite, *Vahalis*, est certainement la meilleure. — On peut ajouter aux textes cités plus haut : Servius *ad Aen.*, VIII, 724; — Eumène, *Panegyr. Constantini Magni*, 8; — Pacat., *Panegyr. Theodos.*, 5; — Sidon. Apollin., XIII, 11; XXIII, 243; — et, pour le moyen âge, Pertz, I, 445, 592, 596; — pour l'étymologie, Zeuss, qui propose le kymrique « *gwahanu*, séparer (?) » : *Die Deutschen*, p. 15, note.

2. *Ann.*, II, 6.

3. II, IX, 3 et 4.

4. Claudian., XXI, *De laud. Stilich.*, 198-201 :

« Impiger a primo descendens fluminis ortu
Ad *bifidos tractus* et juncta paludibus ora,
Fulmineum praestrinxit iter, ducis impetus undas
Vincebat celeres, etc. »

Cf. XXVI, 336 :

« Divisum *bifido* consumit, *Rhene*, meatu. »

Eumène, *Paneg. Constantini*, 11 : « et toto nostri greges flumine *bicorni* mersantur. » — Auson., *Mosella*, v. 430 et suiv. :

« Dives aquis, dives Nymphis largitor utrique
Alveus extendet geminis divortia ripis,
Communesque vias diversa per ostia fundet
. . . . . .
Accedet tanto geminum tibi nomen ab amni,
Quumque unus de fonte fluas, dicere *bicornis*. »

pour l'avoir habité[1]; enfin parce qu'il était libre des préjugés ou des intérêts locaux dont les savants qui y étaient nés ne se sont pas toujours montrés exempts. S'il n'a pas donné la solution complète du problème, c'est lui qui nous paraît avoir approché le plus près de la vérité, ou tout au moins de la vraisemblance. Pour identifier, à l'aide des seules données fournies par les textes anciens, les inconstants méandres des bouches du Rhin tels que les ont vus Drusus, Corbulon et Civilis; avec ceux qui sillonnent aujourd'hui la Hollande, il faut tenir compte des irruptions de la mer, des desséchements artificiels, de la création des polders, des effondrements du sol, des transformations produites par les canaux, enfin de tous les changements que la nature et la main des hommes ont fait subir à cette région, la plus profondément modifiée de toute l'Europe et même du monde entier. Il faut se rappeler d'abord que, même dans les temps anciens, des changements importants ont été le résultat des opérations de la guerre que les Romains eurent à soutenir sur le Rhin inférieur contre les Germains, et en particulier contre les Bataves. Ces changements nous aideront à expliquer les textes en les distinguant eux-mêmes d'après leurs dates. Et d'abord, rappelons-nous que Drusus, le père de Claude et de Germanicus, peu de temps avant son consulat (9 av. J. C.), pendant lequel il mourut, avait, le premier des généraux romains, navigué sur les flots de l'Océan septentrional et qu'il était parvenu jusqu'à cette mer en réunissant le Rhin à l'Yssel, ou Ijssel (*Issala*), à l'aide de la *Fossa Drusiana* qu'il avait fait creuser par ses sol dats[2]. L'Ijssel l'avait conduit sur le lac *Flevo* (devenu, en 1225, le golfe de Zuiderzee), et l'émissaire de ce lac, décrit plus haut, l'avait amené dans la mer du Nord, *Mare Germanicum*. C'est par la même route que son fils Germanicus se rendit, plusieurs années plus tard, à l'embouchure de l'Ems, *Amisia*[3], et c'est évidemment cette embouchure naturelle, mise en com-

1. On sait que ses deux grands ouvrages ont été publiés à Leyde.
2. Sueton., *Claud.*, 1.
3. Tacite, *Ann.*, II, 8.

munication avec le Rhin par le travail artificiel de Drusus, que Pline considère, quatre-vingt-dix ans plus tard, comme un bras du fleuve, auquel il donne le nom de *Flevus*, bras qu'il faut bien se garder, par conséquent, de confondre avec le Lek, ou avec le Vieux-Rhin.

D'autre part, Tacite et Dion Cassius nous apprennent que Corbulon, pour donner de l'occupation à ses soldats, leur fit creuser une *fossa* de 23 milles, ou 170 stades, de longueur, qui joignait le Rhin à la Meuse, pour protéger le pays contre les débordements de la mer[1]. Cluvier en a parfaitement déterminé l'emplacement et la direction[2], entre l'embouchure du Vieux-Rhin (Oude-Rijn), vers Leyden, et Maassluis (petite ville située sur l'estuaire commun de la Meuse et du Rhin méridional), passant, sous le nom Vliet ou Fliet, l'Oude-Fliet (ce qui peut se traduire par *aestuaria vetera fluxus maris*), par Delft, Maasland, et Maassluis[3]. Ce canal était parallèle à la mer et n'a pas dû déplacer ni modifier les embouchures.

Un troisième grand travail, celui qui altéra sensiblement l'économie du fleuve et changea le nombre de ses bras, fut celui que Civilis accomplit pour se défendre contre les légions en créant entre elles et lui une immense *fossa*.

Drusus avait construit, entre les deux bras du Rhin qui correspondent en partie au Waal et au Lek, un retranchement formidable. Pompeius Paullinus, légat impérial de la province de Germanie Inférieure, acheva, sous le troisième consulat de Néron (58), ce grand terrassement, consistant en *aggeres*, ou talus, qui avait été commencé 67 ans auparavant[4]. Civilis, treize ans plus tard (71), détruisit ce travail, détourna une partie du Rhin et le conduisit dans les terres à gauche, rendant

1. Tacite, *Ann.*, XI, 20. — Dio, LX, 30.
2. *Germ. ant.*, II, p. 149.
3. Cf., dans la *Table de Peutinger*, la station fleuio, que Cluvier propose de lire *Fletio* (segm. I, A, 1, et texte in-fol., p. 7, col. 3, n° 2).
4. Tacite, *Ann.*, XIII, 53; le texte porte LXIII, mais c'est impossible, Drusus étant mort l'an 9 av. J. C. : c'est LXVII qu'il faut lire.

par conséquent beaucoup plus faible le bras naturel auquel il avait enlevé une partie de ses eaux [1].

Cluvier a déterminé avec certitude et décrit avec précision ce nouveau bras créé en l'an 71 de notre ère [2]. Pour le bien suivre et le bien comprendre, il faut d'abord étudier la topographie actuelle du fleuve, puis celle du temps de Cluvier, et montrer en quoi toutes deux diffèrent de l'ancienne.

Au fort de Schenk, le Rhin se partage, aujourd'hui comme autrefois, en deux bras. Celui du nord est le Neder-Rijn, celui du sud est le Waal. Suivons celui du nord, qui passe par Arnheim, Wageningen, Rhenen et atteint Duurstede. Là il se partageait jadis en deux bras : le Rhin-Courbe, Kromme-Rijn, vers le nord-ouest, qui n'existe plus qu'à l'état d'étroit canal, et le Lek, au sud-ouest. C'est le dernier, le Lek actuel, qui représente le bras artificiellement créé par Civilis. Il passe par Culenberg, Vianen, Schoonhoven, et se mêle, un peu au-dessous du village de Krempen, au Waal et à la Meuse réunis.

Le bras qui se détachait à droite, à Duurstede, vers le nord-ouest, sous le nom de Rhin-Courbe, puis de Vieux-Rhin, Oude-Rijn, se rendait à la mer en passant par Utrecht, Woerden et Leyden. C'est l'ancien bras septentrional, qui, diminué par la saignée de Civilis, devient, dans Pline, le Rhin du milieu, « *medio ore*, » coulant dans un lit de peu d'importance, « *modico alveo* [3]. »

Les importants travaux que nous venons de rappeler et qui furent tous accomplis en moins d'un siècle (de l'an 9 avant notre ère à l'an 71 après), suffisent à expliquer les divergences

1. Tacite, *Hist.*, V, 14.
2. *Germ. ant.*, II, p. 146.
3. Aujourd'hui ce bras n'existe pour ainsi dire plus entre Duurstede et Utrecht. A partir de cette ville, il prend plus d'importance, et, alimenté par divers canaux du sud, il produit deux bras : l'un se dirige, sous le nom de Vecht, vers Amsterdam et le Zuiderzee; l'autre, sous le nom de Leijdsche-Rijn, gagne Woerden, à l'ouest. Sur ce point, l'adjonction de nouveaux canaux lui rend l'ampleur d'un fleuve, qui, reprenant le nom de Vieux-Rhin, Oude-Rijn, gagne Leyden, puis, par une embouchure canalisée, le Kanaal, atteint la mer un peu au nord de Katwijk-aan-Zee.

des textes et à rétablir avec quelque apparence d'exactitude la topographie des bouches du Rhin.

César, qui avait franchi le fleuve beaucoup plus haut, connaissait mal cette région; aussi ses renseignements sont-ils assez vagues : « il se partage en plusieurs bras, » dit-il, sans les distinguer, ni les nommer, ni même les compter; « il se jette dans l'Océan par un grand nombre d'embouchures, etc. » L'écrivain romain ne sort de ces indications trop générales que pour nous en donner d'inexactes : « la Meuse se réunit au bras du Rhin qu'on appelle le *Vacalus*, à 80 milles de l'embouchure; » or tout nous porte à croire que la réunion qui s'opère entre la Meuse et le Rhin au fort Saint-André (Oud F^t St Andries et F^t n^w St Andries), entre Megen et Zalt-Boemel, pour former l'île qui porte le nom de cette dernière ville, est moderne, et que les deux fleuves coulaient autrefois parallèlement, sans confondre leurs eaux, jusqu'à une assez faible distance de la mer. C'est ainsi que l'a compris Cluvier, et il était parfaitement renseigné sur la topographie et sur l'histoire de ce pays. Par conséquent, ces 80 milles seraient impossibles; ils ne seraient pas même justifiés par la distance où se trouve la fusion actuelle des deux fleuves à la pointe orientale de l'île Boemel. Cela étant admis, il ne serait conséquemment pas plus exact de dire que la Meuse contribuait à former l'île des Bataves. Ce ne serait donc pas avec la Meuse que le Rhin aurait formé cette île, comme le croyait César; mais elle n'aurait pu l'être que par les deux bras naturels du Rhin.

Nous avons vu plus haut que Strabon connaissait ces parages moins bien encore que César. Mais les campagnes de Drusus et surtout celles de Germanicus permirent aux géographes postérieurs à Strabon de se procurer des renseignements plus exacts sur cette région fluviale et maritime; aussi Mela est-il déjà plus explicite. Cependant, comme il écrivait sous Caligula, la *fossa* de Civilis n'étant pas encore faite, il ne connaît que deux bras, dont l'un traversait le lac *Flevo:* c'est celui de l'Ijssel, dû à la *fossa Drusiana*, de l'an 9 avant notre ère; l'autre bras,

d'après ce géographe, ayant conservé le nom de *Rhenus*, serait celui qui, partant de Schenk, se rend à la mer par la bouche commune qu'il alimente avec la Meuse; autrement dit, c'est le Waal. Quant au Lek, entre Duurstede et Krempen, il n'existait pas encore, puisqu'il dut sa naissance à Civilis, en l'an 71 seulement. Mais Pline est plus complet et plus exact que Mela, parce qu'il avait reçu de nouveaux renseignements; aussi distingue-t-il le bras du nord, qui est le *Flevo*, de celui du sud, qu'il appelle l'*Helinius* (Waal), lequel se confondait, pour lui, avec la Meuse, et il ajoute qu'entre les deux est une troisième embouchure, « *os medium, modico alveo,* » évidemment le bras de Schenk à Leyden. Cette topographie est la même dans Tacite, sauf qu'il vient s'y ajouter le bras artificiel de Civilis, lequel ne forme pas une embouchure spéciale et qui n'est autre que le Lek.

Ptolémée compte quatre embouchures, parce qu'il donne à la Meuse un estuaire distinct de celui du Waal; les latitudes différentes qu'il leur attribue démontrent en effet que, pour lui, la Meuse aurait eu un estuaire à part, soit au nord, soit au sud de l'île Overflakkee, et qui correspondrait, par conséquent, soit au Haring-Vliet, soit au Brouwershavensche-gat (bouche de Brouwershaven). La bouche de Waal et Meuse réunis devient pour lui l'estuaire du Rhin méridional, la bouche de Leyden est celui du Rhin moyen, l'*os medium* de Pline; puis vient celui du Rhin septentrional, qui est le *Flevus* du même écrivain.

Il nous reste à donner plus de précision à cette topographie, en reprenant ces divers bras tels qu'ils étaient à la fin du Ier siècle, époque pour laquelle nous possédons les renseignements évidemment les plus exacts.

1° Pour la Meuse, nous pensons que, si Ptolémée a eu tort d'en distinguer complétement l'embouchure de celles du Rhin, César a commis une faute plus grave encore en nous montrant leurs eaux comme se confondant à 80 milles de leur estuaire commun, et nous ajoutons pleinement foi au

témoignage de Cluvier qui, il y a plus de deux siècles et demi, habitant le pays et ayant reçu de plus près ses traditions locales, affirmait que la réunion de la Meuse et du Rhin : 1° au fort Saint-André, 2° au fort Loewenstein, était le résultat d'une canalisation moderne [1], en d'autres termes, que l'île Boemel n'existait pas. On pouvait reconnaître de son temps la direction que suivait la Vieille-Meuse, tant par les traces profondes que son lit abandonné avait laissées, et qui sillonnaient encore le sol, que par les noms significatifs des localités qu'elle baignait jadis et qu'elle avait désertées alors. L'ancien lit, le lit romain de la Meuse, commençait à Megen, en s'écartant vers le sud du bras actuel, passait par Heusden à droite, Geertruidenberg à gauche, et gagnait le moderne Biesbosch, qui ne présentait pas alors, comme aujourd'hui, une plaine formée de lacs et de marais, mais qui, avant l'effondrement qui l'a inondée, offrait la consistance d'une terre ferme au milieu de laquelle coulait majestueusement le fleuve. Cette Vieille-Meuse présentait encore au commencement du XVIIe siècle, avant d'arriver à Geertruidenberg, un filet d'eau très-faible, mais visible sur plusieurs points et désigné sous les noms d'Heidikse-Maas (du village d'Heidikhuysen), puis d'Oude-Maas (ancienne Meuse). Cluvier connaissait encore les noms des villages, aujourd'hui noyés sous les eaux du Biesbosch, à l'ouest de Geertruidenberg; la Meuse passait aux ruines d'Herdewert, puis à Heisterbach et à Allenfo. De ce point, coulant entre les villages, déjà disparus sous les eaux, d'Alloesen, rive droite, et de Dubbelmund (aujourd'hui remplacé par celui de Dubbeldam), à gauche, elle atteignait, au sud-ouest de Dordrecht, l'île Beijerland, dans la province de Hollande proprement dite, où le nom d'Oude-Maas s'est conservé. Plus loin, elle gagnait Maasdam, West-Maas, Klaaswal, où l'on voyait encore l'ancien lit en 1615; elle traversait un canal naturel partageant en deux l'île qui, au temps de Cluvier, s'appelait d'un seul nom Voorne, mais qui sépare

1. *Germ. ant.*, II, p. 141.

aujourd'hui Beijerland de Voorne proprement dite; le vrai chenal se trouvait entre Simonshaven à gauche, et Biert à droite, et se terminait à Geervliet (à l'est de Brielle, île de Voorne). Cluvier remarque judicieusement que, si, au lieu de faire suivre à l'ancienne Meuse la direction, jalonnée de vestiges et de souvenirs, que nous venons de parcourir, on cherchait à la faire incliner plus à gauche, on tomberait, non dans l'*os Mosae*, mais dans le canal de Flakkee. Si, au contraire, on veut s'écarter à droite, on tombera dans le Waal, entre Hekelingen et le Portugaal. C'est donc bien à Geervliet qu'était « cet immense estuaire de la Meuse » dont parle Tacite, « où une partie du Rhin, sous le nom de Waal, se jette dans la mer. »

2° Pour tracer le cours de l'ancien *Vahalis* ou branche méridionale du Rhin, il nous faut encore partir de Schenk, où se fait, comme autrefois, la séparation des deux bras principaux, et suivre le Waal moderne, c'est-à-dire passer à Nimègue (Nijmegen), rive gauche; à Tiel (province de Gueldre), rive droite; à Zalt-Boemel, rive gauche; à la forteresse de Loewenstein, où un canal creusé de main d'homme lui amène aujourd'hui, depuis Bochoven, les eaux portant le nom de Nouvelle-Meuse. Ce nom se conserve encore au delà de Loewenstein, quoiqu'on lui donne plus fréquemment celui de Merwede; mais, quel qu'en soit le nom, au-dessous de Loewenstein, il nous représente le lit de l'ancien *Vahalis*. Sur la droite, on voit Gorkhum (Gorinchem) et les villages d'Hardinxveld, de Giessendam, de Sliedrecht, de Papendrecht; sur la gauche, Dordrecht; de là, toujours sous le nom moderne de Meuse, le *Vahalis* atteint l'ancien village, inondé déjà au XVIe siècle, d'Alblasserdam (aujourd'hui Oud-Alblasserdam), au nord duquel coule le Lek. En face d'Alblasserdam, nous trouvons, dans la direction de l'occident, un lit abandonné auquel les habitants ont conservé le nom d'Oude-Waal et qui représente bien en effet l'ancien *Vahalis*. Sur la rive gauche de ce fleuve mort se trouvaient, au temps de Cluvier, les villages d'Haynyderam-

bacht (aujourd'hui Hendrik-Ambacht), de Rysoort, d'Heerjandsdam, qui s'y voient encore. A partir de ce dernier, l'ancien Waal suivait la direction du bras moderne, improprement appelé aujourd'hui Oude-Maas, et retombait, entre les deux villages de Hekelingen et de Portugaal, dans le Waal moderne (que sur des cartes plus récentes on appelle Nieuwe-Maas), dont le cours s'identifie complétement avec l'ancien *Vahalis*, jusqu'à la *Mosa*, telle que nous l'avons tracée plus haut. Ce confluent devait se trouver entre Geervliet et Vlaaredingen, et les deux fleuves réunis formaient le vaste estuaire dont nous avons parlé, estuaire bien diminué depuis le XVIe siècle par la formation des polders de Blankenburg, qui ont créé une longue île, déjà à moitié cultivée aujourd'hui, entre Maassluis et Brielle. Les cartes de la fin du XVIe siècle, et en particulier celles d'Ortelius, nous représentent, libre de tout obstacle, la vaste embouchure signalée par les écrivains classiques.

3° Le *Medius Rhenus*. — Le second bras du Rhin, partant de Schenk, est connu communément sous le nom de Lek, mais il ne porte cette désignation qu'au-dessous de Duurstede, et au-dessus il s'appelle maintenant Neder-Rijn, et nous représente bien jusqu'à cette ville le bras ancien, le *medius amnis;* mais, avant Civilis, c'est-à-dire avant l'année 71 de notre ère, le Lek proprement dit, ou section qui coule entre Duurstede et Krempen, et, sous le nom actuel de Nieuwe-Maas, entre Krempen et Waardingen, n'existait pas : par conséquent le *medius amnis* de Pline ne peut avoir été que le cours naturel et primitif qui, depuis Duurstede, suivait la direction du nord-ouest, qui perdit encore de son importance lorsqu'une partie de ses eaux eut été détournée par Civilis, et qui, enfin, n'est plus représenté aujourd'hui que par le lit du Rhin-Courbe et du Vieux-Rhin, jusqu'à Leyden et à la mer.

4° Les travaux de Civilis ont donc formé le Lek, et c'est ce bras qui, venant s'ajouter à ceux de Mela et de Pline, figure dans Ptolémée, auquel Tacite donne le nom de *Rhenus*, bras

qu'il représente comme frontière de la Germanie, et dont il nous signale l'impétuosité : « *servatque nomen et violentiam cursus*[1], » ce qui ne saurait s'appliquer au « *medius Rhenus, modico alveo* » de Pline, d'autant que, déjà faible, il avait été singulièrement appauvri par la saignée de Civilis ; On pourrait objecter que Tacite raconte, en ce passage, des faits bien antérieurs à la révolte de Civilis, mais il est évident qu'il décrit le Rhin tel qu'il était à l'époque où il écrivait et non tel qu'il avait dû être au commencement du siècle. Or c'est vers l'année 100 qu'il écrivit sa *Germanie*, et qu'il reçut évidemment, lors du retour de Trajan à Rome, tous les détails topographiques qu'il a consignés dans ses autres écrits ou qu'il y a ajoutés.

BOUCHE SEPTENTRIONALE DU RHIN
à la fin du 1er Siècle de notre ère

5° L'Ijssel ne commença à exister qu'à partir de l'an 9 avant notre ère, et il dut sa naissance à la *Fossa Drusiana*, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut. Nous avons vu que c'est

1. *Ann.*, II, 6.

bien le bras septentrional de Mela et de Pline; mais il est impossible, même en s'aidant de l'étude des passes et des cotes de profondeur du Zuiderzee, de déterminer : 1° l'étendue du lac *Flevo;* 2° la situation et la superficie de l'île du même nom; et 3° la direction du chenal et de l'estuaire de ce bras extrême du Rhin.

Affluents de gauche. — A partir des sources du Rhin, le premier affluent de gauche nommé à l'époque romaine[1] est l'*Arura*[2] ou *Arula*, *Arola* (Aare)[3], qui traverse le lac de Brienz, puis celui de Thun, nommé *Dunensis lacus* dans Grégoire de Tours[4] et dans les historiens de l'époque mérovingienne[5]. Adrien de Valois propose de corriger le texte de Frédégaire, et de lire « *in lacu* [*Ebro*]*dunensi*[6] », et M. Alfred

1. La Thur, qui donne son nom au canton de Thurgovie, n'est citée sous son nom latin, *Duregus*, qu'au moyen âge : voy. Haller, II, 18 ; on l'appelait aussi *Tura :* Valois, *Not. Gall.*, 566.

2. La véritable orthographe de ce nom est donnée par l'inscription trouvée en 1804 dans l'ancien amphithéâtre d'Avenches, *Aventicum*, et qui est conservée au musée de cette ville :

IN HONOREM·DOMVS·DIVINAE
*na*VTAE· ARVRANCI· ARAMICI
SCHOLAM·DE·SVO·INSTRVXERVNT
l D D D

(Mommsen *contulit. Inscript. Helv.*, n° 182.)

Donc il y avait sur l'Aar, ou plutôt sur les lacs de Brienz et de Thun, une navigation assez active pour avoir donné naissance à une corporation de *nautae*, comme à Arles, à Lyon et à Paris. L'Aar, malgré sa très-grande rapidité entre Thun et Berne, est navigable. Quant à l'autre nom géographique, *Aramus* sans doute, nous ne voyons pas à quel système de rivières et de lacs on doit le rapporter ; comme l'*École* de ces *nautae* était à Avenches, peut-être est-ce la Sarine, dont le cours inférieur est appelé Saane, affluent de gauche de l'Aar et très-voisin d'Avenches, qui est ainsi désignée dans notre inscription ; peut-être sont-ce le lac d'Avenches (aujourd'hui de Morat) et ses communications avec l'Aar. L'Aar, *Arura*, a donné son nom à toute la région (voy. l'inscription trouvée près de Berne en 1832 : DEAE | NARIAE | REG·ARVRE | CVR·FEROC·L; Mommsen, *Inscript. Helv.*, n° 216) : *Regio Arurensis.*

3. Il ne l'a été, dans les textes, qu'à une époque très-basse : *Passio S. Mauricii et Socior.* « *Salodurum supra Arulam flumen.* » — Fredeg., *Chron.*, V, 18. ; — voy. Haller, *Helvet. unter den Römern*, II, p. 16-17. Au moyen âge, nous avons l'orthographe de transition, *Arar :* voy. Valois, *Not. Gall.*, p. 496.

4. *Hist.*, IX.

5. Fredeg., *Chron.*, 19. — Aimoin, *Hist.*, III, 86.

6. *Notit. Galliae*, p. 184, col. 2.

Jacobs pense que cette correction « est d'autant plus admissible que Frédégaire vivait à Avenches, non loin du lac de Neufchatel[1] », qui serait l'*Ebrodunensis lacus* de Valois, *Ebrodunum* (Yverdun) étant situé sur ce même lac, au sud. Or c'est précisément parce que Frédégaire habitait le pays, qu'il ne pouvait croire que l'*Arula* (certainement l'Aare) traversât le lac de Neufchatel, puisque c'est l'Orbe (*Urba?*) qui s'y jette, et la Zihl (*Tela*) qui en sort pour grossir le petit lac de Biel et se réunir à l'Aare, au-dessus de Soleure. C'est donc bien le lac de Thun, traversé par l'*Arura*, que Grégoire de Tours et Frédégaire désignent sous le nom de *Dunensis lacus*[2].

L'*Arura* (Aare) reçoit, à droite, le Grosser-Emmen, *Amma*, au moyen âge[3]; la Reuss, *Ursa*, puis *Rusa*, pendant la même période[4], traversant le Waldstatter-See ou Lac-des-Quatre-Cantons, *Lucernensis lacus* (nom d'une époque relativement moderne), et recevant l'émissaire du lac de Zug, que l'on s'est cru autorisé à appeler, pour l'époque romaine, *Tugiensis lacus*[5] (la ville de Zug est *Tugium*), se fondant sur ce que cette région avait été habitée par les *Toygeni* ou *Tugeni*, dont parle Strabon[6]. Ce n'est pas avec plus de raison qu'on a nommé la

1. *Géogr. de Frédég. et de ses continuat.*, p. 8 du tirage à part (extr. de la *Revue des Soc. sav.* de 1859).

2. Il s'agit, dans le passage de Frédégaire, d'un prodige qui aurait eu lieu la quatrième année du règne de Thierry : « aqua calidissima in *lacu Dunensi, quem Arula flumen* influit, sic valide ebullivit, ut multitudinem piscium coxisset. » En admettant que ce prodige eût la moindre apparence de vérité, il serait encore plus facile de découvrir le prétexte de cette légende sur les bords du lac de Thun que sur ceux du lac de Neufchâtel, attendu qu'à 20 kilomètres du premier sont les sources thermales de Weissenburg dont la température varie de 23 à 27 degrés (voy. Constantin James, *Guide pratique aux eaux minérales*, 5e édit., p. 244 ; cf. Ad. Joanne, *Les bains d'Europe*, p. 489), et dont les eaux s'écoulent dans la Simmen, tributaire du lac de Thun, près de cette ville même; on ne trouve rien de semblable sur les bords du lac de Neufchâtel.

3. Voy. Bischoff, *Vergleichendes Wörterb.*

4. Haller, II, p. 17.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 196. — Cluv., *Germ. ant.*, II, p. 13.

6. VII, II, 2 ; IV, I, 8 : on lit dans ces deux passages Τωύγενοι; cf. VII, V, 1, où on lit Τοίνιοι, que M. Müller propose d'identifier à Τωύγενοι (édit. Didot, p. 984) avec beaucoup de vraisemblance, contrairement à l'opinion de Casaubon (qui veut lire καὶ Βοίους), opinion déjà repoussée par Kramer.

Limmat *Limagus*[1] et le lac de Zürich *Turicensis lacus*, sous le prétexte qu'il s'appelait *Turricinus lacus* au moyen âge[2], et que Zürich doit être identifié certainement avec la localité ancienne dont le nom figure dans une inscription trouvée en 1747 sur la colline Lindenhoff, près de cette ville, et qui est relative à un préposé du bureau ou de la *statio Turicensis* de la douane des Gaules[3].

L'*Arura* (Aare) reçoit encore d'autres cours d'eau dont on ne trouve également de mentions, sous leurs formes latines, que dans les textes du moyen âge[4].

La même observation peut s'appliquer à la *Byrsa* (Birse), que nous rencontrons après l'Aare, comme affluent du Rhin.

Il n'en est pas de même pour l'Ill, dont le nom antique paraît nous avoir été conservé dans celui de la station de la Table de Peutinger : Helellum, c'est-à-dire *ad Helellum*, station sur l'*Helellus*[5], ni pour la *Nava* (Nahe)[6], qui verse ses eaux rapides[7] dans le Rhin, à *Bingium* (Bingen).

La *Mosella* vient ensuite, la Moselle dont les échos répètent pour nous le nom d'Ausone. Mais ces rives fertiles[8] et ver-

1. Haller, II, p. 15.
2. Valois, *Not. Gall.*, p. 563.
3. On lit aux lignes 7 et 8 de cette inscription : PP·STA TVRCEN | XL G, etc. : *praepositus stationis Turicensis quadragesimae Galliarum* (impôt de douane uniforme du quarantième du prix brut des marchandises), Mommsen, *Inscript. Helv.*, n° 236.
4. Ce sont : à gauche la *Semina* (Simmen), tributaire du lac de Thun, la *Sana* (Saane), qui passe à Fribourg, et la *Tela* (Zihl, ou Thiele), émissaire du *lacus Nugerolo* (Bieler See, lac de Bielle) et de l'*Ebrodunensis lacus* (lac de Neufchâtel), où se jettent l'*Urba* (Orbe) et le *Brolius* (Broye), ce dernier traversant l'*Aventicensis lacus* (lac de Morat), qui reçoit lui-même, à l'est, la *Bibiena* (Biber). Voy. Haller, II, p. 19 et suiv. ; mais voyez surtout la carte jointe à ce volume.
5. Segm. II, BC, 1, et texte, p. 11, col. 1, n° 24, in-fol., ou p. 66 de l'édit. in-8. La leçon de la Table nous paraît préférable à celle de l'*Itinéraire* d'Antonin, *Helvetus* (Wessel., p. 252, 350, 354); mais il est indispensable d'étudier les variantes des manuscrits qui donnent *Heiueto*, *Halueto*, *Elbeium*, *Helucto*, *Eleuto*, *Heluteo*, *Elueto*. Nous ne pensons pas qu'on doive identifier l'*Elcebus* de Ptolémée, Ἕλκηβος (II, IX, *al.* VIII, 18), avec l'*Helellum* de la Table ; nous en avons donné les raisons dans l'ouvrage cité plus haut. — M. Ponton d'Amécourt suppose que l'ancien nom de l'Ill était *Alsa* et il se fonde sur la légende d'une monnaie mérovingienne : ALSEGAVDIA VICO (*Soc. des Antiq.*, XXIX, 1865, p. 73 du *Bullet.*) : ce n'est pas une raison suffisante.
6. Tacite, *Hist.*, IV, 70.
7. Auson., *Mosella*, v. 1 : « Transieram *celerem* nebuloso lumine *Navam*. »
8. *Id.*, *ibid.*, v. 23 : « ..... Amnis laudate agris, laudate colonis. »

doyantes[1] qui rappelaient au poëte bordelais sa patrie[2], ces coteaux riches en vignobles[3], ces eaux limpides[4], navigables[5] et poissonneuses[6] ont été chantés[7] ou mentionnés par d'autres

1. « Consite gramineas, amnis viridissime, ripas. » 26.
2. « In speciem quum me patriae, cultumque nitentis
Burdigalae, etc. » 18-19.
3. « Amnis odorifero juga vitea consite Baccho. » 25.
. . . . . .
« Inducant aliam spectacula vitea pompam,
Sollicitentque vagos Baccheia munera visus :
Qua sublimis apex longo super ardua tractu,
Et rupes, et aprica jugi, flexusque sinusque,
Vitibus assurgunt, naturalique theatro. » 152-156.
4. « ..... Vitreosque lacus imitate profundo. » 28.
5. « Naviger ut pelagus... » 27.
6. « Intentos tamen usque oculos errore fatigant
Interludentes, examina lubrica, pisces. » 75-76.

On sait que le poëte nomme, en les passant en revue, les diverses espèces de poissons que fournit la Moselle ; nous y reviendrons plus bas, dans le paragraphe consacré aux productions naturelles de la Gaule.

7. Venantius Fortunatus (III, XIV) parle aussi des bords agrestes et fertiles de la Moselle, de ses vignobles et de ses poissons :

« Piscibus obsessum gaudet utrumque latus.
Deliciosus ager ridet vernantibus arvis :
Hinc sata culta vides, cernis et inde rosas.
Prospicis umbroso vestitos palmite colles. »

Cf. VII, IV :

« Aut super uviferae *Musellae* obambulat amnem, etc. »

et III, XII, où les pâturages sont cités avec les cultures, la vigne et la pêche :

« Certanturque suo pascere pisce locum
. . . . . .
Cernit frugiferos congaudens incola sulcos,
Vota ferens segeti fertilitate gravi.
Agricolae pascunt oculos de messe futura :
Ante metit visus quam ferat annus opem.
Ridet amoenus ager tectus viridantibus herbis ;
Oblectant animos mollia prata vagos. »

Cf. encore X, X, où sont rappelés les pierreux vignobles et où le poëte nous donne une idée plus vraie de l'aspect des cultures :

« Nec vacat hic rigidis sine fructibus esse lapillis :
Denique parturiunt, saxaque vina fluunt.
Palmite vestitos hic respicis undique colles,
Et vaga pampineas ventilat aura comas.
Cautibus insertis densantur in ordine vites,
Atque supercilium regula picta petit.
Culta nitent inter horrentia saxa colonis ;
In pallore petrae vitis amoena rubet,
Aspera mellitos pariunt ubi saxa racemos,
Et cote in sterili fertilis uva placet,
Quo vineta jugo, calva sub monte, comantur,
Et tegit umbrosus sicca metalla viror. »

écrivains[1]. Son nom signifierait simplement Petite Meuse, d'après Zeuss[2]. Le premier de ses affluents, anciennement nommé, est la *Salia* (Seille), à droite : encore ne l'est-il pas avant le VIe siècle[3]; il en est de même de l'*Orna* (Orne)[4]; mais la *Sura* (Sauer, Saure, Sure, Sour), également à gauche, est connue d'Ausone, ainsi que ses deux tributaires, qui n'en font qu'un[5] : la *Pronaea* (Prüm) et la *Nemesa* (Nims)[6]; le *Saravus*, *Saruba*, ou simplement *Sara* (Sarre), à droite, paraît l'avoir été de tout temps[7]; il était navigable au IVe siècle, malgré ses eaux bruyantes[8]. Son affluent de droite, la Blies, qui s'y déverse à Sarreguemines, paraît être la *Bleza* de l'Anonyme de Ravenne[9]. Un peu au-dessous de Trèves, la Moselle reçoit l'*Eru-*

1. Tacite, *Ann.*, XIII, 53. — Flor., I, 44, p. 72 (*al.*, III, x). — Vib. Sequest. — *Table de Peuting.*, ἡ Μοσαλία, segm. II, A, 1. — Anon. Rav. : « *Mosela*, » IV, 26. — Greg. Turon., *De mirac. Sancti Martini*, IV, 29.

2. *Die Deutschen*, p. 14.

3. Venant. Fortun., III, XIV, v. 5 et suiv. :

« Hinc dextra de parte fluit qui *Salia* fertur,
Flumine sed fluctus pauperiore trahit.
Hic ubi perspicuis *Musellam* cursibus intrat, etc. »

Hic désigne Metz ; plus bas on lit :

« Hoc *Mettis* fundata loco, etc. »

Le mot *Salia* doit être rapproché des noms congénères de la Germanie et de la Gaule, *Salas* (Saale) ou Σάλας, par suite *Salii*, puis *Salyes*, *Salluvii*, *Salassi*, etc.

4. Venant. Fortun., *De navigio suo*, v. 13 :

« Gurgite suscipior subter quoque fluminis *Ornae*, »

à rapprocher du nom similaire en Normandie.

5. La Nims se jette dans la Prüm qui se jette à son tour dans la Moselle.

6. « ..... *Pronaeae Nemesaeque* adjuta meatu | *Sura*,... » *Mosella*, v. 353 ; — cf. Ven. Fortun., *loc. cit.*, v. 18.

7. *Table de Peuting.*, segm. II, B, 1 : pontesarani. — Itin. Ant. : « *Ponte Sarrix*, » p. 372, var. *Sarinx*, *Arnix*, *Sardis*. — L'inscription donnée par Gruter (p. 225, n° 4) d'après les *schedae* de Scaliger, comme se rapportant à Jules César et renfermant les mots CASTRA·SARRAE | FLV, est fausse.

8. Auson., *Mosella*, v. 367 :

« Naviger undisona dudum me mole *Saravus*, etc. »

On ne peut douter que ce soit aussi la Sarre que Venantius Fortunatus désigne dans les vers suivants :

« Ad *Saram* pronis labimur amnis aquis;
Perducor *Trevirum* qua maenia celsa patescunt. » *De navig. suo*, v. 20-21.

Ausone dit aussi qu'elle se jette à Trèves dans la Moselle :

« Fessa sub *Augustis* ut volveret ostia muris. » 369.

Anon. Rav. : « *Saruba*, » IV, 26.

9. IV, 26.

brus (Ruver), célèbre par ses marbres[1]. Dans la poésie de Fortunat sur le château de Nicetius, évêque de Trèves, il est dit qu'aux environs de cette ville, sur une crête presque inaccessible, s'élevait un château, ou, pour mieux dire, une forteresse flanquée de trente tours, et située au confluent de la Moselle et d'une petite rivière qu'il appelle *Rhodanus*. C'est sans doute *Dronanus* qu'il faut lire : sa description s'applique en effet à Neumagen, située au confluent de la Moselle et de la Trohn ou Drohne[2], qui représente bien certainement le *tenuis Drahonus* d'Ausone[3]. Sur la rive gauche, au-dessous de Trèves, Ausone mentionne trois rivières; malheureusement il ne suit aucun ordre géographique. Ces trois rivières sont le rapide et poissonneux *Gelbis*, ou mieux *Celbis* (Kyll)[4], d'où *Celbisburgum* (Kyllburg), d'après la remarque de Valois[5]; la *Salmona*

1. Auson., *Mosella*, v. 359 :

« Te marmore clarus *Erubrus*, »

et, plus bas, v. 362-364 :

« Praecipiti torquens cerealia saxa rotatu
Stridentesque trahens per laevia marmora serras,
Audit perpetuos ripa ex utraque tumultus. »

C'est mal à propos qu'on a cité, relativement à ce passage, la pierre blanche et facile à tailler dont parle Pline, comme étant en Belgique (XXXVI, XLIV, *al.* XXII), puisque le marbre dont les carrières se trouvent sur les bords de cette rivière, près du village de Ruver, lequel est situé à son confluent avec la Moselle, est bleuâtre, semblable à l'ardoise et sans veines. Voy. Forbiger, III, p. 126, renvoi " à la note 92.

2. « Mons in praecipiti suspensa mole tumescit
Et levat excelsum saxea ripa caput.
Rupibus expositis intonsa cacumina tollit,
Tutus et elato vertice regnat apex,
. . . . . .
Quem *Musella* tumens, *Rhodanus* quoque parvulus ambit, etc.; »

lisez *Dronanus*.

3. *Mosella*, v. 365. La quantité et l'orthographe diffèrent quelque peu dans les deux auteurs : dans Ausone « tenuemque *Drahonum* »; dans Fortunat « *Rhodanus* quoque ». Faut-il regarder cette différence de quantité comme le résultat d'une licence poétique de Fortunat ? Nous croyons que *Drahonus* est la vraie orthographe du nom ancien de la Trohn, ce qui n'empêche pas de rectifier le nom de Fortunat en *Dronanus* ou *Dronadus*.

4. *Mosella*, v. 359 :

« Te rapidus *Celbis*..... »

et v. 361 :

« Nobilibus *Celbis* celebratur piscibus... »

5. *Notit. Gall.*, p. 141.

(Salm)[1] et la *Lesura* (Lieser)[2], tous d'eux d'une médiocre importance. Reste l'*Alisontia*, sur laquelle les géographes allemands et français n'ont pu se mettre d'accord. Ausone nous représente l'*Alisontia* comme étant aussi considérable que la Sarre, et comme coulant sans bruit au milieu de grasses campagnes et de fertiles moissons[3]. Il nous paraît impossible, d'après les indications du poëte bordelais, de l'identifier avec l'Elz[4], affluent de gauche de la Moselle, passant à Montréal, et n'ayant ni l'importance ni les caractères qu'Ausone attribue à l'*Alisontia*, qui est certainement l'Alzette (Alzig, Alsitz), passant à Luxembourg et se jetant dans la Soer (*Sura*), ainsi que l'a démontré Valois[5], et que l'a répété d'après lui d'Anville[6], sans le citer. On devra rapprocher ce mot *Alisontia*, pour l'étymologie, de ses analogues, *Alisia*, *Alesia*, etc.

1. *Mosella*, v. 366 :

« Nec fastidios *Salmonae* usurpo fluores. »

2. *Mosella*, v. 365 :

« Praetereo exilem *Lesuram*. »

3. *Mosella*, v. 370-371 :

« Nec minor hoc, tacitum qui per sola pinguia labens
Stringit frugiferas felix *Alisontia* ripas. »

4. C'est l'avis de L. Tross, *Ad Auson. Mosell.*, p. 97; de Forbiger (III, p. 126, note 92 et renvoi ***).

5. *Notit. Gall.*, p. 13. On trouve dans des lettres des années 786, 803 et 876, les mots « *fluvius Alsuntia, Alsontia, Alsantia* », et, dans le dernier de ces documents, on lit : « ..... Brancelingam super fluvium *Alisontiam* in *pago Vabrinse*, » ce que Valois démontre devoir correspondre au pays de Luxembourg. Cette opinion est partagée par Ukert (*Geogr.*, II, 2e partie, p. 167). Les objections sont que l'Alzette n'est pas un affluent de la Moselle, mais de la Soer, et qu'Ausone, qui a mentionné plus haut la *Sura*, avec deux de ses tributaires, aurait dû nommer l'*Alisontia* en même temps. Mais le poëte ne suit aucun ordre, nous l'avons déjà fait remarquer; il ne dit pas non plus qu'il s'astreigne à ne nommer que les affluents directs de la Moselle, puisqu'il donne, dans son énumération poétique, d'autres sous-affluents de cette rivière : la *Pronaea*, recevant elle-même la *Nemesa*. On remarquera qu'il semble ne mentionner l'*Alisontia* que pour la comparer au *Saravus* qui lui fait en quelque sorte vis-à-vis. Les textes du moyen âge cités par Valois nous paraissent tout à fait concluants. — « Il a dû exister toutefois entre *Alizontia* et Alzette une forme germanique intermédiaire, qui est sans doute Alz; car *Alizontia* eût donné, en roman, Alzonce ou une forme voisine et n'a pu produire directement Alzette, qui semble être le diminutif de Alz. » (Note de M. L. Havet.)

6. *Notice de la Gaule*, p. 52. D'Anville cite un quatrième texte : c'est une lettre du comte Sigifrid de 963 : « *Castellum Lusilimburch, in pago Mettingaw, super ripam Alsuntiae fluminis.* »

Pour en finir avec les affluents du Rhin, nous avons encore à placer l'*Obringa* de Ptolémée, qui fait de ce cours d'eau la limite des deux Germanies[1], et est suivi, en cela, par Marcien d'Héraclée[2]. Mais, dans l'énumération des villes que Ptolémée place au nord et au sud de cette rivière, par conséquent qu'il attribue à la Germanie Inférieure et à la Germanie Supérieure, on voit qu'il porte au-dessous de l'*Obringa*, par rapport au cours du Rhin, *Moguntiacum* (Mayence, Mainz), et immédiatement au-dessus, *Noeomagus Nemetum* (Spire, Speier); il donne donc Mayence à la province de Germanie Inférieure. Or nous savons, par les documents du IVe et du Ve siècle, que non-seulement Mayence était dans la Germanie Supérieure, mais qu'elle était même considérée comme étant la capitale de cette province. Il faut donc, de toute nécessité, ou bien supposer une transposition dans l'énumération de Ptolémée et rétablir la limite des deux Germanies telle qu'elle était aux âges qui lui sont postérieurs, auquel cas on devrait voir dans *Obringa*, soit un nom nouveau donné par ce géographe à la Moselle, comme l'a cru Valois[3], soit l'Aar, comme l'ont pensé Cluvier[4], Ukert[5] et Forbiger[6], ce qui serait d'ailleurs plus conforme à la limite qu'on est convenu d'assigner aux deux provinces[7]; — ou bien respecter le texte de Ptolémée et l'ordre qui y est suivi, et sup-

1. II, IX (*al.* VIII), 14 et 17 : Μέχρι τοῦ Ὀϐρίγκα ποταμοῦ καλεῖται Γερμανία ἡ κάτω, et § 17 : Ἡ δὲ ἀπὸ τοῦ Ὀϐρίγκα ποταμοῦ πρὸς μεσημϐρίαν καλεῖται Γερμαμία ἡ ἄνω. Les variantes des manuscrits donnent : Ὀϐρίγμα, Ὀμϐρίκα, Ὀμϐρίγγα, Ὀϐρίγγα, Ὀμϐρίγκα.

2. *Peripl. mar. exter.*, II, 28. La leçon adoptée par les anciens éditeurs et approuvée par Hoffmann, p. 129, est Ἀϐρίκκα, à laquelle la lecture de tous les manuscrits de Ptolémée a seule fait substituer Ὀϐρίγκα dans les éditions plus récentes : voy. *Geogr. min.*, de Didot-Müller, I, p. 554, l. 10 et note.

3. *Notitia*, p. 389. Valois allègue que Ptolémée change quelquefois les noms des fleuves les plus connus : c'est ainsi qu'il appelle l'Escaut, *Scaldis*, du nom de *Tabuda*, et la Somme, *Samara* ou *Sumina*, de celui de *Phrudis*. On pourrait s'étonner aussi, si l'*Obringa* ne désigne pas la Moselle, que cette rivière importante eût été omise par le géographe grec, si de pareilles omissions ne lui étaient familières.

4. *Germ. ant.*, II, p. 202.

5. *Geogr.*, II, 2e part., p. 167, 168.

6. III, p. 127, fin de la note 92.

7. C'est au-dessous d'Andernach, *Antunnacum*, que l'Aar se jette dans le Rhin, et cette ville était en Germanie Supérieure.

poser alors que, de son temps, les bornes des deux Germanies étaient autres qu'au IVe siècle, que *Moguntiacum* dépendait du légat propréteur de la province impériale de Germanie Inférieure, et que l'*Obringa* serait en ce cas la petite rivière de Pfrimm, qui se jette dans le Rhin, un peu au-dessous de Worms. Cette dernière opinion, qui ne s'est pas présentée à l'esprit de nos devanciers, a peut-être l'avantage de ne rien changer au texte de Ptolémée, et de s'accorder avec l'indiscutable mobilité des frontières romaines, surtout de celles des provinces qui étaient, comme les deux Germanies, de véritables commandements militaires.

Nous avons étudié plus haut les bouches de la Meuse; il nous reste à dire un mot de son cours supérieur et de ses affluents. La *Mosa* (Meuse, Maas), dont César place, à tort, la source dans les Vosges[1], et — ce qui est plus exact — mêle les eaux à celles de l'Escaut, son tributaire[2], est mentionnée dans un grand nombre de textes[3]. Les Romains y naviguaient déjà en 44 avant notre ère[4]. Le seul affluent nommé par eux est la *Sabis*[5], au IVe siècle *Sambra* (Sambre)[6].

Le *Scaldis*[7] (Escaut, Schelde), que César considère comme un affluent de la Meuse[8], serait, selon Valois et la plupart des géographes modernes, le même fleuve que Ptolémée appelle

1. *B. G.*, IV, 10 : « *Mosa* profluit ex *monte Vosego*, qui est in finibus Lingonum; » mentions, *ibid.*, 9, 12, 15, 16, 24; V, 24.

2. *Ibid.*, VI, 33 : « ad flumen *Scaldem* quod influit in *Mosam.* »

3. Pline, IV, XXVIII (XIV), 3; XXIX (XV). — Tacite ne parle que de la Meuse inférieure. — Amm. Marcell., XVII, II, 2; IX, 1. — *Table de Peuting.*, segm. I, C, 1 (nous avons parlé plus haut du nom de *Patabus* que ce document donne à la Meuse inférieure). — Itin. Anton., p. 385. — Sidon. Apoll., IX, V, v. 208. — Ptolémée, voy. plus haut. — Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 361. — Pertz, I, 20, 101, 159, etc.

4. Dio Cass., XLIV, 42 : πλεῖται..... καὶ Μόσας.

5. Caes., *B. G.*, II, 16 et 18.

6. *Notit. Dignit.*, II, p. 109 : « praefectus classis *Sambricae.* »

7. Pline, IV, XXVIII (XIV), 1; XXXI (XVII), 1 et 2. — *Table de Peuting.*, I, B, 1 : pontes calbis, pour *Ponte Scaldis.* — Itin. Anton., p. 376. — Cl. Mannert, *Paneg. Maximiani Herc.* — Anon. Rav., IV, 26 : « *Scaldes* ».

8. *B. G.*, VI, 33. On a proposé de lire *Sabim* (voy. Ukert, II, 2e partie, p. 146, note 40), mais les manuscrits donnent seulement *Scaldem, Scaldim, Scaldin, Scalden.*

Tabula ou *Tabuda*[1], opinion fondée : 1° sur la place qui est assignée, dans le texte grec, à l'embouchure de ce dernier, entre *Gessoriacum* (Boulogne-sur-Mer) et l'estuaire de la Meuse[2]; 2° sur l'omission de l'Escaut, dans le cas où le *Tabula* serait distinct de celui-ci; 3° sur le témoignage, très-important ici, du vieux géographe Ortelius, qui trouve dans les écrivains du moyen âge le nom de *Tabul* ou *Tabula* donné à l'Escaut[3].

Pour la *Samara*[4], plus tard *Somena* ou *Sumena*[5] (Somme), c'est encore un nom différent qui figure dans Ptolémée, et, par conséquent, dans Marcien d'Héraclée : les éditeurs de ces géographes nous donnent le nom de *Phrudis*[6]. Forbiger propose d'y voir la Bresle[7], se fondant sans doute sur ce que le nom de *Samara* se rencontre aussi dans Ptolémée, en composition du moins, *Samarobriva* ou *Samarobriga* (Amiens)[8].

1. II, IX (VIII), 3 et 9; dans le premier passage : Ταβούλα ποταμοῦ ἐκβολαί (var. Ταβούλλα, Ταβοῦδα, Ταβούδα); dans le second : εἶτα, μετὰ τὸν Ταβούλαν ποταμὸν, Τοῦνγροι καὶ πόλις (var. Ταβούλλαν, Ταβούδαν); voyez l'édit. Wilberg qui adopte la leçon Ταβούλα, d'après les manuscrits de Paris.

2. Les degrés sont indiqués ainsi :

Gesoriacum.....	22° 30′,	53° 30′,
Tabulae fl. ost.....	23° 30′,	53° 30′,
Mosae fl. ost.....	24° 40′,	53° 30′;

mais on ne peut rien tirer de ces chiffres, attendu que, pour Ptolémée, la côte de la mer du Nord étant parallèle au degré de latitude, ces trois positions tombent sur la même ligne; la longitude seule est différente.

3. *Thes. Geogr.*, au mot SCALDIS.

4. Le nom de *Samara* ne se trouve dans les textes classiques qu'en composition, *Samarobriva*, dont le sens de passage ou pont sur la *Samara* est indubitable : Caes., *B. G.*, V, 24, 47 et 53; Itin. Ant. : « *Samarabrivas*, » p. 379 et 380, var. : « *Samariabriuas*, *Samarabibras*, *Samabriuas*, *Samarobibras;* » on remarquera qu'Amiens est désigné, dans le même document, par *Ambianis*, p. 362; *Table de Peuting.* : Sammarobriua (segm., I, B, 1); il faut préférer la leçon SAMARABRIVA, qui figure dans le milliaire de Tongres (Henz., 5236).

5. « *Sumena*, » Anon. Rav., IV, 26; deux manuscrits ajoutent à ce mot « *rimina, rumna.* »—Greg. Turon.: « *Sumina.* »—Fortunatus: « *Somena.* »—*Revelat. Corpor. Quintini Martyr.* : « *Somena* »; le manuscrit de la Passion de Saint-Quentin, en vers, désigne Amiens par ces mots : « quondam nomen *Somonobria* gestans, etc.; » on lit *Somanobria* dans la Passion de Saint-Firmin; enfin, dans le synode de Soissons, tenu l'an 862, il est parlé « *de anguillis Sommensibus* », des anguilles de la Somme, très-estimées alors. Pour tous ces textes du moyen âge, voy. Valois, *Notit. Galliae*, p. 538, 539.

6. Φρούδιος ποταμοῦ ἐκβολαί (21° 45′—52° 20′), II, IX (VIII), 1; voy. édit. Wilberg, p. 139.

7. III, p. 129, note 93, au bas de la page.

8. Σαμαροβρίουα, II, IX (VIII), 8 : deux manuscrits, dont un de Paris, n° 1401, portent Σαμαρόβριγα, Σαμαροβρίγα.

Mais nous remarquons que deux manuscrits de Paris et un des manuscrits palatins donnent φρούριος; or, dans sa description des côtes, il se pourrait que Ptolémée eût écrit : φρούριον, ποταμοῦ ἐκβολαί, « château fortifié, embouchure du fleuve, » quel fleuve? celui qu'il mentionne plus bas, la *Samara*, en nommant la cité des *Ambiani*, *Samarobriva*. Cette supposition nous paraît préférable à celle de Forbiger, qui impute à Ptolémée d'avoir omis la Somme pour nommer la Bresle, et à celle des autres géographes qui, en admettant la leçon *Phrudis*, croient qu'il a pu mentionner le même fleuve sous deux noms différents, *Samara* (§ 8) et *Phrudis* (§ 1). L'introduction d'un fleuve appelé *Phrudis* dans l'hydrographie de la Gaule et dans le texte du géographe grec ne serait pas du fait des copistes du moyen âge, mais de Marcien d'Héraclée lui-même, qui a souvent copié Ptolémée, et qui, ne connaissant pas les pays de l'Occident, n'aura pas compris ou aura mal lu ses tables[1].

Vient ensuite la *Sequana* (Seine)[2], qui, avec la Marne, séparait les *Galli* proprement dits des *Belgae*[3]. Strabon, qui connaissait mal la Gaule et a été trompé, dit M. Müller[4], par l'analogie de nom avec les *Sequani*, la fait sortir des Alpes et couler parallèlement au Rhin[5]; il ajoute que son embouchure est plus éloignée de la Bretagne que celles du Rhin, ce qui n'est pas plus exact;

1. « La longueur de la Belgique, y compris les deux Germanies, commence aux embouchures du fleuve *Phrunius*, etc., ἀπὸ τῶν τοῦ Φρούνου ποταμοῦ ἐκβολῶν, κ. τ. λ. », 29; voy. *Geogr. min.*, I, p. 554, l. 14, où l'éditeur, M. Müller, a eu le tort, puisque les manuscrits de Ptolémée ne sont pas d'accord sur ce nom, de rectifier la leçon des manuscrits de Marcien d'Héraclée pour introduire dans son texte Φρούδιος.

2. Mentions : Caes., *B. G.*, I, 1; VII, 57, 58; — Strab., Σηκοάνας, IV, I, 14; III, 2, 4, 5; V, 2; — Ptolémée, Σηκοάνα, II, VIII (VII), 2; IX (VIII), 1. — C'est mal à propos que Forbiger (III, p. 123) a cité ici le Σηκόανος d'Étienne de Byzance, qui place ce fleuve, d'après Artémidore, chez les Marseillais. Ce n'est pas, comme il semble le croire, une erreur des géographes grecs. Ce nom doit être plutôt rapproché du Καίνος de Ptolémée ou bien de la Touloubre qui se déverse dans l'étang de Berre, ainsi que l'ont remarqué judicieusement les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 180. — Dans la *Table de Peutinger*, nous croyons lire ıı. ıı. ϐ... ıı ı. ıeu... (I, AB, 1), peut-être *Ostia flli Sequanensis*; voy. notre texte, p. 1. — Anon. Rav. : « *Sigunna*, » IV, 26.

3. « A Belgia *Matrona* et *Sequana* [Gallos] dividit, » *B. G.*, I, 1; — cf. Mela, III, II, 4; — Pline, IV, XXXI (XVII), 1; — Ptol., II, VIII (VII), 2; — Amm. Marc., XV, XI, 3.

4. Voy. *Table* de son édit. de Strab., au mot SEQUANA, p. 908.

5. IV, III, 2.

il signale cependant ses nombreux méandres[1], et il assure que son cours navigable est plus long que ceux du Rhin, de la Loire et de la Garonne, ce qui devait être vrai[2]. L'empereur Julien vante le régime de la Seine, dont l'étiage ne descend jamais trop bas, et qui ne s'élève jamais beaucoup pendant l'hiver; il célèbre aussi la pureté de ses eaux[3]. Les appellations *Segona*, *Sigona* et *Secana*, dans les écrivains du moyen âge, nous offrent la transition entre le nom ancien et le nom moderne[4]. Nous ne dirons rien de l'identification proposée par Valois de la *Sequana* avec un prétendu fleuve *Geon* mentionné dans la cosmographie d'Éthicus[5].

Les affluents de droite de la Seine sont : l'*Albis* (Aube), mentionné par l'Anonyme de Ravenne[6], et, sous le nom d'*Alba*, dans de nombreux textes du moyen âge[7]; — la *Matrona* (Marne)[8], appelée *Maderna*[9] et *Materna*[10] au moyen âge; — l'*Isara*[11], ou

1. IV, III, 3.
2. *Ibid.*, II, 1; or il donne à la Loire 2000 stades de cours navigable (370 kilom.).
3. *Misopog.*, p. 340.
4. Greg. Turon., Fredeg., etc.: voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 516.
5. Valois, *ibid.* Le texte latin de ce cosmographe aurait porté : « *fluvius Geon* nascitur in Galliarum campis : influit Oceano occidentali : currit millia CCCCII. » Valois était possesseur d'un exemplaire de cette cosmographie, annoté par Nicolas Fabre. Cet exemplaire portait l'indication suivante : « Aethicum transcripsisse ex Julii Honorii libro, cujus meminit Cassiodorus *De Divinis lectionibus*, cap. 25, quem habet Petrus Pithoeus,..... unde ipse [Faber] infra notata desumpserit, » et c'est sur la foi des manuscrits de Julius Honorius que Fabre a corrigé *Geon* en *Geobonna*. Rapprochant à son tour la leçon *Geon* ou *Geobonna* d'un passage de la chronique de Fontanelle (S. Wandrille) du VIIIe siècle : « maximus fluviorum *Geon*, *qui et Sequana*, etc., » Valois conclut que *Geon* ou *Geobonna* est le même que la Seine. Il faudrait plutôt admettre, d'après l'ensemble du texte qu'il rapporte, que c'était l'estuaire de la Seine qui s'appelait au VIIIe siècle et peut-être même dans l'antiquité *Geon*, de même qu'aujourd'hui les embouchures de la Garonne et du Rhin reçoivent des noms particuliers et très-distincts de ceux de ces fleuves. Mais tout cela est fort douteux.
6. IV, 26.
7. Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 8.
8. Caes., *B. G.*, I, 1. — Pline, IV, XXXI (XVII), 1. — Amm. Marcell., XV, XI, 3. — Ausone, *Mosella*, v. 462. — Sidon. Apoll., *Paneg. Majoriani*, v. 208.
9. Anon. Rav., IV, 26.
10. Valois, *Notit. Gall.*, p. 323.
11. Le milliaire de Tongres nous donne certainement la meilleure leçon : ISARA (Henzen, 5236); cf. Itiner. Anton. : « *Briva Isarae* (Pontoise), » p. 384. — La *Table de Peutinger*, indiquant un autre passage de l'Oise, porte Eura (I, B, 1), erreur évidente du copiste pour *Isara*.

Esia (Oise)[1], qui reçoit elle-même, à gauche, l'*Axona*[2], *Axuena*[3], *Auxenna*[4] (Aisne), ou *Auxunnus*[5], rivière rapide[6], dont les bords étaient couverts de pâturages et de moissons[7].

La Seine reçoit, à gauche, l'*Icaunus* (Yonne), dont le nom, à l'époque romaine, nous a été conservé par une inscription célèbre qui a permis de l'identifier avec la rivière d'Yonne[8], appelée par l'Anonyme de Ravenne *Egona*[9], et par le moine Herric *Icauna*[10]. — L'Eure n'est mentionnée qu'au moyen âge sous le nom d'*Autura*[11], qui est certainement plus ancien, et rappelle le nom d'*Autricum* (Chartres).

1. On pourrait se demander si c'est bien l'Oise que Vibius Sequester désigne ainsi : « *Esia* Galliae in *Sequanam* fluit, » puisque le véritable nom de cette rivière à l'époque romaine est certainement *Isara* et qu'au commencement du moyen âge nous trouvons encore l'orthographe *Isara*, *Esara*, *Isera*, *Issa*, *Isira*, *Hissera*, *Issara*, *Isra*, *Hisa* (Valois, *Notit. Gall.*, p. 255); la forme *Esia* semble avoir prévalu seulement vers le xe siècle. Nous possédons un denier du roi Louis V, provenant de la collection Gréau, frappé à Pontoise et portant, au droit : LVDOVICVS REX P PONTESICENSIS (gravé dans le catalogue Gréau, *Monn. franç. et étrang.*, pl. I, n° 253), qu'il faut lire *Pontesiensis;* donc le nom *Esia* ou *Esis* était à cette époque celui de l'Oise.

2. Caes., *B. G.*, II, 5; l'endroit où eut lieu le combat, dans la campagne contre les Belges, était guéable : « ibi vadis repertis, » *ibid.*, 9.

3. Itin. Anton., p. 364; var. *Auxuena*, *Auxena*, *Axuenna*. La station « *Muenna* », p. 381, est pour *Axuena*.

4. *Table de Peutinger* : Aurenna (I, C, 1); — cf. Anon. Rav. : « *Assena*, » IV, 26; var. « *Arsena*. »

5. Dio Cass., Αὐξούννος, XXXIX, 2.

6. Auson., *Mosella*, 461 : « *Axona* praeceps. »

7. Voyez les vers de Fortunatus et les textes du moyen âge, dans Valois (*Notit. Gall.*, p. 72) :

« Hérbosis qua frangitur *Axona* ripis
Cujus aluntur aquis pascua, prata, seges, etc. »

8. Caylus, *Rec.*, VII, p. 291 et pl. LXXIII, 1 :

AVG SACR DEAB	*Augustis sacrum deabus*
ICAVNI	*Icauni*
T TETRICIVS AFRICAN	*T. Tetricius Africanus*
D S D D	*de suo dono dedit.*

C'est-à-dire « aux Déesses-Augustes (divinités Lares) de l'*Icaunus*, etc. ». — Voy. Le Beuf, *Hist. d'Auxerre;* Millin, *Voyage*, I, p. 167, et Orelli, 187.

9. IV, 26.

10. *Vita Sancti Germani*, II (voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 248-249) :

« ..... fluvio tamen interjecto,
Cui prius *Icaunae* nomen largita vetustas. »

11. Valois, *Notit. Gall.*, p. 71.

Dans l'Océan, l'*Olina* de Ptolémée[1] est l'Orne : pour en douter, il faut ignorer les nombreux textes du moyen âge, où le nom ancien s'est conservé, *Olna*[2], et qui ne sauraient s'appliquer qu'à ce fleuve.

L'*Arigenus*, ou *Aregenua Biducassium* du même géographe[3] a été donné comme un fleuve et identifié avec l'Aure, qui arrose le territoire de Bayeux. Nous avons cherché à démontrer[4] que, rien n'indiquant dans le texte grec qu'il s'agisse d'un fleuve, et le mot Βιδουκασίων étant le même que *Viducasses*, et non le même que *Bajocasses*, *Arigenus* ou *Aregenua* devait être identifié avec l'*Araegenue* de la Table de Peutinger, qui accompagne ce dernier nom du signe usité pour désigner les chefs-lieux de cité[5], et qu'on devait en conséquence le placer à Vieux (canton d'Évrecy, à 11 kilomètres au sud-ouest de Caen), dont le nom rappelle celui de l'ancien peuple, et où l'on a trouvé tant d'antiquités romaines, entre autres le fameux marbre de Thorigny, qui porte :

ORDO CIVITATIS VIDVCASS

« le sénat de la cité des *Viducasses*[6]. »

Le *Titus*, mentionné également par Ptolémée[7], a paru à quelques géographes devoir être identifié avec le Trieux; mais sans preuves suffisantes[8].

L'*Herius*, du même[9], semble à d'Anville[10] et à M. Bizeul, un

1. II, VIII (VII), 2 : Ὀλίνα ποταμοῦ ἐκβολαί.
2. Valois, *Notit. Gall.*, p. 391-392.
3. II, VIII (VII), 2 : Ἀριγένους Βιδουκασίων, var. Ἀρηγενούα.
4. *Table de Peutinger*, p. 23-24, édit. in-fol., et p. 153-159 de l'édit. in-8, *Gaule*, etc.
5. Segm., I, A, 1 : Araegenue.
6. On remarquera que Vieux est sur la rive droite de l'Orne et par conséquent séparé par cette rivière du territoire de Bayeux où coule l'Aure.
7. II, VIII (VII), 2 : Τίτου ποταμοῦ ἐκβολαί. Manuscrits conformes, sauf le n° 119 de Paris, qui porte Τά η του.
8. D'Anville place le *Titus*, qu'il écrit, à tort, *Tetus*, à l'embouchure de la See et de la Selune (*Notice de la Gaule*, p. 640).
9. II, VIII (VII), 1 : Ἠρίου ποταμοῦ ἐκβολαί. Le manuscrit de Paris, n° 1401, porte Ἐρίου.
10. *Notice de la Gaule*, p. 277-278.

des plus attentifs explorateurs des vestiges romains de la Bretagne[1], devoir être rapproché de la station de la Table Peutingérienne *Duretie*[2], que le copiste aurait mal écrit, pour *Durerie* (*Dur-Herie*). Cette hypothèse vraisemblable est fondée : 1° sur l'analogie que présente le nom d'*Herius* avec le nom moderne de Rieux, situé sur la Vilaine, précisément au point où passait la voie romaine, à XXIX lieues gauloises (64 k. 1/2) de Nantes, et à XX (44 k. 1/2) de *Dartoritum* (pour *Darioritum* ou *Dariorigum*, Vannes), distances conformes aux indications de la Table; 2° sur les ruines romaines observées en face de la localité moderne de Rieux[3].

Liger (la Loire)[4], dont les eaux azurées[5] et tranquilles[6] séparaient deux peuples, peut-être même jadis deux races, les Aquitains et les Celtes[7], prenait sa source dans les Céven-

1. *Voies romaines de Bretagne*, 1843, p. 30.

2. Segm, I, A, 1 : Durette. On comprend qu'avec cette forme de t, usitée au XIIIe siècle et aux époques antérieures, la barre verticale ne dépassant jamais la barre horizontale, le moine de Colmar, à qui nous devons l'unique manuscrit de la Table, ait pris un r pour cette lettre t.

3. Voyez notre texte, p. 29, édit. in-fol., et p. 195, édit. in-8, *Gaule*, etc.

4. Caes., *B. G.*, III, 9; VII, 5, où on lit « *Ligerim*, » et 10, où on lit « *Legerem;* » VII, 55 (*ter*); 56 « *Ligerem;* » 59 « interclusum itinere et *Legeri :* » Hirt., *B. G.*, VIII, 27, « flumine *Ligeri.* » — Pline, IV, XXXII (XVIII), 1 « Lugdunensis Gallia habet... flumen clarum *Ligerim* ». — Strab. : ὁ Λίγειρ, IV, I, 1, 14; II, 1, 2, 3; III, 4; V, 1. — Ptolémée : ὁ Λίγειρ, II, VII (VI), 2; VIII (VII), 1. — Étienne de Byzance nous donne deux leçons : Λίγειρ, qui désignerait la Loire en admettant la correction de Berkelius (p. 220) et d'Holstenius (p. 66), à l'art. Βέχειρ, où on lit : Λίγειρ, ποταμὸς περὶ Πλάταιαν, pour y substituer περὶ Γαλατίαν; l'autre leçon, à l'art. Λίγυρες, d'après Artémidore, est Λιγύρος ποταμός. — Dio Cass., Λίγρος, XXXIX, 40; XL, 38; XLIV, 42. — Auson., *Mosella*, v. 461. — Sidon. Apoll., *Paneg. Majoriani*, v. 209. — Anon. Rav. : « *Liger*, » IV, 40; « *Lega*, » IV, 26. — On voit sur l'original de la *Table de Peutinger* (segm. I, C, 1) flo Riger, en lettres rouges l'R initial est surmonté d'un L; cette correction, d'une main moderne, est imputable à Peutinger lui-même, ainsi que les autres notes qui figurent sur ce document et qui sont de la même encre.

5. Tibull., I, VII, v. 12 :

« Carnuti et flavi caerula lympha *Liger*, »

ce qui n'est pas très-exact, car les eaux de la Loire sont plutôt jaunes qu'azurées.

6. Lucan., *Phars.*, I, v. 439 :

« ..... jam placida *Ligeris* recreatur unda. »

7. Vib. Sequest. : « *Liger* Galliae dividens Aquitanos et Celtas in Oceanum Britannicum evolvitur; » — cf. Strab., IV, I, 1. — An. Rav., IV, 40. — D'après Artémidore, les *Ligures* tiraient leur nom de la Loire; voy. Étienne de Byzance : Λίγυρες... ἀπὸ Λιγύρου ποταμοῦ. La Loire nous semble être le seul fleuve auquel convienne le nom de Λιγύρος.

nes[1]; elle avait 2000 stades (370 kil.) de cours navigable[2] (elle en a 768 aujourd'hui)[3], et se jetait dans l'Océan, en face de l'île que Strabon appelle, d'après Posidonius, l'*Ile des femmes Namnites*[4], île petite, très-près de la côte, habitée en effet par des femmes de la peuplade des *Namnetes* (Nantes), qui, obéissant à un instinct religieux, se consacraient aux mystères des cérémonies bachiques qu'elles célébraient loin du commerce des hommes, dont elles ne consentaient à recevoir les secrets hommages qu'en se rendant elles-mêmes à bord des navires de leurs visiteurs. Denys le Périégète ajoute que cette île, habitée par les femmes des *Amnites* (pour Namnites), est située vis-à-vis de leur pays[5]. Ptolémée ne parle pas de l'île, mais mentionne seulement le peuple[6], et Marcien d'Héraclée ajoute qu'il occupe les bords du

Nous verrons, dans le chapitre II, que la vraie limite ethnographique devait être, non la Loire, non la Garonne, mais la chaîne des monts de la Margeride et du Limousin.

1. Strab., IV, I, 14.

2. *Id.*, *ibid.*, II, 1 ; — cf. Dio Cass. : πλεῖται..... Λίγρος (XLIV, 42).

3. La Loire a 980 kilomètres de parcours. Cette navigation n'a quelque importance qu'à partir de l'embouchure de la Vienne, ce qui fait 144 kilomètres de cours productif (Krantz, *Rapport*, *Journal officiel* du 13 novembre 1873, p. 6900).

4. IV, IV, 6. Une longue discussion s'est établie entre les commentateurs de Strabon, de Ptolémée, de Marcien d'Héraclée et de Denys le Périégète, au sujet de la leçon qu'il convient d'adopter pour ce nom géographique. Le texte de Strabon, dans tous les manuscrits, porte Σαμνιτῶν, Σαμνειτῶν ; ceux de Ptolémée donnent Σαμνῖται (II, VIII, *al.* VII, 6) ; ceux de Marcien d'Héraclée Σαμνῖται, Σαπινιταί (21, *Geogr. min.*, édit. Müller-Didot, I, p. 552 et note) ; ceux de Denys Ἀμνιτάων, Ἀμνητάων (v. 571, *ibid.*, II, p. 140 et note). Il s'agit évidemment, chez tous ces auteurs, du même peuple, situé à l'embouchure de la Loire ; deux d'entre eux font allusion au même fait touchant les femmes et les mystères dionysiaques auxquels elles se livraient, et aucun manuscrit ne donne la leçon Ναμνῖται dont le nom se trouve précisément écrit correctement dans un autre passage de Strabon (IV, II, 1), ce qui a donné à penser que le mot Σαμνῖται dans le second passage de ce géographe n'était pas fautif et devait être conservé, puisqu'il se trouve dans les manuscrits de deux autres écrivains sur trois, et que le troisième, Denys, ayant supprimé la lettre initiale, ne nous permet pas de conclure plutôt dans un sens que dans l'autre. Il faudrait donc, d'après ces savants, voir deux peuples distincts à l'estuaire de la Loire, les *Namnitae* ou *Namnetes* et les *Samnitae*. Nous ne saurions partager cet avis. Il est probable seulement que l'erreur est fort ancienne et a dû s'introduire dans le texte de Strabon et, par suite, dans celui de Ptolémée, par la similitude des lettres Σ (qu'on retournait souvent ainsi ⅁) et N, et à cause du nom très-familier aux oreilles italiennes de *Samnites :* ce n'est pas la seule erreur de ce genre que l'analogie des lettres et des sons ait fait commettre. Marcien d'Héraclée a copié Ptolémée et en a reproduit servilement et d'une manière inconsciente le texte avec toutes ses erreurs. Mais il n'y a pas de doute pour nous qu'il faille rétablir le nom Ναμνῖται et le substituer partout à Σαμνῖται.

5. Vers 570 et suiv.

6. II, VIII (VII), 6.

fleuve[1]. L'île dont parlent les deux premiers ne saurait être que Noirmoutier, et la tradition qu'ils nous ont transmise a certainement un fond de vérité qui fait songer aux plus vieilles légendes insulaires de l'Armorique, et à tout ce centre religieux dont Karnak et Lok-Mariaker nous présentent, sur une plage voisine, les vestiges imposants, sanctuaire mégalithique dont le sens et l'origine nous sont inconnus.

Les affluents de la Loire nommés par les Romains se bornent à la brumeuse *Meduana* (Mayenne)[2], à droite; à l'*Elaver*[3] ou *Elaris*[4] (Allier) et au *Cabris* (Cher)[5], à gauche. Quant à la Nièvre[6], au Loir[7], au Loiret[8], à l'Indre[9], à la Vienne[10] avec ses affluents et sous-affluents, à savoir : le Clain[11], la Gartempe,

1. 21, *Geogr. min.*, I, p. 552.

2. Lucan. :

« In nebulis, *Meduana*, tuis marcere perosus
Andus »

(*Phars.*, I, v. 438); cela serait vrai surtout de ces brumes de printemps et d'automne qui donnent un si grand charme aux horizons poétiques de la Loire et de ses affluents. Au lieu de *in nebulis*, Accursius et Turnèbe lisent *in ripis;* on a lu, mal à propos, *Meditana* pour *Meduana* (voy. édit. Oudendorp. Leyde, 1728). On distingue aujourd'hui la Mayenne de la Maine, que l'on considère comme formée de trois tributaires : Loir, Sarthe et Mayenne. Au temps de Valois encore, on regardait la Mayenne comme se jetant dans la Loire et recevant les deux autres; *Os Meduanae* est Bouche-Maine, dans Valois (*Notit. Galliae*, 328); on voit même que le nom *Meduana* dans les textes du moyen âge s'applique aussi à la Sarthe (*id.*, *ibid.*).

3. Caes., *B. G.*, VII, 34 : « secundum flumen *Elaver;* » 35 : « quod non fere ante autumnum *Elaver* vado transiri solet; » cf. 53.

4. Sidon. Apoll., *Paneg. Majoriani*, v. 209, vel. *Elauris*. — Dans Grég. de Tours : « *Elavaris* quem *Elaurem* vocitant. » — On trouve au moyen âge les formes *Hileris*, *Aleris*, *Alaris*, *Helarius*, *Alerius* (voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 185).

5. *Table de Peutinger* (segm. I, B, 1) : Cabris, voy. notre texte, édit. in-fol., p. 37, col. 2, n. 3, et édit. in-8, *Gaule*, etc., p. 253. *Gabris*, sans doute pour *Cabris*, doit être rapproché de *Vicus Carobriae* (Pont-sur-Cher) : voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 129; *Caris*, fl. (*id.*, *ibid.*, p. 185).

6. *Niveris :* voy. Valois, *Not.*, p. 383.

7. *Lidus*, *Leda*, *Ligerus*, *Lidericus*, *Legrus :* voy. Valois, *Not.*, p. 134, *Castrum Lidi*, et p. 276, *Lidericus*.

8. *Ligerecinus*, *Ligerinus*, *Ligeritus :* voy. Valois, *Not.*, p. 278.

9. *Andria*, *Anger* (Greg. Turon.), *Endria* (Guill.-le-Breton) : voy. Valois, *Not.*, p. 22, *Anger fl.*

10. *Vingenna* (Greg. Turon.), *Vigenna*, *Vicenus :* voy. Valois, *Not.*, p. 612.

11. *Clinnus* (Greg. Turon.), *Clennis*, *Clenus*. C'est avec raison que Valois combat l'identification proposée du *Clitis* de Sidonius Apoll., dans ce vers :

« *Clitis*, *Elaris*, *Atax*, *Vacalis*, etc. »

(IX. v, v. 209), avec le *Clenus* : voy. Valois, *Not.*, p. 147; c'est peut-être *Oltis* qu'il faut lire dans Sidoine (le Lot).

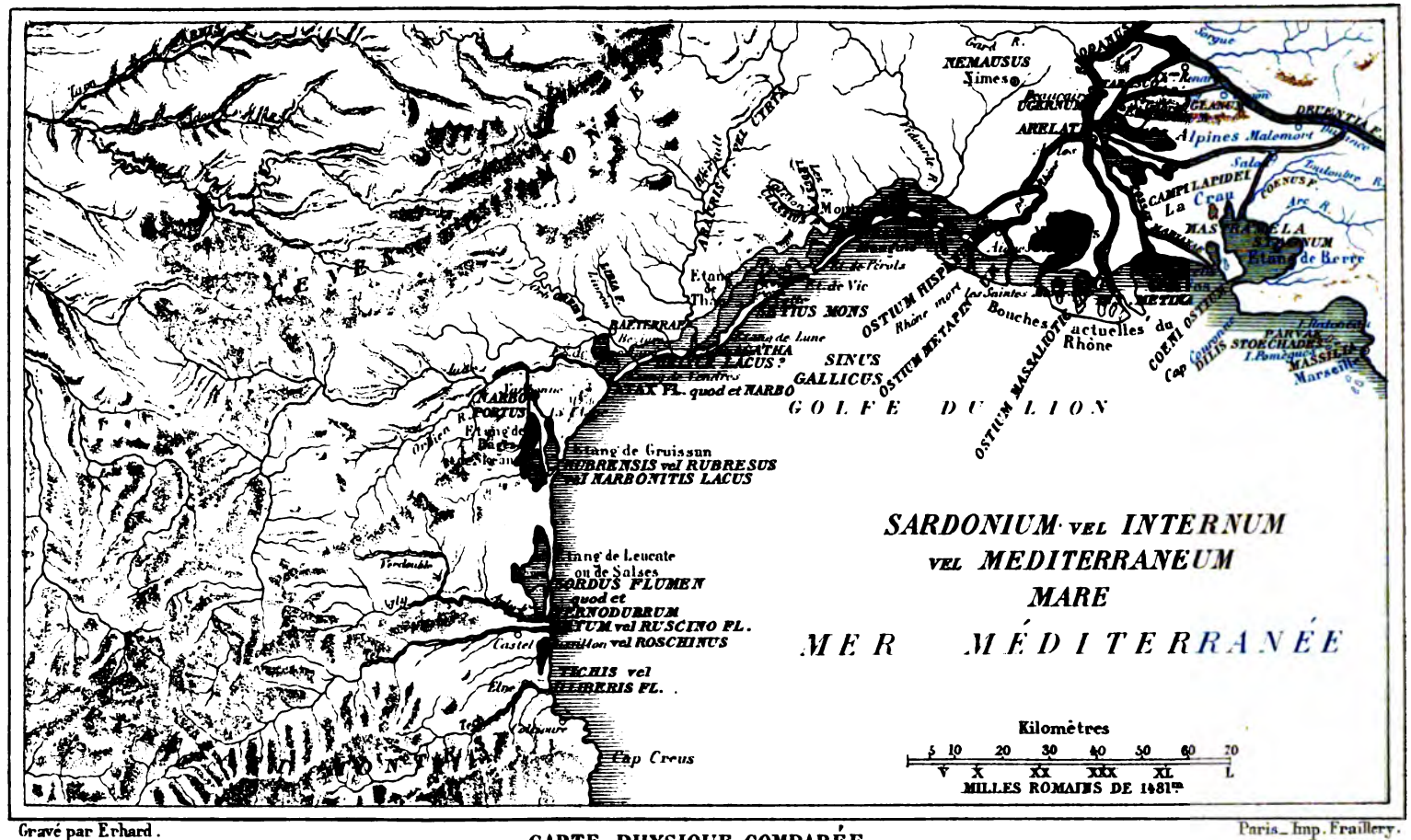

Gravé par Erhard.

Paris_Imp. Fraillery.

CARTE PHYSIQUE COMPARÉE
DE LA CÔTE MARITIME ENTRE LES PYRÉNÉES ET MARSEILLE
Au 1er Siècle de notre ère et de nos jours

N.B. La partie ancienne est en noir ; la partie moderne est en bleu.

la Creuse[1], enfin quant aux deux Sèvres[2], nous ne les trouvons nommés que dans les textes du moyen âge.

La Charente au contraire est mentionnée dans Ptolémée et dans son imitateur Marcien sous la forme *Canentelus*[3]; elle a été chantée par Ausone : « Le *Carantonus*, où reflue la mer des Santones (mer de Saintonge)[4]. »

La Garonne, le grand fleuve *Garumna*[5], *Garuna*, *Garunna*[6], conservait son nom, au temps de Strabon, jusqu'à l'Océan[7] et formait, à la même époque, la limite septentrionale des Aquitains, c'est-à-dire des Ibères de la Gaule[8]. Elle avait 2000 stades de cours navigable[9], valant 370 kilomètres; M. Krantz lui en attribue aujourd'hui 372[10] : cette conformité

1. *Vartimpa*, *Crosa;* voy. Valois, *Not.*, p. 163.

2. *Separis Namneticus*, *Separis Niortensis :* voy. Valois, *Not.*, p. 526.

3. Ptolémée : Κανεντέλου ποταμοῦ ἐκβολαί, II, VII (VI), 2. — Marcien : Κανεντέλλου; M. Müller (*Geogr. min.*, I, p. 522, notes) considère comme une erreur de d'Anville l'identification que notre géographe propose, et que nous admettons sans hésitation, du *Canentelus* avec la Charente. L'opinion de Gosselin, qui y voit la Vie (*Rech.*, IV, p. 71), a bien peu de poids vis-à-vis de celles de d'Anville (*Not. de la Gaule*, p. 198) et surtout de Valois (*Not.*, p. 125), qui cite les textes du moyen âge : *Carantonis*, *Caranta*, *Charanta*. Quant à celles d'Ukert, qui y voit le Ligneron (II, 2e partie, p. 144), et de Mannert, qui en fait la Sèvre Niortaise (II, p. 118), elles n'ont aucune autorité ici.

4. *Mosella*, 463 :

« Santonico refluus... ipse *Carantonus* aestu. »

5. « Magnusque *Garumna*, » Tibull., I, VII, 11. — Pour cette orthographe, qui est la bonne, cf. Pline, IV, XXXI (XVII), 1; — Méla, III, II, 5; — Amm. Marcell., XV, XI, 2; — Claudien, V, 113; — Ausone, *Mosella*, v. 483; — Sid. Apoll., VII, 394. — L'orthographe de la *Table de Peutinger* se rapproche de la leçon grecque et est identique à celle des manuscrits de Marcien d'Héraclée (voy. la note suiv.) : ad GARUNNA (segm., I, C, 1); celle de l'Itinéraire Hiérosolymitain donne *Garonna* (Wessel., p. 549).

6. Strab., IV, I, 1 : ὁ Γαρούνας; cf. 14; II, 1, 2. — Ptolémée, II, VII (VI), 2 : Γαρύνας, manuscrit 1401 de Paris Γαρίνας. — Marcien. d'Héraclée : Γαρούννας (21, *Geogr. min.*, Müller, I, p. 552 et note).

7. Ῥεῖ δὲ ὁ Γαρούνας εἰς τὸν Ὠκεανόν (IV, I, 14).

8. Οἱ Ἀκουιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατά τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, ἐοίκασι δὲ μᾶλλον Ἰβήρσιν. Ὁρίζονται δὲ τῷ Γαρούνα ποταμῷ, ἐντὸς τούτου καὶ τῆς Πυρήνης οἰκοῦντες (IV, II, 1; cf. *ibid.*, I, 1) : « les Aquitains diffèrent des Gaulois par leur constitution physique et par leur langue; ils ressemblent plutôt aux Ibères et sont bornés [en Gaule] par la Garonne et les Pyrénées, » ce qui n'est pas très-exact, dès qu'il s'agit de limite ethnographique, car ils s'étendaient aussi sur les rives de la Méditerranée, comme nous le verrons plus bas. Le même fleuve est assigné comme limite à l'Aquitaine et à la Celtique, ou Lyonnaise, par Pline (IV, XXXI, *al.* XVII, 1), par Méla (III, II, 5), et par Ammien Marcellin (XV, XI, 2).

9. Strab., IV, II, 1.

10. *Rapport*, etc., *Journ. off.* du 16 février 1874, p. 1296, col. 3.

nous prouve que le régime de ce fleuve a bien peu varié depuis. De son embouchure partait une des quatre lignes de navigation maritime entre la Gaule et la Bretagne (Angleterre)[1]. Méla, d'ordinaire si concis, nous donne de précieux détails sur ce fleuve : « la Garonne, dit-il, qui descend du mont Pyrénée, est guéable et à peine navigable dans une grande partie de son cours; mais, près de l'Océan, accrue par le flux, elle précipite ses eaux avec le reflux; elle se grossit et s'élargit en approchant de la mer, si bien que son estuaire forme un vaste détroit; elle porte de grands navires, et leur fait même essuyer de véritables tempêtes, surtout quand le vent souffle à l'opposite de son cours. A son embouchure est l'île d'*Antros*[2], que les habitants du pays croient être portée par les eaux et s'élever avec elles au temps de la crue; cette fausse opinion tient à ce que les rivages qui paraissent la dominer en temps ordinaires, se trouvent couverts pendant les hautes

1. Strab., IV, v, 2.

2. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 70-71) ne pense pas qu'il s'agisse ici du rocher insignifiant sur lequel on a construit la tour de Cordouan, *turris Cordubana*, dont Valois (*Notitia*, p. 223) fait remonter la première origine aux invasions des Sarrasins de Cordoue, mais le géographe du XVIIIe siècle suppose que la pointe en saillie de la rive gauche, qui resserre l'estuaire de la Gironde vis-à-vis de Royan, a été autrefois détachée de la terre ferme. Il remarque que cette pointe, depuis Soulac, ne tient au Médoc que par une langue de terre d'un demi-quart de lieue de large pendant la haute mer, et que cette langue de terre doit avoir été coupée jadis par une ouverture dont l'entrée en Gironde était appelée Chenal de Soulac. Il remarque avec raison que le mot chenal désigne nécessairement une passe d'entrée et de sortie. Il a trouvé sur des cartes, de 150 ans plus anciennes, une île appelée *Jau*, qui était réunie à peine, de son temps, au continent, dont quelques fossés la séparaient seulement pour l'écoulement des eaux. L'hypothèse de d'Anville nous paraît préférable à celle de Valois, qui suppose une erreur chez Méla et identifie *Antros* avec une île située à 10 lieues en remontant la Loire et appelée *Antrum* au moyen âge (*Notitia Gall.*, p. 25); nous la préférons aussi à celle de certains commentateurs de Méla qui y voient le rocher de Cordouan, lequel n'a jamais dû mériter le nom d'île. L'opinion de d'Anville se trouve encore confirmée par les plus anciennes cartes gravées. L'atlas d'Abraham Ortelius, achevé et édité en 1603 sous le titre de *Theatrum orbis Terrarum*, renferme une carte très-antérieure à cette date et portant ce titre : *Galliae Regni potentiss : nova descriptio, Joanne Joliveto auctore*, carte dans laquelle on voit figurer, en face de l'embouchure de la Garonne, une île avec ce nom *Médoc*. Dans son *Thesaurus Geographicus* (1587) Ortelius lui-même distingue « *Antros* insula in aestu *Garumnae* fluminis. Pomponius », de « *Antrum*, insula *Ligeri* fluminis, etc. » Il est certain en effet que le promontoire Κουραίννον ou Κουριανόν de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée ne peut représenter la pointe de Grave, comme nous le verrons plus bas dans la description des côtes.

eaux, etc.[1]. » Marcien d'Héraclée donne à la Garonne, entre la source et l'embouchure, un parcours dont on a lu le chiffre 900 stades; cette lecture est certainement mauvaise, car il n'est pas possible que l'écart soit aussi considérable : la longueur exacte de ce fleuve, en stades, serait 2729, valant les 505 kilomètres, qui résultent des calculs de M. Krantz[2]. Le vaste estuaire de la Garonne, que Méla a décrit et qu'Ausone compare, comme lui, à une mer, paraît avoir porté le nom de Gironde, *Garunda*, déjà au temps du poëte bordelais. Ce nom figure en effet, pour la première fois, non dans Ausone, mais dans une lettre que lui adresse Symmaque[3], et, pour Valois, ce n'est pas à partir de Bordeaux que la Garonne aurait changé son nom en celui de Gironde, mais beaucoup au-dessus de cette ville, au point où elle reçoit le Dropt, à droite, et où se trouve aujourd'hui le petit village de Gironde; ce savant prouve en effet, par les textes du moyen âge, qu'on plaçait alors, non-seulement Bordeaux, mais aussi la Réole (*Regula*) et Rions (*Reuntium*), sur la Gironde[4].

Strabon dit que la Garonne était grossie de trois grands affluents, qu'il ne nomme pas[5], et qui sont certainement le *Tarnis*

1. III, II, 5; — cf. Claudien, V, v. 113 :

« Quosque rigat retro pernicior unda *Garumnae*
Oceani pleno quoties impellitur aestu; »

cf. encore Ausone, *Mosella*, v. 483 :

« *aequoreae* te commendabo *Garumnae;* »

Sidoine Apoll., *Carm.*, VII, *Paneg. Aviti*, v. 392-395 :

« ..... Jamque ad populos et rura feroci
Tenta Getae protendit iter, qua pulsus ab aestu
Oceanus refluum spargit per culta *Garumnam*
In flumen currente mari, etc. »

2. *Rapport, loc. cit.*

3. Epist. IX, LXXXVI : « je l'avoue; mon ami, dit-il, j'ai reçu les préceptes de l'éloquence en Gaule, de la bouche d'un vieux maître, disciple des bords de la Gironde ; — ... senex olim *Garundae* alumnus immulsit. »

4. Valois (*Notit. Gall.*, p. 222) cite Henri Knighton et les *Annales* de Philippe le Bel.

5. IV, II, 1.

(Tarn)[1], aux paillettes d'or[2], aux eaux rapides et poissonneuses[3], l'*Oltis* (Lot)[4] et le *Duranius* ou *Durannus* (Dordogne)[5]. Ce sont les seuls, avec le jaune *Triobris* (Truyère, tributaire du Lot)[6], qui soient mentionnés par les écrivains anciens : encore ne figurent-ils, sauf le *Tarnis*, cité par Pline, que dans les textes des IVe ou Ve siècles.

Entre la Garonne et l'Adour, le seul fleuve auquel puisse

1. Pline, IV, XXXIII (XIX), 2 : « *Cadurci, Nitiobroges, Tarneque* amne discreti a *Tolosanis Petrocorii;* » il s'en faut bien que le Tarn ait pu séparer le Toulousan du Périgord : il y a évidemment ici une transposition; c'est *Cadurci* qu'il faudrait substituer à *Petrocorii* et réciproquement : le Quercy est en effet séparé du Toulousan par le cours inférieur du Tarn.

2. Auson., *Mosella*, v. 465 :

« Auriferum postponet Gallia *Tarnem;* »

propriété commune avec d'autres affluents de la Garonne et à laquelle l'Ariége (*Aurigera*) doit son nom.

3. Sidoine Apoll., *Carm.*, XXIV, *Propemptic.*, v. 45-47 :

« ..... citusque *Tarnis*
Limosum et solido sapore pressum « *stolido sopore* » (Valois)
Piscem perspicua gerens in unda. »

Ces vers ne se comprennent pas bien : le Tarn est rapide, il est vrai, mais ses eaux ne sont pas limpides comme semble le faire entendre *perspicua unda;* les *pisces limosi* ne peuvent s'accorder avec les derniers mots ni avec la rapidité du courant que le poëte attribue, d'ailleurs avec raison, à cette rivière. Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 544.

4. C'est avec raison, croyons-nous, que Valois propose la correction *Oltis* au vers de Sidoine Apollinaire qui porte :

« *Clitis, Elaris, Atax*, etc., »

Carm., V, *Paneg. Majorian.*, v. 209. On trouve dans les textes du moyen âge : *Olitis, Oltis* (*Not. Gall.*, p. 392).

5. Auson., *Mosella*, v. 464 :

« Concedes gelido, *Durani*, de monte volutus
Amnis. »

Ces sommets glacés sont les monts Dore, où se forme, comme on sait, la Dordogne, de la réunion de la Dore et de la Dogne ; cf. Sidoine Apoll., *Carm.*, XXII, v. 101 :

« Exis curvata, *Durani* muscose, saburra, »

que Valois (*Notit. Gall.*, p. 179) écrit, ce qui vaut mieux :

« Exis, turbata, *Durani* muscose, saburra. »

Au moyen âge, et déjà dans Grégoire de Tours, ce nom est devenu *Dorononia*, transition entre la leçon du IVe siècle et le nom moderne de Dordogne.

6. Sidoine Apoll., *Carm.*, XXIV, v. 23 :

« Flavum..... adspicis *Triobrem*, »

vel *Triobem*.

être identifié le *Sigmatus* de Ptolémée[1] ou *Signatius*[2] de Marcien d'Héraclée, est le Leyre, qui se jette aujourd'hui dans le bassin d'Arcachon.

L'Adour, *Atur*[3], *Aturus*[4], *Aturis*[5], termine pour nous la liste des fleuves qui se jettent dans l'Océan.

Pour suivre le même ordre en côtoyant la rive gauloise de la Méditerranée à partir du cap Creus, nous rencontrons d'abord le Tech, dont les plus anciens écrivains nous ont conservé le nom ibérien *Iliberis*. Athénée[6] rapporte que Polybe, dans le XXXIVe livre de ses histoires, montrait les champs voisins de Narbonne comme traversés par deux fleuves sortis des Pyrénées et baignant deux villes du même nom, *Ilebernis* et *Roscynon*[7], habitées par des Celtes, et qu'on trouve dans le bassin sablonneux de ces fleuves beaucoup de poissons dits *orycti* (c'est-à-

1. II, VII (VI), 2 : Σιγμάτου ποταμοῦ ἐκβολαί. Nous préférons cette leçon, donnée par le manuscrit 1401 de Paris, à celle que fournissent les autres manuscrits, Σίγμανος, et qui a été adoptée par Wilberg (p. 133), la leçon Σίγματος se rapprochant davantage des manuscrits de Marcien d'Héraclée.

2. II, 21, *Geogr. min.*, Müller, I, p. 551 : εἰς Σιγνατίου ποταμοῦ ἐκβολάς; var. Σιγνάτιος, forme génitive adoptée par Müller : εἰς Σιγνάτιος ποταμοῦ.

3. Tibull., I, VII; les dernières éditions portent, aux vers 4 et 5 de cette pièce, adressée à Messala :

« Hunc dare, Aquitanas posset qui fundere gentes,
Quem tremeret forti milite victus *Atax*; »

nous croyons qu'il faut rétablir, à la fin du second vers, *Atur*, comme Valois le lisait (*Notit. Gall.*, p. 52). Cette leçon est, non-seulement préférable, mais, avec *Aquitanas*, elle nous paraît nécessaire. Valois croit d'ailleurs qu'*Atur* désigne les habitants; pourquoi pas le fleuve? — Vibius Sequester : « *Atyr Tarbellae* civitatis Aquitaniae in Oceanum fluit. »

4. Lucain, *Phars.*, I, 420 : « qui tenet et ripas *Aturi*. » — Il ne faut pas trop s'arrêter à l'orthographe d'Ausone « Tarbellicus ibit *Aturrus* » (*Mosella*, v. 467), qui est due à la quantité nécessaire à son vers, *Aturus* ayant la deuxième syllabe brève; cf. *Parental.*, IV, XI, 12.

5. Ptol., II, VII (VI), 2 : Ἀτούριος ποταμοῦ ἐκβολαί; — cf. Marcien d'Héraclée, II, 21 (*Geogr. min.*, édit. Müller, I, p. 551).

6. VIII, 2.

7. Πεδίον εἶναι δι' οὗ φέρεσθαι ποταμοὺς Ἰλέβερνιν καὶ Ῥόσκυνον, ῥέοντας παρὰ πόλεις ὁμωνύμους, κατοικουμένας ὑπὸ Κελτῶν. Ἐν οὖν τῷ πεδίῳ τούτῳ εἶναι τοὺς λεγομένους ἰχθῦς ὀρυκτούς, κ. τ. λ. *Ilebernis* est évidemment une mauvaise leçon pour *Illiberis* ou *Illiberris* (les variantes donnent d'ailleurs Ἰλέβερρίν, Ἴλλεριν). Quant à ὀρυκτούς, que le traducteur de l'édition Didot, M. Dübner, a rendu par le mot latin *fossiles*, il signifie certainement ici, puisqu'il s'agit de poissons vivants, dans le sens propre et direct de ce mot, « tirés de terre, » et non « fossiles », qui est le sens dérivé.

dire tirés de la terre) : il explique en effet que, le sol y étant léger et rempli d'herbes et la couche de sable ayant deux coudées d'épaisseur, l'eau s'y répandait facilement et que les poissons y pénétraient pour y trouver leur nourriture, recherchant les racines des graminées, si bien que ce sol mobile et humecté offrait un vaste champ fluvial à la pêche, qui y était très-productive. (Voy. pl. IV.)

Strabon[1] répète, à peu près dans les mêmes termes, le passage de Polybe; la leçon que donnent ses manuscrits est *Ilibirris* (celle de Ptolémée est *Illeris*[2]). Il en nomme les poissons (κεστρεῖς)[3], et ajoute qu'on les pêche dans le sable avec une fourche et qu'ils se nourrissent de limon comme les anguilles. C'est évidemment le même fleuve que Méla désigne sous le nom de *Tichis*, qu'il représente comme assez faible dans son état ordinaire, terrible dans ses débordements[4]; or c'est le Tech qui représente le *Tichis* et dont le nom ibérien était *Illiberis;* l'identification certaine de la petite ville d'Elne (*Helena* au IVe siècle) avec la ville ibérienne d'*Illiberis* ne laisse plus à cet égard aucun doute dans l'esprit de personne[5] et aurait frappé notre Valois s'il eût eu de meilleures cartes sous les yeux[6].

Les mêmes auteurs grecs, dans les passages précités, mentionnent aussi le *Ruscino*, *Roschinus*, « creusant un large sillon

1. IV, I, 6.

2. II, X (IX), 2 : Ἰλλέριος ποταμοῦ ἐκβολαί (21° — 42° 40′).

3. *Mugiles*, en latin ; ce sont des mulets, encore appelés *muges* sur les côtes du Languedoc et de la Provence.

4. II, V, 8. — Pour Pline, voyez plus bas, la note sur le *Tet.*

5. Les *Itinéraires* le démontrent (voy. *Table de Peutinger*, segm. I, B, 2, p. 55, édit. in-fol., et *Gaule*, p. 382, édit. in-8). Elne, située sur un rocher, est présentement à 1 kilomètre et demi du Tech, en suivant la route de Perpignan à Port-Vendres; mais l'aspect des lieux prouve que les eaux de ce fleuve se sont répandues autrefois dans la plaine basse et marécageuse qui s'étend jusqu'au pied du rocher. D'Anville ne s'y est pas trompé (*Notice*, p. 380-381).

6. Cet incomparable savant n'eût pas commis l'erreur de porter la ville d'*Illiberis* à Collioure, qui est l'ancienne *Caucoliberis* (*Notitia Gall.*, p. 186), s'il eût mieux connu l'emplacement de cette dernière, resserrée dans une gorge étroite par les montagnes et la mer et où n'a jamais passé d'autre cours d'eau que la petite ravine de Douy. (Voy. *Cartes du dépôt de la Marine*, n° 1218.)

dans les sables du rivage Cynétique[1], » et qui, de même que l'*Illiberis*, portait un nom identique à celui de la ville où il passait, ville non plus ibérienne, mais phénicienne (Castel-Roussillon, à 5 kilomètres à l'est de Perpignan[2]). C'est le même fleuve que Pline appelle le *Tetum* [3] (Tet).

L'Agly, qui arrose les célèbres coteaux de Rivesaltes, a été identifié avec certitude par Astruc[4] avec le *Vernodubrum* de Pline[5], dont le nom se retrouve dans le principal affluent de gauche de l'Agly, le Verdouble, autrefois Verdoubre ; mais le véritable nom, ou du moins le nom le plus ancien de l'Agly, nous est donné par Festus Avienus. Après avoir signalé le *Roschinus*, que M. de Saulcy a identifié, avec toute raison, au *Ruscino*, le poëte ajoute : « un étang et un marais s'étendent au loin et les habitants l'appellent *Sordice*. Au delà des eaux bruissantes de ce vaste effondrement liquide (car, à cause de l'étendue de ses contours, il se soulève quand les vents soufflent avec furie), du sein même de l'étang coule le fleuve *Sordus*[6]. » Le seul étang auquel puisse convenir cette description est celui de Leucate ou de Salces, qui devait s'étendre beaucoup plus au sud et confiner presque au Tet. Il aura été comblé dans sa

1. Fest. Avien., *Ora Mar.*, 367 :

« Jacent arenae litoris Cynetici
Easque late sulcat amnis *Roschinus*. »

Voy. de Saulcy, *Revue archéolog.*, nouv. série, t. XV, janvier 1867, p. 59.

2. *Ruscino* est un nom phénicien : voy. Movers, *Die Phönizier*, II, II, p. 644, 654.

3. La plupart des éditeurs de Pline adoptent la forme *Tecum* (III, v, *al.* IV, 1), ce qui répondrait au Tech et non au Tet. C'est la leçon que portent les manuscrits du Vatican (3861), de Paris (6795) et de Leyde (*Lipsii* n° VII) ; M. Detlefsen a préféré, avec raison selon nous, la leçon *Tetum* que lui offrent d'autres manuscrits (voy. l'édit. de Berlin, 1866, p. 135).

4. *Hist. nat. du Languedoc*, p. 44.

5. « In ora, regio Sordonum..... flumina *Tetum*, *Vernodubrum*, » III, v (IV), 1, édit. Detlefsen. Berlin, 1866, p. 135.

6. *Ora Mar.*, 369-374 :

« Stagnum hic palusque quippe diffuse patet,
Et incolae istam *Sordicen* cognominant ;
Praeterque vasti gurgitis crepulas aquas
(Nam propter amplum marginis laxae ambitum
Ventis tumescit saepe praecellentibus)
Stagno hoc ipso *Sordus* amnis effluit. »

partie méridionale par les atterrissements de l'Agly, auquel il servait à la fois de récipient et d'émissaire[1].

Vient ensuite l'*Atax*, *Atacus*, *Atagus*[2], *Edas*[3] (Aude), auquel Polybe donne le nom de *Narbo*[4], tiré de l'ancienne et célèbre cité dont il arrosait le territoire. « Sorti du mont Pyrénée, ce fleuve, malgré la largeur de son lit, est peu important et guéable tant qu'il est alimenté par ses propres sources; il n'est donc navigable qu'à partir de Narbonne; mais, gonflé par les pluies d'hiver, il s'élève et déborde. Un lac le reçoit, du nom de *Rubresus*, étang très-vaste, avec une étroite issue vers la mer[5]. » L'étang dont Méla parle ici est nommé *Rubrensis* dans Pline[6], *Narbonitis* dans Strabon[7] et dans Étienne de Byzance[8], *Helice* dans Festus Avienus[9]. C'est le système des étangs de Bages, de Sigean et de Gruissan, au sud de la montagne de la Clape, et celui des étangs de Capestang, de Vendres et de Fleury au nord; car l'Aude, près de Narbonne, se divisait en deux bras, qui, avec la mer, entouraient ce massif et en faisaient un delta.

Deux causes ont profondément modifié tout ce littoral, que

1. Nous ne pouvons accepter l'identification proposée par M. de Saulcy (*loc. cit.*), qui y voit le Tech.

2. Ἄταξ. Strabon (IV, I, 6) le fait descendre des Cévennes, par erreur, au lieu des Pyrénées. Il place Narbonne aux bouches de ce fleuve et sur l'étang *Narbonitis* : ἡ Νάρβων ὑπέρκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκβολῶν καὶ τῆς Λίμνης Ναρβωνίτιδος (*ibid.*) ; et cf. 14. — *Atax*, Méla, II, v. — Pline, III, v (IV), 2. — Ptolémée, II, x (IX), 2 : Ἄταξ, Ἄταγος au gén., Ἄτακος dans Strab. — Vib. Sequest. — Sidoine Apoll., *Carm.*, V, 210. — Porphyrion *ad* Horat. *Sat.*, I, x, 46. — Fortunat, *Vita Martini*, II, v. 78. — Lucain, *Phars.*, I, 403. — Étienne de Byzance, Ἄτακος, au nomin. — Fest. Avien., *Ora Mar.*, 587 :

« Hic salsum in aequor amnis *Attagus* ruit (le *t* est redoublé pour la quantité) *Helice*que rursus hic palus juxta. »

3. Anon. Rav., IV, 28.

4. III, XXXVII, 8. Nous avons dit, à propos de l'Adour, que Tibulle et Ausone ont désigné ce dernier fleuve dans leurs vers, et non l'*Atax*, comme l'ont cru quelques éditeurs. Au nord de ce fleuve, Polybe dit que le pays est inconnu : *ibid.*, XXXVIII, 2; — cf. *id. apud* Athen., VIII, 2.

5. Méla, II, v.

6. III, v (IV), 2.

7. IV, I, 6.

8. Cité plus haut.

9. *Ora Mar.*, 587, passage cité plus haut.

nous étudierons en détail dans le paragraphe suivant, consacré à la description comparée des côtes; qu'il nous suffise de dire ici que ces deux causes sont : 1° les atterrissements produits à l'embouchure des fleuves dans les mers inertes, c'est-à-dire sans flux ni reflux; 2° les nombreux travaux de la canalisation moderne. Pour avoir la pleine intelligence des textes classiques, il faut tenir grand compte de ces deux éléments de perturbation et d'amélioration, et la géographie comparée doit procéder, comme l'archéologie, par un véritable travail de restitution; « le Tibre lui-même a ses ruines, » disait Bonstetten [1]. Faute de tenir compte des changements apportés sur le cordon littoral de la Méditerranée, cette mer fermée, l'on s'expose aux plus graves méprises. Nous en rencontrons une de ce genre chez nos plus illustres devanciers, à propos des estuaires de l'Aude à l'époque romaine. On sait que ce petit fleuve ne baigne plus aujourd'hui les murs de Narbonne et que cette ville n'est plus en communication, avec lui d'une part, et avec la mer de l'autre, que par le canal de la Roubine, embranchement de droite du canal du Midi, qui, partant du Somail, près de Ginestas, dans la direction du sud, et traversant l'Aude, la ville de Narbonne, puis, passant entre les étangs de Bages, de Sigean à l'ouest, et celui de Gruissan à l'est, gagne la mer par l'entrée de la Nouvelle, au nord du cap Leucate; il a 36$^{kil.}$,90 de parcours et 31^{m},55 de pente, avec 1^{m},50 de mouillage; il est alimenté, en partie, par la Cosse, affluent de gauche de l'Aude [2]. Nous savons, de plus, que Narbonne était un grand port à l'époque romaine [3]; Strabon dit même qu'il aurait pu être justement appelé l'entrepôt maritime de la Gaule [4]. Ausone parle, non de son port, mais de ses ports [5], où pénétraient les

1. *Voyage dans le Latium*. Genève, an XIII, in-8, p. 78.
2. Krantz, *Rapport*, *Journ. offic.* du 17 février 1874, p. 1313, col. 2.
3. Diod. Sic., V, 38 : μέγιστον ἐμπόριον ἔχουσα. — Cf. Étienne de Byzance.
4. IV, I, 12 : ἐπίνειον ἡ Νάρβων λέγεται..., δικαιότερον... τῆς... Κελτικῆς ἂν λέγοιτο.
5. *Clar. urb.*, *Narbo.*, v. 12 :

« Quis memoret *portus*que tuos? »

navires de tous pays[1]. Nous avons vu que cette ville, avec ses ports, était « sur l'Aude » ou « aux embouchures de l'Aude », et sur l'étang, ou les étangs *Rubresus*, *Rubrensis*, *Narbonitis*, *Helyce*. Or on lit dans Polybe et dans le poëte Venantius Fortunatus — que nous rapprochons à dessein, parce qu'un intervalle de sept siècles les sépare et que cet intervalle embrasse toute la période romaine — les deux passages suivants, que nous traduisons littéralement : Polybe, en parlant du fleuve *Narbon* (Aude), s'exprime ainsi : « il est peu éloigné, au couchant, de Marseille et des embouchures du Rhône, à travers lesquelles le fleuve nommé précédemment (c'est-à-dire le *Narbon*) opère sa sortie dans la mer *Sardonium*[2]; » Fortunatus dit, en un seul distique : « vient ensuite Narbonne, où, rongeant la côte basse, l'Aude tranquille entre doucement dans les eaux du Rhône[3]. » Pour nos anciens géographes, comme Valois et d'Anville, à une époque où la science géologique n'était pas née et où l'hydrographie comparée n'avait été l'objet d'aucune étude méthodique, et les côtes maritimes, non plus que le régime fluvial, d'aucune observation attentive, l'explication ou du moins

1. *Clar. urb. Narbo.*, v. 18-21 :

« Te maris Eoi merces et Iberica ditant
Aequora; te classes Libyci Siculique profundi,
Et quicquid vario per flumina, per freta cursu
Advehitur, toto tibi navigat orbe κατάπλους. »

2. III, XXXVII, 8 : ..... ποταμοῦ... τοῦ Νάρβωνος· ὃς οὐ πολὺν ἀπέχει τόπον ὡς πρὸς δύσεις ἀπὸ Μασσαλίας καὶ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων, δι' ὧν εἰς τὸ Σαρδόνιον πέλαγος ἐξίησιν ὁ προειρημένος ποταμός. Un des derniers traducteurs a compris ainsi ce texte : « le Narbonne, fleuve situé à peu de distance de Marseille et des bouches par où le Rhône se jette dans la mer de Sardaigne... ; » mais δι'ὧν signifie « par », ou « à travers », et προειρημένος ne peut s'appliquer au fleuve dont on vient de parler, mais à celui dont on a parlé auparavant. MM. Thurot et Tournier entendent ce passage comme nous.

3. *Carm.*, VI :

« Excipit hinc *Narbo*, qua littora plana remordens
Mitis *Atax Rhodani* molliter intrat aquas. »

Valois (*Notit. Gall.*, p. 49), se fondant sur une analogie imaginaire entre l'étang *Rubresus*, ou *Rubrensis* de Méla et de Pline, et la *roubine*, dont il fait un nom propre, mais qui est un nom commun, désignant simplement tout canal de communication entre un étang salé et la mer (voy. *Dictionnaire* de Littré, au mot ROBINE ou ROUBINE), forge le mot *Robanum* et corrige ainsi ce second vers de Fortunat :

« Mitis *Atax Robani* molliter intrat aquas. »

l'intelligence de ces textes était à peu près impossible. De nos jours encore les traducteurs de Polybe aiment mieux commettre des contre-sens que de laisser croire que leur auteur a pu mêler les eaux du Rhône avec celles de l'Aude. Mais on sait aujourd'hui que le bras occidental du Rhône, ou Petit-Rhône, passait encore, il y a quatre siècles à peine, à Aigues-Mortes, et communiquait avec la suite des étangs qui, du nord-est au sud-ouest, portent les noms de Mauguio, de Pérols, de Palavas et de Thau, liés d'ailleurs tous entre eux au point de n'en former qu'un seul, appelé, dans Festus Avienus, *Taphrum*, ou *Taurum*, que le poëte fait « voisin du Rhône[1] », et séparés de la Méditerranée par ce mince cordon littoral de sable que la mer, « s'enfermant chez elle, » comme dit M. Élie de Beaumont, forme incessamment sur ses bords, « marquant ainsi les limites de son domaine[2]. » Ce cordon marin s'est peu modifié, mais les apports constants, et non dispersés, de tous les petits fleuves qui se rendaient dans ces étangs en ont rempli ou exhaussé le fond, ont rattaché à la terre ferme d'anciens îlots, comme Meze, *Mesua*, qui était presque entourée d'eau de toutes parts au temps de Méla[3] et qui fait aujourd'hui partie du continent. Les portulans du moyen âge nous montrent le Petit-Rhône communiquant, par Aigues-Mortes, avec ces étangs, qui baignaient la plaine de Montpellier, entouraient Maguelone, aujourd'hui disparue[4], et justifiant encore l'appellation d'*os Hispaniense*[5] donnée par Pline à la plus occidentale des trois bouches du Rhône. Il est incontestable pour nous : 1° que c'est la branche d'Aigues-Mortes, se

1. *Ora Mar.*, v. 607-608 :

« *Taurum paludem* namque gentici vocant
Rhodano propinquam flumini. »

2. *Géologie pratique*, p. 250.

3. II, v : « *Mesua* collis, incinctus mare pene undique. »

4. Voy. surtout le portulan manuscrit et inédit de Gaspard Viegas, daté de 1583 (Dépôt des cartes à la Bibliothèque nationale, n° 18 773), et celui de Bartholomé Olives, daté de 1584, manuscrit et inédit (*ibid.*, n° 18774). Nous avons publié un extrait de ces deux cartes, pour ce qui regarde les bouches du Rhône, dans notre *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, pl. XIII, fig. 1 et 2.

5. III, v (IV), 3.

rendant aux étangs susnommés, qui formait cette troisième branche, aujourd'hui disparue[1]; 2° que l'importance qu'elle avait prise anciennement était due surtout à la continuation du cours de la Durance, dont le bras méridional se jetait dans le Rhône en face de Fourques, et qui jadis, pendant ses crues excessives, traversait ce fleuve, calme et sans résistance sur ce point, conservait sa force de propulsion au delà et jetait, sur les rivages septentrionaux de la Camargue et jusque sur les bords du Mauguio, comme des épaves de ses fougueux débordements, cailloux roulés, débris de quartzites, de porphyres, de schistes alpins, de serpentines et de variolites, tous caractéristiques du mont Genèvre, de tout le bassin supérieur de cette rivière, et que M. Martins a reconnus pour être géologiquement étrangers à la rive droite du Rhône[2]. Nous croyons, en outre, que l'étang de Thau, dont la communication ancienne avec le Rhône est hors de doute, devait rejoindre ceux de Narbonne aux embouchures de l'Aude par une suite non interrompue d'autres étangs dont ceux de Bagnaz, de Saint-Martin et de Vendres sont les débris, et qu'ils ont dû disparaître d'autant plus tôt dans les atterrissements fluviaux qui les ont convertis en plaines et en plages, en comblant les fonds qu'ils remplissaient jadis, que, sur ce petit espace, les dépôts ont dû être plus importants, les fleuves qui descendent des Cévennes étant plus rapprochés : sur les 32 kilomètres qui séparent la montagne de la Clape de l'étang de Thau, on trouve le bras, autrefois principal, unique aujourd'hui, de l'Aude, puis l'Orb, l'Ardeillou et le Livron. Ainsi Polybe, Avienus, Pline, Fortunat, les portulans de Gaspard Viegas (1583) et de Bartholomé Olives (1584), enfin nos plus vieilles cartes gravées, comme celles de Bom-

1. Voy., pour plus de développement, l'*Aperçu historique* précité, où cette question est traitée en détail, page 50 et suiv., note 4, mais demande toutefois à être modifiée quant à l'hypothèse de la formation, plus moderne, des étangs du sud (p. 54 et note 1). C'est le contraire qui est vrai, croyons-nous aujourd'hui; nous nous appliquons à le démontrer ici.

2. *Aigues-Mortes, son passé, son présent, son avenir, essai géologique et historique*, 2° édit. Montpellier, 1875, in-8 de 46 p. et 1 carte, voy. p. 10.

pard (1594) et de Jean Jolivet (dressées d'après des documents certainement beaucoup plus anciens)[1], s'accordent ensemble, se prêtent une mutuelle lumière et démontrent que de Narbonne à Arles régnait, séparée de la mer par le cordon littoral, une suite non interrompue d'étangs navigables dans lesquels venaient se mêler doucement, « *molliter*, » les eaux rendues tranquilles par le défaut de pente, « *mites*, » de tous ces fleuves confondus à leur embouchure : l'Orb, l'Hérault, le Lez, le Vidourle et les deux tributaires extrêmes de cette vaste piscine salée, l'Aude et le Rhône, ayant tous, en face de leur entrée dans les étangs, leurs estuaires pratiqués par le trop-plein et formant autant de saignées au cordon littoral.

L'*Orobis*[2], *Orbis*[3], *Orobs*[4] (Orb), qui passe à *Baeterrae* (Béziers)[5]; — l'*Arauris*[6], *Rauraris*[7] (Hérault), *Araura*[8], appelé *Cyrta*[9] par les Marseillais, nom qu'il faut peut-être rapprocher du *Cinorus* de Festus Avienus[10], qui passe à Agde; l'Hérault était nommé, au moyen âge, *Eravus*[11]; — le *Liria* (Livron)[12] de Pline, qui est peut-être le *Thyrius* du poëte-géographe[13]; — le

1. Ces deux cartes sont toutes deux dans l'*Atlas* d'Ortels, *Theatrum Orbis*. Celle de Jean Jolivet, *Galliae regni potentiss. nova descriptio*, nous montre les trois bras du Rhône. Celui d'Aigues-Mortes communique librement avec une des deux embouchures de l'Aude, dont la direction vers Agde est très-accusée; Maguelone est dans une île; le cordon littoral est figuré par un chapelet d'îles qui s'égrène entre *Locare*, pour *Locate*, et la Crau. — La carte de Bompard, *Provinciae regionis Galliae vera exactissimaque descriptio*, n'a d'importance, pour la question qui nous occupe, que parce qu'elle nous montre le bras d'Aigues-Mortes; elle ne comprend pas les étangs dans son cadre.

2. Ptolémée, II, x (ix), 2 : Ὀρόβιος ποταμοῦ ἐκβολαί. — Fest. Avien., *Ora Mar.*, v. 587.

3. Strab., IV, i, 6 : Ὀρβίς, *var.* Ὀβρις.

4. Anon. Rav., IV, 28.

5. Méla, II, v, 6.

6. Ptolémée, II, x (ix), 2 : Ἀραυρίου ποταμοῦ ἐκβολαί. — Méla, II, v, 6. — Pline, III, v (iv), 2 : « *Araris.* »

7. Strabon, IV, i, 6. C'est sans doute une faute des manuscrits pour Ἀραυρις; voy. Tzschucke, *ad Melam*, II, v, 6.

8. *Itin. Anton.*, p. 389 : « *Araura* sive *Cesserone*; » c'est par ce dernier nom que les autres *Itinéraires* désignent cette station.

9. Vib. Sequest. : « *Cyrta* Massiliensium, secundum *Agatham* (Agde) urbem. »

10. *Ora mar.*, 594.

11. Valois, *Notit. Gall.*, p. 35.

12. Pline, III, v (iv), 2.

13. *Ora mar.*, 593.

Classius, du même[1], qui paraît à Ménard devoir être identifié avec le Colason[2]; — enfin le *Ledus*[3] (Lez, également près de Montpellier), sont les petits fleuves qui se jettent dans le vaste étang littoral décrit plus haut et qui, avec l'Aude et le Rhône, ont contribué par leurs apports séculaires à en exhausser sensiblement le fond.

Le Rhône. — Le *Rhodanus*[4] (Rhône), qui sort, comme le

1. *Ora mar.*, 614.

2. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, XXVII, p. 113; opinion qui nous semble préférable à celle de M. de Saulcy, lequel veut y voir le Lez et corrige *Classius* en *Lasius* (*Revue archéolog.*, 1867, XV, nouv. série, p. 91, février).

3. Méla, II, v, 6. — Sidoine Apollin., *Carm.*, V, 208. — Fest. Avienus, après avoir cité Béziers, *Besara*, s'exprime ainsi (*Ora mar.*, 589-592) :

« At nuncce *Ledus*, nunc et *Orobis* flumina
Vacuos per agros et ruinarum aggeres
Amaenitatis indices priscae meant. »

Nous ne pouvons admettre l'explication de M. de Saulcy : « l'habitude de Festus Avienus, dans ses énumérations de fleuves et de lieux, est de les citer ainsi qu'ils se présentent successivement et sans revenir sur ses pas. A ce compte, le cours du *Ledus* devrait se rencontrer avant celui de l'*Orobis ;* or entre les embouchures de l'Aude et celles de l'Orb il n'y a pas de cours d'eau se jetant à la mer. Dès lors nous devons conclure que le *Ledus* est un affluent de l'Orb, » ce serait le Liron qui se jette dans ce fleuve à droite, à Béziers. Il paraît impossible à notre savant confrère de voir le Ledus d'Avienus dans le Lez (*Rev. arch.*, 1867, XV, p. 85, février). Nous objecterons : 1° que l'ordre géographique n'est pas toujours aussi rigoureusement observé par le poëte que le croit M. de Saulcy, d'abord parce que c'est un poëte; 2° que l'on ne peut corriger *Ledus* en *Lerus*, sans y être autorisé par les manuscrits; enfin, que ce fleuve, se trouvant mentionné, sous cette même forme, *Ledus*, dans Méla et dans Sidoine, il n'y a aucune bonne raison pour en faire un fleuve différent de celui de Festus, d'autant plus que ce poëte nous donne indirectement la raison qui l'a décidé à abandonner l'ordre géographique, qu'il suit d'ordinaire, et à rapprocher l'*Orbis* du *Ledus :* l'un et l'autre baignent des ruines. Il n'est pas difficile de retrouver ces ruines précisément dans les deux régions arrosées par l'Orb, aux environs de Béziers, et par le Lez, aux abords de Murviel.

4. Ῥοδανός, Strab., IV, I, 3, *passim*.— Ptol., II, x (IX), 3. — Polyb., III, XLVII, 2.— Diod., V, 25.— Dio, XXXVII, 43; XXXVIII, 31 ; XLVI, 50. — Plutarch. *Marius*, 15; et Pseudo-Plut., *De fluviis*, VI, *Arar.* — Scylax, 3, 4, p. 17 et 18 du t. I des *Geogr. min.* de Müller-Didot. — Apoll. Rhod., IV, 627. —Aristot., *Meteor.*, I, 12. — « *Rhodanus :* » Méla, II, v, 5.— Pline, III, v (IV), 2. — Vib. Seq. — Tite Live, XXI, 31. — César, *B. G.*, I, 1, 2, 6, 8, 10, 12, 33; III, 1; VII, 65. — Sil. Ital., III, 446. — Fest. Avien., *Ora mar.*, 616-678. — *Table de Peut.* : Rodani (segm. I, C, 2). — Cicer., *Fam.*, X, IX, XI, XXXIV. — Amm. Marcell., XV, XI, 16-18. — *Itin. marit. Anton.*, p. 507, 508. — Claudien, V, 111 ; XVII, 53, etc. — Solin, II, 53, p. 48. — Anon. Rav., IV, 26, 27 : « *Rhodanus.* » — *Vases Apollin.* (Garrucci, *Dissert.*, I, p. 163) : TRAIECTVM RODANI. — Isidore, *Orig.*, XIV, 16. — Florus, III, 2 (I, 36), p. 59, édit. Iahn; cf. p. 71 et 104. — Spartien, *Sever.*, 11. — Ausone, *Mosella*, 481; *Clar. urb.*, VIII, 4.— Sidoine Apoll., *Carm.*, V, 208.— Le *Rhodanus* est mentionné dans un certain nombre d'inscriptions, notamment dans Orelli,

Rhin, du *Mons Adulas* ou de la *Colonne du Soleil* (Saint-Gothard) [1], c'est-à-dire du nœud central du massif neigeux des Alpes [2], précipite sa marche [3], creuse une profonde et pittoresque vallée [4] entre les Pennines et les Bernoises et déverse, après un cours rapide [5] et sinueux [6], parfois guéable [7], dans le *Lacus Lemannus* [8], *Lemenna* [9], *Lausonius* [10], *Losanensis* [11], anciennement nommé *Accion* par les Grecs [12] (lac Léman ou de

n° 4018, et Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 84 : RHODANI; ainsi que l'adjectif dérivé, *Rhodanicus*: Orelli, n° 4243 : NAVT | RHODANICO. — *Cosmogr. Aeth.*, D. Bouquet, I, p. 102ᵃ. — *Notit. Dign.*, II, p. 118.

1. Strab., IV, VI, 6. — Chez les *Lepontii Viberi* (Pline, III, XXIV (XX), 2). — Ptol., II, X (IX), 3 : ἡ πηγή 28° 20′ - 44° 20′. — Festus Avienus (*Ora mar.*, 635 et suiv.) fait sortir le fleuve de la bouche béante d'une caverne; il le dit navigable dès son apparition et il ajoute que les habitants appellent le sommet où il prend sa source *Columna Solis*. — Ammien Marcellin (XV, XI, 16) la place dans les Alpes Pennines : « a *Poeninis Alpibus* effusiore copia fontium *Rhodanus* fluens. »

2. Sil. Ital., III, 447 : « aggeribus caput Alpinis et rupe nivali; » — cf. Festus Av., *Ora mar.*, 631 : « nivosum in auras erigunt Alpes jugum, etc. »

3. Pline, III, V (IV), 2 : « ex Alpibus se rapiens. »

4. Polyb., III, XLVII, 3 : φέρεται δ'ἐπιπολὺ δι' αὐλῶνος. — Fest. Avien. (*Ora mar.*, 636) : « vi truci sulcat sola. »

5. Strab., IV, I, 11.

6. Bien qu'il ne forme qu'un coude très-sensible, à Martigny, Festus Avienus (*Ora mar.*, 669-670) compte dix sinuosités :

« Panditur porro in decem
Flexus recursu gurgitum. »

7. César, *B. G.*, I, 6 : « nonnullis locis vado transitur; » il était encore guéable au-dessous du lac : « ..... vadis *Rhodani* qua minima altitudo fluminis erat, » *ibid.*, 8, mais il ne l'était pas dans son cours inférieur : voyez Aristote, *Meteor.*, I, 13 : ὁ δὲ Ῥοδανὸς ποταμὸς ναυσιπερατός ἐστιν.

8. Méla, I,, V, 5. — Pline, III, V (IV), 2. — Lucain, I, 396. — César, *B. G.*, I, 2, 7; III, 1. — Amm. Marcell., XV, XI, 16.

9. Strab., IV, VI, 6 : ἡ Λημένναν λίμνη. — Ptol., II, X (IX), 3 : Λεμάνη, *var.* Λοεμένη, Λεημένη, Λιμένη, Λημένη (voy. édit. Wilberg, p. 144); Λεμβάνος (Dio Cass., XXXIX, 5), *var.* Λεμάνος, Λεμμάνος.

10. Itin. Anton. : « *Lacu Lausonio*, » p. 348.

11. *Table de Peut.* : lacus Lusanēsis (segm. II, B, 1). — Anon. Rav., IV, 27 : « *Rodanus Lausonensis*. »

12. Festus Avienus, *Ora marit.*, 672-674 :

« ..... inserit semet dehinc
Vastam in paludem, quam vetus mos Graeciae
Vocitavit *Accion*. »

Cet ancien nom d'*Accion* s'est conservé longtemps dans le surnom donné, sur ses rives, à Jupiter : on lit, sur un monument, élevé en Pannonie par Suetrius Sabinus, légat de cette province, au commencement du IIIᵉ siècle (voy. nos *Monum. épigr. du musée nat.*

Genève), ses eaux, transparentes ou troublées, suivant les saisons. Après s'être reposé et purifié dans cette vaste piscine naturelle où il semble conserver son cours et tracer un mobile sillon au sein des eaux tranquilles du lac [1], il en sort, en tout temps limpide, et, sans perdre son allure torrentielle, gagne les plaines de la Gaule. Il est navigable sur une grande étendue de son cours [2], surtout depuis la flexion que lui impriment les hauteurs de la Croix-Rousse, à Lyon ; mais cette navigation était difficile autrefois comme aujourd'hui à cause de la rapidité même du fleuve [3]; il traverse presque en ligne droite, du nord au sud,

Hongrois, n° 33, p. 13 et pl. IV), l'inscription suivante, qui doit se restituer avec certitude :

IOVI·ACCIONI	« *Jovi Accioni*
▒▒▒▒RIO·SVETRIVS	[*pat*]*rio Suetrius*
▒▒▒▒NVS·LEG	[*Sabi*]*nus*, *leg*[*atus*
.....	*Aug*(*usti*) *pr*(*o*)*pr*(*aetore*)
.....	*pr*(*ovinciae*) *Pannoniae Inferioris*]. »

Voy. n° 3 du même recueil, où ce personnage parle de ses *Dii patrii*. Il était donc originaire des bords du lac de Genève. M. de Saulcy voit, il est vrai, dans la *vasta palus Accion* de Festus Avienus l'étang de Valcarès en Camargue (étude citée plus haut), mais cette opinion ne nous paraît pas admissible : d'abord parce que le contexte du poëte-géographe s'y oppose, et ensuite parce que l'étang de Valcarès, s'il existait à cette époque, ce qui est fort douteux, devait former tout au plus un golfe avec une large ouverture, les atterrissements du Rhône ayant fait reculer la mer de 14 kilomètres depuis l'époque où écrivait Ammien Marcellin, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du IVe siècle de notre ère (Amm. Marc., XV, XI, 18; cf. notre *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, p. 32).

1. Strab., VI, II, 4. — Méla, II, V, 5. — Pline, II, CVI (CIII), 2. — Fest. Avienus, *Ora mar.*, 673-674.

2. Strab., IV, I, 11 et 14. Il est aujourd'hui navigable de Lyon à la mer, et, au-dessus de Lyon, jusqu'à un point nommé Le Parc, un peu au-dessous de Genève (Krantz, *Rapport*, *Journal officiel* du 22 février 1873, p. 1302). — Voy. Festus Avienus (*Ora mar.*, 637), qui le fait navigable depuis sa source : « et fronte prima naviger. » — Ammien Marcellin (XV, XI, 17) dit qu'il portait de très-grands navires, « grandissimae naves. » On sait qu'il est impossible de le remonter à la voile au-dessus d'Arles et que ces *grands navires* ne pouvaient parvenir à Lyon qu'à la rame ou au halage.

3. Strab., IV, I, 14. — M. Krantz signale les obstacles que rencontre aujourd'hui la navigation du Rhône (*Rapport*, *Journal officiel* du 22 février 1873, p. 1303). — Sil. Ital., III, 448-450 :

« Proscrit in Celtas, ingentemque extrahit amnem
Spumanti *Rhodanus* prescindens gurgite campos,
Ac propere in pontum lato ruit incitus alveo. »

— Tibull., I, VII, 11 : « *Rhodanusque* celer. » — Amm. Marcell., XV, XI, 16 : « proclivi impetu. » — Claudian., V, 111, « velox ; » XVII, 53, « ferox. » — Ausone, *Clar. urb.*, VIII, 4 : « praecipitis *Rhodani*.... » — Florus : « impiger, » III, 2 (I, 36), p. 59, édit. Iahn.

une des plus fertiles régions de notre pays [1], et se jette dans le *Sinus Gallicus* (golfe du Lion) [2] par des estuaires dont le nombre et l'importance relative variaient déjà dans les temps anciens [3], et qui se sont considérablement avancés dans la mer depuis quinze siècles, en accroissant incessamment le delta (Camargue), comme on le remarque pour le Nil, le Danube, le Pò et pour tous les tributaires des mers fermées, privées qu'elles sont de ces agents actifs de dispersion qu'on appelle le flux et le reflux. Strabon estime la longueur de son cours entre Lyon et la mer à moins de 2000 stades (370 kilomètres) [4]. Il est fort douteux que son nom vienne de la colonie Rhodienne de *Rhoda*, comme le croient Pline [5] et saint Jérôme [6]. Nous renvoyons au paragraphe suivant (*Description des côtes*) pour tout ce qui est relatif aux embouchures du fleuve.

Les affluents de droite du *Rhodanus* sont d'abord l'*Arar* [7]

1. Strab., IV, I, 2; — cf. Pline, III, V (IV), 2 : « multo Galliarum fertilissimus *Rhodanus* amnis. » — Claudien, XXII, 393 :

« Nec prius auditas *Rhodanus* jam donat aristas. »

2. Strab., IV, I, 6.

3. Timée en comptait cinq; Artémidore, trois; Polybe, deux; d'autres, sept (Strab., IV, I, 8); Pline, trois (III, V, *al.* IV, 2); Ptolémée, deux (II, X, *al.* IX, 3); Diodore, cinq (V, 25); Tite-Live, plusieurs (XXI, 26) : « pluribus divisus [ostiis] amnis in mare decurrit; » Festus Avienus, cinq (*Or. mar.*, 678); la *Table de Peutinger* en représente trois (segment., I, C, 2). Voyez plus bas comment on peut expliquer et concilier ces témoignages.

4. Strab., IV, III, 3. Il a en réalité 331 kilomètres (voy. Krantz, *Rapport*, dans le *Journ. offic.* du 22 février 1873, p. 1302).

5. III, V (IV), 2.

6. *Prolog.*, in lib. II, *Comment. in epist. ad Galat.*, cap. 3.

7. Caes., *B. G.*, I, 12, 13, 16; VII, 90 : « *Arar*, *Araris*, *Ararim*, *Arare.* » — Hirt., *B. G.*, VIII, 5. — Pline, III, V (IV), 2 : « *Ararem*... ». — Strab., IV, I, 11 : Ἄραρ; il la fait descendre des Alpes, on ne sait par suite de quelle méprise; voy. encore mentions : *id.*, *ibid.*, 14, et III, 2 et 4. — La même erreur se rencontre dans Ptolémée, II, X (IX), 4. — Voy. plus haut, p. 89, note 1, pour la lecture fautive, selon nous, d'*Araris* au lieu d'*Isarae*. — Plutarque, *Caes.*, 18 et 26 : πρὸς τὸν Ἄραρα. — Virg., *Ecl.*, I, 63 : « aut *Ararim* Parthus bibet, etc. » — Sil. Ital., V, 451; XV, 504. — Tibulle, I, VII, 11. — Tacite, *Ann.*, XIII, 53; *Histor.*, II, 59. — Dion Cass., XXXVIII, 32 : τὸν Ἄραριν... — Vib. Seq. : « *Arar* Germaniae. » Valois (*Notit. Gall.*, p. 34) remarque que plusieurs auteurs font naître la Saône en Germanie; c'est la province de Germanie qu'il faut entendre : nous y reviendrons à propos de la géographie politique. Cf. Amm. Marcell. (XV, XI, 17) : « ... inter Germaniam Primam fluentem. » — *Table de Peutinger* : flꝰ Arar (segm. I, C, 2). — Claudien donne les deux formes : *Arar* (XVII, 53; XX, 269) et *Araris* : « *Araris* quos tardior, etc. » (V 111); « *Araris* ferax » (XVIII, 404). — Sidoine Apollin., *Carm.*, V, 208. — Il est bien difficile de découvrir le sens du

ou *Araris* (Saône), appelée plus anciennement *Brigulus*[1], et au IVe siècle *Sauconna*[2], qui prend sa source dans les Vosges[3], contraste avec l'impétuosité du Rhône par ses eaux lentes, et si paresseuses, qu'elles faisaient hésiter le regard sur la direction de son cours[4]. La Saône était déjà navigable au temps de Strabon, et le commerce se faisait, entre le bassin du Rhône et celui de la Seine[5], par cette rivière, puis par la voie de terre. La perception du droit de navigation sur la Saône avait même été l'objet d'une vive contestation entre les deux peuples riverains, les Éduens et les Séquanes[6]. Nous savons de plus qu'au Ier siècle le légat impérial consulaire de la province de Germanie supérieure, L. Vetus, conçut le dessein de réunir l'*Arar* à la Moselle et qu'il n'en fut empêché que par la réclamation du légat impérial prétorien de Belgique, Aelius Gracilis, sur la province duquel le travail devait être exécuté[7].

La Saône engraissait jadis, comme aujourd'hui, la fertile

fragment de cosmographie attribué à Ethicus (D. Bouquet, I, p. 102a) : « fluvius *Araris* nascitur a Poetavione veniens, etc. » — *Epit.* de Tite-Live, CXXXVII. — Eumène, *Panegyr. Constantin.*, 18. — Inscript., Henzen, 7260 : ..... NAVTAE·RHODANIC·ARARE·NA|VIGANT....; et 5966 : ..... AD·CON|FLVENT·ARARIS ET RHO|DANI.

1. Pseudo-Plutarque, *De fluviis*, VI, *Arar :* Βρίγουλος. Il est probable que cet auteur anonyme aura pris un adjectif gaulois signifiant peut-être guéable, ou désignant un pont (*briva*, et aussi *briga* dans *Litano-briga*) pour le nom du fleuve. Ce qui nous met en défiance, c'est qu'il croit que le nom Ἄραρ vient du verbe ἁρμόζω, parce que cette rivière se mêle au Rhône. Il est vrai qu'il donne à ce nom une autre origine encore, tirée d'un nom d'homme (voy. Plut., édit Didot, V, p. 84-85).

2. Amm. Marcell., XV, XI, 17 : « [*Rhodanus*] emensus *Ararim*, quem *Sauconnam* adpellant... » — Valois (*Notit. Gall.*, p. 34) montre la transformation de *Sauconna* en *Sangona* (Grég. de Tours, X, 29), *Saucunna* ou *Saogonna* (Frédég., *Chron.*, V, 42); puis *Sagona*, *Segonna* (dans les textes du moyen âge), d'où est dérivé *Saona*, Saône.

3. Vib. Seq. : « ... e *Vogeso* monte. » — Anon. de Rav., IV, 27 : « *Saganna*, ... *Arab* (?) ».

4. Caes., *B. G.*, I, 12 : « flumen est *Arar*, quod per fines Aeduorum et Sequanorum in *Rhodanum* influit, incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat indicari non possit. » — Pline, III, V (IV), 2 : « segnem [*Rhodanus*] deferens *Ararem*. » — Cf. Vib. Seq. : « ita lene decurrit ut vix intelligi possit ejus decursus. » — Claudien, XVII, 53 : « lentus *Arar;* » cf. XX, 269, et V, 111 : « *Araris*... tardior » (*sic*). — Sil. Ital., V, 451 : « tacitoque liquore mixtus *Arar;* » cf. XV, 504 : « serpit *Arar* per rura pigerrimus. » — Eumène, *Panegyr. Constantin.*, 18 : « segnis ille et cunctabundus amnis...; eluctati *Araris* moras... »

5. Strab., IV, I, 14. — Cf. Dion Cass., XLIV, 42. — Tacite, *Hist.*, II, 59. — Eumène, *Panegyr. Constantin.*, 18 : « *Cabillonensi portu* navigia provideras. »

6. Strab., IV, III, 2.

7. Tacite, *Ann.*, XIII, 53.

contrée au sein de laquelle elle promenait lentement ses eaux fertiles[1] et poissonneuses[2].

Le principal tributaire de la Saône est, à gauche, le *Dubis*[3] (Doubs), qui, au temps de César, comme aujourd'hui, « entourait Besançon d'une ceinture liquide[4]; » il était navigable[5] comme la Saône. Les noms *Dova*, *Duvius*, *Duber*[6], qu'il a successivement portés pendant le moyen âge[7], et celui de *Lupa* qu'on a donné à son affluent, nous amènent aux appellations modernes du Doubs et de la Loue. — Un autre affluent de la Saône était la *Vidubia*[8] (Vouge), traversée par la voie romaine de Langres à Lyon.

L'Ardèche n'a pas de nom ancien qui nous soit connu, et le Gard n'en reçoit un, *Vardo*, qu'au temps de Sidoine Apollinaire, qui a remarqué ses galets rouges au fond de ses eaux claires, tranquilles et peuplées de poissons délicats[9].

1. Claudien, XVIII, 404 :

« Cinyphiisque ferax *Araris* successit aristis. »

2. Pseudo-Plutarque, *De fluv.*, *Arar*, VI, édit. Didot, V, p. 84.

3. Caes., *B. G.*, I, 38. — Presque tous les manuscrits portent « *Alduasdubis* », et les anciennes éditions *Alduasdusius*, *Alduabis*. — Strab., Δοῦβις, IV, I, 11 et 14. Le nom de cette rivière est cité, par erreur, au lieu de celui de la Loire, au liv. IV, III, 1; Strabon, ainsi que Ptolémée (II, X, *al.* IX, 2 et 3), la fait sortir des Alpes. — Julien, *Epist.* XXXVIII, *ad Maxim. philos.*

4. *B. G.*, I, 38.

5. Strab., IV, I, 11. — Aujourd'hui le Doubs, en amont de Dôle, est incorporé à la grande voie canalisée du Rhin à la Saône; en aval de Dôle, il est classé comme voie navigable, mais dans cette section il ne donne, en moyenne, que deux mois par an de navigation. (Krantz, *Rapport*, *Journ. offic.* du 22 février 1873, p. 1300.)

6. Cette leçon *Duber*, qui figure dans Guillaume le Breton, c'est-à-dire à une époque relativement moderne, peut être rapprochée de celle de la *Table de Peutinger* dans la station ponte Dubris (segment, I, C, 1): Ponthoux, sur le Doubs (voy. notre édit. in-fol., p. 34, col. 1, n° 1, et *Gaule*, in-8, p. 231). — Anon. de Rav., IV, 27 : « *Duba.* »

7. Valois, *Notit. Gall.*, p. 178.

8. *Table de Peutinger* : Vidubia (segm., I, C, 1), c'est le nom d'une station, identifiée avec Saint-Bernard lès Cîteaux depuis les fouilles de 1866 (art. de M. Ch. Aubertin, *Revue arch.*, nouv. sér., t. XV, p. 50 et suiv.); il n'y a pas de doute que la localité ancienne, située sur la Vouge, n'ait tiré son nom de celui de cette rivière (voy. notre édit. in-fol., p. 30, col. 3, n° 2, et *Gaule*, in-8, p. 207).

9. *Epist.*, II, IX, *ad Donidium* : « *Vardo* fluvius, nisi quum deflua nive pastus impalluit, flavis ruber glareis, et per alveum perspicuus, quietus calculosusque, neque ob hoc minus piscium ferax delicatorum; » — au moyen âge, *Guardo* (voy. Valois, *Notitia Gall.*, p. 585).

Les affluents de gauche du Rhône sont : l'Isère, *Isar*[1] ou *Isara*[2], « très-grande rivière[3], » et très-rapide[4]; — la Drôme, *Druna*[5]; — la Sorgues, *Sulgas*[6] ou *Vindalicius*[7], qui a vu la défaite du roi des Arvernes, Bituitus, par Cn. Domitius Aenobarbus; — enfin la *Druentia*[8], *Druentius* ou *Druantius*[9] (Durance), impétueuse comme le Rhône et l'Isère[10], et qui, dès sa descente des Alpes, présente l'obstacle le plus difficile à franchir, tant à cause de sa rapidité que de l'inconstance de son cours, incapable de porter des embarcations, privé de berges, se divisant en plusieurs bras, creusant incessamment de nouveaux gouffres ou formant des gués imprévus, entraînant des rochers et de la terre, n'offrant, par son instabilité même, aucune sécurité, et précipitant parfois avec fracas ses eaux grossies par les pluies[11]. Alors elles deviennent troubles, elles entraînent des troncs d'arbres, des

1. Strab., μεχρὶ τῶν τοῦ Ἴσαρος συμβολῶν πρὸς τὸν Ῥοδανόν..., IV, I, 11. — Ptolémée : Ἴσαρ ποταμὸς καὶ τοῦ μὲν Ἴσαρος αἱ πηγαὶ..., 28° - 44°; Ἡ μὲν τοῦ Ἴσαρος πρὸς τὸν Ῥοδανὸν συμβολὴ ἐπέχει μοίρας, 22° 40′ - 44° 30′ (II, X, *al.* IX, 6). — Dion Cass. : παρὰ τὸν Ἴσαρα (XXXVII, 47).

2. Voy. plus haut, p. 89, note 1, pour les passages de Polybe et de Tite-Live relatifs à la marche d'Hannibal. — Vib. Seq. — Flor., I, 36 (III, 2), p. 59, édit. Iahn. — Pline, VII, LI (L), 1. — Anon. de Rav., IV, 27 : « *Izera.* »

3. « Maximum flumen », *Planc. ad Cic.* dans les *Ep. fam.*, X, XV, 3; cf. *ibid.*, XVIII, 2; XXI, 2; XXIII, 3; XI, XIII, 4. — Lucain, *Phars.*, I, 399-401.

4. Pline : « [*Rhodanus* deferens] nec minus seipso torrentes *Isaram*... ,» III, V (IV), 2.

5. Ausone, *Mosell.*, 479.

6. Strab. : Σούλγας, IV, I, 11.

7. Flor., I, 36 (III, 2), p. 59, édit. Iahn; du nom de la ville *Vindalium* (Port-Traille), que Strabon place au confluent du *Sulgas* avec le Rhône.

8. Pline, Tite-Live, voy. plus bas, etc.; Strab., IV, I, 3 : διὰ Δρουεντίας; *ib.*, VI, 5 : ...ὁ Δρουεντίας ποταμός; voy. aussi *ibid.*, I, 11 : μέχρι τοῦ Δρουεντίας.

9. Ptol., II, X (IX), 6 et 7 : τοῦ δὲ Δρουεντίου ἡ κεφαλὴ, 28° 30′ - 43° 45′. Ἡ δὲ τοῦ Δρουεντίου [πρὸς τὸν Ῥοδανὸν συμβολὴ ἐπέχει] μοίρας, 22° 40′ - 43° 50′. — Sur le quatrième vase Apollinaire, le nom de la station qui suit BRICANTIONE se lit : DRVANTIO (Garrucci, *Diss.*, I, p. 163).

10. Pline : « [*Rhodanus* amnis rapiens] nec minus seipso torrentes *Isaram* et *Druentiam*, » III, V (IV), 2.

11. Tite-Live, XXI, 31 : « Is et ipse Alpinus amnis longe omnium Galliae fluminum difficillimus transitu est; nam, cum aquae vim vehat ingentem, non tamen navium patiens est, quia nullis coercitus ripis, pluribus simul neque iisdem alveis fluens, nova semper vada, novosque gurgites, et, ob eadem, pediti quoque incerta via est, ad hoc saxa glareosa volvens, nihil stabile nec tutum ingredienti praebet; et tum forte imbribus auctus ingentem transgredientibus tumultum fecit, cum super caetera trepidatione ipsi sua atque incertis clamoribus turbarentur. »

ormes entiers, des quartiers de roche arrachés aux Alpes; leur rapidité torrentielle fait entendre des clameurs semblables à des aboiements, elles changent leurs directions et n'épargnent ni les barques ni les hommes [1]. Ces descriptions si vraies ne s'appliquent, dans Tite-Live et dans Silius Italicus, qu'au cours supérieur de cette rivière, puisqu'il s'agit, dans ces deux écrivains, de la marche d'Hannibal venant du pays des Allobroges et gagnant les Alpes : elles seraient encore exactes pour le cours inférieur, mais il est probable toutefois qu'à l'époque romaine la Durance a été navigable jusqu'à la hauteur de Meyrargues (au nord d'Aix); en face, se trouve Pertuis, rive droite, dont le nom était encore, au moyen âge, *Portus* [2]. Il est même certain qu'à une époque fort ancienne la Durance laissait s'échapper sur sa droite plusieurs dérivations importantes. Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, qui ont étudié avec le plus grand soin tout ce qui concerne le régime et l'histoire de cette rivière, ont constaté que, sur ses 300 kilomètres de cours, les 70 derniers offrent une pente de 212 mètres [3], et qu'elle devait former primitivement une série de lacs dont les dépôts se voient aujourd'hui sur le sol qu'elle couvrait jadis; que des digues, ou barrages naturels, retenaient ainsi, de place en place, ses eaux épandues dans cette succession de bassins, et que

1. Sil. Ital., III, 468-476 :

« Turbidus hic truncis saxisque *Druentia* laetum
Ductoris vastavit iter, namque Alpibus ortus,
Avulsas ornos, et adesi fragmina montis
Cum sonitu volvens, fertur latrantibus undis,
Ac vada translato mutat fallacia cursu.
Non pediti fidus, patulis non puppibus aequus :
Et tunc imbre recens fuso, concepta sub armis
Corpora multa virum spumanti vertice torquens,
Immersit fundo laceris deformia membris. »

Cf. Ausone, *Mosell.*, 479 :

« ..... te sparsis incerta *Druentia* ripis. »

2. Voy. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 234 : « *Portus, Portus-Pertusii, Castrum Pertusi.* » Dans une charte de 1119 il est question de « *naves* » et du « *portus* » de la Durance; — cf. Papon, II, p. x.

3. Relevés faits par M. Plagnol, ingénieur des ponts et chaussées (voy. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, I, p. 88).

l'effort du courant a successivement nivelé ou détruit ces barrages séparatifs. C'est à la hauteur de Mallemort qu'une de ces digues, retenant les eaux, en faisait monter le niveau, ce qui produisit la première dérivation, qui suivit la vallée où passe aujourd'hui le canal de Craponne, et se dirigea vers Lamanon et Salon. Ce bras, disparu depuis longtemps, se bifurquait à ce dernier point, envoyait une partie de ses eaux vers le sud se confondre avec la Touloubre et se décharger dans l'étang de Berre, tandis que l'autre, côtoyant la Crau, au nord[1], gagnait les étangs d'Arles dans le voisinage du Rhône : c'est ce qu'on a appelé plus tard le canal de Barbegal. Cette dérivation était désignée dans les chartes du XII siècle sous le nom de canal ou d'aqueduc[2]; elle avait dû être canalisée en effet à l'époque romaine, comme en témoignent les débris de constructions qui se rencontrent sur plusieurs points de son parcours[3]. Le barrage naturel de Mallemort ayant été miné et détruit par l'effort des eaux, le déversement dans la vallée de Salon a diminué sensiblement d'importance et ses effets salutaires n'ont pu être maintenus qu'à l'aide de travaux d'art; c'est donc déjà à l'époque romaine que cette canalisation a conservé et régularisé tout ce qu'elle a pu de ce premier épanchement de la rivière dans les plaines de la Provence. Un second barrage arrêtait autrefois les eaux de la Durance, qui envoyait en conséquence une seconde dérivation, à la hauteur d'Orgon, dans la vallée de Saint-Remi (l'ancienne

1. *Statistique*, I, p. 91 ; cf. II, p. 176 et 1051.

2. Une charte d'Alphonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, datée de mars 1167, concède à perpétuité à l'église d'Arles « *aquaeductum et aquam fluminis Durentiae ad deducendum et lectum ipsius aquae a Durentia usque Salonem et inde usque ad mare* ». (*Statist.*, II, p. 177.)

3. L'aqueduc de Barbegal passait sur d'anciens ponts, notamment sur le pont de Crau, qui fut réparé en 1178, d'après une charte analysée par les auteurs de la *Statistique* (II, p. 178). Quant à l'autre bras, celui qui gagnait la Touloubre et l'étang de Berre, on reconnaît que les rochers qui l'encaissent ont été taillés de main d'homme : à Gros-Majour, on a trouvé des ruines assez considérables, des anneaux de fer scellés dans le rocher; d'autres canaux ont été creusés et taillés dans le roc, pour conduire, jusqu'au lit qui renfermait la Touloubre, la dérivation susnommée et alimenter cette voie navigable en empruntant les eaux des lacs, aujourd'hui desséchés, des bassins de Cabasse, de Combas et de Belval. (*Id.*, *ibid.*, p. 181.)

Glanum), entre les Alpines au sud, et la petite Crau au nord, dans la direction de Saint-Gabriel (ancienne *Ernaginum*) et d'Arles[1]. On comprend que l'eau est plus qu'un auxiliaire pour un pays comme la Provence : c'est la fertilité, c'est la vie même qui remplace la sécheresse et la misère; aussi dut-on profiter amplement de ces écarts providentiels du fleuve, les inviter, les solliciter même, puis les distribuer, les diriger et les conserver le plus longtemps possible. Le canal a donc dû très-anciennement utiliser les pléthores de la Durance. La dérivation d'Orgon avait lieu au rocher appelé aujourd'hui en provençal *lou Traou Turquet :* « c'est une voûte taillée au ciseau et qui est évidemment un ouvrage des Romains[2]. » Ce cours naturel d'une partie des eaux de la Durance fut donc aussitôt canalisé, et ses traces, encore visibles, ont conservé le nom de *Vieille-Durance*[3]; il traversait les *palus*, ou, comme on dit dans le pays, les *paluns* de Molléges, les territoires de Saint-Remi, où l'on voit des restes d'aqueduc, puis de Saint-Gabriel, et gagnait Arles en se mêlant aux étangs qui entouraient jadis cette ville, située, sur une roche de 17 mètres d'altitude au-dessus des eaux qui l'entouraient presque de toutes parts, à la pointe méridionale de la verdoyante plaine de Tarascon, alors dans une île dont la Montagnette formait le point culminant. Arles et Tarascon devaient ressembler, à l'époque des crues, à ces villes d'Égypte que nous dépeignent les historiens grecs. La dérivation d'Orgon était certainement navigable, et Saint-Gabriel, c'est-à-dire *Ernaginum*, communiquait par eau, avec Arles et la mer d'une part, et avec la Durance de l'autre ; on peut presque dire qu'*Ernaginum* était sur la Durance même, ou du moins sur un véritable bras de cette rivière[4]. On désigne, dans le pays, sous le nom de *loouruou*, tous les cours d'eau qui descendent la pente septentrionale des Alpines pour se rendre

1. *Statistique*, II, p. 178, 1102.
2. *Id.*, II, p. 178 et p. 1103.
3. *Id.*, *ibid.*
4. On a bien souvent publié l'inscription suivante, qui se trouve encastrée aujourd'hui dans un des murs de l'église de Saint-Gabriel, à la déclivité la plus occidentale des

dans cette vallée de Saint-Remi : c'est en particulier sous le nom de *lou Loouruou* qu'est connu le principal de ces ruisseaux, celui qui passe à Romanil et alimente le *réal* de Saint-Remi ; la jonction de toutes ces *roubines* s'appelle *loourado*[1]. Or Strabon dit, en parlant de cette région de la Provence, qu'elle est composée « de plaines propres aux pâturages, sauf la partie du pays comprise entre *Aeria* et le *Dourion*, laquelle est au contraire élevée, étroite et couverte de bois[2] ». Un peu plus bas le géographe grec, à propos des peuples *Salyi* ou *Salyae*, s'exprime ainsi : « On appelait autrefois *Salyae* ceux que les Grecs nommaient *Ligyae;* leur territoire, possédé aujourd'hui par les Marseillais, était dit *Ligustique*. On les appela plus tard *Celtoligyae*, et on leur assigna le territoire qui s'étend jusqu'au *Louérion* et jusqu'au Rhône[3]. » Louérion serait

Alpines ; mais elle l'a toujours été inexactement, excepté par M. Rouard, qui en a donné le *fac-simile* (*Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont*, 1851, pl.) :

M·FRONTONI·EVPORI	*M. Frontoni Eupori,*
IIIIII VIR·AVG·COL·IVLIA	*seviro augustali coloniae Juliae*
AVG·AQVIS·SEXTIS·NAVICVLAR	*Augustae Aquis Sextis, naviculario*
MAR·AREL·CVRAT·EIVSD·CORP	*marino Arelatensi, curatori ejusdem corporis,*
PATRONO·NAVTAR·DRVEN	*patrono nautarum Druen-*
TICORVM·ET·VTRICLARIOR	*ticorum et utriculariorum*
CORP·ERNAGINENSVM (*sic*)	*corporatorum Ernaginensium.*
IVLIA·NICE·VXOR	*Julia Nice, uxor,*
CONIVGI·CARISSIMO	*conjugi carissimo.*

C'est-à-dire : « A Marcus Fronton Eupor, sévir augustal de la colonie *Julia Augusta Aquae Sextiae* (Aix), marin d'*Arelate* (Arles), curateur de la corporation, patron de celle des mariniers de la Durance et des fabricants d'outres d'*Ernaginum*. Julia Nice, sa femme, à son époux bien-aimé. » Ce monument prouve qu'il existait à *Ernaginum* une corporation de mariniers et de marchands de ces outres que nous rencontrons souvent le long des fleuves et des rivières, mais surtout dans les pays de vignobles, et qu'on trouve même parfois dans ces derniers pays alors qu'ils ne sont pas près d'un cours d'eau navigable; ce qui prouve qu'elles servaient plutôt à contenir le vin qu'à former des appareils d'allége pour les bateaux. Saint-Gabriel, qui se trouve aujourd'hui dans un pays parfaitement sec, était donc autrefois un port fluvial.

1. *Statistique*, II, p. 180.

2. IV, I, 11 : ἡ δ'ἐκ τῆς Ἀερίας εἰς τὴν Δουρίωνα ὑπερ θέσεις, κ. τ. λ., IV, I, 11. Il n'est pas contesté que Δουρίωνα désigne ici la même chose que Λουερίωνος dans le passage cité plus bas. Voyez la note qui suit.

3. IV, VI, 3 : καὶ τὴν μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν. Nous avons dit qu'aucun commentateur de Strabon n'avait élevé de doute sur l'identité de Λουερίωνος et de Δουρίωνα. Les manuscrits n'offrant de variantes dans aucun de ces deux

donc la véritable orthographe, qui nous aiderait à rectifier le premier passage. Il désignerait ainsi un cours d'eau qui, avec le Rhône, devait compléter, à l'ouest, la limite imposée aux *Salyi*. Ce cours d'eau a paru aux auteurs de la *Statistique* être précisément le bras canalisé de la Durance qui amenait d'Orgon à Arles une partie des eaux de cette rivière[1]. Nous croyons, quant à nous, leur explication parfaitement justifiée, et si, dans un autre passage, Strabon se contente de dire que la Durance servait de limite à ce même peuple[2], loin de contredire ce qui précède, il est évident qu'il suffisait à la rigueur de nommer cette rivière, puisque le Louérion, qui est indiqué avec le Rhône comme étant limite de ce peuple, n'était lui-même, ainsi qu'on vient de le voir, qu'une dérivation de la Durance[3].

Enfin une troisième dérivation de la Durance existait dans les temps anciens, et certainement avant l'organisation de la conquête romaine. C'était de beaucoup la plus importante des trois, celle qui a laissé le plus de souvenirs dans l'histoire et le plus de traces sur le sol. Elle a attiré une si grande masse d'eaux, qu'on peut se demander même si tout ce qui restait de cette indomptable rivière après les deux saignées de Mallemort et d'Orgon, ne s'est pas précipité dans le vaste lit qui s'ouvrait entre Rognonas et Châteaurenard, par la plaine basse de Gravezon et de Maillane[4], pour rejoindre, à Laurade, la dérivation

passages, il faut donc admettre que les copistes ont commis une erreur dans l'un ou dans l'autre, erreur qui porte sur la confusion du Δ avec le Λ, et qui est d'ailleurs des plus fréquentes. En conséquence, on a corrigé le texte pour lire, les uns Δρουεντίας (Durance), les autres Ἀουενίωνος (Avignon). M. Müller a appliqué ce nom au mont Luéron ou Lubéron, situé au nord de la Durance (édit. Didot, p. 962); mais il semble bien, surtout dans le second passage, que Strabon, en rapprochant ce nom de celui du Rhône, entende désigner un fleuve. S'il eût voulu désigner une montagne, il eût certainement mis : τοῦ ὄρους Λουερίωνος καὶ τοῦ ποταμοῦ Ῥοδανοῦ.

1. II, p. 180.

2. Μέχρι μὲν τοῦ Δρουεντία ποταμοῦ Σάλυες οἰκοῦσιν (IV, I, 11).

3. *Statist.*, II, p. 1102 : Il faut remarquer que la plaine longée par la dérivation d'Orgon, plaine qui porte le nom de Quartier-du-Plan, à peu de distance d'Orgon, est appelée dans les anciens contrats *Vetus Ripa Durentiae* (cf. *ibid.*, p. 301).

4. L'existence de cet immense flux de la rivière de Durance est attestée par les traditions, les noms, les anciens titres et l'aspect des lieux. Il faut même ajouter, depuis les travaux de M. Gilles et de M. Aurès, que c'est par cette dérivation vers les étangs

d'Orgon [1], et baigner ensuite, de leurs eaux réunies, le pied d'*Ernaginum* (Saint-Gabriel), à gauche, entourer les trois îlots, aujourd'hui collines, de Montmajour (45 mètres d'altitude), de Cordes (63 mètres) et de Castelet, et affluer dans les deux lacs qui défendaient Arles à l'est. Ces deux lacs ont disparu : les étangs de Peluque et de Comte, au nord, et celui de Meyrane, au sud, n'en représentent que les restes, mais leur étendue

voisins de la rive gauche du Rhône que les Fosses Mariennes ont dû s'alimenter, ce qui n'exclut pas leur communication avec le fleuve. Nous avions nous-même étudié la question dans deux ouvrages publiés successivement : *Aperçu historique des embouchures du Rhône*, 1866; *Rhône et Danube*, 1870; mais ce problème, très-difficile, n'avait pas été abordé par nous avec une connaissance assez approfondie du pays. D'ailleurs nous avions surtout en vue les embouchures du fleuve et la canalisation maritime. En appelant l'attention du monde savant sur les différents points d'une question aussi complexe, nous laissions beaucoup à faire après nous. Nos erreurs ont été relevées avec vivacité par M. Gilles, qui a apporté dans le débat de précieuses observations faites sur les lieux, mais qui commet à son tour des fautes très-graves, que toute personne versée dans la connaissance de l'antiquité relèvera sans peine. Son plus grand tort est de ne pas tenir compte des textes ou de les mal comprendre. Les publications de M. Gilles sur la matière sont : 1° *Les Fosses Mariennes et le canal Saint-Louis*, br. in-8, Marseille, 1869; 2° *Campagne de Marius dans la Gaule*, avec cartes et photogr., 1 vol. in-8, Paris, 1870; 3° *Encore les Fosses Mariennes, Réponse à M. Aurès*, broch. in-8, Paris, 1873. M. Bernard, ingénieur des ponts et chaussées, nous a donné, d'autre part, des renseignements nouveaux, résultat d'observations faites sur place : *Note sur le canal de Marius*, 1870. Quant à M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, qui a peut-être le défaut de ne pas rendre justice à ceux qui l'ont précédé, il nous paraît avoir raison contre nous sur un certain nombre de points pour lesquels nous différions d'opinion. Son travail est intitulé : *Nouvelles Recherches sur le tracé des Fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius*, br. in-8 de 98 p., Nîmes, 1873. Nous aurons occasion de revenir sur la question des Fosses Mariennes dans le paragraphe suivant. — Quant à la principale dérivation de la Durance à Châteaurenard, voici ce qu'en disent les auteurs de la *Statistique* (II, p. 1075) : « Le fossé des Lones commence à couler dans le territoire de Rognonas et se jette dans la roubine (de Graveson) près le Breuil. Après cette réunion, la roubine joint, près de Laurade, le *réal* qui vient des *paluns* de Molléges, et toutes ces eaux confondues ensemble forment le canal dit du Vigueirat. Il faut observer que la *Duransole*, c'est-à-dire la dérivation ancienne de la Durance, a coulé dans ce qu'on appelle le *fossé des Lones* et qu'elle n'a entièrement tari qu'en 1636....., de sorte que la roubine actuelle depuis sa source jusqu'au domaine du Breuil, où elle reçoit le fossé des Lones, était le lit de la Duransole. » Cf. *ibid.*, p. 1155 : « Le territoire de Maillane... est graveleux, et même il y a des espaces remplis de galets : c'est l'ancienne rive de la Duransole. La basse plaine est le terrain qui a été desséché par les moines de Montmajour; on distingue sur la lisière de la haute plaine les vestiges du lit de la Duransole.....; au-dessous sont les marais desséchés de la Grande-Praderie.....; toute la basse plaine est coupée de fossés d'écoulement. »

1. On a allégué que la *Table de Peutinger* (segm., I, C, 2) représentait ce confluent au-dessous d'Avignon et au nord d'*Ernaginum*, c'est-à-dire au point où il est en effet; mais on ne peut tirer aucune induction du dessin des fleuves dans ce document.

pouvait correspondre à peu près à celle de la crue de 1840[1]. Il est certain que ces deux dérivations de la Durance ne devaient laisser qu'un filet d'eau dans le chenal ouvert au pied d'Avignon; nous serions presque tenté d'y voir un bras très-secondaire, et de placer entre Tarascon et Arles le confluent principal de la Durance avec le Rhône, aux temps anciens. Nous admettons qu'une partie de cette rivière, ou de sa dérivation la plus importante, devait suivre la pente et le déversement naturel des lacs d'Arles vers la mer par les marais de Capeau et de Ligagnau et les étangs du Landres et de Galéjon, formant ainsi un vaste cours d'eau parallèle au Rhône; or ce cours d'eau qui mettait directement Arles en communication avec la mer, devait être un émissaire naturel des trois dérivations de la Durance dans le golfe de Fos, et c'est cet émissaire que Marius, campé sans doute sur un point du massif des Alpines assez voisin du Rhône, fit approfondir et mit en communication avec ce fleuve. Ce grand travail porte le nom de Fosses Mariennes[2], mais il est impossible d'admettre, comme le voudrait un des écrivains provençaux qui ont étudié cette question sur les lieux[3], qu'il n'y ait pas eu de communication avec le Rhône; il faut au contraire que cette dérivation de la Durance, qui alimentait les *Fossae Marianae*, communiquât vers Arles avec le fleuve, puisque tous les auteurs anciens rapportent que Marius jeta dans son canal une partie des eaux du Rhône[4]. D'ailleurs la seconde et la troisième dérivation de la Durance, réunies au nord de Saint-Gabriel, ont dû certainement verser dans le fleuve une portion considérable de leurs eaux, et former ainsi de Tarascon et de la Montagnette

1. La carte de E. Guillaume Véran nous a donné les limites de cette inondation : *Plan topographique et géométrique des communes d'Arles et des Saintes-Maries*, 1862.

2. Plutarque, *Marius*, 15. — Strab., IV, I, 8. — Méla, II, v. — Pline, III, v (IV), 4. — Itin. Anon., p. 299. — Itin. marit., p. 507. — *Table de Peutinger*, segm., I, C, 2. — Anon. de Rav., IV, 28; V, 3. — Guido, 80. — Voyez aussi les travaux modernes cités plus haut.

3. M. Gilles (voy. plus haut, p. 169, la note 4).

4. Strabon, Plutarque, Méla, Pline, cités plus haut.

une île. Il serait impossible d'expliquer, en effet, comment M. Martins aurait rencontré, loin de là, sur les bords du Petit-Rhône, les apports très-reconnaissables de la Durance[1]. Nous remarquons même que ces dérivations d'Orgon et de Châteaurenard, réunies à Laurade, devaient prendre, d'après la pente du sol, une direction que le Petit-Rhône semble continuer, et qui s'étendait autrefois à l'ouest depuis Fourques jusqu'à l'étang de Thau[2].

On peut se demander si ces trois dérivations anciennes de la Durance sur le sol de la Provence ont existé simultanément à l'état naturel, ou bien à l'aide de travaux de canalisation : nous ne saurions répondre à cette question ; il est plus facile de dire à quelle époque ces tributs fécondants ont cessé d'enrichir ce pays, et quelles causes l'en ont privé.

Nous voyons dans la carte de la Provence, de Bompar[3], que la dérivation de Mallemort, se déversant, d'une part dans les étangs d'Arles, d'autre part dans l'étang de Berre, appelé *Mer de Martigues*, subsistait encore en 1591 ; que la dérivation de Châteaurenard gagnait, en se bifurquant pour se réunir plus au sud, les étangs supérieurs d'Arles ; et l'on sait que c'est vers 1636 que la vallée de Châteaurenard à Arles avait été abandonnée par la Durance.

Nous réservons pour le paragraphe suivant (description des côtes) tout ce qui est relatif à la topographie des embouchures du Rhône.

Nous ne croyons pas que le *Caenus*, Καινός de Ptolémée, désigne, comme on l'a prétendu, le bras nouveau du Rhône (καινός, nouveau), c'est-à-dire celui qui fut approfondi par Marius et reçut le nom de *Fossae Marianae ;* mais l'ordre suivi par le géographe nous oblige à le chercher au delà du village

1. *Aigues-Mortes*, p. 10 du tirage à part de son article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1874.

2. Voy. plus haut, p. 156.

3. *Provinciae regionis Galliae vera exactissimaque descriptio*, Petro Joanne Bompario auctore. Dans le *Theatrum Orbis* d'Ortelius. Anvers, 1603.

de Fos, auprès duquel était le port des Fosses Mariennes, puisque Ptolémée dit : « Après le Rhône, sur la mer, est située, chez les *Avatici*, *Maritima*, colonie, et ensuite se trouve l'embouchure du fleuve *Caenus*, puis Marseille, etc.[1]. » Le premier fleuve que l'on rencontre à l'est en partant des bouches du Rhône est la Touloubre, qui passe à Saint-Chamas, sous le fameux pont Flavien[2], et se jette dans l'étang de Berre. Le village de Lanson s'appelait, au moyen âge, *Lan-Caenus*, et sur le territoire de Vernègue se trouve un lieu appelé *lou Camp de Caën*. Il devait communiquer, à l'époque romaine, avec la première dérivation de la Durance, ainsi que nous l'avons dit plus haut (page 166).

Les auteurs de la *Statistique* considèrent l'étang de Caronte, qui fait communiquer celui de Berre avec la mer, comme formant les bouches maritimes du *Caenus*, et cette opinion nous paraît appuyée sur une preuve décisive : c'est que l'*os Caeni*, Καίνου ἐκβολαί, de Ptolémée, se retrouve dans les actes du XIIe siècle, où le port situé à l'entrée de cet étang est désigné sous le nom de *portus de Bogucenis* (*Bocca Caeni*), en deçà de la tour de Boue[3].

Le *Secoanus* ou *Sequanus*[4], fleuve du territoire de Marseille, serait donc l'Arc, autre cours d'eau qui se jette dans l'étang de Berre, et qui s'est appelé *Lar*, *Laris*, au moyen âge[5].

Une inscription de la vallée de l'Huveaune, rapportée par

1. II, X (IX), 8. Le manuscrit de Paris, n° 1401, porte Κενοῦ, les autres Καίνου.
2. *Statistique*, II, p. 181 et carte, *Atlas*, pl. IX.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 424, et *Atlas*, pl. XXIV. Nous y reviendrons plus tard.
4. Steph. Byz. : Σηκόανος ποταμὸς Μασσαλιωτῶν, ἀφ' οὗ τὸ ἐθνικὸν Σηκόανοι, ὡς Ἀρτεμίδωρος ἐν πρώτῃ. Salmasius a relevé dans le manuscrit du Vatican πόλις au lieu de ποταμός. Voy. l'édit. de Leyde de 1868, p. 665. Holstenius a reconnu que ἀφ' οὗ manquait dans d'autres manuscrits (édition de Leyde, 1692, p. 289). Il croit d'ailleurs qu'Étienne de Byzance a mal compris le texte d'Artémidore, et qu'il s'agit de la Seine, *Sequana*, et des *Sequani* : il faudrait alors corriger Μασσαλιωτῶν en Κελτογαλατῶν, ce que rien ne nous paraît autoriser.
5. *Statistique*, II, p. 182. Les auteurs de cet ouvrage font du *Sequanus* le même fleuve que le *Caenus*, et y voient par conséquent la Touloubre.

Papon, nous fait connaître le nom ancien de cette rivière, *Ubelka*[1].

L'*Argenteus*[2] est l'Argens, et l'on s'accorde généralement à voir l'*Apron*[3] de Polybe dans le Loup qui se jette dans la mer entre Nice et Cannes[4].

Enfin le *Varus*[5], limite de la Gaule Narbonnaise et de l'Italie[6], ainsi que de la Ligurie maritime[7] et du territoire de Marseille et des *Salyi*[8], qui, très-peu important l'été, atteint pendant l'hiver une largeur de sept stades (1295 mètres)[9], des-

1. Elle est aussi donnée dans la *Statistique*, II, p. 182 :

MATRIBVS	*Matribus*
VBELKABVS	*Ubelkabus*
V·S·L·M	*Votum solvit libens merito*
SEX·LICINIVS	*Sex. Licinius*
SVCCESSVS	*Successus*

« Aux Déesses Mères Ubelkabes, Sextus Licinius Successus a acquitté son vœu volontiers. » Plusieurs autres inscriptions semblables auraient existé vers les sources qui alimentent cette rivière.

2. Lettre de Lépidus à Cicéron : « ad *Forum Vocontium* (*sic*) veni, et ultra, castra da *flumen Argenteum* contra Antonianos feci » (Cic., *Epist. fam.*, X, XXXIV, lettre datée « ex *Ponte Argenteo* »); -- cf. *ibid.*, epist. XXXV. — Pline le fait passer à Fréjus : « *Forum Julii, Octavanorum colonia*, quae *Pacensis* appellatur et *Classica* : amnis in ea *Argenteus* » [III V (IV), 5], ce qui doit s'entendre du territoire de la cité et non de la ville de *Forum Julii* elle-même. — Ptolémée indique la distance qui sépare le fleuve de la ville : Ἀργεντίου ποταμοῦ ἐκβολαί, 25° 40′-42° 45′. Φόρος Ἰούλιος κολωνία, 26° 30′-42° 50′ (II, X, *al.* IX, 8).

3. Polybe (XXXIII, VIII, 2) parle de ce fleuve à propos de la guerre d'Opimius contre les *Oxybii*, et il dit que ce général était campé sur les bords de l'Apron, στρατοπεδεύσας δὲ παρὰ τὸν Ἄπρωνα ποταμόν, avant de s'emparer d'*Aegitna*, qui devait être vers la plaine de Cannes (D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 35-36). On a proposé aussi de corriger le texte, et de lire Οὔαρον (Var) au lieu de Ἄπρωνα.

4. Cependant on peut hésiter, d'après le texte même de Polybe, et préférer peut-être la Siagne, qui se jette dans le golfe de la Napoule. Cette identification figure dans la deuxième carte qui accompagne le mémoire de M. Rouchon, sur les *Saliens* (*Mém. de l'Acad. d'Aix*, t. VIII, 1861).

5. Strab. : Οὔαρος, IV, I, 3, *passim;* voy. les renvois suivants. — Ptol., voy. la note suiv. — Méla, II, IV, 9, qui lui associe le *Paulo* (Paglione), lequel se jette dans la mer à Nice. — Pline, III, V (IV), 1 et 5 ; VI (V), 6. — Appien, *B. c.*, II, 43. — *Table de Peut.*, II, B, 2 : fls Varum. — Lucain, *Phars.*, I, 404. — Sidoine Apollin., *Epist.*, I, V. — Serv., ad *Aen.*, I, 1,

6. Strab., V, I, 1 ; IV, I, 3. — Ptol., II, X (IX), 1, 8 ; III, I, 1. — Méla, II, IV, 9. — Pline, III, V (IV), 1.

7. Strab., IV, VI, 4.

8. *Id.*, IV, I, 3 ; — cf. 9.

9. *Id.*, *ibid.*, 3.

cend du mont *Cema*[1] et reçoit, à gauche, le *Vulpis* (Vesubia)[2].

On ne peut dire où était cette source merveilleuse appelée *Orge*, que Pline, sans plus d'indications, place en Narbonnaise[3], et dans les eaux de laquelle croissaient des herbes si recherchées des bœufs.

§ 3. — DESCRIPTION DES COTES.

N. B. — Bien que consacré à la géographie physique, ce paragraphe comprendra des indications historiques nécessaires comme éclaircissements ou comme point de repère.

Côtes de la Méditerranée. — La mer qui baigne les rives escarpées de la Provence et les côtes plates du Languedoc, a porté bien des noms divers dans l'antiquité romaine : *Internum*[4], *Mediterraneum*[5], *Inferum*[6], *Tuscum*[7] vel *Tyrrhenum*[8], *Gallicum*[9], et même *Sardoum*[10] *mare*. Le golfe du Lion est le *Sinus Gallicus*[11] qui creuse la côte entre Marseille et Narbonne (voy. pl. V).

Ces côtes, par leur aspect et leur nature géologique, constituent deux régions complétement différentes. Celle de l'orient, qu'on peut appeler, surtout pour l'antiquité, la région Marseillaise[12], granitique, calcaire et schisteuse, sans pâturages, âpre, favorable aux seules plantes amies du soleil et peu avides d'eau ou d'humus : olivier, amandier, figuier, sauf dans la basse Provence, le pays des fleurs. L'autre région, qu'on

1. Pline, III, v, 5; voy. plus haut, p. 95.
2. *Table de Peutinger*, II, B, 2 : flS Vulpis.
3. XVIII, LI (XXII), 2.
4. La plupart des géographes.
5. *Id.*
6. Tite-Live, V, 33, etc.
7. *Id., ibid.* — Méla, II, v.
8. Amm. Marcell., XV, x.
9. Denys le Périég., au vers 74. — Amm. Marcell., XV, x. — Aristote, *De mundo*, 10. — Agathémère, II, 14. — Orose, I, 2.
10. Polybe, voy. I, x; II, XIV, 6; III, XLI, 7, etc. — Aristote, *De mundo*, 10.
11. Strab., II, v, 28 : ... ὁ καλούμενος Γαλατικὸς κόλπος ἀναχεῖται καὶ ἐν αὐτῷ Μασσαλία τε καὶ Νάρβων. — Cf. III, I, 3; IV, 3; V, 8; IV, I, 6; II, 1.
12. Les environs de Marseille sont distingués dans la *Table de Peutinger* par le mot Gretia (II, A, 1) pour *Graecia*.

peut nommer Narbonnaise, est plate, bien encaissée, bien arrosée, fertile et grasse : c'est le pays des belles cultures de vignes, des haies de grenadiers et de cactus, des mille troupeaux qui se promènent de la vallée au Canigou, de la Crau aux Alpines; mais vers la mer, c'est le pays des *salses*, des marais, des étangs mobiles, des alluvions fluviales propices aux cultures, mais envahissant, détruisant et comblant incessamment les anciens accès maritimes et les ports naturels ou artificiels.

En partant du vaste estuaire du *Varus* (Var) torrentiel, pour ranger la côte de l'est à l'ouest, on la voit s'élever dans la direction du sud, et, un peu au nord du cap Gros, creuser le « port » d'*Antipolis* (Antibes), à XVI milles de *Nicaea* (Nice)[1]. Après avoir doublé ce cap, on découvre les deux golfes de Jouan et de la Napoule, qui se font vis-à-vis et sont séparés par la pointe de Croisette et les villas fleuries de Cannes, près desquelles il faut chercher l'emplacement de l'*Aegitna* que Polybe donne pour capitale aux *Oxybii*[2].

Dans l'intérieur même de ces golfes et en face de Cannes, sont les îles Lérins, anciennement îles *Lero*[3] ou *Lerona*[4] (île Sainte-Marguerite), avec un temple à la divinité topique de ce nom[5], et *Lerino*[6], *Lerina* ou *Lerinus* (île Saint-Honorat)[7], que Strabon appelle aussi *Planasia*[8] et dans laquelle on conservait, au temps de Pline, le souvenir de l'ancienne ville de *Bercomum*[9];

1. Itin. mar. d'Anton., p. 504.
2. Voy. plus haut, p. 174, note 3.
3. Pline, III, XI (V), 3. — Itin. mar., p. 504 : « ab *Antipoli*, *Lero* et *Lerino* insulae, mpm, XI; » var. : « *Lerinis*, *Lerinus*, *Ederinus*, *Edrinus*, *Oderinis*, *Etherius*. »
4. Ptol., II, X (IX), 21 : Ληρώνη, var. : Ληρος νῆσος, Ληρονίς. Une seule île est mentionnée par ce géographe.
5. Strab., IV, I, 10 : Ἐν δὲ τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῴον ἐστι τὸ τοῦ Λήρωνος· κεῖται δ' αὐτῇ πρὸ τῆς Ἀντιπόλεως.
6. Itin. marit., p. 504.
7. Pline, III, XI (V), 3. C'est *Lerina* que cet écrivain place en face d'*Antipolis*, et ce serait *Leron* qui occuperait cette position, selon Strabon (voy. la note précédente). Or ni Sainte-Marguerite ni Saint-Honorat ne sont en face d'Antibes.
8. *Loc. cit.*
9. Pline, *loc. cit.*, dans d'autres éditions *Vergoanum*, mais voy. l'édit. Detlefsen, I, p. 145; — cf. Eucherius, *De laudib. Eremi.*

ÉCHELLES

Kilomètres

0 5 10 20 30 40 50

le géographe grec dit qu'il se trouvait des villages dans toutes deux[1]. Quant au nom de *Planasia* donné par lui à *Lerinus* (Saint-Honorat), il est justifié par la nature et l'aspect de cette île et confirmé par Sidoine Apollinaire[2]. N'était l'origine attribuée par Strabon au nom de *Leron*, on serait tenté d'y voir, avec Valois[3], une dénomination grecque donnée à ces îles par les Marseillais pour marquer leur peu d'importance[4]. On sait quels grands souvenirs se rattachent à l'une et à l'autre : sur *Lerina*, la plus petite, saint Honorat fonda le célèbre monastère d'où sont sortis tant d'illustres personnages, et sur *Lero*, la plus grande, au nord de la précédente, en face de Cannes, et probablement de l'ancienne *Aegitna*, fut construite une autre abbaye sous le vocable de sainte Marguerite, vierge et martyre. On ne peut s'étonner de ne trouver à Saint-Honorat aucune trace de la ville de *Berconum*, puisqu'elle n'était déjà plus qu'un souvenir au temps de Pline; mais, à Sainte-Marguerite, subsistaient encore au XVIe siècle des débris de fortifications élevées en ce lieu sous l'empire romain : l'historien Jean Masson en parle et dit même qu'elles renfermaient un dépôt de sel. Le moine de Lérins, Vincent de Salerne, nous

1. Πλανασία καὶ Λήρων, ἔχουσαι κατοικίας (*loc. cit.*).

2. *Eucharist. ad Faustum*, où, parlant du moine de *Lerinus* qui fut évêque de Riez, il dit :

« Fratribus insinuas, quantos illa *insula plana*
Miserit in coelum montes. »

Cf. S. Césaire, qui fut moine à *Lerinus* avant d'être évêque d'Arles : « beata et felix *insula Lerinensis*, quae cum parvula et plana esse videatur, innumerabiles tamen montes ad coelum misisse cognoscitur, » faisant allusion, dans ce langage figuré, aux saints et éminents personnages qui sortirent de ce monastère. — Cf. encore Euhodius (*al.* Ennodius) in *Vita Epiphanii Ticinensis* (p. 1008, édit. de Venise) : « [Epiphanius] *Tolosam* regrediens, singula sanctorum habitationum loca visitavisse, *Medianas insulas Cycladas* (id est *Stoechades*), *Lerum*, ipsamque nutricem summorum montium *planam Lerinum*. » Il faut remarquer que le nom des *Stoechades* s'applique aussi dans Méla (II, VII, 20) à toutes les îles de la côte depuis Marseille jusqu'à la Ligurie, ce qui comprend, par conséquent, les îles d'Hyères et celles de Lérins. — Voy. aussi Hilaire, évêque d'Arles, dans sa *Vita sancti Honorati* : « *Lerinum*, vacantem insulam ob nimietatem squaloris, et inaccessam venenatorum animalium metu, Alpino haud longe jugo subditam. »

3. *Notitia Gall.*, p. 273.

4. Λῆρος, bagatelle, qui ne vaut pas la peine d'être nommé.

a laissé une description détaillée de ces deux îles. Au milieu de Saint-Honorat était une basilique de la Vierge; puis la grande église Saint-Honorat voisine du cloître, les oratoires de la Sainte-Trinité, du Christ transfiguré, de l'apôtre Pierre, de Cyprien et de Justine, martyrs, etc.; du côté qui regarde la mer, s'élevait, sur les rochers du rivage, l'oratoire de Sainte-Croix avec une défense contre les pirates : le monastère était donc entouré de murs. D'ailleurs cette île avait des sources d'eau douce; il y croissait de la vigne, du blé, des palmiers, des oliviers, des cyprès, des myrtes odorants, des herbes et des fleurs de toute espèce; on y trouvait des lapins, et la pêche y était fructueuse. Sainte-Marguerite avait un petit port faisant face à la côte de Cannes; il y avait, comme dans l'autre, une source d'eau douce, des lapins et du blé. Les deux promontoires terminant le double golfe qui enserre, comme dans un croissant les îles Lérins, s'appelaient, au temps du moine Vincent de Salerne, le *Caput Rubeum* vel *Rufum* (cap Rous, écrit dans la carte de Provence par Bompar, au XVIe siècle, Rouls, aujourd'hui Roux) à l'ouest; et le *Caput Galupe, cauo d'Agalypa*, dans une carte pisane du XIVe siècle[1] (cap Garoppe, Garoupe dans Bompar, aujourd'hui, par corruption, cap Gros). La Napoule était *Neapolis*, plus anciennement *Avenionetum*, et le fleuve Siagne serait le *Cyaneus*. Cannes est le *Castellum Marcellinum*, appelé, à partir de 1132, *Castrumfrancum;* la Valaurie, près d'Antibes, est la *Vallis Aurea;* enfin, près des deux îles principales, sont deux petits îlots rocheux, *Translero* (plus tard, par corruption, *Terra de Liera*, aujourd'hui la Tradelière, vers la pointe orientale de Sainte-Marguerite), et *insula Sancti Ferreoli* (à la pointe sud-est de Saint-Honorat). Mais tous ces noms appartiennent au moyen âge.

Un contre-fort des monts de l'Esterel, faisant saillie sur la côte entre le golfe de la Napoule et Fréjus, commence cet arc de cercle qui forme, avec la montagne des Maures, le bassin de

1. Biblioth. nation. de Paris, n° 1634 du dépôt et n° 118 du Catalogue de l'exposition du Congrès des sc. géogr. de 1875.

l'Argens, et dont l'autre extrémité surplombe le golfe de Grimaud ou de Saint-Tropez. (Pour toute la côte de Narbonnaise, voy. pl. V.)

A l'est de Fréjus est un port naturel, appelé aujourd'hui Agai ou Agay, *Porto-Agan* (dans la carte pisane précitée), dont il est fait mention, — dans le récit, daté de 730, du martyre de saint Porcaire, abbé de Lérins, — sous le nom d'*Agathon*, et que d'Anville propose d'identifier avec *Athenopolis*[1], ce qui est impossible (voy. la note 8). Nous y verrions plutôt le *portus Oxybiorum* de Strabon[2]. Dans l'ancienne carte de Provence par Bompar, il est nommé *Port Dagat* (pour *port d'Agai*). Les alluvions séculaires de l'ancien *Argenteus*, dont nous avons parlé plus haut, et celles du Reyran, ont isolé de la mer l'ancien port de *Forum Julii*, situé à XXIII milles (35 kilomètres) des îles Lérins[3], colonie des soldats de la huitième légion, et dont le surnom de *Classica* et les ruines[4] témoignent d'une antique importance maritime, à jamais perdue. Le golfe de Saint-Tropez est le *Sambracitanus sinus*, à XV milles (22 kilomètres)[5] de Fréjus. Est-ce au fond de ce golfe qu'il faut chercher l'*Athenopolis* des Marseillais[6], comme le propose Valois[7], avec assez de vraisemblance[8]? Nous n'oserions pas plus l'affirmer que le baron de Bonstetten, auteur

1. *Notice de la Gaule*, p. 109.
2. IV, I, 10 : ὁ Ὀξύβιος καλούμενος λιμήν, ἐπώνυμος τῶν Ὀξυβίων Διγύων.
3. Itin. marit. Anton., p. 505.
4. Voy. *Fréjus*, FORUM JULII, par Victor Petit, dans le *Bulletin monumental* de 1864, avec de nombreuses planches, en 3 art., p. 568-794; et tirage à part.
5. Itin. marit. d'Anton., p. 505 : « à *Foro Juli, sinus Sambracitanus*, plagia, mpm XV; » var. : « *Samblacitanus, Samlacitanus, Sabracitanus, Sambricitanus, Abracitanus, Sambragitanus.* » Quant à la distance, on se demande pourquoi Pinder et Parthey, dans leur édition, ont reproduit la mesure fautive donnée par Wesseling, lorsque neuf manuscrits de l'*Itinéraire* donnent « XV », représentant d'ailleurs l'intervalle exact qui sépare *Forum Julii* du golfe de San-Tropez.
6. Pline, III, V (IV), 5. — Méla, II, V, 3. — Varron, *De Ling. lat.*, VIII, 35.
7. Voy. l'*Index latino-gall.*, de sa *Notit. Gall.*, à ce mot.
8. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 109) propose le petit port d'Agay, à l'est de Fréjus. Mais il faut remarquer que Méla, dans son énumération, en partant de l'Italie et en se dirigeant vers l'ouest, nomme *Antipolis, Forum Julii, Athenopolis* et *Olbia*. Il n'est donc pas possible de placer cette ville à l'est de Fréjus, d'autant moins que Pline, qui suit l'ordre inverse, la place avant *Forum Julii* en partant de Marseille.

du travail de géographie archéologique le plus récent, sur le département du Var[1]; toutefois les raisons données par M. Albert Germondy, en faveur de Saint-Tropez, nous feraient incliner vers cette opinion[2] (nous y reviendrons dans la seconde partie de cet ouvrage).

Après avoir contourné la presqu'île montagneuse de Saint-Tropez, on devait trouver, d'après les mesures de l'*Itinéraire maritime*, au fond de la baie de Cavalaire, où l'on a reconnu des antiquités[3], l'ancien port d'*Heraclea Caccabaria*[4], à XVI milles (23 kilomètres 1/2) du golfe précité, et à XII milles (18 kilomètres) plus loin, le [*portus*] *Alconis*[5], qui devait être au fond de la petite baie de Cavalière (distincte de celle de Cavalaire), où les débris romains occupent un espace de 5 hectares[6].

Les anciens nommaient ensuite les îles *Stoechades*[7], au nombre de cinq : trois grandes et deux petites, avec de bons ports et des points fortifiés pour résister aux pirates; elles avaient appartenu aux Marseillais[8], et tiraient leur nom de l'ordre même dans lequel elles étaient rangées[9]; ou, selon Dioscoride, qui les nomme *Stichades*, elles l'empruntaient à une herbe qu'il décrit comme assez semblable au thym et qu'il

1. *Carte archéologique du département du Var*, 1873, voy. p. 9, art. ATHENOPOLIS, et p. 24, art. GRIMAUD; mais il signale d'importants débris d'aqueduc romain aux environs de Grimaud (voyez ce même article et sa carte).

2. *Géographie gallo-romaine : cantons de Saint-Tropez et de Grimaud*, dans le *Bullet. de la Soc. des sc. de Toulon*, p. 361-411, voy. p. 371-379; cependant l'auteur ne signale aucun vestige d'antiquités à Saint-Tropez.

3. Baron de Bonstetten, *Carte archéologique du Var*, art. CAVALAIRE, p. 14.

4. Page 505 : « *a sinu Sambracitano, Heraclea Caccabaria, portus*, mpm XVI, » var. : « XIII; » « ab *Heraclea Caccabaria, Alconis*....., mpm XIII, » sans doute « *Alconis* [*portus*] ».

5. *Itin. marit.*, p. 505.

6. Baron de Bonstetten, *Carte, etc.*, art. CAVALIÈRE, p. 15.

7. Strabon, IV, I, 12. — Méla, II, VII, 20. — Pline, III, XI (V), 3. — Suétone, *Claud.*, 17. — Amm. Marc., XV, XI. — Euhodius, *Vita sancti Epiphanii*, 32. — Tacite, *Hist.*, III, 43. — Agathém., I, 5. — Ptol., II, X (IX), 12.

8. Tacite, *Hist.*, III, 43. — Strab.. IV, I, 12 : αἱ Στοιχάδες νῆσοι, τρεῖς μὲν ἀξιόλογοι, δύο δὲ μικραί· γεωργοῦσι δ'αὐτὰς Μασσαλιῶται. Τὸ δὲ παλαιὸν καὶ φρουρὰν εἶχον, ἱδρυμένην αὐτόθι πρὸς τὰς τῶν λῃστηρίων ἐφόδους, εὐποροῦντες καὶ λιμένων.

9. Στοῖχος, rangée. Pline, III, XI (V), 3. — Isidor., *Orig.*, XIV, 6. — Agathém., I, 5. — Cf. Serv., ad *Aen.*, IV.

appelle *sticha*[1]. On y faisait la pêche du corail, dont les Gaulois ornaient leurs épées et leurs boucliers[2]. Méla étend le nom de *Stoechades* à toutes les îles de la côte de Provence depuis Marseille jusqu'à la Ligurie italienne[3]. Quant à Pline, il s'exprime ainsi : « Les trois *Stoechades* sont ainsi nommées par les Marseillais, qui en sont voisins, à cause de l'ordre dans lequel elles sont rangées. Les noms de chacune d'elles sont : *Prote*, *Mese* aussi appelée *Pomponiana;* la troisième est *Hypaea;* à partir de ces îles, sont *Iturium* (ou *Sturium*), *Phoenice*, *Phila*[4]. » Puis viennent, dans l'énumération de Pline, *Lero* et *Lerina* (les îles Lérins, dont nous avons parlé plus haut). Agathémère nous dit, comme Strabon, qu'il y avait cinq *Stoechades :* trois grandes et deux petites, et que ces dernières, c'est-à-dire les petites, étaient près de Marseille[5]. Dioscoride place, comme Pline, les *Stoechades* dans les environs de la ville phocéenne[6]. Étienne de Byzance dit qu'il y a « trois îles du nom de *Schoechades* près de Marseille et qu'on les appelle aussi *Ligustides*[7] ». Enfin Lucain donne à entendre qu'elles étaient peu éloignées des bouches du Rhône[8]. Ptolémée les place au-dessous du cap de *Citharista*, que nous croyons être le promontoire de l'Aigle, près de Ceyreste et de la Ciotat, que

1. Dioscor., III, 31. — C'est une espèce de lavande, *Lavandula stoechas*. Pline dit qu'elle croissait dans les îles de même nom, et il la décrit comme étant odorante, ayant la feuille de l'hysope et le goût amer; il la recommande pour les maux de poitrine (XXVII, CVII, *al.* XII) et pour les maux de côté (XXVI, XXVII, *al.* VII).

2. Pline, XXXII, XI (II), 1.

3. II, VII, 20.

4. III, XI (V), 3. (Voy. plus loin, p. 186, note 3.)

5. V, 20 : αἱ μὲν μείζους τρεῖς, δυὸ δὲ μικραὶ αὐτῆς ἐγγὺς Μασσαλίας. (*Geogr. min.* éd. Didot, II, p. 482.)

6. III, 38 (31).

7. Στοιχάδες νῆσοι τρεῖς πρὸς τῇ Μασσαλίᾳ · καλοῦνται δὲ καὶ Λιγυστίδες.

8. Lucain, *Phars.*, III, 516. Ce passage est important, parce que Lucain nomme une seule île du nom de *Stoechas*, gén. *Stoechados :*

« Et jam turrigeram Bruti comitata carinam
Venerat in fluctus Rhodani cum gurgite classis
Stoechados arva tenens... »

et qu'on peut rapprocher ce texte de celui de l'auteur du *De bello civili :* « Brutus ad *insulam, quae est contra Massiliam*, stationes obtinuisse » (I, 56; cf. II, 22), et que par conséquent, l'île appelée *Stoechas* dans Lucain serait ou Ratonneau, ou Pomègues. (Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 533.)

d'autres portent au cap Sicié; il y en avait cinq, dont celle du milieu était, pour lui, sous la longitude de ce promontoire[1] : ce qui ne peut être, puisque en face de la Ciotat on ne trouve que l'île Verte, qui est sans importance et qu'en face du cap Sicié il n'y a rien. Les auteurs postérieurs au IIIe siècle ont commis des erreurs évidentes quant à l'emplacement des *Stoechades*[2].

Il résulte de tous ces textes comparés entre eux : 1° qu'il y avait deux groupes de *Stoechades*, les grandes et les petites; 2° que les petites étaient près de Marseille, et les grandes en face d'Hyères ; 3° que les petites étaient au nombre de deux et les grandes au nombre de trois; 4° que les deux petites correspondraient aux îles rocheuses de Ratonneau et de Pomègues[3], dans la rade de Marseille, et les trois grandes à Porquerolles, Port-Cros et à l'île du Levant, dans la rade d'Hyères. La seule difficulté résulte de l'ordre suivi par Pline dans l'énumération de ces îles et de l'application qu'il convient de faire des noms qu'il leur donne aux appellations modernes. D'abord il en nomme six et non cinq, entre Marseille et les îles Lérins; ensuite, dans l'énumération générale qu'il fait des îles de cette côte, comme il semble procéder de l'ouest à l'est, il paraît désigner sous le nom de *Stoechades* celles qui sont près de Marseille, et il en compte trois, lorsqu'il n'y en a que deux ayant quelque importance en face de la ville phocéenne; enfin on pourrait croire, d'après son texte, que les trois qu'il nomme en dernier lieu, *Iturium*, *Phoenice* et *Phila*, ne sont plus comprises pour lui sous le nom de *Stoechades*. Trouver une

1. II, x (IX), 21. — Cf. *ibid.*, 8; cette longitude est 25°.

2. Orose (I, 2) les place à l'embouchure même du Rhône, ainsi qu'Isidore de Séville (XIV, 7), qui les éloigne de LX milles de la terre, en face des bouches du même fleuve. Un écrivain du moyen âge les confond même avec la Camargue (voy. Valois, *ibid.*).

3. M. l'ingénieur Ch. Lenthéric nous accuse d'avoir donné ces îles comme des « détôts vaseux et des atterrissements tout à fait récents » (*Les villes mortes du golfe de Lyon* (sic), Paris, 1876, p. 428). Nous n'avons jamais dit rien de semblable. C'est une pure invention de sa part. Il n'est pas possible de nous imputer, de bonne foi, une pareille énormité, uniquement d'après l'oubli du graveur qui a négligé de passer le rait noir sur les contours de ces deux îles situées presque en dehors du cadre, et étrangères d'ailleurs à l'objet de la carte. (Voy. pl. IX de notre *Aperçu hist.*)

sixième île n'est pas malaisé, car l'île de Riou, qui rappelle le nom d'*Iturium*, au sud-est du cap Croisette, a une certaine importance. Cet écrivain, ordinairement si bien renseigné sur la topographie maritime, car il ne faut pas oublier qu'il était préfet de la flotte de Misène, se trouverait donc ici en désaccord avec tous les autres témoignages, à moins qu'il n'y ait transposition dans son texte, et que les trois premières îles nommées par lui, c'est-à-dire les grandes *Stoechades*, ne doivent être placées après les trois qu'il nomme les dernières; en d'autres termes, à moins qu'il ne faille procéder dans un ordre inverse à celui qu'il a suivi et longer la côte de l'est à l'ouest. Ajoutons que le nom grec de *Prote*, « la Première, » qui semble désigner l'île du Levant, la plus orientale des îles d'Hyères, l'aura peut-être déterminé à intervertir son ordre géographique, et qu'il n'aura pas voulu nommer la dernière celle qui portait un nom aussi significatif. Le mot *Stoechades* semble s'appliquer beaucoup mieux aux îles d'Hyères, rangées en lignes, qu'aux îles de la rade marseillaise; enfin le port *Pomponiana*, mentionné dans l'*Itinéraire maritime*, étant, comme nous le verrons plus bas, d'après les mesures de ce périple, à la presqu'île de Giens, située près des îles d'Hyères, et Pline donnant ce même nom de *Pomponiana* à la seconde des *Stoechades* : « *Mese, quae et Pomponiana,* » il n'y a pas de doute que les trois *Stoechades* du Naturaliste ne répondent aux trois îles d'Hyères. Il serait même possible de supposer que son texte ait été altéré sur ce point, et qu'il faille comprendre, sous le nom de *Pomponiana*, une quatrième des grandes *Stoechades*, la presqu'île de Giens, dont l'isthme est de formation moderne, ce qui établirait un accord complet entre le texte de Pline et celui de l'*Itinéraire maritime* (voy. plus bas, page 186, et note 3).

Valois, qui n'avait que des cartes très-imparfaites sous les yeux et qui a été trompé, par ces documents défectueux, sur l'importance relative des îles de Provence, aussi bien que sur leur situation et leurs noms, a groupé toutes les *Stoechades*, grandes et petites, dans la rade de Marseille et aux environs

du cap Croisette, opinion incompatible avec la disposition des lieux, car on ne peut considérer l'îlot du château d'If comme une des trois grandes *Stoechades*[1]. Le tableau ci-joint, dressé dans un ordre qui procède de l'est à l'ouest, en partant de la plus orientale des îles d'Hyères, donne : 1° les noms actuels; 2° ceux de la carte de Provence par Bompar (1594); 3° les noms anciens, que nous proposons de leur identifier, sans toutefois oser le faire avec une certitude absolue. (Pour les identifications des noms anciens et des noms modernes de la côte méditerranéenne, on pourra s'aider des portulans du XIVe et du XVIe siècle dont les extraits figurent sur notre planche V.)

Noms modernes. ILES D'HYÈRES.	Carte de 1594. LES ILES DOR STOECHADES.	Noms anciens. [MAGNAE] STOECHADES[2].
Ile du Levant.	L'isle du Titan	*Prote*[3].
Ile de Port-Cros	Port Cors	*Mese*[4] (ou *Pomponiana?*).
Ilot de Bagaud ou Bagueau.		
Ile de Porquerolles	Porqueroles	*Hypaea*[5].
Presqu'île de Giens	.....	*Pomponiana.*
Ilots Roubaud et du Petit Langoustier	Ribaudan et Ribaudin.	
Ilot et Fort de Brégançon.	.....	*Pergantium?*
Ile des Embies ou des Embiez, avec les îlots de Gau et du Grand Rouveau (baie de Saint-Nazaire).	..... La Plamasse.	*Aemines, positio,* en face de l'île, sur la côte.
Ile de Bańdol	Bendort.	
Ile Verte.		
Ilot de la Cassidaigne (en face du Bec de l'Aigle).	Cassidaine.	

1. Il a même pris le golfe de Calle-Longue pour une île.

2. On remarquera que le nom de *Stoechades*, signifiant rangée, alignement (de στοῖχος), est parfaitement justifié par la disposition des îles d'Hyères.

3. Valois (*Not. Gall.*, 532) dit que c'était Ratonneau, parce que Πρώτη indique la première qui s'offre aux regards des navigateurs venant d'Italie et gagnant le port de Marseille. C'est le contraire : Ratonneau est la dernière île qui se présente à la vue, et l'île du Levant est la première île importante qu'on rencontre en venant de l'est et en longeant les côtes de Provence.

4. Μέση, île du Milieu. Ce nom est rappelé par les *Medianae Stoechades* d'Euhodius, et est parfaitement justifié par la position de Port-Cros. La situation de Pomègues ne saurait satisfaire à cette condition, et ce nom ne nous paraît nullement rappeler *Pomponiana*, comme le croit Valois.

5. Ὑπὸ, sous. L'île de Porquerolles peut être considérée comme étant au-dessous de Port-Cros par rapport aux deux autres, *Prote* et *Mese*.

Noms modernes.	Carte de 1594.	Noms anciens.
		PARVAE STOECHADES vel LIGUSTIDES INSULAE
En face du cap Croisette. Ile de Riou.....	Rieuls.....	*Iturium* vel *Sturium*.
Ile Calseraigne....	Colle Sarraine.	
Ile de Laire.....	Iarros.	
Ile Maire et ilot Tiboulen.....	Maire..... Espobolen.	*Immadrae, positio*, sur la côte, en face de l'ile Maire.
Ilot du Planier.....	Planier.	
Ile Pomègues.....	..... Les Pomègues	*Phoenice*.
Ile Ratonneau.....	.....	*Phila*.
Ilot du Château d'If.....	Chasteau bit.	

Reprenant notre description de la côte au point qui fait face à l'île du Levant, nous trouvons, vis-à-vis du petit rocher de la Fournigue[1], à XII milles (18 kilomètres) à l'ouest de Cavalaire (*Heraclea Caccabaria*, voy. plus haut, p. 180), *Alcone*, ou mieux *Alconis portus*[2], qui correspondrait, d'après les mesures, à Cavalière, au fond de la rade de Bormes, où les ruines romaines couvrent plus de 4 hectares[3]. Un contre-fort des montagnes des Maures s'avance dans la mer et forme le cap Bénat, qui sépare la baie de Bormes de la rade d'Hyères, et où d'Anville propose[4] de placer les *Bormani* de Pline[5]. Au nord des grandes *Stoechades*, quelques géographes veulent voir, dans le fort Brégançon, la position du *Pergantium* d'Étienne de Byzance[6]; il faut supposer pour cela que ce rocher ne serait que le reste d'une presqu'île. La péninsule de Giens détache un sommet isolé, semblable, par sa composition géologique et son aspect, aux îles d'Hyères, et surtout à Porquerolles, *Hypaea*. Une double flèche ou cordon sablonneux, enserrant un étang maritime, rattache

1. C'est à tort qu'on a placé *Alconis* sur ce rocher sans cesse recouvert par les vagues, et où il n'y a pas même place pour une hutte de pêcheurs. (Bonstetten, *Carte arch. du Var*, art. ALCONE.)

2. *Itin. marit.* d'Anton. : « Ab *Heraclia Caccabaria*, *Alconis*, mpm. XII (sur un manuscrit, XXII); ab *Alconis*, *Pomponianis* portus, XXX (44 kil. 1/2) » (p. 505).

3. Bonstetten, *op. cit.*, p. 15.

4. *Notice*, p. 171.

5. III, IV (V), 6. Le texte n'est même pas certain : des manuscrits portent *Borniani*, d'autres *Bormanni*; en tout cas, Pline la donne comme ville de l'intérieur « *in mediterraneo* ».

6. Περγαντίον, πόλις Λιγύων. Cette indication unique est insuffisante pour établir une identification.

seule cette montagne au continent. C'est dans cette presqu'île qu'il faut chercher *Pomponiana portus* de l'*Itinéraire maritime*, à xxx milles (44 kilomètres) de Cavalière, et à xv (22 kilomètres) de Toulon[1]. Le littoral de cette presqu'île, du côté du fort du Pradeau, est couvert de ruines romaines[2]. La mesure de l'*Itinéraire maritime* nous autoriserait presque à croire que Pline, ou plutôt ses copistes auraient commis une erreur en appliquant le nom de *Pomponiana* à *Mese* (Port-Cros) : le texte de cet *Itinéraire*, rapproché de celui du Naturaliste, donnerait à penser qu'il y avait un port sur la côte, qu'au temps de Pline la presqu'île de Giens aurait encore été une île, et que cette île, du nom de *Pomponiana*, aurait été comprise parmi les grandes *Stoechades*, dont le nombre aurait été ainsi porté à quatre[3]. Ce rapprochement des deux textes confirmerait alors pleinement les identifications que nous avons proposées pour les *Stoechades*.

Au fond de la baie de Giens sont des ruines, signalées à quelque distance de la mer, sur un point appelé Almanare, entre Toulon et la presqu'île de Giens[4]. C'est là qu'il faut, selon toute apparence, chercher *Olbia*, colonie de Marseille mentionnée par Strabon[5] et par Méla[6], entre *Tauroeis* et *Athenopolis*. Ptolémée la porte à l'est de *Tauroentum*, à 20′ de cette ville et à 10′ seulement du promontoire *Citharistes*[7], qui se trouverait ainsi, non plus au Bec de l'Aigle, entre Marseille et la Ciotat, mais au cap Sicié, entre Tarento (*Tauroentum*) et Toulon, ce qui paraît d'autant moins vrai-

1. « Ab *Alconis Pomponianis* portus xxx ; a *Pomponianis Telone Martio*, portus xv, » p. 505.

2. Bonstetten, *op. cit.*, p. 22.

3. Il faudrait, en ce cas, modifier ainsi le passage de Pline (III, xi, *al.* v, 3) : « a vicinis *Massiliensibus : Phila, Phoenice, Sturium;* ab his [quattuor] *Stoechades* dictae propter ordinèm quo sitae sunt : nomina singulis *Prote, Mese,* tertia *Hipaea* [et ea] quae *Pomponiana* vocatur. » Si l'on préfère ne rien changer au texte de Pline, on peut supposer que l'île *Mese* aura pris son autre nom, *Pomponiana*, du port situé presque en face, comme les îles d'Hyères ont pris le leur de la ville qui leur fait vis-à-vis.

4. Bonstetten, *op. cit.*, p. 23.

5. IV, i, 9. — On l'a portée aussi à Eoube, qui est trop à l'est.

6. II, v, 3.

7. II, x (ix), 8.

semblable que *Citharista* est la Ciotat, et que le nom de baie de Céreste ou de Ceyreste, au nord du Bec de l'Aigle, rappelle indubitablement le nom grec ancien, enfin que de pareilles interversions ne sont pas rares dans les tables ptoléméennes. Cependant le cap Sicié est appelé cap *Cithariste* dans l'acte de fondation du chapitre de Toulon[1]. *Olbia*, qui a été certainement une ville grecque, est donnée pour ligustique par Étienne de Byzance, qui parle du *mons Olbianus* comme voisin de cette ville. Elle-même aurait été peu éloignée de *Tauroeis*, selon le *Pseudo-Scymnus*[2].

La mer creuse, à l'ouest du golfe de Giens et de la saillie rocheuse de la pointe de Querquerane, la grande rade de Toulon. La nature semble avoir offert de tout temps un refuge aux navires dans le havre de *Telo Martius* (Toulon), à XV milles (22 kilomètres) de *Pomponiana* (presqu'île de Giens)[3]; cette ville paraît avoir été importante surtout à partir du Ve siècle, puisqu'elle possédait alors une teinturerie impériale[4]; elle fut chef-lieu de cité et siége épiscopal à partir du VIe[5].

L'*Itinéraire maritime* d'Antonin ne donne que XII milles (18 kilomètres) entre *Telo Martius* et *Tauroentum*[6]; c'est XXX milles que l'on compte entre ces deux positions, en suivant la côte, c'est-à-dire en passant par la Seyne, et en doublant les pointes de l'Éguillette et de Balaguier, en contournant enfin la presqu'île de Saint-Georges et les aspérités rocheuses du cap Sicié. Il faut passer ensuite entre le continent et l'île des Embiez, où d'Anville place *Aemines*, en intervertissant l'ordre des stations de l'*Itinéraire maritime*[7], avec raison selon nous; on

1. Magloire Giraud, *Mém. sur Tauroentum* (*Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des inscr.*; 2e série, *antiq. de la Fr.*, t. III, p. 44).
2. Au vers 215 : Ταμρόεις καὶ πλησίον | πόλις Ολβία.
3. *Itin. mar.*, p. 505, 506.
4. *Not. dign. Imper.* : « procurator *bafii* (pour *baphii*) *Telonensis* Galliarum, » (Böcking, II, p. 50).
5. Voy. dans Valois (*Notit. Gall.*, p. 548) la liste des évêques de Toulon.
6. Page 506.
7. *Notice de la Gaule*, p. 36.

pénètre dans la baie de Saint-Nazaire, entre les pointes Nègre et Port-Issol; de là, gagnant, à l'est, la pointe de la Cride, qui en est peu éloignée, on plonge dans la baie de Bandol, pour en sortir entre l'île et le château de même nom; rangeant enfin la côte très-découpée et très-abrupte qui sépare ce point de la vaste baie de la Çiotat, et doublant, à droite, les quatre pointes Engravier, du Deffend, de Fauconnière et de Grenier, on pénètre dans la partie orientale de cette baie. C'est là que se voient les ruines de *Tauroeis*[1], *Taurentum*, ou mieux *Tauroentium*, *Tauroentum*[2], aujourd'hui Tarente (en provençal, *Tarento*, *Toourento*), qui n'aurait été qu'un simple château des Marseillais à l'époque de César[3], ville au temps de Strabon[4]. Mais, s'il faut en croire Étienne de Byzance, qui cite le témoignage d'Apollodore, c'était déjà, à une époque beaucoup plus ancienne, une colonie de Marseille, et même une colonie de Phocée, fondée par des marins détachés « de la flotte phocéenne » ; elle aurait reçu son nom du taureau emblématique représenté sur la proue du navire qui les avait portés. Les ruines de cette ville grecque sont célèbres, et ont été maintes fois décrites[5]; mais presque tout ce qu'on y a trouvé semble appartenir à l'époque romaine. La désignation appliquée en commun aux bastides ou maisons de campagne des environs, *leis Tauréous*, rappelle encore son ancien nom.

Ces ruines sont, en grande partie, sous les eaux, soit que la mer, qui a rongé toute la côte rocheuse exposée aux vents du sud-ouest, ait produit un *glissement* du littoral, soit que le phé-

1. Ταυρόεις, Pseudo-Scymn., vers 215; cf. Méla : « post..... *Tauroïn*, » II, v, 3.

2. Ce qui nous fait préférer cette orthographe, c'est qu'elle figure sur un fragment d'inscription : Q·ATIL|····VROEN·····, etc. (Bonstetten, *op. cit.*, p. 35).

3. *Bell. civ.*, II, 4 : « ..... *Tauroenta*, quod est *castellum Massiliensium*....., perveniunt. »

4. IV, I, 9 : Μασσαλιωτῶν ἔχει πόλεις Ταυροέντιον καὶ Ὀλβίαν; cf. *ibid.*, 5. — L'orthographe de Ptolémée est la même (II, x (IX), 8).

5. Entre autres par Valois, *op. et loc. cit.* — Bouche, *Chorogr.*, III, v, p. 159. — D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 637. — La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 225 et 318. — Millin, *Voyage arch.*, III, p. 366. — Marin, *Mém. sur l'ancienne ville de* TAUROENTUM, 1782. — Achart, *Mém. sur* TAUROENTUM (*Mém. de l'Acad. de Marseille*, III, p. 181). — Bonstetten, *op. cit.*, p. 35. — Magloire Giraud, *op. cit.*

nomène des oscillations, dont nous parlerons en détail dans la description des côtes de l'Océan, ait opéré cet affaissement, comme au *portus* des *Fossae Marianae*. Quant à l'érosion de la côte rocheuse faisant face aux vents du large, soufflant du sud et du sud-ouest, il est facile de la constater sur tout le littoral de ces parages.

On sort de la baie de la Ciotat, au sud-ouest, en passant entre l'île Verte et le cap, si justement nommé Bec de l'Aigle (voy. plus bas), d'après la forme du rocher dont la pointe, surplombant la mer, semble prête à fondre sur une proie. Ce promontoire doublé, la côte, plus âpre sur ce point que partout ailleurs, offre une baie vers le nord, au delà du cap Canaille; cette rentrée est le golfe d'Arène, qui a envahi presque tout le rivage, couvert il y a un siècle encore[1] par les ruines de *Carsici* ou *Carcici*, à XII milles (18 kilomètres) de *Tauroentum*[2]. On sait que cette ville fut détruite en 578 par les Lombards, dont le passage est encore attesté par le nom de l'anse située à l'ouest de l'Arène, *golfe des Lombards*. Les habitants, chassés de leurs demeures, s'établirent sur la colline voisine, et les anciennes chartes l'appellent *villa Carcitana* : c'est la moderne Cassis.

Du Bec de l'Aigle à Cassis, la côte rocheuse a été rongée, depuis l'époque romaine, par l'action du flot. Il s'est produit en outre, sur ce point, un affaissement, dû à l'oscillation du sol.

De Cassis à Marseille, nous comptons, en suivant la côte, 32 kilomètres, valant XXI milles; en additionnant les distances fournies par l'*Itinéraire maritime* d'Antonin, nous obtenons XLVIII milles. Il se trouve donc en ce passage une erreur grave, et d'Anville s'est aperçu qu'elle était due à une transposition, sans pouvoir en rendre un compte exact. En étudiant le portulan romain, nous croyons pouvoir en rétablir le texte, en

1. En 1775, la mer engloutit toutes ces ruines, n'épargnant qu'une muraille de construction romaine et les débris d'un aqueduc. (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 834.)

2. *Itin. mar.*, p. 506.

supposant qu'après avoir suivi la côte depuis *Telo Martius* (Toulon) jusqu'à *Carsici*, il reprend, dans l'ordre inverse, deux positions qu'il avait négligées dans son premier parcours, et qu'en revenant ainsi sur ses pas à partir de *Carsici*, et en suivant la direction rétrograde, c'est-à-dire en procédant de l'ouest à l'est, il trouve *Citharista portus* à VI milles de *Carsici*, et *Portus Aemines* à XVIII milles de *Citharista;* on obtient alors la disposition et les identifications suivantes :

TEXTE (p. 506, 507).	RECTIFICATION.
A *Telone Martio, Taurento*, portus, XII.	A *Telone Martio, Taurento*, portus, XXX. Toulon.
A *Taurento, Carsicis*, portus, XII.	A *Taurento, Carsicis*, portus, XII. L'Arène, près de Cassis.
	Revenant sur ses pas vers l'est :
A *Carsicis, Citharista*, portus, XVIII.	A *Carsicis, Citharista*, portus, VI. La Ciotat.
A *Citharista* portu, *Aemines*, positio, VI.	A *Citharista* portu, *Aemines*, positio, XVIII. En face de l'île d'Embiez.
	Reprenant, à partir de *Carsici*, vers l'ouest :
A Portu *Aemines, Immadras*, positio, XII.	A *Carsicis, Immadras*, positio, XII. En face de l'île Maire.
Ab. *Immadris, Massilia Graecorum*, portus, XII.	Ab *Immadris, Massilia Graecorum*, portus, XII. Marseille.

Le port de *Citharista*[1] est certainement dans la région de la moderne Ceyreste, et paraît être la Ciotat, où l'on a découvert, en 1821, des restes romains de l'ancien port[2]. Le promontoire *Citharistes* serait donc le Bec de l'Aigle[3]. Si nous continuons à rétrograder en suivant la côte vers l'est, nous tombons vers le XVIIIe mille à partir de la Ciotat, au point du rivage qui fait face à l'île d'Embiez, dont le nom présente une certaine conformité, selon d'Anville, avec l'*Aemines* de l'*Itinéraire maritime*.

Reprenant notre course vers l'ouest, à partir de *Carsici*, près de Cassis, nous rencontrons un rivage escarpé qui tourne

1. Pline, III, V (IV), 5. — Méla, II, V, 3.
2. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 225. Magloire Giraud, *op. cit.*, p. 41.
3. Ptol., II, X (IX), 8. Voy. plus haut, p. 186.

brusquement vers le nord à partir du cap Croisette, le *Zao promontorium* de Pline[1], en face de l'île Maire ou Maïré. C'est donc, ou cette île même, ou bien le point de la côte situé au pied du *Zao*, qui représenterait la position d'*Immadrae* de l'*Itinéraire maritime*. L'île Maire, rocher stérile sur lequel on trouve des briques romaines, paraît s'être appelée, au moyen âge, *insula Mandrac*, et île Madrague dans le langage des Marseillais[2]. Nous sommes à XII milles (18 kilomètres) de Cassis et de Marseille, ainsi que l'exigent les distances de l'*Itinéraire*.

Entre le cap Croisette et Marseille est l'embouchure de l'Huveaune, *Ubelka*[3].

Ce n'est pas le lieu de parler en détail du port célèbre qui compte près de vingt-cinq siècles de prospérité non interrompue; nous nous contenterons de le mentionner ici[4]. Les îles sont nommées plus haut. On ne sait où chercher les comptoirs qu'Étienne de Byzance attribue aux Marseillais, et qu'il appelle *Alonis*, *Azania*, *Cyrene*, *Troezen*. La rade de la ville phocéenne peut être considérée comme le fond du vaste golfe compris entre le cap Croisette et le cap Couronne, qui termine à l'est la chaîne de l'Estaque, que Strabon appelle « la côte montagneuse des Salyens[5] ». Cette rade portait le nom de *Lacydon*[6]. A peine quelques refuges s'ouvrent-ils, pénétrant comme des fjords au milieu des aspérités de cette côte. C'est ainsi qu'à XII milles à l'ouest se trouve le petit village de Carry, avec ses carrières de pierre à bâtir, et qui représente indubitablement la « position » d'*Incarus*, de l'*Itinéraire maritime*[7].

1. III, v (IV), 5.
2. *Statistique*, II, p. 319.
3. Voy. plus haut, p. 173-174.
4. Voy. les textes relatifs à Marseille, dans notre édition de la *Table de Peutinger*, in-f°, p. 65, col. 1, n. 3, et *Gaule d'apr. la Table de Peut.*, p. 452-450.
5. Ἡ ὀρεινὴ τῶν Σαλύων παραλία (IV, I, 6).
6. Méla, II, v, 3 : « est *Lacydon*, *Massiliensium* portus, et in eo *Massilia*. » Il ne s'agit donc pas du port proprement dit, mais de la rade. Cf. Eustathe, *comment.* au vers 75 de Denys le Périégète : Ἀγαθὸς γὰρ τοῖς Μασσαλιώταις ὁ Λακύδων. Cf. encore César, *Bell. civ.*, I, 55, II, 22.
7. Page 507 : « *Massilia Graecorum*, *Incaro*, positio, XII. » Il y a 19 kilomètres en suivant la côte depuis Marseille.

C'est à VIII milles plus loin qu'est le *Magnum promontorium*[1], cap Couronne, en provençal *Cairon*, rocher au pied duquel est le port de Carro, d'où l'on expédie à Marseille les pierres extraites des carrières de la Couronne Neuve. On trouve des ruines romaines à la Couronne Vieille[2] : c'est là que devait être « la position » de *Dilis*[3]. Strabon parle de ces *Latomies*[4]; c'est à partir de ce point qu'il fait commencer le *sinus Gallicus*, qu'il étend jusqu'au promontoire de Vénus, aujourd'hui cap Creus.

Les deux stations qui suivent *Dilis*, dans la direction de l'ouest, sont : 1° les *Fossae Marianae portus*, à XX milles (29 kilomètres et demi), et suivant la plupart des manuscrits à XII milles (18 kilom. seulement); et 2° le *Gradus Massilitanorum, fluvius Rhodanus*, XVI milles (23 kilomètres et demi) plus loin. Or du cap Couronne à l'embouchure la plus orientale du Rhône, à quelque endroit qu'elle eût pu se trouver au IVe siècle de notre ère, il ne saurait y avoir eu 52 kilomètres; il faut donc préférer la mesure XII pour la première distance : c'est celle qui sépare en effet le cap Couronne de Fos, et l'on peut s'étonner que Pinder et Parthey ne l'aient pas adoptée dans leur texte[5]. Or la seconde distance indiquée, celle des XVI milles qui séparent le port des Fosses Mariennes de l'estuaire oriental du Rhône, appelé Grau des Marseillais, se justifie facilement, comme nous le verrons bientôt.

Mais, entre *Dilis* et le port des Fosses Mariennes, nous trouvons l'étang de Berre, auquel donne accès celui de Caronte, aujourd'hui plus resserré qu'il ne l'était jadis à son ouverture occidentale, entre la pointe de Lèques, au nord (allongée vers

1. Strab., IV, I, 6. Voy. plus bas le renvoi n° 4.
2. *Statistique*, II, p. 320.
3. *Itin. mar.*, *ibid.* : « ab *Incaro*, *Dilis*, positio, VIII. » Il y a 10 kilomètres.
4. IV, I, 6. Μικρὸν δ'ἀπὸ τῆς πόλεως τῶν Μασσαλιωτῶν προελθοῦσα [ἡ ὀρεινὴ παραλία] ὅσον εἰς ἑκατὸν στ. ἐπὶ Ἄκραν Εὐμεγέθη πλησίον Λατομιῶν τινων ἐντεῦθεν ἄρχεται κολποῦσθαι καὶ ποιεῖν τὸν Γαλατικὸν κόλπον πρὸς τὸ Ἀφροδίσιον, τὸ τῆς Πυρήνης ἄκρον : « La côte montagneuse s'étend à une faible distance de Marseille, à 100 stades environ (18 kilom. 1/2), jusqu'au Grand Promontoire, près des carrières; elle commence à s'infléchir et à former le golfe Gaulois qui finit au cap de Vénus, dans les Pyrénées. »
5. *Itin. marit.*, p. 507.

le sud par la digue artificielle qui supporte le phare), et le rocher sur lequel a été construit le fort de Bouc, rocher qui formait naguère l'îlot Marseillès. L'étang de Caronte, ou mer des Martigues, communique, à l'orient, avec l'étang de Berre proprement dit par un étroit passage divisé en deux goulets par l'île des Martigues. Point de doute que ce vaste étang salé, réuni à celui de Caronte[1], ne nous représente l'ancien *stagnum Mastromela*[2], *Mastramela* ou *Mastramella*[3]. Il y aurait eu, sur les bords ou aux environs de cet étang, une ville du nom de *Mastramela* ou de *Maritima*, si l'on veut que ce soit une seule et même localité[4]. Il n'est pas facile de dire où elle était située ; en tous cas, les Martigues sont de fondation toute moderne[5]. Suivant les auteurs de la *Statistique*, qui nous paraissent avoir raison, il faudrait distinguer ces deux localités anciennes, et placer l'une, *Maritima*, au fond de l'étang de la Valduc, qui, selon eux, aurait

1. Dans le milieu de l'étang de Caronte, une *sèche* a conservé jusqu'à nos jours le nom ancien, en provençal *Malestraou* (*Statist.*, II, p. 184).
2. Pline, III, v (iv), 4.
3. Étienne de Byzance, d'après Artémidore.
4. Festus Avienus (v. 691) :

« ..... Oppidum *Mastramelae*
Priscum paludis... »

Mais ici *Mastramela* est l'étang et non la ville. Artémidore semble au contraire donner à entendre que ce nom s'appliquait à la ville et à l'étang : Μαστραμέλλη, πόλις καὶ λίμνη. Méla (III, v, 4) s'exprime ainsi : « inter *Rhodanum* et *Massiliam*, *Maritima Avaticorum stagno adsidet*. » Pline nomme l'étang de *Mastromela*, puis « l'oppidum *Maritima Avaticorum* » [III, v (iv), 4]. — Ptolémée ne mentionne que la ville et il lui attribue le titre de colonie ; mais c'est sans doute colonie des *Avatici* qu'il faut entendre. Il ajoute qu'elle est située sur la mer ; c'est ce qui empêche les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (II, p. 309) de la chercher sur les bords de l'étang de Berre. Mais qui empêche de lire et de ponctuer le passage de Ptolémée ainsi : μετὰ δὲ τὸν Ῥοδανὸν, ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖταί Αὐατικῶν, Μαριτίμα πόλις, κολωνία (23° 30′-43° 10′), II, x, 8 : « après le Rhône, située sur la mer des Avatiques, est la ville de *Maritima*, colonie » ? Cette lecture est d'autant plus vraisemblable que Méla place cette même ville sur l'étang, et que l'expression usitée dans Ptolémée pour désigner une ville du littoral est παραλίος et le plus souvent il nomme la mer. Il est vrai que le nom même de *Maritima* semblerait indiquer que cette ville était sur la mer extérieure ; mais « stagno adsidet » ne peut se prêter à ce sens. D'ailleurs si l'étang de Berre a porté le nom de « mer des Avatiques », le nom de *Maritima* serait justifié ; mais nous croyons que *Maritima* et *Mastramela* étaient deux villes distinctes, et que la première était à la fois sur un étang et très-près de la mer (voy. le texte).

5. Voyez les raisons plausibles et les preuves indiscutables qu'en donne Honoré Bouche (*Chorogr. de la Provence*, III, vi, p. 172).

communiqué autrefois avec la mer par le *Stomalimne* de Strabon (au pied de Fos), et l'autre, *Mastramela*, au cap d'Œil, près du moulin de Merveille, au nord de l'embouchure de l'Arc, sur la rive orientale du lac : on trouve sur ces deux points « des ruines considérables[1] ». L'étang de Berre, autrefois plus étendu, n'a plus aujourd'hui que 18,000 hectares de superficie. C'est lui sans doute que désigne Aristote, comme voisin de Marseille, et rejetant de son sein une prodigieuse quantité de poissons[2].

Nous avons vu plus haut (p. 175) que le *Sequanus* d'Étienne de Byzance était l'Arc; le *Caenus* de Ptolémée, la Touloubre, et que l'étang de Caronte pouvait être considéré comme l'estuaire antérieur de ce fleuve[3].

Au nord et au nord-ouest de l'étang de Berre, entre les alluvions du Rhône et les Alpines, la plaine de Salon et la mer, s'étend la Crau, *Craou* en provençal[4], couverte de cailloux alpins apportés par le *diluvium* du Rhône, aux âges géologiques contemporains de la fusion des glaciers[5]. « Ce champ de

1. II, p. 196, 197. Dans ce système, *Maritima* ne serait pas sur l'étang de Berre, mais sur le rivage oriental de l'étang de la Valduc. Or le « *stagno adsidet* » de Méla semble bien désigner l'étang de Berre; cependant cela n'est pas dit. De plus, si *Maritima* était la même que *Mastramela*, on ne comprendrait pas le texte de Ptolémée, qui place *Maritima* sous 23° 30′ de longitude et l'embouchure du *Caenus* sous 23° 45′.

2. *De mirab. auscultat.*, p. 1158.— Dom Bouq., I, p. 652.

3. Dans Ptolémée, toutefois, les longitudes ne permettent pas de placer l'embouchure du *Caenus* et *Maritima* sous le même méridien, comme le voudrait l'identification de cette embouchure avec l'étang de Caronte. Elles nous autorisent moins encore à placer *Maritima* à l'est de l'*os Caeni;* elles exigent au contraire que cette ville soit à l'ouest de cette embouchure. Cette même indication du géographe alexandrin s'oppose à l'explication ancienne de ποταμὸς καινός, « nouveau fleuve, » qui en ferait le bras artificiel du Rhône créé par C. Marius sous le nom de *Fossae Marianae*, explication reprise mal à propos par M. Aurès, qui rapproche les expressions de Ptolémée de celles de Strabon (IV, I, 8), parce que ce géographe désigne ces *Fossae* sous le nom de καινὴ δώρυξ (*Nouv. Recherches sur le tracé des Fosses Mariennes, etc.*, Nîmes, 1873, p. 81, note 2). Même en portant, comme M. Aurès, *Maritima* aux ruines romaines qu'on voit dans la mer, vers la pointe Saint-Gervais au pied du village de Fos, ce qui n'a aucun fondement sérieux, les longitudes de Ptolémée seraient inexplicables.

4. Mot qui dérive certainement du celtique *craig*, *crag*, « pierre, rocher ». (*Statistique*, II, p. 190.)

5. Voy. Ch. Martins, *Aigues-Mortes, son passé, son présent, son avenir, essai géologique et historique*, 2e édit , Montpellier, 1875, p. 5; et Coquand, *De la Crau et de son origine*, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XXVI, mars 1869.

pierres[1], *Campi lapidei*[2], » est en effet formé de cailloux gros comme le poing, sous lesquels l'herbe croît assez abondante pour servir de pâturage aux troupeaux ; là se trouvent des eaux saumâtres (étang de Deseaumes et d'Entressen). La Crau est battue par un vent très-froid[3], très-violent et très-pénétrant..... Aristote prétend que ces pierres ont été rejetées à la surface du sol par un tremblement de terre..... Posidonius dit que c'était autrefois un lac, etc.[4] » La Fable s'est emparée de ce phénomène physique, et lui a donné pour origine la pluie de pierres que Jupiter fit tomber, à la prière d'Hercule emmenant les bœufs de Géryon, sur Ligys qui s'opposait au passage du héros[5]. Suivant une variante mythologique, ce serait contre Albion et Bergion, fils de Neptune, qu'Hercule aurait combattu sur ce rivage, *litus lapideum*[6]. La réputation des moutons de la Crau est fort ancienne, puisque Strabon en parle, et que Pline vante les campagnes pierreuses de la Narbonnaise couvertes de thym[7], ou, plus exactement, de *ray-grass*, sorte de graminée appelée en provençal *margaou*, qui leur servait d'aliment. La Crau a 120 kilomètres de circonférence et nourrit aujourd'hui 400 000 bêtes à laine, qui gagnent la montagne aux approches de l'été[8].

1. Πεδίον λιθῶδες. (Strabon, IV, I, 7.)
2. Pline, III, v (IV), 5.
3. Μελαμβόρειον. C'est le mistral, vent du nord-ouest.
4. Strabon, *loc. cit.*
5. Eustath., *ad Dionys. Perieg.*, 76. — Cf. Pline, III, v (IV), 5 : « *Campi lapidei* Herculis praeliorum memoria. » — Solin, II, IV, p. 34, édit. Mommsen : « in Liguria,... *Lapidarios Campos* quod Jovi [Hercule] dimicante creduntur pluvisse saxa. » — Eschyle, fragm. 76, édit. Didot, p. 192.
6. Méla, II, v, 4.
7. Pline, XXI, XXXI (X), 2.
8. Le départ se fait sous les ordres d'un chef-berger, appelé *bayle*. Chaque caravane ou *campagne* est composée de 10 000 à 20 000 bêtes, réparties en *scabois* ou divisions de 2000 à 4000 moutons, guidés par un berger inférieur ou *baton*. Au centre de la caravane est le quartier général ou *robbe*. Elle fait 10 kilomètres par jour. Les chemins ne varient pas; ce sont des *drages* ou *carraires*, routes de gazon affectées, depuis les plus anciens âges, aux marches de la transhumance. En dix-huit ou vingt jours, les troupeaux de la Crau parviennent à leur résidence d'été. La redevance en plaine est, par saison, de 3 francs pour chaque tête de bétail; en montagne, de 50 centimes à 1 fr. 50. Les frais de voyage s'élèvent à 2 francs environ par tête (voy. Gustave Heuzey,

En continuant à l'est la description des côtes de la Gaule à partir de l'étang de Berre, nous devons tenir grand compte des changements qui se sont accomplis sur ce littoral depuis l'époque romaine, et tâcher d'en restituer la topographie telle qu'elle était alors, en indiquant même, s'il est possible, les modifications qui se sont produites pendant la durée de cette période, c'est-à-dire entre les années 124 avant et 475 après J. C.

Il faut se rappeler d'abord que, dans la Méditerranée, les fleuves ne peuvent débarrasser leurs estuaires des apports qu'ils y ont eux-mêmes accumulés, ni lutter contre l'obstacle que leur oppose la résistance d'une mer inerte, sans flux ni reflux; aussi les barres y sont-elles infranchissables et les apports s'y déposent-ils incessamment, sans pouvoir être dispersés par le mouvement périodique des marées. De là ces *deltas*, ou territoires en saillie, qu'on observe aux embouchures de tous les fleuves des mers fermées[1]. En supposant qu'aucune parcelle des apports fluviaux ne soit transportée au loin, si l'on connaissait la quantité annuelle de limon charrié par le fleuve à ses embouchures, on aurait le volume de ses apports depuis un nombre de siècles déterminé. Or on sait que, d'après les observations et les calculs faits par M. l'ingénieur Surrel, le Rhône débite par an 54 milliards 236 millions de mètres cubes d'eau, portant à ses estuaires 21 millions de mètres cubes de limon[2]. Donc, depuis la victoire de Marius à Aix, en 102 avant J. C., jusqu'en 1876, ces apports de terre aux embouchures du fleuve sont représentés par 21 millions de mètres cubes $\times$ 102 $+$ 1875, soit 41 milliards 517 millions de mètres cubes de

la France agricole, région du sud, p. 184-188). Nous donnons ces détails parce qu'ils ont certainement une origine fort ancienne et doivent, la plupart du moins, remonter jusqu'à l'époque romaine. Il faut se garder de croire que « cette plaine fut autrefois d'une aridité absolue », comme le dit M. l'ingénieur Ch. Lenthéric (*Villes mortes du Golfe de Lyon* (sic), Paris, 1876, p. 314). L'auteur n'a lu ni Strabon ni Pline.

1. Voy. notre *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, in-4°, 1866, p. 7.

2. *Mémoire sur l'amélioration des bouches du Rhône*. Nîmes, 1847, p. 16, 17, note 13 et p. 132-141.

terre. L'aspect du pays démontre qu'à une époque géologique très-moderne, quoique historiquement fort ancienne, l'embouchure du Rhône était à Arles[1], et que la Camargue a été entièrement formée par les atterrissements du fleuve. Mais pour se rendre compte des progrès de la terre sur la mer, il faut savoir ce que deviennent ces apports annuels de 21 millions de mètres cubes.

Il importe de remarquer d'abord qu'une ancienne opinion, encore suivie par M. Elie de Beaumont[2] et par M. Surrel lui-même[3], avait fait croire qu'un courant littoral permanent de l'est à l'ouest entraînait vers Cette et vers l'Espagne les apports du Rhône et en dispersait ainsi une partie loin des estuaires de ce fleuve. Des expériences récentes, conduites avec le plus grand soin en face des embouchures du Rhône, expériences dont nous avons nous-même consigné les résultats dans notre publication[4], ont démontré que ce courant littoral n'existait pas, à l'état permanent du moins, et qu'il fallait bien se garder de confondre les courants de surface, déterminés par l'action des vents régnants, avec les courants de fond qui, mettant en mouvement toute la masse liquide, auraient entraîné loin des embouchures les terres en solution dans les eaux douces, sous la forme de parcelles infiniment ténues[5]. Cette démonstration, d'une si grande importance scientifique et économique au point de vue

1. Martins, *Aigues-Mortes, etc.*, p. 6.

2. *Géologie pratique*, p. 402.

3. Surrel, *Mém. déjà cité*, p. 47. M. Ch. Lenthéric commet la même erreur (*Villes mortes du golfe de Lyon* (sic), passim.

4. *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, p. 79-98.

5. Cette expérience, tout à fait probante, a été faite par la mise en œuvre simultanée du pèse-sel de l'eau marine et de l'appareil nouveau, appelé moulinet de Woltman, propre à mesurer la rapidité des courants à la profondeur voulue. En face du fleuve, sur les points où l'eau douce de l'estuaire, en raison de sa densité, se maintient au-dessus des eaux salées, on obtenait toujours avec plein courant une salure nulle; aux profondeurs moyennes, avec une salure mixte, on avait un courant faible; au fond de l'eau, pleine salure et courant nul, et cela en tout temps. On a pu en conclure que le courant était en raison inverse de la salure. Le courant permanent, n'existant que dans les couches supérieures, c'est-à-dire dans l'eau douce du fleuve, n'influe, en définitive, que sur la surface et nullement sur la masse des eaux marines; en d'autres termes, c'est le courant du fleuve qui se continue à la surface de la mer et y subit l'action des vents régnants.

de la question de l'accès des fleuves et de la création de voies commerciales nouvelles, avait été devancée par les opinions de quelques observateurs depuis l'année 1837[1]. Elle a été confirmée depuis par les études des ingénieurs-hydrographes de la marine[2]. Il résulte de cette vérité, désormais acquise à la science, que les apports du Rhône, n'étant pas dispersés, restent à la place où le fleuve les dépose; et s'il était possible de retrouver à l'aide de la sonde, sur tout l'espace envahi par les atterrissements, le fond marin primitif, on chiffrerait le cube des alluvions et l'on en déduirait l'âge du monde, depuis les derniers bouleversements géologiques[3]. Ces importantes données nous font défaut, mais nous avons du moins quelques précieux repères historiques qui nous guideront pour déterminer approximativement la direction du fleuve et l'avancement du littoral à l'époque romaine[4].

1. Par MM. Monnier, 1837 (*Annales maritimes*); Dubois, 1845 (*Moniteur universel*, p. 1784), Bourguignon-Duperré, 1839 (*Mémoire sur l'ensablement du port de Cette et son achèvement*), et M. Régy, 20 avril 1865, deux mémoires manuscrits, conservés aux archives du Ministère des Travaux publics : *Historique et étude des travaux du port de Cette*, et *Avant-projet de construction d'une grande jetée à l'est du port de Cette et d'une rade.*

2. Notamment par M. Germain, *Rapport sur l'état de l'embouchure du Rhône et du golfe de Foz* (sic) *en* 1872; dans le *Bullet. Soc. de géogr.*, nov. 1873, 6e sér., t. VI, p. 471.

3. Cette opération d'un sondage traversant les couches alluviales et s'arrêtant juste au fond de la cuvette marine est impossible. Voici le fait intéressant que nous rapporte M. Martins : « Un puits artésien poussé jusqu'à 800 mètres dans les alluvions de la petite Camargue, près d'Aigues-Mortes, n'a traversé que des marnes, des argiles, quelques minces bancs de cailloux, et n'a pas atteint les roches secondaires ou tertiaires qui forment le fond de la cuvette. » (*Aigues-Mortes, son passé, etc.*, 2e édit., p. 6.)

4. Il faut se rappeler que la quantité annuelle des apports étant connue et fixée à

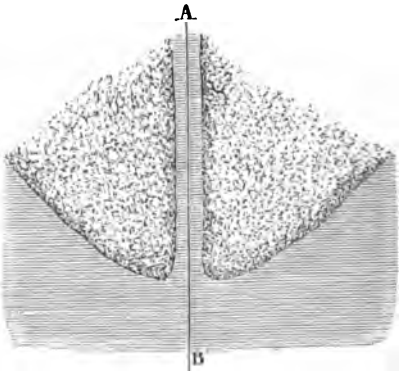

Le premier de ces repères historiques nous est fourni par les écrivains anciens qui nous ont rapporté les incidents de la campagne de Marius contre les Teutons avant la bataille d'Aix, et peut-être aussi par les traces que le sol de la Provence a pu conserver des opérations du consul romain.

Les données fournies par les textes sont les suivantes : « Marius avait son camp près du Rhône[1]; comme il fallait faire venir par mer tous les approvisionnements, il imagina d'en rendre le transport plus facile, les bouches du Rhône recevant une grande quantité de limon accumulé sur ce point, à cause de l'obstacle que la mer apportait à l'écoulement de ces apports. Pendant le loisir que lui laissait l'ennemi, Marius fit creuser par son armée un large canal dans lequel il détourna une partie du Rhône, et qu'il conduisit à un point du rivage sûr et commode. Ce canal était assez profond pour porter de grands vaisseaux, et son embouchure dans la mer était à l'abri du choc des vagues. Il avait encore conservé (au temps de Plutarque) le nom de Marius[2]. » Strabon dit que c'est « la plus grande

21 millions de mètres cubes, pour calculer l'avance progressive de la surface des alluvions acquises à la côte, il faut tenir compte du décroissement de cette surface en raison de l'augmentation de la profondeur à combler. Bien que l'inclinaison première du

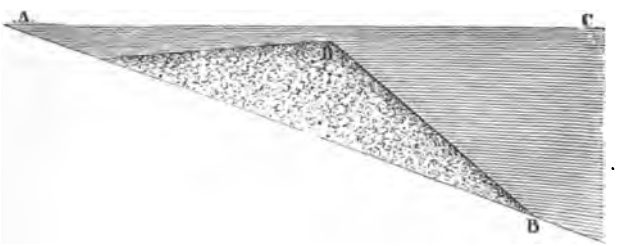

fond marin primitif nous soit inconnue, il présentait certainement un talus, suivant AB et formait avec la surface l'angle CAB; la masse des alluvions étant représentée par le triangle A'DB, dont le sommet D figure la barre du fleuve, ce point est le plus rapproché de la surface AC, puisqu'il résulte des deux forces opposées, la mer et le fleuve. L'espace à combler étant l'angle DCB, les émergements seront d'autant moins prolongés suivant la surface AC que l'espace à remplir suivant DB sera plus considérable.

1. Plutarque, *Marius*, 15 : παρὰ τῷ Ῥοδανῷ ποταμῷ.

2. *Id.*, *ibid.* : τάφρον μεγάλην ἐνέβαλε, καὶ ταύτῃ πολὺ μέρος τοῦ ποταμοῦ μεταστήσας, περιήγαγεν εἰς ἐπιτήδειον αἰγιαλόν, βαθὺ μὲν, καὶ ναυσὶ μεγάλαις ἔποχον, λεῖον δὲ καὶ ἄκλυστον στόμα λαβοῦσαν πρὸς τὴν θάλασσαν, κ. τ. λ.

partie du Rhône[1] qui fut dirigée dans ce canal, et forma comme un nouveau lit au fleuve. Après la bataille d'Aix, il le donna aux Marseillais, qui en tirèrent de grandes richesses, parce qu'ils faisaient payer un droit à ceux qui y naviguaient : mais l'accès en était difficile au temps de ce géographe (c'est-à-dire sous Tibère), à cause de l'affluence des eaux, de l'encombrement produit par le limon et du peu d'élévation du sol, le rivage étant si bas en cet endroit, que, par un temps obscur, on n'apercevait pas l'entrée. Aussi les Marseillais y élevèrent-ils des tours pour servir de signaux et constater ainsi leur prise de possession. C'est pour le même motif qu'ils construisirent un temple à la Diane Éphésienne, dans une île dont ils s'emparèrent et qui est formée par l'embouchure du fleuve[2]. Au-dessus des bouches du Rhône est un lac salé[3] appelé *Stomalimne* (étang de la bouche), dans lequel on trouvait des huîtres en abondance et d'excellents poissons. « Quelques personnes comptent cet étang comme une des bouches du fleuve, celles surtout qui donnent sept bouches au Rhône ; elles se trompent doublement en cela, car il existe une montagne qui sépare le fleuve de l'étang[4]. » Méla, qui écrivait sous Caligula, dit que la *Fossa Mariana* était un canal navigable par lequel une partie du fleuve s'écoulait dans la mer[5]. Pline (sous Vespasien) dit que « les *Fossae Marianae* partaient du Rhône, et qu'elles étaient l'ouvrage du célèbre Marius dont elles portaient le nom[6] ». Le texte de Ptolémée offre une transposition évidente, car il place les *Fossae Marianae* à l'ouest, au lieu de les

1. Καινὴν ἔτεμε διώρυχα, καὶ ταύτῃ δεξάμενος τὸ πλέον τοῦ ποταμοῦ..... (IV, I, 8).

2. *Id.*, *ibid.* : ..... χωρίον ἀπολαβόντες ὃ ποιεῖ νῆσον τὰ στόματα τοῦ ποταμοῦ.

3. *Id.*, *ibid.* : Ὑπέρκειται δὲ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ λιμνοθάλαττα, καλοῦσι δὲ Στομαλίμνην.

4. *Id.*, *ibid.* : ταύτην δ'ἔνιοι συγκατηρίθμησαν τοῖς στόμασι τοῦ Ῥοδανοῦ, καὶ μάλιστα οἱ φήσαντες ἑπτάστομον αὐτὸν, οὔτε τοῦτ' εὖ λέγοντες οὔτ' ἐκεῖνο ὅρος γάρ ἐστι μεταξὺ τὸ διεῖργον ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ τὴν λίμνην.

5. II, v. — On remarquera que ce géographe est le seul qui donne ce nom au singulier.

6. III, v (IV), 4.

porter à l'est du Rhône[1]. Tels sont les témoignages les plus anciens se rapportant à l'époque postérieure à Marius, époque qui comprend environ deux siècles et demi ; on voit qu'aucun d'eux ne mentionne le port des Fosses Mariennes, mais qu'ils se bornent tous à nommer le canal. Il est donc probable que ce port est de création plus récente, et qu'il fut fondé après les premiers Antonins. Deux documents du IVe siècle le mentionnent : 1° l'*Itinéraire maritime* d'Antonin (voyez plus haut), qui le place à XII milles (18 kilomètres) de *Dilis* (port Sainte-Croix, ou port Carro, au pied du cap Couronne) et à XVI (23 kilomètres et demi) de l'embouchure orientale du Rhône, appelée le Grau des Marseillais[2]; 2° la Table de Peutinger, qui ne nomme pas, il est vrai, le *Portus*, mais qui le représente par une vignette offrant une évidente analogie avec celle du *Portus Claudii* et *Trajani* de l'embouchure du Tibre, en face d'Ostie. Il y avait donc là un port à l'époque où ces sortes de vignettes

ont été ajoutées sur l'ancien fond de la Table Peutingérienne, c'est-à-dire probablement au IVe ou au VIe siècle[3]. Cette station est indiquée sur ce document comme étant située à XXXIII milles

1. II, X (IX), 2. — On remarquera que de nombreuses variantes dans les manuscrits portent sur les degrés de longitude et de latitude qui accompagnent ce nom.

2. « *A Dilis Fossis Marianis, portus*, XII (var. XX). *A Fossis ad Gradum Massilitanorum, fluvius Rhodanus*, XVI » (p. 507).

3. Segmt., I, C, 2; p. 64, col. 2, n° 1 de notre édit. in-fol., et p. 447 de la *Gaule d'après la Table de Peutinger*. — Nous avons expliqué, dans l'introduction de cet ouvrage, qu'une partie des vignettes, comme celle de Ravenne représentant l'église Saint-Vital, avaient certainement été ajoutées à l'époque de Justinien ; mais il est plus

(49 kilomètres) de *Calcaria* (carrières de chaux de Calas, sur la route de Marseille en contournant l'étang de Berre) et à XXXIII également d'Arles (en passant au nord des anciens étangs, disparus aujourd'hui et qui fermaient au sud-est et à l'est les abords de cette ville). L'Anonyme de Ravenne et Guido mentionnent quatre fois la même station : seulement sous les noms de *Fossis Marianis*[1], sans y ajouter le mot *portus*[2].

En réunissant toutes les données fournies par ces divers auteurs classiques, nous avions proposé, en 1866[3], des identifications qui s'écartaient sensiblement de celles des auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône;* le sujet a été repris après nous par différents écrivains, qui ont combattu quelques-unes de nos explications, notamment par MM. Aurès, Gilles et Bernard. Grâce aux informations nouvelles qu'ils ont recueillies, et aux discussions souvent approfondies auxquelles ils se sont livrés, cette question difficile et complexe a fait un pas de plus, et nous pouvons nous croire aujourd'hui en possession d'une solution plus satisfaisante. Le premier point à établir était la position exacte du camp de Marius en 102, dans la saison qui a précédé la bataille d'Aix. Nous l'avions placé, dans notre premier travail, au milieu des terrains bas et marécageux qui avoisinent la rive gauche du Rhône, au sud du palus des Chanoines et de l'étang de Meyrane ; dans le second, à Arles même. Ces deux hypothèses ont été combattues par des raisons qui nous ont paru concluantes, et nous adoptons celle qui le fixe à *Ernaginum* (Saint-Gabriel), au nord d'Arles, sur la pente occidentale des Alpines, près du Rhône. M. Gilles, dans son premier mémoire, et M. Aurès, dans ses *Nouvelles Recherches sur le tracé des Fosses Mariennes*, se sont arrêtés

probable que celles des deux ports des Fosses Mariennes et du Tibre doivent dater, ainsi que les dessins représentant les trois capitales, Rome, Constantinople et Antioche, de l'an 351, où Magnence, Constance et Gallus gouvernèrent ensemble l'empire.

1. IV, 28 *bis;* V, 8, et Guido, 80.

2. Il est vrai que dans un de ces passages, elle est qualifiée de *civitas;* mais, dans le texte de ce géographe, ce terme s'applique indistinctement à toutes les stations.

3. Dans notre *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, p. 42 et suiv.

à ce point et leurs raisonnements nous ont convaincu. Cet emplacement est le seul qui nous paraisse aujourd'hui satisfaire à toutes les données du problème : il faut donc, comme conséquence, que le canal de navigation, creusé ou approfondi par Marius, passe près de ce camp. Or nous avons vu plus haut (page 165 et suiv.) qu'une dérivation considérable de la Durance se frayait un passage entre Rognonas et Châteaurenard, passait au pied d'*Ernaginum*, port aux premiers siècles de l'empire, ainsi qu'en témoigne la corporation des mariniers et des utriculaires établis dans cette ville[1], et que les eaux de cette dérivation, réunies à celles qui partent d'Orgon[2], se mêlaient aux vastes étangs qui entouraient Arles au nord, à l'ouest et au sud, desséchés, aujourd'hui, en grande partie du moins; c'est au sud de ces étangs, dans le passage étroit qui sépare les ondulations occidentales de la Crau du lit du Rhône, que Marius aura emprunté, immédiatement au-dessous d'Arles, les eaux du Rhône pour augmenter le canal naturel d'écoulement de ces lacs et des deux dérivations susnommées de la Durance; il n'aura donc eu sur ce point qu'à accomplir des travaux d'approfondissement. Ce déversoir naturel fut donc creusé, élargi, rectifié et rendu navigable. L'épanchement du trop-plein des lacs et de la Durance vers la mer, en traversant le long étang qui bordait la Crau à l'ouest et le Rhône à l'est, et dont les marais de Capeau, d'Icard et les étangs des Trincaniers, de Ligagnau, du Landres et de Galéjon sont les restes, nous représentent l'ancienne direction de la *Fossa Mariana*. M. Aurès veut que l'entrée du canal ait été le Galéjon, qui de tout temps, selon lui, a servi d'écoulement naturel au trop-plein des eaux pluviales et fluviales du bassin formé par la Durance d'abord, puis par la double vallée qui s'étend au pied des Alpines, enfin par les légères pentes occidentales de la Crau. Nous le croyons comme lui, et les observations de

1. Voy. plus haut, p. 167-168, note 4.
2. Voy. plus haut, p. 169.

Prony[1], touchant le régime et le débit des eaux dans ce bassin (tout se trouvant, dans ce système, subordonné à la question de pente et de niveau), nous paraissent décisives. Ainsi donc, que le Galéjon ait été le déversoir nécessaire de ce bassin, on ne saurait le contester. Nous croyons même que l'on peut déterminer exactement l'ancienne entrée de cet estuaire. En effet, après avoir exploré avec soin tous ces parages, nous avons pu constater l'insuffisance des cartes modernes sur ce point, celle de la marine exceptée (n° 118). Il existe, entre l'étang de la Roque à l'ouest et celui du Galéjon à l'est, deux reliefs importants, les seuls qu'on remarque dans toute cette région littorale jusqu'à la colline de Fos. De ces deux reliefs, un seul est désigné par le nom des constructions qu'il supporte, le moulin de la Roque et le poste de douane. Ce prétendu moulin n'est autre chose qu'une tour circulaire, probablement fort ancienne. En face, à l'ouest, séparé par un ancien lit parfaitement reconnaissable, est une autre colline rocheuse supportant les ruines d'une construction du moyen âge, appelée dans le pays *Castellaz*. Roque est mentionné dans les anciennes cartes[2]; on l'appelle encore ancienne tour du Gras de Passon[3]. Mais la carte de Provence de Bompar (1591) et les anciens portulans manuscrits la donnent tous et l'appellent Dor, Roque de Dour ; l'orthographe seule varie: Odorh, Odor, Dor[4]. Il nous paraît très-probable que ce repère, important pour la

1. *Recueil des édits, lettres patentes, arrêts du conseil et transactions, relatifs au desséchement des marais d'Arles*, 1827. Cf. le mémoire de l'ingénieur Gorsse, *Archives des ponts et chaussées*, 1806.

2. Dans la carte de Cassini (1778); dans celle de 1706 (manuscrite, Bibliothèque nationale, carte attribuée à tort à d'Anville, qui n'avait que neuf ans à cette date); dans celle du pays et comté de Provence, conservée au Dépôt des cartes de la marine (fin du XVIIe siècle). Nous avons fait graver celle de 1706 (voy. pl. XVI de notre *Aperçu histor. des emb. du Rhône*).

3. Dans la carte manuscrite accompagnant un rapport inédit adressé à Colbert par M. Roi (1665, Dépôt des cartes de la marine), publiée par nous, pl. XIII du même ouvrage.

4. Voyez les portulans que nous publions aujourd'hui sur notre planche V. Dans ces documents, Dor ou Odor est invariablement placé sur la côte entre Bouc et Arles et n'est jamais figuré comme une île. M. l'ingénieur Ch. Lenthéric en fait cependant une île, « *Odur, Odor,* » ou même « *Ogor* », quoiqu'il n'ait vu nulle part ce mot écrit par

marine au moyen âge, représente, ainsi que Castellaz, la position des tours des Marseillais dont parle Strabon et qu'elles marquent un des accès des *Fossae Marianae*. Mais nous pensons aussi, avec d'Anville, que le pluriel, employé par la plupart des auteurs, indique qu'il y avait au moins deux *Fossae Marianae :* l'une suivant directement le déversoir naturel des eaux du bassin d'Arles et se rendant à la mer par le Galéjon, mais n'offrant ni un accès assez sûr et assez profond en tout temps, ni l'abri dont parle Plutarque ; l'autre formant une dérivation de ce canal direct du camp de Marius à la mer, et celui-là, non plus seulement approfondi, mais creusé en entier de main d'homme, embranchement bifurquant au nord du Galéjon, dans la direction de l'est et gagnant « un point du rivage sûr et commode..., à l'abri du choc des vagues ». Ce canal devait aboutir à la mer, au sud de Fos et de l'étang salé de l'Estomac (*Estan de l'Estoma*, en provençal), dont le nom moderne n'est évidemment que l'altération populaire de l'ancien nom grec *Stomalimne*. Ceux qui ont visité ces lieux ne peuvent s'y tromper. L'étang de l'Estomac baigne le pied de Fos, et communiquait jadis avec la mer d'une manière plus complète qu'il ne le fait aujourd'hui[1]. On sait que Fos est une petite ville construite au moyen âge sur une colline de 32 mètres, isolée entre les marais, l'étang et la mer. Le canal donnait une embouchure artificielle au fleuve, et c'était la plus orientale de toutes ; l'accès de l'étang, séparé de cette embouchure par la colline de Fos, devait offrir en effet l'aspect d'une autre bouche, qui aurait été la septième, et donner lieu à l'erreur que Strabon signale. Qu'il y eût alors un port au pied de Fos et aux abords du canal, cela nous paraît fort douteux, nous l'avons dit plus haut ; mais

un *g;* mais il a ses raisons : il place cette île au grau d'Orgon, afin d'appuyer une thèse religieuse, à savoir, que la commune des Saintes-Maries devait être sur le littoral au Ier siècle de notre ère, c'est-à-dire à la même distance qu'aujourd'hui, attendu qu'il faut y faire débarquer, vers l'an 40, Marie Salomé, Marie Jacobé, Marie Madeleine et Lazare le ressuscité. L'auteur a, comme on voit, plus de foi que de bonne foi. (*Villes mortes du golfe de Lyon* (sic), Paris, 1876, p. 330.) Voyez plus bas.

1. *Statistique*, II, p. 223.

la seconde entrée des *Fossae Marianae* s'y trouvait nécessairement, et il faut bien mal comprendre le passage de Plutarque et négliger volontairement le texte de Strabon relatif à l'entrée du canal près du *Stomalimne*, ou nier l'identification certaine de cet étang avec celui de l'Estomac, pour se refuser à reconnaître l'évidence de ce fait[1]. La pointe Saint-Gervais, au sud de Fos, est encore aujourd'hui couverte de débris romains; mais on en aperçoit au fond de l'eau un plus grand nombre encore, et les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* les ont signalés jusqu'à une assez grande distance en mer, d'abord au sud de Fos, puis, vis-à-vis, sur la côte qui gagne Bouc. Ils voient même deux localités distinctes sur les deux côtés de l'entrée du *Stomalimne* et du canal, et ils en concluent que les ruines sous-marines situées à l'est[2] seraient celles d'une prétendue ville de *Stomalimne*[3]. Nous pensons que l'ensemble de ces édifices doit se rapporter au *Portus* des Fosses Mariennes de l'*Itinéraire maritime* et de la Table de Peutinger, et qu'avant la création de ce port, qui doit dater du IIIe siècle et avoir reçu son plus grand développement au IVe, il pouvait y avoir là une île entre l'estuaire des *Fossae* et celui du *Stomalimne*, et que c'est dans cette île que les Marseillais auront élevé le temple de Diane Éphésienne dont parle Strabon.

Nous avons expliqué, dans un travail spécial[4], pourquoi ces ruines du *Portus* des Fosses Mariennes se trouvaient sous l'eau,

1. Voyez cependant Aurès, *op.* et *loc. cit.*, et M. Lenthéric, qui affirme *l'absence complète de ruines* sur ce point (*Villes mortes, etc.*, p. 408), quoique nous les ayons vues, et que les auteurs de la *Statistique* les aient décrites. Voy. la note suiv.

2. II, p. 223-224. « Ces ruines consistent en une suite de fondations de maisons, dont quelques-unes ont servi de bains, et d'où l'on a extrait, à différentes reprises, des tables de marbre de Paros. La mer a atteint la dernière rangée de ces maisons et n'a presque plus rien laissé sur le rivage. On y voit pourtant encore quelques gros blocs de pierre qui ont dû faire partie des quais, et des amas de briques, de pierres taillées, de fragments de granit, de porphyre, de marbre, de vases, etc., des médailles de Marseille, de petites statues de bronze, des ustensiles de ménage et des poteries fines..... Lorsqu'on traverse en bateau la partie du golfe qui est entre ces ruines et le village, on voit, par un temps clair, de longues jetées en pierre de taille. »

3. *Ibid.*, p. 224.

4. *Aperçu historique, etc.*, p. 40-41.

tandis qu'à partir du Galéjon, dans la direction de l'ouest, les atterrissements du Rhône avaient fait reculer la mer sur une longueur considérable de la côte. Sur ce point, comme à Alexandrie d'Égypte, il existe une action double, celle du fleuve et celle de la mer, dont les effets sont contraires. A mesure que la terre progresse aux embouchures naturelles du fleuve, la mer, venant se briser tantôt contre cette avance, tantôt contre la côte rocheuse qui est à l'est, produit un *ressac*, qui entame incessamment le fond du golfe de Fos, et l'affaissement du sol, par suite des oscillations de la côte, a fait le reste; aussi la principale embouchure se trouve-t-elle à 18 kilomètres plus loin en mer que le point où nous la montre Ammien Marcellin[1], au IVe siècle, tandis qu'au pied de Fos les ruines romaines sont sous l'eau, comme le palais des Ptolémées dans le grand port d'Alexandrie, où l'Heptastade est devenu l'isthme sur lequel repose la majeure partie de la ville moderne. Il faut ajouter à ces observations que, par suite du lent affaissement de la côte et sous l'empire des vents de sud et sud-ouest, l'action du flot a entamé partout les côtes méditerranéennes opposées à la direction de ces vents marins : c'est ainsi que l'île de Brégançon, dans la rade d'Hyères, et que le littoral, entre le cap Sicié et *Tauroentum*, entre le Bec de l'Aigle et Cassis, enfin que le *portus* des *Fossae Marianae* et *Tauroentum* lui-même, ont été rongés, ou bien ont disparu sous les eaux. Ce phénomène s'est produit même sur le littoral d'alluvion dans le delta du Rhône, où le phare de Faraman, construit à 700 mètres de la mer en 1836, sera très-incessamment atteint[2].

Nous avions indiqué, d'après le relevé de M. Reybert,

1. Elle était alors à XVIII milles d'Arles seulement, soit à 26 kilomètres et demi. L'embouchure du grand Rhône est aujourd'hui à 44 kilomètres de cette ville en suivant le fleuve : « spumeus [Rhodanus] Gallico mari concorporatur per patulum sinum, quem vocant *Ad gradus*, ab *Arelate* octavo decimo ferme lapide disparatum » (XV, XI, 18).

2. Par suite d'un remaniement maritime du même genre, M. Lenthéric conclut qu'aux Saintes-Maries la mer s'est plutôt avancée que reculée depuis dix-huit siècles! A ce compte, comment cette région du Delta se serait-elle formée? (*Villes mortes, etc.*, p. 327-331 et 412-430.) Voy. plus bas.

conducteur des ponts et chaussées, comme ayant pu représenter les restes des digues de Marius, deux amas de galets nommés dans le pays Coudoulière du nord et Coudoulière du sud[1]. Leur direction rectiligne ne permettait pas à M. Reybert d'y voir des dépôts de la mer analogues aux cordons que MM. Martins et Lenthéric ont observés et décrits dans la région d'Aigues-Mortes. Nous nous étions trompé sur la provenance première de ces pierres, en les croyant analogues à celles qui couvrent la Crau. M. Gilles nous a fait observer, en outre, que l'armée de Marius n'eût jamais pu suffire au transport d'un aussi énorme amas de matériaux, car chacune des Coudoulières forme un talus de 30 mètres de base environ[2]. Un ingénieur des ponts et chaussées nous a objecté enfin que la distance qui sépare ces deux cordons était trop grande pour qu'ils aient pu être intentionnellement disposés ainsi dans le but d'y établir la conduite d'un canal. S'occupant de la question de provenance, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, Bernard[3], Aurès[4], Lenthéric[5], et enfin M. Coquand, ont déclaré avec raison que ces pierres ne pouvaient avoir été empruntées à la Crau; ce dernier a démontré scientifiquement que c'étaient « les falaises garumniennes de la pointe Saint-Gervais qui avaient fourni à la mer les matériaux roulés que l'on remarque dans le cordon littoral du golfe de Fos, et qui les avait fournis à d'autres cordons littoraux plus anciens, engagés dans l'intérieur des terres, cordons désignés par le mot provençal *coudoulière*, amas de cailloux[6]. » Nous

1. En provençal, *cod*, *coud*, cailloux; *ouliera*, rangées parallèles. Ces dépôts diminuent sensiblement. La Coudoulière du nord surtout, qui se trouve coupée par le canal d'Arles à Bouc, a dû fournir des matériaux pour les levées de ce canal au commencement du siècle; aussi est-elle beaucoup plus courte que celle du sud. On n'a cessé d'y puiser depuis cette époque; et M. Levat, entrepreneur à Arles, nous a dit lui-même y avoir fait de larges emprunts pour ses travaux.

2. *Aperçu histor. des embouch. du Rhône*, p. 38 et suiv., et pl. X, XI et XII.

3. *Note sur le canal de Marius*, dans le tome XXXII du *Répertoire des travaux de la Soc. de statistique de Marseille*, 1871, p. 73.

4. *Nouvelles Recherches sur le tracé des Fosses Mariennes*. Nimes, 1873, p. 92 (extr. des *Mém. de l'Acad. du Gard*).

5. *Les villes mortes du Golfe de Lyon* (sic), p. 426.

6. *La Crau, sa composition géologique et son origine*, dans le *Bulletin de la Soc. géol. de France*, t. XXVI, mars 1869.

souscrivons à l'opinion de ces hommes spéciaux et compétents en ce qui regarde : 1° la provenance des matériaux, et 2° l'impossibilité de leur transport par la main de l'homme. Il nous est démontré aujourd'hui que c'est la mer qui les a apportés où nous les voyons, et que ce sont bien des cordons littoraux ; mais, comme il est impossible d'admettre que la mer les ait déposés avec cette régularité et suivant une ligne aussi droite, et que, d'autre part, les textes s'opposent absolument, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à ce que l'on sépare, comme le voudrait M. Aurès, la direction et l'embouchure en mer des *Fosses Mariennes* — telles que les a créées le consul romain pendant les années 105-102 avant notre ère — de l'étang de l'Estomac, le *Stomalimne* de Strabon, du rivage de Fos, et de l'étang de la Fousse, la conclusion suivante nous paraît acquise aujourd'hui à l'éclaircissement de cette question : Marius a utilisé, en les rectifiant, les cordons littoraux des deux Coudoulières, en creusant l'espace qui les séparait — comme il a utilisé, en les approfondissant, les étangs situés entre *Ernaginum* (Saint-Gabriel) et le Galéjon, — et il a fait de ces deux cordons les deux digues de son canal. Leur écartement, qui créerait un obstacle considérable à l'établissement d'un canal moderne à écluses, ne présentait alors d'autre difficulté que l'étendue des travaux de terrassement pour le plafond ; mais Marius avait 30000 ouvriers obéissants et disciplinés, qu'il a pu employer à ce labeur pendant plus d'une année. En poussant le travail jusqu'à Fos, et en empruntant l'eau de la mer, il se ménageait des entrées faciles ; enfin il évitait la barre du Galéjon, qui pouvait avoir à peu près le même fond que celle du Rhône, puisque les eaux auxquelles ce grau servait d'émissaire, provenant de la Durance et des étangs, devaient être chargées des mêmes alluvions que celles du fleuve et produire les mêmes effets. D'ailleurs le Rhône lui-même alimenta ce trajet direct des eaux à la mer depuis la création de Marius, ainsi que nous l'avons vu plus haut. La direction différente de l'embranchement oriental du canal se rendant à Fos, sa largeur et sa libre communication

avec le golfe, le mettaient à l'abri des mêmes inconvénients immédiats, et procurèrent aux Marseillais, pendant des siècles[1], l'accès permanent de la région rhodanienne.

On ne peut douter qu'au temps de Solin, c'est-à-dire au IIIe siècle de notre ère, on n'ait considéré cette partie du canal comme alimentée par la mer ; cet écrivain le dit en propres termes : « C. Marius, dans la guerre des Cimbres, ayant fait creuser de main d'homme les *Fossae*, y appela la mer, et porta remède ainsi à la dangereuse navigation d'un fleuve aussi impétueux[2]. »

Disons en passant que cet ouvrage de Marius soulève une des questions les plus intéressantes et les plus fécondes de la géographie comparée. Guidé par un rare bon sens pratique, le consul romain avait trouvé, comme Alexandre, la solution du grand problème de l'ouverture des fleuves méditerranéens à la navigation maritime. On sait que les apports incessants de ces fleuves n'étant pas dispersés, comme dans les estuaires océaniens, par le flux et le reflux, et s'amassant aux embouchures pour y former des deltas, l'obstacle opposé par l'inertie de la mer à la dispersion de ces apports produit une barre dont le sommet élevé rend tout accès impossible aux navires de mer; cette barre est, pour le Rhône, de $1^{m},30$ en moyenne. Faute d'avoir étudié cette question au point de vue historique, les ingénieurs modernes ont pensé vaincre cet obstacle à l'aide du procédé des endiguements, qui, rassemblant en un passage étroit la masse des eaux du fleuve et leur imprimant une plus grande énergie, devait avoir pour effet de *chasser* les apports et d'ouvrir en quelque sorte une tranchée dans le talus de la barre. Mais on ne détruit pas un obstacle avec une force qui renferme en elle la cause même qui le produit. Les eaux ainsi ramassées, mais toujours chargées de limon, ont porté la barre plus loin et ne l'ont pas supprimée. Alexandre, en

1. Voy. *Aperçu hist.*, p. 24 et suiv.

2. « C. Marius, bello Cimbrico, factis manu *Fossis*, invitavit mare, perniciosamque ferventis Rhodani navigationem temperavit. » (II, 53, p. 47-48 de l'édit. Mommsen.)

créant le canal du Nil, qui mettait Alexandrie en communication avec le fleuve, et en lui donnant un émissaire artificiel sur un point de la côte qui se trouvait à l'abri des alluvions à venir de la branche Canopique; Marius, en opérant une saignée à la gauche du Rhône et en la dirigeant vers un point du littoral éloigné des atteintes éventuelles des atterrissements fluviaux; Vauban, en déclarant que les « embouchures du Rhône étaient incorrigibles[1] » et en traçant la direction du canal d'Arles à Bouc, que Napoléon décréta et qui fut malheureusement exécuté dans des proportions trop restreintes; tous ces hommes de grand sens, inspirés par un sentiment très-juste des seuls moyens offerts à l'homme de triompher de ces difficultés, ont vu nettement que la solution pratique du problème était le canal maritime, mettant le fleuve, pris au-dessus de sa barre, en communication avec la mer sur un point de la côte qui fût hors de la portée des atterrissements à venir. Au contraire, le canal de Claude, qui ouvrait le Tibre et Rome au commerce extérieur par le *portus* situé en face d'Ostie[2], était condamné à disparaître sous les apports du fleuve, parce que l'ensemble du travail avait été exécuté sur le domaine même de l'ennemi, c'est-à-dire en pleine terre d'alluvion. C'est à Palo que devait être conduite la *fossa* de Claude et creusé le port impérial. De nos jours, le canal Saint-Louis, que nous eussions préféré voir dirigé sur Fos, d'après les données de Marius et de Vauban, résistera peut-être, bien qu'il ait été pratiqué au milieu du delta, à travers un sol formé par les apports et même par les apports les plus récents du fleuve; mais c'est à la condition que des détournements artificiels conduiront vers l'ouest les eaux du Rhône, en les contraignant à reprendre l'ancienne direction du Bras-de-Fer et du canal du Japon, autre-

1. Voy., dans les *Oisivetés de M. de Vauban*, son *Mémoire sur le canal du Languedoc*, t. I, p. 94. Paris, 1843.

2. On se rendra un compte exact du travail de Claude et du progrès des alluvions sur ce point en jetant les yeux sur la planche III de notre *Aperçu hist. des embouch. du Rhône*, dont les traits essentiels ont été reproduits par M. Élisée Reclus dans sa *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 459.

ment dit du Vieux-Rhône; sans cela, l'embouchure actuelle, étant dirigée vers le sud-est, le golfe de Fos, où se trouve l'entrée du canal Saint-Louis, sera insensiblement comblé par les terres rhodaniennes, et les abords du canal seront obstrués dans un espace de temps facile à calculer. Le fleuve, bien conduit, portera ses alluvions où l'on voudra, mais il ne les reprendra jamais. En ces sortes de travaux, point de faute qui ne soit irréparable; les effets de l'incurie humaine égalent la docilité du fleuve, et l'expérience commence à démontrer que la science du calcul, aidée de la connaissance exacte du présent, ne suffit pas pour se rendre maître d'une nature qu'on a crue trop longtemps inerte, et qui est au contraire toujours en mouvement à l'embouchure des fleuves et même sur les côtes. Comme il n'y a point d'arrêt dans ces perpétuelles modifications, c'est la connaissance du passé, c'est-à-dire l'étude de la géographie comparée, qui seule peut éclairer l'avenir [1].

Marius avait si bien résolu le problème, que le Grand Rhône fut et resta ouvert à la navigation maritime pendant tout le moyen âge, de même que le Petit Rhône fut accessible aux navires de mer jusqu'à Saint-Gilles [2], qui doit représenter l'antique *Heraclea* [3]; les deux Rhônes le furent ainsi jusqu'à

1. Voyez, pour la discussion du système des endiguements et de celui du canal maritime, et pour les conséquences favorables de l'adoption de ce dernier, nos deux publications précitées : *Aperçu historique* et *Nouvelles Observations*.

2. Avant la création du port d'Aigues-Mortes, qui ne date que de saint Louis, la ville même n'ayant été construite que sous son fils Philippe III (voy. Lenthéric, *les Villes mortes du golfe de Lyon* (sic), p. 365 et suiv.), Saint-Gilles était le port maritime du Petit Rhône. Les papes Gélase II et Innocent II y abordèrent directement de la mer, le premier en 1118, le second en 1130 (voy. id., *ibid.*, p. 386).

3. Des inscriptions grecques ont été trouvées à Saint-Gilles (voy. l'*Histoire générale du Languedoc* par les Bénédictins, I, 4, et la note XLVI de dom Vaissette; voy. aussi les communications faites par M. Germer-Durand à l'Académie du Gard, dans les *Mém.* de cette compagnie, 1868-1869, sous ce titre : *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année* 1869, p. 64-76). Le passage de Pline, touchant *Heraclea*, est ainsi conçu : « sunt auctores et *Heracleam* oppidum in ostio Rhodani fuisse » [III, v (IV), 3]; il semble donc qu'elle n'existait plus au temps du naturaliste. L'Ἡράκλεια Κελτικῆς d'Étienne de Byzance pourrait aussi bien désigner *Heraclea Caccabaria* (voy. plus haut, p. 180). La tradition qui place *Heraclea* à Saint-Gilles est ancienne : voy. César Nostradamus (*Hist. et chron. de Provence*, 1614); Spon (*Miscell. erud. antiquit.*, 1685, p. 157; dom Bouquet (I, p. 53), où on lit, par erreur typographique, *Saint-Remy*, que M. Germer-Durand corrige judicieusement, en se référant à

Fourques et même jusqu'à Beaucaire (peut-être *Rhodanusia*[1]). Pour ce qui regarde le Grand Rhône, et sans sortir du cadre chronologique que nous nous sommes tracé, nous voyons qu'au temps de César des vaisseaux se fabriquaient dans les chantiers d'Arles[2]; qu'au temps de Strabon les Marseillais exploitaient les Fosses Mariennes pour leurs transactions maritimes[3]; que, plus tard, les *navicularii marini* (marins) d'Arles sont distingués des *nautae* (hommes de rivière) de la Durance par l'inscription de Saint-Gabriel[4]; qu'au temps de Solin (IIIe siècle) cette navigation maritime était prospère[5]; qu'au IVe siècle Ausone parle des ports d'Arles[6], dont M. Aurès a eu l'heureuse idée de placer, l'un sur le Rhône (pour la navigation fluviale), l'autre sur les Fosses Mariennes (pour la navigation mari-

la table de ce volume. Les inscriptions grecques trouvées à Saint-Gilles en 1805, et expliquées par le savant antiquaire de Nîmes, semblent confirmer la tradition dont nous venons de parler. Cf. la *Notice histor. sur Saint-Gilles*, par l'abbé Teissonnier, 1 vol. in-12. Nîmes, 1862.

1. Le passage du Pseudo-Scymnus est assez favorable à l'identification de *Rhodanusia* avec Beaucaire, *Ugernum*, qui était autrefois dans une île du Rhône : Ῥοδανουσίαν τε Ῥοδανὸς ἣν μέγας | ποταμὸς παραῤῥεῖ (vers 208-209), « ... et *Rhodanusia* que le grand fleuve traverse. » Étienne de Byzance en fait une dépendance de Marseille : Ῥοδανουσία, πόλις Μασσαλίας. Ῥοδανουσία πόλις ἐν Μασσαλίᾳ. Rien d'ailleurs n'est moins certain que cette identification, qui a l'inconvénient d'attribuer deux noms anciens à Beaucaire, *Rhodanusia* et *Ugernum*.

2. *Bell. civ.*, I, 36 : « naves longas *Arelate* numero XII facere [Caesar] instituit. »

3. IV, I, et voy. plus haut, p. 199.

4. Voy. cette inscription, note 4, p. 167-168.

5. Voy. plus haut, p. 210.

6. *Clar. urb.* VIII. Le poëte l'appelle, en effet, la « ville double » ; il parle de « ses ports » ; il dit cependant que c'est « par le Rhône que se fait le grand commerce d'Arles avec le monde romain » :

« Pande, duplex *Arelate*, tuos blanda hospita portus,
. . . . . .
Praecipitis Rhodani sic intercisa fluentis
Ut mediam facias navali ponte plateam,
Per quem Romani commercia suscipis orbis. »

Le mot *duplex* pourrait toutefois s'entendre d'autant mieux des deux quartiers situés des deux côtés du fleuve, que des ruines romaines importantes ont été trouvées, il y a quelques années, à Trinquetaille et en contre-bas de la berge actuelle. D'ailleurs le poëte explique lui-même que le Rhône divise la ville en deux. Mais cela n'empêche pas que deux *portus* distincts n'aient pu se trouver situés, l'un sur le canal, l'autre sur le fleuve, ainsi que l'a pensé M. Aurès; car l'accès d'Arles par la mer étant les Fosses Mariennes, il devait exister un port à l'est de la ville, et, la communication entre le canal de Marius et le fleuve ayant dû subsister longtemps, ce port devait correspondre avec celui du Rhône.

time)[1]; qu'au ve siècle enfin, en 418, dans la lettre adressée par Honorius et Théodose II à Agricola, préfet du prétoire des Gaules, pour lui annoncer que l'assemblée des sept provinces se tiendra à Arles, on pouvait se rendre à cette ville « à la voile, à la rame, en voiture par terre, par *mer* et par le fleuve[2] ». Claudien dit aussi : « *Invectae* Rhodano *Tiberina per ostia classes*[3]. »

Mais les atterrissements du Rhône ont tellement changé l'aspect, la forme du littoral, la direction des bras du fleuve et le nombre même des embouchures pendant les seize siècles qui nous séparent d'Ammien Marcellin et des Itinéraires, qu'il est à peu près impossible de se figurer exactement ce que pouvait être le delta du Rhône à l'époque romaine. Nous savons du moins où il faut chercher sa principale embouchure naturelle, celle du Grand Rhône, citée dans l'*Itinéraire maritime*, et, trois siècles auparavant, dans Pline; enfin, deux siècles avant Pline, dans Polybe, sous le nom de bouche Marseillaise ou grau des Marseillais[4]. L'*Itinéraire* place en effet cet estuaire à XVI milles du *portus* des Fosses Mariennes[5], et Ammien, qui vivait dans le même temps, à XVIII d'Arles[6]; or, en portant une ouverture de compas, correspondant à 23 kilomètres et demi, à l'ouest de Fos, et une autre, de 26 kilomètres et demi, au sud d'Arles, l'intersection devra nous donner approximativement l'embouchure du Grand Rhône au IVe siècle de notre ère. Sur la carte moderne, ce point tombe à 5 kilomètres à l'ouest du Rhône actuel, à 7 kilomètres au sud-est du Valcarès, entre deux localités appelées le mas des Marquises, au sud, et l'ancienne saline de la tour de Valat, au nord[7], sur un point où

1. *Nouv. Rech.*, p. 77.
2. La lettre est datée de 418. (Haenel, *Corp. leg. ante Justinian. latar.*, p. 238.)
3. XVIII, vers 404, *In Eutrop.*
4. Μασσαλιωτικὸν στόμα (Polybe, III, XLI, 5). — « *Os Massalioticum* » [Pline, III, V (IV), 4]. — « *Gradus Massilitanorum, fluvius Rhodanus* » (*Itin. marit.*, p. 507).
5. Il n'y a pas à tenir compte de la distance de XXX milles que donne l'*Itinéraire maritime* (p. 508) entre le grau du Rhône et Arles, « *per fluvium Rhodanum* » : c'est une erreur évidente : XXX milles valant 44 kilomètres, nous tomberions vers l'embouchure actuelle, ce qui est impossible.
6. Voy. plus haut, p. 207, note 1.
7. Voy. planche V, et, dans notre *Aperçu historique*, p. 32 et pl. X et XXI.

l'on a précisément trouvé des ruines[1]. Nous ne sommes donc pas dans le chenal moderne du Rhône, et nous nous trouvons plus éloignés encore, à l'ouest, des étangs du Landres et de Galéjon, déversoirs du bassin d'Arles. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car nous savons, par des exemples assez récents, que la direction du Grand Rhône a souvent changé dans les temps modernes; nous avons pu en suivre, à travers les siècles, les plus importantes modifications dans une série de cartes dont plusieurs sont malheureusement assez imparfaites, telles que les plus anciens portulans du moyen âge[2].

Les traces de tous ces changements ne sont pas seulement consignées sur les cartes, relativement modernes, que nous possédons, mais on les reconnaît encore sur le terrain. Nous retrouvons ainsi la direction d'un des anciens bras du Grand Rhône sur le sol de la Camargue, depuis le mas de Beaujeu, en suivant la roubine de Bouis, jusqu'au marais de Grenouillet et à la tour de Valat, et c'est ce chenal, encore visible, qui nous conduit précisément au point où l'intersection des deux distances de XVI et de XVIII milles du port des Fosses Mariennes d'une part, et d'Arles de l'autre, nous a conduits tout à l'heure. Nous pouvons donc restituer, par approximation, le chenal naturel le plus oriental du Rhône proprement dit, entre Arles et le grau des Marseillais. Il est certain que ce bras se partageait en deux au Trou de la Cappe, et que la branche occiden-

1. *Étude de la Camargue*, par M. Poulle, ingénieur des ponts et chaussées (autographiée), p. 23.

2. Pour ne citer que les plus importants des changements connus de nous, nous dirons que c'est en 1711 que le fleuve abandonna son méandre principal, alors infléchi vers le N. O. et se recourbant vers le sud, parcours qu'accuse parfaitement sur nos cartes la roubine appelée canal du Bras-de-Fer ou du Japon, du Roi, et Vieux-Rhône, et qu'il se précipita tout à coup, le 24 août, dans les salines du Roi et dans l'étang du Cardinal, et prit une direction opposée, c'est-à-dire vers le S. E., direction qu'il a suivie depuis lors. Nous savons aussi qu'il a coulé par le canal du Japon, de 1587 à 1711, et qu'avant 1587, depuis la fin du moyen âge, il se déversait dans la mer entre le Rhône actuel et le Galéjon, par le grau de Passon; que, pendant le moyen âge, le Grand Rhône suivait la direction indiquée dans le texte. La planche XXI de notre *Aperçu hist. des embouch. du Rhône* fera comprendre ces anciens cours du fleuve. Les vestiges de ces méandres ont été reconnus par M. l'ingénieur Poulle, *Étude de la Camargue* (autographiée), p. 3 et suiv.

tale, dont on suit aussi le passage dans la ligne de roubines et de canaux d'irrigation appelés Brassière de la Cappe, Brassière Vieille, Rhône de Saint-Ferréol, devait gagner l'embouchure ancienne appelée *ostium Metapinum* au temps de Pline. Ammien Marcellin ne nous a pas laissé une aussi précieuse indication pour ce bras que pour le premier; nous savons seulement, à 4 ou 5 kilomètres près, où se trouvait la bouche Métapine au temps des Romains; nous pouvons affirmer, de plus, qu'elle était à l'ouest du Valcarès.

Pline ne compte que trois bouches : celle des Marseillais, que nous avons vue plus haut, et les deux petites, appelées ensemble *Libica*, distinguées : 1° celle de l'est, par le nom de *Metapinum*, bouche que nous avons placée au nord des Saintes-Maries ; 2° la plus occidentale, sans aucun doute, par le nom d'*Hispaniense*, celle qui se jetait dans les étangs. Les deux îles nommées par Pline *Metina* et *Blascon*, situées « dans l'embouchure du Rhône[1] », ne sauraient, en conséquence, être cherchées dans l'étang de Berre[2]. Ces deux îles ont certainement été rattachées au continent par suite des atterrissements du fleuve; mais cette absorption par les terres de l'alluvion fluviale ne doit pas dater d'une époque très-ancienne, car nous trouvons dans le portulan de Bartolome Olives, de 1584, deux îles nommées *Tinyas*[3] et *Spigai*, à l'embouchure du Rhône; dans celui de Gaspard

1. III, XI (V), 3 : « in Rhodani ostio, *Metina* (var. *Metma, Metnia*), mox quae *Blascon* (var. *Blascorum, Brascorum, Blasconus*) vocatur. »

2. *Statistique des Bouches-du-Rhône :* « L'île Marseillès ou Lorento, sur laquelle est bâtie la tour de Bouc, est l'île Métapine de Pline, et l'île sur laquelle se trouve la ville des Martigues, est l'île *Blascon* du même auteur. Le quartier central des Martigues s'appelle encore *Blescon* ou *Brescon.* » (II, p. 184.) Malgré l'analogie de ce dernier nom avec celui de Pline, l'identification proposée est inadmissible, parce qu'elle ne saurait se concilier avec le texte latin « in ostio *Rhodani* ». Si les manuscrits autorisaient la leçon *Metapina*, au lieu de *Metina*, pour la première de ces deux îles, leçon que donnent les auteurs de la *Statistique*, l'impossibilité serait plus grande encore.

3. Bibliothèque nationale de France, dépôt des cartes, n° 18774 ; un extrait en a été publié par nous (*Aperçu historique*, pl. XIII, fig. 2). *Tinyas*, peut-être les *Tinnes* de la carte du Languedoc de Nolin, 1692; mais pourquoi M. Lenthéric identifie-t-il ce nom avec le mot *theys*, qui ne peut en venir et signifie tout autre chose? (*Villes mortes, etc.*, p. 322.) M. Lenthéric voit dans l'île de Spigai la pointe actuelle de l'Espiguette, au sud d'Aigues-Mortes (*op. cit.*, p. 330).

Viegas (1583), elles sont clairement indiquées sans être nommées[1]. D'après les données de ces portulans, nous les avions placées toutes deux à l'embouchure du *gradus Massilitanorum*, c'est-à-dire, l'une entre les mas de Chartrouse-Baronie et de Paulet, rive droite du Grand Rhône actuel, et l'autre entre le mas de Saint-Bertrand et l'étang de Beauduc, c'est-à-dire

Extrait du Portulan de Bartolome Olives, 1584.

à l'ouest de la précédente. Mais un semblant d'analogie entre le nom *Metina* ou *Metnia*, et celui de l'*ostium Metapinum*, nous engage à porter plutôt cette dernière île à l'ouest de l'étang de Valcarès, qui n'était certainement alors qu'un golfe, c'est-à-dire vers le mas des Frignans, où l'on a trouvé des ruines[2].

Quant à celle des deux petites bouches de Pline ou bouches Libiques, qui était la plus occidentale, l'*os Hispaniense*, il est certain qu'elle n'est autre chose que celle du Petit Rhône, qui suivait la même direction qu'aujourd'hui, depuis Fourques jusqu'au-dessous de Saint-Gilles. Entre cette ville et Silvéréal, il gagnait, vers l'ouest, Aigues-Mortes, et l'étang de Mauguio, qui communiquait alors, comme nous l'avons démontré plus haut, avec tous les étangs du littoral, jusqu'à l'embouchure de l'Aude, dont les eaux se seraient confondues ainsi avec celles du Rhône[3]. Au temps de Pline, le fleuve n'aurait donc eu que

1. Bibliothèque nationale, *ibid.*, n° 18773 ; extrait dans notre *Aperçu historique*, pl. XIII, fig. 1.

2. *Étude de la Camargue*, par M. Poulle, ingénieur des ponts et chaussées (autographiée), p. 23, et cf. la carte de l'État-major français, n° 234.

3. Voy. plus haut, p. 154-155.

deux bouches naturelles dans la mer : le grau des Marseillais et la bouche Métapine, et une dans les étangs, l'*os Hispaniense*. Deux siècles auparavant, Polybe, qui dit expressément que l'Aude « entrait dans les embouchures du Rhône »[1], est conséquent avec lui-même lorsqu'il ne donne que deux bouches maritimes au fleuve[2]. Il s'étonne que Timée (359-272 av. J. C.) lui en attribue cinq ; cependant Timée pouvait avoir raison, surtout s'il dédoublait les bouches Marseillaise et Métapine, ainsi que l'on était autorisé à le faire par la présence des deux îles *Metina* et *Blascon*. Artémidore (Ier siècle avant notre ère) n'en compte que trois, comme Pline, parce qu'ils ne tiennent pas compte de ce dédoublement[3]. Mais, entre Timée, Polybe et Artémidore d'une part, et Pline de l'autre, vient se placer chronologiquement Strabon, qui en compte six[4] ; or ce géographe a sans doute procédé comme Timée, et il aura ajouté aux cinq bouches précédentes les *Fossae Marianae*[5]. Ptolémée compte, comme Polybe, deux bouches, « l'occidentale » et « l'orientale[6] ». Elles auraient été écartées, selon lui, de 10′ seulement l'une de l'autre, ce qui s'accorde parfaitement — pour le dire en passant, sans d'ailleurs y insister (sachant le peu de fond qu'il faut faire sur les mesures de ce géographe) — avec l'emplacement que nous avons donné aux bouches Métapine et Marseillaise. Il ne tient donc pas compte de la division opérée par les îles *Metina* et *Blascon*, et, suivant le littoral seulement, il n'a pas dû mentionner la bouche Espagnole, qui se jetait dans les étangs ; de plus, les Fosses Mariennes (placées par erreur, chez Ptolémée, à l'ouest, au lieu de l'être à l'est du delta) sont mentionnées à part. Festus

1. III, XXXVII, 8, et cf. plus haut, p. 154.
2. Cité par Strabon, IV, I, 8.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Strabon regarde les Fosses Mariennes comme un bras du Rhône, ne distinguant pas les bouches naturelles de la bouche artificielle. Le texte du géographe grec ne laisse aucune incertitude à cet égard, puisqu'il place le *Stomalimne* « au-dessus des embouchures », et que le *Stomalimne* étant à l'est de Fos et du marais de la Fousse, les embouchures dont il parle ici ne pouvaient être que celles des *Fossae Marianae*.
6. II, X (IX), 2 : Ῥοδανοῦ ποταμοῦ τὸ δυτικὸν στόμα, 22° 50′ - 42° 30′. Ῥοδανοῦ τὸ ἀνατολικὸν στόμα, 23° - 42° 20′.

Avienus (fin du IVe siècle) en compte cinq[1], soit qu'il procède comme Timée et qu'il néglige le canal des Fosses Mariennes, soit qu'il le comprenne et omette la bouche des étangs ou bouche Espagnole. Le dessin de la Table de Peutinger nous présente trois bouches et le port des Fosses Mariennes[2], et en cela il est conforme aux textes de ceux des géographes qui ne tiennent pas compte de la division opérée par les deux îles des bouches Marseillaise et Métapine.

L'étude des cartes modernes et des portulans, classés chronologiquement, nous a été d'un grand secours pour établir ce que nous avons appelé l'*histoire des variations physiques des embouchures du Rhône*, dans l'ouvrage spécial que nous avons consacré à cette matière en 1866[3]; mais nous ne pouvons nous dissimuler que, les documents nous faisant défaut entre le IVe et le XIVe siècle de notre ère, une inévitable lacune de mille ans existe de fait dans cette suite historique. Il s'en trouve une autre dans les temps anciens, entre le commencement du IIIe et la fin du IVe siècle. On n'a pas perdu de vue que c'est d'après la combinaison de deux textes datés de cette dernière époque, l'*Itinéraire maritime* et le texte d'Ammien Marcellin, que nous avons pu fixer approximativement l'emplacement de l'embouchure dite grau des Marseillais. Il faudrait donc reculer quelque peu vers le nord cette embouchure pour se la figurer telle qu'elle était au temps de Pline, et davantage encore pour l'époque contemporaine de Marius ou de Polybe; opérer de même enfin pour le temps où écrivait Timée, c'est-à-dire pour le siècle d'Alexandre. En ce qui regarde l'emplacement de la bouche Métapine, nous en sommes réduits à des renseignements assez vagues; mais l'ensemble de nos documents anciens et modernes établit du moins, sans aucune contestation possible, les trois faits suivants : 1° Le bras principal du fleuve, c'est-à-

1. *Ora. marit.*, vers 678 :

« Patulasque arenas quinque sulcat ostiis. »

2. Segm., I, C, 2; voy. plus haut, la vignette de la page 201.
3. *Aperçu, etc.*, p. 50-69.

dire la plus grande masse de ses eaux a toujours été portée à l'orient et la plus faible à l'occident du Valcarès. 2° Cet étang, à l'époque romaine, n'était pas encore formé; au IVe siècle, il devait figurer un golfe; et au temps d'Alexandre, une très-faible rentrée dans les terres d'alluvion de la Camargue. 3° Les prétendus courants et autres agents de dispersion des apports n'existant pas, et la direction générale des branches du fleuve étant connue, enfin les atterrissements n'étant produits que par ces bras eux-mêmes, le littoral rhodanien a dû progresser en raison de la constante inégalité de répartition des eaux entre les deux bras, et par conséquent de leurs apports fluviaux. Par suite, la configuration de la côte a toujours dû présenter une saillie plus forte vers l'orient que vers l'occident, et le progrès de cette saillie a dû s'effectuer, pendant le cours des siècles, jusqu'en 1711, sous forme de courbes ondulées se propageant suivant un certain parallélisme. Mais, si la côte actuelle accuse une avance très-sensible dans la direction du Vieux-Rhône, délaissé depuis 1587 jusqu'au brusque changement qui s'est produit en 1711, c'est que la masse des eaux a coulé dans cette direction pendant cent vingt-quatre ans; si le littoral actuel accuse une avance plus forte et plus aiguë dans le sens opposé, c'est-à-dire du côté de Marseille, pointe qui a déterminé la forme actuelle du golfe de Fos, c'est que, de 1711 jusqu'à nos jours, la masse principale (les 19/20es) des eaux n'a cessé de couler vers le sud-est.

L'avance progressive de la côte dans la région du Petit Rhône est accusée par les quatre cordons littoraux que M. Martins a indiqués sur sa carte[1] : le premier, partant à l'ouest de l'angle méridional de l'étang de Mauguio, passant au nord d'Aigues-Mortes, et se dirigeant vers Silvéréal; le deuxième, partant du milieu de la langue de terre qui enferme ce même étang, et passant à Aigues-Mortes pour contourner, au sud, l'étang de Leyran ou grand Palus; le troisième, par-

1. *Aigues-Mortes, etc.*, 1875, 2e édit., et carte. Cf. Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, pl. XII.

tant du même point, passant au sud d'Aigues-Mortes et des étangs de Marette, de la Ville, du Commun et du Roi, pour se rendre à ceux de l'Arameau, de Rolland et de Montblancart; le quatrième, du grau de Melgueil, ne laissant, dans la langue qui enferme l'étang de Mauguio, qu'un très-petit espace entre cet étang et la plage, et contournant au sud ceux de Repausset (divisé en deux par les salines et le chenal maritime d'Aigues-Mortes) et du Repos, pour aboutir à celui des Deux-Pins. Nous ne savons malheureusement pas les âges chronologiques de ces délaissements successifs : mais le rapprochement de ces divers cordons presque en un seul point au sud-est du Mauguio, et leur écartement en éventail dans la direction opposée; de plus, la saillie de la côte, dans le voisinage des Saintes-Maries, où sont les bouches du Petit Rhône, nous prouvent que l'épanchement du fleuve sur le littoral maritime a été presque nul au S. O. de l'étang de Mauguio, et que le cordon actuel, au sud de cet étang et des suivants dans la direction méridionale, est à peu près le même aujourd'hui qu'autrefois; tandis qu'en se rapprochant des Saintes-Maries, on voit que les eaux du Rhône ont dû couler un temps assez long par un ou plusieurs émissaires dans cette partie du delta qu'elles ont augmentée, puisque les apports se sont effectués dans cette direction. Les cordons signalés par M. Martins confirment ainsi le témoignage de la saillie côtière. C'est donc à une époque assez reculée que le Petit Rhône, qui se déchargeait dans les étangs au temps de Polybe comme au temps de Venantius Fortunatus [1], c'est-à-dire pendant toute la durée de la domination romaine dans la Gaule, envoya, dans le commencement du moyen âge, sans doute à partir de Silvéréal, un bras vers le sud, qui, avec la branche Métapine, détachée du Grand Rhône, augmenta sensiblement les apports entre le Valcarès et le Mauguio. Mais, jusqu'aux temps modernes, il est certain qu'un déversoir important du Petit Rhône ne cessa de porter dans les étangs une partie du tribut de ses eaux. Nous

1. « Mitis *Atax Rhodani* molliter intrat aquas. » (*Carm.* VI.) Voy. plus haut, p. 154.

le trouvons très-nettement indiqué dans l'Atlas catalan de 1375, qui faisait partie de la bibliothèque de Charles V[1], sur lequel nous voyons ces étangs, en communication directe avec le Rhône, s'étendre, sans solution, d'Arles au *Cap de Seta* (Cette), en passant par *Ygues Mortes* (Aigues-Mortes), *Monpeller*, *Lates* et *Magalona*. La même disposition se retrouve sur la mappemonde peinte par ordre de Henri II[2], et sur les portulans de Gaspard Viegas (1583) et de Bartolome Olives (1584). Mais elle cesse dans la carte de *Provence* par Jean Bompar (1591), où l'on remarque, depuis Saint-Gilles, un reste de l'ancien bras se détachant dans la direction des étangs et semblant s'arrêter en route pour former l'étang de Scamandre. On voit, sur cette même carte, figurer le Petit Rhône comme se divisant en trois bras, dont deux à l'orient d'Aigues-Mortes. Le Rhône de Saint-Ferréol, qui nous représente l'ancienne branche Métapine, existe encore sur la carte de Bompar, et partage la Camargue en deux parties à peu près égales; le Valcarès n'est encore qu'un golfe. Dans la *Carte du comté et du gouvernement de Provence*, par Sanson (1667), le Petit Rhône a quatre branches, dont la plus occidentale est à Aigues-Mortes; dans la carte de Nolin (1692), il n'en a plus que deux, et le Valcarès commence à se convertir en étang. Dans une carte manuscrite et inédite de la fin du XVIIe siècle, dont nous avons pris copie au Dépôt des cartes de la Marine, le Valcarès est formé; le Grand Rhône se divise en cinq bras, y compris la roubine des étangs d'Arles, dits de Lagarez, dont l'émissaire est au « Port du Galajon ». On y voit figurer une autre dérivation, à gauche du Grand Rhône, partant de Parade et aboutissant aussi au Galéjon; puis la branche médiane, et enfin le Vieux-Rhône (Bras-de-Fer, aujourd'hui canal du Japon): le Valcarès est complété; le Petit Rhône se divise en deux bran-

1. Voy. le fac-simile de Rosenberg, Bibliothèque nationale, dépôt des cartes, n° 4908, et n° 92 du Catalogue de l'exposition de 1875. Voy. l'extrait que nous en donnons sur notre planche V.

2. Id., *ibid.*, n° 91 du même Catalogue. Voy. la planche V du présent ouvrage.

ches, dont la plus orientale aboutit aux Saintes-Maries[1]. Toutes ces variations expliquent parfaitement la marche des apports qui se sont toujours effectués en raison proportionnelle de la direction des eaux. Cette observation, ayant à nos yeux la valeur d'une loi physique, nous permet, dans une certaine mesure, de suppléer à l'absence de documents pendant la période de dix siècles que nous avons signalée plus haut.

M. Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, dans un ouvrage récent[2] d'une haute valeur scientifique, cherche à infirmer sur un point essentiel l'évidence des faits précédemment énoncés. Il faut dire que l'auteur, habitué, par l'enseignement de l'école d'où il sort, aux excellents procédés de l'observation et à la rigueur méthodique des déductions; ayant, de plus, le précieux avantage de ne parler que de la région qu'il a explorée lui-même avec un soin scrupuleux et une rare intelligence; bon géologue, praticien éprouvé, suffisamment instruit de l'antiquité; guidé d'ailleurs dans ses études de géographie comparée par les conseils de deux hommes[3] dont il est facile de reconnaître l'inspiration et de suivre les traces dans son livre, transporte tout à coup le lecteur, de la manière la plus imprévue, du domaine des faits positifs, dans le monde de la poésie, des légendes et des songes. A propos de la pauvre petite bourgade des Saintes-Maries, située à 2 kilomètres seulement du grau d'Orgon, estuaire actuel du Petit Rhône, et à 400 ou 500 mètres du rivage, M. Lenthéric s'exprime ainsi : « Ce coin de terre est marqué d'une empreinte sacrée, et le temple qui protége et domine ce désert est peut-être le plus illustre qui soit au monde, comme il en est un des plus oubliés. Il s'est passé en effet, sur cette grève abandonnée, un événement qui, pour la Gaule et pour une grande partie de l'Europe occidentale, a marqué la limite de l'ancien monde et du nouveau. C'est là que,

1. Voy. ces différentes cartes du delta du Rhône dans les planches XIII-XVII de notre *Aperçu historique des embouchures du Rhône*.
2. *Les Villes mortes du golfe de Lyon* (sic). Paris, Plon, 1876.
3. MM. Germer-Durand et Aurès.

quelques années après la mort de Jésus-Christ, ont abordé les principaux membres de cette famille de Béthanie qui avaient eu pendant trois ans le Fils de Dieu pour hôte et pour ami, et qui l'avaient accompagné jusqu'au lieu de son supplice et de son tombeau. Chassés de la Judée par la persécution dont les premiers apôtres avaient été déjà victimes, vers l'an 40 de notre ère, ils se confièrent à la mer, mirent le cap sur l'Occident, vinrent se réfugier sur la terre hospitalière de Provence..... Les deux femmes qui ont donné leur nom à ce pays n'étaient rien moins que la sœur de la Vierge, mère du Christ, Marie Jacobé, mère elle-même de Jacques le Mineur, et Marie Salomé, mère des apôtres Jacques et Jean. La tradition leur donne pour compagne une humble servante nommée Sara, qui est restée en Camargue la patronne légendaire des Bohémiens, et reçoit d'eux, dans la crypte de l'église Notre-Dame de la mer, un culte et un hommage d'une originalité toute particulière[1]. Avec ces trois femmes se trouvaient Maxi-

1. On ne sera pas fâché de savoir en quoi consiste ce culte si original et quelles sont les vertus et les pratiques austères qu'inspire la dévotion aux saintes femmes. Voici ce qu'en rapporte un témoin très-digne de foi, M. Poulle, ingénieur des ponts et chaussées, dans son *Étude de la Camargue, ou Statistique du delta du Rhône, envisagé principalement sous le rapport des améliorations dont il est susceptible* (mémoire autographié, p. 28 et 29) : « Le bourg (des Saintes-Maries ou de Notre-Dame de la mer), relégué sur les bords de la Méditerranée, dans le coin le plus aride et le plus marécageux de l'île, prétend occuper la place où débarquèrent *Marie Jacobé*, *Marie Salomé* et *Marie Sara* leur servante. C'est en leur honneur qu'il célèbre tous les ans avec pompe le 25e jour du mois de mai. Les bonnes gens du pays et des environs, qui ont pour les trois saintes une confiance sans bornes, accourent les implorer pour la guérison de leurs maux. Des *ex-voto* tapissent l'intérieur de la chapelle qu'on leur a consacrée au premier étage de l'église paroissiale. C'est de cette chapelle, où reposent leurs reliques, qu'on fait descendre lentement dans le temple, à l'aide d'une machine, la cage de verre qui les renferme. A l'aspect de cette cage, les malades trépignent de joie, se pressent et tendent leurs bras suppliants. Une pierre à demi rongée attire ailleurs d'autres hommages. Elle fut, au milieu du parement intérieur de l'église dont elle fait partie, incrustée, à hauteur d'appui, par les patronnes du lieu. On s'approche en foule de cette pierre sacrée que l'on assure préserver des fièvres ceux qui la rayent de leurs ongles. Cependant, tandis qu'au sein de la nuit qui précède la fête, l'église retentit du chant d'hymnes pieuses, des couples sacriléges la souillent souvent à la faveur des ténèbres. Tel est l'habitant des Saintes-Maries. Rien n'est saint ni sacré pour lui. Comme homme civilisé, il n'a que les vices de l'état social; comme homme de la nature, toute vertu lui est étrangère : c'est un être essentiellement immoral, un vrai sauvage qui souffre impatiemment toute domination, et dont la liberté farouche ne rêve que le pillage et ne respire que la rapine. »

min et Lazare le ressuscité (*sic*), Marthe sa sœur, et quelques autres chefs de la jeune milice chrétienne. Venait enfin la plus aimante et la plus aimée de toutes ces femmes..... je veux parler de Marie de Magdala, que le monde entier connaît sous le nom de Madeleine[1]. » Et l'auteur nous renvoie, pour que « notre conviction » soit « très-nettement établie » sur l'authenticité de ces faits, à l'ouvrage d'un certain abbé Faillon[2], qui se fonde, pour justifier son dire, sur « des documents écrits remontant au Ve siècle ». Après cet édifiant début, M. Lenthéric nous reproche de n'avoir « pas dit un mot des Saintes-Maries » dans notre *Aperçu historique des bouches du Rhône*, et, à ses yeux, « ce silence est presque une attaque. » Il ajoute que nous nous sommes contenté « d'indiquer par un trait fort net la limite du rivage au IVe siècle, et de marquer, en avant de cette limite, par une teinte coloriée d'une manière toute spéciale, toute la zone littorale de la Camargue, qui, d'après nous, serait « postérieure à cette époque : le territoire des Saintes-Maries fait naturellement partie de ces terrains récents.....; ils n'existaient ni au Ier, ni au IIe, ni au IIIe siècle de notre ère, et n'appartiennent qu'au IVe », — pas même au IVe, nous le croyons encore. — « La conclusion, poursuit M. Lenthéric, est facile à tirer : la tradition des Saintes-Maries n'est » — d'après notre carte — « qu'une légende inconciliable avec l'état des lieux à l'origine de l'époque chrétienne[3]. » Hélas! nous sommes incorrigible, et nous persistons dans nos conclusions, ayant pour principe de ne jamais faire fléchir les intérêts sacrés de la vérité et les principes immuables de la science devant les chimériques traditions légendaires d'une religion mal

1. Pages 412-413 de l'ouvrage cité plus haut.

2. *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, etc.* 2 vol. in-4°, Paris, 1848. On y voit figurer (t. II, col. 606) un testament interpolé de saint Césaire qui mentionnerait l'église de *N.-D. de la Barque*, en 542. — Cf., l'*Étude hist. sur la première prédication de l'Évangile en France*, Lyon, in-8 de 112 pages, par M. le marquis de Bausset-Roquefort. — Mais tout cela n'a aucune autorité, a déjà été réfuté, et M. Lenthéric doit le savoir; on n'a pas dû le lui laisser ignorer.

3. *Les Villes mortes*, p. 425.

entendue qui ne saurait trouver une base, même fragile, dans les croyances sérieuses et dans les dogmes, toujours respectables, d'une sincère orthodoxie. M. Lenthéric a beau nous assurer que le territoire des Saintes-Maries existait l'an 40 de notre ère, et « qu'il s'étendait même beaucoup plus avant dans la mer[1] »; il a beau citer à l'appui de son opinion les jolies stances de *Mireio*[2], nous dire que l'église romane de Notre-Dame de la Mer date du « IXe siècle[3] », ce qui n'est nullement démontré, et ne prouverait rien d'ailleurs pour le Ier siècle; que les lions qui portent les pieds-droits de la porte de l'église faisaient peut-être partie « de l'ancien temple de Diane d'Éphèse, construit par les Marseillais » (ce qui montre, par parenthèse, qu'il a bien mal compris le texte de Strabon, lequel place ce temple à l'entrée des Fosses Mariennes[4], fort loin par conséquent de la bouche moderne du Petit Rhône); il a beau nous rappeler que « l'ancienne batterie d'Orgon, construite il y a deux cents ans à peine sur le musoir, est engloutie aujourd'hui et forme un écueil en mer à une centaine de mètres de la côte[5] »; que la ville d'Aigues-Mortes n'était pas au bord de la mer au temps de saint Louis[6] (ce que personne, d'ailleurs, ne croit plus aujourd'hui), attendu, dit-il, que des lettres patentes de ce roi, datées de 1246, font mention des étangs et des salines qui se trouvaient dès cette époque au sud de l'emplacement où furent élevés les murs de cette ville sous Philippe III[7]; il a beau ajouter que lui, M. Lenthéric, a pu reconnaître et dessiner sur sa planche XII le canal suivi par saint Louis depuis Aigues-Mortes jusqu'à la mer, canal dont il a même découvert l'estuaire,

1. Pages 423 et 427.
2. F. Mistral, *Mireio*, chant X.
3. Page 432.
4. Voy. plus haut, p. 200.
5. Page 330.
6. Page 356 et suiv.
7. Lettres patentes de Philippe III le Hardi, contenant les anciens priviléges d'Aigues-Mortes, du mois d'août 1279 (*Archives d'Aigues-Mortes*, manuscrit Esparron, 1777, p. 64, cité par M. Lenthéric, p. 500). — Pour les remparts de Philippe III, voyez p. 378, et l. XIII.

aujourd'hui comblé, qui s'appelle, dit-il, le grau Louis, situé vers l'étang de Mauguio et beaucoup plus à l'ouest que le grau du Roi, embouchure actuelle du canal moderne d'Aigues-Mortes[1]; enfin, que la mer empiète parfois sur les anciens rivages du delta, comme à Faraman et à Orgon[2] : nous ne contestons aucun de ces faits, mais ils ne sauraient rien prouver pour l'époque romaine. Le siècle de saint Louis et le IXe siècle, auquel M. Lenthéric prétend que l'église de Notre-Dame de la Mer aurait été construite, n'ont rien à faire avec le delta du temps de Marius, de Pline et d'Ammien Marcellin, et nous avons eu déjà l'occasion de dire[3] que les envahissements accidentels de la mer sur les terrains d'alluvion de la Camargue, envahissements qui s'expliquent par l'effet du ressac et des tempêtes, ne sont que des exceptions. Ces retours capricieux, dont les progrès très-lents n'ont rien de réglé, ne sauraient prévaloir contre le fait incontestable et démontré de la marche générale et continue des apports fluviaux, ni contre cette loi physique que nous avons établie, après les hommes spéciaux les plus compétents, à savoir : que le progrès des alluvions est en raison de la direction des bouches[4]. Or, malgré l'érosion momentanée de ces terres sur certains points isolés de la côte alluviale, il est impossible d'admettre que le point de ce littoral, où se jette depuis des siècles le Petit Rhône, ait incessamment reculé devant les empiétements des flots marins. C'est évidemment le contraire qui a eu lieu depuis dix-huit cents ans; et M. Lenthéric ne s'aperçoit pas qu'il se met en contradiction avec l'évidence de cette loi et avec les termes dans lesquels il a pris soin lui-même de la formuler : « Les 21 millions de mètres cubes de matières minérales que le fleuve dépose annuellement à ses embouchures augmentent d'autant la superficie de son delta[5]. »

1. Page 365 et suiv.
2. Page 329 et suiv.
3. Voy. plus haut, p. 207.
4. *Aperçu hist.*, p. 97 et suiv.
5. Page 422. Ce n'est pas la *superficie* que l'auteur aurait dû dire, c'est le volume des

Dès lors comment croire raisonnablement que la terre n'ait cessé de reculer depuis dix-huit cents ans sur la partie de ce delta qui a précisément reçu si longtemps et reçoit encore un des bras du fleuve avec les terres qu'il apporte à son estuaire? Nous pensons que tout cela n'a plus besoin de démonstration. Mais comme nous ne voulons pas ajouter un nouveau scandale à celui que nous avons causé, bien sans le vouloir, nous offrons à M. Lenthéric un accommodement propre à concilier les exigences de sa profession avec ses croyances particulières.

Pourquoi tient-il si fort à faire débarquer ses saintes femmes et Lazare « le ressuscité » sur ce point précis de la côte? ne pourrait-il nous faire une légère concession, et admettre qu'ils ont opéré leur descente un peu plus au nord, aux Frignans par exemple, où nous avons placé par conjecture l'*ostium Metapinum* et l'île *Metina* de Pline, et où l'on a trouvé des ruines romaines[1]. Nous serions à 12 kilomètres seulement de Notre-Dame de la Mer. Les saintes femmes venaient... et Lazare surtout revenait d'assez loin, pour que ces 12 kilomètres de

apports; car l'avance de la superficie diminue annuellement, en raison du fond marin de plus en plus profond qu'il s'agit de combler, ainsi que nous l'avons expliqué pages 198-199, note 3. M. Lenthéric a fait preuve du même défaut de réflexion, page 73.

1. M. Poulle, ingénieur des ponts et chaussées, dans son *Étude de la Camargue* (autographiée), s'exprime ainsi aux pages 23-24 : « Des ruines d'édifices, enfouies par le temps entre les *Frignans* et *Méjanes*, sont découvertes par le battement des flots de l'étang de Valcarès. D'autres débris de constructions anciennes se montrent, à la seule inspection ou dans les fouilles, près de la *tour du Valat*. Au domaine de Signoret, à deux lieues d'Arles, entre les marais de *Palun longue* et de la *Grandmar*, les vestiges d'établissements dont on a perdu la mémoire sont multipliés..... Dans le domaine précité, parmi les décombres ensevelis, on a extrait, entre autres objets, le tombeau d'une dame romaine. M. Véran (*Magasin encyclopédique* de Millin, p. 358 et suiv.) a pensé que la ville d'*Anatilia* fut bâtie en ce lieu. » Les trois points mentionnés par M. Poulle sont dignes d'une grande attention. Le premier, les Frignans, est au S. O. du Valcarès et à 11 kilomètres au N. E. des Saintes-Maries, et la tour de Méjeanne à 14. C'est entre ces deux localités qu'a été trouvé le premier groupe de ruines que la carte 234 de l'État-major français indique sur la côte occidentale du Valcarès : c'est vers ce point que nous avons placé l'*ostium Metapinum* et l'île *Metina* de l'époque romaine. Le second groupe se trouve à la tour de Valat, à l'opposite du premier, et à 5 kilomètres au S. O. de la rive orientale du même étang : c'est sur ce point que les mesures combinées d'Ammien Marcellin et de l'Itinéraire maritime (voyez plus haut, p. 214) nous avaient conduit à placer l'embouchure *Massalioticum* et l'île *Blascon*. Le troisième groupe, celui du domaine de Seignoret, est, non à deux lieues, mais à 11 kilomètres au S. O. d'Arles et à 6 au nord du Valcarès.

plus à franchir ne leur eussent pas dû coûter beaucoup d'efforts. Si cette concession entraîne un trop grand sacrifice pour notre savant contradicteur, nous lui proposons encore de supposer une île au point où se trouvent groupés aujourd'hui les habitants de la sainte bourgade. Il pourrait ainsi, sans entrer en révolte contre la marche irrésistible des phénomènes naturels et les lois de la géographie physique, figurer cette île sur une carte spéciale à l'usage des personnes pieuses que la nôtre a si fort alarmées, et laisser peser sur notre conscience le dessin que nous avons donné de la côte à l'époque romaine, dessin que nous persistons à offrir à l'examen de ceux qui ne veulent point embarrasser le domaine de la science de ces puériles objections. Ne voyons-nous pas d'ailleurs les entraves apportées à la démonstration de la vérité par celui même qui a reçu la mission de la rendre plus claire et plus évidente, disparaître devant les observations dont l'auteur inconscient a consigné les résultats dans son livre? Il existe à moitié chemin d'Aigues-Mortes à la mer un ancien brise-lames, appelé digue de la Peyrade, que M. Lenthéric a pris soin de décrire[1] : « Ce brise-lames, dit-il, était protégé, du *côté du large, contre le choc ou le ressac des vagues*, par d'énormes blocs dont quelques-uns n'avaient pas moins de 12 mètres cubes. » Et plus bas : « Nous y avons recueilli en plusieurs endroits des amas de cailloux de serpentine, dont la provenance est, soit la Corse, soit plutôt les Apennins et les environs de Gênes.....; il est très-vraisemblable que ces dépôts sont les restes d'anciens délestages, et qu'ils proviennent du déchargement, à la Peyrade, des bâtiments génois qui ont fréquenté si assidûment le port d'Aigues-Mortes pendant le XIIIe et le XIVe siècle. » Il est trop évident — si l'on rencontre, entre le grau du Roi et Aigues-Mortes, un brise-lames dont la construction remonte au XIVe siècle, ce brise-lames de la Peyrade étant aujourd'hui à 4 kilomètres de la côte — que la mer s'est

1. Pages 370-371. Voy. au point D de sa planche XIII, intitulée : *Le littoral et la lagune atterrie d'Aigues-Mortes.*

retirée d'autant depuis lors, et que les étangs figurant dans les actes du XIIIe siècle comme se trouvant au sud d'Aigues-Mortes étaient ceux de la Marette, de la Ville et du Roi, mais que ceux du Repausset et du Repos n'étaient pas encore formés. Or nous remarquons que la Peyrade est précisément sur la ligne du troisième cordon littoral[1]; donc ce cordon nous montre où était la côte au XIVe siècle, et sa direction vers l'est nous conduit au nord des Saintes-Maries.

Un autre point que M. Lenthéric a d'ailleurs mis en lumière avec autant de savoir que de talent (parce qu'il ne se croyait pas arrêté par les étroites exigences de ses scrupules religieux), c'est celui qui touche l'accès large et profond, ouvert encore au milieu du moyen âge à la navigation maritime jusque sous les murs de Saint-Gilles (probablement l'ancienne *Heraclea*[2]), qu'il a démontré avoir été, surtout au XIIe siècle, le port de cette région avant la création d'Aigues-Mortes[3]. Il a prouvé également que les abbayes de Psalmodi et de Franquevaux, situées au nord et au nord-est d'Aigues-Mortes, étaient, la première une île, la seconde un port maritime[4]. Il est évident que ces espaces couverts d'eaux navigables étaient alimentés par le bras occidental du Rhône et aussi par la mer, qui communiquait librement avec cette vaste lagune, ainsi que nous le représentent tous les portulans, par l'étang de Mauguio et probablement par les estuaires vers lesquels s'éleva plus tard Aigues-Mortes.

Avant de quitter le delta du Rhône et l'auteur qui en a tour à tour si mal et si bien parlé, disons que l'on ne saurait donner une conclusion plus lumineuse que celle qui résume si clairement, dans son livre, les époques historiques et économiques du bassin inférieur de ce fleuve. « Ce vaste bassin, dit M. Len-

1. Voy. la planche XIII de l'ouvrage précité, et cf. la carte de M. Ch. Martins, *Aigues-Mortes, son passé, etc.*
2. Voy. plus haut, p. 212, note 3.
3. *Les Villes mortes*, p. 386.
4. Pages 386 et 505.

thérie, doit passer par trois phases parfaitement distinctes : la première est la *phase maritime*, aujourd'hui révolue, qui a duré tant que la navigation a été possible sur les étangs, qui paraît avoir atteint son apogée sous la domination romaine, vers le IVe siècle, et s'est prolongée presque dans le XVIe, époque où les étangs, transformés en marais pestilentiels, ont été l'objet des premières études de desséchement. Le sol s'est ensuite graduellement colmaté; les pluies ont entraîné dans les parties basses les terres qu'elles avaient détachées des parties les plus élevées; les inondations successives du Rhône et de la Durance ont déposé depuis vingt siècles une prodigieuse quantité d'atterrissements; les étangs qui communiquaient entre eux ont été isolés et se sont trouvés réduits à l'état de mares croupissantes; une grande partie des terrains, autrefois noyés, a émergé pendant les sécheresses, en produisant des émanations malsaines : c'est la *période marécageuse* ou *paludéenne*, et que nous pourrions à juste titre appeler aussi la *période pestilentielle*. Arles la traverse en ce moment; et, bien qu'elle semble toucher à sa fin et que l'état sanitaire soit incontestablement supérieur à celui des trois derniers siècles, il est probable qu'il faudra attendre encore assez longtemps avant d'entrer définitivement dans la troisième et dernière période, qui sera la *période agricole*[1]. »

A partir de l'embouchure ancienne du Petit Rhône dans l'étang de Mauguio, autrement dit à partir de l'*ostium Hispaniense*, nous n'avons que peu de faits à ajouter à ceux que nous avons exposés touchant les petits fleuves tributaires de la Méditerranée sur toute la côte qui sépare le delta du Rhône de l'Espagne[2].

Préalablement à toute description comparée de la côte ancienne et de la côte moderne dans la section plate de notre littoral méditerranéen, il faut se rendre compte des causes

1. *Les Villes mortes*, p. 396-397.
2. Voy. plus haut, § 2, p. 149-158.

physiques générales qui, pendant le cours des âges, ont pu y produire des changements. D'abord tous les cours d'eau tributaires de la mer ou des étangs maritimes jouissent des mêmes propriétés que le Rhône, c'est-à-dire que leurs apports, proportionnels à la masse des eaux épanchées, n'ayant pas été dispersés, viennent incessamment s'accumuler à leurs embouchures. Ceux de ces petits fleuves qui se jettent dans les étangs y produisent trois faits observables : 1° ils font avancer le littoral à l'ouest de ces nappes d'eau; 2° ils en surexhaussent le fond; 3° beaucoup d'entre eux — apportant un tribut qui dépasse la quantité enlevée au volume des étangs par l'évaporation, le niveau de ces masses liquides étant d'ailleurs toujours le même que celui de la mer — se frayent un passage à travers le cordon littoral, et ces graus, se trouvant d'ordinaire en face de leur première embouchure, lui forment comme un second estuaire. Quant aux petits fleuves qui se jettent directement dans la Méditerranée, le régime de leurs bouches et la marche de leurs apports sont soumis aux mêmes lois et ils se comportent de la même manière que le Rhône. Pour ce qui regarde le cordon littoral, il est formé presque exclusivement, depuis les temps les plus anciens, d'une bordure de sables maritimes, auxquels viennent s'ajouter une certaine quantité d'humus ou de terre végétale, provenant, en très-faible partie, des fleuves, et plus généralement du détritus des végétaux qu'on y a plantés et entretenus. Ce cordon littoral, dont la formation est parfaitement expliquée par M. Lenthéric[1], a été soumis à divers changements dans sa

1. Les courbes de profondeur dans le golfe du Lion sont des plus remarquables. « Leur direction (dit l'auteur des *Villes mortes*, p. 41-43), sauf quelques infléchissements, est presque dans la ligne du cap Creux (*sic*, pour Creus) au cap Couronne, de sorte que la profondeur de 200 mètres, que la sonde rencontre à quelques encâblures seulement de ces deux caps, n'existe qu'à une très-grande distance au large, à 80 ou 100 kilomètres au droit de la Nouvelle, de Cette et du grau du Roi (entrée du canal d'Aigues-Mortes)..... Cette grande plage sablonneuse a une inclinaison très-faible et presque régulière de 0m,01 par mètre. C'est sur ce plan incliné que les vagues viennent déferler après avoir soulevé une partie des sables du fond. Ces sables, ainsi jetés à la plage par les coups de mer, forment une sorte de bourrelet que M. Élie de Beaumont a très-justement appelé le *cordon littoral;* c'est la ligne de démarcation entre

forme, son étendue, sa direction, et dans le nombre et l'importance des saignées naturelles ou artificielles que le temps ou la main des hommes y a pratiquées. La mer a, de son côté, entamé ou détruit, sur certains points, l'ancienne côte sablonneuse qu'elle avait elle-même formée. Les bancs de roches de Maguelone, de Frontignan, du fort Brescou, par exemple, qui se trouvent au fond de la mer, en face de ces localités (voy. les cartes de la Marine), sont des témoins, invisibles aujourd'hui, de l'ancien littoral[1]. D'autre part, les oscillations de la côte y ont dû produire un affaissement assez sensible.

Le Petit Rhône (branche Espagnole) venait se jeter dans les *stagna Volcarum* (dont le Mauguio ne représente plus qu'une partie) par l'*os Hispaniense*, après avoir dévié, à droite, du cours actuel, au-dessous de Saint-Gilles, pour gagner l'étang de Scamandre ou des Icles, en laissant, à gauche les marais de la Fosse et de la Souteyranne, et à droite celui de Saint-André, restes eux-mêmes d'anciennes dérivations du fleuve; il traversait, au-dessous de l'étang de Scamandre, celui du Crey, pour s'engager dans la dépression marécageuse qui suit aujourd'hui, à peu près, le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes; il quittait enfin ce parcours au nord de cette dernière ville pour atteindre, en suivant le vieux Vistre et le canal de la Radelle, l'étang de Mauguio, au sud de l'embouchure du Vidourle. Cet

la mer et la terre, clôture essentiellement fragile, et que la mer tend à chaque instant à modifier par de nouveaux apports, et surtout à régulariser et à adoucir, en fermant par des levées de sable toutes les baies et tous les enfoncements dans lesquels son mouvement ne peut se développer à l'aise. Telle est l'origine de la formation des étangs et des lagunes littorales, qui toutes ont été dans le principe de petites baies peu profondes et ouvertes du côté de la mer, mais que le travail incessant des vagues et des courants a fini par retrancher du domaine maritime. Cette séparation a eu lieu au moyen d'une série de flèches de sable, orientées suivant les courants parallèles à la côte, qui ont fermé peu à peu toutes les anses; et ces tronçons de cordons littoraux, soudés les uns aux autres, ont fini par constituer le rivage actuel, et présentent aujourd'hui une ligne presque continue sur tout le développement du golfe. »

1. Sans remonter bien haut, on peut remarquer que, sur les cartes de Cassini, la bande littorale est plus large que sur la carte de l'État-major, que le mamelon de Maguelone y a plus d'importance qu'aujourd'hui, et que l'île d'Esclavaux ou d'Esclavons n'avait pas encore disparu au temps où ces cartes ont été dressées.

itinéraire, depuis Saint-Gilles, est partout reconnaissable par les laisses des étangs et des marais, qui en marquent la direction[1].

Dans l'état actuel, le Mauguio, ou étang de l'Or, est beaucoup plus restreint qu'il ne l'était à l'époque romaine. Le cours inférieur du Vidourle, canalisé aujourd'hui, traverse, en descendant de Lunel, des marais qui se prolongent sur la côte occidentale devant Candillargues et Mauguio, jusqu'à Pérols, et dont la limite indique à peine l'étendue que cet étang pouvait avoir jadis. C'est vers le nord qu'était sa plus grande extension; il aurait même atteint de ce côté Lunel et le village d'Aymargues, à 12 kilomètres du littoral intérieur actuel, car ce bourg, d'après les chartes du moyen âge, aurait été placé sur le bord de ces eaux stagnantes, fluviales et maritimes[2]. Le territoire de Pérols formait une légère saillie, mieux accusée aujourd'hui et en face de laquelle est le grau de même nom qui coupe le cordon littoral. Le rétrécissement moderne du Mauguio, sur ce point, n'existait pas autrefois; mais il suffit aujourd'hui pour lui faire perdre son nom et pour faire donner à sa partie méridionale celui d'étang de Pérols. Ces deux étangs actuels, et probablement ceux qui les prolongent au sud jusqu'à Cette, s'appelaient les *stagna Volcarum*[3], du nom des peuples fixés sur ces bords. Pline les mentionne ensemble sans les nommer : « Il n'y a sur cette côte, dit-il, qu'un petit nombre de villes, à cause des étangs qui bordent le rivage[4]. » L'étang de Pérols avait un nom particulier qu'il tirait du *castellum Latera*[5], *Latara*[6] ou *Laterna*[7] (Lattes), château et

1. Voy. les sections 233 et 234 de la carte de l'État-major.

2. Voy. Élisée Reclus, *Introduction* au *Dictionnaire des communes* de Joanne, p. LX. Cf. Lenthéric (*les Villes mortes, etc.*, p. 386 et suiv.) : Psalmodi, Franquevaux et Saint-Gilles étaient sur ce bras fluvial et maritime, prolongement des *stagna Volcarum* vers l'est.

3. Ils commençaient au nord immédiatement après le Rhône; car Pomponius Méla, après avoir mentionné ce fleuve, ajoute : « ultra sunt *stagna Volcarum* » (II, v, 6).

4. III, v (IV), 2 : « oppida de caetero rara, praejacentibus stagnis. »

5. Méla, II, v, 6; Guido, 80.

6. Anon. de Ravenne, IV, 28; V, 3.

7. Pline, IX, IX (VIII), 1. Des manuscrits portent aussi *Latera*, qui paraît être la bonne leçon.

petite ville situés à un kilomètre et demi de sa rive occidentale, et qui se trouvaient autrefois sur ses bords. C'est sur le territoire de Nîmes, dont la cité s'étendait, comme on sait, fort loin des murs de cette ville, que Pline place le *stagnum Latera*, et il nous apprend que la pêche des muges, *mugiles* (mulets), y était fort abondante, et que les dauphins, aidant les pêcheurs à capter le poisson, se payaient eux-mêmes de leur peine et en attendaient toutefois la récompense (*credat Judaeus Apella!*). *Latera* conserve son nom ancien dans les chartes du moyen âge[1] : c'était le port de Montpellier avant la fondation de Cette[2].

Astruc fait cette remarque sur l'onomastique géographique du bas Languedoc : « Tous les noms des lieux qu'on trouve sur la route de Nîmes à Béziers sont celtiques..... et c'est une preuve que ces lieux subsistaient déjà quand les Romains se rendirent maîtres du pays des Volces Arécomiques. Au contraire, les noms de tous les lieux compris dans l'étendue du pays qui est au midi de cette route, et que la mer a autrefois couverts, sont latins... : cela prouve que ces lieux n'ont été bâtis que depuis la domination des Romains[3]. »

Le *Ledus* (Lez)[4] se jetait, à l'époque romaine, dans l'étang au milieu duquel les alluvions de ce petit fleuve ont produit à droite et à gauche une double berge qui lui permet de gagner la mer par le grau de Palavas, en séparant, sans qu'il y mêle ses eaux, les étangs de Pérols, à gauche, de ceux d'Arnel et du Prévost, séparés eux-mêmes longitudinalement du nord au sud par le canal des Étangs, créé au commencement du XVIIIe siècle. L'étang de Palavas ou de Vic n'est lui-même que

1. On trouve cependant aussi *castrum de Latis*. Voy. Valois, *Notitia*, p. 263.
2. Valois cite une charte de 1146 et une lettre de 1236 où Lattes est appelé *castrum de Palude* (*Notitia*, p. 263). Les portulans du XIVe et du XVIe siècle le citent sous la forme Latés et Lacte. — Roger de Hoveden, *Ann.*, année 1191 : « est *portus* de *Montepessolano*, qui dicitur *Lates*. » — Cf. Astruc, cité par M. Lenthéric (*Villes mortes, etc.*, p. 348, note 2), et surtout Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*.
3. *Mémoires pour l'hist. natur. de la prov. de Languedoc*. Paris, 1737.
4. Voy. plus haut, p. 158.

le développement des deux précédents[1], et, à vrai dire, les trois n'en font qu'un, désigné encore sur la carte de Cassini par le nom unique d'étang de Maguelone. C'est en effet son vrai nom. Au temps de Valois, c'est-à-dire vers 1650, l'emplacement de Maguelone se reconnaissait encore; il était entouré par la mer et le grau, qui rappelait l'accès de l'ancien port, dit *port Sarrasin*. On sait que Charles Martel a détruit cette ville en 737, et que le siége de l'évêque fut transporté à Substantion (*Sextantio* de la Table de Peutinger, aujourd'hui Castelnau); mais Maguelone fut relevée et fortifiée trois siècles plus tard par l'évêque Arnold-Julien, qui, de plus, ferma l'ancien grau, et en ouvrit un nouveau dans une situation plus favorable pour la défendre contre les Maures. Joseph Scaliger la nomme l'*insula Magalo*. Si la ville de *Magalone* appartient au moyen âge, il est certain que l'emplacement sur lequel elle était posée, massif bombé de tuf volcanique, a toujours été une île, d'abord en mer, puis dans l'étang, lorsque la formation du *lido* l'eut séparé du domaine maritime[2]. Quant à la ville, « une cathédrale ruinée, une ferme et un désert, » voilà tout ce qui en reste[3]. « Louis XIII et les états généraux du Languedoc furent les auteurs de la seconde et définitive destruction[4], » qui ne laissa subsister que la nef de l'église Saint-Pierre[5]. Valois se demande s'il ne faudrait pas y placer *Alonis*, cette colonie de Marseille nommée par Artémidore[6], et dont on n'a pu fixer l'identification. On sait que c'est François Ier qui transféra le siége épiscopal de Maguelone

1. Il y en a même cinq sur la carte de l'État-major, car, entre l'Arnel et le Prévost, d'une part, et le Vic ou Palavas au sud, figurent l'étang des Moures, à l'ouest du canal moderne, et celui de Peyre-Blanque à l'est.

2. Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 335-336.

3. Id., *ib.*, p. 331.

4. Id., *ib.*, p. 345.

5. Lenthéric, *op. cit.*, p. 339. Cf. Germain, *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines*. Montpellier, 1859.

6. Au témoignage d'Étienne de Byzance : Ἀλωνίς, νῆσος καὶ πόλις Μασσαλίας, ὡς Ἀρτεμίδωρος, τὸ ἐθνικὸν Ἀλωνίτης. C'est par erreur que M. Lenthéric dit que ces géographes la portent aux environs d'Agde (*les Villes mortes, etc.*, p. 334). Rien de semblable dans le texte grec.

à Montpellier, pour la soustraire aux attaques des pirates. Au temps de Louis le Gros, c'était une ville très-forte[1]. Le nom de *Magalona*[2] apparaît pour la première fois dans quelques-uns des manuscrits de la *Notice des provinces de la Gaule*[3]. Il figure aussi dans l'Anonyme de Ravenne sous la forme *Megalona*[4], et dans Guido, sous celle de *Medislana*[5]. L'opinion d'Astruc, qui voit l'*oppidum Naustalo* d'Avienus[6] dans *Magalona*, nous paraît être sans fondement[7]. L'espace occupé pendant le moyen âge par cette ville était considérable, mais ses ruines elles-mêmes ont presque totalement disparu (voyez, sur notre planche V, les extraits de la carte d'Hamon, et de la Narbonnaise de l'Atlas d'Ortelius, représentant l'un et l'autre l'île de Maguelone). La communication des étangs modernes de l'Arnel et du Prévost avec ceux des Moures et de Peyre-Blanque, qui ne sont eux-mêmes que les divisions arbitraires de celui de Vic, devait être beaucoup plus large qu'aujourd'hui; nous en dirons autant pour celui d'Ingril, qui nous conduit, de ce dernier, jusque dans les eaux de Frontignan. Quant au passage de l'Ingril dans l'étang de Thau, il a toujours dû être assez étroit, resserré qu'il est entre la montagne de Cette (183 mètres) du côté de la mer, et les ondulations assez sen-

1. « Munitissima civitas » (Suger, *De gestis Lud. Crassi*). Voyez tous les textes rapportés sur Maguelone, Valois, *Notitia*, p. 312, et Germain, *op. cit.*

2. On a donné plusieurs étymologies : *Mag-Alone*, mot hybride, celtique et grec, qui signifierait « ville plane »; Μεγάλη ἅλων, Μεγάλη νῆσος, etc. (voy. Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 334-335). Mais tout cela est fort peu satisfaisant.

3. Voy. l'édit. de Guérard, p. 31, renvoi 1, aux mots : « *Civitas Lutevensium* », var. « *Civ. Magalonensium. Civ. Lutevensium*, id est *Lucteva castrum* ». Huit manuscrits en tout, sur treize, donnent le mot *Magalonensium* ou *Magolonensium*.

4. Anon., IV, 28; V, 3.

5. Guido, 80.

6. *Ora marit.*, v. 612; voy. plus bas, note suiv.

7. *Hist. nat. du Languedoc*, p. 127. Cette opinion est aussi celle des Bénédictins (*Hist. génér. du Languedoc;* voy. la note de dom Vaissette, t. V, p. 661, note 2 de l'édition originale). La correction proposée au vers de Festus :

« Tum *Mansa* vicus, oppidumque *Naustalo* »

donnerait :

« Tum *Mansa*, *Vicus*, oppidumque *Magalo*. »

Mansa serait Mèze; *Vicus*, Vic, près de Mireval; et *Magalo*, Maguelone.

sibles (147 et 122 mètres) qui, des monts de la Gardiole, s'avancent entre Balaruc et Frontignan, tout près du rivage actuel des Étangs (18 et 29 mètres). Cette montagne de Cette, qui s'élève seule sur le bassin maritime de l'étang de Thau, *Taphros* ou *Taurus*, était le mont *Setius*[1], « couvert de pins[2] », aux roches escarpées[3] et formant promontoire (cap de Cette[4]). Il semble que Festus Avienus étende ce *palus* (mot parfois synonyme de *stagnum*, chez ce poëte) jusqu'au Rhône, comprenant par conséquent sous cette désignation l'ensemble des étangs que que nous venons de parcourir : les portulans du moyen âge confirment et justifient cette extension[5]. Une preuve évidente du rétrécissement de l'étang de Thau par suite de l'avancement des terres qui le bornaient à l'occident, c'est que la

1. On a proposé l'étymologie phénicienne *Settim;* le mot hébreu correspondant est *Seth*, « élévation ». (*Annuaire de l'Hérault*, 1843.)

2. Festus Avienus, *Ora marit.*, v. 604-606 :

« ..... *Setius* inde mons tumet
Procerus arcem et pinifer : *Setii jugum*
Radice fusa in usque *Taphrum* pertinet. »

Al. « *Taurum* ». — D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 636) propose, avec Astruc (*Hist. nat. du Languedoc*, p. 77), la correction suivante :

« .... *Setius* inde mons tumet
Procerus arcem ; et pinifer *Fecyi* jugum
Radice fusa, in usque *Taurum* pertinet. »

se fondant sur le nom moderne de *Taur*, vulgairement Thau, et sur la désignation que les habitants donnent de *lou Pié Feguié* à toute la côte qui est au-dessus de Frontignan. Pour *Taurus*, on peut adopter la correction; mais pour le *Fecyi jugum*, nous ne la croyons pas admissible. — Cf. Strabon : Σήτιον ὄρος (IV, I, 6), var. du manuscrit : Σίγιον. — Ptolémée : Σήτιον ὄρος (II, X, *al.* IX, 2).

3. Festus Avienus, *Ora marit.*, v. 622-624 :

« Ligures ad undam semet Interni maris,
Setiena ab *arce* et rupe saxosi jugi. »

4. On sait que la fondation de Cette date du 29 juillet 1666.

5. Sur le portulan de l'atlas catalan de 1375 (Bibliothèque nationale, dépôt des cartes, n° 4908, et n° 92 du Catalogue de l'exposition de 1875); les étangs sont figurés par un seul et même bassin communiquant avec le Rhône, et portant, sur la rive occidentale, les noms suivants (on peut les comparer à ceux de la mappemonde Henri II,

colline de Mèze, qui est peut-être l'ancien *Vicus Mansa*[1] d'Avienus, et certainement le *Mesua* de Méla[2], était, au temps de ce géographe, « environnée d'eaux de presque tous les côtés, et aurait passé pour une île, si elle n'eût tenu au littoral par une langue de terre très-étroite, » et qu'aujourd'hui elle est complétement reliée à la côte, partout ailleurs droite sur le rivage occidental entre Marseillan (au sud) et Bouzigues (au nord). Cette dernière serait, selon Ménard[3], « la pauvre et petite ville de *Polygium;* » mais rien de plus douteux et de moins facile à concilier que cette identification avec le texte de Festus Avienus[4].

Il nous a été facile d'expliquer la communication du Rhône avec les étangs, à l'époque ancienne, jusqu'à la montagne d'Agde — communication encore visible sur les cartes modernes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles — c'est-à-dire en prolongeant l'étang de Thau au sud, de manière à y comprendre le petit lac, les salines et les marais de Bagnaz; mais là se rencontre une avance en mer, le massif volcanique d'Agde, qui existait

Bibl nat., dépôt des cartes, n°s 181 et 91 du Catal. de l'expos. de 1875, où la disposition est la même) :

Portulan de 1375.	*Mappemonde Henri II.*
Ygues mortes.	Agies mortes.
Monpellier.	Mōpeslier.
Lates.	Lates.
Magalona.	Magalone.
Cap de Seta.	Mont de Selha.

Voy. notre planche V.

1. *Ora marit.*, v. 612. Voy. plus bas, note 4.

2. II, v, 6. « On retrouve encore à Mèze les ruines d'un temple de Pallas, dont le nom est conservé dans le pays, et un ancien *castellum* dont la fondation paraît remonter aux Phocéens de Marseille. » (Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 290.)

3. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, XXVII, 117.

4. Festus Avienus (*Ora marit.*, v. 611), après avoir parlé de l'*alveus Rhodani*, qui aurait divisé, des *Ligyes* de l'*Iberia*, s'exprime ainsi :

« ..... hic sat angusti laris
Tenuisque censu civitas *Polygium*. »

Mais rien n'est moins certain que cette identification; on ne sait où placer non plus les villes de *Naustalo* et de *Mansa*. Il semble même que le passage concernant ces trois localités inconnues ne puisse s'entendre de villes sises sur les étangs, car l'*alveus Rhodani*, prolongé même jusqu'au delà de Cette, ne pouvait séparer deux pays.

jadis et que rejoint aujourd'hui le cordon littoral, sans paraître avoir jamais pu donner place à une communication entre les étangs de Narbonne et celui de Thau à l'est de ce promontoire, comme le voudraient le texte de Polybe et celui de Fortunat[1]. Ces textes sont formels, et les anciens ont pratiqué certainement la navigation sur les étangs et le bras occidental du Rhône, depuis Narbonne jusqu'à Arles, sans entrer dans la Méditerranée. Il en fut probablement de même au moyen âge et pendant la première partie des temps modernes.

La navigation se faisait autrefois par les étangs qui bordent le littoral. Des actes qui remontent aux rois d'Aragon témoignent de l'intérêt que tout le commerce attachait à cette voie navigable. Mais, malgré tous les efforts de la province, les étangs s'ensablèrent, et, à l'époque où l'on construisit le canal du Midi (1666–1684), on reconnut la nécessité de créer un lit artificiel au travers de quelques-uns d'entre eux[2]. Pour tous les étangs que nous venons d'étudier, bien qu'ils se trouvent réduits aujourd'hui et qu'ils présentent moins de profondeur qu'autrefois, par suite des atterrissements dont nous avons parlé ; pour tous ces étangs du nord, disons-nous, qui sont compris entre l'ancien estuaire du Petit Rhône dans le Mauguio et l'extrémité méridionale de l'étang de Thau, il n'y a nulle difficulté à se figurer cette ancienne voie navigable, si sûre et si facile, entre le cordon littoral et la terre ferme[3], puisque les communications

1. Voy. plus haut, p. 154, et note 2.

2. Krantz, *Bassin de la Garonne et du littoral de la Méditerranée*, dans son *Rapport à l'Assemblée nationale au nom de la Commission d'enquête sur le régime des moyens de transport* (*Journal officiel* du 17 février 1874, p. 1314). Si la navigation par les étangs était si importante, c'est qu'elle reliait Narbonne et Agde aux villes commerçantes situées sur les étangs du nord et sur le bas Rhône.

3. N'est-ce pas à cette navigation facile que fait allusion Festus Avienus dans ces deux vers, que précède malheureusement une lacune du texte (*Ora marit.*, v. 595-596) :

« Nunquam excitentur fluctuum volumina,
Sternatque semper gurgitem Alcionae quies. »

« Jamais la mer n'y soulève ses vastes flots et toujours règne sur ces eaux un tranquille Alcyon. » — On remarquera que les deux derniers noms cités dans le passage mutilé qui précède sont le *Thyrius* et le *Cinorus*, que nous avons proposé (p. 157) d'identifier avec le Livron et l'Hérault, les deux fleuves précisément les plus voisins d'Agde et du point qui nous occupe.

existent encore pour toute cette section. Mais, pour concevoir son existence ancienne à partir de ce point jusqu'à Narbonne, il faut supposer, ou que le cordon littoral, détruit par la mer, aurait aussi existé autrefois sans solution, de manière à envelopper, à l'est et au sud, le cap d'Agde, et peut-être même le fort Brescou, *insula Blasco*[1], et que, par conséquent, le système des étangs l'aurait contourné, l'île ayant été jadis beaucoup plus grande, protégée elle-même par cette digue de sable, aujourd'hui disparue, ce qui a permis à la mer de la ronger au point de ne laisser subsister que le rocher actuel; — ou bien que l'étang de Thau eût communiqué par une large ouverture avec l'Hérault, *Arauris*[2], dont les deux bras sont rectifiés aujourd'hui, et dont l'un est utilisé par le canal du Languedoc; que ces deux branches du fleuve eussent contourné à l'ouest la montagne d'Agde, et en eussent formé un delta, c'est-à-dire une île. Dans les deux cas, on eût rejoint, par la prolongation au sud et au sud-ouest de l'étang de Thau, les laisses qui accusent l'existence de l'ancien chemin navigable entre Agde et Narbonne.

Dans la première hypothèse, nous absorbons dans l'étang de Thau, au midi, le marais des Onglous, en face desquels se termine aujourd'hui le canal du Midi, le petit Bagnaz et la laisse du mas de la Clape. De là nous supposons que le cordon littoral s'écartait en hémicycle vers le sud-est, de manière à enserrer la ceinture liquide des étangs prolongés ainsi à l'abri de la haute mer, et nous verrions, en ce cas, dans les fonds de roches indiqués sur la carte de la Marine, un vestige de son ancienne direction. D'après cela, le cordon littoral eût enfermé l'île avec le fort Brescou, probablement en dedans de ses lignes, c'est-à-dire dans l'étang (voy., sur notre pl. V, l'extrait de la carte des côtes du Languedoc tirée de l'Atlas d'Ortelius). En doublant le cap d'Agde, nous trouvons l'étang de Saint-Martin (cartes de

1. Id., *ibid.*, v. 599. — Strab., IV, 1, 6.
2. Voy. plus haut, p. 157.

la Marine et de l'État-major) ou de Luno (carte de Cassini). De là l'ancien système, ainsi restitué, eût gagné sans difficulté les marais de l'embouchure de l'Hérault.

Dans la seconde hypothèse, nous prolongeons l'étang de Thau de façon à absorber le grand Bagnaz avec ses salines, et nous suivons la fosse au milieu de laquelle a été conduit le canal du Midi. Il est vrai que nous avons une pente, rachetée par l'écluse de Maffre; mais n'oublions pas que le bras gauche de l'Hérault coulait dans un chenal naturel rectifié par Riquet. La bifurcation utilisée du fleuve était au-dessus d'*Agatha*, Agde; de sorte que, si la voie ancienne de navigation n'avait pas, sur ce point, à cause de la pente susnommée, la largeur qu'elle acquérait dans les étangs, tout porte à affirmer du moins qu'elle était accessible aux navires aussi bien que le bras droit du fleuve, qu'on suivait ensuite pour rejoindre les étangs situés à l'est du mont d'Agde[1].

En tout cas, la colonie marseillaise d'*Agatha*, Agde[2], située sur la rive gauche du bras occidental de l'*Arauris*[3], était jadis, comme aujourd'hui, dans une île : Ptolémée le dit en propres

1. Nous n'hésiterions pas à préférer le premier système au second, s'il fallait opter entre les deux : 1° parce que la communication par les deux bras de l'Hérault, en remontant l'un et en descendant l'autre, ne justifie pas suffisamment le « mélange des eaux de l'Aude avec celles du Rhône », dont parlent Polybe et Fortunat; 2° parce que la seconde hypothèse offre seule une explication satisfaisante du passage suivant de Festus Avienus. Le poëte, après avoir fait allusion au chemin commode qu'offraient les eaux tranquilles des étangs, s'exprime ainsi : « Le sommet de cette roche (c'est évidemment le massif volcanique d'Agde : la lacune doit être placée immédiatement avant ces vers) s'élève en regard de ce promontoire que j'ai dit s'appeler le cap Blanc (Leucate); à côté se trouve l'île *Blasco*, qui montre hors de l'eau son rivage arrondi. »

« Vertex at hujus cautis e regione se
Illi eminenti porrigit, quod *Candidum*
Dixi vocari. *Blasco* propter insula est
Teretique forma cespes editur salo. » (597-600.)

Il est naturel de supposer que les roches qui se trouvent sous l'eau au pied du cap d'Agde sont d'anciennes assises des rochers qui fortifiaient jadis le cordon du littoral disparu et dont l'île Brescou est le seul débris, diminué lui-même, car il ne mérite plus le nom d'île que lui donne aussi Strabon (IV, I, 6).

2. Pseudo-Scymn., v. 208. — Strab., IV, I, 6 : κτίσμα Μασσαλιωτῶν. — Ptolémée la désigne sous le nom de πόλις (II, x, *al.* IX, 2). — Voy. encore l'Anonyme de Rav., IV, 28; V, 3, et Guido, 80. — Étienne de Byzance en fait une ville des Liguriens ou des Celtes. — Timosthènes, cité par ce géographe, l'appelle Ἀγαθὴ Τύχη.

3. Méla, II, v, 6.

termes : « Les îles situées sur la côte de la Narbonnaise sont Agde, près de la ville de même nom, et, après elle, Blascon[1] ». Seulement l'étang maritime — dont l'existence n'est plus attestée au sud de cette ville que par celui de Saint-Martin ou de Luno, et les marais de droite de l'Hérault, qui ont leur écoulement dans la mer par le Trou de Vias — s'avançait vers le nord, assez près d'Agde, jusqu'au mas Sicard environ; l'embouchure actuelle de l'Hérault n'était donc qu'un grau dans le cordon littoral, et la bouche primitive de ce fleuve dans l'étang se trouvait à la hauteur de Notre-Dame. La même chose avait lieu pour le Livron ou Libron, *Liria* de Pline[2], et pour l'Orb, *Orobis*[3]. Pour ce dernier, la rentrée de l'étang maritime devait être assez profonde[4], et gagner presque *Baeterrae*, Béziers[5], *Besara* de Festus Avienus[6]; en tout cas Notre-Dame des Ports, située aujourd'hui à 4 kilomètres en remontant l'Orb depuis son embouchure actuelle, était un port de mer en 898[7]. Point de doute qu'*Agatha* ne fût aussi port de mer jadis, par la bouche de l'Hérault et le grau de l'étang; il ne faut pas perdre de vue que cette ville est au nombre des *oppida praejacentibus stagnis* de Pline[8], et que Strabon considère le grand golfe du Lion, *sinus Gallicus*, — qu'il fait commencer au cap Couronne, et finir au promontoire de Vénus, à l'avance des Pyrénées dans la mer, — comme divisé en deux golfes plus petits par le *mons Setius* (montagnes de Cette) et l'île *Blasco* (fort Brescou)[9], ce qui confirme encore

1. Νῆσοι δὲ ὑποκεῖνται τῇ Ναρβωνήσιχ, Ἀγάθη μὲν κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν, ἧς θέσις, 22° 10'-42° 30', μεθ' ἣν Βλασκών, 22° 30'-42° 20' (II, x, *al.* IX, 21).

2. Voy. plus haut, p. 157.

3. Id., *ibid.*

4. L'Orb avait certainement deux branches, comme l'Hérault et l'Aude, et formait delta. Ces deux branches sont encore visibles dans les anciennes cartes, et les vestiges de la branche orientale figurent dans celle de Cassini.

5. *Colonia Julia Septimanorum Baeterrensium.* Voy. tous les textes cités dans notre édition de la *Table de Peutinger*, p. 51, col. 1, n° 18, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 352.

6. *Ora marit.*, v. 590.

7. Élisée Reclus, *Introduction* au *Dictionnaire des communes* de Joanne, p. LX.

8. III, v (IV), 2.

9. Strabon, IV, I, 6 : ἐν τῇ αὐτῇ περιγραφῇ δύο κόλπους ἀφορίζον ἔκκειται τὸ Σήτιον ὄρος, προσλαβὸν καὶ τὴν Βλάσκωνα νῆσον πλησίον ἱδρυμένην.

l'existence ancienne d'un cordon littoral rocheux, et celle des étangs au sud d'Agde. Si ces étangs ont été comblés plus tôt que ceux du nord, entre la montagne d'Agde et celle de la Clape, par les apports des fleuves *Arauris*, *Liria*, *Orobis* et *Atax*, c'est que ces fleuves, très-rapprochés dans cette section du littoral, ont dû remplir plus promptement de leurs apports la cuvette de ces eaux stagnantes[1].

« Le plus sommaire examen géologique, dit M. Lenthéric[2], permet de constater que l'Hérault, tout comme l'Aude, débouchait dans l'intérieur d'un golfe, au milieu duquel surgissaient deux îles, le pic volcanique d'Agde et le rocher de Brescou. » On peut s'étonner que les anciens n'aient pas mentionné la nature volcanique de cette région dont la montagne d'Agde, « *urbs nigra*, » ou de Saint-Loup, représente le massif principal (115 mètres d'altitude). Le rocher basaltique de Brescou ne figure plus qu'un débris de l'ancienne île *Blascon* de Strabon et de Ptolémée. Les cratères éteints de Saint-Thibery, de Roque-Haute près Pontirargues, et de Fourniguière (sur la montagne d'Agde), sont les principaux évents de cette région[3]. C'était au pied du cap d'Agde, dans la rade atterrie aujourd'hui et dont l'étang de Luno ou de Saint-Martin nous représente les restes, qu'était le bon mouillage, abrité des vents de nord et de nord-est par le cône volcanique auquel est enracinée la jetée de Richelieu[4].

Dans l'espace étroit compris entre l'embouchure de l'Orb et celle de l'*Atax* ou *Narbo*, l'étang maritime devait être très-res-

1. Voy. plus haut, p. 155.

2. *Les Villes mortes, etc.*, p. 267.

3. Voy. Lenthéric, *op. cit.*, p. 268 et suiv., et la correspondance intéressante, citée par cet auteur, de monseigneur Rouvroy de Saint-Simon, évêque d'Agde, avec J. Fr. Séguier, au siècle dernier, touchant l'étude de ce pays volcanique.

4. Cette jetée avait déjà 750 mètres de développement, lorsque le travail fut abandonné à la mort de Richelieu. Le cardinal-ministre, fort mal instruit des phénomènes physiques produits par les alluvions fluviales sur la côte du Languedoc, avait eu le dessein de faire de Brescou une presqu'île et de prolonger à l'est la protection naturelle du cap d'Agde, afin de faire un port et une rade à l'abri des tempêtes, mais non à l'abri de l'invasion des terres et des sables marins. L'envahissement de ces derniers a été plus complet depuis la destruction des antiques forêts de pins des bords de l'Hérault en 1724. — Voy. Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 275 et suiv.

serré par la colline qui domine Vendres à l'ouest, et la mer à l'est; mais, au sud de ces collines, on trouve l'embouchure moderne de l'Aude avec l'étang de Pissevache, près de la côte; et, à peu de distance de la mer, l'étang de Vendres[1], restes des vastes nappes d'eau qui, avec les étangs de Bages, de Sigean et de Gruissan, tous trois au sud de Narbonne, figurent les laisses du système des anciennes rentrées de l'époque romaine, justifient, d'une part, les deux ports de cette ville maritime, et rappellent, d'autre part, l'étendue considérable du double système d'étangs représenté par les anciens *stagna* du *Rubresus* ou *Rubrensis*, du *Narbonitis* et de l'*Helyce*. Autrefois la bifurcation de l'Aude, sur lequel était située cette ville, formait une grande île de la montagne de la Clape. Toute cette topographie a été décrite plus haut[2]. L'étang de Capestang (*caput stagni*), au nord de Narbonne, beaucoup plus vaste jadis qu'il ne l'est aujourd'hui, devait communiquer avec ces anciens lacs maritimes. Nous nous occuperons plus tard de Narbonne[3].

Il est probable que le nom d'*Helyce palus* (ἑλίκη, oseraie) s'applique, dans Festus Avienus, à tous les étangs de Narbonne[4]. On ne peut affirmer que *Narbonitis* et *Rubresus*

1. On voit encore dans la carte de Cassini le « *vieux lit de l'Aude* », se rendant, à gauche de ce fleuve, à l'étang de Vendres, et sortant de cet étang pour gagner la mer par le grau de Valleras. Les ruines du temple de Vénus qui, comme à Port-Vendres, a donné naissance au nom moderne, se distinguent assez bien sur ses bords (Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 200). M. de Saulcy a retrouvé un fragment de colonne qui a dû appartenir à ce temple (*Revue archéolog.*, 2e série, t. XV, p. 85, février, 1867).

2. Pages 152-157.

3. Dans la partie qui traite de la géographie historique. Les noms officiels de cette cité sont *Colonia Julia Paterna, Claudia Narbo Martius Atacinorum, Decumanorum*. Voyez, pour les textes, notre édit. in-fol. de la *Table de Peutinger*, p. 51, col. 2, n° 19, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 354-361.

4. *Ora marit.*, v. 587 et suiv. Après avoir nommé Narbonne, le poëte poursuit :

« Hic salsum in aequor amnis *Attagus* ruit;
*Helyce*que rursus hic palus juxta; dehinc
Besaram stetisse fama casca tradidit. »

« Là le fleuve *Attagus* (Aude) se précipite dans la mer; juxtaposé à ce fleuve est encore l'étang d'*Helyce*, à partir duquel (en procédant du sud au nord) est *Besara*, ancienne ville », sans doute voisine de l'emplacement de *Baeterrae* (Béziers), suivant une vieille tradition. Le mot *rursus* semble indiquer que c'est le même étang d'*Helyce* qu'on a déjà rencontré au sud et à l'ouest de la montagne de la Clape.

désignent plutôt les étangs du nord que ceux du sud, ni dire même si l'une et l'autre appellation s'appliquent à une partie ou à l'ensemble du système des étangs. Méla rapporte seulement « que l'embouchure de l'Aude est dans le *Rubresus*, lac très-spacieux, mais qui ne communique avec la mer que par un grau fort étroit[1] », ce qui peut convenir aussi bien à l'embouchure du nord de ce fleuve qu'à celle du sud; cependant Méla ajoute : « au delà est le rivage de *Leucate*. » Il s'agirait donc ici de l'embouchure méridionale de l'*Atax*. En ce cas, le cordon littoral aurait été déjà formé, au temps de ce géographe, au devant des étangs situés au sud de Narbonne. Il semble au contraire que dans les plus anciens âges historiques, auxquels se réfère évidemment le texte d'Avienus, ce cordon littoral — qui sépare aujourd'hui la mer des grands étangs de Bages, de Sigean, de Gruissan, et, plus près de la côte, des petits étangs de Mateille, de Grazel et de Saint-Martin, avec les graus du Grazel, de la Vieille-Nouvelle et de l'entrée de la Nouvelle — n'existât pas, et que la Méditerranée pénétrât, au sud et à l'est de la montagne de la Clape, jusqu'à Narbonne, par un golfe maritime dans lequel quatre îles, ou trois seulement, suivant une tradition plus ancienne, sortaient du milieu de la mer[2]. Quant aux quatre îles, elles sont faciles à reconnaître : la montagne de la Clape en formait une, la plus grande; le double sommet de Gruissan, le massif de Saint-

1. II, v, 7 : « ... lacus accepit eum (*Atacen*), *Rubresus* nomine, spatiosus admodum, sed quo mare admittit, tenuis aditu. »

2. *Ora marit.*, v. 581 et suiv. Ce poëte, après avoir décrit le golfe dont les étangs de la Palme et de Leucate représentent les laisses, et procédant du sud au nord, s'exprime ainsi :

« Nec longe ab isto cespitis rupti sinus
Alter dehiscit, insulasque quattuor
(At priscus usus dixit has omnes triplas)
Ambit profundo..... »

Puis il cite Narbonne. On ne saurait admettre la leçon *Peplas* pour *triplas*, donnée par les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, II, 14, et par le *Dictionnaire de Trévoux*. — Sidoine Apollinaire mentionne aussi ces îles sans en indiquer le nombre : « *insulis* » (Carm. XXIII, vers 43).

Martin et l'île de Sainte-Lucie[1] auraient été les trois autres. (Les îlots de l'Aute et de la Planasse ou Soulié ont trop peu d'importance.)

Selon M. Lenthéric, les Romains auraient fermé le bras septentrional de l'Aude[2]. Le savant ingénieur a pu suivre dans les étangs de Bages et de Sigean, au sud de Narbonne, le chenal antique : une borne de 4 mètres de haut, située au milieu de l'étang et appelée le Pilon, et des restes de murs, au sud du Sigean, semblent indiquer sa direction. L'origine de ce chenal aurait été à l'entrée de la Nouvelle, au sud de l'île Sainte-Lucie et de l'avant-port de Narbonne, au Clamadou, vis-à-vis de la petite île de l'Aute, à 6 kilomètres de la Nouvelle dans l'intérieur de l'étang. Quant au barrage établi par les Romains en amont de Narbonne, il aurait eu pour objet de produire, par la direction imprimée au volume total des eaux du fleuve dans les étangs du sud, une chasse assez puissante pour disperser les 1 800 000 mètres cubes d'alluvions annuelles qu'il apporte avec lui; quant « au port » lui-même, il se serait trouvé au sud de Narbonne, dans le terrain depuis longtemps émergé, qui a conservé le nom de « port des Galères ». Malheureusement une partie des affirmations de l'auteur repose sur un prétendu plan de la ville antique, dont il ne donne pas l'origine, dont les emplacements sont en contradiction, comme il le reconnaît lui-même, avec les traditions locales et avec certains vestiges encore subsistants, plan qui ne nous paraît, en conséquence, avoir aucune valeur. Il est vrai que l'Aude[3] a eu son

1. Ces trois massifs isolés sont depuis longtemps engagés dans une base unique formée par les atterrissements et les sables marins. M. Lenthéric, qui rapporte, à tort, à ces mêmes étangs le passage de Festus Avienus cité plus bas, et qui est relatif aux trois îles de l'étang de Leucate, donne comme quatrième île le relief longitudinal qui enferme celui de la Palme; mais ce relief est évidemment en dehors du système des eaux narbonnaises. (*Les Villes mortes, etc.*, p. 203 et suiv.)

2. *Les Villes mortes, etc.*, p. 215 et suiv.

3. Il ne faut pas s'étonner de la rapidité des atterrissements dans le bassin inférieur de l'Aude. M. Lenthéric donne (p. 190), d'après l'*Hydraulique et géologie agricole* de M. Duponchel, le résultat des observations sur le débit de ce fleuve, débit qui n'est que de 5 mètres cubes par seconde pendant l'étiage et qui monte à 3000 mètres cubes pendant le période d'inondation. Ses apports annuels égalent un dixième de ceux du Rhône, dont le

barrage à Sallèles, emporté en 1320; mais rien ne nous autorise à faire remonter tous ces travaux jusqu'à l'époque romaine. D'ailleurs ils n'empêcheraient nullement l'existence ancienne « des ports, *portusque tuos*[1] », dont parle Ausone, et celle d'un double accès par les étangs du nord et par ceux du sud, comme l'exigent les restes visibles dont parle M. Lenthéric pour ceux du midi, et les textes formels de Polybe et de Fortunat[2] pour ceux du nord.

L'étang moderne qui suit, au sud du cap Romain dominant la Nouvelle, est celui de la Palme, séparé de la mer, non par un cordon littoral, mais par un relief de 2 kilomètres de large, renfermant des carrières de marbre[3], et communiquant avec elle par le grau de la Franqui. Cet étang a toujours existé, et la pointe de Leucate, le *Candidum promontorium* d'Avienus[4], était une île. Le cordon littoral situé au nord et au sud de cette île était le « rivage *Leucata*[5] ». A partir de ce point, dans les plus anciens temps, c'est-à-dire d'après Festus Avienus, étaient l'étang et le marais *Sordice*, traversés par le fleuve *Sordus*, que nous avons identifiés, l'un avec l'étang de Leucate ou de Salses (rappelant l'ancien nom, *Fons Salsulae*, « dont les eaux sont plus salées que celles de la mer, » selon Méla[6]), l'autre avec l'Agly, le *Sordus* de Festus Avienus ou le *Vernodubrum* de Pline[7]. Le petit fleuve Sorède, qui se jette un peu au sud du Tech, semble nous avoir aussi conservé le nom ancien. Si le fleuve moderne de l'Agly ne répond plus à la description de Festus Avienus, c'est que les atterrissements qu'il a pro-

bassin est vingt fois plus étendu. Les apports de l'Aude sont donc doubles de ceux du Rhône à superficie égale.

1. Voy. plus haut, p. 153, note 5
2. Voy. plus haut, p. 154.
3. Lenthéric, *les Villes mortes, etc.*, p. 203.
4. « Quod *Candidum* dixi vocari » (vers 598-599). C'est dans les vers qui nous manquent que le poëte a dû en parler. Leucate est un massif tertiaire dont la constitution géologique justifie pleinement le nom ancien, λευκός, « blanc » ; il est entouré d'apports vaseux et sablonneux qui démontrent que c'était autrefois une île.
5. Méla : « *Leucata*, litoris nomen » (II, v, 7).
6. II, v, 7. — Cf. Strabon, IV, 2, 6 : λίμνη ..... ἁλυκίδων μεστόν.
7. Voy. plus haut, p. 151.

duits lui-même depuis les âges les plus reculés ont comblé la partie méridionale du Leucate et converti les eaux en marais et les marais en terre ferme[1]. Quant aux trois grandes îles qui s'élevaient du sein de cet étang, assez semblable lui-même à un golfe[2], il n'est pas facile de les retrouver; la blanche falaise de Leucate (56 mètres d'altitude) en représente du moins une. Nous ne pouvons croire que les îlots de Rascasse, de Vy, et que les rochers qui sont en face de Fitou, dans le nord de l'étang, figurent les restes de ces « grandes îles » du poëte géographe. Nous pensons plutôt que le *stagnum Sordice*, avec le marais, *palus*, qui devait l'entourer, s'étendait jadis fort avant dans les terres, se prolongeait au sud jusqu'aux Pyrénées, se trouvant séparé de la mer par un cordon plus ou moins large, et qu'il formait une nouvelle série de lacs maritimes, depuis Sigean, au nord, jusqu'à Argelez-sur-mer[3], au sud, vaste étendue d'eaux salées dont les étangs modernes de la Palme, de Leucate ou de Salses, et de Canet ou de Saint-Nazaire, ne représentent plus que les restes. Les alluvions ont fait avancer, pendant le cours des siècles, le fond occidental de ces étangs; mais ce fond, c'est-à-dire la côte primitive de la terre ferme, devait être limité, à l'ouest, par les hauteurs de Roquefort-lès-Corbières (106 mètres), par les collines qui dominent Fitou (198, 143, 134 mètres), par les ondulations qui, entre Salses et Rivesaltes, forment une avance orientale (15, 13 mètres), puis par celles qui figurent une retraite entre le *Sordus*

1. Voy. plus haut, p. 151-152. Comme l'affluent de l'Agly est le Verdouble, qui rappelle certainement le nom du *Vernodubrum* de Pline, il se pourrait que le nom du fleuve Agly fût *Sordus*, même au temps de Pline.

2. *Ora mar.*, v. 576-580. Après une lacune (le commencement de la phrase manque) :

« Sinuatur alto et propria per dispendia
Cespes cavatur, repit unda longior,
Molesque multa gurgitis distenditur.
Tres namque in illo maximae stant insulae,
Saxisque duris pelagus interfunditur.... »

« ..... se courbe en détours sinueux; la mer creuse la côte; l'eau se répand au loin, et sa masse couvre une grande étendue. Trois îles considérables s'élèvent de son sein, et la mer, se répandant entre elles, baigne leurs durs rochers. »

3. Situé, en effet, il y a quelques années encore, sur le bord de la mer. Voy. Lenthéric, *les Villes mortes*, *etc.*, p. 126.

(Agly)[1] et le *Tetum* (Tet)[2], et se relèvent, sur la rive droite de ce dernier fleuve, pour détacher, à l'est, la saillie (80 et 41 mètres) sur les versants de laquelle se trouvent Perpignan et *Ruscino*[3] (Castel-Roussillon); enfin par les ondulations légères qu'on remarque, en retraite, entre le petit fleuve Réart et le *Tichis* (Tech)[4], vers Bages et l'*Illiberis* (Elne)[5] (36 mètres), ondulations qui, transformées en contre-forts plus au sud, rejoignent le cordon littoral à Argelez-sur-mer, pour resserrer ensuite, par les âpres élévations pyrénéennes, les petits ports de Collioure et de Port-Vendres, plus au sud; surplombant la mer au cap Béart, ces contre-forts encaissent encore Banyuls, et parviennent enfin à la limite de France, au cap Cerbère, pour projeter sur la côte espagnole les promontoires Raso, Furnells et Creus. Entre ces vastes étangs — dont l'ensemble représente sans doute le *Sordice stagnum*, avec le *palus* d'Avienus — et le cordon littoral, s'élèvent encore aujourd'hui trois massifs d'inégale importance, mais qui ont dû dépasser de tout temps le niveau de la mer : *Leucate* (voy. plus haut)[6], la colline de Saint-Cyprien, au nord-est d'Elne (14 mètres) et le mont Pajols (haut de quelques mètres seulement). Ces trois massifs doivent représenter les trois îles de Festus Avienus, qui émergeaient jadis au-dessus du *Sordice*. Mais la dernière, le mont Pajols, a bien peu d'importance, et nous proposons de lui substituer, pour la troisième île, le relief qui enferme l'étang de la Palme et dont nous avons parlé plus haut. Outre les descriptions que Polybe, d'après Athénée, Strabon et Festus Avienus lui-même[7] donnent du *Sordice*

1. Voy. plus haut, p. 151.
2. Id., *ibid.*
3. Voy. plus haut, p. 149.
4. Voy. plus haut, p. 150.
5. Voy. plus haut, p. 149.
6. Le massif de Leucate a certainement été une île, et l'étang de la Palme devait communiquer, à l'ouest de ce sommet, avec celui de Leucate ou de Salses, quoique les cartes de la Marine attestent, à tort, entre les deux, une élévation formant isthme. La cote de la carte de l'État-major ne donne, sur ce point, que $0^m,50$. C'est là que passe le chemin de fer de Perpignan.
7. Voy. plus haut, p. 149-151.

Stagnum, il faut citer celle de Méla : « Dans le voisinage de *fons Salsulae* (près de Salses) est une plaine verdoyante, couverte de joncs fins et ténus ; elle est comme posée sur les eaux d'un étang, et, ce qui le prouve, c'est que le milieu de cette plaine, détaché des terres voisines, est tantôt attiré, tantôt chassé, comme une île flottante. Bien plus, en creusant à une certaine profondeur, on trouve des infiltrations de la mer. De là vient que, soit par ignorance, soit par le malin plaisir d'en imposer sciemment aux générations de l'avenir, certains auteurs grecs, et aussi quelques-uns des nôtres, ont prétendu que les poissons qu'on prend dans le pays naissent des profondeurs de la terre, tandis qu'ils viennent de la mer par ces conduits souterrains[1]. »

Cette soi-disant île flottante était sans doute formée des débris végétaux qui nageaient sur la surface des eaux. En tout cas, la description de Méla semble se rapporter à un âge plus moderne que celle de Festus Avienus. Au temps de Méla, en effet, une partie de l'ancien étang et même de l'ancien marais tendait à se convertir en plaine. On remarque, en effet, que les anciennes baies marécageuses qui creusaient primitivement la terre ferme dans ces deux espaces, ont dû être plus rapidement comblées que les étangs de Narbonne eux-mêmes, malgré l'importance exceptionnelle des apports de l'Aude, et cela par suite des alluvions des trois fleuves à intervalles très-rapprochés qui se jetaient au milieu de ce

1. Méla, II, v, 7 : « ... Juxta (*fontem Salsulae*), campus, minuta arundine gracilique perviridis, ceterum stagno subeunte suspensus. Id manifestat media pars ejus, quae abscissa proximis, velut insula natat, pellique se atque attrahi patitur. Quin et ex iis quae ad imum perfossa sunt, suffusum mare ostenditur. Unde Graiis nostrisque etiam auctoribus, veri ne ignorantia an prudentibus, etiam mendacii libidine, visum est tradere posteris, in ea regione piscem e terra penitus oriri, qui ubi ex alto hucusque penetravit, per ea foramina ictu capulantium interfectus extrahitur. » — Les éditions portent « abscissa *pellique* proximis, velut insula natat, pellique se », etc., et les traducteurs : « ... une certaine partie, détachée du reste en forme d'île, se laisse attirer *comme une peau*. » Nous croyons que les copistes ont répété deux fois, par erreur, « pellique ». — Cf., pour ce qui touche les particularités concernant les poissons : Aristote, *Mir. ausc.*, 91. — Pline, IX, LXXXIII (LVII). — Sénèque, *Nov. Quaest.*, III, XVI, 17. — Tite-Live, XLII, 2. — Juvénal, XIII, 65.

golfe, et ont fini par le remplir[1]. Le *Tilis* de Méla, identique au *Tetum* de Pline, au *Roschinus* de Festus Avienus, au *Roscynum* de Polybe et au *Ruscio* de Ptolémée; l'*Illiberis* de Polybe et de Strabon, *Illeris* dans Ptolémée ou *Tichis* dans Méla, sont mentionnés plus haut[2]. Les villes de *Ruscino* (Castel-Roussillon) et d'*Illiberis* ou *Eliberris*, plus tard *Helena*, dont la petite ville moderne d'Elne nous représente l'emplacement, s'élevaient au milieu des grands golfes ou étangs ci-dessus décrits[3].

« Entre les promontoires des Pyrénées est le *Portus Veneris* (Port-Vendres), célèbre par son temple[4]. » Ainsi s'exprime Méla, et Pline n'y contredit pas[5], non plus que Strabon, qui attribue en outre au cap Creus le nom d'*Aphrodisium*[6]. Le

1. « La plaine de Perpignan tout entière, sur une étendue de 1000 kilomètres carrés, depuis Sigean jusqu'à la base des Albères, est d'origine alluviale; elle a été formée par les atterrissements du Tet, du Tech et du Réart. » — Voy. *Itinéraire général de la France, les Pyrénées* (dans la *Collection des Guides Joanne*), Introduction d'Élisée Reclus.

2. Voy. p. 149-152.

3. Voy. notre édit. de la *Table de Peutinger* (p. 55, col. 1 et 2, nos 1 et 2) et *Gaule d'après la Table de Peutinger* (p. 380-383), pour les textes anciens concernant ces deux villes, et voyez la seconde partie de ce présent travail.

4. Méla, II, VI, 5 : « inter *Pyrenaei* promontoria, *Portus Veneris* insignis fano. » Gronovius propose de lire, mais sans raison plausible : « *Portus Veneris* est sinu salso. »

5. Dans sa description de l'Espagne, Pline, après avoir mentionné la ville d'*Emporiae* (Ampurias) et le fleuve *Ticer* (al. *Tucher*, male *Tichis*), situé dans ce pays, s'exprime ainsi : « à partir de ce fleuve est la Vénus Pyrénéenne, à XL milles (59 kilomètres), sur l'autre versant du promontoire » [III, (IV III), 5].

6. Strabon dit, en parlant de la côte maritime de la Gaule, qu'elle s'étend entre le Var et « le temple de Vénus Pyrénéenne, qui sert de limite à la province Narbonnaise et à l'Espagne, bien que d'autres assignent pour point limitrophe entre les deux pays les Trophées de Pompée » (IV, I, 3). Nous savons où étaient les Trophées de Pompée : au faîte des Pyrénées, sur la route de *Barcino* à *Illiberis* (route moderne de Barcelone à Perpignan; voy. plus haut, page 112). C'est donc dire que, selon les uns, la limite d'Espagne et de Narbonnaise était la crête des Pyrénées, et que, pour les autres, elle était à Port-Vendres. Mais, dans un second passage, Strabon parle évidemment du cap Creus; ce n'est plus alors τὸ ἱερὸν τῆς Πυρηναίας Ἀφροδίτης, « le temple de la Vénus Pyrénéenne, » mais τὸ Ἀφροδίσιον, τὸ τῆς Πυρήνης ἄκρον, « le sommet pyrénéen de Vénus, » ce qui est fort différent (IV, I, 6). Et, plus bas, le géographe dit que les deux ports d'*Arelate* et de *Narbo* sont séparés par une égale distance, et que chacun est aussi à égale distance des deux caps : Arles, du promontoire de Marseille, c'est-à-dire du cap Croisette; et Narbonne, du promontoire de Vénus, c'est-à-dire du cap Creus : ἴσον δὲ διέχει τὰ ἐμπόρια ταῦτα ἀλλήλων τε καὶ τῶν... ἄκρων, ἡ μὲν Νάρβων τοῦ Ἀφροδισίου, κ.τ.λ. (IV, I, 6). C'est donc à tort qu'on a voulu confondre ces deux localités, parfaitement distinctes

temple de la Vénus Pyrénéenne, qui a donné son nom à Port-Vendres, était dans une île, ainsi que le prouve la vignette de la *Table de Peutinger* (segment I, B, 2); bien que le nom n'y

figure pas[1], il ne peut y avoir de doute sur l'identification du temple de la Vénus Pyrénéenne avec ce dessin, conforme d'ailleurs à ceux qui sont invariablement employés dans ce document pour indiquer les temples célèbres. Aucune carte moderne ne porte d'île à Port-Vendres, mais nous avons remarqué un rocher circulaire dans le port même, au nord, et nous ne faisons pas de doute que cet îlot, à peine rattaché au quai moderne, ne représente les assises du fameux temple. M. Lenthéric, faute d'avoir comparé ou bien compris les textes anciens, dit que ce temple était situé « sur le cap Creux » (*sic*)[2]. Méla donne pour limite à la Gaule et à l'Espagne le « lieu appelé *Cervaria*[3] » : c'est le cap Cerbère, qui est encore aujourd'hui limite de France. Le promontoire de Vénus, *promontorium Aphrodisium* ou *Pyrenaeum* (cap Creus), était donc, pour ce géographe, en Espagne. Quant à l'ancienne

dans Strabon, le temple de Vénus à Port-Vendres et le promontoire de Vénus au cap Creus. Notre d'Anville ne s'y est pas trompé (*Notice de la Gaule*, p. 531-533). Il est vrai que Ptolémée dit : ἀκρωρείας, ἐφ' ἧς τὸ Ἀφροδίσιον ἱερὸν, et désigne ainsi plutôt un temple qu'un cap (II, x, *al.* IX, 2); mais ἐπι avec le génitif peut signifier aussi bien « dans » que « sur », et peut se traduire par le texte même de Méla « inter promontoria »; ἐφ' ἧς peut aussi se rapporter à πλευράν, exprimé dans la même phrase.

1. Il est à croire que le temps a effacé ce nom sur la carte originale de Vienne; car on distingue à la loupe quelques restes de lettres : .. R... . V..... : *PoRtus* V*eneris* (?).

2. *Les Villes mortes, etc.*, p. 104. Cette orthographe « cap Creux », pour « Creus », a été redressée; nous avions autrefois commis la même faute.

3. Méla, II, v, 7 : « *Cervaria locus*, finis Galliae. »

et « opulente cité de *Pyrene* », dont parle Festus Avienus[1], « sur les confins du pays des *Sordones*, et qui faisait un grand commerce avec Marseille, » il faut la chercher : soit à Collioure, appelée *Caucoliberis* au moyen âge[2], mais c'est peu probable, car le nom de cette localité est fort ancien et certainement ibérien ; soit à Port-Vendres même, qui aurait pu porter plus anciennement ce nom, avant de prendre celui de la Vénus qui y fut adorée plus tard ; soit plutôt à Banyuls[3] ; soit enfin dans un des ports naturels de l'Espagne, entourés par les contre-forts orientaux des Pyrénées.

Afin d'éclairer cette topographie des côtes maritimes de la Gaule, et de la résumer en un tableau synoptique de géographie comparée, il nous a paru nécessaire d'emprunter aux portulans du moyen âge les renseignements, qu'on peut appeler transitoires, entre l'époque romaine et le temps présent. Dans la riche collection de cartes manuscrites que possède la Bibliothèque nationale, figurent un assez grand nombre de ces portulans. Quoique ces documents ne se recommandent, ni par l'exactitude du dessin, ni par une onomastique satisfaisante (car étant copiés en partie les uns sur les autres, les scribes, souvent étrangers, Espagnols ou Italiens, ont commis des fautes nombreuses dans leurs transcriptions), ils ont à nos yeux un intérêt du premier ordre ; car, étant les seuls guides que possédassent les marins à cette époque, ils offrent, à ce titre, deux avantages d'un grand prix pour nous : ils donnent

1. *Ora marit.*, v. 558-561 :

« In Sordiceni cespitis confinio
Quondam *Pyrene*, civitas ditis laris,
Stetisse fertur : hicque *Massiliae* incolae
Negotiorum saepe versabant vices. »

2. Anon. de Rav. : « *Caucholiberi*, » IV, 28. Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 251, col. 2.

3. « Banyuls, dit M. Lenthéric, possède des avantages qui ont été de tout temps reconnus par les marins ; ce point de la côte paraît avoir été considéré dès la plus haute antiquité comme un refuge très-sûr, et les navires phéniciens venaient y faire escale. » Mais aucun texte n'autorise à l'affirmer. « La baie, un peu moins encombrée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui par les apports de la rivière de Baillaury, présentait un enfoncement assez profond, et, par suite, un abri très-précieux. » (*Les Villes mortes*, p. 109.)

la succession des localités dans un ordre rigoureusement conforme à la vérité, et ils n'omettent d'ordinaire aucun des principaux accidents de la côte, points de repère indispensables aux navigateurs. Le dessin, tout incorrect qu'il est, présente du moins l'indication assez fidèle, et souvent même très-visiblement accusée, des caps, des anses, des estuaires, des îles et des rochers. Les plus anciens portulans sont naturellement les plus intéressants comme éléments de géographie comparée. La plupart de ceux qui sont d'une même époque, se reproduisant avec des variantes insignifiantes, nous nous bornons à en relever quatre, qui nous fournissent des renseignements classés en quelque sorte chronologiquement. Nous n'en donnons que des extraits relatifs aux côtes de France dans la Méditerranée. Ces extraits proviennent :

1° Du portulan tiré de l'Atlas catalan de 1375, atlas ayant fait partie du fonds du roi Charles V, et dont la Bibliothèque nationale possède un *fac-simile* dû à Rosenberg (n° 4908 du Dépôt des cartes et n° 92 du Catalogue de l'exposition des sciences géographiques de 1875).

2° Le portulan, dit *Carte pisane*, du XIVe siècle (n° 1634 du Dépôt, n° 118 du Catalogue de l'exposition).

3° Le portulan du commencement du XVIe siècle, portant le n° 295 sur le Catalogue de l'exposition.

4° L'extrait de la mappemonde dite de Henri II, mais que M. d'Avezac attribuait au règne de François Ier (n° 181 du Dépôt et 91 du Catalogue de l'exposition, et qui a été publiée par M. Jomard).

(Voyez la planche V.)

Noms anciens.	Portulan catalan, XIVe siècle.	Portulan de la Carte pisane, XIVe siècle.
NICAEA MASSILIENSIUM	*Niza*	*Niza*
VARUS FL.	*Var*	
ANTIPOLIS	*Antiuari*	*Antiuary*
	Gallopa	*Cauo d'Agalypa*
LERINUS INSULA	*Ca Margallita*	
PORTUS OXYBIORUM	*Agan*	*Porto Agan*
COLONIA CLASSICA FORUM JULII	*Frezur*	*Fergur*
		Cauo d'Aroy?
		Cauo de Benar
STOECHADES INSULAE MAJORES	*Navazaira | gre*	*Aira bas Aira*
		Eire
TELO MARTIUS	*Telon*	*Tolona*
		Cauo de Cercelly
	Sapnazar	
		Aquila
	Portmu	
		Cauo do Lenselo
MASSILIA GRAECORUM	*Masela*	*Marsella*
	Callone	
		Bocori
MASTRAMELA STAGNUM	*Ber*	
TURRES MASSILIENSIUM	*Dor*	*Odor*
COLONIA JULIA PATERNA ARELATE	*Arles*	*Arle*
	Ygues Mortes	*Ague Morte*
	Monpeller	*Mo:.pilery*
LATERA	*Lates*	*Lacte*
MAGALONA	*Magalona*	
MONS SETIUS	*Cap de Seta*	*Cauo de Cetta*
BLASCO INSULA		
AGATHA	*Agde*	*Cauo de Seconca*
GRADUS OROBIS		*Grado*
	Seugna	*Serina*
	Semper	
COL. JULIA PATERNA NARBO MARTIUS	*Nerbo*	*Nerbona*
LEUCATA LITUS. CANDIDUM PROM.	*Leocata*	*Locate*
SORDICE STAGNUM et PALUS		*Caneto*
SALSULAE FONS	*Salses*	
CAUCOLIBERIS	*Copliura*	*Cauoliner*
PORTUS VENERIS et FANUM	*Portitenre*	*Porto Venery*
PROM. VENERIS vel PYRENAEUM		*Cadaguer*
	Lanza	
RHODA		*Rodo*
EMPORIAE		*Ampurie*

Portulan du commencement du XVIe siècle.	Mappemonde de Henri II.	Identifications avec les noms modernes.
Nicia		Nice.
		Var, fleuve.
Antibo		Antibes.
		Cap Gros ou de la Garoupe.
		Sainte-Marguerite (île Lérins).
Vinioneto		La Napoule (*Avinionetum*).
		Port Agai.
Frexur	*Fzezull*	Fréjus.
C. Lardeir		Cap Lardier
		Cap Bénat.
Illas Deres	*Y^s d'Yères*	Iles d'Hyères.
Eres		Port d'Hyères.
Vozairo		Pointe Escampabariou (?).
Telano	*Tolon*	Toulon.
		Cap de l'Esterel (?).
		Saint-Nazaire.
	S. Aguites	Bec de l'Aigle.
Portnun		Port Miou.
		Cap Croisette (?).
Marceia	*Marseille*	Marseille.
Colone		Cap et port Couronne.
Bocori	*Bouc*	Bouc.
		Berre, étang et Bouc.
	Odor	Roque de Dour.
Orle		Arles.
Aque Morte	*Agues Mortes*	Aigues-Mortes.
Monpeler	*Mōpeslier*	Montpellier.
Lates	*Lates*	Lattes.
Magalona	*Magalona*	Lagune de Maguelone.
	Mont de Selha	Mont et cap de Cette.
	Breda	Brescou, île et fort (?).
Adde		Agde.
		Grau de Maire (bouches de l'Orb).
		Sérignan.
S. Per	*Samper*	Saint-Pierre, rocher en face de la Clape.
Nerbona	*Narbone*	Narbonne.
		C. Leucate.
		Canet, étang et bourg.
		Salses, étang et bourg.
Coliuiri		Collioure.
		Port-Vendres.
	C. Britata	Cap Béart.
Cap de Quez		Cadaquez, au pied du cap Creus.
	Llonto	Llatrou.
		Llanza.
		Rosas.
		Ampurias.

Description des cotes de l'Océan (voy. pl. VI). — L'ancienne limite de la Gaule, du côté de l'Océan, était, à l'époque romaine, presque la même qu'aujourd'hui. C'était le cap du Figuier; c'est aujourd'hui la Bidassoa, qui coule à ses pieds. A partir de la pointe du Figuier, *Oeasso*, *Pyrenaei promontorium*[1], en suivant, vers le nord, la côte de l'Aquitaine, baignée par le *sinus Aquitanicus*, le rivage est hérissé de rochers ou de falaises projetées par les ramifications de la chaîne pyrénéenne. La courbe de 100 mètres de fond dans la mer en est très-voisine sur la carte de M. Delesse; celle de 50 mètres se rapproche du cap au point de l'effleurer[2]. La rade de Saint-Jean de Luz, si belle d'aspect, mais dont l'abord a dû toujours être fort difficile, est la seule particularité qu'offre le littoral jusqu'aux bouches de l'*Atur* (Adour)[3]. Sauf les changements apportés à la direction de ses embouchures[4], rien n'a dû être modifié dans ces parages depuis les temps anciens.

1. Ptolém., II, VII (VI), 2 : τὸ Οἰασσὼ ἀκρωτήριον τῆς Πυρήνης. Cf. II, VI (V), 10.

2. Voy. sa *Carte lithologique des mers de France*. — Cf., sur la *Carte du ministère de l'Instruction publique*, les relèvements de M. Germain.

3. Voy. plus haut, p. 149.

4. Il est probable que l'embouchure ancienne de ce fleuve se trouvait beaucoup plus au nord, et que, depuis Bayonne, il changeait brusquement sa direction générale pour couler parallèlement à la mer du sud au nord, cherchant à se frayer une issue qu'il ne parvenait à creuser qu'au petit port Cap-Breton, en face duquel les cartes de la Marine accusent, sous les eaux, le chenal naturel appelé Fosse de Cap-Breton, longue de 10 kilomètres, large de 1 à 4 kilomètres, s'agrandissant à mesure qu'elle s'éloigne de la côte, et dont la profondeur s'accroît, dans le même sens, de 33 à 380 mètres. Cette fosse est une avenue de roches qui font l'office de digues sous-marines (Élisée Reclus, *Introduction* au *Dict. des communes de la France* de Joanne, p. LVIII-LIX). Ce chenal atteint le vaste banc de vase que M. Delesse a tracé en vert sur sa *carte lithologique*. Cet ensemble de faits témoigne que, pendant la plus longue durée des âges historiques, la bouche unique, ou du moins la bouche principale de l'Adour a dû être à Cap-Breton; mais, pendant que Louis de Foix travaillait, sous Henri III, à rectifier le cours inférieur de ce fleuve, il tomba une si grande quantité d'eau dans les Pyrénées, que, le 28 octobre 1579, cette eau, dit de Thou, en s'écoulant vers la mer avec violence, « jeta les sables à droite et à gauche, ouvrit le port, et boucha le canal sur la droite, qui, depuis ce temps-là, s'est rempli de sable ». L'Adour se jette donc dans le golfe de Gascogne par le Nouveau Boucau depuis 1579 seulement. Il eut encore une autre direction plus au sud, du côté de Biarritz, mais elle ne date que de 1696, et fut rectifiée depuis. (Voy. pour la série des travaux, qui n'ont guère cessé pendant les temps modernes, dans le but de faciliter l'accès du port de Bayonne, l'excellent résumé de M. Élisée Reclus, p. XLIV-XLV de l'*Introduct. au Dict. des comm.*, citée plus haut.)

Il n'en est pas de même à partir de l'Adour jusqu'à la *Garumna*, Garonne[1]. Nous sommes en présence d'un phénomène qui se reproduit sur la plus grande partie de la côte océanienne, et dont on peut s'étonner, en raison même de sa généralité, de ne pas rencontrer la moindre mention chez les anciens : c'est la formation des dunes, qui ont sensiblement changé l'aspect et la limite même du rivage. Il n'est pas certain néanmoins que ce phénomène, si exactement décrit par M. Élisée Reclus[2], ait existé de tout temps. La mer apporte tous les ans, sur le littoral des landes de Gascogne, 6 millions de mètres cubes de sable[3], et certaines dunes s'élèvent aujourd'hui jusqu'à 75 à 89 mètres d'altitude. Les petits fleuves, arrêtés dans leurs cours inférieurs, mêlent leurs eaux à celles des étangs. « Sur un espace de 200 kilomètres se prolonge une rangée d'étangs différents de forme et de grandeur, mais tous sont situés à une distance à peu près égale de la mer[4]. » Le bassin d'Arcachon seul a pu maintenir une large communication avec l'Océan. Les autres sont, du sud au nord : ceux de Blanc, de Soustons, de Léon, de Lit, de Saint-Julien, n'ayant que de faibles estuaires; les suivants, c'est-à-dire les étangs d'Aureilhan, de Biscarosse ou de Parentis, de Sanguinet ou de Cazau, de Lacanau, de Carcans ou d'Hourtin, sont séparés de la mer par les dunes. On remarquera que le niveau de quelques-uns d'entre eux atteint 15 à 20 mètres, comme l'étang de Cazau, qui était une ancienne baie[5]. Mais comment expliquer le silence des anciens touchant ces

1. Voy. plus haut, p. 145-149.

2. « Les vagues remuent constamment le fond mobile du bord, se chargent des matières arénacées, et les étalent en minces nappes sur l'estran; puis, à marée basse, les molécules de sable s'allégent peu à peu de leur humidité, cessent d'adhérer les unes aux autres, et se laissent emporter vers la terre par le vent du large. Ce sont là les matériaux des dunes. » — *La Terre*, II : *l'Océan*, p. 237 et suiv.

3. Laval, *Annales des ponts et chaussées*, 1842.

4. Élisée Reclus, *la Terre*, II, p. 248-249.

5. « D'abord séparées de l'Océan par un mince cordon de sable, comme il s'en forme souvent sur les plages basses, ces baies changées en étangs ont été peu à peu repoussées vers l'intérieur des terres par les sillons parallèles des dunes. Sous l'énorme pression des sables, elles ont gravi, pour ainsi dire, la pente du continent. En même temps, les pluies et les ruisseaux, arrêtés dans leurs cours, apportaient

curieux phénomènes de création de dunes et d'étangs? Il est probable que la formation des unes et des autres est un fait relativement très-moderne, et que les dunes ne sont pas, comme le pense M. Reclus, « des sablières gigantesques mesurant le temps par la marche progressive de leur talus de sable[1]. » En effet, le même auteur rapporte un peu plus bas[2] que, « sous un grand nombre de dunes de la Gascogne, on découvre des troncs de chênes, de pins et d'autres essences, engloutis dans le sable, » et il n'ignore pas que d'immenses forêts faisaient encore, à l'époque romaine, un cordon de végétation séculaire entre les flots de l'Océan et les cultures. Les anciens en ont parlé, du moins pour les côtes de la mer du Nord. Il est certain que ces remparts naturels suffisaient pour arrêter l'envahissement des sables, et que c'est seulement au moyen âge, lorsque, par un calcul inintelligent, on a arraché ces bois protecteurs pour propager les cultures, que l'invasion des dunes, et, après elles, la stérilité, ont dévoré, avec les terres à peine défrichées, les riches campagnes qui les bordaient. On pourrait croire que Brémontier, en 1787, s'est inspiré de cette vieille tradition de l'existence de forêts sur le littoral, lorsqu'il s'est mis en devoir de défendre le pays en rétablissant ces anciennes gardiennes naturelles des campagnes, et en arrêtant la marche des dunes à l'aide de ces fameux semis de convolvulacées, de pins maritimes et d'érables qui ont si fort augmenté la fortune publique du pays. D'après cela, il est probable que la formation des dunes, datant du moyen âge, a bien pu faire reculer la mer, dont la limite approximative nous serait sans doute indiquée, pour l'époque romaine, par la ligne des étangs, anciennes baies enfermées seulement pendant les âges modernes. Il faut remarquer toutefois que la ligne

incessamment leur tribut d'eau douce aux nouveaux lacs, tandis que l'eau salée s'enfuyait à mesure par les déversoirs naturels ménagés entre les monticules. Ainsi les grains de sable que le vent pousse devant lui ont suffi, pendant le cours des siècles, à changer des golfes d'eau salée en étangs d'eau douce, et à la porter dans l'intérieur du continent à une hauteur considérable au-dessus de l'Atlantique. » (Él. Reclus, *la Terre*, II, p. 251-252.)

1. Id., *ibid.*, p. 255.
2. Id., *ibid.*, p. 257.

du rivage ancien ne doit pas laisser en dehors toute la bande littorale envahie par les dunes, puisqu'elles ont dû prendre naissance, à l'époque du défrichement, à partir du cordon végétal, dont on trouve les vestiges sous ces mêmes dunes. L'action des sables a dû produire depuis lors un double engendrement de collines, les unes envahissant la terre à l'est, les autres formées par refoulement vers la mer, et la contraignant à reculer. On ne se trompera donc pas sensiblement en traçant l'ancien littoral suivant une ligne qui divisera longitudinalement par la moitié les collines modernes de sable, les étangs actuels ayant dû former une série de golfes dont le principal était l'estuaire du *Sigmatus* ou *Signatius*[1] (Leyre), estuaire qui est devenu l'étang d'Arcachon.

Nous avons parlé plus haut[2], à propos de l'île d'*Antros*, que Méla[3] place à l'embouchure de la *Garumna* (Gironde)[4], de la presqu'île de Grave, qui, depuis la pointe, au nord, jusqu'à la passe de Soulac, au sud, rappelait, au temps de d'Anville, c'est-à-dire il y a cent ans à peine, une île appelée *Jau* sur des documents plus anciens que l'illustre géographe avait sous les

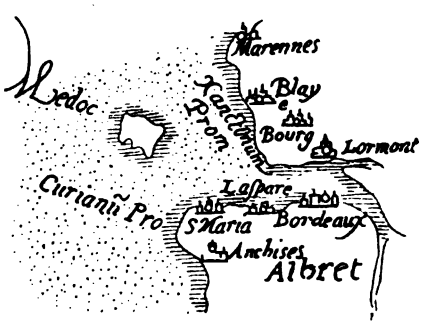

yeux. Nous avons remarqué, en effet, que, sur la carte de France de Jolivet (Atlas d'Ortels), dressée à la fin du XVIe siècle, et dans le *Thesaurus geographicus* d'Ortels lui-même[5], cette

1. Voy. plus haut, p. 149.
2. Page 146, note 2.
3. III, II, 5.
4. Voy. plus haut, p. 145-148
5. Au mot *Antros*.

péninsule n'est pas encore formée, et que le Médoc forme une île. Cette île est représentée comme ayant une assez grande étendue dans la carte de Jolivet, dont nous donnons plus haut un extrait. Il en est de même sur la carte manuscrite d'Hamon, datée de 1568[1]. Ces deux documents, qui sont séparés par

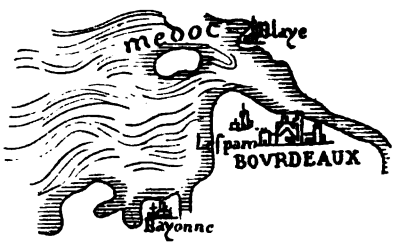

Extrait de la Carte man^ne d'Hamon 1568.

moins d'un demi-siècle, nous représentent tous deux la même disposition, c'est-à-dire qu'ils nous montrent le Médoc comme formant une île et Lesparre une ville maritime. « Aucune des terres qui bordent l'estuaire de la Gironde n'a, pendant les temps historiques, subi plus de vicissitudes que la péninsule de Grave. Elle occupait la partie de la mer qui forme aujourd'hui la passe de Grave, tandis que le fleuve étendait sa nappe d'eau où s'élèvent actuellement les dunes boisées du Verdon. L'Océan n'a cessé de gagner dans la direction de l'est en poussant devant lui les dunes, qui refoulaient à leur tour la rive gauche du fleuve, tandis que, sur la rive droite, les eaux de la Gironde rongeaient la base des collines. C'est ainsi que la péninsule a cheminé vers le sud-est. En comparant sa forme actuelle a ses anciens contours, on dirait qu'elle a tourné sur sa base comme sur une charnière, pour s'incliner constamment

1. Nous avons eu l'occasion de citer déjà cette carte manuscrite et d'en donner un extrait (voy. pl. V). Elle offre l'intérêt d'un document presque officiel, puisqu'elle porte dans les quatre lignes qui se lisent sur les quatre côtés du cadre, le titre suivant : FLORISSE ET VIVE A IAMAIS LE TRES HEVREVX . TRES INVINCIBLE ET | TRES CHRESTIEN MONARQVE CHARLES IX : PAR LA GRACE | DE DIEU ROY DE FRANCE ET DES FRANCOYS. 1568 . ·. | DV LABEVR DE . P . HAMON : BLŒSIEN . ESCRIVAIN DV ROY ET SECR : DE SA CHAMBRE. (Biblioth. nat., Dépôt des cartes, n° 139 du Catal. de l'exposition de 1875.)

vers la droite, et décrire avec sa pointe un grand arc de cercle sur la surface de l'estuaire. Il n'est pas douteux qu'elle se rattachât autrefois à l'écueil de Cordouan, situé actuellement à 5400 mètres en mer[1]. La tradition parle encore d'une époque où il était facile de passer à gué le détroit qui forme de nos jours la passe de Grave[2]. » M. Élisée Reclus ne connaissait pas les anciennes cartes du XVIe siècle, et ne se rappelait pas le passage de Méla, qui lui eussent permis de compléter ses explications à l'aide de témoignages certains touchant l'île de Médoc. Mais ce n'est pas à Soulac qu'était la passe principale, entre l'île d'*Antros* et le continent, comme le croit d'Anville, puisque, d'après lui, cette île s'appelait, au commencement des temps modernes, l'île de Jau, et que Jau est à 14 kilomètres au sud-est de Soulac. Cette position, anciennement insulaire, étant à 12 kilomètres au nord de Lesparre, et Lesparre se trouvant représentée encore au XVIe siècle sur le bord de la passe maritime, c'est entre cette ville et Jau qu'il faut la faire figurer sur les cartes de restitution de l'époque romaine (voy. pl. VI).

D'après cela, la *Garumna*, aurait eu ses deux embouchures séparées par l'île d'*Antros* ; entre le *Santonum promontorium*[3], au nord, et le cap *Curianum*[4], au sud. Ce cap était, soit à l'ouest de Lesparre vers l'étang d'Hourtin, soit à la pointe de l'île *Antros*, au rocher de Cordouan. La même incertitude règne pour le *Santonum promontorium* de Ptolémée, que Marcien d'Héraclée porte au nord de l'embouchure de la Garonne, soit à 475, soit à 325 stades de cet estuaire[5]. D'après le chiffre le plus faible,

1. Ce fait est attesté dans un précieux manuscrit du XIIIe siècle, qui, relatant des faits contemporains de l'invasion des Normands, donne à entendre que le rocher de Cordouan faisait partie du continent. (Jules Girard, *Bullet. de la Soc. de géogr.*, 6e série, sept. 1875, t. X, p. 237.) — Les Portulans du moyen âge nous le montrent tel (voy. pl. VI).

2. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dict. des communes* de Joanne, p. LVII.

3. Σαντόνων ἄκρον, II, VII (VI), 2.

4. Ptolém. : Κουριανὸν ἄκρον, *ib.*

5. Ἀπὸ δὲ Γαρούννα ποταμοῦ ἐκβολῶν ἐπὶ Σαντόνων ἄκρον στ. υοε'. στ. τκε', II, 21. On sait que Marcien d'Héraclée donne souvent deux mesures pour le même intervalle, c'est-à-dire pour la distance qui sépare les mêmes lieux. Cela peut s'entendre de deux façons : ou bien il indique ces distances d'après deux étalons différents de stades ; ou bien, ce qui paraît plus vraisemblable, il donne, d'après le même étalon, les estima-

ce promontoire aurait été situé vers la Tremblade, dans le pertuis de Maumusson, en face de l'île d'Oléron, c'est-à-dire à l'extrémité de la presqu'île d'Arvert[1]; suivant le chiffre le plus fort, ce cap aurait été à la pointe de Marennes, élevée aujourd'hui de 13 mètres au-dessus du niveau de la mer[2]. Mais, d'après l'ordre suivi par Ptolémée, il faudrait le porter plus au nord (voy. plus bas, page 266).

Après avoir fait connaître les modifications qu'a dû apporter à la côte la formation des dunes, surtout depuis la disparition des forêts du littoral, c'est-à-dire depuis le moyen âge, il est temps de parler, pour en tenir grand compte, d'un autre phénomène qui a dû profondément modifier la côte océanienne, surtout dans la section comprise entre la Garonne et la Loire : c'est la lente oscillation des rivages. On sait que ce n'est guère qu'au commencement de ce siècle que ce phénomène a été l'objet d'observations scientifiques sérieuses[3].

Les questions relatives à la modification des côtes sont si complexes, qu'il importe de ne pas faire d'études isolées ou exclusives sur les phénomènes naturels qui s'y produisent. Certains géographes ne se sont pas assez préoccupés de la formation des

tions différentes des auteurs qu'il avait consultés. C'est cette dernière opinion qu'adopte M. Ch. Müller, sans même examiner la première hypothèse. (Voy. *Geogr. min.*, éd. Didot, I, *Prolegomena*, 219, p. CXXXI.)

1. Cette pointe aurait été, en effet, distante de l'embouchure de la Gironde de 17 kilom., valant 325 stades olympiques, à raison de 185 mètres au stade.

2. La pointe qui se dresse au nord-ouest de Marennes, du côté de Brouage, est distante de l'embouchure de la Gironde de 25 kilomètres 1/2, représentant 475 stades.

3. On connaît les remarques intéressantes de Buch et de Playfair, en 1802, sur les côtes de la Norvége et de la Russie; celles de sir Roderick Murchison en 1845, qui ont été étendues et généralisées depuis, et, plus récemment, par d'autres savants. Les observations relatives à la côte océanienne de France ont été condensées et accompagnées d'une carte, malheureusement insuffisante, par M. Jules Girard, dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.*, 6e série, septembre 1875, t. X, p. 225-241. MM. de Quatrefages, Delesse et Élisée Reclus se sont occupés aussi de cette question. La cause de ces oscillations est encore mal définie. On suppose qu'elle est due « au défaut d'homogénéité des matériaux constituant l'écorce terrestre » ; il peut arriver que, sur certains points, « le terrain crétacé soit sujet à une action hygrométrique, l'humidité entretenue par les infiltrations suffirait à exhausser sensiblement le terrain; » sur d'autres points, il est possible « que le feu central fasse sentir ses effets jusqu'à la surface de la croûte terrestre », etc. — Voy. Jules Girard, *loc. cit.*, *passim*. Mais tout cela est assez peu satisfaisant et médiocrement scientifique.

dunes; d'autres ont négligé les oscillations; d'autres encore ne se sont pas informés du progrès des plantations de la côte; presque personne enfin n'a interrogé, à ce point de vue, l'histoire et la géographie anciennes. Ce n'est pourtant pas trop de tous ces éléments réunis pour obtenir un résultat à peu près satisfaisant. Lorsque nous constatons que la péninsule de Grave, dans l'espace de 90 ans, a perdu plus de 1200 mètres, et qu'entre les années 1774 et 1818 la haute mer, à Soulac, a avancé de 300 mètres; lorsqu'on se rappelle que l'abbaye de Saint-Nicolas de Grave, élevée en 1092, l'église de Cordouan et l'ancien monastère de Soulac, datant de Charles le Chauve, ont disparu sous les eaux[1], on n'a pas prouvé pour cela que ce résultat fût dû à un phénomène d'affaissement ou d'oscillation; les causes qui ont pu produire ces changements sont autres, croyons-nous, et nous les avons indiquées. Mais il n'en est pas de même pour la côte située plus au nord, car les modifications considérables qu'elle a subies ne sauraient s'expliquer par les mêmes phénomènes d'érosion maritime, d'alluvions fluviales ou de formation de dunes; aussi bien ces dernières cessent-elles d'apparaître d'une manière continue dès qu'on a dépassé, au nord, la Tremblade et l'embouchure de la Seudre.

On sait qu'Oléron était une île à l'époque romaine, *Uliarus* au temps de Pline[2], *Olarionensis insula* au temps de Sidoine Apollinaire, qui vante ses petits lièvres[3]; mais on peut s'étonner, si l'île de Ré ne formait pas une saillie très-sensible du continent, de n'en trouver aucune mention dans les auteurs, avant les *Annales de Metz* au VIIIe siècle[4] et l'Anonyme de Ravenne au IXe[5]. On pourrait concevoir la côte ancienne comme creusée

1. Jules Girard, *loc. cit.*, p. 237. Cf. Manès, *Études sur le port de Bordeaux*, 1867.
2. « In Aquitanico sinu *Uliarus*, » IV, XXXIII (XIX), 2.
3. « *Olarionenses* lepusculi. » *Epist.*, VIII, VI.
4. En 744. — Voy. Valois, *Not.*, p. 463 : *Insula Radis*, mentionné dans le célèbre épisode relatif à la retraite d'Hunald, duc d'Aquitaine : « monasterium quod *Radis* insula situm est. »
5. *Ratis*, V, 33.

profondément pour former le fameux golfe du Poitou au nord, et celui qui recevait la Charente, *Canentelus* ou *Carantonus*[1], et dans lequel étaient le *Santonum promontorium* et le *portus Santonum*, qui, d'après les tables de Ptolémée, aurait été placé par ce géographe avant le cap et avant la Charente[2], en partant du sud, ce qui semble justifier l'identification, proposée par Valois pour le *portus*, avec l'ancien port de Brouage, aujourd'hui abandonné[3]. Il faudrait, en ce cas, que le *promontorium Santonum* fût à l'île Madame, qui devait former autrefois, ainsi que l'île d'Aix qui lui fait vis-à-vis[4], une saillie de la côte, en se rattachant au petit plateau, élevé de 16 mètres, qui supporte les forts Chagnaud et du Peu.

Si l'on plaçait le *Santonum promontorium* à la pointe de Marennes, il faudrait que le *portus* fût aux environs de cette dernière ville, à l'embouchure de la Seudre[5], ce qui concilierait le témoignage de Marcien d'Héraclée avec celui de Ptolémée; mais il est plus naturel de le chercher près de l'embouchure de la Charente, sur laquelle était *Mediolanum Santonum* (Saintes). D'ailleurs la pointe de Marennes n'existait pas à l'époque romaine, telle que nous la voyons aujourd'hui. Marcien d'Héraclée a confondu le *portus Santonum* avec la ville, *Mediolanum Santonum*; il semble du moins n'avoir fait qu'une seule et même localité des deux, quoiqu'elles soient nettement distinguées dans Ptolémée[6], qui d'ordinaire lui sert de guide. Il a commis

1. Voy. plus haut, p. 145.

2. Σαντόνων λιμήν (16° 30′-46° 45′). Σαντόνων ἄκρον (16°-47° 15′). Κανεντέλου ποταμοῦ ἐκβολαί (17° 15′-47° 45′). II, VII (VI), 1.

3. Il ne fut complétement ensablé qu'en 1586. Voy. J. Girard, *op. cit.*, *Bulletin de la Soc. de géogr.*, sept. 1875, p. 236.

4. « L'isthme qui rattachait autrefois au continent la petite île d'Aix, et qui portait les deux villes de Châtelaillon et de Montmeillan, a été emporté par les flots et remplacé par un détroit de 6 kilomètres de largeur. » (Élisée Reclus, *Introd.* au *Dict. des communes* de Joanne, p. LVII.)

5. Il est vrai que Marcien d'Héraclée compte 550 ou 560 stades (103 kilomètres) entre le *promontorium Santonum* et l'embouchure de la Charente; mais son témoignage est d'une bien faible autorité pour la géographie de cette côte, comme on le verra plus bas.

6. Cf. II, VII (VI), 1, et *ibid.*, 7.

une plus grave méprise encore en la plaçant près de la Garonne[1].

« L'anse de l'Aiguillon paraît être le reste de l'ancien golfe du Poitou, qui s'étendait au loin dans les terres jusqu'à Niort, Luçon et Courçon. L'apport des alluvions marines, les dépôts de la Sèvre Niortaise, de la Vendée et du Lay, et certainement aussi le soulèvement lent du littoral, ont fait gagner 50 000 hectares au continent depuis une époque relativement récente. Aujourd'hui encore on calcule que la mer abandonne chaque année 30 hectares[2] » (voy. pl. VII). Suivant M. de Quatrefages[3], des fouilles opérées en différents lieux dans cette région nous autoriseraient à attribuer aux buttes formées de mollusques et de galets une origine artificielle; la main de l'homme n'aurait pas été étrangère aux alignements réguliers de ces espèces de digues. Une des plus longues a de 5 à 7 mètres de haut et se prolonge en ligne parfaitement droite, présentant le profil d'une jetée dont les matériaux auraient suivi la pente imposée par leur seule pesanteur. Ces ouvrages auraient servi à établir une jetée reliant les terres entre elles et formant un port au milieu de la baie qui se prolongeait jadis jusqu'à Luçon. Le même savant étend ce golfe jusqu'à Maillezais, au nord-est, et Aigrefeuille, au sud[4]. L'anse de l'Aiguillon n'a présentement que 7 kilomètres de large à l'est du pertuis Breton; le golfe du Poitou présentait autrefois une ouverture de 34 kilo-

1. Ἐνταῦθα παροικοῦσι Σάντονες, ὧν πόλις Μεδιολάνιον ἐπὶ θαλάσσῃ κειμένῃ παρὰ τὸν Γαρούνναν ποταμόν. (*Peripl. mar. exteri*, 21, *Geogr. min.* de Didot, I, p. 552.)

2. J. Girard, *op.* et *loc. cit.*, p. 235.

3. *Les Côtes de la Saintonge.*

4. M. l'abbé Lacurie, dans sa *Notice sur le pays des Santons* (*Bulletin monumental*, t. X, et réimpression, à Saintes, 1851, avec carte), trace, à la page 8, une ligne de démarcation détaillée pour l'ancienne côte, disparue aujourd'hui par suite de l'exhaussement du sol sur ce point. L'auteur est du pays, et ses observations paraissent confirmées par la géologie et l'examen topographique de cette région. Cette ligne passerait par les localités modernes suivantes, en partant du nord : Longueville, Angles, Saint-Benoît, Saint-Denis, Chenay, Luçon, Sainte-Gemme, Chavigny, Chevrette, Naillers, Mouzeuil, Lagrange, le Langon, le Poiré, Velluire, Montreuil, Fontaine, Chalaie, Sainte-Christine, Arsais, Saint-Cyr du Doret, Nuaillé, Andilly-les-Marais, Villedoux et Esnandes. « Ce golfe aurait eu, dit-il, plus de 250 kilomètres de circuit, si nous en mesurons toutes les sinuosités. »

mètres. « Cet ancien golfe transformé aujourd'hui en campagnes d'une extrême fertilité, que l'on a desséchées comme les watteringhes des Flandres par un admirable système de canaux d'écoulement[1], » est certainement le résultat d'un soulèvement dû à l'un de ces mouvements d'oscillation de la côte dont nous avons parlé plus haut. M. Élisée Reclus a raison d'être plus affirmatif sur ce point[2] que M. J. Girard, et nous ajouterons que ce phénomène, qui se poursuit sous nos yeux, a dû s'accomplir pendant les temps modernes. En voici les raisons : 1° Il n'existe aucun souvenir de l'époque romaine dans le vaste périmètre dont nous venons de tracer les limites; aucune amorce de voie ne se remarque sur les confins de cette région. 2° En admettant que le flux et le reflux de l'Océan n'eussent pas eu la même énergie que sur les autres points de la côte pour la dispersion des apports fluviaux au fond d'un golfe aussi profondément creusé dans les terres, ils en ont eu néanmoins beaucoup plus que dans la Méditerranée, où les dépôts ne sauraient être entraînés par la mer, puisqu'elle n'a ni flux ni reflux ; les alluvions fluviales de la Vendée et de la Sèvre Niortaise ne pourraient expliquer en effet un pareil cumul sur ce point de la côte océanienne. 3° Il est certain que les terres joignaient anciennement au continent le rocher de Cordouan, l'île d'Aix, et très-probablement l'île de Ré, et que par conséquent la mer a sensiblement gagné sur la terre dans les parages voisins du golfe du Poitou, où, par contre, la terre a prodigieusement gagné sur la mer. Ce phénomène double et contraire, observé sur la même côte, ne peut donc s'expliquer que par une oscillation séculaire accomplie à l'époque moderne. Il faut tenir compte toutefois de tous les points élevés que l'on remarque dans cette vaste plaine émergée. Ces points élevés, au nombre de seize environ, représentent certainement d'anciennes îles[3]. Ce golfe

1. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dict. des communes* de Joanne, p. LVI.
2. Id., *ibid.*
3. M. l'abbé Lacurie (*op.* et *loc. cit.*) en donne l'énumération : Saint-Michel en l'Herm, Charron, Marans, Tangon-la-Ronde, Margot, Maillezais, Maillé, Vix, Velluire, Chaillé, Triaize, Elle, Champagné, Puyravaud, Sainte-Radegonde et Vouillé. (Voy. pl. VII.)

du Poitou n'a cependant pas de nom ancien ; mais la mer qui le formait et qui baignait le pays des *Santones* porte, chez Tibulle, le nom d'*Oceanus Santonicus*[1].

Les cartes du XVIe siècle nous permettent, malgré leur exécution imparfaite, de nous rendre compte de l'état de la côte à cette époque.

Dans la carte de Jean Jolivet (Atlas d'Ortels), Lusson (pour Luçon) est représenté sur le bord de la mer, et le golfe s'avance

jusqu'à Port-Marant (Marans), qui est aujourd'hui à 11 kilomètres du fond de l'anse d'Aiguillon. Dans la carte spéciale du « Poictou » par Pierre Roger, géographe poitevin, conseiller du roi, carte qui porte la date de 1579, Marans est sur l'estuaire de la Sèvre et de la Vendée réunies : le golfe porte le nom de la Béraude. En amont de Marans est un vaste marais qui reçoit les eaux de cinq rivières : 1° l'Autize, qui entoure Maillezais, situé ainsi dans une île ; 2° la Sèvre, qui se jette au-dessous de Niorht (Niort), dans le même marais, près de Danuis et de Saint-Hilaire ; 3° un petit cours d'eau qui vient de Sanssaye ; 4° l'écoulement d'un autre marais placé au sud et passant à la Neuvoire ; 5° l'écoulement d'un autre marais à l'ouest de Coursson (Courçon), écoulement qui passe à Nuaillé (voy. p. 270).

Si nous remontons jusqu'au XIIIe siècle, nous voyons que Maillezais est encore cité comme ancien port dans une charte

1. « ... *Oceani litora Santonici.* » I, VII, 10.

de 1216[1]. Agnès de Bourgogne donne à l'abbaye de Saintes l'île de Vix en Poitou, aujourd'hui à 22 kilomètres de la mer[2].

Artémidore, cité par Strabon[3], rapporte qu'il existe sur la côte océanienne un port naturel appelé port des Deux Corbeaux, parce qu'il s'y trouve deux de ces oiseaux qui ont une de leurs ailes blanche, et que ceux qui avaient entre eux quelques diffé-

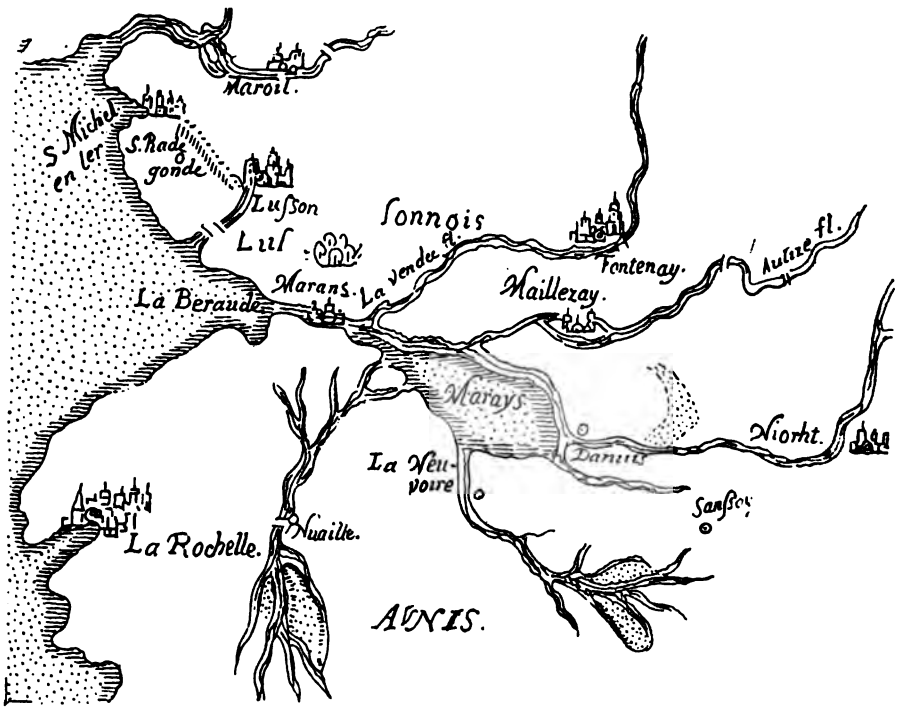

rends exposaient chacun un gâteau sur un lieu élevé vers lequel les deux corbeaux, ayant pris leur vol, mangeaient l'un et gâtaient l'autre, ce qui donnait tort ou raison aux parties. Mais, quoique Strabon rapporte cette légende après avoir parlé des bouches de la Loire, rien n'autorise à affirmer que l'ancien golfe du Poitou, comblé aujourd'hui, représente le *portus*

1. « Quod antiquitus vocabatur portus. » — Voy. A. Ménard, *Essai sur la topographie du pays des Pictons* (*Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1858, 1er trim., p. 279).
2. Id., *ibid.*
3. IV, IV, 6.

Duorum Corvorum, comme le croient certains écrivains de ce pays [1]; nous inclinerions davantage à le porter, comme l'a fait M. Müller dans la carte qui accompagne son édition de Strabon, vers *Corbilon*, près de l'embouchure de la Loire [2]; mais à Nantes même, comme l'a fait Coray [3], il n'y a nulle apparence (voy. plus bas).

« Au sud de l'embouchure de la Loire, l'île de Noirmoutier semble s'affaisser progressivement. Les travaux remarquables de défense contre l'envahissement de la mer indiquent un mouvement lent du sol [4]. » Cette assertion de M. Girard semble être contredite par les lignes qui suivent, puisque le savant ingénieur ajoute que cette île devait être « primitivement plus petite que de nos jours », et qu'elle « devait être éloignée de trois à quatre lieues, tandis qu'elle est actuellement réunie au continent, à toutes les marées basses, par une chaussée carrossable ». On a peine à comprendre comment les causes intérieures, c'est-à-dire se produisant dans les entrailles de la terre, causes qui déterminent à la fois, selon M. Girard, et cette dépression, et l'invasion de plus en plus sensible de la mer, auraient été tout autres, et auraient même eu, sur ce point déterminé, des effets contraires dans les âges précédents. Nous croyons plutôt que l'île de Noirmoutier, qui n'est pas mentionnée par les anciens, car rien ne prouve qu'elle doive être identifiée avec l'*insula Namnetum* ou *Samnitum* de Posidonius, de Strabon et de Denys

1. M. A. Ménard, qui ne paraît pas douter de cette identification, y aide quelque peu en traduisant λιμὴν (port) par *lacus*, ἐφ' ὑψηλοῦ τόπου, par « les îles du lac », et en ajoutant le mot Σάντονες avant ἀμφισβητοῦντες (voy. *loc. cit.*), quoique le nom de ce peuple ne figure pas dans le texte.

2. C'est après avoir parlé de la légende touchant l'île des femmes *Samnites* (pour *Namnetes*, sans doute : voy. plus haut, p. 111), que Strabon ajoute : « Ce que raconte Artémidore sur les corbeaux est aussi très-fabuleux : il existe, sur la côte de l'Océan, un port appelé des *Deux Corbeaux*, etc. », τοῦτο δ' ἔτι μυθωδέστερον εἴρηκεν Ἀρτεμίδωρος τὸ περὶ τοὺς κόρακας συμβαῖνον λιμένα γάρ τινα τῆς παρωκεανίτιδος ἱστορεῖ Δύο Κοράκων ἐπονομαζόμενον. On ne peut rien tirer d'une indication aussi vague quant à l'emplacement de ce port, sinon qu'il ne saurait être confondu avec *Corbilo*, que Strabon nomme ailleurs (IV, II, 1), ni placé à Nantes, qui n'est pas sur la côte océanienne.

3. Voy. son édition de Strabon en français, note sur ce passage.

4. J. Girard, *Les soulèvements et les dépressions du sol sur les côtes de France* (*Bullet. de la Soc. de géogr. de Paris*, sept. 1875, p. 231).

le Périégète[1], était encore rattachée à la côte aux âges historiques. La carte de Pierre Roger, de 1579[2], nous la montre, d'autre part, comme beaucoup plus large dans sa partie méridionale et beaucoup plus près du rivage de Beauvoir-sur-mer[3] qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cette dernière localité était même autrefois sur la côte, comme son nom l'indique, et elle en est présentement distante de 5 kilomètres. Enfin la carte qui accompagne la description du Poitou dans la *Cosmographie* de Merula[4] nous la représente comme rattachée au continent, et ne place en mer que l'îlot des Piquetiers (sans doute l'île du Pilier et les îlots voisins) situé en face de la pointe occidentale de Noirmoutier[5].

Nous croyons donc qu'il s'est produit, sur le littoral compris entre les embouchures de la Gironde et celle de la Loire, un changement considérable dans les temps modernes, et qu'il est dû à deux phénomènes différents : 1° surexhaussement du sol, sensible surtout dans le golfe du Poitou, et moins accusé aux abords de Noirmoutier; 2° action continue de la mer, dont les courants et les ressacs ont amené la rupture, puis la disparition des isthmes et la transformation des avances péninsulaires en îles, comme à l'île Madame, à l'île d'Aix, dont les attaches anciennes à la côte ne sont contestées par personne[6], à l'île de Ré, disjointe sans doute depuis le commencement de l'époque romaine, lorsque le golfe du Poitou, longtemps avant de se combler par l'exhaussement, n'offrait plus qu'un faible passage

1. Voy. plus haut, p. 143 et notes 4 et 5, et plus bas.
2. Atlas d'Ortelius.
3. Écrit *Leaunoir*, par erreur, sur cette carte.
4. Édit. d'Amsterdam, 1621, p. 397.
5. Cette disposition de la carte de Merula est cependant une exagération, car l'île a certainement été constituée comme terre indépendante du continent bien avant cette époque. — Voy. plus bas.
6. Valois (*Not.*, p. 390), se fondant sur des textes du moyen âge, et notamment sur le Panégyrique en vers composé par Pierre de Poitiers :

« Dum placet *Aienses*, pie pastor, visere fratres, etc. »

applique le nom de monastère d'*Aia* à l'île d'Aix. Mais, en admettant cette identification contestable, s'il est parlé dans ce document d'une navigation, il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse de l'île d'Aix plutôt que de l'île d'Yeu (*Oia*).

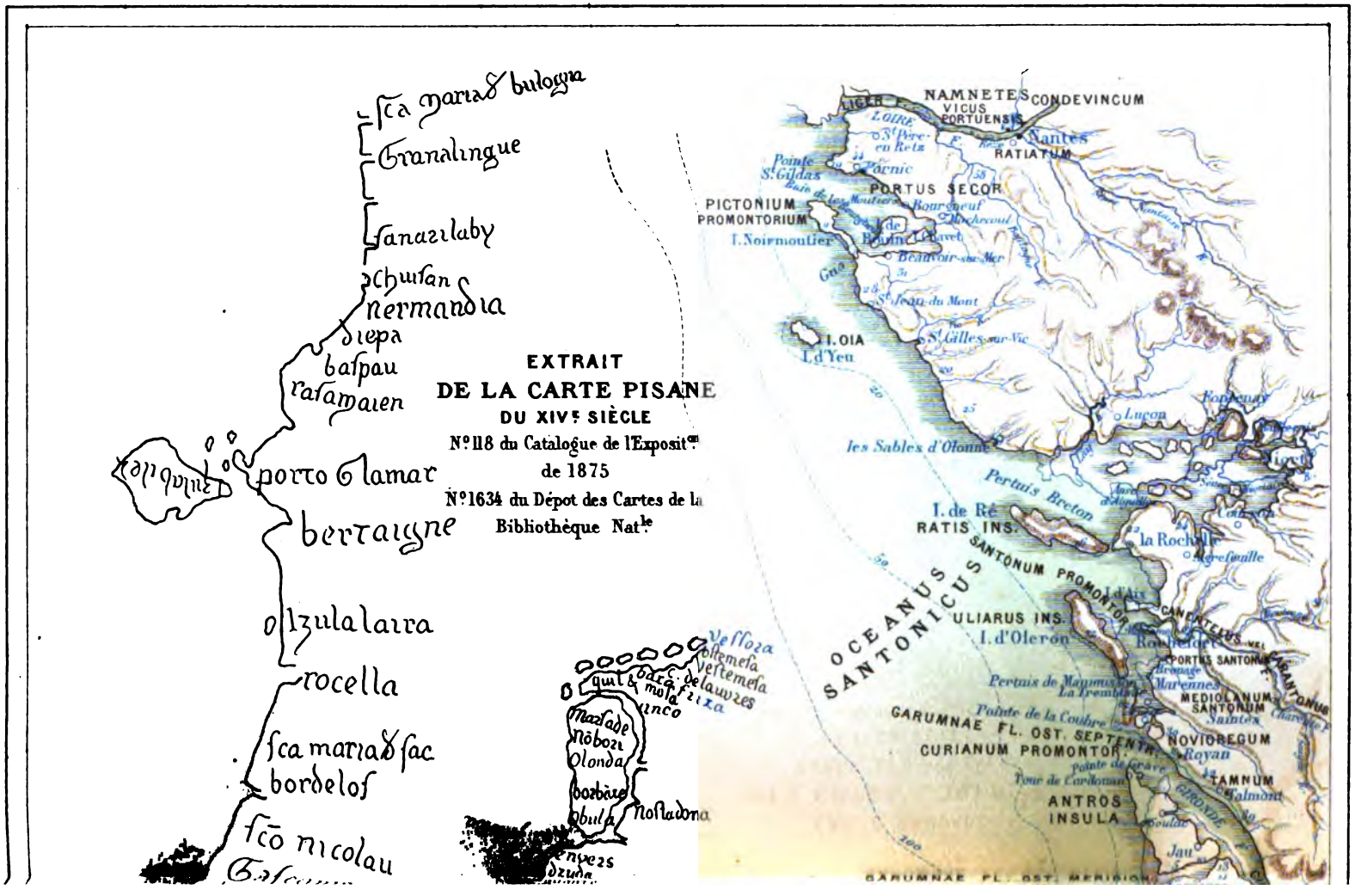
EXTRAIT
DE LA CARTE PISANE
DU XIVe SIÈCLE
N° 118 du Catalogue de l'Exposit.on
de 1875
N° 1634 du Dépot des Cartes de la
Bibliothèque Nat.le
sca maria & bulogna
Granalingue
sanazilaby
chuisan
nermandia
diepa
baspau
rasamaien
porto & lamar
bertaigne
olzulalaira
rocella
sca maria & sac
bordelos
sco nicolau
NAMNETES
CONDEVINCUM
VICUS PORTUENSIS
Nantes
RATIATUM
PORTUS SECOR
PICTONIUM PROMONTORIUM
I. Noirmoutier
I. OIA
I. d'Yeu
les Sables d'Olonne
Pertuis Breton
I. de Ré
RATIS INS.
la Rochelle
SANTONUM PROMONTOR.
OCEANUS SANTONICUS
ULIARUS INS.
I. d'Oleron
CANENTELUS
PORTUS SANTONUS
MEDIOLANUM SANTONUM
Saintes
GARUMNAE FL. OST. SEPTENTR.
CURIANUM PROMONTOR.
NOVIOREGUM
Royan
TAMNUM
Talmont
ANTROS INSULA
Jau
GARUMNAE FL. OST. MERIDION.

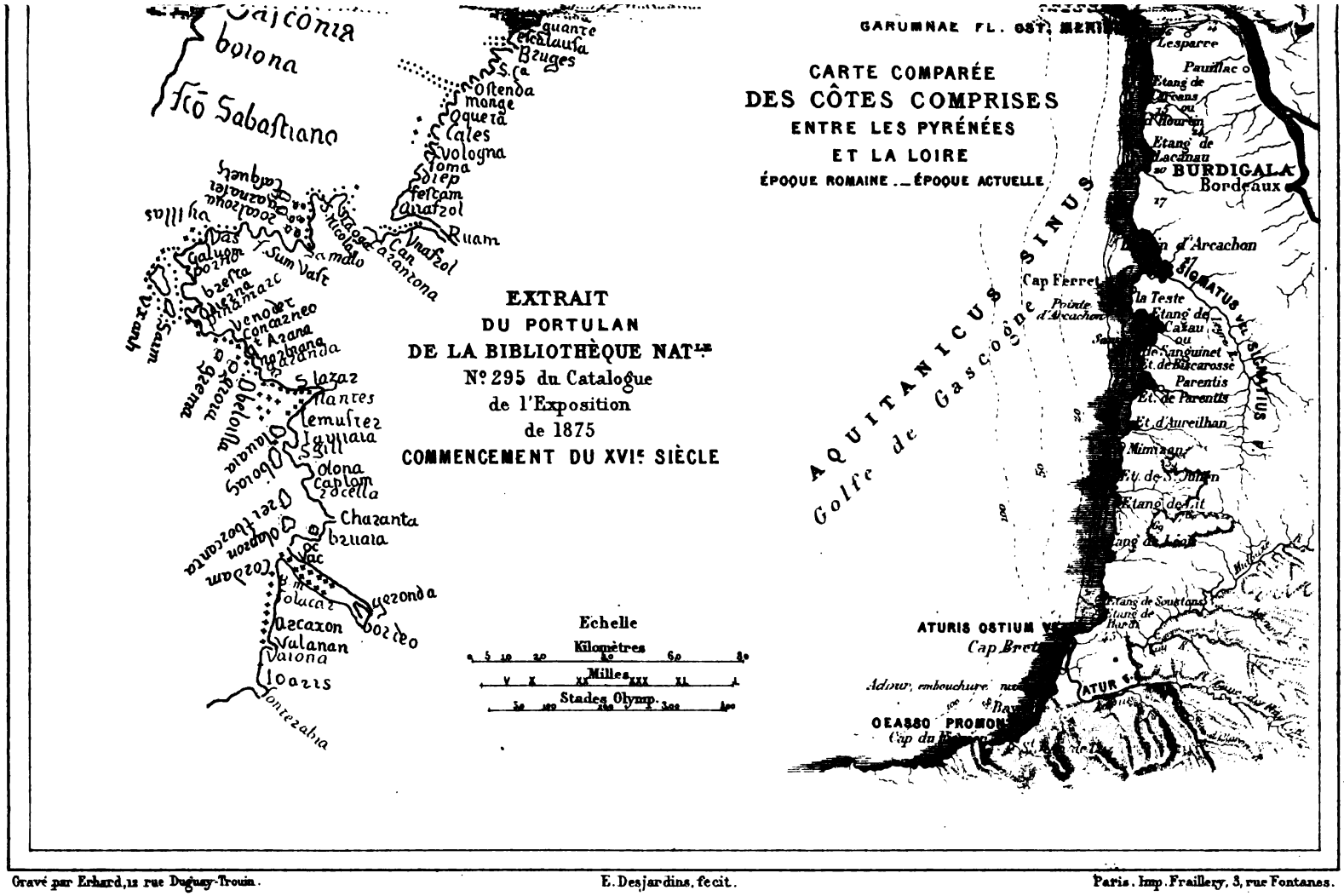

l'Etat ancien en noir — l'Etat moderne en bleu

aux flots du large. On comprend que le ressac, en changeant la direction des vagues, ait dû entamer l'isthme qui reliait l'île de Ré au continent, et soit parvenu à rejoindre la mer des *Santones*, travail accompli plus anciennement pour l'île d'Oléron. Enfin, Noirmoutier, qui commence à paraître historiquement, à propos de la fondation, en 680, par saint Philbert, du *Monasterium Nigrum*[1], dont elle reçut le nom, était, à cette époque, l'*insula Herius* ou *Heis*[2]. Mais ce n'était probablement pas depuis longtemps : on remarquera que l'Anonyme de Ravenne (IXe siècle), qui mentionne l'île d'*Oia* (île d'Yeu)[3], et l'île de *Ratis* (île de Ré), ne la cite pas plus que l'*Itinéraire maritime*, dans lequel sont nommées cependant l'île de Sein, *Sina*, — Belle-Ile, *Vindilis*, — et deux îles, sans doute voisines, *Siata* et *Arica*[4], que nous croyons devoir être cherchées au nord des bouches de la Loire, et que l'on avait placées mal à propos, selon nous, aux îlots de Houat et de Hoedik.

Nous avons dû renoncer à faire concorder, pour la section de la côte comprise entre la Garonne et la Loire, les distances fournies par Marcien d'Héraclée avec les latitudes de Ptolémée, et il nous semble absolument impossible de justifier les unes et les autres en les appliquant au littoral ancien ou actuel[5]; mais, si nous ne savons où étaient le *Pictonium promon-*

1. A cause des vêtements noirs des moines de Saint-Colomban, dont la règle était suivie dans ce monastère.

2. Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 245.

3. Voici le texte de l'édition de Pinder et Parthey (Berlin, 1860) : « *Ratis, Corda, Noetoia* » (V, 33). Mais M. Alfred Jacobs a rétabli la vraie lecture : « *Ratis, Cordano et Oia* » (*Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*, Paris, 1858, p. 49). En effet, le nom d'*Oia*, appliqué à l'île d'Yeu, est très-connu, et Valois le premier a démontré qu'il convenait d'adopter cette synonymie (*Notit. Gall.*, p. 390). Il rapporte le texte de Baudemond, dans la Vie de saint Amand : « *Oiam* insulam quae a litore Oceani maris XL distat millibus... petiit. » Or l'île d'Yeu n'est qu'à 25 kilomètres de la côte (XVII milles); mais le lieu d'embarquement devant être, au moyen âge, dans le golfe du Poitou, nous avons en effet, entre cet ancien littoral, vers Talmont, par exemple, et l'île d'Yeu, 59 kilomètres de traversée, ce qui fait bien XL milles.

4. Wesseling, pages 509-510.

5.

PTOLÉMÉE (II, VII, *al.* VI, 1).			MARCIEN D'HÉRACLÉE (*Peripl.*, II, 21).	
Bouches de la Garonne...	17° 30′,	46° 30′.	De la Garonne au promontoire des *Santones*.	475 st. (79 kil.), *alias* 325 st. (60 kil.).
Port des *Santones*.....	16° 30′,	46° 45′.		
Promontoire des *Santones*.	16°,	47° 15′.		

torium et le *Sicor* ou *Secor portus* de Ptolémée, il est du moins permis de tenter, pour ces deux positions, un accord entre les textes anciens et l'étendue de la côte moderne.

Soit que nous considérions l'île de Noirmoutier comme anciennement rattachée au continent, ou comme formant une île déjà au temps de Ptolémée, rien ne s'oppose à ce que le *promontorium Pictonium* ait été la pointe septentrionale de cette île. Cet emplacement une fois admis, le *portus Secor*[1] pourrait être placé au fond de la baie de Bourgneuf : soit aux environs de Machecoul et de Bourgneuf même, soit plutôt à Pornic. Cette partie, du moins, des distances de Marcien se trouverait justifiée : Bourgneuf étant à 34 kilomètres (185 stades) des

Bouches du fl. *Canentelus*.	17° 15′,	47° 45′.	De ce promontoire aux bouches de la Charente.	560 st. (103 kil.), *alias* 550 st. (65 kil.).
Promontoire *Pictonium*..	17°,	48°.	De ces bouches au promontoire *Pictonium*.	210 st. (35 kil.), *alias* 150 st. (27 kil. 1/2).
Port *Sicor*.....	17° 30′,	48° 15′.	De ce promontoire au port *Sicor*.	309 st. (55 kil. 1/2), *alias* 290 st. (43 kil. 1/2).
Bouches de la Loire.....	17° 40′,	48° 30′.	De ce port aux bouches de la Loire.	185 st. (34 kil.), *alias* 155 st. (28 kil.).

Nous ferons remarquer que les erreurs de Marcien sont telles, qu'en additionnant à part les chiffres *maxima* et les chiffres *minima* exprimant les distances entre la Garonne et la Charente d'une part, entre la Charente et la Loire de l'autre, la Charente serait plus éloignée de la Garonne que de la Loire de 340 stades (63 kilomètres) pour le chiffre maximum ou de 280 stades (51 kilomètres) pour le chiffre minimum. Or on sait que les bouches de la Charente sont à 35 kilomètres de la Gironde et à 290 des bouches de la Loire.

1. Σικὸρ λιμήν est la leçon des manuscrits de Marcien (II, 21) et du plus grand nombre de ceux de Ptolémée (II, II, *al.* VI, I) : mais celui de Paris, n. 1401, porte Σηκὸρ λιμήν; d'anciennes éditions donnent Σηκώρ. On a placé *Secor* à Corsept, sur la Loire même, à 1 kilom. 1/2 à l'ouest de Paimbœuf; mais cette opinion ne peut s'accorder avec les distances et le texte même des deux géographes. Il est vrai que les Bretons prononcent Cor-sé, ce qui représenterait le nom antique de *Secor*, sans autre altération que la transposition des syllabes (voy. *Corbilon, Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire*, par le vicomte Édouard Sioc'han de Kersabiec, Nantes, 1869, p. 58-59, où l'auteur cite l'opinion de M. Bizeul). Cette analogie, plus apparente que réelle, ne saurait prévaloir contre les textes, et M. de Kersabiec a le plus grand tort de dire, à propos de la synonymie qu'il propose de Corsept avec *Secor*, que « la position géographique de Corsé (*sic*) répond parfaitement à celle que Ptolémée donne à ce port des *Pictones*, situé immédiatement auprès des bouches de la Loire ». Ptolémée ne dit pas cela, et c'est précisément la latitude exprimée dans ce passage du géographe grec qui rend l'opinion de M. de Kersabiec inadmissible.

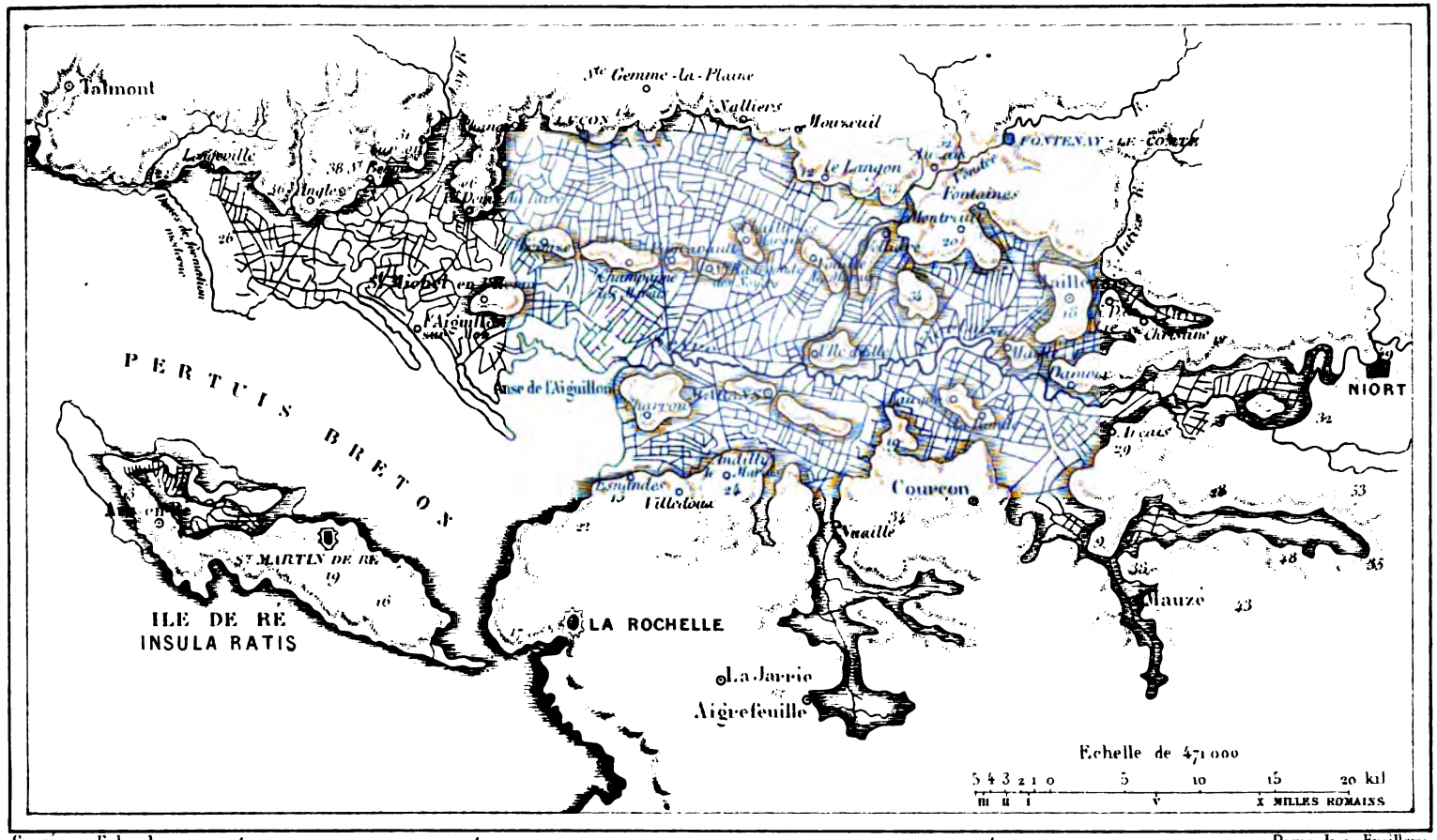

Gravé par Erhard

Paris Imp Fraillery

GÉOGRAPHIE COMPARÉE DE L'ANCIEN GOLFE DU POITOU A L'ÉPOQUE ROMAINE ET A L'ÉPOQUE ACTUELLE

L'état ancien en noir — L'état actuel en bleu.

bouches de la Loire et à 43 kilomètres 1/2 (290 st.) de la pointe nord de Noirmoutier, et Pornic à 28 kilomètres (155 st.) de la Loire et à 55 kilomètres 1/2 (300 st.) de la même pointe de l'île. Ajoutons que le nom *Sicor*, Σικὸρ ou Σηκὸρ, auquel on a cherché, sans la trouver, une étymologie celtique, pourrait bien n'être qu'une transcription grecque du mot latin *securus* : « *portus Securus* [1]. »

Ptolémée et Marcien étant les seuls qui mentionnent le *portus Secor*, il est difficile de ne tenir aucun compte des indications que leurs textes nous fournissent quant à l'emplacement de ce port. Or Ptolémée le porte à 15′ de latitude, et Marcien à 185 stades (10 kilom.) de l'embouchure de la Loire, latitude et distance qui ne sauraient convenir à Corsept (situé à un kilom. à l'ouest de Paimbœuf, sur la Loire même), et qui nous conduisent au contraire à Pornic, dont la situation abritée dans une crique de la baie de Bourgneuf et les nombreuses antiquités qu'on y a récemment découvertes [2] semblent justifier l'identification que nous proposons avec le *portus Secor*.

Cette baie sépare aujourd'hui l'île de Noirmoutier du continent, et l'on sait qu'à la marée basse on peut franchir à pied sec la passe de Gua. Dans la période actuelle, l'île tend de plus en plus à se réunir à la terre ferme. Il y a cent ans, la passe était plus large : mais cela ne prouverait pas qu'elle le fût davantage à l'époque romaine ; le contraire nous paraît être la vérité. Ces fluctuations dans la ligne du littoral n'auraient rien qui nous dût étonner ; elles s'expliquent en raison du double phénomène de l'exhaussement de la côte et du ressac maritime. Nous avons ici, en minime proportion, les mêmes causes produisant les mêmes effets que pour le golfe du Poitou et l'île de

1. Ce qui serait d'ailleurs parfaitement conforme aux usages de Ptolémée, le géographe écrivant, par exemple, φόσσαι, κολωνία, φόρος, transcriptions de *fossae*, *colonia*, *forum*, mots latins qui ne sont pas précisés par les autres écrivains anciens.

2. Ce sont surtout des *tumuli*. — Voyez en dernier lieu la communication faite, Sorbonne, à la *réunion des Sociétés savantes des départements*, séance du jeudi 20 avril 1876, par M. le baron de Wismes (*Journal officiel* du 22 avril 1876, p. 2860-2861)

Ré. La baie de Bourgneuf, autrefois très-profonde et s'avançant dans les terres jusqu'à Machecoul, entourait certainement de ses eaux le territoire de Bouin, qui porte encore le nom d'*Ile de Bouin*, bien qu'il soit rattaché au continent, et baignait Beauvoir, appelé toujours Beauvoir-sur-mer, bien que ce bourg soit présentement situé à 5 kilomètres de la plage : Noirmoutier, qui n'a pas de nom romain, pouvait être alors plus près de la terre ferme et même former une avance de la côte dans la mer, avance terminée, comme nous l'avons dit plus haut, par le *Pictonium promontorium*. Mais lorsque la baie de Bourgneuf commença à se combler, les flots ne trouvant plus, dans cette profonde et tranquille retraite, l'espace nécessaire pour calmer leur impétuosité, firent ressac au sud, et, ne rencontrant qu'une faible résistance de ce côté, la détruisirent et se frayèrent un passage, comme au sud de l'anse de l'Aiguillon : c'est ce qui eut lieu sur toute cette côte entre la Gironde et la Loire, et c'est ce qui explique comment — les anciennes îles, situées dans les rentrées de la mer, ayant été réunies à la côte par suite de l'exhaussement du sol, comme les îles Bouin et Chavet et celles du golfe du Poitou — les langues péninsulaires, comme Noirmoutier, Ré, Aix, Madame, et, plus anciennement, Oléron, toutes orientées de même, du sud-est au nord-ouest, sont devenues des îles maritimes. Aussi, des cinq que nous venons de citer, n'en est-il qu'une seule qui ait été nommée par les Romains, Oléron (*Uliarus*). Point de doute que l'île Bouin n'ait été entourée d'eaux pendant l'époque romaine, puisqu'elle nous apparaît telle encore au XVIe siècle, dans la carte de Pierre Roger, datée de 1579[1]. On y voit figurer *Leauvoir sur mer* (pour Beauvoir), en effet sur la mer. Les îles de *N. Dame de Bouin* et de Chavet y sont parfaitement distinctes de la terre ferme. *N. Dame de Mons* (pour Notre-Dame du Mont) et *S. Ian de Mons* (pour Saint-Jean du Mont) sont sur la côte maritime. Si nous nous reportons maintenant

1. *Pictonum vicinarumque regionum fidiss. descriptio, auctore nobili dnō Petro Rogiero*, etc. (dans le *Theatrum orbis* d'Ortels). Voyez l'extrait, page 217.

au portulan du commencement du XVIe siècle (pl. VI), nous y voyons, au nord de Saint-Gill, Jaunaia et Lemuster, qui nous représentent certainement Saint-Jean du Mont et les Mou-

Extrait de la carte de Pierre Roger, 1579.

tiers (entre Bourgneuf et Pornic). C'est donc seulement entre ces deux positions que la côte a changé et que la baie a continué de se combler depuis le XVIe siècle[1].

Nous avons rapporté plus haut[2] la légende des femmes *Samnites*, nom pour lequel nous avons adopté la lecture *Namnètes*. On a vu que ces femmes, adonnées à un culte dionysiaque, habitaient une petite île située à l'embouchure de la Loire[3], d'où nous avions conclu que cette île pouvait être identifiée avec Noirmoutier. Mais, ayant étudié de nouveau la topographie comparée de l'embouchure de la Loire, nous croyons utile de revenir sur ce point en restituant, sur des données nouvelles, le littoral de ces parages tel qu'il devait être à l'époque romaine.

C'est à M. Sioc'han de Kersabiec que revient l'honneur de

1. Voy. *Documents sur l'île Bouin* (*Vendée*), précédés d'une Notice historique par MM. Luneau et Ed. Gallet. Nantes, 628 pages in-8° et 2 cartes.

2. Page 143 avec la note 4, et page 144.

3. Strab., IV, IV, 6 : ἐν δὲ τῷ Ὠκεανῷ φησιν εἶναι νῆσον μικράν οὐ πάνυ πελαγίαν, προκειμένην τῆς ἐκβολῆς τοῦ Λείγηρος ποταμοῦ, κ. τ. λ.

ce redressement géographique. Empressons-nous de dire d'abord qu'il y a deux parts à faire dans ses *Études archéologiques*[1] : 1° ce qui résulte tant de ses recherches personnelles sur le sol que du rapprochement des faits observés avec les textes classiques et avec ceux du moyen âge; 2° les considérations ethnographiques et les discussions étymologiques auxquelles donnent lieu les unes et les autres. La première part est excellente; la seconde nous a paru si fâcheuse, qu'aux yeux de la plupart des lecteurs elle infirmera la valeur de l'autre : tels sont la rigueur et l'absolutisme de la critique en France, que, la preuve d'un vice d'esprit ou d'un défaut de jugement étant faite, on ne veut rien examiner et l'on passe outre; ce qui n'est pas juste, surtout pour les sciences positives. Nous croyons que l'auteur a trouvé la solution des grands problèmes vainement cherchée jusqu'à lui, et que, s'il se fût borné à constater le résultat de ses découvertes, son livre eût été jugé comme un des meilleurs sur cette matière; mais malheureusement il s'est perdu dans le dédale des étymologies, sans guide, sans méthode, sans connaissances sérieuses de la linguistique, ne soupçonnant même pas que la philologie a des lois fixes et qu'il existe une science appelée la phonétique. Construisant sur une telle base tout un édifice de rapprochements chimériques, emporté par une imagination sans frein, il a écrit le roman des embouchures de la Loire. Il croit y reconnaître les vestiges des civilisations de l'Orient, et il fait successivement défiler devant nous les Phéniciens, les Celtes, les Grecs, voire même les Égyptiens, nous laissant le pénible labeur de trier dans son livre le bon grain de l'ivraie. Nous ne craignons pas d'affirmer toutefois que le lecteur qui entreprendra de dégager la vérité des rêveries et des erreurs qui l'obscurcissent sera récompensé de sa peine.

Pour procéder avec ordre, disons d'abord que les documents anciens, comparés à ceux du moyen âge, prouvent que la région

1. *Études archéologiques. Corbilon, Samnites, Vénètes, Namnètes, Bretons de la Loire.* Nantes, 1868, gr. in-8° de 176 pages, et une carte très-grossièrement autographiée.

de la rive droite de la Loire, depuis Coueron, à 15 kilomètres en aval de Nantes, a été, depuis l'époque romaine, très-sensiblement modifiée au point de vue physique. Les parties basses et marécageuses que l'on rencontre au sud et à l'ouest de Saint-Étienne et de Savenay, étaient jadis couvertes par les eaux et y formaient des rentrées, sorte d'anses naturelles du fleuve. Mais, si nous atteignons les vastes marais de la Grande Brière, nous pourrons facilement reconstituer par la pensée un immense ensemble d'étangs, fluviaux et maritimes tout à la fois, dont nous n'avons plus sous les yeux que les laisses paludéennes. Nous reconnaissons, dans cette région basse, des sommets ou des plateaux qui rappellent d'anciennes îles. Tel est le sol, surélevé de 13 et 17 mètres, qui entoure Donges-sur-Loire; tels ceux de Montoir de Bretagne, à l'ouest du précédent; de Saint-Joachim, au nord, et de Berné, à l'est, tout près de Pont-Château, où la rivière de Brivé se perdait jadis dans les étangs, à 29 kilomètres en amont de son embouchure actuelle dans la Loire[1]. Cette plaine liquide, et probablement navigable, s'étendait au nord du fleuve. Elle occupait un espace circonscrit par Saint-Nazaire, Saint-André des Eaux, Saint-Lyphard, Herbignac, Lachapelle-des-Marais, Sainte-Reine, Crossac, Pont-Château, Prinquiau, Savenay et Lavau. Elle devait communiquer avec le fleuve par un accès de 8 kilomètres de large, librement ouvert entre Donges et Saint-Nazaire, et, en amont de ce point, par un autre estuaire de 3 kilomètres entre Donges et Lavau. Au nord-ouest, un passage artificiellement approfondi — comme en témoigne le double retranchement de Saint-Lyphard, élevé des deux côtés d'une *fosse*[2] — laissait passer les eaux du flux dans les étangs, et déversait le trop-plein de l'étang dans l'Océan, à la marée basse. Cette double communication de l'étang de la Grande Brière, avec

1. Sioc'han de Kersabiec, *op. cit.*, p. 78.
2. Sioc'han de Kersabiec, *op. cit.*, p. 79-80. — Voy. la description que l'auteur donne de ces retranchements et les légendes guerrières qu'il a recueillies dans les pays environnants, à Pont-d'Os, par exemple.

le fleuve d'une part, et avec la mer de l'autre, avait naturellement pour effet de former une île du territoire de Guérande. Cette île, qui n'avait pas moins de 32 kilomètres de long entre Saint-Nazaire et la pointe du Castelli, et 20 kilomètres dans sa plus grande largeur, donne, sur ses pourtours, les cotes de 15 mètres du côté de l'étang, et se relève sur la face qui regarde la mer, où elle atteint 36, 31, 50, 35 et 29 mètres. Guérande est le point le plus élevé de ce plateau insulaire. Au pied même de cette petite ville moderne était un port à l'époque de l'invasion des Normands, et ce port devait être situé près de Kramagen, vers Saillé, aujourd'hui à 4 kilomètres de la mer dans la direction du sud, et à 7 kilomètres dans la direction du nord[1]. Donc Croizic et Batz étaient détachés de la côte ferme. A défaut d'autres preuves, l'aspect seul du Croizic (27 mètres d'altitude), et de ce qu'on appelle encore l'*île de Batz*, avec le Pouliguen et la pointe de Pen-Château (15 mètres), suffirait à démontrer que c'est depuis très-peu de temps que ces deux anciennes îles ont été rattachées à la terre par le pays des Salines. L'étang salé du Grand Traict, à l'est du Croizic, témoigne même par son nom (*trajectus*) qu'un libre passage existait entre ces deux îles et le plateau de Guérande[2] (Pl. VII).

Dans ce pertuis se trouvait même une autre île, celle de Saillé. L'île de Batz est encore désignée sous le nom d'*insula Bafus* au IXe siècle[3], et sous son vrai nom dans l'acte de fondation du prieuré[4]. Pline, d'autre part, semble donner à entendre que toutes les îles de la côte, jusqu'à Oléron, située dans le golfe d'Aquitaine, appartenaient aux Vénètes et étaient dites

1. *Vita B. Albini*, par le moine de Saint-Aubin d'Angers, dans les Bollandistes, 1er mars. — Cf. Kersabiec, *Corbilon*, p. 146.

2. Ce même nom se retrouve en Loire, en amont de Saint-Nazaire, et rappelle aussi un ancien passage des eaux, celui des étangs signalés plus haut.

3. A propos de l'invasion des Normands, le moine Ermentaire, parlant du vol commis au tombeau de saint Philbert, nous montre les auteurs du sacrilége comme parvenant « ad quamdam Britanniae insulam, cui *Bafus* nomen inditum ». (Bolland., *Vita S. Philberti*.)

4. On y lit ces mots : « ... *insulam* quae vocatur Bath. » — *Hist. de Bretagne, Preuves*, I, col. 345-348.

Vénétiques[1]. Or ces îles étaient nombreuses, « *complures*; » mais comme Noirmoutier et l'île de Ré ne sont nommées par aucun géographe, attendu qu'elles n'existaient vraisemblablement pas encore et ne devaient former que des péninsules à cette époque, il ne resterait, pour justifier le texte de Pline, que Belle-Isle, Quiberon, qui était alors une île, comme nous le verrons plus bas, et l'île d'Yeu ; car les îlots de Houat et de Hoedik ne méritent guère d'être comptés. Mais il en serait tout autrement si l'on comprenait aussi sous le nom d'îles Vénétiques le plateau de Guérande et les territoires de Croizic, de Batz, de Saillé, enfin des domaines de Montoir et de Donges, et que l'on vît dans ce vaste ensemble un véritable archipel aux bouches de la Loire. On remarquera que l'*Itinéraire maritime* observe un certain ordre géographique dans l'énumération des îles. Or cette liste se termine par les cinq noms suivants : « *Uxantis* (qui est certainement Ouessant) ; *Sina* (Sein) ; *Vindilis* (Belle-Ile) ; » puis viennent « *Siata*, *Arica*[2] », qui semblent désigner aussi les deux principales îles du même groupe des bouches de la Loire.

César parle aussi de ces îles des Vénètes, et, tout ce qu'il rapporte du pays maritime, théâtre des opérations principales de la troisième campagne, nous paraît, comme à M. de Kersabiec, s'expliquer très-difficilement si nous plaçons le champ de bataille sur les bords du Morbihan (nous prouverons bientôt que ce golfe n'existait pas à l'époque romaine et que toutes les îles qu'il renferme étaient rattachées à la terre ferme) ; elle devient au contraire très-intelligible si on le place dans les îles situées vers l'estuaire de la Loire. En effet, dans ce pays, physiquement rétabli tel qu'il devait être au Ier siècle avant notre ère (voy. pl. VIII), on comprend pourquoi César avait ordonné à Crassus de construire les « *naves longae* » propres à manœuvrer dans une région où « les routes de terre étaient

1. IV, XXXIII (XIX), 2 : « *insulae* complures Venetorum quae et *Veneticae* appellantur, et, in Aquitanico sinu, *Uliarus*. »
2. Page 509.

souvent interceptées par les marées, et dont les Romains ne connaissaient ni les bas-fonds, ni les ports, ni les îles[1] ». Il faut se rappeler aussi que la situation des *oppida*, dont parle César, « sur des langues de terre ou des promontoires, » étaient des lieux inaccessibles aux piétons pendant la pleine mer, et aux navires à la marée basse; que le flux et le reflux en rendaient le siége fort difficile; et que, si quelquefois les assiégeants parvenaient à contenir la mer à l'aide de digues et de terrasses poussées jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, voyant la défense compromise, faisaient approcher leurs nombreux navires, y chargeaient tout ce qu'ils possédaient, et se retiraient dans les villes voisines où les mêmes avantages perpétuaient la résistance[2]. Les carènes des Vénètes étaient d'ailleurs plus plates que celles des Romains, ce qui leur permettait de glisser sur les bas-fonds et de se bien comporter à la marée basse, étant ainsi mieux appropriés à la nature du pays[3]. Pour toutes ces raisons, César, après avoir attaqué plusieurs *oppida*, comprenant qu'il se consumait en efforts impuissants, et qu'il était impossible de réduire un ennemi qui se dérobait incessamment à ses poursuites, résolut d'attendre l'arrivée de sa flotte. Dès qu'elle se présenta, et aussitôt que l'ennemi l'aperçut, les navires gaulois, au nombre de 220 environ, sortirent du port et se rangèrent en face des vaisseaux romains[4].

1. III, 9 : « ... pedestria esse itinera concisa aestuariis...; Romanos neque... eorum locorum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus, insulasque novisse. »

2. *Ibid.*, 12 : « ... erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut, posita in extremis lingulis promontoriisque neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se aestus incitavisset;... neque navibus quod rursus, minuente aestu, naves in vadis afflictarentur : ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur..... extruso mari aggere ac molibus, atque his oppidi moenibus adaequatis, suis fortunis desperare coeperant; magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua deportabant omnia, seque in proxima oppida recipiebant : ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci defendebant. »

3. *Ibid.*, 13 : « ... carinae [Venetorum] aliquanto planiores quam nostrarum navium, quo facilius vada ac decessum aestus excipere possent... reliqua, pro loci natura, pro vi tempestatum, illis essent aptiora et accommodatiora. »

4. *Ibid.*, 14 : « Compluribus expugnatis oppidis, Caesar ubi intellexit frustra tantum laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his nocere posse, statuit expectandam classem, quae ubi convenit, ac primum ab hostibus visa est, circiter CCXX naves eorum... profectae e portu, nostris adversae constiterunt. »

Or, c'est de la Loire que sortait la flotte romaine[1], d'après le récit de Dion Cassius, et le même écrivain, après avoir fait, à peu près dans les mêmes termes que César et Strabon[2], la description des défenses des Vénètes, dit expressément que l'Océan les entourait pour ainsi dire toutes de ses eaux[3]. César assista à la bataille navale avec l'armée de terre qui occupait, à peu de distance, toutes les collines et tous les points élevés d'où la vue pouvait s'étendre sur la mer[4]. Il importe de rappeler aussi que cette victoire navale termina la guerre des Vénètes et « de toute la côte maritime[5] ».

D'après toutes les circonstances de la lutte et toutes les descriptions qui en accompagnent le récit, la région des anciennes îles de l'embouchure de la Loire semble convenir et s'adapter parfaitement au texte de César, mais on n'en saurait dire autant des côtes du Morbihan. M. de Kersabiec fait observer avec raison que, dans ces parages, il n'y a « que le golfe d'Étel, au delà de Quiberon, qui présente des îlots et des bas-fonds découvrant à marée basse, et où les *oppida* décrits par César auraient pu être situés. « Le Morbihan, poursuit-il, n'offre rien de semblable : la mer y est toujours à hauteur navigable pour les barques autour des îles[6]. » Mais les explications de l'antiquaire breton se trouveront établies plus bas d'une façon bien plus décisive qu'il ne semble le croire lui-même par la démonstration que nous ferons de la non-existence des îles de ce golfe au temps de César. Les observations de M. de Kersabiec sont d'ailleurs fortifiées par celles de M. Taslé[7].

1. Dio Cass., XXXIX, 10 : διά τε τοῦ Λίγρου ποταμοῦ πατεκόμισε.
2. Strabon, IV, IV, 1.
3. Dio Cass., *ibid.* : ὁ Ὠκεανὸς πάσας, ὡς εἰπεῖν, αὐτὰς περικλύζων.
4. Cæsar, *B. G.*, III, 14 : « ... in conspectu Caesaris atque omnis exercitus res gerebatur... omnes enim colles ac loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur. »
5. Id., *ibid.*, 16 : « ... quo praelio bellum Venetorum totiusque orae maritimae confectum est. »
6. Kersabiec, *op. cit.*, p. 85.
7. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1er semestre, 1867 : « J'ai souvent parcouru la côte, dit M. Taslé, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à Saint-Gildas, et j'avoue que nulle part je n'ai jamais pu reconnaître dans la configu-

Le même auteur se demande comment il est possible que deux flottes, sans s'être donné le mot et sans se voir, aient pu partir, l'une des bouches de la Loire, l'autre du fond du Morbihan, aient franchi, soit à la voile, soit à la rame, et marchant dans deux directions opposées, l'espace considérable de 85 kilomètres qui sépare ces deux points de la côte, et cela avant midi, puisque la bataille a duré la plus grande partie du jour[1]. En plaçant César et les autres témoins de l'action à Saint-Gildas, au sud-ouest de Sarzeau, dans la presqu'île de Ruis, comme l'a fait l'auteur de la *Vie de César*[2], on l'éloigne donc beaucoup trop de la région de la Loire où s'étaient faits les préparatifs de la bataille navale et où s'était donné le signal du départ.

Que toute la région de Guérande, autrefois archipel, ait été un centre de population gauloise et un des points où se rencontrent les plus nombreux témoignages de l'activité des anciens Celtes, on ne saurait le nier en présence de la moisson d'informations archéologiques faite dans le pays même par l'auteur de *Corbilon*[3]. Mais ce qui importait le plus, c'était d'établir que les Vénètes s'étaient avancés jusqu'à la Loire : M. de Kersabiec l'a démontré avec un grand appareil de preuves historiques. Outre que Pline et César attribuent à ce peuple l'hégémonie et même la domination effective sur tout le littoral de cette région océanique, les textes des premiers temps du moyen âge nous offrent une attribution constante du pays de Guérande et

ration actuelle des lieux aucun point qui ressemble à un *oppidum* vénète, tel que ceux dont César fait la description. »

1. Id., *ibid.*, p. 88-89.

2. Tome II, chap. VI.

3. M. Sioc'han de Kersabiec mentionne le menhir de Batz (p. 102); la pierre levée de Saillé, et, à l'est de cette ancienne île, la butte de Diaulet, qui a donné, à la suite des fouilles entreprises dans ces derniers temps, des débris gaulois et romains (p. 103); les six rochers de Kramagen, au sud de Guérande, offrant des formes et des dessins grossiers; l'*oppidum* gaulois de Pen-Château, formant, au sud de l'île de Batz, un espace triangulaire fortifié de 10 hectares d'étendue, avec ses retranchements artificiels de 20 à 25 mètres, ses constructions de pierres énormes et ses roches taillées à pic sur la côte (p. 84); les substructions et les poteries gauloises de Batz et de Saillé (p. 85); sans parler des *Grands fossés* de Saint-Lyphard, vaste système de défense et aussi de communication fort ancienne entre la mer et la Grande Brière (p. 79 et suiv.).

du Croizic aux Vénètes, puis aux Bretons. Sidoine Apollinaire nous montre ces derniers établis sur la Loire[1]. Fortunat, parlant de saint Aubin, dit qu'il était originaire du pays *Vénétique*[2]. Or nous savons que saint Aubin était né à Guérande, d'après un passage de la vie de ce saint personnage écrite par un moine de l'abbaye qui portait son vocable à Angers, vie qui figure dans les Bollandistes: ce passage dit clairement que le lieu de sa naissance était « dans le territoire vénète, au village situé sur le littoral de l'Océan, et appelé en langue bretonne *Guenran*, lieu très-fréquenté alors à cause du commerce du sel[3] ». Toute cette région portait même le nom de *Veneda*, et c'est sous ce nom que les écrivains du IXe siècle la désignent, et rapportent que les anciens Gaulois eux-mêmes la désignaient; mais *Veneda* était surtout une certaine ville située aux bouches de la Loire et sur l'Océan[4]. Quant à l'extension de la Bretagne jusqu'à la Loire, il n'y a pas lieu de s'y arrêter; personne ne songera à la contester.

De la restitution physique de cette région maritime telle qu'elle devait être à l'époque romaine découle donc tout un ensemble de faits qui modifient les notions reçues jusqu'à ce jour pour la géographie comparée des bouches de la Loire.

En partant du *portus Secor*, que nous avons placé à Pornic,

1. En 468 : « Britannos super *Ligerim sitos...* » — Voy. *Hist. de Bret.*, *Preuves*, I, col. 185.

2. *Vita Beati Albini* : « Beatissimus Albinus, *Veneticae regionis Oceani Britannici*, quae est confinis indigena, non exiguis parentibus oriundus. » — Cf. Kersabiec, *op. cit.*, p. 144.

3. « Nec vero terra nativitatis sancti praesulis munificentiae virtutum ejus extitit immunis. In *Venetensi* namque *territorio*, vicus quidam est in littore Oceani maris situs, quam britannica lingua *Guenran* vocant, ob plurimum commercium salis populosus. » (Bolland., 1er mars.) — M. de Kersabiec fait remarquer que *guen*, en breton, signifie blanc, *albus*, *albinus*.

4. Ermold le Noir (Nigellus), qui accompagnait Louis le Pieux dans son expédition contre Morwan, roi de Bretagne, parle d'une ville où l'empereur tint conseil, qui était située sur la mer, aux bouches de la Loire, et qui s'appelait *Veneda* au temps des Gaulois.

« Est urbs fixa maris, Ligeris quo fluminis unda
Aequor arat late ingrediturque rapax,
Veneda cui nomen Galli dixere priores. »

Cf. *Hist. de Bret.*, *Preuves*, I, col. 296.

nous pénétrons dans la Loire, et nous remontons le fleuve en suivant la rive gauche, qui n'a pas sensiblement changé depuis. En face de Nantes, nous trouvons *Ratiatum* (Rezé), chef-lieu de cité des *Pictones*[1].

Il est aujourd'hui démontré qu'au Ier siècle de notre ère il existait à Nantes un simple *vicus* appelé *vicus Portus* ou *vicus Portensis* (pour *Portuensis*)[2], ou *portus Nam-*

1. Ptolém., II, VII (VI), 6 : Πίκτονες ὧν πόλεις Ρατίατον, 50° 17′ — 40° 20′; Λίμονον, 19° — 47° 50′. Les raisons alléguées par M. Maximin Deloche (*Les Lemovices de l'Armorique*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq.*, t. XXIII, p. 83-84, et tirage à part, p. 38-39) pour fixer à Rezé l'ancienne *Ratiatum* nous ont paru très-concluantes. Elles sont tirées : 1° des antiquités qu'on y a trouvées; 2° d'une circonstance de la vie de saint Philbert relative au voyage d'une femme du pays du Mans, qui, descendant la Loire, débarqua au port de *Retiatus*, pour gagner, de là, Saint-Philbert de Grandlieu (Bolland., août, t. IV, p. 85); 3° d'une charte de 1123, dans laquelle ce port est nommé *portus Raciaci* (*Hist. de Bretagne* de D. Lobineau, II, p. 279), nom qu'il faut rapprocher du *vicus Ratiatensis* ou *Ratensis* de Grégoire de Tours (*Glor. confess.*, LIV, Bolland., *loc. cit.*); 4° de la mention, au premier concile d'Orléans, 511, de la *civitas Ratiatica* ou *Ratiate* (P. Labbe, *Concil.* IV, col. 141, note 14; cf. P. Sirmond, *Concil. Gall.*, I, p. 133); 5° des légendes monétaires de deux *triens* mérovingiens. L'identification établie sur des preuves aussi solides par M. Deloche, en 1856, a été celle de M. Ponton d'Amécourt, en 1864, pour les trois pièces suivantes : RACIATE VICO R̃ ELARIANO M ; — RACIAT R̃ MALLASTI; — RACIATE R̃ THEODIRICO (*Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 144).

2. Voy. M. Léon Renier (*Itinér. rom. de la Gaule*, dans l'*Annuaire de la Soc. des antiq. de France* pour 1848, p. 109-110), et les trois inscriptions conservées au musée archéologique de Nantes :

1° NVMINIB· AVGVSTOR
DEO VOLKANO
M·GEMEL·SECVNDVS·ET·C·SEDAT·FLORVS
ACTOR·VICANOR·PORTENS·TRIBVNAL CM
LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT

[Trouvée à Nantes en 1550. — Gruter, p. 1074, n° 10. — Guépin, *Histoire de Nantes*. — Copiée par M. L. Renier.]

« Aux divinités des Augustes, au dieu Vulcain, M. Gemellius Secundus et C. Sedatius Florus, agents des habitants du *vicus Portensis*, ont établi le tribunal avec ses dépendances. Souscription publique. »

2° AVG DE VC AVG·DEO·VOL
ORTICV CA PORTICVM·CVM·CAMPO (?)
NSACRAT A L MART CONSACRATAM·L·MARTN
VCC GENIALIS M·LVCCLIVS·GENIALIS (*sic*)
VICA IS PORTEN B CONCES VICANIS·PORTENSIB·CONCES

[Découverte en 1805 par M. l'ingénieur Fournier. La copie qui précède est due à M. Robert Mowat. Elle est presque conforme à celle de M. L. Renier. La restitution qu'on lit à côté est celle qui figure dans les manuscrits de Visconti (*Codex Paris.* t. VII, fol. 300, recto).]

« A la divinité auguste de Vulcain, L. Martinus et M. Lucceius Genialis ont consacré

netum[1]. Ce ne serait donc pas à Nantes qu'il faudrait chercher le chef-lieu de la cité des Namnètes, car un *vicus* ne saurait avoir été chef-lieu de *civitas*, πόλις. M. Bizeul (de Blain) place ce chef-lieu à Blain[2], et M. de Kersabiec à Candé-sur-Erdre[3], tandis que la plupart des anciens géographes[4], sans se préoccuper de cette double désignation pour la même localité, ont mis à Nantes le *vicus* ou *portus Namnetum* et *Condevincum*, chef-lieu de cité donné par Ptolémée à ce peuple[5]. La composition de ce nom hybride : *Conde* (pour *Condate*) et *vicus*, « bourg du confluent, » ne paraît pas douteuse; elle nous oblige à chercher son emplacement au confluent de deux cours d'eau. Nous croyons, en conséquence, que l'opinion de Valois et de d'Anville est la bonne, mais que l'emplacement actuel de la ville de Nantes comporte les deux localités gallo-romaines, et qu'elles étaient très-distinctes, quoique juxtaposées : 1° *Condevincum*, ancienne bourgade devenue chef-lieu de cité des Namnètes au second siècle, située en amont du confluent de l'Erdre avec la Loire, et

un portique avec coupole (*camera ?*), élevé aux frais des habitants du *vicus Portensis.* »

3°	DEO VOL PRO SALVTE VIC·POR·ET·NAV LIG	« Au dieu Vulcain, pour le salut des habitants du *Portus* et de ceux qui naviguent sur la Loire. »

Ces trois textes épigraphiques sont publiés (le second inexactement) par M. Parenteau, *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes*, p. 26 et 27.

1. *Table de Peutinger :* Portunamnetv (I, B, 1, p. 28, col. n° 1, de notre édit., in-fol., et p. 193-195 de la *Gaule d'apr. la Tab. de Peut.*, in-8°).

2. *Les Namnètes aux époques celtique et romaine* (*Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 4e trimestre, 1859).

3. *Corbilon, etc.*, p. 64-69. Cet auteur décompose le nom de *Condevincum*, auquel il préfère la leçon *Condevicnum*, donnée par quelques manuscrits de Ptolémée, en *Condé-gwic*, rapprochant ce dernier mot du saxon *wich* (dans Ipswich, Norwich), et l'explique ainsi : « le bourg de Candé. » Cette explication est peu satisfaisante. Elle est adoptée par M. Kerviler (*Mém. de l'Assoc. bret.*, 1873, p. 69).

4. Valois, *Notitia Gall.*, p. 367. — D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 239. — Millin, *Magas. encyclop.*, 1810, I, p. 365.

5. II, VII (VIII), 9 : Ναμνῆται ὧν πόλις Κονδηούινκον, dont la transcription latine est *Condevincum*. Cette leçon est adoptée par Wilberg (p. 138). Celles des anciennes éditions sont Κονδιούινκον, *Condivincum*, et Κονδιούικνον, *Condivicnum*, qui sont probablement fautives et sont loin d'avoir la même autorité que Κονδηούινκον.

correspondant au quartier élevé de la ville moderne, où l'on a maintes fois trouvé des antiquités celtiques[1]; 2° le *vicus Portuensis* ou *portus Namnetum*, en aval de ce confluent, correspondant au quartier ouest ou à la ville basse de Nantes. A Lyon, n'avons-nous pas de même trois localités anciennes : 1° la colonie romaine, sur la rive droite de la Saône, quartier de Fourvières, de Saint-Irénée et de Saint-Jean; 2° la ville religieuse des *soixante cités*, ou de l'*Ara Romae et Augusti*, résidence du *consilium Galliae*, correspondant au quartier des Terreaux; 3° la ville marchande, *Condate*, au confluent même du Rhône et de la Saône, à Perrache, au sud de Bellecourt ?

En redescendant la Loire par la rive droite, depuis le *vicus Portus*, nous rencontrons, à 15 kilomètres de Nantes, Coueron, où la plupart des géographes ont placé *Corbilon*, ignorant sans doute que cette localité est toute moderne, et qu'on n'y a jamais découvert le moindre vestige d'antiquités[2]. Laissant, à droite, la région des anciens étangs décrits plus haut, nous rencontrons, en faisant revivre par la pensée la topographie de ces lieux au temps des Romains, les grandes îles maritimes, et d'abord celle de Guérande. Sans tenir compte des rapprochements imaginaires tentés par M. de Kersabiec entre le nom de la petite localité de Beslon[3], située à l'est du Pouliguen, à l'ouest d'Escoublac, et le *Corbilon* de Pythéas, nous croyons néanmoins que c'est vers ce rivage, si rempli de souvenirs celtiques, qu'il faut la chercher, et, bien qu'elle n'existât plus au temps de Strabon[4], on ne doit pas oublier que Polybe la cite avec Marseille et Narbonne parmi les principales villes de la Gaule. Strabon nous apprend en effet « que, sur la Loire, était autrefois le port (*emporium*) de *Corbilon*, dont parle

1. Sioc'han de Kersabiec, *Corbilon, etc.*, p. 61, note.
2. Id., *ibid.*, p. 69.
3. Id., *ibid.*, p. 69 et suiv.
4. Strabon, IV, II, 1 : πρότερον δὲ Κορβιλὼν ὑπῆρχεν ἐμπόριον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ, περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων, ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον, ἐρωτηθεὶς ὑπὸ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ.

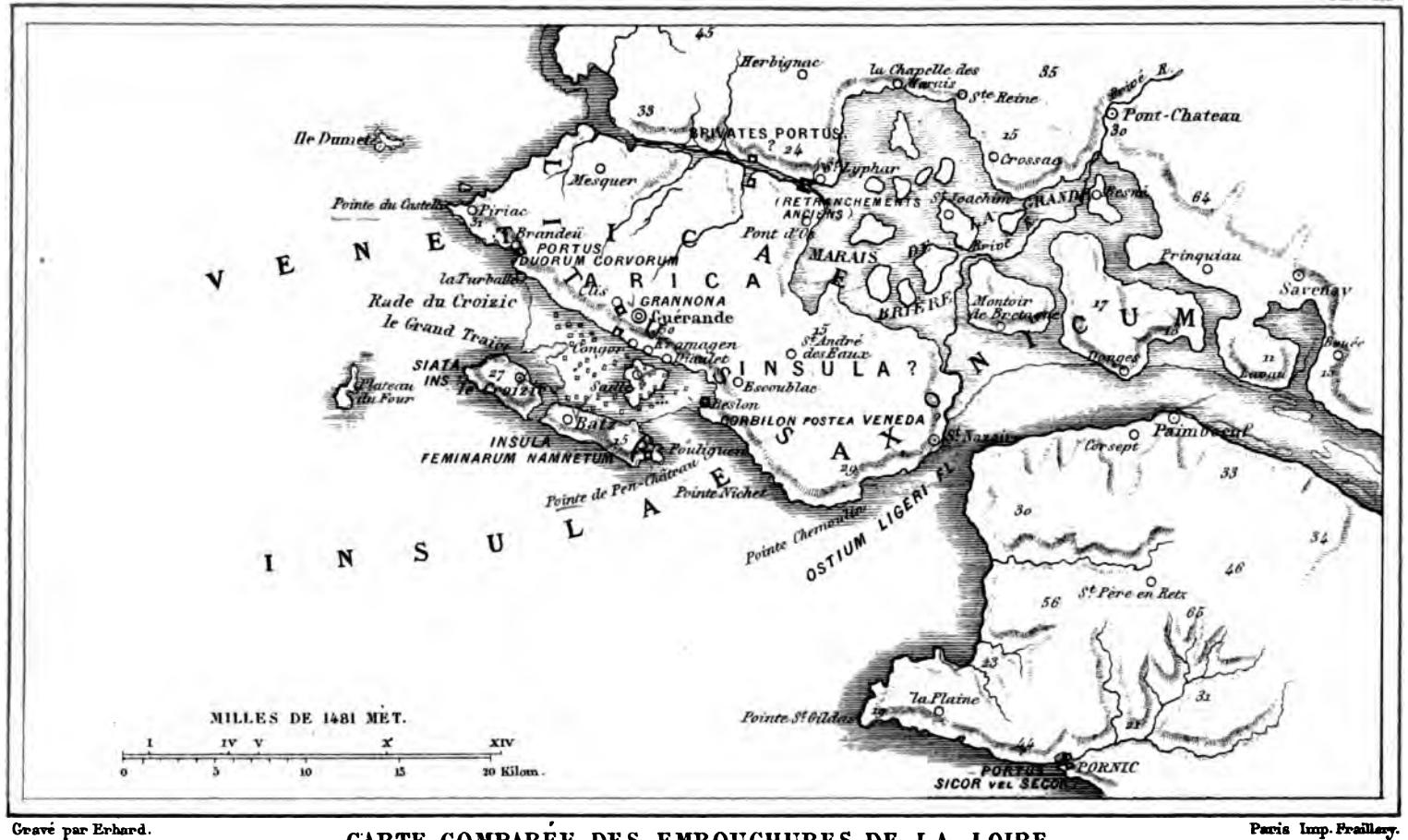

Gravé par Erhard.

Paris Imp. Fraillery.

CARTE COMPARÉE DES EMBOUCHURES DE LA LOIRE A L'ÉPOQUE ROMAINE ET DE NOS JOURS

N.B. La partie ancienne est en noir — La partie moderne est en bleu

SYSTÈME KERSABIEC

Polybe en rapportant les fables débitées par Pythéas. Les Marseillais ayant été questionnés par Scipion au sujet de l'île de Bretagne, aucun d'eux n'eut rien à en dire de remarquable; il en fut de même des habitants de Narbonne et de ceux de *Corbilon*, quoique ces trois villes fussent alors les plus considérables de la Gaule. » Mais si le nom moderne Beslon ne présente pas une analogie suffisante avec *Corbilon*, comme le croit M. de Kersabiec, il est incontestable que ce nom a une physionomie phénicienne, ce qui permettrait jusqu'à un certain point de décomposer ce mot ainsi : *Cor–Bilon* ou *Belon*, et d'en rapprocher la seconde partie de *Belon*, ville carthaginoise de Bétique, en Espagne [1]. On sait qu'une inscription phénicienne a été trouvée dans ces derniers temps près de Guérande. (Voyez, pour les bouches anciennes de la Loire, la pl. VIII.)

C'est aussi dans cet archipel, dont les îles sont agglomérées aujourd'hui par suite des atterrissements fluviaux et surtout des oscillations de la côte, — surexhaussée aujourd'hui, comme dans la baie de Bourgneuf et dans le golfe du Poitou, — qu'il convient de chercher l'île des femmes *Samnites* ou *Namnètes*, bien plutôt qu'à Noirmoutier [2], dont la condition insulaire à l'époque romaine est fort problématique pour nous. Il est très-difficile de dire laquelle de ces îles, de Batz, du Croizic ou de Saillé, les anciens géographes avaient en vue en parlant de cet étrange lieu de séquestration féminine et de pratiques « dionysiaques », probablement d'origine orientale [3].

1. Cet heureux rapprochement est dû à M. de Kersabiec (*op. cit.*, p. 74), qui établit même une certaine relation entre l'extraction du sel, qui a dû être l'industrie principale des habitants voisins de l'embouchure de la Loire, et le commerce des salaisons de *Belon* en Espagne. Voy. Strab., III, I, 8 : « ..... viennent ensuite la ville et le fleuve *Belon*, où l'on s'embarque surtout pour *Tingis*, en Maurétanie, et qui fait le commerce des salaisons : » μετὰ ταῦτα Βελὼν πόλις καὶ ποταμός· ἐντεῦθεν οἱ διάπλοι μαλιστά εἰσιν εἰς Τίγγιν τῆς Μαυρουσίας καὶ ἐμπόρια καὶ ταριχεῖαι. — Cf. Méla, II, VI, 9; — Étienne de Byzance, voy. ce mot; — Solin, édit. Mommsen, XXIV, I, p. 121; — Pline, III, III (I), 2; — Ptol., II, IV (III), 5 : Βαῖλων; — Marcien d'Héraclée, II, 9 (*Geogr. min.* de Müller-Didot, I, p. 545) : Βέλων.

2. C'est là que nous l'avions placée d'abord (voy. pages 143-144, et note 4 de la page 143).

3. Voyez la tradition rapportée par Strabon et par Denys le Périégète, ci-dessous,

Nous savons seulement que cette île était « petite[1] » : ce n'est donc pas l'ancienne île de Guérande; qu'elle était « dans l'Océan, mais très-près des bouches de la Loire[2] » : ce serait donc l'île de Batz, avec ses ruines celtiques, qui nous paraîtrait le mieux satisfaire à ces conditions. Denys le Périégète parle, non d'une, mais de plusieurs îles comme étant habitées par les femmes des *Amnites*[3] : ce seraient Batz, Croizic et Saillé. Subsiste la difficulté résultant du nom de *Samnites* ou *Amnites*, que nous avons expliquée, — comme la plupart de nos devanciers, — par une erreur de copiste, pour *Namnetes*[4].

note 4. — Il faut se rappeler que le culte de Bacchus, celui de Cérès et de Proserpine appartiennent aux âges grecs les plus anciens, et sont probablement originaires de Phrygie.

1. Strabon, IV, IV, 6.
2. Id., *ibid.*
3. Vers 570 et suiv. *Geogr. min.* de Müller-Didot, p. 140.
4. Voy. plus haut, p. 143 et note 4. — Mais cette explication, qui est celle de Walckenaer (*Gaules*, II, 262), de M. Valentin Smith (*Divisions territoriales de la Gaule transalpine*, dans les *Mém. lus à la Sorbonne en* 1865), et d'autres écrivains modernes, n'avait pas été adoptée par Valois, qui inclinait à croire que l'altération du nom devait porter sur *Amnitae* en *Samnitae* ou *Samnites*, et qui restituait, en conséquence, d'après Denys le Périégète, la leçon Ἀμνιταί dans tous les autres textes classiques, expliquant ce nom par « iles du fleuve » (*Notitia Gall.*, p. 499). Mais il faut sans doute tenir compte, ainsi que le fait remarquer M. de Kersabiec (*op. cit.*, p. 11 et suiv.), de l'unanimité des textes classiques touchant la différence de *Samnitae* ou *Amnitae*, et de *Namnetae* ou *Namnetes*. Strabon, en effet, paraît bien distinguer les Ναμνῖται (IV, II, 1) des Σαμνῖται (IV, IV, 6). Ptolémée, après avoir nommé les Vénètes, Οὐενετοί, s'exprime ainsi : « au-dessous de ces derniers sont les *Samnitae*, habitant près du fleuve de Loire : » ὑφ' οὓς Σαμνῖται πλησιάζοντες τῷ Λίγειρι ποταμῷ (II, VIII, *al.* VII, 6). Un peu plus bas (*ibid.*, *ib.*, 8) : « reprenant », dit-il, « notre énumération aux *Samnitae:* à l'orient de ceux-ci sont les *Ondicavae* : » καὶ πάλιν τῶν μὲν Σαμνιτῶν ἀνατολικώτεροι Ὠνδικαοῦαι. Enfin, plus bas encore (*ibid.*, *ib.*, 9), ayant cité les « *Aulirci Cenomani* », il ajoute : « après ceux-ci sont les *Namnetae* : » μεθ' οὓς Ναμνῆται. Il est vrai qu'il règne une étrange confusion dans les emplacements que Ptolémée donne aux peuples de cette région, puisqu'il étend les « *Aulirci Eburaici* » (pays d'Évreux) entre la Loire et la Seine (*ibid.*, *ib.*, 11); qu'il place les « *Rheedones* » (pays de Rennes) au-dessous de ces derniers, pour les ranger aussi sur la Loire (*ibid.*, *ib.*, 12) ; ce qui est absolument impossible, attendu que, d'après ce géographe, il faudrait trouver place sur la rive droite du fleuve pour : 1° les *Samnitae*, 2° les *Redones*, 3° les *Eburovices*, auxquels il convient d'ajouter 4° les *Namnetes*, quoiqu'il n'en indique pas la position fluviale. Walckenaer considère les Samnites comme faisant double emploi dans le texte de ce géographe avec les Namnètes, et il ajoute : « Ces doubles emplois proviennent de ce que Ptolémée ou Marin de Tyr, dont la carte a servi à Ptolémée pour dresser ses tables, formaient leur description des côtes d'après des matériaux ou des auteurs différents de ceux qu'ils employaient pour décrire l'intérieur » (*Gaules*, II, p. 262). Ptolémée nous l'apprend lui-même dans ses *Prolégomènes* (I, XII et XIII, p. 39 et 43 de l'éd. Wilberg).

C'est à l'extrémité septentrionale de l'ancienne île de Guérande, dans la partie abritée qui avoisine Saint-Lyphard, qu'il faut probablement chercher le *Brivates portus* de Ptolémée[1]. M. de Kersabiec croit retrouver ce nom dans celui de la rivière Brivé, ou mieux Brivet, qui se jette aujourd'hui dans la Loire, en amont de Saint-Nazaire. Mais on n'est pas autorisé à placer, comme il l'a fait, le *Brivates portus* dans le voisinage de ce confluent : d'abord parce que l'embouchure ancienne de cette rivière était dans l'étang, aujourd'hui marais, de la Brière, dont la communication avec la Loire était ouverte par trois larges accès; ensuite parce que les latitudes de Ptolémée remontent

Quant au texte de Marcien d'Héraclée, il n'a qu'une bien faible valeur dans la question, puisque nous savons qu'il a suivi Ptolémée et reproduit ses erreurs; d'ailleurs il ne mentionne pas les Namnètes, et se contente de dire : « La nation des Samnites habite [les rives] du fleuve (c'est-à-dire de la Loire) : » παροικοῦσι δὲ τῷ ποταμῷ Σαμνῖται τὸ ἔθνος (II, 21). Du passage de Denys le Périégète (*Orb. descr.*, v. 570) on ne saurait non plus rien conclure, — attendu que ses manuscrits portent Ἀμνιτάων, var. Ἀμνητάων, — sauf qu'il s'agit des mêmes femmes et de la même légende religieuse rapportée par Strabon, et que le poëte-géographe désigne plusieurs îles comme occupées par ces femmes; enfin, que ces îles étaient situées vis-à-vis du pays où résidaient leurs époux. Il n'y a donc à faire état que du texte de Strabon, et, en admettant que, dans le second passage de ce géographe (IV, IV, 6), l'Σ ait été substitué par quelque copiste au N initial, il est possible de supposer que la leçon fautive Σαμνιτῶν pour Ναμνιτῶν ait pu engendrer celles de Ptolémée et de Marcien. Quant à la légende religieuse elle-même, voici ce qu'en rapportent Strabon et Denys le Périégète : 1° Dans Strabon : « [Posidonius] nous dit qu'il existe dans l'Océan une petite île qui n'est pas en pleine mer, mais qui est située près de l'embouchure de la Loire, et que là habitent les femmes des Samnites vouées à Dionysos et se le rendant propice par la célébration de mystères et d'autres cérémonies religieuses. Il ajoute qu'aucun homme n'aborde dans cette île, mais que ces femmes vont par mer rendre visite à leurs maris, et reviennent ensuite dans l'île; qu'il est d'usage que la toiture du temple soit enlevée chaque année et qu'elle soit refaite le même jour avant le coucher du soleil, chacune des femmes y apportant son fardeau; celle qui le laisse échapper est mise en pièces par ses compagnes; celles-ci portent les lambeaux de ses chairs dans le temple en poussant des cris de joie, et cette opération ne cesse qu'avec leur délire (IV, IV, 6). » Vient ensuite la légende des corbeaux que nous avons rapportée plus haut (p. 270-271), et le chapitre se termine par ces mots : « Ce qu'Artémidore raconte de Cérès et de Proserpine est plus croyable : il y a, dit-il, une île près de la Bretagne dans laquelle on sacrifie à ces deux déesses en observant les mêmes rites qu'à Samothrace » (id., *ibid.*). Voici le passage de Denys le Périégète : « Près [de la Bretagne] est un autre groupe d'îles (νησίδων ἕτερος πόρος), dans lesquelles les épouses des vigoureux *Amnites*, habitant vis-à-vis (ἀντιπέρηθεν, de l'autre côté de la mer ou du fleuve?), sont excitées par Bacchus, dont elles observent les rites sacrés, couronnées des grappes noires du lierre. Pendant la nuit, un bruit se fait entendre avec un fracas harmonieux, etc. » (*Orb. descr.*, v. 570-579; *Geogr. minor.*, édit. Müller-Didot, II, p. 140-141.)

1. II, VII (VIII), 1. — Voy. p. 292, note 1.

ce port à 15′ au nord de l'embouchure de la Loire[1]. Le nom de *Brivates*, qu'il faut rapprocher de ceux de *Samaro-briva*, de *Brivo-durum*, etc., et placer vers les retranchements antiques de Saint-Lyphard, avait certainement, dans la langue celtique, la signification de « gué, passage sur un cours d'eau, pont »; c'est donc vers le rétrécissement du canal naturel de communication de la mer, au nord-ouest de l'étang ancien de la Brière, que nous paraît devoir être cherché le *Brivates portus*.

Tous les pays maritimes de la côte ont réclamé — et peuvent le faire en effet — le *port des Deux Corbeaux*, dont parle Strabon, d'après Artémidore, et que nous nous sommes refusé à placer dans le golfe du Poitou[2]. M. de Kersabiec, en vrai Breton, le revendique avec chaleur, et il pourrait bien avoir raison encore sur ce point, car Strabon le mentionne immédiatement après l'*île des femmes Samnites* (pour *Namnètes*). Peut-être ne faut-il pas l'éloigner de Brandu, entre Guérande et la pointe du Castelli. Le nom même de Brandu ou Brandeü aurait conservé le souvenir de la légende (*vran*, corbeau; *Bran-deü*, les Deux Corbeaux, en breton[3]). Ces oiseaux se réunissent encore aujourd'hui par bandes sur ce rivage. Leur noir essaim, tourbillonnant au-dessus de la plaine de Poull-*Bran* et de la forêt de *Bran*-tonnet (chêne des corbeaux[4]), sans doute aussi ancienne que la fréquentation de ses hôtes familiers, a bien pu servir d'origine ou de prétexte à la légende d'Artémidore.

1. On voit, au livre II, ch. VII (*al.* VI), § 2, que les bouches de la Loire, Αἰγειρος ποταμοῦ ἐκβολαί, sont à 17° 40′ de longitude et à 48° 30′ de latitude; et on lit, au chap. VIII (*al.* VII), § 1er du même livre : « après les bouches de la Loire, » μετὰ τὰς τοῦ Αἰγειρος ποταμοῦ ἐκβολὰς, Βριουάτης λιμήν, 17° 40′ — 48° 45′, ce qui porte le *Brivates portus* sur le même méridien que la bouche de la Loire et à 15′ au nord. Le géographe donne ensuite les bouches du fleuve *Herius*, Ἡρίου ποταμοῦ ἐκβολαί (la Vilaine), comme étant à 17° de longitude et à 49° 15′ de latitude, c'est-à-dire à 30′ au nord du *Brivates portus*, chiffre évidemment exagéré. En le réduisant à 49° nous avons, comme emplacement de ce port, l'intérieur des marais de la Brière, du côté des retranchements anciens de Saint-Lyphard, décrits par M. de Kersabiec (*op. cit.*, p. 79).

2. Voy. plus haut, p. 278-271.

3. De Kersabiec, *op. cit.*, p. 120.

4. Id., *ibid.*, p. 127-129. — On remarquera d'ailleurs que ces appellations bretonnes n'ont rien de celtique; car nous connaissons le mot qui signifie corbeau; en cette langue, c'est *lugon*, λοῦγον (Pseudo-Plutarque, *De fluv.*, VI, *Arar*).

Guérande paraît s'être déplacée : c'est avec raison, selon nous, que M. de Kersabiec[1] suppose que le plus ancien établissement de *Wen-ran* ou *Gwen-ran* était au pied du plateau, sur la mer, et répondait à la *Veneda* d'Ermold le Noir[2]. Elle était riche et peuplée à cause de l'exploitation et du commerce du sel[3], et pourrait bien être l'antique *Corbilon* de Pythéas, puisqu'elle était, comme cet ancien port, sur la Loire[4], ou du moins aux bouches du fleuve dans la mer[5]. Vers la butte du château Gorgan, « le sol est rouge encore de briques gallo-romaines et de fragments de poteries[6]. » Sur le plateau, dans une situation élevée de 50 mètres au-dessus de l'ancien port de *Corbilon*, plus tard *Veneda*, aurait commencé à se former, vers le IVe siècle, la Guérande nouvelle. Ce lieu paraît avoir été surtout propice à l'établissement d'un poste d'observation militaire : ce serait la ville haute de *Gwen-ran* ou *Guer-Grann*, la *Grannona* de la *Notice des dignités de l'empire*[7].

1. *Op. cit.*, p. 157.
2. Voy. plus haut, p. 285 et note 4.
3. « *Ob plurimum commercium salis valde populosus.* » — Voy. de Kersabiec, *op. cit.*, p. 157.
4. Strabon : ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ (IV, II, I). — L'espace qui sépare les anciennes îles de Batz et du Croizic du plateau de Guérande étant jadis occupé par les eaux, cette passe pouvait être considérée comme le prolongement de l'estuaire de la Loire.
5. Voy. plus haut, p. 285, note 4 : « est urbs fixa maris, *Ligeris* quo fluminis, etc. »
6. De Kersabiec, *op. cit.*, p. 157.
7. Böcking, II, p. 106 et 107. — Deux localités de ce nom sont mentionnées dans cette liste des garnisons de la côte; il s'agit des troupes placées sous le *dux tractus Armoricani et Nervicani*. La première mention est ainsi conçue : « tribunus cohortis primae novae Armoricae, *Grannona* in litore Saxonico; » puis viennent, dans l'énumération, qui semble d'abord assez conforme à l'ordre géographique du sud au nord : *Blabia* (Blain ou Blavet), *Veneti* (Vannes), *Osismii*, etc. Elle s'écarte visiblement de cet ordre à la fin de la liste, puisqu'elle place *Constantia* (Coutances) et *Rotomagus* (Rouen) avant *Abrincatae* (Avranches); puis, immédiatement après cette dernière, on lit : « praefectus militum Grannonensium, *Grannono.* » Nous avons donc, dans le premier passage, une garnison composée de la cohorte dite *Nouvelle Armoricaine*, commandée naturellement par son tribun légionnaire, et cantonnée dans une position du rivage saxon appelée *Grannona;* dans le second, un détachement, une aile de cavalerie sans doute, commandée par son *praefectus*, établie à *Grannonum*, et composée de soldats dits *Grannonenses*, du nom même de la localité où ils avaient été recrutés et où ils avaient leur campement, se trouvant ainsi commis à la garde de leur propre pays. Nous avons peine à comprendre comment le savant éditeur de la *Notitia*, M. Böcking (II, p. 883), propose de voir dans *Grannonum* et *Grannona* une seule et même localité, et dans les deux corps une seule et même garnison, alléguant, d'une part, que le grade

De même nous lisons sur les cartes modernes le nom de Vieux-Escoublac au pied du moderne Escoublac, et nous voyons de même aussi, jusqu'au XIe siècle, cette position indiquée comme étant aux bouches de la Loire[1], quoiqu'elle soit très-voisine de la précédente, c'est-à-dire du château Gargan et de Beslon, où M. de Kersabiec a porté *Corbilon*, et distante au contraire de 8 kilomètres de la pointe Chemoulin, qui marque aujourd'hui l'entrée de la Loire en mer. C'est à Clis, à 2 kilomètres à l'ouest de Guérande, que M. le lieutenant de vaisseau Martin a trouvé d'importantes antiquités et qu'il propose, en conséquence, ainsi que M. Kerviler, de placer *Grannona*[2].

Les chroniques de Saint-Brieuc, dans le récit des faits relatifs à Érispoë, sous Charles le Chauve, semblent donner à Guérande un nom plus ancien, et ne faire remonter l'origine de cette localité, en tant que ville, qu'au IXe siècle seulement. Mais il faut distinguer encore ici deux localités, cette fois très-voisines l'une de l'autre : 1° *Aula Quiriaca*, première demeure de l'évêque Geslar, que Lambert avait établi sur le siége de Nantes et qu'Érispoë venait d'en chasser; 2° *Gran-*

de *tribunus* était supérieur à celui de *praefectus*, et que l'usage suivi dans ce document nous montre dans les mêmes localités des corps militaires différents. C'est ainsi, dit-il, qu'au chapitre XXXI nous voyons, sous les ordres du *Dux Pannoniae*, des *cunei* et des *equites* cantonnés dans les mêmes *castra* que les légions ou détachements de légions : par exemple, à *Bononia*, à *Burgenae*, à *Teutiborgium* (II, p. 90-92). Mais cela ne saurait prouver que *Grannona* et *Grannonum* désignent une seule localité. Pour l'établir, il faudrait démontrer que le *litus Saxonicum* ne comprenait que le Cotentin et le territoire de Bayeux, et il est facile de prouver au contraire que le rivage saxon s'étendait aussi sur la région des embouchures de la Loire, comme l'établissent les textes rapportés plus bas. D'Anville croit que ces deux passages de la *Notice des dignités* se réfèrent à deux localités, mais il les place toutes deux chez les *Saxones Bajocassini*, l'une à Port en Bessin, l'autre, d'après Sanson, à Granville (*Notice de la Gaule*, p. 358-360). Valois croit au contraire que la première, *Grannona*, est à Guérande (*Notitia Galliae*, p. 236). C'est à cette opinion que se range M. de Kersabiec, et nous l'adoptons également, pour les raisons que nous venons d'exposer.

1. Voyez l'acte de confirmation de la possession de l'église d'Escoublac octroyé par Quiriac, évêque de Nantes, au monastère de Saint-Florent : « Quiriaco Nannetensis sedis episcopo placuit monasterio S^ti Florantii et abbati Guillelmo confirmare ecclesiam *Episcopilacensem*, quam lingua Britannica *Escoblac* nominant, in honore S^ti Petri constructam, sitam in pago Britannico *ubi Liger* fluvium Oceano immiscetur. » (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 345-48; cf. de Kersabiec, *op. cit.*, p. 166.)

2. *Mém. de l'Associat. bret.*, 1873, p. 107.

nona, qui n'aurait pris le nom de *Guerrandia* que vers cette époque, et où s'établit définitivement Geslar, au milieu d'un peuple qui lui était attaché et eût pu s'armer au besoin pour sa défense[1]. Nous chercherons au nord-est de cette petite ville, sur les bords du cours d'eau qui coule vers Mézerac, près des marais de la Grande Brière, la résidence, si bien décrite par Ermold le Noir, du roi Morvan ou plutôt Mormann (*Murmanus*, l'homme de la mer), qui fut en guerre avec Louis le Pieux[2].

Si les Phéniciens, les Celtes, les Romains, puis enfin les Bretons, se sont succédé dans la région des bouches de la Loire, il est hors de doute que les Saxons eux-mêmes, dont l'occupation est incontestée dans la région de Bayeux[3], se sont également établis sur le territoire de Guérande. Outre le texte de la *Notice des dignités*, que nous avons expliqué plus haut, et dans lequel on donne à cette côte le nom de *litus Saxonicum*, les vers par lesquels Venantius Fortunatus, le célèbre évêque de Poitiers, félicite Félix, évêque de Nantes, d'avoir converti ces peuples établis sur les limites de son diocèse, ne laissent aucun doute à cet égard[4]. C'est aussi des Saxons de la Loire qu'il est parlé dans Grégoire de Tours, lorsque cet historien nous montre les Visigoths obéissant à l'empereur Sévère et attaquant les

1. « Post dictam pacem ab urbe Namnetica, Gislardus episcopus recessit et Britannorum potentia apud *Quiriacam aulam* hospitatus est; ibidemque fecit sedem suam quae ab ipsis Britannis illius loci tunc et nunc incolis *Guerrandia* nuncupatur. » — Cf. de Kersabiec, *op. cit.*, p. 160.

2. Ermoldi Nigelli *carmina, de reb. gestis Ludov. Pii*, vers 93 et suiv. :

« Et locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amaeno,
Sepibus et falcis atque palude situs
Intus opima domus, hinc inde recurserat armis
Forte repletus erat milite seu vario.
Haec loca praecipue Murmanus amabat.
Illi certa quies et locus aptus erat.

3. Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, V et X, les appelle *Saxones Bajocassini*, pour les distinguer sans doute des *Saxones* des bords de la Loire. — Cf. Lebeuf, *Mém. sur quelques antiquités du dioc. de Bayeux*, 1747, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XXI, p. 489 et suiv., et charte de Charles le Chauve de 844. — Voyez *Géogr. de Grég. de Tours*, par Alfr. Jacobs, 1858, p. 128.

4. Fortunat., lib. III, carm. IX :

« Munere Felicis, de vepre nata seges,
Aspera gens *Saxo*, vivens quasi more ferino,
Te medicante, sacer, bellua reddis ovem. »

Gallo-Romains unis aux Francs de Childéric pour combattre ensemble les Alains et les Saxons de la Loire, et qu'il nous fait voir ces mêmes Visigoths détruisant ces derniers et s'emparant de leurs îles[1]. M. de Kersabiec remarque judicieusement que, dans les îles, aujourd'hui réunies pour former la région marécageuse de la Grande Brière, les noms des anciennes familles rappellent une origine saxonne ou scandinave: Friold, Gauffrid, Rodald, Fredor, Friard[2]. Guérande, la haute ville, c'est-à-dire *Grannona*, aurait donc été le lieu de la garnison romaine qui aurait tenu en respect le rivage saxon pendant le commencement du ve siècle, et ces Saxons eux-mêmes auraient été établis dans les îles du nord de la Loire et comprises entre la mer et Savenay.

Le système de M. de Kersabiec a rencontré des adhérents dans ces derniers temps. M. Kerviler l'adopte presque en entier, et son suffrage a une double autorité, d'abord à cause de la valeur des travaux qu'il a publiés, et ensuite parce qu'il est de Vannes. Cet antiquaire admet sans hésiter que la campagne de César contre les Vénètes a eu pour théâtre les anciennes îles des bouches de la Loire; que ces îles représentent bien les *Veneticae insulae* de Pline, et que le pays de Guérande est le *litus Saxonicum* de la *Notice*[3].

Nous couperons ici notre description ancienne des côtes de l'Océan, pour dresser le tableau comparatif des localités romaines et de celles des portulans du XIVe siècle (carte pisane) et du commencement du XVIe (n° 295 du Catalogue de l'exposition de 1875), en donnant autant que possible les synonymies géographiques modernes :

1. *Hist. Francor.*, II, 18 et 19. — Cf. de Kersabiec, *op. cit.*, p. 132.
2. *Op. cit.*, p. 168. Ces noms sont plutôt scandinaves que saxons.
3. *Étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine* (dans les *Mémoires de l'Association bret.*, classe d'arch., XVIe session, tenue à Quimper en 1873, p. 29-136, avec 3 cartes) : voy. p. 45-49. — MM. Parenteau, Desmars, Martin et Jégou ont adopté les mêmes opinions. — En 1861, M. Lallemand (*Étude sur la campagne de César dans la Vénétie Armoricaine*), bien que pressentant la vérité et déclarant que « la Vilaine avait été inconnue à César », ne l'en conduit pas moins au sud du Morbihan.

COTES DE L'OCÉAN, DES PYRÉNÉES A LA VILAINE.

TABLEAU DES NOMS ANCIENS COMPARÉS A CEUX DES PORTULANS.

Noms anciens.	Carte pisane du XIVe siècle.	Commencement du XVIe siècle.	Identification avec les noms modernes.
	Sco Sabastiano		Saint-Sébastien.
		Fonterabia	Fontarabie.
OEASSO PROMONTORIUM			Pointe du Figuier.
		Joaris	Saint-Jean de Luz.
	boiona	*Vaiona*	Bayonne.
ATURIS OSTIUM			Anc. bouche de l'Adour à Cap-Breton.
		Valanan (*Vraia*, portulan de Gasp. Viegas).	
	GASCONIA		GASCOGNE.
SIGNATI OSTIUM		*Arcaxon*	Arcachon, emb. du Leyre.
	Sco Nicolau	*Solacar*	Soulac.
		B. M.	Bordeaux-Médoc (?)
ANTROS INSULA		*Cordam*	Cordouan et Médoc.
BURDIGALA	*Bordelos*	*bordeo*	Bordeaux.
GARUMNAE (OST. SEPT. / OST. MERID.)		*Geronda*	Gironde.
	Sc. Maria de Sac.	*Oc vac* (?)	
ULIARUS INSULA	*Izula laira*	*Olapron*	Ile d'Oléron.
PORTUS SANTONUM		*Bruaia*	Brouage.
SANTONUM PROMONT			Pointe de l'île Madame
CARANTONUS FL.		*Charanta*	Charente.
	rocella	*rocella*	La Rochelle.
RATIS INSULA		*Rei † borcanta*	Ile de Ré, St-Martin de Ré.
		Caplom	L'Houmeau (*P. Lum*, carte de P. Roger, 1579).
		Olona	Les Sables-d'Olonne.
		S. Gill	Saint-Gilles sur Vic.
OIA INSULA		*Boias*	Ile d'Yeu.
PICTONIUN PROMONT		*Jauaia* (?)	Pointe de l'île de Noirmoutier.
		Jaunaia	Saint-Jean de Mont.
		Lemuster	Les Moutiers (entre Pornic et Bourgneuf).
SECOR PORTUS			Pornic.
CONDEVINCUM et PORTUS VICUS, postea CIVITAS NAMNETUM.		*Nantes*	Nantes.
		S. Lazar	Saint-Nazaire.
INSULAE VENETICAE et LITUS SAXONICUM.			Vieux territoire de Guérande, de Batz, etc. (anc. îles).
CORBILON			Escoublac et Beslon.
INS. FEMINAR. NAMN.			Batz (anc. île).
ARICA INSULA			Territoire de Guérande (anc. île).
GRANNONA		*Garanda*	Guérande.
PORTUS DUORUM CORVORUM			Brandeü.
SIATA INSULA			Croizic (anc. île).
BRIVATES PORTUS			Vers Saint-Lyphard, au N. de la Grande Brière et à l'O. du Brivet.

Si l'on s'en rapportait aux méridiens de Ptolémée, il faudrait placer l'embouchure de l'*Herius* à l'est et non à l'ouest de « *Dariorigum* », qui est Vannes[1] : ce serait donc la rivière d'Auray, et non la Vilaine, qui représenterait l'*Herius;* mais les raisons que nous avons exposées plus haut[2] nous paraissent devoir l'emporter sur celles qu'on peut tirer des longitudes de ce géographe, dont l'inexactitude à cet égard n'a plus besoin d'être démontrée[3]. Nous persistons donc à voir, comme d'Anville[4], dans la Vilaine, l'*Herius*, pour les mêmes raisons qu'il en a données[5], opinion que confirment les observations de M. Bizeul[6]. D'Anville se fonde sur le nom d'une station de la *Table de Peutinger*[7]; M. Bizeul, sur les antiquités trouvées en face de Rieux. Mais M. de Closmadeuc, qui a trouvé un gué beaucoup plus bas, à l'Ile, en face d'Arzal, y place la station *Duretie*, qu'il lit aussi *Durerie* et qu'il explique par *Dour-Herii*[8]. On remarquera toutefois que déjà au temps de Grégoire de Tours la Vilaine s'appelait *Vicinonia*[9] (voy. pl. IX).

1. Les degrés de longitude sont comptés ici, comme on sait, par ce géographe, de l'ouest à l'est; or nous avons, pour l'embouchure de l'*Herius*, 17° de longitude (II, VIII, VII, 1), pour *Diariorigum*, capitale des *Veneti*, 17° 20′ (id., *ib.*, 6).

2. Pages 141 et 142.

3. Il suffit de jeter les yeux sur les cartes construites d'après les indications de ses tables, faites, comme on sait, d'après l'alexandrin Agathodémon. Ces cartes, décrites par Mercator, ont été corrigées par Pierre Bertz, géographe de Louis XIII (voy. *Theatri geographiae veteris*, t. I), et en particulier la troisième, *Europae tabula tertia*. Nous y verrons l'embouchure de la Charente, « *ostium Canenteli*, » placée à 17° 15′ de longitude, presque sur le même méridien que « *Dariorigum*, 17° 20′ ». Ainsi, cet écart insignifiant de 5′ sur les cartes ptoléméennes entre le méridien des bouches de la Charente et celui de Vannes n'est pas moindre, en réalité, de 2 degrés sur nos cartes modernes.

4. *Notice de la Gaule*, art. *Herius*, p. 312.

5. *Ibid.*, à l'art. *Durerie*, p. 277.

6. Cet antiquaire a signalé des vestiges de voie romaine en face de Rieux, sur la Vilaine (*Sur les voies romaines de la Bretagne*, p. 30; extr. du *Bullet. monum.* de M. de Caumont, 1843).

7. *Table de Peutinger*, édit. in-fol., p. 29, col. 1, n° 2, et *la Gaule d'après la Table de Peut.*, p. 195, n° 2. — Voyez aussi plus haut, p. 142, note 2. Mais nous inclinerions plutôt vers l'opinion de M. de Closmadeuc, dont nous ne connaissions pas le travail alors. Voy. note 8.

8. Voyez le résumé des discussions récentes sur ce point, dans le mémoire déjà cité de M. Kerviler (*Mém. de l'Association bret.* de 1873, p. 92).

9. *Hist. Franc.*, V et X; cf. Valois, *Not. Gall.*, p. 601-602.

Depuis l'embouchure de ce fleuve, on trouve, à l'ouest, la presqu'île de Sarzeau ou de Ruis (*alias* Rhuys), avec la pointe de Saint-Gildas, à 36 mètres d'élévation sur la mer (voy. pl. X). Cette presqu'île, qui borde aujourd'hui le golfe du Morbihan au sud, devait à peine entourer un étang ou même un marais au commencement du moyen âge ; il est probable, pour parler plus clairement, que le Morbihan n'existait pas à l'époque romaine. Il a en effet subi un affaissement « récemment constaté par MM. Arrondeau et de Closmadeuc; ils l'ont observé sur un îlot granitique situé à l'entrée du golfe, où le hasard a amené la découverte de monuments druidiques (pour *mégalithiques*) et de couteaux de silex dans un endroit toujours recouvert par l'eau, ne découvrant même pas dans les plus basses marées. L'enfoncement du sol en ce point paraît être d'environ 5 mètres[1]. » La plus grande profondeur du Morbihan est actuellement de 15 à 20 mètres, mais sur un petit nombre de points. Le plus souvent il n'atteint pas même 4 mètres. Il est facile, à l'aide des cotes de sondages consignées sur les cartes de la marine, de retrouver, au milieu de ce dédale d'îlots (il y en a plus de 300, dont 40 environ sont habités et 50 cultivés), un chenal conduisant, de Noyalo d'une part, et de Vannes de l'autre, à la mer. En d'autres termes, si, de l'extrémité orientale du golfe actuel où se jette la rivière de Noyalo, formée de deux affluents principaux, on se dirige vers le nord-ouest, on reconnaît l'ancien lit de cette rivière, absorbée aujourd'hui dans le chenal, qui laisse à gauche les îles Tascon (11 mètres d'altitude), Iluric (6 m.), Ilur (16 m.), et la presqu'île de Ruis ; à droite, les petites îles de Boëde (15 m.) et de Boëdic (9 m.)[2], la grande île d'Arz (19 m.)[3] et la grande île aux

1. J. Girard, *Les soulèvements et les dépressions du sol sur les côtes de France* (*Bullet. de la Soc. de géogr.*, sept. 1875, p. 234).

2. Boëdic renferme plusieurs dolmens.

3. L'île d'Arz a 3 kilomètres de long. On y voit le *tumulus* de Grévaud, des dolmens, des menhirs et un autre monument mégalithique dit *maison des Poulpiquets*, près du cap de Brohel ; enfin le cromlech de Penraz, qui mesure 20 mètres de diamètre. — Voy. Cayot-Délandre, *le Morbihan, etc.*, p. 154.

Moines (25 à 30 mètres)[1]. Entre l'île aux Moines et Gavr'inis, ce courant rencontrait jadis, comme pour former un confluent, la rivière de Vannes, qui recevait, à droite, le Vinsein. Ce chenal, qui partait de Vannes, séparait Boëdic de Pen Boc'h[2]. Il prend aujourd'hui la direction de l'ouest, puis du sud-ouest, passe au nord des deux îles Logoden (18 m.), entoure l'île d'Irus (14 m.), coule du nord au sud, et vient opérer sa jonction avec le chenal de la rivière de Noyalo entre l'île aux Moines à l'est, la presqu'île de Ruis et l'île d'Ar-Gazek au sud, les îles Berder et Gavr'inis à l'ouest. Les deux lits réunis en un seul se frayent ensuite un passage étroit, laissant à gauche la presqu'île de Ruis, terminée par la commune d'Arzon (20 m.), où se trouve la fameuse butte de Tumiac, aussi appelée de Grand-Mont (41 m.)[3], et, à droite, l'île de Gavr'inis, dont tout le monde connaît le fameux galgal avec sa longue galerie et sa chambre formée de blocs de granit ne provenant pas du sol même de cette île et couverts de dessins mystérieux[4]. Enfin, entre l'île Longue, qui possède aussi son tumulus, et la pointe la plus septentrionale de la péninsule de Ruis, se trouve aujourd'hui l'estuaire principal du Morbihan, qui a sur la mer un accès commun avec la rivière

1. L'île aux Moines a 6 kilomètres de long; elle possède de nombreux monuments mégalithiques, entre autres le cromlech de Kergonan, les deux dolmens de Kergrabier et de Kerno, celui de Pen-Happ et des sarcophages de pierre brute découverts en 1825. — Voy. Cayot-Délandre, *le Morbihan*, etc., p. 154.

2. Ruines romaines.

3. C'est sur une avance en mer, à 2 kilomètres au sud-ouest d'Arzon, que se trouve ce fameux tumulus de 260 mètres de circonférence et de 20 mètres de haut, fouillé en 1853.

4. Ce tumulus, déblayé en 1832 par M. Caurique, alors maître de ce domaine, et qui a été l'objet d'une publication spéciale de la part de M. de Closmadeuc, propriétaire actuel (*L'île de Gavr'inis et son monument*), n'a pas moins de 8 mètres de haut sur 100 mètres de circonférence. Au fond du cratère de ce galgal est une galerie de 13 mètres, formée d'une double rangée de menhirs et d'une toiture de dolmens ou tables de pierres avec un pavé de dalles. La chambre à laquelle donne accès cette galerie a ses parois formées de huit menhirs portant, gravées en creux, des figures énigmatiques, et elle est couverte d'une table monolithe de 4 mètres sur 3. — Voy. la description qu'en donne M. Cayot-Délandre (*le Morbihan, son histoire et ses monuments*, Vannes, 1847, p. 157-161) et le dessin qu'il en a publié (pl. VIII). — Une reproduction en relief de ce tumulus se voit au musée de Saint-Germain.

d'Auray. Cette ouverture actuelle entre Port-Navalo et Locmariaker a été, croyons-nous, l'embouchure unique des trois rivières d'Auray, de Vannes et de Noyalo réunies. Le Morbihan n'existait pas plus que le golfe d'Auray, véritable bras de mer aujourd'hui. Le port qui devait servir d'entrepôt à la capitale des Vénètes, *Darioritum* ou *Dariorigum* (Vannes), était certainement à Locmariaker[1]. A côté des célèbres monuments mégalithiques, connus du monde entier sous les noms de dolmens de *Mané-er-hroeck* (montagne de la Fée), de *Dol-er-Hroeck* (table de la Fée), de *Table de César*, de *Men-er-Hroeck* (pierre de la Fée), le plus grand menhir connu[2], on voit le sol couvert de débris romains, briques, poteries, petites pierres cubiques, construction d'une jetée, cirque, vestiges indubitables, en un mot, d'un ancien établissement maritime et commercial. La *Table de César* porte aussi le nom significatif de *Dol-ar-Marc'hadourien* (table des Marchands). C'est, croyons-nous, le *Vindana portus* de Ptolémée[3], nom altéré peut-être, pour *Veneda portus*, par suite d'une transposition très-fréquente dans les manuscrits : ce serait donc le port principal des Vénètes; nous avons vu qu'il existait un autre port du nom de *Veneda* chez les Vénètes de la Loire[4].

A l'extrémité occidentale de la presqu'île de Ruis, faisant vis-à-vis à Locmariaker, quoique plus au sud, est aujourd'hui Port-Navalo, au fond d'une petite baie dont les côtes élevées (40 m. environ) forment un excellent abri. C'est, dit M. Bizeul[5], un ancien port « dont il apparaît encore quelques vestiges ». La voie romaine qui y aboutit donne à penser que l'établisse-

1. Voyez la description de Lokmariaker, dans Cayot-Délandre, *le Morbihan, etc.*, p. 161-180.

2. Il mesure 25 mètres de haut sur 5 de diamètre, et son poids est de 200 000 kilogr.

3. II, VIII (VII), 1 : Οὐινδάνα λιμήν. Wilberg a adopté la leçon Οὐιδάνα, donnée par le plus grand nombre des manuscrits; mais nous préférons toutefois celle qui figure sur le manuscrit de Paris, n° 1401. Les degrés sont 16° 30'-49° 40'. L'embouchure de l'*Herius* étant 17°-49° 15' et celle du *Gobaeum promontorium*, 15° 15'-49° 45'.

4. Voy. plus haut, p. 285.

5. *Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne* (tirage à part, extrait du *Bulletin monum.*, Caen, 1843, p. 52).

ment de ce port remonte à l'époque romaine. Cette voie est décrite par le même antiquaire et l'avait été dans le plus grand détail, *de visu*, par M. de Robien[1]. Elle formait un embranchement à droite de la route romaine de Nantes à Vannes (de *Condevincum* à *Darioritum*)[2] et des restes très-visibles en ont été reconnus. D'autre part, MM. Bizeul[3] et Cayot-Délandre[4] ont constaté, après le président Robien, l'existence d'une autre voie romaine se rendant de Vannes (*Darioritum*) à Locmariaker (*Portus Vindana*)[5]. Il est donc certain que ces deux voies romaines partant de *Darioritum* aboutissaient, l'une à Locmariaker, l'autre à Port-Navalo, et que ces deux localités doivent nous représenter le *portus Vindana* ou *Veneda* et sa dépendance[6].

L'île de *Vindilis*[7], en face de ce *portus*, représente Belle-Ile, où les monuments mégalithiques de Bangor, ainsi que ceux de l'îlot d'Hoedik, témoignent d'une très-ancienne occupation. D'Anville a fait remarquer, en outre, que Belle-Ile portait encore, au XIe siècle, le nom de *Guedel*, dont l'analogie avec *Vindilis* n'échappera à personne[8]. Les dunes que l'on

1. Id., *ibid.*; — cf. Robien, dans l'*Annuaire du Morbihan*, 1838, p. 129-137.

2. Cet embranchement devait partir des environs du village de Lezcorno, à un kilomètre à l'est de Sarzeau, où l'on a trouvé des fragments de briques romaines et de poteries, et où fut mise au jour, en 1835, la borne milliaire que M. Cayot-Délandre a le premier reconnue pour telle, et qui a été publiée par M. Bizeul en 1843 (*op. cit.*, p. 59), et par M. Cayot-Délandre lui-même en 1847 (*le Morbihan*, p. 128). On a surtout reconnu les traces de voie romaine à l'ouest de Sarzeau. M. Gaillard dont l'exploration a été rapportée par M. Cayot-Délandre (*ibid.*, p. 130), a constaté son existence à Coët-Dihuel, sur la limite de la commune de Saint-Gildas, où elle était parfaitement conservée, puis à Largueven, à Net, à Tumiac, d'où elle gagne Port-Navalo.

3. *Op. cit.* (extrait du *Bulletin monum.*, 1843, p. 47-49).

4. *Le Morbihan, etc.*, 1847, p. 112-113.

5. *Ibid.*, p. 112-113; cf. Bizeul, *op. cit.*, p. 47-49. Le tracé qu'en donnent ces deux antiquaires a été redressé par M. le docteur A. Fouquet (*Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, 1859, p. 77-79).

6. Il se forme presque toujours en face de nos ports modernes des établissements complémentaires, entrepôts ou chantiers : Birkenhead en face de Liverpool; Grimsby en face de Hull, et, sans sortir des côtes de Bretagne, Port-Louis en avant et à l'opposite de Lorient : il devait en être de même autrefois.

7. *Itin. marit.*, p. 510.

8. « C'est sous ce nom (*Guedel*) que Geoffroi, comte de Bretagne, fait don de cette île au monastère de Redon, et qu'Alain, fils de Geoffroi, confirme cette donation en 1026. » (D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 707.)

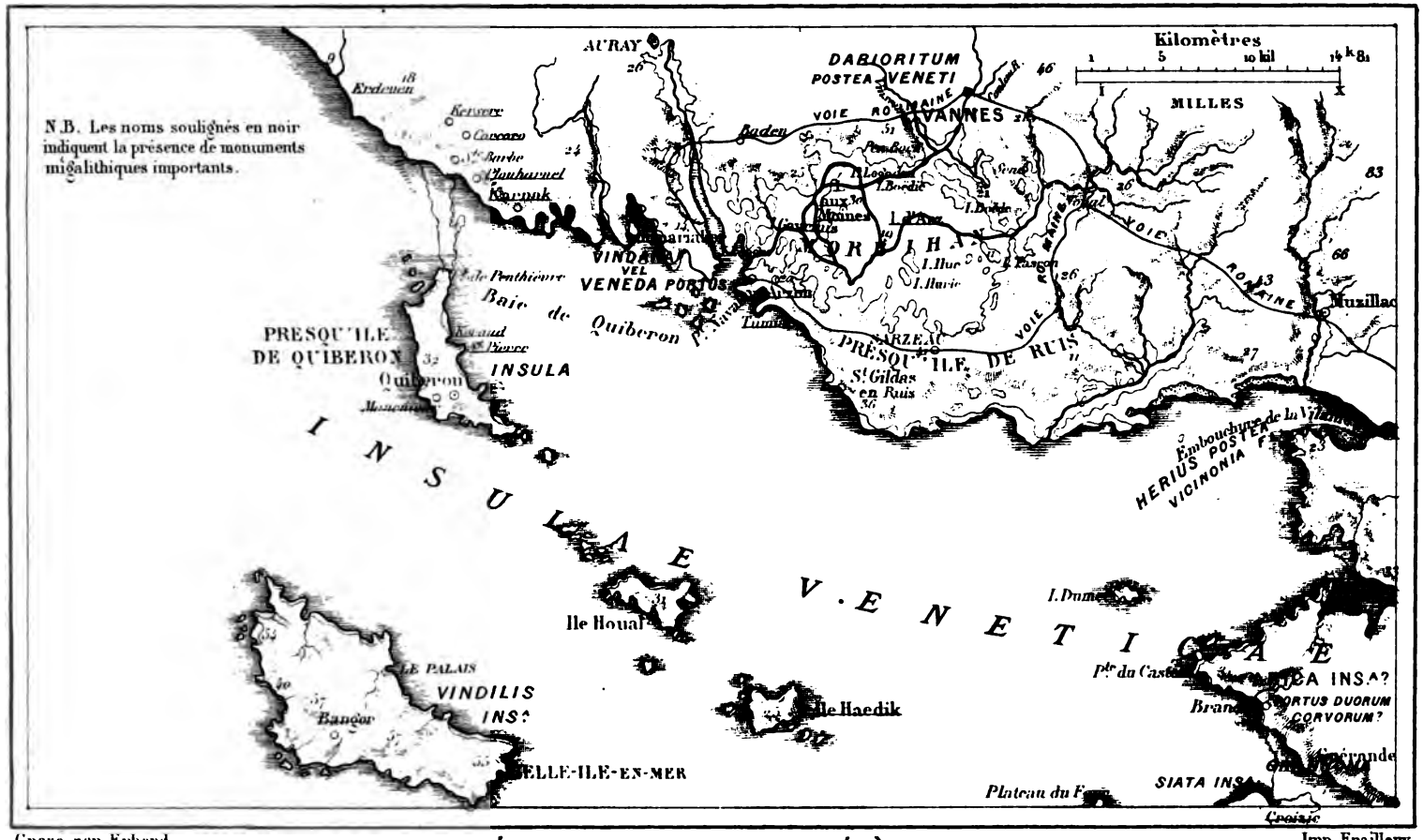

Grave par Erhard

Imp. Fraillery.

CARTE COMPARÉE DU LITTORAL DES VÉNÈTES D'ARMORIQUE

Etat ancien en noir... Etat actuel en bleu.

observe à l'ouest de Karnak se continuent vers le sud « par une double levée de sable qui relie à la terre ferme l'ancienne île de Quiberon, et la transforme en presqu'île[1] ». L'isthme très-bas qui rattache aujourd'hui cette presqu'île au continent n'a pour amorce que des dunes de formation moderne.

Pour nous résumer, disons qu'il s'est produit sur toute cette côte un mouvement d'oscillation qui a fait émerger les terres formant le fond actuel de la baie de Bourgneuf et entourant l'île Bouin; le même exhaussement s'est produit au nord des bouches de la Loire, dans les environs de Guérande, tandis qu'il semble avoir déterminé par contre l'effondrement d'une partie de la région vanetaise. La constatation d'un affaissement de 5 mètres sur ce point a les conséquences les plus importantes pour la restitution de la topographie ancienne et même de l'histoire; car elle confirme d'abord les explications que nous avons proposées, d'après M. de Kersabiec, pour la troisième campagne de César; elle facilite ensuite de nombreuses identifications de noms et de lieux anciens avec les localités modernes. Il faut renoncer à considérer le Morbihan comme ayant été le pays découpé par les eaux que César nous décrit, et ce n'est pas là qu'on doit placer le théâtre de sa lutte contre les Vénètes[2]; il faut abandonner aussi l'hypothèse qui consiste à reconnaître les îles Vénétiques de Pline dans l'île aux Moines, les îles de Gavr'inis, d'Arz, etc., enfin dans tout cet archipel intérieur, qui ne représente plus aujourd'hui que les émergements des campagnes effondrées. Les *insulae Veneticae* de Pline sont Quiberon, Belle-Ile (*Vindilis*), Houat, Hoedik, Croizic (*Siata*), Saillé, Guérande (*Arica*), Batz (*insula feminarum Namnetum*), et l'archipel intérieur, entre Guérande et Savenay. Il faut placer les « rares ports » de ces parages sur les deux sections du littoral vénétique, dont l'*Herius* (Vilaine) faisait la division : l'un, *Vindana*, à Locmariaker, et l'autre, vis-à-vis, à Port-Navalo, situés tous deux

1. Élisée Reclus, *Introd. au Dict. des communes*, p. LV.
2. *Bell. Gall.*, III, 12.

à l'estuaire des rivières de *Darioritum* (Vannes) et d'Auray; les trois autres : le *Brivates portus*, dans le détroit de Saint-Lyphard; *Veneda*, ancienne *Corbilon*, au pied de Guérande et de Clis (*Grannona*), et *Secor* (*Securus portus*) au delà de la Loire, à Pornic, — tous abrités, suivant les constantes pratiques des anciens. Quant à ce golfe pittoresque du Morbihan, qui aurait reçu un nom romain s'il eût existé, il faut se résigner à lui substituer par la pensée les campagnes disparues, à étendre sur nos cartes de restitution, en la faisant remonter au-dessus des eaux qui l'avaient engloutie, la vaste nécropole des âges mégalithiques; à rétablir enfin, à droite et à gauche des rivières d'Auray et de Vannes, cet espace tout couvert par les galgals, les cromlechs, les menhirs, les dolmens, vaste territoire sacré, à peine interrompu jadis et s'étendant entre les bouches de la Vilaine et celles du Blavet.

« A l'ouest de Quiberon, la plage basse et sablonneuse est bordée d'un cordon littoral que les vagues ont percé pour former dans l'intérieur des terres l'estuaire marécageux connu sous le nom de rivière d'Étel[1]. » Là encore la mer a envahi le sol primitif. L'île Groix (35, 40, 43 mètres d'altitude), séparée de la terre ferme par le Coureau, n'a pas de nom romain[2], mais elle a été fort anciennement habitée, comme le prouvent les monuments mégalithiques dont elle est couverte[3]. Les vestiges d'une enceinte qui se voient au sud de l'île portent les noms de fort de Kervédan et de *Camp des Romains*. En face, sur la côte, est l'estuaire du Blavet et du Scorf réunis avec les deux ports très-modernes, de Lorient sur la rive droite, et de Port-Louis sur la rive gauche; mais ce dernier fut construit au commencement du XVIe siècle, sur l'emplacement du village

1. Élisée Reclus, *Introd. au Dict. des communes* de Joanne, p. LV.

2. Elle s'appelle *Groia*, sur un portulan du commencement du XVIe siècle. — Voy. pl. VI.

3. Sur la côte nord, le galgal de *Moustero*, le menhir de *Quelhuit* et les dolmens de *Saint-Tudy* et de *Port-Milit;* à l'est, le menhir de *Fort de la Croix;* au sud, les dolmens de *Locmaria* et de *Saint-Nicolas*. L'île de Groix s'appelait jadis *Enez-er-Hroeck* (île des Sorcières), ce qui contribue à établir son caractère sacré, comme pour l'île de Sein.

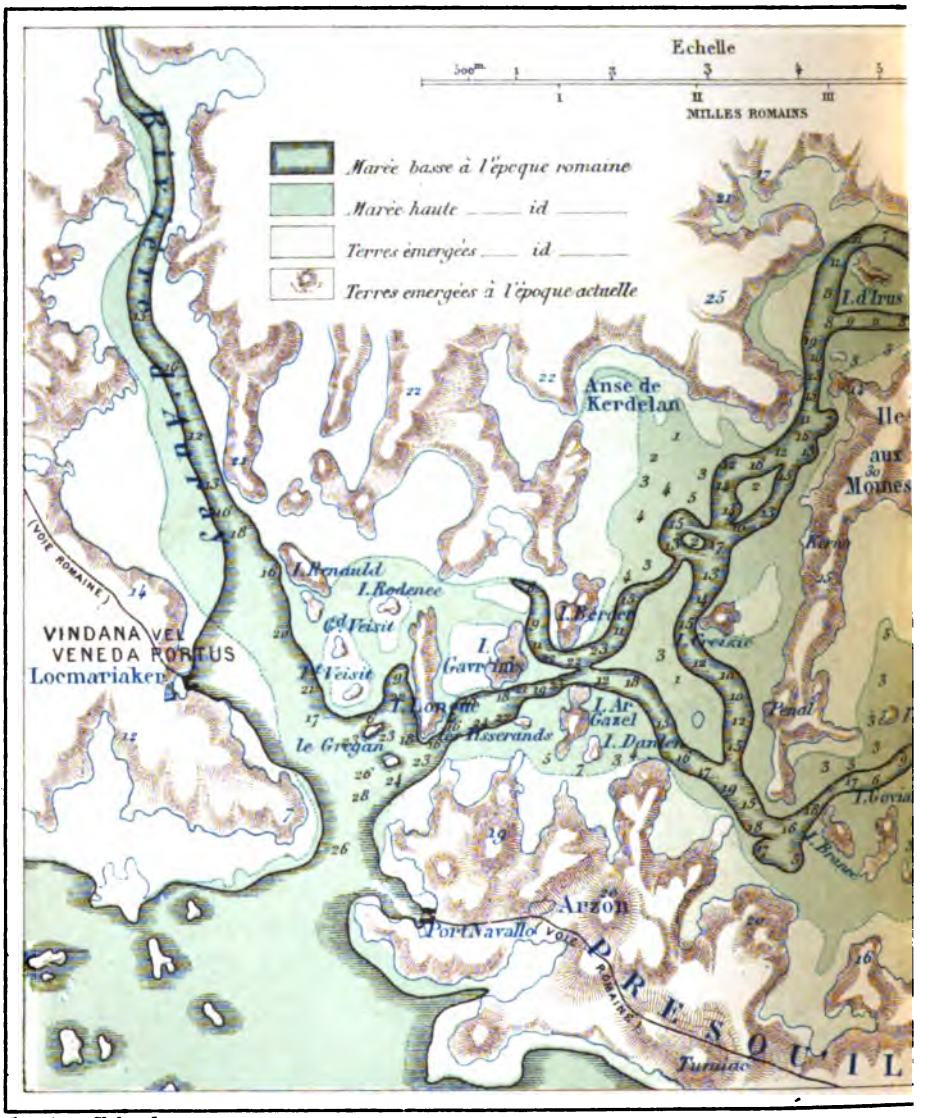

Gravé par Erhard.

FORMATION MODE

N.B. Les cotes de sondages, en mètres, sont em

L'état ancien en noir

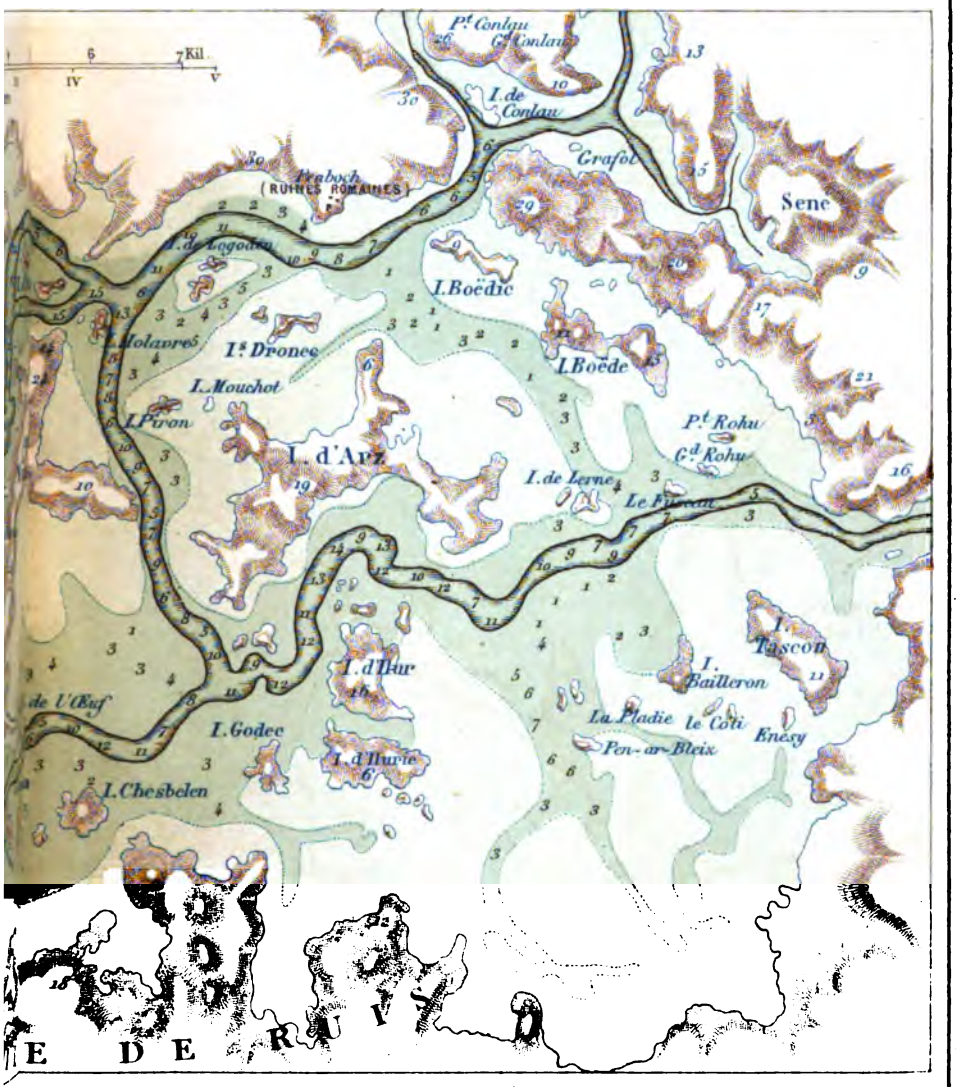

Paris Imp. Fraillery.

NE DU MORBIHAN.

runtées à la Carte de la Marine de 1827.

L'état moderne en bleu.

Locpezran, appelé primitivement Blavet, comme le petit fleuve. Ce nom a fait penser naturellement à Valois[1] et à d'Anville[2] qu'il convenait d'y placer le *Blabia* de la *Notice des dignités de l'empire*[3]. Les neuf îlots formant l'archipel des Glenans, à l'O. de l'île de Groix, n'offrent d'autre intérêt que de marquer, entre Penmarc'h et Groix, « l'existence d'une chaîne sous-marine dont les cimes seules apparaissent au-dessus des flots[4]. » Elles sont disposées parallèlement à la côte, en face de rivages abrupts et des anses de Benodet, vers Pont-l'Abbé, et de Concarneau ou de la Forêt. Ce dernier nom surtout est significatif, si l'on se rappelle qu'entre les Glenans et Concarneau les débris d'une forêt submergée apparaissent dans les sables sous l'aspect de nombreux fragments noircis de chênes et de bouleaux, engravés dans la tourbe[5]. Que cette forêt, qui se continue encore sur la côte ferme, témoigne de l'existence d'un ancien littoral qui se sera avancé jusqu'à ce cordon de rochers dont nous venons de parler, il n'y a pas lieu d'en douter; mais il est impossible de dire si cette invasion de la mer s'est produite par suite d'un affaissement considérable de la côte aux âges historiques. Il est certain du moins que le rivage était déjà constitué au moyen âge tel qu'il est aujourd'hui, puisque les portulans donnent, après *Groia* (île Groix) : *Concarneo*, *Grema* (îles Glenans), *Venodet* (Benodet) et *Pinamarc* (Penmarc'h)[6], et que d'ailleurs les altitudes du rivage abrupt qui

1. *Notit. Gall.*, p. 89. Valois s'attache à la synonymie de *Blabia* avec le Blavet, qui figure dans les actes du moyen âge sous le nom de *Blavetum* et de *Blavitta*, et il propose en conséquence de considérer le nom *Blabia* comme une syncope de *Blabita*.

2. *Notice de la Gaule*, p. 164-165. D'Anville remarque le nom d'*Aqua Blavez*, donné à cet estuaire, dans le titre de fondation de l'abbaye de Bon-Repos, par Alain, vicomte de Rohan, en 1124.

3. Sous les ordres du *dux Tractus Armoricani* et *Nervicani*. Immédiatement après la mention de la cohorte 1a *nova Armorica* en garnison à *Grannona* (que nous avons placée à Guérande, voy. plus haut, p. 293), « *in litore Saxonico*, » la *Notice* (II, p. 107) porte : « praefectus militum *Carronensium*, *Blabia*. » L'opinion de Böcking (*ibid.*, p. 826), qui rejette à Blaye (*Blavia*), sur la Gironde, ce détachement dépendant du chef du *Tractus Armoricanus*, ne nous paraît par soutenable. M. Böcking n'est pas géographe.

4. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dict. des communes* de Joanne, p. LV.

5. Mém. de M. Girard, déjà cité, *Bullet. de la Soc. de géogr.* de septembre 1875.

6. Voy. le portulan de notre planche VI.

sépare le chenal de Port-Louis de Penmarc'h ont tous des cotes assez élevées[1]; ajoutons que les sondages entre l'archipel des Glenans et le littoral accusent 15, 20, 30 et jusqu'à 40 mètres de fond. Mais les changements depuis l'époque romaine sont au contraire certains à l'ouest de la baie d'Audierne. D'abord, à 8 kilomètres en face de la pointe du Raz, qui mérite le nom de cap (72 mètres), est la petite île de Sein (*Enez Sizun*, en breton). Elle n'a que 2 kilom. et demi de long de l'est à l'ouest, et un kilomètre du nord au sud dans sa plus grande largeur; sa superficie n'est que de 56 hectares. Les derniers recensements lui accordent 654 habitants. Elle ne porte pas un arbre. Elle est entourée d'un véritable archipel de rochers et d'îlots inhabitables, qui ont reçu le nom de *Pont-de-Sein*, et qui émergent sur un plateau maritime peu élevé, dont l'étendue, qui n'est pas moindre de 15 kilomètres de l'est à l'ouest sur 3 du nord au sud, nous représente vraisemblablement l'étendue de cette île célèbre, sans cesse rongée par le flot, telle qu'elle devait être au temps de l'*Itinéraire maritime*[2], et, à plus forte raison, au Ier siècle, époque où vivait Mela. « L'île de *Sena*», dit ce géographe, « placée dans la mer Britannique, vis-à-vis de la côte *Osismienne*[3], est renommée à cause de son oracle gaulois, dont les prêtresses, sanctifiées par une virginité perpétuelle, sont au nombre de neuf. On les appelle *Gallicènes*, et on leur attribue le pouvoir extraordinaire de déchaîner les vents et les tempêtes par leurs incantations, de prendre telles formes d'animaux qu'elles veulent, de guérir les maladies passant pour incurables, de connaître et de prédire l'avenir; mais elles réservent leurs remèdes et leurs prédictions pour ceux qui n'ont entrepris de navigation que dans le but de les consulter[4]. » Il est bien difficile d'admettre que l'île de *Sena* fut telle au temps des

1. 24, 10, 11, 14, 12, 25, 36, 21, 19, 22, 64, 6, 31, 19, 6, 8 mètres. Penmarc'h est une pointe et non un cap; car il ne domine la mer que de 9 mètres.

2. « *Sina*, » p. 509.

3. Remarquons en passant que le territoire des *Osismii* s'avançait, au Ier siècle, jusqu'à l'extrémité méridionale du département du Finistère.

4. Mela, III, VI, 6.

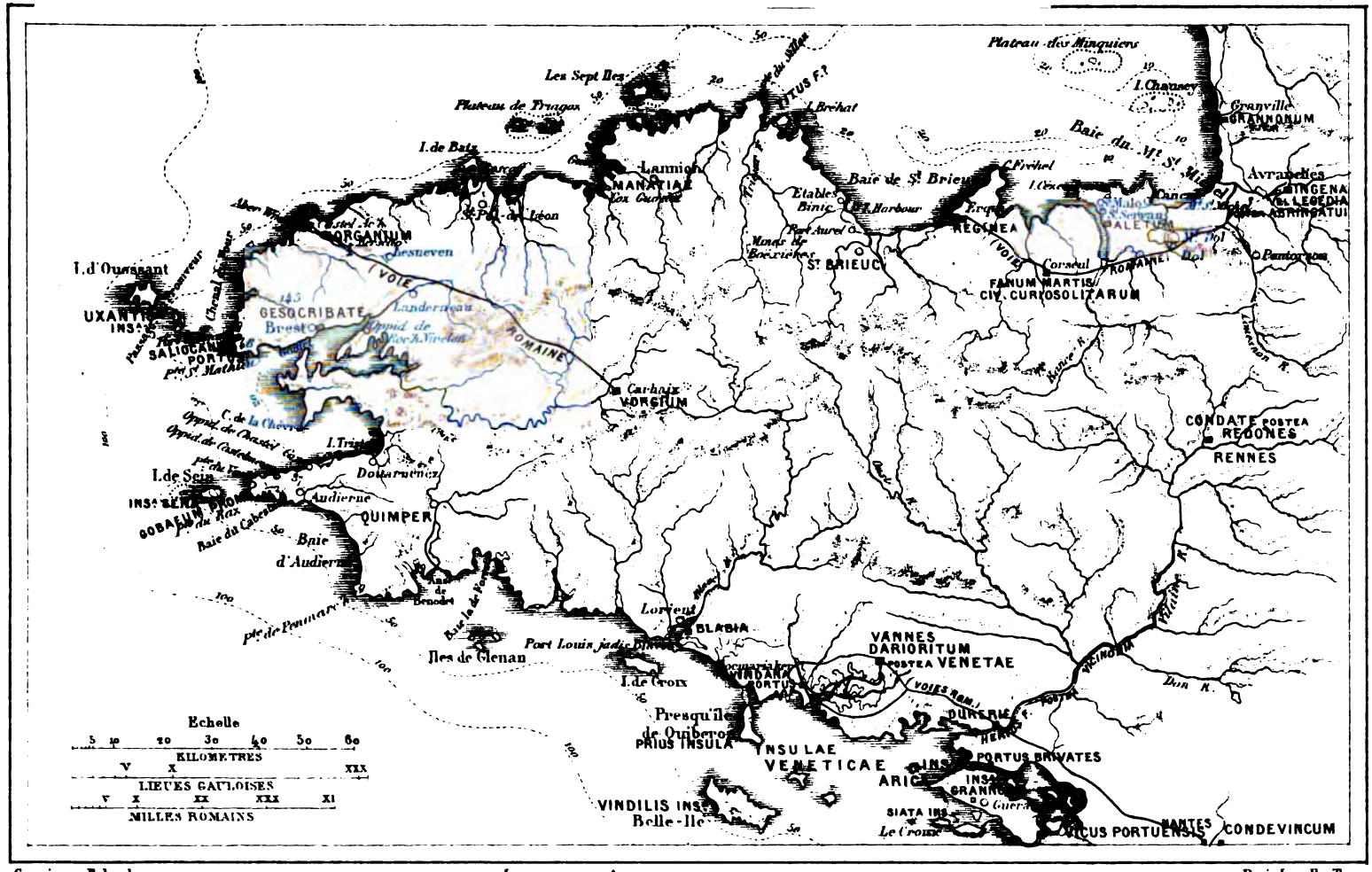

Gravé par Erhard

Paris Imp. Fraillery.

CARTE COMPARÉE DES CÔTES ENTRE LA VILAINE ET GRANVILLE
ÉPOQUE ROMAINE _ ÉPOQUE ACTUELLE

Etat ancien en noir ___ Etat actuel en bleu

vierges prophétesses qu'elle est aujourd'hui[1]. Il est assuré du moins qu'entre la pointe du Raz et le cap dit pointe du Van (64 mètres), la sinistre baie des Trépassés et l'étang de Laoual, qu'elle creuse entre ces deux promontoires, ont pris la place d'une terre affaissée depuis et fait reculer le littoral vers l'est. Cette submersion, remarquée sur toute cette côte jusqu'au cap de la Chèvre, qui termine, au nord, la baie de Douarnenez, a été l'objet d'une étude attentive de M. Lerebours[2]. Déjà au commencement du XVIIe siècle le chanoine Moreau avait extrait de la mer, dans ces parages, des urnes cinéraires et des pierres tumulaires; on avait reconnu, dit-il, au fond de l'eau, en 1586, des arbres encore debout, des chaussées pavées, des murs en place, indices d'un lent affaissement[3]. On a constaté récemment que la profondeur à laquelle la présence de ces vestiges se fait sentir s'est encore sensiblement accrue. Le cimetière de Penmarc'h, aujourd'hui rongé par les vagues, prouve un rapide envahissement de la mer par suite des oscillations de la côte compliquées d'un phénomène d'érosion[4], facilement observable sur bien des points, mais principalement à l'île Groix[5]. Sans s'arrêter aux légendes du roi Grallon et de sa fille Ahès ou Drahut, dont les méfaits auraient causé la destruction de la ville antique d'*Is* (*Keris*)[6] par les flots envahisseurs, il est incon-

1. Elle devait posséder de nombreux monuments mégalithiques dont les restes attestent la présence d'un sanctuaire des plus anciens âges : les rochers de *Gador* (la chaise), les deux menhirs de *Fistillerien* (les causeurs) et la roche vacillante de *Men Cognoc* (pierre anguleuse).

2. *Revue de géologie*, t. X. — Cf. Jules Girard, mémoire cité, *Bulletin de la Société de géogr.*, sept. 1875, p. 237.

3. « L'honnête Hervé Chenay, municipal et pêcheur de Douarnenez, » dit le chanoine Moreau, « trouve, à la pointe du Raz, des murs à quatre ou cinq brasses de profondeur. Son ancre s'arrête sur ces murs; en la laissant tomber des deux côtés, il en suit la direction sans rencontrer d'inégalités, comme cela aurait lieu pour des rochers. Il calcule que ces murs sous-marins ont une hauteur de trois à quatre brasses. » — Voy. *Itin. de Bretagne*, p. 607 (*Guide* Joanne), édit. déjà citée.

4. Jules Girard, *op.* et *loc. cit.*

5. La mer a creusé des grottes profondes dans les roches schisteuses appelées les *Trous de l'enfer*, *du tonnerre*, la *Grotte aux moutons*, etc. — Voy. *Itin. de la Bretagne* (*Guide* Joanne, 2e édit.), p. 583-584.

6. Cette légende, évidemment moderne en plusieurs de ses parties, rapporte que Grallon, roi puissant et riche de la contrée, avait pour capitale *Is*; que sa fille Drahut

testable qu'au village de Troguez, situé au fond de la baie des Trépassés, à un kilomètre de la pointe du Van et à 3 kilomètres de celle du Raz, il existe des constructions romaines

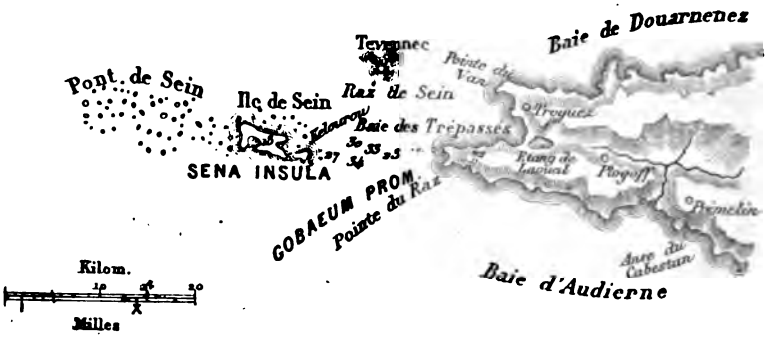

appelées *Moguer-a-Is* (muraille de la ville d'Is)[1]; que des vestiges de voie aboutissent à la mer; que les champs voisins sont couverts de briques et de pierres cubiques; enfin que

faisait conduire chaque soir, au fond de sa retraite, un jeune étranger qu'un homme noir et masqué lui amenait : étranglé le matin par l'application d'un masque magique, son cadavre était emporté par l'homme noir, qui disparaissait dans le *Huel goat* (bois élevé). Drahut enleva à son père la clef d'argent, symbole de l'autorité : le désordre et les crimes régnèrent désormais sans partage dans ce pays. Mais Grallon, abandonné dans son palais, vit paraître, à la tombée de la nuit, l'abbé de Landevennec : « Hâte-toi de quitter la ville, » dit-il au roi, « car Drahut a ouvert l'écluse à l'aide de la clef d'argent, et la fureur des flots n'a plus de frein. » Grallon va chercher sa fille, l'entraîne en croupe, et fuit avec elle devant les flots grondants qui les poursuivent. Au moment où il franchissait les portes d'Is, un long mugissement se fait entendre; il se retourne... A la place de la ville était une baie immense où se réflétaient les étoiles; mais la vague le poursuivait et montait toujours; bientôt elle presse le cavalier et menace de l'engloutir. Une voix se fait entendre : « Si tu veux échapper à la mort, Grallon, débarrasse-toi du démon que tu portes avec toi. » Drahut sent ses forces l'abandonner; un voile s'étend sur ses yeux; ses mains, qui serraient convulsivement la poitrine de son père, se glacent... elle roule dans les flots. Ayant sa proie, la mer vengeresse s'arrête. Le roi s'établit à Quimper, dont il fit la capitale de la Cornouaille.

1. On a voulu voir la mention de la ville d'*Is* dans l'Anonyme de Ravenne, mais le texte porte, d'après l'édition de Pinder et Parthey : « In ipsa Britania (il s'agit ici de l'Armorique) aliquantas fuisse civitates legimus, ex quibus ex parte designare volumus, id est *Ebris, Venetis.*» (IV, 39, p. 295.) Le manuscrit du Vatican (961) porte « *Ebris* »; celui de la Bibliothèque nationale de Paris (n° 4794) porte « *Chris* ». M. Alfred Jacobs préfère cette dernière leçon et propose (avec le signe du doute) de l'identifier avec Quimper (*Kimper*) : « fortasse contractum vocabulum pro *Coriosopitis* » (*Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*, p. 41). MM. Pinder et Parthey, qui préfèrent la leçon *Ebris*, le placent à Brest.

la charrue ramène journellement des fragments de poteries rouges et des médailles impériales. C'est vers le IVe ou le Ve siècle que l'établissement romain se serait affaissé sous les vagues. D'autres, agrandissant la scène, placent la légende à Douarnenez, où sont aussi des ruines romaines. (Voyez, pour toute cette partie, la pl. XI.)

Il ne nous semble pas aussi évident qu'à M. Élisée Reclus[1] que l'île de Sein ait été violemment détachée de la côte. Le fait nous paraît même impossible aux âges historiques du moins, car il faut se rappeler qu'entre le cap Sizun, dont la corne méridionale est formée par la pointe de Raz, et l'île de Sein, la sonde atteint les fonds de 25 à 33 mètres; il faudrait donc supposer, ou que l'affaissement de la passe eût été beaucoup plus sensible que sur la côte voisine, ou que les masses liquides remuées par les tempêtes eussent affouillé bien profondément le sol marin. En tout cas, si jamais une rupture s'était accomplie[2], ce que nous nous refusons à admettre, elle ne l'aurait été que longtemps avant l'époque romaine. Par conséquent, la pointe du Raz a toujours été, pendant la période de l'homme civilisé, sinon le point le plus occidental de la Gaule, du moins le plus en saillie sur la mer : on ne saurait en dire autant de la pointe Saint-Mathieu. Quiconque a vu les deux, ne peut croire que les anciens — n'en désignant qu'une seule — eussent mentionné cette dernière de préférence à l'autre. L'élévation de la pointe du Raz est de 72 mètres; celle de la pointe Saint-Mathieu, ou Saint-Mahé de Finistère[3], est de 48 seulement. Ajoutons que la convexité de la côte sur ce point, formant une saillie vers le sud, laquelle est protégée par cette disposition du littoral, ne peut se comparer à l'avance de la pointe du Raz, proue de l'Europe tournée vers l'Océan. Cette dernière est donc pour nous le *Gobaeum promontorium* de

1. *Introduction* au *Dictionnaire* de Joanne, p. LV.

2. C'est une tradition du pays. Voy. *Vie du P. Maunoir* par le P. Boschet, 1697; cf. *Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*, juillet 1874, art. de M. Le Men, p. 56.

3. Dans une charte d'Hervé, vicomte de Léon, datée de 1275, et citée par d'Anville (*Not. de la Gaule*, p. 357), on lit : « *Seint Mahé de Fineposterne.* »

Ptolémée. La latitude que ce géographe lui donne nous oblige, en outre, à le chercher bien plus au sud que la pointe Saint-Mathieu[1]. Les manuscrits de Marcien d'Héraclée donnent la leçon *Gabaeum*[2]; ceux de Strabon, *Cabaeum*, *Cablium*, *Calbium*[3]; mais nous ne pensons pas que l'on puisse hésiter sur l'identité du cap désigné par ces trois écrivains : l'opinion de Gossellin ne nous paraît pas soutenable, et l'étrange synonymie qu'il propose ne saurait être sérieusement discutée[4]. Quant à Valois[5] et à d'Anville[6], ce sont eux qui les premiers ont fait prévaloir l'identification de ce promontoire avec la pointe Saint-Mathieu. Telle n'était pas l'attribution de Sanson[7], que nous adoptons, comme l'a fait M. Müller dans la quatrième carte accompagnant son édition de Strabon. Dom Morice, en étendant jusqu'au sud du département actuel du Finistère le territoire des *Osismii*, nous semble avoir également raison. La question, si controversée, des anciens évêchés de Bretagne reste d'ailleurs entière. Si le texte de la *Notitia provinciarum Galliae* réclame une place pour la

1. II, VII (VIII), 1 : Γόβαιον ἄκρον, 15° 15′-49° 45′ Les degrés de l'embouchure de l'*Herius* sont 17°-49° 15′, et ceux du *Vindana portus* 16° 30′-49° 40′. La latitude du *Gobaeum promontorium* serait donc de 5′ seulement plus septentrionale que celle du *Vindana portus* (Locmariaker), et de 30′ également plus au nord que celle de l'*Herius* (Vilaine) : il est donc plus naturel de le placer à Penmarc'h qu'à la pointe Saint-Mathieu.

2. *Peripl.*, II, 25 (*Geogr. min.*, édit. Müller-Didot, I, p. 553).

3. Κάβαιον, leçon adoptée avec raison par M. Müller (p. 945, *Index var.*, *ad p.* 531, *lin.* 45). Quatre manuscrits donnent Κάβλιον ; mais on sait combien est fréquente chez les copistes la confusion de l'Α et du Λ. Quant à la leçon Κάλβιον, elle est sans autorité.

4. *Recherches, etc.*, t. IV, p. 75. On a peine à comprendre comment Walckenaer en a fait deux caps distincts : l'un qu'il appelle *Calbium*, et qu'il place à la pointe du Raz (*Géogr. des Gaules*, I, p. 99, 208) ; l'autre, *Gobeum* (*sic*), qu'il porte, comme Gossellin, au prétendu cap Gobestan (*ibid.*, I, p. 102 ; II, p. 254). Il n'y a pas de cap Gobestan, mais on trouve la petite rade du Cabestan à 12 kilomètres au S. E. de la pointe du Raz, dont le nom, tout moderne et d'origine espagnole, n'est autre que le mot *cabestan*, ustensile qui sert à l'enroulement des amarres. On doit remarquer en outre que c'est une rade et non un cap, et que les points extrêmes de la côte qui forment cette rade n'ont que 19 et 36 mètres d'altitude.

5. *Notit. Gall.*, p. 235.

6. *Notice de la Gaule*, p. 357.

7. A l'*Hist. de Bretagne* de dom Morice est jointe une carte qui a pour titre : *Armoricae veteris descriptio juxta Samsonum* (sic) *Tabulas et quorumdam eruditorum observationes*. Sur cette carte, le *Gobaeum promontorium* est à la pointe du Raz, et l'*insula Sina* à l'île de Sein.

civitas Corisopitum, et qu'un manuscrit de ce document (Bibliothèque nationale), remontant au VIe siècle, et nouvellement mis en lumière par M. Longnon d'après les indications de M. Léopold Delisle[1], nous empêche désormais de confondre cette cité avec le territoire des *Curiosolites* de César[2], que l'on étende à l'ouest jusqu'à la pointe du Raz celui des *Veneti*, comme le voudraient MM. Le Men[3] et Kerviler[4], ou qu'on établisse dans le sud du département les *Corisopites* de la *Notice*, comme le fait M. Longnon[5], c'est là une pure question de dates. Nous n'avons dans Ptolémée ni *Corisopites*, ni *Curiosolites :* nous avons seulement les *Veneti*, les *Osismii* et le *promontorium Gobaeum*, lequel est mentionné trois fois : 1° après le *Vindana portus* (voy. plus haut) ; 2° comme marquant la séparation de l'océan Britannique et de l'océan Atlantique[6]; 3° comme formant la limite extrême du territoire des *Osismii*[7]. Il n'y a donc pas lieu de s'embarrasser du texte de la *Notice des provinces*, puisqu'elle a été rédigée trois siècles plus tard. Strabon mentionne ce promontoire à propos des voyages de Pythéas, et il s'exprime ainsi : « Entre autres caps,

1. Ms. du fonds latin, n° 12097, portant « *Curiosopotum* » : voy. Longnon, *les Cités gallo-romaines de la Bretagne* (*Congrès scientif. de France*, XXVIIIe sess., 1872, Saint-Brieuc, t. II, publié en 1874), p. 396. Il ne faut pas toutefois exagérer l'importance de cette variante. Nous voyons dans celles des manuscrits connus de Guérard (*Essai sur les divis. territ. de la Gaule*, p. 15) : « *Corisopitum, Chorisoporum, Corisopotum, Corosopitum, Consulitum, Conisolitum, Consolitum.* » On savait donc déjà, en 1831, qu'aucune de ces formes, et surtout les premières, qui sont aussi les plus fréquentes, ne pouvaient être ramenées à la lecture *Curiosolites*, et Guérard ne s'y était pas trompé.

2. *B. G.*, II, 34 ; III, 7, 11 ; VII, 75. — Dans Pline, « *Coriosvelites* », var. « *Cariosultes* » [IV, XXXII (XVIII), 2].

3. *Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*, juillet 1874, p. 50 et suiv. M. Le Men donne pour limite méridionale aux *Osismii* l'Aulne, qu'il veut appeler Avon, et qu'il propose d'identifier avec l'*Herius* de Ptolémée (p. 65), synonymie qu'il cherche à établir d'après l'analogie du nom moderne Hierre avec le nom ancien : l'Hierre est le cours supérieur de l'Aulne. Mais combien y a-t-il en France de noms de rivières analogues !

4. *Étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine* (*Mém. de l'Assoc. bret.*, Quimper, 1873), p. 37, 43, et cartes.

5. *Op. et loc. cit.*, p. 420, *passim*. Il leur donne l'Elorn pour limite au midi : (voy. sa carte).

6. II, VIII (VII), 2.

7. Id., *ibid.* 5.

celui qui se trouve chez les Ostimiens[1] (pour Osismiens, sans doute) est appelé *Cabaeum*[2]. »

N'était l'écart de 1° 15′ entre le *Gobaeum promontorium* et le *Saliocanus portus* de Ptolémée[3], nous serions tenté de placer ce dernier au fond de la baie de Douarnenez, dans le petit port de ce nom et à l'île Tristan; car ces lieux sont couverts de substructions et de monuments celtiques et romains[4], et M. Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, compte jusqu'à sept voies romaines partant de ce point[5]. Il est vrai que cet antiquaire enchérit encore sur M. Bizeul, et qu'il voit des

1. Ὠστιμίων est la leçon adoptée par M. Müller. Les manuscrits donnent aussi, pour ce passage et pour une phrase précédente où ce nom est exprimé, les variantes Ὠστιμίους, Ὠστιδέους, Ὠστιαίους, Ὠσσιδαμνίων, οὓς Τιμίους (voy. éd. Didot, *Index var.*, p. 945, *ad p.* 53, *lin.* 1, 44, 49).

2. Strab. I (*Prolegom.*), II, 5.

3. II, VIII (VII), 2 : Σαλιόκανος λιμὴν 16° 30′-50°. Var. : Σαλιόκαννος, Σαλιόσκανος, Σαλιόγκανος; anc. édit. Σταλιόκανός. Les degrés pour le *Gobaeum promontorium* sont 15° 15′-49° 45′, et ceux qui sont exprimés pour les embouchures du fleuve *Titus* sont 17° 20′-50° 20′.

4. Des découvertes récentes ont été faites dans l'île Tristan par le propriétaire, M. Guillou-Penauroz. Cette île a produit des monuments fort anciens; mais Douarnenez semble avoir été habitée postérieurement (*Doual en Enez*, terre de l'île) : voyez *Vorganium* et *Vorgium* par M. Le Men, dans le *Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*, juillet 1874, p. 66-67. — On a proposé bien des emplacements pour le *Saliocanus portus*, et, entre autres, Portz Liogan dans la presqu'île de Kermorvan, entre le port du Conquet et l'anse des Blancs-Sablons (voy. le *Mémoire* déjà cité de M. Le Men, p. 69, et conf. Kerviler dans les *Mém. de l'Assoc. bret.* de 1873, p. 95). Mais l'analogie du nom, qui constitue la seule raison alléguée en faveur de cette synonymie, pourrait bien être plus apparente que réelle; de plus, la position proposée n'a pu convenir, selon nous, à un port ancien. Il faut ajouter que M. de la Borderie a publié dans l'*Annuaire histor. de la Bretagne* (1861, p. 165) un texte du Xe siècle, rapportant que le *portus Saliocan* fut ravagé par les Normands au IXe; mais cela ne prouve pas qu'il s'agisse dans ce texte de Portz Liogan, quoique les remparts qui défendent l'entrée de la presqu'île soient à peu près de ce temps. D'Anville, qui adopte la leçon *Staliocanus portus*, est frappé de la même analogie avec le nom moderne, qu'il écrit « port Sliocan », et dont parle dom Lobineau dans son *Hist. de Bretagne* (voy. d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 616). La variété des leçons dans les manuscrits de Ptolémée est toujours une facilité, car chacun choisit naturellement celle qui convient le mieux à son système.

5. *Étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine* (*Mém. de l'Assoc. bret.*, Quimper, 1873). Voy. ses routes : n° 1, de Nantes à *Keris* (Douarnenez) (p. 91-96); n° 11, d'Alet à la pointe du Raz (p. 112, 114), qui traverse Douarnenez et compte par conséquent pour deux rayons; n° 28, de Douarnenez à Landeveneck; n° 29, de Douarnenez à Camaret (p. 126); n° 30, de Châteaulin à Audierne par Douarnenez (p. 126), comptant pour deux rayons (voy. sa troisième carte). Une de ces voies (n° 28) aurait traversé le fond de la baie de Douarnenez, la mer n'ayant pas encore reculé ses limites jusqu'au point du littoral où on la voit aujourd'hui.

routes romaines un peu partout : après en avoir trouvé et inscrit sur sa carte, pour la Bretagne, quarante-quatre, dont quelques-unes traversent l'Armorique d'un bout à l'autre, il ajoute que sa « nomenclature ne peut se flatter d'être complète[1] ». A Douarnenez, on découvre des ruines, même au fond de la mer, preuve que l'affaissement de la côte se continue sur le littoral[2]. Mais les environs de Portz Liogan ont aussi des ruines romaines (voy. plus bas). Quant aux *oppida* celtiques, on en trouve sur toute la côte de la Cornouaille [3].

Après avoir franchi le cap de la Chèvre, on entre dans l'Iroise, puis dans la belle rade de Brest. Nous répéterons ici ce que nous avons dit de Toulon : il n'est pas possible qu'une situation aussi favorable, offerte, pour ainsi dire, par la nature à l'industrie humaine, n'ait pas été exploitée de très-bonne heure. Dès que la civilisation a commencé à se répandre dans ce pays avec les besoins qu'elle crée après elle, le commerce maritime a dû être une de ses premières nécessités et marquer son plus ancien essor. Nous n'hésitons plus aujourd'hui, pour notre part, à appliquer à Brest le nom celtique que nous offre la Table de Peutinger, *Gesocribate*, situé, d'après ce document, à XLV lieues gauloises (de 2222 mètres, soit 100 kilomètres) de *Vorgium*, qui est Carhaix[4]. Les assises inférieures des tours et des courtines du château de Brest qui

1. *Op. cit.*, p. 133.

2. Le Men, *op. cit.*, p. 68, note 2.

3. M. Le Men en a exploré et décrit plusieurs : notamment celui de Castel-Coz, dans la commune et au nord de Beuzec-Cap-Sizun, canton de Pont-Croix, arrondissement de Quimper, découvert en 1869. Il y a trouvé des habitations gauloises, et il suppose que cet *oppidum* a été détruit par les Romains. C'est par des constructions analogues à celles de Castel-Coz que l'île Tristan se recommande à l'attention des archéologues. La commune de Cleden-Cap-Sizun renferme aussi un *oppidum* décrit par M. Le Men : c'est celui de Castelmeur. Le même antiquaire a signalé les retranchements protecteurs de la pointe du Raz (Moquer ar c'hastel) : voy. son mémoire intitulé *les Oppidums du département du Finistère* (*Mém. de l'Assoc. bret.*, XVIe session, Quimper, 1873, p. 139-181).

4. Nous étions moins affirmatif en 1869, dans la première partie de notre publication sur la *Table de Peut.* (éd. in-fo, p. 29, col. 3, no 6; et *Gaule d'apr. la Table. de Peut.*, p. 199), parce qu'alors les deux positions distinctes de *Vorgium* et de *Vorganium* n'étaient pas encore déterminées comme elles l'ont été depuis par l'explication donnée de la borne milliaire de Kerscao. Dès qu'il a été démontré qu'une route romaine conduisait de Carhaix (*Vorgium*) à la pointe Saint-Cava (*Vorganium*), à l'entrée de l'Aber Wrac'h,

regardent la ville sont romaines[1]. Des vestiges de voies antiques ont été observés à partir de Carhaix, dans la direction de Landerneau[2]; mais la distance ne serait que d'environ 80 kilomètres; il faut donc, ou corriger XLV en XXXVI, ou supposer un embranchement, partant à gauche, vers Landivisiau, de la voie de *Vorgium* à *Vorganium*, et gagnant Brest par la rive droite de l'Elorn[3].

Entre la pointe de la Chèvre et Brest, M. Kerviler conduit plusieurs voies romaines jusqu'au rivage; elles devaient donc aboutir, dans son système, à des localités anciennes[4]; mais il

et vis-à-vis de Fort-Cezon, il nous a paru évident que cette dernière position, où d'ailleurs il n'existe aucun vestige d'antiquités, ne pouvait convenir à *Gesocribate*. Nous avions trouvé impossible, d'autre part, d'identifier le nom *Gesocribate* de la Table avec le *Brivates portus* de Ptolémée, comme le voulait d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 178). En effet, outre que l'ordre suivi par Ptolémée interdit cette explication, on aurait dû hésiter à corriger le texte *Geso-cribate* en *Geso-brivates*. On peut croire que *Geso-brivates* (s'il eût existé) eût pu signifier *port Brivates*, parce qu'on trouve *geso* employé en composition pour désigner le port de Boulogne *Geso-riacum* (voy. les textes indiqués dans notre édition de la *Table de Peutinger*, in-fol., p. 13, col. 2, n° 9, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 83) : mais *Brivates*, qu'il faut évidemment rapprocher de *Brivo-durum* (Briare), *Brivas* (Brioude), *Briva Isarae* (Pontoise), etc., signifie passage, gué, et ne présente aucun rapport avec *cribate;* car le mot *crib* devait signifier en celtique, comme en breton, pointe, promontoire, ou hauteur près de la mer. Les géographes qui portent, comme nous, *Gesocribate* à Brest, sont Mannert (II, 1re partie, p. 122), Reichard (*Thesaurus*, carte), Katancsich (*Tab. Peut.*, I, p. 97), et la Commission de la carte des Gaules.

1. Voy. Levot, *Hist. de Brest*. Cf. Le Men, *op. cit.*, p. 65.

2. Elle ne se confondrait nullement avec celle qui gagnait *Vorganium*, laquelle coupait l'Elorn vers Landivisiau; l'autre, partant de Carhaix, dans la direction de l'ouest, aurait passé par Kergloff, Colorec, Braspart, Saint-Éloy, et, à partir de Landerneau, elle aurait fait un coude à angle droit pour atteindre Brest, sur la rive droite de l'Elorn. Elle a été reconnue dans la première partie de son parcours par M. Le Men (*op. cit.*, p. 71, note). Malgré sa libéralité bien connue en ce qui concerne les voies romaines de Bretagne, M. Kerviler n'indique pas ce tracé; il en donne cependant huit comme rayonnant de Landerneau et treize comme rayonnant de Carhaix, où cependant il ne plaçait pas alors *Vorgium* (voy. *op. cit.*, passim).

3. Voy. Kerviler, route n° 1 et route n° 5 (*op. cit.*).

4. Voy. dans son *Étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine* (*Mém. de l'Assoc. bret.* de 1873) : 1° le n° 27, route de Carhaix à la pointe de Dinant (p. 125), tracée d'après les observations de MM. Halleguen et Flagelle; 2° n° 4, du Mans à Camaret (p. 100-101), tracée d'après les observations de MM. de Blois, Bizeul et Halleguen; n° 9, de Douarnenez au Fret et à Keromen (p. 126), décrite par M. Halléguen; puis les routes qui se seraient rendues à Landivisiau. Mais pour toutes ces têtes de lignes sur le littoral, pas un nom antique, pas une ruine, pas un souvenir. Il est probable cependant que les routes faites par les Romains, qui étaient gens pratiques, devaient mener quelque part.

ne paraît pas jusqu'à présent que les ruines ou traces quelconques de débris romains soient venues justifier les directions de ces différents rameaux de la viabilité de l'Armorique aux premiers siècles de notre ère. A deux lieues de Brest, en face de l'ancien *portus* de *Gesocribate*, sur la rive gauche de l'Elorn, et tout au fond de la rade, M. Le Men a reconnu et décrit l'oppidum celtique de Roc'h Nivelen, plus connu sous le nom de Rochers de Plougastel[1].

Les monuments celtiques, les débris de poteries, les briques romaines qui se trouvent au nord de la pointe Saint-Mathieu, débris signalés par M. Le Men[2], et, les premiers, décrits par lui avec plus d'exactitude qu'ils ne l'avaient été par M. de Fréminville[3], ne sauraient prouver l'existence d'un port au temps de Ptolémée; nous hésitons donc beaucoup à y porter le *Saliocanus portus*[4]. Nous retrouvons dans l'anse des Blancs-Sablons les mêmes témoignages de l'affaissement de la côte[5] que dans le Morbihan, au nord des Glenans et au fond de la baie de Douarnenez.

L'île d'Ouessant[6], *Uxantis*[7], *Uxisama*[8], ou peut-être *Axan-*

1. *Les Oppidums celtiques du Finistère*, dans les *Mém. de l'Assoc. bret.* de 1873, Quimper, p. 168-170.

2. *Op. cit.*, *Bullet.*, p. 69-70.

3. *Antiquités du Finistère*, t. Ier.

4. On ne peut expliquer, surtout dans le système de d'Anville, qui place le *Gobaeum promontorium* à la pointe Saint-Mathieu, la différence des latitudes entre ce cap et le Portz Liogan; l'écart réel entre ces deux points est insignifiant, tandis que le géographe grec nous donne 49° 45′ pour le promontoire, et 50° pour le port : différence, 15′.

5. « Dans l'anse des Blancs-Sablons, on découvre, pendant les grandes marées, de nombreuses souches de pins et d'autres arbres, qui indiquent qu'une forêt existait autrefois dans cette anse. » (Le Men, *op. cit.*, p. 68, note 2.)

6. En ancien breton, *Enez Eussaff*, qui se prononçait *Eussan* et aujourd'hui *Heussa*. Les habitants sont encore désignés sous celui d'*An Heussantis*, et l'île elle-même sous celui d'*Heussantis-Enez* (île des Ouessantins). (Voy. Le Men, *op. cit.*, p. 58.)

7. *Itin. marit.*, p. 509 : « *Uxantis Sina*, » leçon adoptée, et avec raison selon nous, par Parthey et Pinder (c'était aussi la lecture de d'Anville et celle d'Isaac Vossius, voy. *ad. Melam.*, III, VI, 6, p. 548-549 de l'édit. de Leyde). Les manuscrits donnent cependant *Uxantisma;* un seul, *Uxanis ina;* deux, *Xantisma;* un, *Uixantisma;* les autres, *Usantisma*. (Parth. et Pind., p. 249 et notes.)

8. Strabon, I, IV, 5 : « Le promontoire *Cabaeum*, aux environs (κατὰ τούτο), les îles, et, parmi elles, la plus éloignée, *Uxisama*, que Pythéas assure être distante de trois jours de navigation. » Οὐξισάμην est le nom qui figure sur la plupart des manuscrits.

thos[1], est séparée par le redoutable passage du Fromveur d'un archipel d'îlots et de récifs émergeant d'un vaste plateau sous-marin qui se prolonge au milieu de l'Iroise sous le nom de chaussée des Pierres-Noires, et qui est lui-même séparé de la terre par le chenal de la Helle et par celui du Four. Si l'on admet que l'île d'Ouessant ait jamais été « le promontoire avancé de l'Armorique », et que l'archipel dont nous venons de parler ait fait « autrefois partie du continent[2] », c'est assurément bien avant les âges historiques; rappelons-nous en effet que des sondages, déjà anciens, nous donnent 60 mètres de fond dans la passe de Fromveur, et 30 mètres environ dans les chenaux de la Helle et du Four[3]. Combien de siècles a-t-il fallu à la mer pour émietter ainsi la côte et creuser entre ses débris de telles profondeurs? La période romaine que nous étudions serait relativement toute moderne.

Vers les roches de Porsal, au nord de Kersaint, la côte suit la direction de l'ouest à l'est. La mer embrasse la presqu'île où s'élève Fort-Cezon, entre les deux estuaires de l'Aber-Benoît et de l'Aber-Wrac'h. Sur la rive droite de ce dernier estuaire, s'avancent dans la mer les trois petites péninsules du Run, de Saint-Cava et de Keridaouen. Les deux anses de Kerkenny et de Kerazan sont creusées entre elles. Le Run porte les traces d'un *oppidum* celtique; il a été visité et décrit par M. Le Men[4], et il est connu dans le pays sous le nom de *Coz-castell Ac'h* (ruines du château d'Ac'h); à Saint-Cava sont des briques romaines.

Celui de Paris, n° 1397 (XIIe siècle), porte au-dessus de la syllabe ξι les deux lettres κε; de là, dans celui du Vatican, n° 174 (XVe siècle), la leçon Οὐκεξισάμην.

1. Pline, IV, XXX (XVI), 2. Après avoir parlé des îles situées entre l'Irlande et la Bretagne, cet écrivain ajoute : « infra vero *Sambis* (var. *Sumbis*, *amnos*, *amnis*) et *Axanthos* (var. *Axantos*, *Anxantes*). » La synonymie de ce nom de Pline, dont la lecture n'est même pas bien certaine, avec Ouessant ne nous paraît nullement démontrée.

2. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dict. des communes*, p. LV.

3. Voy., dans le *Pilote français*, la *Carte particulière des côtes de France* (*partie septentrionale du chenal du Four et environs de l'île d'Ouessant*) levée en 1816 et 1818 par les ingénieurs-hydrographes de la marine, sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré. — Les sondages y sont exprimés en pieds.

4. *Vorganium*, *Vorgium*, etc. (*Bullet. de la Soc. archéol. du Finist.*, juillet 1874, p. 29-34.)

Voilà tout ce qui reste de *Vorganium*, chef-lieu de la cité des *Osismii*[1], car la découverte de la borne milliaire de Kerscao, et la lecture qui a été faite récemment de l'inscription qu'elle porte, ne peuvent laisser aucun doute sur l'emplacement de cette ville[2].

Les noms des chefs-lieux de cités qui figurent dans Ptolémée et dans la Table de Peutinger sont, pour la plupart, fort anciens et appartiennent même à la langue des Celtes, dont ils rappellent la domination sur presque tous les points de la Gaule; mais, entre l'époque des Tables ptoléméennes et celle où furent dressées la liste d'Ammien Marcellin et la *Notice des provinces et des cités de la Gaule*, un changement considé-

1. Ptol. II, VIII (VII), 5. Après avoir nommé les *Viducasses*, ce géographe s'exprime ainsi : « et les derniers, » c'est-à-dire les plus éloignés, « s'étendant jusqu'au *promontorium Gobaeum*, sont les *Osismii* : chef-lieu de cité, *Vorganium*, Οὐοργάνιον (var. Οὐοργόνιον) ». La latitude est, dans Ptolémée, de 10′ plus au nord que celle du *Saliocanus portus*.

2. C'est en 1837 que ce monument a été signalé pour la première fois par M. Miorcec de Kerdanet. M. Le Men l'a fait transporter au musée de Quimper au mois de janvier 1873. Kerscao est un petit village qui dépend de la commune de Kernilis, canton de Plabennec, arrondissement de Brest. Cette borne était sur la voie romaine, dont les traces sont visibles entre Carhaix et Castell Ac'h, qui en est éloigné de 11 kil. 800 et quelques mètres. M. Le Men en a le premier donné la lecture dans la *Revue archéologique* d'avril 1873 (t. XXV de la 2e série, p. 269), et, avec quelques différences, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (juillet 1874, p. 26). Nous en avons l'estampage sous les yeux, et voici ce que nous y voyons :

TI CLAVDIVS	*Ti. Claudius,*
DRVSI·FILIVS	*Drusi filius,*
CAESAR·AVGVS	*Caesar Augus[tus]*
GERMANICVS (MA *liés*)	*Germanicus,*
PONTIFEX MAXIMVS (MA *liés*)	*pontifex maximus,*
TRIBVNICIA·POT V	*tribunitia pot[estate] quintum,*
IMP·XI·P·P·COS·III	*Imp[erator] undecimum, p[ater] p[atriae, co[n]s[u]lertium,*
DESIGNATVS·IIII (*l'E est dans le* D, ATV *liés*)	*designatus quartum.*
VORGAN·M·P·VIII	*Vorganium, m[illia] p[assuum] VIII.*

« Tibère Claudius César Auguste Germanicus, fils de Drusus, revêtu de la puissance » tribunitienne pour la cinquième fois (l'an 46 de notre ère), ayant reçu onze salutations » impériales, père de la patrie, consul pour la troisième fois et désigné pour un qua- » trième consulat. — *Vorganium* à VIII mille pas. » Cette découverte a d'importantes conséquences; elle prouve : 1° que Kerscao, étant à 11 kil. 848 mètres de Castell Ac'h, cette dernière localité représente *Vorganium*, chef-lieu de la cité des *Osismii*; 2° que *Vorganium* ne pouvait donc être à Carhaix; 3° que la ville moderne de Carhaix nous représente *Vorgium*, que beaucoup de géographes avaient mal à propos confondu avec *Vorganium;* 4° que le *Gesocribate* de la Table de Peutinger n'était pas à Fort-

rable s'accomplit : les anciens noms nationaux des chefs-lieux disparaissent pour faire place à celui des peuples dont ces villes étaient capitales : *Condate*, chef-lieu de la cité des *Redones*, devient *Redones* (Rennes); *Samarobriva*, chef-lieu des *Ambiani*, est remplacé par cette seconde appellation, *Ambiani* (Amiens) ; *Condevincum*, chef-lieu des *Namnetes*, s'efface devant ce dernier nom, *Namnetes* (Nantes). On compte des exceptions; mais telle est du moins la règle presque générale, et c'est ainsi que la plupart de nos villes importantes ont reçu, vers le IVe siècle, les noms des peuples dont elles avaient été les centres politiques pendant les premiers temps de la domination romaine[1]. En appliquant cette règle aux peuples, c'est-à-dire aux grandes *civitates* de l'Armorique, nous voyons que *Vorganium* est encore, à l'époque de Ptolémée (vers 150 de notre ère), le chef-lieu de la cité des *Osismii*, et nous savons qu'elle était à Castell Ac'h, sur la rive droite et près de l'embouchure de l'Aber-Wrac'h. Il est plus que probable que ce nom de *Vorganium*, ayant disparu au IVe siècle, fit place à celui d'*Osismii*, et que le nom du peuple se localisa en quelque sorte dans le chef-lieu. C'est donc à Castell Ac'h qu'il faut placer la «*civitas Osismorum*» de la *Notice*

Cezon ni aux environs, mais bien à Brest. M. Robert Mowat ayant, d'autre part, découvert une autre borne milliaire, provenant de Maël-Carhaix, située primitivement à 13 kil. 332 mètres à l'ouest de Carhaix, crut y lire VORG VI (*Rev. arch.* de janvier 1874, t. XXVII de la nouv. série, p. 1-8). M. Le Men, ayant pu dégager ce monument et l'étudier plus complétement (*Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*, juillet 1874, p. 43), parvint à lire les mots suivants :

IMP CAESAR·····
SEPTIMIO SEVERO P·····
·····PAR·····
····PONT MA·····
TRIBVN POTESTATE····
A VORG LEVG VI

Après cette contre-épreuve géographique, résultant d'une découverte, dont M. Mowat avait eu l'initiative et dont il conserve tout le mérite à nos yeux, il fut et il demeure bien établi que Carhaix est *Vorgium* et Castell Ac'h *Vorganium*.

1. Nous expliquerons dans la suite comment cet usage s'établit : les magistrats et le conseil des décurions, en d'autres termes, l'administration de la cité, agissant toujours au nom de la *civitas*, et non pas au nom du chef-lieu (*duumviri Nerviorum*, et non *Bagaci; Redonum* et non *Condate; Senonum* et non *Agedinci*), on en vint tout naturellement à appliquer à la ville elle-même le nom du peuple.

des provinces[1], en nous rappelant que le mot *civitas*, dans ce document, signifie à la fois le territoire du peuple, comme aux trois premiers siècles, et la ville qui en était le chef-lieu. Nous ne comprendrions donc pas, aujourd'hui que l'emplacement

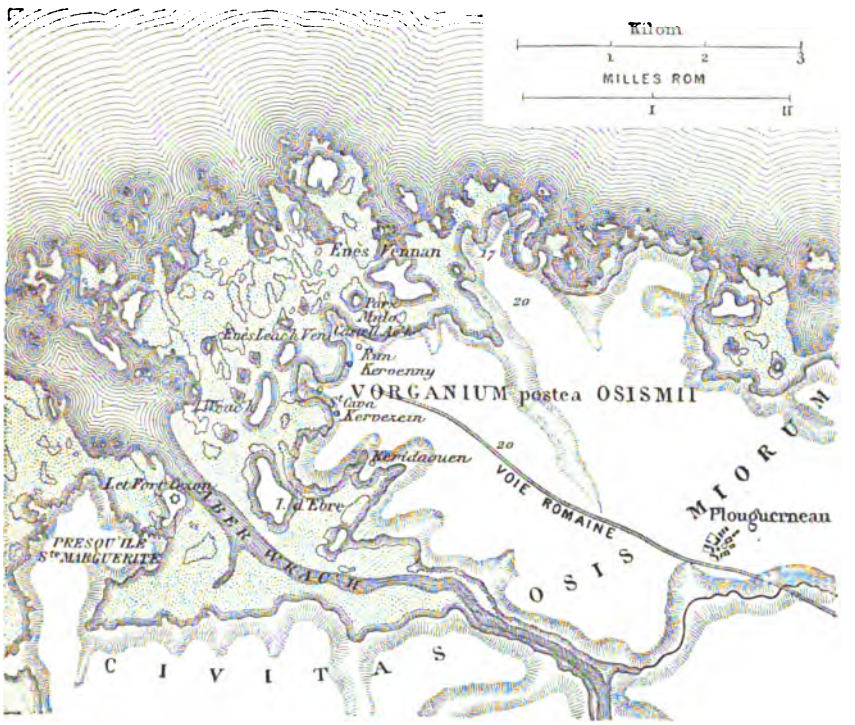

de *Vorganium* est fixé, que l'on cherchât la capitale nouvelle, c'est-à-dire la ville d'*Osismii*, ailleurs qu'à Castell Ac'h. C'était

1. Éd. Guérard, p. 15 : « *civitas Osismorum* » dans la IIIe Lyonnaise. Le savant éditeur plaçait cette ville à *Ossismor*, sur la limite des cantons de Ploudanel et de Plouneventer, et sur la ligne qui sépare l'arrondissement de Brest de celui de Morlaix. On avait pris au sérieux, en ce temps-là (1831), le travail de M. Miorcec de Kerdanet, sur lequel un rapport, également sérieux, avait été fait à l'Académie des inscriptions par M. Dureau de la Malle, le 11 septembre 1829. L'auteur du mémoire avait trouvé en ce lieu des débris romains, et il fondait son opinion sur ce qu'il était désigné en breton sous le nom d'Oc'harmor (ce qui n'est pas *Ossismor*, en admettant même que l'appellation bretonne fût exacte, ce qui est contesté). M. Longnon remarque avec raison, qu'*Occismor* ou *Ossismor* ne rappellerait qu'une forme génitive du pluriel, et qu'en conséquence on ne saurait arguer de ce nom pour localiser la ville d'*Osismii* sur le point où il se rencontrerait. (*Les Cités gallo-rom. de la Bretagne*, dans le tome II de la XXXVIIIe session du *Congrès scientifique de France*, tenu à Saint-Brieuc, le 10 juillet 1872, p. 446.)

une localité unique : son nom seul avait changé. C'est au même endroit que nous placerons par conséquent la garnison des soldats *Mauri Osismiaci*, commandés par un *praefectus*, et cantonnés à *Osismii*[1].

On peut placer le corps mentionné, dans ce document, à la suite, corps composé des soldats *Superventi*, et qui tenait garnison à *Mannatiae*[2], vers les ruines de l'*oppidum* romain de Coz-Guéodet, à l'ouest de Lannion, dominant la mer de 53 mètres d'altitude à l'embouchure du Guer.

Les mêmes affaissements du sol qu'on observe sur le littoral méridional de l'Armorique se reproduisent à l'ouest et au nord, et l'on peut dire que la presqu'île recule lentement sur presque toute la côte maritime devant l'invasion des flots. Leurs progrès sont cependant arrêtés sur quelques points par la formation des dunes, non moins destructives dans leurs empiétements que la mer elle-même. Ainsi le même ennemi l'assiége, soit sous sa forme liquide, soit en accumulant les sables qu'il étale sur ses grèves et que le vent chasse ensuite devant lui, ensevelissant les cultures sous son linceul à peine moins mobile que les vagues. C'est près de Roscoff et de Saint-Pol de Léon surtout, que ce phénomème a été observé dans ces derniers temps[3]. On nous signale, entre autres, les dunes de Santec[4]. Mais M. René Kervilier a pu réunir des observations nombreuses et conclure à la généralité du retrait de la côte sur tout le littoral breton[5]. Ces remarques ne sont pas

1. *Notit. dignit.*, Böcking, II, p. 107 « sub dispositione viri spectabilis Ducis Tractus Armoricani..... praefectus militum Maurorum Osismiacorum, *Osismiis.* »

2. *Notit. dign.*, II, p. 107 : « praefectus militum Superventorum, *Mannatias.* » Les anciens géographes avaient voulu voir dans ce dernier nom une altération de *Namnetes* ou *Namnetas ;* mais l'ordre géographique qui semble observé dans cette énumération ne comporte guère cette explication.

3. *Introduction à l'étude de la géographie,* par un marin : « Les vents transportent des collines de sables mouvants, sous lesquelles disparaissent parfois des villages. On en voit encore un exemple près de Saint-Pol de Léon. »

4. Le fait a été attesté à M. Gaidoz par M. Luzel, dans une lettre écrite de Bretagne, après information, à la date du 14 août 1874.

5. C'est aux premiers siècles de notre ère surtout, que cet antiquaire croit pouvoir reporter les mouvements les plus importants du recul des terres : « Les forêts sous-marines constatées tout autour de la presqu'île, en face de Saint Gildas de Ruis, au sud du

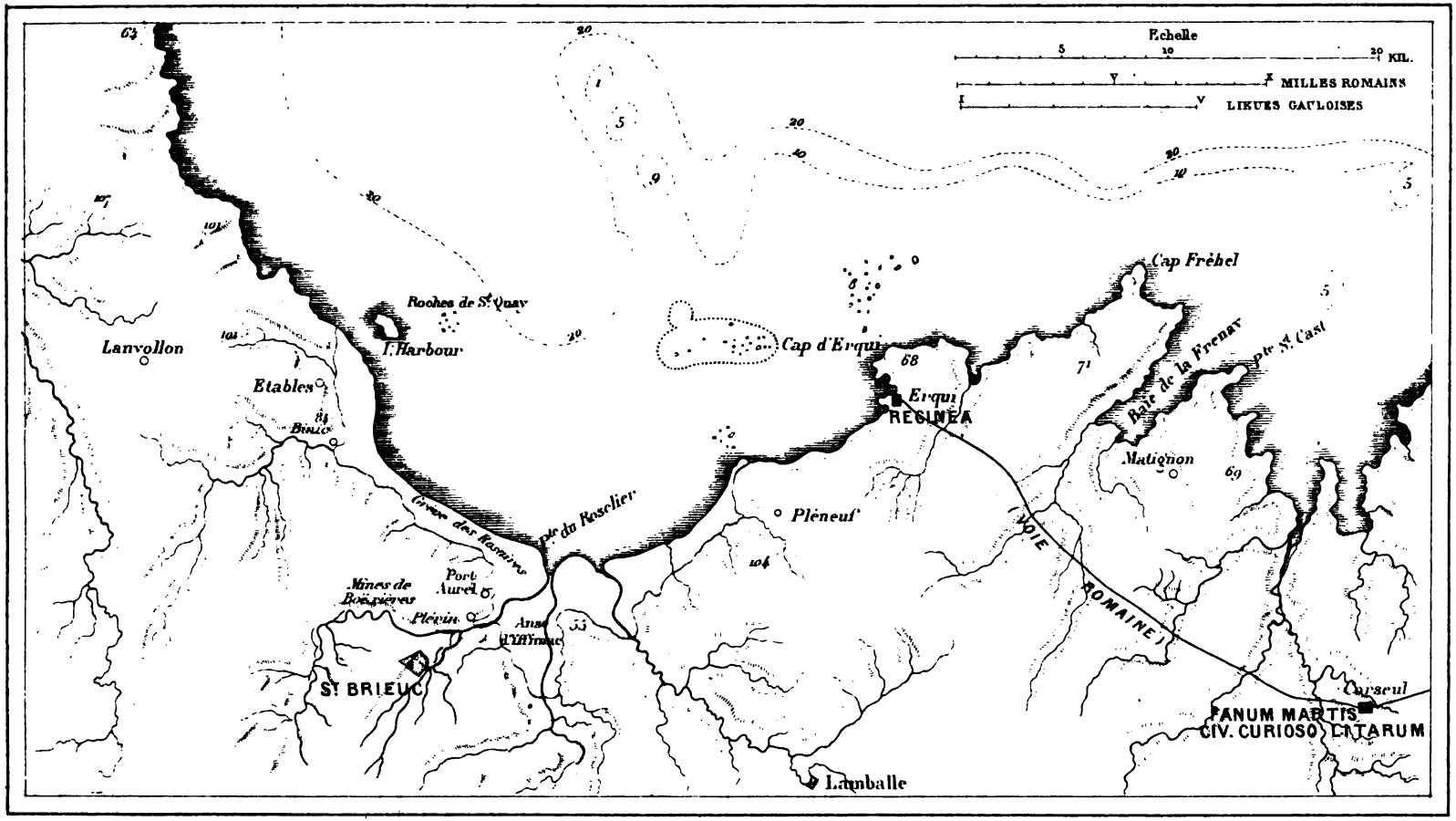

Gravé par Erhard.

Paris. Imp. Fraillery.

CARTE COMPARÉE DE LA BAIE DE ST BRIEUC
ÉPOQUE ROMAINE — ÉPOQUE ACTUELLE

Etat ancien en noir — Etat actuel en bleu.

nouvelles d'ailleurs : elles avaient été consignées dès l'année 1827 par M. de Penhouet[1]. Plus récemment, M. Geslin de Bourgogne les a approfondies et complétées pour la partie de la côte comprise entre l'île Bréhat et Avranches. Il a constaté, sur la grève des Rosaires, à l'ouest de l'anse de Saint-Brieuc, qu'une zone de 20 à 25 mètres de longueur, en pleine culture il y a dix ans, s'était détachée de la falaise et avait été envahie par les sables et les galets. A l'est de cette anse, les marées ont recouvert des plantes et des habitations ; des arbres entiers, renversés par le flot, adhèrent encore au sol par leurs racines ; les épaves de ces bois sont même employées par la population côtière pour faire « des outils, des meubles et des barrières ». Plusieurs maisons romaines ont été reconnues au milieu des grèves, entre Binic et Erquy ; un lieu rempli de débris romains porte le nom de *Port-Aurel*, et la voie qui y conduisait est encore visible. Partout, dans ces demeures somptueuses ou modestes, envahies par la mer, on croit reconnaître les traces du feu : les villages romains ont donc été deux fois dévorés par les deux fléaux[2]. (Voy. pl. XII.)

Parmi les positions anciennes disparues, ou à peu près, sur cette côte soumise à l'érosion maritime et à l'affaissement du sol, est *Reginea* ou *Reginca*, mentionnée dans la Table de Peutinger[3], que la direction des routes, reconnaissable aux

Finistère, dans la baie de Morlaix et dans celle de Saint-Brieuc ; la séparation violente du mont Saint-Michel ; les lignes de Sillons de la pointe de Tréguier et la baie du Morbihan ; les dispositions de voie parfaitement constatées à leurs deux extrémités dans la baie de Douarnenez ou dans celle de Cancale ; l'affaissement de la grande Brière ; enfin les nombreuses légendes de villes englouties, telles qu'Is, Herbauge et autres, sont des preuves suffisantes que tout notre littoral a été violemment bouleversé. » (*Étude critique sur la géogr. de la presqu'île Armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine*, dans les *Mém. de l'Association bretonne, classe d'archéol.*, XVIe session, tenue à Quimper en 1873, p. 34.)

1. *Étude sur les mouvements du sol et les conquêtes de la mer le long du littoral armoricain*, dans le *Lycée armoricain* de 1827.

2. Geslin de Bourgogne, *Du mouvement de la mer sur les côtes de Bretagne et de Normandie*, dans le tome II (*Mémoires*) du *Congrès scientif. de France tenu à Saint-Brieuc* (XXXVIIIe session) du 1er au 10 juillet 1872, p. 450-460. — Cf. le *Rapport sur le monument romain de Port-Aurel*, t. Ier des *Mémoires de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, p. 284-308.

3. Reginca, c'est la seule lecture aujourd'hui possible sur l'original, dont nous avons

vestiges relevés avec soin par M. Gaultier du Mottay[1], nous engage à chercher à Erquy : les amorces des constructions anciennes y sont très-apparentes, et les distances indiquées, 1° depuis le *Fano Martis* du même document, 2° entre cette dernière localité et *Condate* (Rennes)[2], achèvent de rendre évidentes à nos yeux les deux identifications de *Reginea* avec Erquy et de *Fanomartis* avec Corseul[3]. La découverte d'un fragment d'inscription est venue justifier la conjecture qu'on avait faite touchant cet emplacement, en nous montrant le nom de la cité des *Curiosolitae* trouvé à Corseul même[4], ce qui, loin d'exclure l'hypothèse que la ville capitale de ce peuple, ou mieux le chef-lieu de la cité qui portait le nom de ce peuple, était *Fanum Martis*, ne fait que la confirmer, car l'inscription dont il s'agit étant du premier ou du second

une photographie sous les yeux (voy. notre édition in-fol., segment I, A, 1, p. 28, col. 2, n° 2, et *Gaule d'après la Table de Peut.*, p. 191); mais le délié qui fermait l'e est sans doute tombé et en a fait un c.

1. Voy. *Recherches sur les voies romaines du départ. des Côtes-du-Nord*, in-8° de 188 pages, et une carte 1869. Cf. l'étude de M. Kerviler déjà citée, et la troisième des cartes qu'il a jointes à son travail.

2. *Reginea* est marqué à XIV lieues gauloises (de 2222 m., soit 31 kilom.) de *Fanomartis*, qui est porté lui-même à XXV lieues (soit 55 kil. et demi) de *Condate*. Ces distances concordent parfaitement avec les deux positions modernes que nous indiquons.

3. Pour les découvertes faites à Corseul dans ces dernières années, voyez notamment la communication de M. Gaultier du Mottay (*Rev. archéol.*, 1866, t. XIII, nouv. série, p. 293), et, pour le monument du Haut-Bécherel, les fouilles de M. le président Fornier : elles ont fait reconnaître précisément un temple qui pourrait bien être celui de Mars. Cf. Kerviler, *op. cit.*, p. 97.

4. Publiée à la suite d'un rapport fait par M. Gaultier du Mottay à la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (séance du 13 juillet 1870), deux fragments :

Premier fragment :

AII
DATR
·NA

Deuxième fragment :

NA
ATIVM
IAR·CVI
QVAM·EXSV
TS·ARARIS·ET
NT·CIVI
VP

Les trois dernières lignes sont relatives, évidemment, à une délégation faite à l'Autel de Rome et d'Auguste à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, par la cité des *Curiosolitae* : ..... *ad confluent*ES ARARIS·ET·*Rhodani*.....|.....*e*NT·CIVI*tas* (?) |....CVR*iosolitarum*.

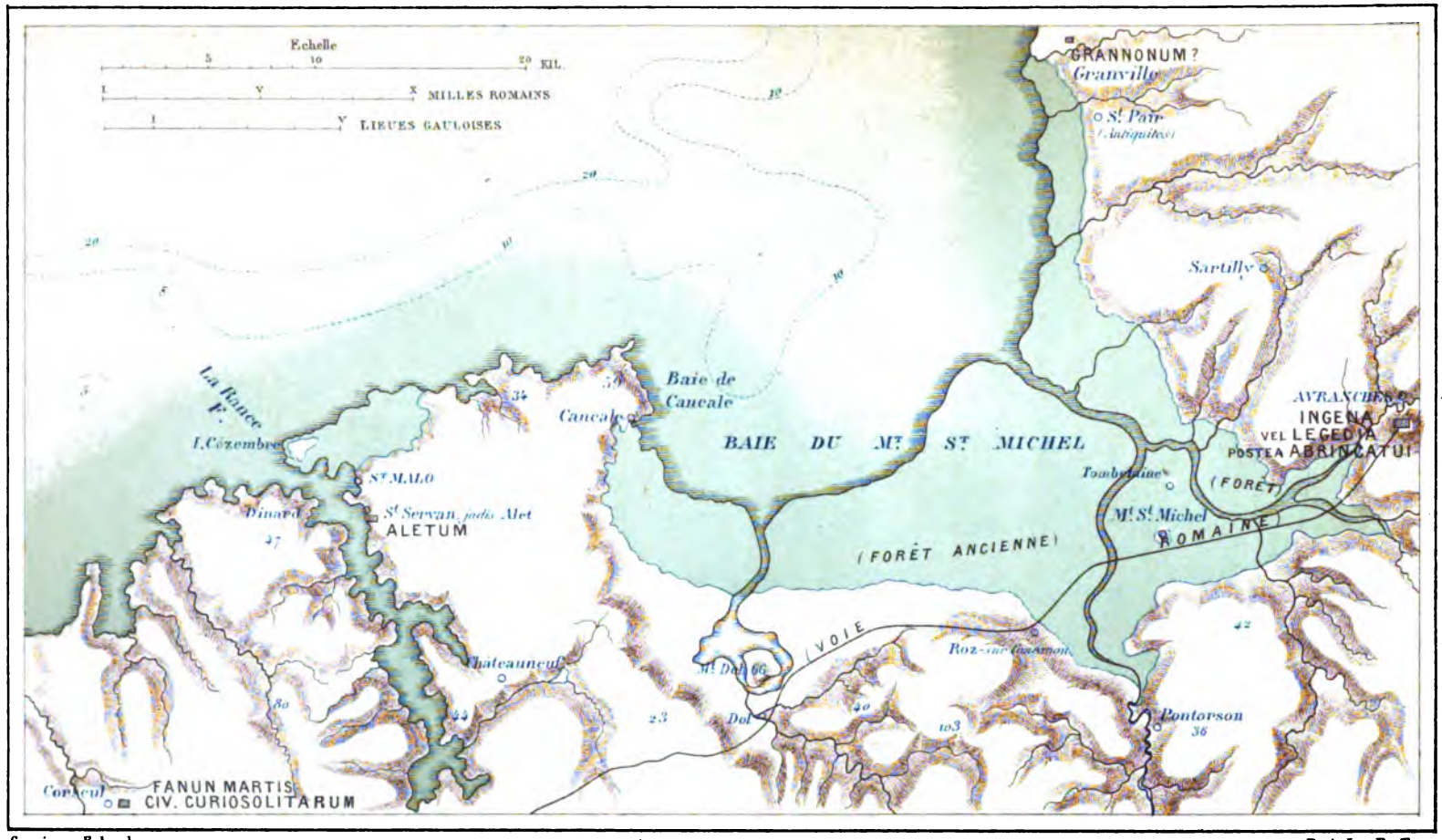

Gravé par Erhard.

Paris. Imp. Fraillery.

CARTE COMPARÉE DE LA BAIE DU Mt St MICHEL
EPOQUE ROMAINE — EPOQUE ACTUELLE

Etat ancien en noir — Etat actuel en bleu.

siècle, le nom de ce chef-lieu devait être différent de celui de la cité. On a lieu de s'étonner que le nom des *Curiosolitae*, cette peuplade gauloise de César[1] et de Pline[2], qui a certainement formé une cité au Ier siècle, ne soit pas mentionné dans Ptolémée ; car l'état de la Gaule, tel que l'avait établi Auguste à Narbonne, l'an 27 avant notre ère, a dû subsister sans changements appréciables jusqu'à Dioclétien. La *Notice des provinces* (fin du IVe siècle) fait figurer dans la troisième Lyonnaise la *civitas Coriosopitum;* mais de récents travaux ont démontré que ce nom, plus correctement écrit *Corisopites*, ne pouvait être le même que *Curiosolitae*[3], et que l'évêché qui s'est formé sur ce territoire était celui de Quimper (au sud du département du Finistère)[4]. Quant à amener à Saint-Brieuc et dans l'ancien pays des *Curiosolitae* les *Diablintes* du département de la Mayenne en les arrachant à leur chef-lieu *Noviodunum*, que la Table de Peutinger nous oblige, par son accord avec Ptolémée, à placer à Jublains[5], nous dirons en leur lieu les raisons qui nous empêchent d'admettre cette opinion nouvelle. Il demeure assuré pour nous, dès à présent, que les *Curio-*

1. *Bell. Gall.*, II, 34 ; III, 7 et suiv. ; VI, 75.
2. IV, XXXII (XVIII), 1 : « *Curiosvelites*, » var. : « *Cariosultes.* »
3. Guérard, *Introduct.*, etc., p. 15.
4. Voy. le savant mémoire de M. Longnon, *les Cités gallo-romaines de la Bretagne* (*Mém. du Congrès scientif. de France*, XXXVIIIe session, tenue à Saint-Brieuc, 1-10 juillet 1872, t. II, p. 391-450, p. 420-434).
5. Ptolém. : Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλίται ὧν ἡ πόλις Νοιόδουνον (II, VIII, *al.* VII, 7). — *Table de Peutinger*, segm. I, B, 1, p. 23, col. 1, n° 2 de l'édit. in-f°, et p. 152 de la *Gaule d'apr. la Tab. de Peut.* : nv Dionnum . L'opinion de M. Longnon, soutenue avec un certain appareil de témoignages et d'arguments, mais à laquelle manque une solide connaissance des documents classiques de l'époque romaine, n'a rencontré jusqu'à présent qu'un bien petit nombre d'adhérents, entre autres M. Kerviler (*Étude crit. sur la géogr. de la presqu'île Armor., etc.*, dans les *Mém. de l'Assoc. bret.* de 1873, p. 60 et suiv.). Cet antiquaire, non content de transporter, comme M. Longnon, les *Diablintes* de Ptolémée dans les Côtes-du-Nord et sur la baie de Saint-Malo, y place aussi leur capitale *Noviodunum* ou *Naeodunum*, sans songer que ce chef-lieu de cité était, de toute nécessité, d'après la Table de Peutinger, sur la route du Mans à Bayeux (voy. *la Gaule d'apr. la Tab. de Peut.*, p. 151-162), et il le met, sur la première de ses trois cartes, à Alet (Saint-Servan), pour lui substituer, sur ses cartes 2 et 3, *Dialetum*, nom imaginaire : « *Dialetum*, issu de *Dialetes*, » dit-il, « ou *Dialentes*, et, par contraction, *Aletum.* » Sans nous arrêter à cette impossibilité, remarquons que la leçon Διαυλῖται n'est pas celle des bons manuscrits, qui donnent tous Διαβλίται (voy. l'éd. de Wilberg, p. 127).

solitae formaient une *civitas* de l'Armorique, tout au moins au Ier siècle de notre ère, que cette cité avait un chef-lieu à Corseul, que ses magistrats étaient dits de la *civitas Curiosolitarum*, que le nom particulier de ce chef-lieu a été *Fanum Martis;* enfin, que les habitants de la ville s'appelaient sans doute *Martenses*. Aussi bien voyons-nous, dans la *Notice des dignités*, un corps militaire portant ce nom, cantonné à *Aletum*, que nous savons être Saint-Servan[1]; et nous avons déjà eu l'occasion de signaler plus haut la présence sur ces mêmes côtes de recrues appelées, à la fin du IVe siècle, à défendre leurs propres pays[2]. (Voy. pl. XIII.)

Nous avons dit plus haut[3] que le *Titus* de Ptolémée pouvait être le Trieux, mais il n'existe aucune bonne raison qui nous empêche d'y voir aussi bien la Rance, aux bouches de laquelle était *Aletum*.

Les changements accomplis depuis l'époque romaine, sur toute cette côte, à partir de Roscoff, en face de l'île de Batz — où l'envahissement des sables est un fait certain — jusqu'à Granville sur le littoral normand, sont considérables, et ils sont dus, en très-grande partie, à un lent affaissement du sol. « Le Cotentin, » dit M. Geslin de Bourgogne[4], « s'avance en pleine Manche comme un brise-lames opposé au grand courant qui vient de l'ouest (*Gulf-stream*). Brusquement arrêté par les falaises normandes, ce courant se dirige en remous (ressac) vers le fond du golfe formé par les côtes de Bretagne et de Normandie, c'est-à-dire vers Saint-Malo et Saint-Brieuc; puis il remonte le long du littoral breton (se reployant de l'est à l'ouest) jusqu'à

1. Böcking, II, p. 107 : « praefectus militum *Martensium, Aleto.* » — Saint-Servan a conservé très-tard le nom Quidallet, *Gwic-Alet* (Kerviler, *op. cit.*, p. 60; cf. d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 50). Alet fut, comme on sait, le siége d'un évêché, transporté ensuite à Saint-Maclou (Saint-Malo) : voy. les textes essentiels du moyen âge dans Valois (*Notit. Gall.*, p. 12).

2. C'est ainsi que les *milites Mauri Veneti* sont à *Venetae* (Vannes); les *milites Mauri Osismiaci*, à *Osismii* (Aber-Wrac'h), et les *Milites Grannonenses* à *Grannonum* (Granville). (*Notit. dign.*, II, p. 107.)

3. Page 141.

4. *Du mouvement de la mer sur les côtes de Bretagne et de Normandie*, (*Congrès scient. de France*, XXXVIIIe session tenue à Saint-Brieuc, 1872, *Mém.*, t. II, p. 452).

l'extrême pointe qu'on nomme le Sillon de Talberg[1]. Dans ce trajet, surtout par les grosses mers et les hautes marées, il bat, comme un bélier, tantôt un point, tantôt un autre. Les deux faces latérales du golfe sont généralement cuirassées de roches résistantes qui bravent les efforts de leur éternel ennemi ; mais il n'en est pas ainsi du fond du golfe : dans sa partie sud, il existe des terres basses, sur lesquelles la mer gagne progressivement, et des falaises d'argile que le flot sape, que les pluies entr'ouvrent et dont il glisse fréquemment d'énormes avalanches que la vague a bientôt emportées. C'est de cette sorte que, sous nos yeux, ces côtes se modifient incessamment. » Un peu plus loin, l'auteur s'exprime ainsi : « Entre le cap Frehel et le Bec-de-ver, c'est-à-dire par 48° 41′ latit. N., le golfe (de Saint-Brieuc) est coupé par une chaîne de coteaux (cordon de rochers sous-marins) dont la partie ouest porte le nom d'îles du Portrieux. Ces îlots, dont les principales crêtes ne sont jamais couvertes, adossent d'immenses bancs de coquillages, comme si, pendant une longue suite de siècles, ces rochers avaient formé un barrage, contre lequel les marées apportaient leurs produits, mais qu'elles ne franchissaient pas. En effet, les passes pour pénétrer dans la baie de Saint-Brieuc sont aux deux extrémités de ce barrage[2]. »

Il ne faudrait pas conclure de ce fait, que ce cordon sous-marin nous trace la ligne du littoral à l'époque romaine; mais il est probable, d'après les ruines datant du Ier siècle de notre ère et que l'on découvre à la marée basse[3], que c'est

1. L'auteur ajoute en note : « La marche de ce courant, très-connu d'ailleurs, est attestée par les nombreux produits tropicaux qu'il dépose sur nos grèves, noix de coco, branches de bananier, bambous, cannes à sucre, etc. »

2. Id., *ibid.*, p. 453.

3. Ces antiquités sont énumérées en détail dans le même mémoire. Sans parler ici des débris végétaux qui ne sauraient nous fournir de dates précises, et dont la conservation est exceptionnelle (*op. cit.*, p. 454; voy. plus haut, p. 321), il n'est pas sans intérêt de lire le *Rapport adressé à la Société archéologique des Côtes-du-Nord sur le monument gallo-romain de Port-Aurel, dans la baie Saint-Laurent, commune de Plérin* (tome Ier des *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, p. 286-308). On lit à la page 288 : « Le lieu des fouilles se nomme Port-Aurel; il est traversé par une voie romaine dont les substructions se voient encore sur quelques points de son parcours, et

entre la rangée de coteaux immergés signalés par M. Geslin de Bourgogne et le littoral actuel qu'il faut faire passer, sur nos cartes de restitution, le cordon de la plage, pour les temps que nous étudions.

Les amorces d'une voie romaine étaient encore visibles, il y a quelques années, sur la côte actuelle, et si elle-même a disparu sous les envahissements de la mer dans la rade de Saint-Brieuc, on a conservé du moins aux vestiges qui en restent le nom de *chemin des Romains*[1].

Mais c'est dans la baie du mont Saint-Michel que les affaissements de la côte, depuis les temps historiques, présentent le plus vaste espace conquis par la mer. Cette surface envahie ne serait guère moindre de 250 kilomètres carrés[2]. Il est indubitable que le mont Saint-Michel lui-même, ce roc, élevé de 122 mètres au-dessus des sables, découverts encore à la marée basse, et le rocher de Tombelaine, abandonné aujourd'hui, étaient complétement entourés d'eau, et que cet envahissement considérable, produit par le ressac du courant de l'ouest, a dû faire de grands progrès, surtout à partir du ve ou du vi^e^ siècle[3]. Au xie, dans la plus ancienne chronique du monastère, il est dit que la campagne qui l'environnait

qui a conservé le nom de *chemin des Romains*. Cette voie — qui traverse toute la commune de Plérin, et se dirige à travers les grèves, vers Erquy (*Reginea*,) où on la retrouve toute semblable à la sortie de la plage — conduisait à pied sec, dit la tradition, jusqu'à Alet..... Les mines de Boëxière, sur l'ancienne route de Saint-Brieuc à Lanvoison, dans la commune de Plérin, vomissent encore, de leurs hautes et spacieuses galeries, après de grands orages, de nombreuses pièces romaines..... D'un autre côté, la baie d'Yffignac est entourée d'une quantité de briques à rebord qui accusent de nombreux établissements romains. » (*Ibid.*, p. 289.) Ces faits sont confirmés par M. Kerviler : « La baie de Saint-Brieuc, que nous avons souvent parcourue, est tout entourée de débris romains parsemés de côté et d'autre dans les communes d'Hillion, d'Yffiniac, de Langueux, de Trégueux, de Saint-Brieuc, de Plérin, de Pondic, etc. » (*Étude crit. sur la géogr. de la presqu'île Armoricaine, etc.*, dans *Mém. de l'Assoc. bretonne*, 1873, p. 102.)

1. Voy. la note précédente et cf. Kerviler, *op. cit.*, p. 132. M. Gaultier du Mottay, sans être aussi affirmatif que MM. Geslin de Bourgogne et Kerviler sur la direction qu'elle suivait, considère comme très-probable celle qu'ils lui ont donnée.

2. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dictionn.* de Joanne, p. LIV ; — cf. Girard, *Bullet. de la Soc. de géogr.* de septembre 1875, p. 230-231.

3. Geslin de Bourgogne, *op.* et *loc. cit.*, p. 158-160.

« était couverte d'une épaisse forêt, éloignée de six milles de la mer, et peuplée de bêtes fauves[1] ». Lorsque au VIIIe siècle *un ange* apporta à saint Hubert l'ordre de bâtir un monastère sur le rocher, il était déjà enveloppé par la grève, mais il y avait peu de temps que la forêt avait disparu. « La mer, qui était autrefois éloignée, s'élevant peu à peu, aplanit par son action énergique l'immense forêt, et tout fut converti en une plage sablonneuse[2]. » Mais ce sont là des traditions bien plutôt que l'énoncé d'un fait positif. Cependant l'envahissement n'aurait pas été tel que le pays eût pris alors l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui, car en 1244, dans le même siècle qui vit se former le Zuyderzée, par une invasion bien autrement redoutable de la mer, « il tua beaucoup de monde et occupa sept lieues de pays et même davantage[3]. » Sans nous arrêter aux fables de la forêt de Koquelande, qui aurait couvert la baie, le plateau maritime des Minquiers (à 30 kilomètres de Cancale), et les îles Chausey, à un myriamètre au large de Granville[4], conjecture qui ne saurait se rapporter aux âges historiques, ce serait à la forêt de Faigne, qui s'étendait aux abords de Dinan[5], débris elle-même de la poétique et légendaire Broceliande, hantée par les génies du moyen âge, qu'il faut rattacher les restes encore visibles des bois qu'ont remplacés les sables du mont Saint-Michel. L'immersion de la route romaine conduisant de Corseul (*Fanum Martis*) à Avranches (*Abrincatui*) se voit encore au point où elle s'engage dans la grève à Roz-sur-Couesnon[6]. (Voy. pl. XIII.)

1. « Qui primum locus, sicut a veracibus cognoscere potuimus narratoribus, opacissima claudebatur silva, longe ab Oceani, ut estimatur, aestu millibus distans sex, aptissima praebens latibula ferarum. »

2. « Mare, quod longe distabat, paulatim adsurgens, omnem silvae illius magnitudinem virtute complanavit sua, et in arenae suae formam cuncta redegit. »

3. Voy. la *Chronique* de Gérard de Frachet, dans le tome XXI des *Histoires de la France* de M. N. de Wailly : « Mare inter Normanniam et Britanniam exundans, multum peremit, septem leucas et plus occupans de terra. »

4. Voy. le mémoire de M. Quénaut (lectures faites à la Sorbonne).

5. Alfred Maury, *les Forêts de la France*, tir. à part, in-4°, p. 135.

6. Kerviler, *op. cit.*, p. 102 : « MM. Bizeul, Toulmouche et Gaultier du Mottay ont décrit la section d'Avranches à Corseul, et ce dernier a précisé fort exactement le point

Le poëte du XIIe siècle Guillaume de Saint-Pair nous a conservé l'écho de cette double tradition, touchant la forêt et la route[1]. En restituant approximativement la côte au point où nous la supposons sous les Romains, il faut avoir soin de rétablir l'issue de tous les cours d'eau, en prolongeant la direction esquissée encore par leur écoulement actuel à la marée basse. « Si l'on s'en rapporte, » dit M. Geslin de Bourgogne[2], « aux recherches de l'abbé Rouault, curé de Saint-Pair, la forêt du mont Saint-Michel, et sans doute les autres bois du fond du golfe, existaient encore au milieu du VIe siècle, et auraient disparu au commencement du VIIIe siècle; or, dans nos parages, ces bois sont à 80 ou 100 mètres de la falaise actuelle. »

On n'a su jusqu'à ce jour où placer la ville légendaire de *Nazado*[3].

Quant à l'époque précise où les constructions romaines de toute cette côte ont disparu sous les eaux, il est fort difficile de le dire, mais M. Geslin de Bourgogne fait observer judicieusement que, toutes les habitations portant la trace du feu et ayant dû être certainement détruites par l'incendie, comme en témoi-

de passage sur la Rance : d'Avranches, la voie se dirigeait sur Dol, à travers les grèves actuelles du mont Saint-Michel, dans lesquelles elle disparaît deux fois..... Sa trace est d'autant plus nettement indiquée, qu'elle reparaît sur le contre-fort qui sépare en deux anses le fond de la baie..... M. l'abbé Manet dit avoir vu le dos d'âne de la voie dans les grèves. Reprenant la terre ferme actuelle à Roz-sur-Couesnon, cette voie passait au pied du mont Dol. » Le célèbre ingénieur-hydrographe Beautemps-Beaupré, qui avait étudié tout ce littoral avec le plus grand soin, d'après le témoignage de M. de Gerville (*Études sur le département de la Manche*, p. 166), admettait l'existence de ces voies romaines traversant la baie du mont Saint-Michel.

1. « Dessouz Avrenches vers Bretaigne,
Qui toz tens fust terre grifaine
Eirt la forest de Quokelonde,
Dont grant parole eirt par le monde,
Cen qui or est mer e areine
En icel tens eirt forest, pleine
De meinte riche veneison,
Mes ore il noet li poisson,
Dunc peust len tres bien aler,
Ni esteust ja crendre meir,
D'Avrenches dreit à Poelet
A la cité de Kidalet. »

C'est Alet (ou Saint-Servan).

2. *Op. cit.*, p. 459.

3. Geslin de Bourgogne, *op. cit.*, p. 458.

gnent leurs débris, elles n'ont pu l'être qu'avant d'avoir été atteintes par les eaux, et que c'est vers le IVe ou le Ve siècle, pendant les guerres des Bagaudes, ou à l'époque des grandes invasions, que ce pays a dû être si cruellement ravagé[1]. Quelques écrivains, en voyant les progrès de la mer s'accomplir en quelque sorte sous nos yeux, ont voulu abaisser jusqu'aux temps modernes l'envahissement de la côte et de la baie Saint-Michel; mais les portulans et les cartes du XVIe siècle nous montrent la côte à peu près telle qu'elle est aujourd'hui. Si grands d'ailleurs que soient les empiétements de la mer, et si prononcé que soit l'affaissement du sol sur la plupart des côtes de l'Armorique, nous devons noter par contre (sans parler des dunes de Roscoff et de Saint-Pol de Léon) une conquête de la terre au pied du mont Dol, qui devait s'élever au-dessus d'un marais ou d'un étang fluvial, comme le mont Saint-Michel s'élève au-dessus des grèves marines. M. Geslin de Bourgogne dit que « la ligne de sondage de cent pieds de fond ne dépasse guère la ligne du cap Frehel, à l'embouchure du Trieux[2] » : c'est 10 mètres de fond qu'il faut lire[3]. En somme, nous voyons que, dans son ensemble, le littoral normand et breton, depuis le cap de la Hague jusqu'aux bouches de la Loire, a subi presque partout une forte dépression, et que la terre ferme a sensiblement perdu, depuis quinze siècles; tandis que le contraire s'est produit pour la section comprise entre la Loire et la Gironde. C'est ainsi que se justifie le terme d'oscillations, heureusement employé pour caractériser ce phénomène et expliquer cette sorte de compensation résultant de la lutte éternelle des deux éléments.

Avranches est certainement l'*Ingena* que Ptolémée donne pour chef-lieu à la cité des *Abrincatui*[4], mentionnés par Pline

1. Geslin de Bourgogne, *ibid.*, p. 457.
2. *Op. cit.*, p. 453.
3. Voy. les tracés récents de M. Germain sur la carte de France du Ministère de l'instruction publique, reproduits sur nos planches XI, XII et XIII.
4. II, VIII (VII), 10 : « Après les Namnètes, en deçà de la Seine, sont les *Abrincatui* et leur chef-lieu *Ingena* : » εἶτα [μετὰ Ναμνῆτας] μέχρι τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ Ἀβριγκατοῦοι καὶ πόλις Ἴνγενα. Nous traduisons, comme on voit, μέχρι par « en deçà », et non par « jus-

comme peuple[1], par la *Notice des provinces de la Gaule* comme *civitas*[2], c'est-à-dire aussi comme ville, le nom du peuple ayant passé au chef-lieu, suivant la règle ordinaire. *Abrincatui* est présentée par la *Notice des dignités* comme lieu de garnison[3] des soldats dalmates.

Les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes[4] ont conservé, et Guillaume le Breton nous donne encore, presque avec la même orthographe, le nom ancien d'Avranches. Ce dernier y ajoute sa situation géographique : sur une colline, au confluent de la Sée et de la Sélune[5]. La seule difficulté résulte du nom donné par la Table de Peutinger, Legedia[6], qui ne figure, pas plus d'ailleurs que l'*Ingena* de Ptolémée, dans d'autres documents, et qui diffère de ce dernier assez sensiblement pour qu'on ait douté de la synonymie des mots et de l'identité du lieu. (Voy. pl. XIV.)

La même incertitude règne sur l'analogie de Granville avec le *Grannonum*, où la *Notice des dignités* place le *praefectus* des soldats tirés du pays même dont ils prirent le nom : *Gran-*

qu'à la Seine », car évidemment cela ne signifie pas que ces peuples confinaient à la Seine, mais qu'ils étaient compris entre ce fleuve et la Loire, par conséquent en deçà de la Seine. En donnant à μέχρι ce sens géographique, qu'on lui voit prendre très-certainement aussi dans Strabon, la correction,—proposée par Valois de Σηκοάνα en Σηνοάνα, qui aurait représenté la Sélune, correction qui n'est d'ailleurs nullement justifiée par suite de l'unanimité des manuscrits de Ptolémée qui s'accordent tous également sur la leçon Ἴνγενα, — est inutile.

1. IV, XXXII (XVIII), 1.

2. Dans la seconde Lyonnaise : « *civitas Abrincatum;* » var. « *Abrincatorum, Abrintakarum, Abrincatium, Abricantium, Abricatum.* » (Guérard, p. 14, note 1.)

3. Böcking, II, p. 106 : « sous le commandement du *dux Tractus Armoricani et Nervicani :..... praefectus militum Dalmatarum, Abrincatis.* »

4. Mérovingiennes : ABRINKTAS, ABRENKTAS, ABRINCATAS; carlovingiennes : ABRHCAS.

5. *Philipp.*, VIII :

« .... obsedit *Abrincas*
Colle sitas inter *Sevam Senunam*que supino.

6. Segm. I, A, 1, p. 27, col. 2, n° 7 de l'édit. in-f°, p. 184-186 de la *Géogr. de la Gaule d'après la Table de Peutinger.* Si l'on considère cependant la forme des lettres (XIIIe siècle) employées par le moine de Colmar, l'auteur de l'unique manuscrit que nous possédions de ce document, on comprend beaucoup mieux comment un mot a pu être pris pour un autre :

legedia.
ingena.

nonenses[1]. On a trouvé des antiquités romaines à Saint-Pair, au sud de Granville. Il faut remarquer aussi qu'il existe un camp romain sur la même côte, à 5 kilomètres au sud du cap de la Hague[2]. Il suffit de jeter les yeux sur les lignes de relèvements des sondages que M. Germain a tracées sur la carte de France du Ministère de l'instruction publique, pour comprendre que la mer a dû creuser, à une époque relativement assez moderne, la côte normande, et fait reculer la plage du Cotentin[3]. Mais rien ne nous autorise à dater ces conquêtes des flots marins d'un temps postérieur à notre ère. Les îles indiquées sur les portulans du moyen âge nous prouvent que ce retrait de la plage du Cotentin ne s'est pas effectué dans les derniers siècles

1. Sous les ordres du « *dux Tractus Armoricani et Nervicani :... praefectus militum Grannonensium, Grannono* » (II, p. 107). Nous avons distingué plus haut (p. 293 et note), comme l'ont fait Valois et d'Anville, *Grannona*, cité dans ce document au commencement de l'énumération des corps militaires placés sous l'autorité du même chef, de *Grannonum*, qui figure à la fin de la liste, et nous avons placé, après d'autres géographes ou antiquaires, la première de ces deux localités, *Grannona*, vers Guérande. Nous remarquerons ici que la seconde, *Grannonum*, est mentionnée immédiatement après « *Abrincatae* », qui est Avranches. C'est cette circonstance et l'apparente analogie des noms qui nous engageraient à la placer à Granville : telle est l'opinion de Sanson (*Galliae antiquae descript. geogr.*, 1642), de d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 359), qui place *Grannona* à Port en Bessin, et de Reichard (*Orb.* tab. IX, et *Thes.*). Valois (*Not. Gall.*, p. 236) rapproche ce nom de *Gravinum*, que la Table de Peutinger (segm. I, A, 1) nous montre sur la route de *Juliobona* (Lillebonne) à *Gesogiacum* (pour *Gessoriacum*, Boulogne-sur-mer) et à x lieues seulement de la première, ce qui nous conduit vers Grainville, arrond. d'Yvetot (voy. l'édit. in-f°, p. 22, col. 2, n° 6, et la *Gaule d'apr. la Table de Peut.*, p. 147). La Barre place *Grannonum* à Saint-Renan, à 13 kilom. N. O. de Brest (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, VIII, p. 419); M. de Gerville, à Portbail, à l'O. du Cotentin (*Rech. sur les ports de Barfleur et de Cherbourg*, dans les *Archives de Norm.*, 1825); enfin M. de Rostaing, à Cherbourg même (*Ports celtiques : Étude géogr. et hydrogr. sur les ports de* CORIALLO, CORBILO *et* IKTIN, p. 25, extr. du tome II du *Congrès scient. de France*, XXVIIe session, tenue à Cherbourg, 1860).

2. Au Nez de Jobourg, entre Auderville et Herqueville, à 87 mètres d'altitude, et dominant la mer. Il est indiqué sur la carte de l'État-major, n° 16.

3. La ligne de 10 mètres de fond, qui est voisine de Cancale, rejoint les îles granitiques de Chausey, puis, gagnant le large à l'ouest, rejoint le plateau des Minquiers et l'île Jersey; puis, se reployant à l'est et se rapprochant de la côte pour laisser passer le flot dans le détroit de la Déroute, gagne le littoral au cap de Flamanville, où la ligne de 20 mètres de fond vient presque affleurer pour atteindre ensuite le cap de la Hague, laissant, dans le raz Blanchart, la mer se creuser un lit à 35 et à 50 mètres entre le cap et l'île d'Aurigny ou d'Alderney. Une rentrée considérable de la côte accuse cependant un progrès assez récent des vagues, sur la côte, entre le Nez de Jobourg et le cap de Flamanville : c'est l'anse de Vauville.

écoulés[1]. On doit reconnaître d'ailleurs la plupart d'entre elles dans l'Itinéraire maritime d'Antonin (IVe siècle). Entre *Vectis*, qui est très-probablement l'île de Wight, sur la côte d'Angleterre, et *Uxantis*, qui est certainement l'île d'Ouessant, nous trouvons, inscrites dans l'ordre suivant : 1° *Riduna*[2], qui correspondrait à la plus septentrionale, Aurigny ou Alderney; 2° *Sarmia*, *Sarma* ou *Sarnia*[3], Guernesey, sur les anciennes cartes *Garnasei*, *Garnsey*; 3° *Caesarea*[4], Jersey. Ces identifications paraissent à peu près certaines. Restent quatre îles : *Barsa*, *Lisia*[5], *Andium*[6] et *Sicdelis*[7]. Entre Jersey et Ouessant, il n'existe que quatre îles de quelque importance, et, en suivant le même ordre qui paraît observé par l'Itinéraire maritime, ce sont : la principale du plateau des Minquiers, la principale des Chausey, l'île Bréhat et l'île Batz; il est bien difficile de tirer quelque lumière certaine du rapprochement de ces noms, et nous ne possédons pas d'autre élément de recherches. Valois place *Ebodia*, qui n'est mentionnée qu'à l'époque de Charlemagne, à la petite île très-rapprochée de *Sarmia* (Guernesey, pour lui comme pour nous), et dans laquelle se trouve, dit-il, le village d'Arme[8], mais il donne cette petite île pour Alderney. Or Alderney, ou Aurigny, n'est pas très-près de Guernesey, et Arme, aujourd'hui Herm, n'est pas Aurigny, mais un îlot situé en effet très-près, à l'est, de Guernesey. Valois ajoute que *Liga* ou *Iga* de l'Itinéraire maritime se retrouve dans la moderne Ligon. Or les manuscrits ne donnent pas *Liga*, *Iga*, mais *Lisia*,

1. Voy. pl. VI. Les îles marquées sur le portulan du commencement du XVIe siècle sont au nombre de huit, dont trois sont nommées.

2. *Itin. marit.* p. 509. « *Riduna*, » var. de deux manuscrits seulement, sur vingt-trois; « *Iduna*, » et « *Raduna*, » sur un seul manuscrit.

3. *Ibid.*, var. : « *Sarma*, » cinq manuscr.; « *Sarnia*, » deux manuscr.; « *Armia*, » deux manuscr.

4. *Ibid.*, var. : « *Cesarea*, » cinq manuscr.; « *Cesaria*, » un manuscr.

5. *Ibid.*, var. : « *Isia*, » deux manuscr.; « *Bisia*, » « *Silia*, » « *Lya*, » un manuscrit pour chacune de ces trois dernières leçons.

6. *Ibid.*, var. : « *Anduum*, » deux manuscr.; « *Ndium*, » deux manuscr.; « *Adium*, » un seul manuscr.

7. *Ibid.*, var. : « *Icdelis*, » deux manuscr.

8. *Notit. Gall.*, p. 219, col. 1.

Gravé par Erhard

CARTE COMPARÉE DES (
JUSQU'AUX BOU

Etat ancien en Noir —

Paris. Imp. Fraillery.

RÉE DES CÔTES DEPUIS DIEPPE
AUX BOUCHES DU RHIN.

ien en Noir —— Etat moderne en bleu

Isia, *Lya*, et nous ne connaissons pas d'île moderne du nom de Ligon. Aucune carte du XVIe ou du XVIIe siècle ne mentionne cette île, que nous sachions. Quant à *Andium*, nommée par l'Itinéraire et par d'autres textes anciens, elle serait représentée par l'île moderne d'Andio; or aucun autre géographe ancien n'a cité *Andium*, à moins qu'on ne veuille rapprocher de ce nom l'île *Sambis*, que Pline mentionne entre *Vectis* et *Axanthos*[1]. Wesseling, très-savant, comme on sait, n'est point géographe, et en donne la preuve dans les commentaires qui accompagnent ce passage de l'Itinéraire maritime.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit, dans l'Atlas allemand de Spruner et Menke[2], le *Coriallum*, ou mieux *Coriallo*[3] de la Table de Peutinger[4], porté à Brest, et qu'on lit, dans la savante géographie d'Ukert, que cette localité ancienne doit être cherchée à Brest ou à Crozon[5]. Cette grave erreur provient de ce que les géographes d'outre-Rhin se sont contentés de consulter les éditions allemandes de Scheyb[6] et de Mannert[7], où, par la négligence des éditeurs, le tracé de la voie romaine qui relie *Cosedia* à *Coriallo* avait été omis par le graveur des cuivres de 1753. MM. Ukert, Spruner et Menke, sans avoir recours à l'original, conservé à l'*Hofbibliothek* de Vienne, auraient pu éviter cette méprise — qui bouleverse la topographie dans toute cette région en transportant à l'extrémité du Finistère une tête de voie qui se trouvait au nord du département de la Manche, — s'ils eussent consulté les anciennes éditions[8]. La mention de

1. IV, XXX (XVI), 1.
2. *Atlas antiq.*, tab. XVIIII.
3. *Coriallo* est peut-être une forme nominative gauloise.
4. Segm. I, A, 1. Voy. éd. in-f°, p. 28, col. 1, n° 9, et *Gaule d'après la Table de Peut.*, p. 189. Coriallo, à XXVIIII lieues gauloises (de 2222 m.) de Cosedia, qui est Coutances. XXVIIII lieues font 64 kilomètres et expriment à peu près la distance de Coutances à la pointe de la Hague.
5. *Geographie der Griechen und Römer*, Weimar, 1832, t. II, 2e partie, p. 486.
6. In-f°, Vienne, 1753.
7. Leipzig, 1824.
8. Ce tracé figure même dans les deux fragments, premier essai de publication de la Table de Peutinger, dû aux soins de Marc Welser, typographie des Aldes (Venise, 1591). Il se trouve aussi reproduit sur les cuivres publiés à Anvers en 1598 par Jean Moret, d'après le dessin (réduction de l'original) de Jean Moller, et qui ont servi

Coriallo, qui, parmi les textes anciens, ne se rencontre que dans la Table, se retrouve, au VIIIe siècle de notre ère, dans la chronique de Fontenelle, sous le nom de *pagus Coriovallensis*[1], situé sur le rivage occidental du Cotentin, aux environs de

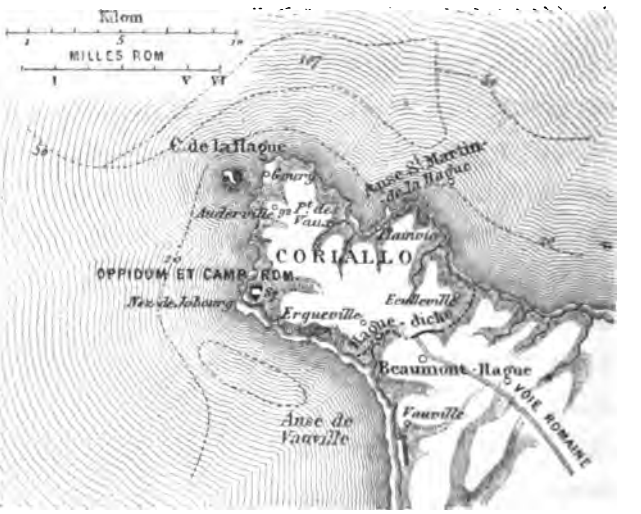

Port-Bail. C'est plus au nord que nous conduisent les mesures de la Table. Mais quelle était la situation exacte de *Coriallo*? Les géographes et les antiquaires modernes ont été très-divisés sur ce point[2]. Nous croyons, avec d'Anville, qu'il faut le chercher dans les environs du cap de la Hague, et, s'il nous

encore pour le *Theatrum geographiae veteris* de Pierre Bertz sous Louis XIII. On voit le même tracé rendu par les cuivres de 1682, qui ont été employés dans les œuvres complètes de Marc Welser, in-f°, Nuremberg, de la page 727 à la page 771 (*M. Welser Opera in unumll coecta*); enfin sur les cuivres les plus répandus, ceux qui ont été employés dans l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain* de Bergier, t. II, édit. de 1728.

1. *Chronic. Fontanell.*, c. XIV.

2. Sanson le place à Cherbourg, et de Foncemagne soutient la même opinion (*Observ. géogr. et hist. concernant Cherbourg*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, p. 131-140). D'Anville propose le havre de Goury (qu'il écrit à tort Gouril), au pied même du cap de la Hague, du côté du raz Blanchart (*Notice de la Gaule*, p. 246). L'abbé Belley reprend la thèse de Sanson et de Foncemagne en faveur de Cherbourg (*Observations sur deux voies rom. qui conduisaient de* CONDATE, *Rennes en Bretagne, dans le fond du Cotentin*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XLI, p. 563-583). Le système de d'Anville a été attaqué par M. de Gerville (*Recherches sur le Hague-dicke*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, 1831, 1832, 1833, *Archiv. de Norm.*, t. Ier, p. 193-245).

était démontré que ce fût un port, nous le placerions volontiers, avec M. de Rostaing[1], dans l'anse de Saint-Martin-Hague, à l'opposite de Goury, où d'Anville proposait de le mettre. Cette anse, située à l'est du cap, en face de l'Angleterre, offre en effet, dans ses deux petits ports naturels : le havre de Plainvic à l'orient, et le port des Vaux à l'occident, un abri qui n'existe pas à Goury, sur le raz Blanchart, à un kilomètre au sud du cap. Or il faut dire que ce cap est plutôt une pointe, car son élévation au-dessus de la mer est à peine sensible, et ce n'est qu'au sud de Goury qu'on rencontre les altitudes de 24, puis de 92 et de 140 mètres. D'Anville, mal renseigné sur le pays, devait ignorer que cette position est loin de présenter un abri, et qu'on n'y a jamais vu aucuns vestiges d'antiquités : d'ailleurs il ne s'en trouve pas davantage à l'anse Saint-Martin; et, s'il n'y a jamais eu de port en ce lieu, on peut du moins en établir un[2]. Mais on doit se demander sur quelle donnée on s'appuie pour voir dans *Coriallo* un port. Il n'y a que deux textes qui mentionnent cette localité : la Table de Peutinger et la Chronique de Fontenelle. Aucun des deux ne donne à entendre qu'il s'agisse d'une position maritime. La première mention qui soit faite d'un port dans le « district de la Hague » date du XIe siècle[3]. En parcourant ce district parfaitement circonscrit par le fameux retranchement, celtique selon les uns, scandinave selon les autres, qu'on appelle le *Hague-dicke*[4], on y

1. *Ports celtiques : Étude géographique et hydrographique sur les ports de* CORIALLO, CORBILO et IKTIN, *ainsi que sur les rivages des* CORIVELONOS (sic) *et des* CORIVALLENSES *du Cotentin*, dans le tome II des *Mém. du Congrès scient. de France*, XXVIIe session, tenue à Cherbourg, sept. 1860; tirage à part, br. de 59 pages.

2. C'était le vœu exprimé par M. le comte de Tocqueville et adopté par le conseil général de la Manche, session de 1851. (*Annuaire du départ.*, 1852, p. 191; cf. l'*Annuaire* de 1859, p. 322.)

3. En 1026, dans l'acte de mariage de Richard III, duc de Normandie avec la princesse Adèle, à laquelle il donna pour son douaire le district appelé la Hague : « pagum qui dicitur *Haga, cum silvis et portu maris* » (*Spicileg. Acherii*, III, p. 390).

4. Le Hague-dicke est le vaste retranchement dont les gigantesques débris existent encore au nord de Beaumont (voy. la carte de l'État-major, feuille 16), et indiquent la direction de cette défense, qui devait protéger toute la corne nord-ouest du Cotentin, en rejoignant les deux sections de la Manche situées l'une à l'est, l'autre au sud de la pointe de la Hague. Le Hague-dicke partait des environs d'Éculleville, en suivant le

trouve surtout des *oppida* gaulois, de nombreux débris, et le vaste établissement que l'on voit figurer dans la carte de l'État-major sous le nom de « Camp romain », à 5 kilomètres au sud de la pointe de la Hague, et dont nous avons déjà parlé plus haut, comme pouvant convenir au *Grannonum* de la *Notice des dignités*, car il y a peu de postes militaires d'observation sur la côte qui semblent aussi favorables. Nous ne ferions pas difficulté d'y placer aussi *Coriallo*, dont le nom rappelle une époque beaucoup plus ancienne. M. de Gerville, qui a visité ce lieu, dit simplement que « c'est un de ces camps vigies, *exploratoria*, qui bordent nos côtes, et semblent avoir été destinés à surveiller les descentes des pirates saxons ». Le même antiquaire avait remarqué aussi des dolmens druidiques à Jobourg, mais il n'admettait pas que les divers *tumuli* qu'on remarque dans les environs fussent tous celtiques, non plus que le Hague-dicke : il les attribuait aux Scandinaves[1]. Or M. de Caumont a démontré que tout cet ensemble appartenait à l'époque gauloise[2]. Les objets trouvés depuis en très-grand nombre dans toute cette région, et la collection de pièces armoricaines anépigraphes, découverte antérieurement (1820) à Urville-Hague[3], semblent lui donner raison[4]. Sans assigner une place certaine à *Coriallo*, on peut affirmer que c'est dans cet espace de 63 kilomètres carrés, entouré par la mer et le Hague-dicke, qu'il faut le chercher. Peut-être même est-ce toute la corne qui portait ce nom et qui l'aurait conservé au moyen âge, en lui laissant prendre une plus grande extension vers le sud, *pagus Corivallensis*. En ce cas, on pourrait considérer *Coriallo* comme une

flanc oriental des collines, qui mesurent, sur leurs points les plus élevés, 133 et 147 mètres, et aboutissait au pied d'Erqueville. Ces retranchements avaient 6 kilomètres de développement, et isolaient ainsi la presqu'île de la Hague, quiavait 9 kilom. et demi de long sur 7 et demi de large.

1. *Recherches sur le Hague-dicke*, ouvrage cité plus haut.

2. *Antiquités monumentales*, t. Ier, 1830 : *Ère celtique*, p. 199.

3. Voy. les *Mém. des antiq. de Norm.*, t. XIII, 1844, — et l'*Essai de numismatique du nord-ouest de la France*, par M. Lambert.

4. Voyez, pour l'analyse de ces discussions, le mémoire déjà cité de M. Rostaing, *les Ports celtiques, etc.*

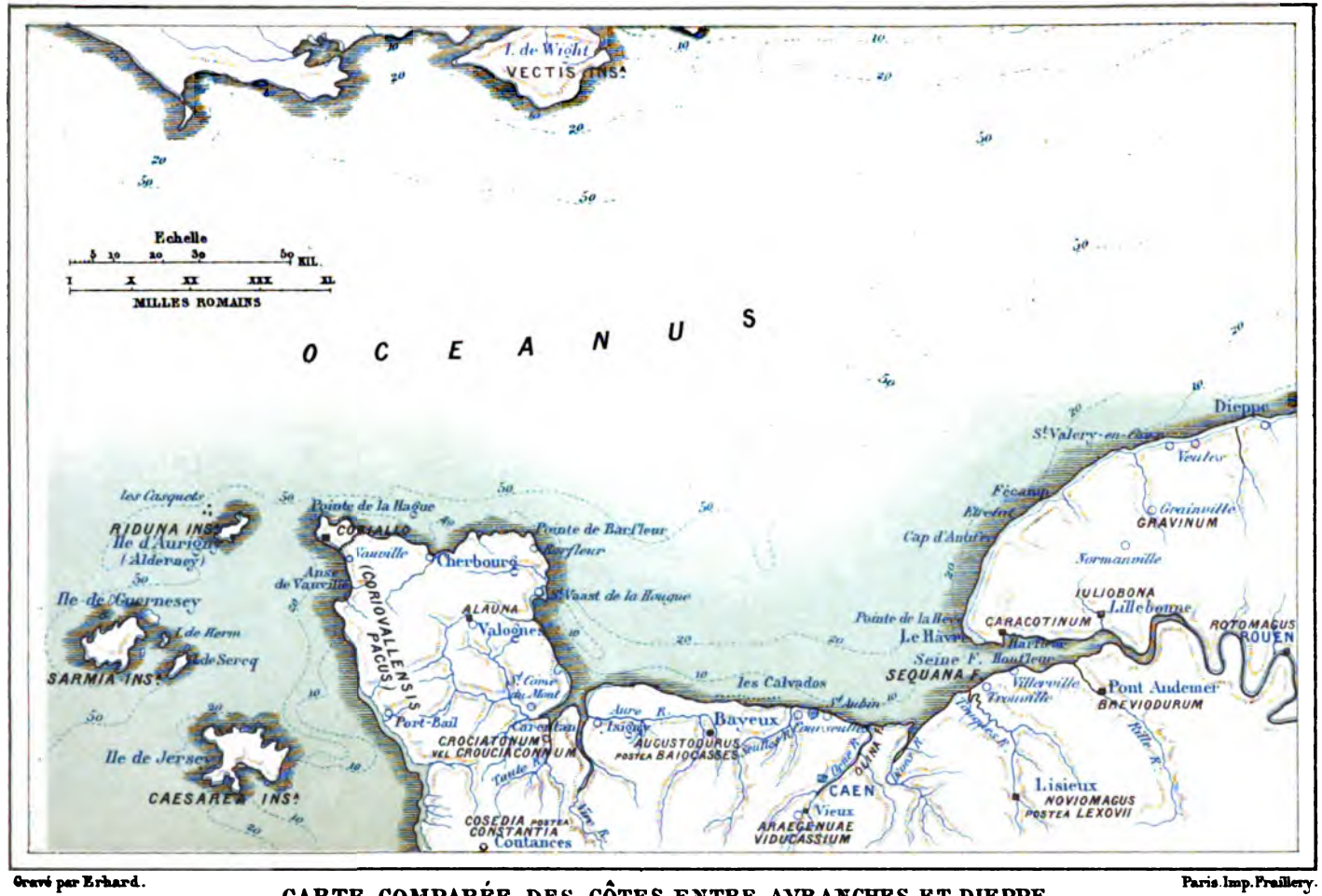

Gravé par Erhard.

Paris. Imp. Prailliery.

CARTE COMPARÉE DES CÔTES ENTRE AVRANCHES ET DIEPPE
A L'ÉPOQUE ROMAINE ET DE NOS JOURS

Etat ancien en noir — Etat actuel en bleu

syncope de *Corivallum*, et supposer un nom hybride *Corival-lum*, ce dernier mot venant du *vallum* de Hague-dicke.

Il n'est nullement démontré pour nous que la rade de Cherbourg ait possédé un port à l'époque romaine; nous en dirons autant de la côte et de la petite anse de Barfleur, dont le port a pris une grande importance au moyen âge, pour retomber au point où nous le voyons aujourd'hui. C'est dans le fond de la baie de Carentan que se jettent la Taute et la Vire, dont les eaux réunies forment péniblement un chenal peu profond au milieu des sables accumulés par la mer dans un estuaire aussi vaste qu'inabordable, pour les gros navires du moins[1]. Orderic Vital (1re moitié du XIIe siècle) parle du port de *Barbaflot*, situé sur un des gués de la Vire, dans le *vicus Carentonus*[2]. C'est là, ou très-près de là, que les distances de la Table de Peutinger nous obligent à chercher la station de *Crouciaconnum*[3], qui est certainement le même lieu que *Crociatonum*, *portus* des *Unelli*[4], dans Ptolémée. On doit donc noter encore ici, comme pour les *Fossae Marianae*[5], une interversion évidente dans les positions maritimes énoncées par ce géographe.

1. Le port de Carentan, de 1500 mètres de long sur 60 de large, ne communique avec la mer que par une écluse, et ce n'est que dans les plus fortes marées qu'il peut voir pénétrer dans le chenal naturel de son estuaire des navires de 200 tonnes.

2. *Hist.* XX. — Cf. Valois, *Notit. Gall.*, p. 613, art. *Vira fluv. et locus.*

3. *Tabl. Peuting* : Crouciaconnum (segm. I, A, 1), à XXI lieues gauloises, c'est-à-dire à 46 kilomètres et demi d'*Augustodurus*, qui est indubitablement Bayeux. Il faut le chercher sur l'estuaire, puisque c'est un port (voy. la note suivante). On a proposé de le placer à Saint-Côme du Mont, à 5 kil. N. O. de Carentan, qui est en effet à 42 kilomètres de Bayeux; mais Saint-Côme est sur une hauteur, loin de la mer et de l'estuaire.

4. II, VIII (VII), 2 : « Embouchure du fleuve *Titus*, 17° 20′ - 50° 20′; *Arigenus* des *Biducasii*, 18° - 50° 30′; port *Crociatonum*, 18° 50′ - 50° 20′. » Or, que l'on place l'*Arigenus* des *Biducasii* à *Araegenuae* des Viducasses, c'est-à-dire à Vieux, au sud de Caen, ou à *Augustodurus* des *Bajocasses*, c'est-à-dire à Bayeux, ces deux positions étant, l'une et l'autre, à l'ouest de l'estuaire de la Vire où les Itinéraires nous obligent à placer *Crouciaconnum* ou *Crociatonum*, il est évident qu'il y a interversion dans les Tables de Ptolémée, qui procèdent de l'ouest à l'est. La leçon *Crociatonum* est celle de la plupart des manuscrits : les variantes sont Κρουκιάτοννον et Κροκιατωνῶν ; le texte établi par Wilberg est donc indubitable : Κροκιάτονον λιμὴν Οὐενελῶν (p. 136). Il faudrait transcrire le nom du peuple *Veneli*, mais ce sont évidemment les *Unelli* de César et de Pline. D'Anville avait déjà noté cette erreur des Tables ptoléméennes (*Notice de la Gaule*, p. 714).

5. Voy. plus haut, p. 200-201, note 1.

Il n'y a plus de doute sur l'identification de l'*Augustodurus*[1] de la Table de Peutinger avec Bayeux. Ce n'est pas le seul document, d'ailleurs, qui nous fasse connaître le nom du chef-lieu des *Baiocasses*. On a trouvé, dans les environs, des bornes milliaires dont trois expriment des distances à partir d'*Augustodurus*[2]. On doit remarquer que ce peuple n'est mentionné ni dans César, ni dans Strabon; il l'est dans Pline, sous la forme *Bodiocasses*[3]. Mais il s'en faut que tous les noms de peuples cités par Pline correspondent à des *civitates* : on en compte plus de vingt dans la seule province d'Aquitaine qui n'ont certainement pas été compris dans les soixante cités officielles de la Gaule[4]. Dans Ptolémée, nous avons deux mentions qui doivent peut-être se fondre en une : il cite en effet, dans son énumération des positions de la côte, *Arigenus* des *Biducasii*[5], et, plus bas, le même peuple, sans mention de chef-

1. Segm. I, A, 1 : Augustoduro.

2. La première est du règne de Septime-Sévère et de Caracalla; elle se termine par ces deux lignes :

AB·AVGVSTODWR	(*sic*).	*Ab Augustoduur(o)*
L·IIII		*l(eucae) quattuor.*

« Quatre lieues à partir d'*Augustodurus*. » (Édouard Lambert, *Épigraphie romaine dans le département du Calvados*. Caen, 1869, p. 10-11, et pl. III, n° 5.)

La seconde, aujourd'hui détruite, est du même règne; elle se terminait par cette ligne :

▮▮▮▮AVGDVR·LVI	[*Ab*] *Aug(usto)dur(o), l(eucae) sex.*

« Six lieues à partir d'*Augustodurus*. » (Id., *ibid.*, p. 12, pl. III, n° 6.)

La troisième est du règne de Maximin et de son fils; elle ne porte, à la dernière ligne, que ces deux fragments de lettres :

ʳC	[*Ab A*]*ug*[*ustoduro*].....

(Id., *ibid.*, p. 15, pl. IV, n° 13.)

3. IV, XXXII (XVIII), 2. Dans ce chapitre, Pline mentionne : 1° les *Veliocasses*, qui sont les Οὐενελιοκάσιοι de Ptolémée avec Ῥατόμαγος (Rouen) pour chef-lieu (II, VIII, *al.* VII, 8), et dont la bonne leçon nous est donnée par Pline et par l'inscription de Lyon :... MEMORIAE·AETERN | ILLIOMARI·APRI LINTIA|RI EX CIVITATE·VELIOCAS| SIVM, etc. (Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 109; cf. Henzen, *Suppl. d'Orelli*, n. 6991); 2° les *Viducasses*, dont Vieux, au sud de Caen, représente le chef-lieu; 3° les *Bodiocasses*. Il paraît donc impossible d'admettre l'opinion de Valois, qui confond ces derniers dans le texte de Pline, avec les *Viducasses*.

4. En parlant des *soixante cités*, l'on exclut toujours la Narbonnaise, et on ne vise que les trois provinces d'Aquitaine, de Lyonnaise et de Belgique.

5. II, VIII (VII), 2 : Ἀριγένους Βιδουκασίων. Variantes : Ἀρηγενούα (d'où l'on a fait Ἀριγενούα), Ἀργένους. — Βιδουκαισίων, Βιδουκεσίων.

lieu[1]. Les leçons des manuscrits ne donnent guère que des variantes insignifiantes. Or, *Biducasii*, Βιδουκάσιοι, ou Οὐιδουκαίσιοι, qu'on trouve dans deux manuscrits, ne peuvent être confondus avec la forme *Bodiocasses* de Pline, et moins encore avec celle de *Baiocasses* des documents des IVe et Ve siècles[2]; mais il est facile au contraire d'y voir les *Viducasses;* mieux encore : on peut dire que c'est le même nom, le *v* latin se transcrivant en grec indifféremment par β ou par la diphthongue *ου*. Comment ne pas être frappé, d'autre part, de la conformité d'Αριγένους Βιδουκασίων avec l'*Araegenue* de la Table de Peutinger, chef-lieu de cité (indiqué avec le signe ⌂⌂ sur ce document), qui était certainement Vieux, au sud de Caen, où a été trouvé, parmi de nombreuses antiquités, le fameux marbre de Thorigny, qui porte la mention du sénat de cette cité : *ordo civitatis Viducassium*[3]? L'objection principale, c'est que Ptolémée, dans le premier passage, *Arigenus Biducasiorum*, ne s'occupe que du littoral[4], et qu'*Araegenue* (Vieux) est à 22 kilomètres de la mer. Mais ne le voyons-nous pas, un peu plus bas, compter, parmi les positions du littoral, *Noviomagus* (Lisieux), qui est à 32 kilomètres de la mer? En tout cas, on ne peut considérer cette mention de Ptolémée comme désignant un fleuve[5], et l'on aurait lieu de s'étonner : 1° qu'aucun indice ne nous fût parvenu jusqu'à présent qui nous per-

1. *Ibid.* § 5 :... Οὐενελοί, μεθ' οὓς Βιδουκάσιοι. Var... Βιδουκαίσιοι, Οὐιδουκαίσιοι, Οὐιδουκέσιοι.

2. La confusion qui a été faite des Βιδουκάσιοι ou Οὐιδουκαίσιοι (*Viducasses*, à Vieux) de Ptolémée avec les *Baiocasses* ou *Bodiocasses* (à Bayeux) viendrait, selon Valois (*Notitia Gall.*, p. 74, col. 1), d'un passage d'Orderic Vital (l. v.), dans lequel cet écrivain dit : « *Belocasium, id est Baiocas.* » Valois relève cette erreur du texte d'Orderic Vital : « ubi pro *Belocassium* scribendum esse *Baiocassium* nemo non videt. »

3. Voy. plus haut, p. 141.

4. Πρὸς δυσμὰς καὶ τὸν ἐφεξῆς Ὠκεανὸν περιγραφὴν ἔχει τοιαύτην (II, VIII, *al.* VII, 1).

5. Quelques-uns l'ont fait, se fondant sur l'analogie d'*Arigenus* et du nom moderne de la petite rivière d'Aure qui passe à Bayeux. Ils allèguent en outre qu'un des manuscrits porte, après Αριγένους, les mots ποταμοῦ ἐκβολαί, et un autre, en marge, ποτ' ἐκβολή ; mais tous les autres ne portent rien. On doit objecter en outre que l'Aure se jette dans l'estuaire de la Vire, très-près de Carentan, qui est Κροκιάτονον, et qu'on ne comprendrait pas les différences de 10′ de latitude et de 10′ de longitude données par le géographe entre ces deux positions, qui n'en feraient qu'une.

mît d'attribuer à *Augustodurus*, Bayeux, la qualité de chef-lieu de cité, pendant les trois premiers siècles de notre ère; 2° que cette qualité de *civitas*, donnée au territoire des *Baiocasses*, n'apparût pour la première fois que dans la *Notice des provinces*[1]; 3° que ce document, par contre, ne mentionnât pas les *Viducasses*, qui étaient en possession du titre et du régime de *civitas*, avec un collége de magistrats municipaux et un chef-lieu parfaitement constitué, pendant la période qui précède Dioclétien, et indubitablement sous le règne de Gordien III[2]. Nous croyons donc que la cité des *Viducasses*, avec *Araegenuae* pour chef-lieu, s'étendait, pendant les trois premiers siècles, sur toute la région maritime comprise entre les *Unelli* (Cotentin) à l'ouest, et les *Lexovii* (Lieuvin) à l'est; que le territoire des *Bodiocasses*, avec son *vicus* d'*Augustodurus*, formait alors un simple *pagus*, ou canton, placé dans sa dépendance, ces deux localités étant d'ailleurs des centres religieux assez importants, comme nous allons le voir; que le second prit une importance croissante pendant le IVe siècle, et surtout au temps d'Ausone[3]. De nombreuses antiquités romaines ont été trouvées à Bayeux[4] : elles accusent un caractère religieux et même oriental, en rapport avec les données de la poésie d'Ausone, rappelée plus haut[5], et les monuments dont

1. Guérard, p. 13 : « *Civitas Baiocassium.* » Var. : « *Baocassensium, Baiocasium, Bolocasium, Baiogas, Baiocarum.* » — Cf. la *Notitia dignit.*, qui place un « praefectus Laetorum Batavorum et Gentilium Suevorum, *Baiocas* et *Constantiae* » (à Bayeux et à Coutances). Böcking, II, p. 119.

2. La date du marbre de Thorigny est 238.

3. Voyez, dans les *Professores* de ce poëte, la quatrième pièce à *Attius Patera* (ou *Pather*), vers 7-12 :

« Tu *Baiocassis* stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus,
Et inde vobis nomina :
Tibi *Paterae* : sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici, etc. »

On sait que le prêtre de Mithra s'appelait *pater*.

4. Voy. surtout Lambert, *Mém. des antiq. de Normandie*, anc. série, t. V, p. 331 (1828); et Ch. Bourdon, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 2e série, t. VII, p. 211.

5. M. Heuzey a reconnu, dans un des chapiteaux romains de Bayeux, une représentation, jusqu'à ce jour unique dans la Gaule, du dieu *Men* ou *Lunus*, c'est-à-dire offrant

proviennent ces débris semblent appartenir au IIIe siècle. Bayeux dut ainsi s'accroître incessamment aux dépens d'*Araegenuae*, et elle finit sans doute par lui être substituée en qualité de chef-lieu de la *civitas;* puis, à l'époque où les noms des peuples de la Gaule remplacèrent ceux de ces anciennes localités, elle s'appela *Baiocasses*, et les noms d'*Araegenuae* et de *Viducasses* perdirent leur prééminence et leur titre officiel; mais nous croyons qu'il n'y a jamais eu qu'une seule cité, dont le nom a passé ainsi d'un peuple à un autre, et dont le centre s'est déplacé. (Voy. pl. XIV.)

Nous rencontrons, à l'ouest d'*Augustodurus*, les bouches de l'*Olina* (Orne)[1], qui arrose le territoire de cette même cité. La côte, protégée par les rochers du Calvados, et à l'abri du grand courant de l'ouest par la presqu'île du Cotentin, n'a pas dû notablement changer. On ne peut en dire autant des plages basses et étendues qui séparent l'Orne de la Seine. Nous ne saurions toutefois admettre sur ce point un affaissement sensible, quoique M. Girard parle de forêts sous-marines[2]; mais cette dépression, si elle existait, serait largement compensée par les apports sablonneux de la mer. Les rochers du Calvados, « exposés à toute la furie de la Manche, livrent aux flots, chaque année, des centaines de mille tonnes de débris que le courant réduit en sable et vient distribuer sur le rivage situé entre l'embouchure de l'Orne et celle de la Seine[3]. »

la figure de la Lune sous les traits d'un être mâle, conception empruntée aux cultes et aux idées de l'Orient (*Rev. arch.*, nouv. série, t. XIX, janvier, p. 1-6). — On avait cru reconnaître, dans le célèbre monument de Vaison, que M. Léon Renier a montré comme se rattachant à l'époque de la bataille de Lyon sous Septime-Sévère (*Mélanges épigraph.*, p. 129), une mention du dieu *Men* dans notre pays, d'autant plus qu'il s'agit dans ce texte d'une dévotion particulière aux divinités asiatiques. Mais cette inscription, que M. Renier avait publiée ainsi :

BELVS FORTVNAE RECTOR MENISQVE MAGIS TER, *etc.*,	se lit sur le monument, conservé au musée de Saint-Germain :	ÆBELVS FORTVNAE RECTOR MENTSQVE MAGIS TER

1. Voy. plus haut, p. 141.

2. *Les soulèvements et dépressions du sol sur les côtes de France* (*Bullet. de la Soc. de géogr.*, sept. 1875, p. 230). Voy. surtout la carte qui accompagne ce mémoire.

3. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dictionn.* de Joanne, p. LIII.

Les gras pâturages du pays d'Auge doivent être aussi anciens que le monde. Cette riche et verdoyante vallée de douze lieues, qui s'ouvre sur la mer entre des mamelons couverts de forêts, dont les rameaux viennent presque toucher aux vagues sur la côte accidentée de Grâce et de Villerville, est arrosée par les eaux transparentes de la Touques. Pendant les grandes chaleurs, un nuage se déploie chaque soir sur ces prairies naturelles, y répand la fraîcheur et la vie, et répare pendant la nuit les dommages de la journée. Jamais une ruine romaine n'a été signalée aux embouchures de la Dives, de la Touq es et de la Rille, qui pût justifier l'emplacement du prétendu port de *Noviomagus*, que Ptolémée donne aux *Lexubii*[1]. D'Anville avait déjà remarqué[2] l'impossibilité de concilier ce passage du géographe grec décrivant les côtes, avec celui de l'Itinéraire d'Antonin, qui place cette ville sur la route de *Juliobona* (Lillebonne) à *Durocasses* (Dreux)[3]. Il paraît certain que, *Noviomagus* étant le chef-lieu de la *civitas* des *Lexovii* de César[4], de Strabon[5] et de Pline[6], son nom, suivant la règle citée plus haut, a dû disparaître au IVe siècle pour faire place à celui du peuple : aussi, dans la *Notice des provinces*, lit-on *civitas Lexoviorum*[7], nom qu'on retrouve dans Lisieux, comme celui de *Lisuinus* des Capitulaires[8] se retrouve dans le nom de Lieuvin. C'est donc Lisieux qui représente *Noviomagus*, à huit lieues de la mer,

1. II, VIII (VII), 2 : Νοιόμαγος λιμὴν Ληξουβίων, et, plus bas, après avoir nommé les *Caletae* et leur chef-lieu *Juliobona*, Ptolémée ajoute : μεθ' οὓς οἱ Ληξούβιοι (*ibid.*, § 5). Les variantes portant sur le nom de la ville sont Νοιόματος, et l'omission du mot λιμὴν sur quelques manuscrits; pour le nom du peuple : Λιξουβίων, Λοξοβίων, Λειξουβίων.

2. *Notice de la Gaule*, p. 492.

3. Wesseling, p. 385 : « A *Juliobona*, *Durocassis*, LXVIII ; *Breviodurum* XVII ; *Noviomago* XVII ; *Condate* XXIIII ; *Durocassis*, X. » Ce qui nous conduit à Lisieux pour *Noviomagus*.

4. *B. G.*, III, 9, 11, 17, 29; VII, 75.

5. IV, 1, 14. Le commerce de la Gaule, dit Strabon, suivait le Rhône, la Saône, et les marchandises étaient ainsi transportées εἰς τὸν Ὠκεανὸν καὶ τοὺς Ληξοβίους καὶ Καλέτους. Dans le second passage (IV, III, 5) la leçon du meilleur manuscrit est Ληξοούιοι.

6. IV, XXXII (XVIII), 1 : « *Lexovii.* »

7. Guérard, p. 14. Var. : « *Luxoviorum*, *Lixoiorum*, *Lixoviorum*, *Alexoviorum*, *Lexoniorum*, *Licoiorum*, *Luxuviorum*, *Lexioviorum*. »

8. Voy. Valois, *Notit. Gall.*, p. 275.

et elle n'a jamais pu être un port[1], la Touques n'ayant pas même 50 centimètres de fond en bien des parties de son cours. Il est certain que ce peuple était riche, qu'il avait des villes closes au temps de César, puisqu'il est dit, au livre III, chapitre XVII de la *Guerre des Gaules*, qu'ils « fermèrent leurs portes » à l'ennemi; il est assuré, d'autre part, que la grande route du commerce de la Gaule, au temps de Strabon, aboutissait à leur pays et à celui des *Caleti*, pour suivre, de là, la direction de la Bretagne (Angleterre). Le géographe grec nous fait bien entendre d'ailleurs que le port était, non sur la mer, aux bouches de la Touques ou de la Dives (où s'embarqua Guillaume pour se rendre d'abord à Saint-Valery, en 1066), mais sur la Seine, entre les deux peuples. Aussi bien les anciens ont-ils toujours établi leurs ports dans des lieux abrités et le plus souvent dans des criques ou dans les estuaires des fleuves. Nous ne saurions en nommer d'autres, aux bouches de la Seine, que *Caracotinum*, dont nous parlerons plus bas, et peut-être *Juliobona* (Lillebonne), chef-lieu des *Caleti*, mentionnée par Ptolémée[2]; mais cette ville n'était pas même sur le fleuve : elle se trouvait sur un de ses affluents.

La Seine, *Sequana*, a été nommée plus haut[3].

L'aspect du littoral, à partir de l'embouchure de ce fleuve, est tout autre; on peut même dire qu'il présente avec la côte opposée un frappant contraste. Jusqu'au vaste estuaire géologique de la Somme, ou plus exactement jusqu'à la Bresle, la

1. Ajoutons que deux ou trois manuscrits de Ptolémée ne portent pas l'indication de λιμήν. Il est donc à croire que les copistes ont dû prendre la liberté de faire au texte primitif ces additions, d'ailleurs fréquentes, et qui s'appliquent souvent à des positions qui n'ont rien de maritime, enfin qui se trouvent chez les uns, tandis qu'elles ne figurent pas chez les autres.

2. II, VIII (VII), 5 : κατέχουσι δὲ τὴν μὲν ἀρκτικὴν παράλιον ἀπὸ τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ. Καλῆται ὧν πόλις Ἰουλιόβονα. Les *Caletae* sont nommés par César « *Caleti* » (II, 4; VII, 75; VIII, 7); par Strabon, Κάλετοι (IV, II, 14; III, 5 : Κάλετοι μέχρι τῆς ἐκβολῆς τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ); par Pline (IV, XXXII, *al.* XVIII, 1), « *Galleti* », et (XIX, II, *al.* I, 1) « *Caleti* » dont le pays est vanté pour la production du lin. Mais ils ne figurent plus dans la *Notice des provinces;* ils se seront fondus sans doute, à cette époque, pour former une seule cité avec les *Veliocasses :* « *civitas Rotomagensium,* » métropole de la seconde Lyonnaise.

3. Page 138.

falaise, haute de 60 à 110 mètres, est interrompue seulement de distance en distance par les embouchures des petites rivières du pays des *Caleti*, ou pays de Caux. Les rares ports modernes de cette section sont situés, sans exception, entre deux murailles de roches crayeuses[1]. C'est dire que les anciens n'ont pas eu de ports sur cette côte. Aucune position romaine du moins ne nous est signalée par les textes. C'est donc dans la Seine, et là seulement, qu'il faut les chercher. Deux noms, en effet, nous ont été conservés dans l'estuaire de ce fleuve : *Juliobona* (Lillebonne), située sur un coteau de 23 mètres d'altitude, au pied duquel coule la rivière de Bolbec, qui se jette dans le fleuve 4 kilomètres plus bas. L'autre position est celle de *Caracotinum*[2] (Harfleur), qui a dû être un port, et probablement celui où, dès le Ier siècle, on embarquait les marchandises à destination de la Bretagne (Angleterre)[3]. *Caracotinum* est indiqué, par l'Itinéraire d'Antonin, comme situé à x milles ($14^{kil},80^{m}$) de *Juliobona*, et comme formant la tête de la ligne qui conduisait à *Augustobona* (Troyes), par *Rotomagus* (Rouen) et *Lutecia* (Paris)[4]. Des fondations d'édifices romains ont été découvertes, en 1839, sur les collines qui avoisinent Harfleur, et M. l'abbé Cochet n'a pas hésité à inscrire sur sa carte *Caracotinum* en ce lieu[5]. On sait que la fondation du Havre est moderne, et que c'est Harfleur qui a été le port de l'estuaire de Seine pendant tout le moyen âge;

1. Voy. Élisée Reclus, *Introd.* au *Dictionn.* de Joanne, p. LII.

2. *Itin. d'Anton.*, p. 381. Variantes des manuscrits : « *Caracontino, Corocotino, Corracuntino, Carocotino.* »

3. Strabon, IV, II, 14.

4. Il n'y a pas 14 kilomètres entre Lillebonne et Harfleur, mais 22 kil. et demi. Il serait possible, comme il arrive souvent pour la Gaule, dans cet itinéraire, que cette distance partielle eût été comptée, non en milles, mais en lieues. Nous remarquons en effet le même écart en moins pour la distance de Lillebonne à Rouen, qui est indiquée VI + XIIII = XX milles; or XX milles = 29 kil. et demi, et l'on en compte effectivement 44. Or 44 kil. = XX lieues gauloises, comme les 22 kil. et demi qui séparent Lillebonne d'Harfleur = X lieues gauloises. De sorte que toutes les distances sont justes entre Harfleur et Rouen, si nous les comptons en lieues; elles sont toutes fausses si nous les comptons en milles.

5. *Carte archéologique du départ. de la Seine-Infér. aux époques gauloise, rom. et franque*, sous la direction de M. l'abbé Cochet, par F. N. Leroy, 1859.

aussi figure-t-il seul sur la rive droite, comme Honfleur est inscrit sur la rive gauche, dans les portulans du XVIe siècle[1].

Étretat, Fécamp, Saint-Valery, Dieppe et le Tréport sont modernes. Il faut remarquer toutefois que le sol qui avoisine Dieppe abonde en ruines et en souvenirs romains. Une des routes qui partaient de *Juliobona* gagnait la côte entre Saint-Valery et Veules, à 24 kilomètres de Dieppe, après avoir traversé le pays de Caux par Fauville et Cany. C'est entre ces deux bourgades qu'était la station de *Gravinum*, que la Table de Peutinger place à x lieues gauloises (22^kil et 200^m) de Lillebonne[2]. On a pensé qu'il existait sur ce document une immense lacune dans l'énoncé des positions entre *Gravinum* (Grainville, ou Normanville) et *Gesoriacum* (Boulogne-sur-mer)[3]. Nous croirions plutôt que, dans tout cet espace de la côte, il n'existait pas une seule position importante, et encore moins un port. Il ne se rencontre du moins aucune mention de villes ou de localités quelconques dans les textes, pas même dans la *Notice des dignités*. Il semble que le littoral fût assez bien défendu par les falaises qui le bordaient et par les eaux basses et marécageuses des estuaires des petits fleuves de Picardie. Il faut remonter l'Authie jusqu'à Ponches, ou tout au moins jusqu'à Douriez, à 25 kilomètres de son embouchure, pour rencontrer une position romaine et le passage probable d'une voie antique[4]. « Les hautes falaises de la Manche sont soumises, dit M. Girard[5], à l'érosion perpétuelle des courants de marée. Il se produit, deux fois par jour, un courant venant de l'Atlantique

1. Voy. pl. VI. Ce sont ces deux ports qui sont indiqués sur le portulan sous les noms d'Arrafrol (Harfleur) et d'Bnafrol (Honfleur). Aucun autre n'y est mentionné jusqu'à Ruam (Rouen).

2. Segment I, A, 1. Voy. le texte de l'édit. in-f°, p. 22, col. 2, n. 6, et *la Gaule d'apr. la Table de Peut.*, p. 147.

3. La première distance qui séparait *Gravinum* de la station suivante, dont le nom est omis, est seule indiquée; elle est de x lieues gauloises, et devait se trouver précisément au point où cette route joignait la côte. Les vestiges de la voie romaine et de l'inflexion qu'elle prenait en atteignant la mer ont été reconnus sur la falaise par M. l'abbé Cochet (voy. la carte précitée).

4. Dom Grenier, *Introduction à l'Histoire de Picardie*, p. 441 et suiv.

5. *Op. cit.*, *Bullet. de la Soc. de géogr.*, sept. 1875, p. 230.

dans la Manche, dont une partie pénètre dans l'embouchure de la Seine, et dont l'autre vient détruire la base des falaises. Ainsi ont été produites les découpures pittoresques des rochers d'Étretat... Les effets de l'érosion se font surtout sentir au cap de la Hève, où les éboulements sont fréquents. » Au commencement du XIIe siècle, l'église de Saint-Adresse était à 1400 mètres du rivage actuel, qui en est maintenant très-voisin. On a calculé que les progrès de l'érosion auraient arraché depuis lors environ 2 mètres par an à la falaise. M. Élisée Reclus[1] explique comment toute la région comprise entre l'embouchure de la Canche et celle de la Somme a été formée artificiellement, pendant les temps modernes, grâce à l'industrie des paysans picards, qui, de même que les ingénieux créateurs des *polders* hollandais, ont conquis à la culture les 20000 hectares, couverts encore au XVIIe siècle par les marais de Marquenterre aux bouches de l'Authie, de la Maye et de la Somme. Mais, indépendamment de ces conquêtes de l'homme, on peut constater un lent exhaussement du sol dans tous ces parages. Il existe, à l'ouest de Cayeux, des cordons de galets disposés avec symétrie en zones, qui attestent le retrait de la mer sur ce point. Ces cordons de galets, accumulés en certains endroits, comme des vagues solidifiées, s'étendent sur une largeur de 100 à 150 mètres. Les vallonnements qu'ils forment atteignent jusqu'à 3 mètres de profondeur. Ces anciens dépôts marins ne sont jamais touchés aujourd'hui par les plus hautes marées d'équinoxe[2]. Il est bien difficile toutefois d'être exactement renseigné sur l'époque de ces soulèvements, qui se sont produits sans doute avec une grande lenteur, au sud de la Somme. Il n'en est pas de même au nord de ce fleuve, dont l'estuaire sépare deux régions différentes. Mais c'est surtout la Bresle qui divise la nature de la côte d'une manière très-tranchée. En deçà, la falaise élevée; au delà, les terres basses, les galets, et déjà les dunes qui prennent une impor-

1. Voy. *Introd.* au *Dictionn.* de Joanne, p. LII-LIII.
2. Voy. Girard, *op.* et *loc. cit.*, p. 228.

tance considérable à partir de la Somme, et, dans certains endroits, comblent des espaces de plusieurs kilomètres, comme à Rue, que nous savons avoir été un port dans les temps modernes, et qui est aujourd'hui à 10 kilomètres de la plage; comme à Berck, dont l'église était près de la mer à la fin du moyen âge, et en est présentement distante de 3 kilomètres; comme à Étaples enfin, dont la campagne est couverte de lignes de dunes à une grande distance du littoral. Il est vrai que ce qu'abandonne le flot sur un point, il le reprend sur un autre, quelquefois très-voisin. L'hôpital que la ville de Paris a fait construire à Berck, à une distance des plus grandes marées qui semblait rassurante, est menacé aujourd'hui; et, tout près de là, des maisons construites il y a dix ans ne montrent plus que leurs cheminées au-dessus des sables. Par les vents d'ouest, on a vu les dunes s'élever d'un mètre en une nuit. Avec ce travail de va-et-vient, dans cette lutte continuelle de l'homme contre la mer, il est bien difficile, surtout en l'absence de textes et de vestiges anciens, de dire où était exactement la côte à l'époque romaine. Notre planche XV rendra mieux compte de nos conjectures que les longues explications où nous serions obligé de consigner le résultat de nos observations personnelles.

Nous ne reviendrons pas ici sur la *Samara* et le *Phrudis* (nous devrions dire *ou* le *Phrudis*), dont nous avons parlé plus haut[1]. Dom Grenier reconnaît une voie romaine partant de Beauvais et aboutissant à Saint-Valery sur Somme[2]; une autre venant d'Amiens[3] et gagnant le même lieu; une autre, partant aussi d'Amiens, se serait rendue à Dieppe[4] avec embranchement sur Eu. Mais cela est fort douteux et demande un examen attentif, Dom Grenier considérant trop souvent comme des preuves décisives de l'existence de voies romaines les mots, qu'il rencontre dans les chartres du moyen âge, de *stratum*,

1. Pages 137-138.
2. *Introduction à l'Histoire de Picardie*, p. 483.
3. *Ibid.*, p. 487.
4. *Ibid.*

calceia. Ce sont là des indices précieux sans doute, mais auxquels il convient d'ajouter les observations faites sur le sol. Aucun port ancien ne nous apparaît sur toute cette côte jusqu'à Boulogne, que nous gagnerons en toute hâte pour nous y arrêter quelque temps; aussi bien était-ce la station navale de beaucoup la plus importante que les Romains et probablement, avant eux, les Gaulois eussent possédée sur l'Océan.

On peut composer une bibliothèque entière avec les publications faites sur le PORTUS ITIUS de César et de Strabon. L'imagination des antiquaires s'est donné libre carrière sur cette question tant controversée, et l'on a placé ce port un peu partout : à l'Écluse[1], à Gand[2], à Bruges[3], à Nieuport[4], à Mardick[5],

1. Albert Krantz, de Hambourg, cité par Bernard, maire de Calais, dans ses *Annales;* — Hector Boethius, écrivain écossais du XVIe siècle, cité par Bergier, *Grands chem. de l'emp.*, I, p. 528, éd. de 1728, et par Chifflet (*Portus Iccius*, p. 57). — Cette opinion est insoutenable, ne fût-ce qu'en raison de la distance d'environ XXX milles, que César nous oblige à compter entre ce port et la côte d'Angleterre; tous les autres textes anciens répugnent à cette identification insensée.

2. Bilibald, cité par Chifflet (*Portus Iccius*, p. 57); — le R. P. Martin Becan, jésuite brabançon (*Antiq. flam.*, III, 2, Anvers, 1583). — Mêmes impossibilités que pour l'Écluse.

3. Ermolao Barbaro, Vénitien, mort en 1493, dans ses *Comment.* sur Pline et Pompon. Mela; — D. Mario Negro, Vénitien, géogr. du XVe s.; — Robert Gaguin, né près d'Aire, général des Mathurins, mort en 1502, dans ses remarques sur les *Comment.* de César. — Mêmes impossibilités que pour les villes sus-nommées.

4. Manuscr. anonyme du cabinet de M. Bazinghem, cité par Henry (*Essai hist. et topogr. sur Boulogne*, p. 15). Mêmes impossibilités que pour les précédents.

5. Jean Chifflet a soutenu cette opinion avec savoir, mais sans critique (*Portus Iccius Julii Caesaris demonstratus*, in-4° de 68 p. et une carte à la page 9, Anvers, 1627). Il croit découvrir une analogie entre le nom d' « *Iccius* » et celui de Mardick (*Mardiccius*); il croit à l'existence d'une voie romaine venant de Cassel (*Castellum Menapiorum*) et s'avançant sur une levée au milieu des marais de Bourbourg; et cependant il suppose que ces vastes espaces paludéens formaient deux golfes : l'un dont les laisses sont représentées par les grandes Moëres à l'est, et l'autre, pénétrant jusqu'à Saint-Omer, en absorbant tout le cours de l'Aa, fait qu'il établit d'ailleurs, comme d'autres l'avaient fait avant lui, sur des témoignages très-probants. Il retrouve encore, dans l'ancien nom de Saint-Omer, *Sithiu*, un souvenir d' « *Iccius* » (*sinus Iccii*), et il place, à l'étranglement que devaient faire subir à ce golfe les collines aujourd'hui couvertes par les bois de Berminghem à l'O. (69 mètres d'altitude), et les hauteurs de Watten ombragées sous ceux du Ham à l'E. (72 mètres), le *promontorium Icium* de Ptolémée. Il le porte à Watten même, faisant de Saint-Omer le « *portus citerior* » de César (qui ne parle pas d'un *portus citerior*, mais seulement : 1° d'un lieu situé « *paulo infra* »; 2° du « *portus Icius* »; 3° d'un « *portus ulterior* » ou « *superior* ». Ainsi, dans le système de Chifflet, le cap « *Icium* » serait entre le *portus ulterior* ou *portus* « *Iccius* » proprement dit et le « *portus citerior* ».

à Saint-Omer[1], à Gravelines[2], à Calais, opinion en faveur surtout au XVIe siècle, époque où ce lieu devint le port d'embarquement le plus fréquenté pour l'Angleterre[3]; à San-

1. Christophe d'Assonville, gouverneur d'Anvers et conseiller de Guillaume de Nassau (vers 1560), recula le *Portus Itius* jusqu'à Saint-Omer même (*Sithiu*). Cette opinion est aussi celle de Turnèbe (*Adversar.*, VIII, ch. 31; voy. la note suivante), — et de Surita (*ad Itiner. Antonin.*, voy. Wesseling, p. 363) : « nunc *Audomari Fanum* id solum obtinere ferunt, non *Bononiam.* » *Audomari Fanum* est Saint-Omer, ou, peut-être, dans la pensée de cet auteur, un lieu voisin, Saint-Omer-Capelle. — Josse Hondius, géographe flamand, dans sa Description du monde, dit que l'estuaire du golfe *Itius*, qui s'étendait jusqu'à Saint-Omer, où l'on a trouvé des ancres et des débris de navires, était Calais.

2. Robert Cenal, évêque d'Avranches, mort en 1550 (*Hist. de France*). Le mont Cassel est, pour lui, le *promontorium Itium*. — Turnèbe place un des ports de César à l'embouchure de l'Aa : ce serait par conséquent à Gravelines.

3. Dans le *Theatrum orbis* du célèbre géographe Ortels, voy. les trois cartes : *Galliae veteris typus*, *Gallia vetus ad Julii Caes. Comment.*, et *Belgii veteris typus*. Dans cette dernière, on lit, à la place qu'occupe Calais : « *Icius Portus, qui forte Britannicus Morinorum Plinii.* » Dans son *Thesaurus geographicus* (Anvers, 1587) : « *Hodie* Cales *est, ut* Lhuydius *ostendit. Cales quandoque* Petresse *vernaculo vocabulo vocatam, scribit* Petrus Oudergerst *in suis Flandriae Commentariis.* » Mais on voit qu'il inclinerait volontiers à placer l'*Itius portus* à Saint-Omer, dont le nom « *Sithiu* » l'attire visiblement, « quasi dicat *Sinus Ithii* ». — Faut-il attacher quelque importance aux dires de Paul Émile de Vérone, mort en 1529 (*De reb. francic.*, p. 140), qui fait venir le nom d'*Itius* du départ de César : « *itus* est : unde *Itius*? » — Telle est aussi l'opinion d'Oudergerst (cité par Ortels); — de Belleforest, mort en 1583, dans sa *Cosmographie*); — de Blaise Vigenère, secrétaire de Henri III, mort en 1596 (notes de sa traduction des *Comment. de César*); — de Remondo Marliani, dans son *Index ad Caes.*, qui forme le nom *Caletum* de *Cal-Itium*. — Josse Hontius, cité plus haut (note 1) place le fond du golfe *Itius* à Saint-Omer, l'entrée à Calais. — Meyer, dans ses *Annales Flandriae* (voy. pour les années 531, 1053, 1166 et pour l'an 1307): de ces divers passages il résulte que le golfe de Saint-Omer était navigable jusqu'à cette ville au moyen âge, et qu'il l'était encore au temps où Thomas de Cantorbéry vint en France, bien que les marais des Moëres fussent déjà formés. Meyer place cependant l'*Itius portus* à Calais; — ainsi que Fulvio Orsini, mort en 1600 (dans son Traité sur Tacite et sur les *Commentaires* de César); — l'auteur anonyme d'un autre traité sur les mêmes *Commentaires*, intitulé *Belgica*, imprimé à Anvers en 1602; — le célèbre Jacques-Auguste de Thou, président à mortier du parlement de Paris, mort en 1617; — Georges l'Apôtre, de Calais, dans ses *Mém. sur les antiquités de Calais*, qu'il nomme résolûment « *Port Icien* », imprimés en 1615; — le jurisconsulte René Chopin, mort en 1606, cité par Sanson; — le généalogiste André Duchesne, mort en 1640 (dans son *Hist. d'Anglet.*, imprimée en 1634); — enfin Jean Talbot, cité par Sanson. — On voit, par les dates de la plupart de ces écrits, que cette opinion a été surtout admise au XVIe et au commencement du XVIIe siècle. On lit dans le *Journal* de Louise de Savoie (Barthélemy Hauréau, *François Ier et sa cour*, p. 203) : « Ce dernier jour de mai 1520, mon fils arriva « à Ardres, qui s'appelle en latin *Ardea*, et, le dit jour, le roi d'Angleterre, second de « sa race, arriva à Calais, qui s'appelle en latin *Caletum* ou *portus Itius*, selon « César. » Mais déjà dans la seconde moitié du XVIe siècle on commençait à revenir de cette erreur, et le chancelier de l'Hospital, cité par Cambden, avait reconnu que

gatte[1], à Écales[2], à 3 kilomètres et demi plus au sud; Ambleteuse[3], Étaples-sur-Canche[4], Dieppe même[5]. Mais, sans nous arrêter à ces conjectures semées ainsi sur la côte comme des écueils, d'ailleurs faciles à éviter, disons que le débat s'est plus particulièrement concentré, dans ces dernières années, entre Wissant et Boulogne avec ses annexes d'Isques et du Portel. L'un et l'autre ont vu se déclarer en leur faveur de respectables autorités. Après avoir examiné avec soin les raisons alléguées pour Wissant, nous n'hésitons pas à déclarer qu'elles nous conduisent à repousser absolument l'identification qu'on a voulu faire de ce mouillage moderne avec le *portus Itius;* et si cette opinion n'avait eu pour elle, — à une époque où les moyens d'information faisaient défaut aux meilleurs esprits et aux plus savants hommes — les grands noms de Cambden, de du Cange et de d'Anville,— nous croyons qu'on ne se fût jamais avisé de la reprendre aujourd'hui. Pour ne pas fatiguer le lecteur de l'examen, même rapide, des arguments qui se rencontrent dans les

Calais n'était pas une ville ancienne, puisque avant Philippe, comte de Boulogne (1220), elle était à peine entourée de murs, et qu'il n'existe aucun témoignage avant cette époque, tendant à établir que ce fut un lieu d'embarquement (voy. Jean-Jacques Chifflet, *Portus Iccius*, p. 25). Cluvier croit même que la création du port est un fait tout moderne (*Germ. antiq.*, II, chap. 28). Cependant l'opinion qui avait eu cours précédemment eut encore des partisans au XVIIIe siècle, et elle fut soutenue par Marin Bailleul, curé de Sangatte, dans ses *Antiquités de la ville et port de Calais*.

1. Le R. P. jésuite Malbranq, né à Aire et mort en 1653, dans son ouvrage sur les *Morini*. Il se fonde sur ce fait que Sangatte est le point le plus rapproché de l'Angleterre et sur cette circonstance que des voies romaines y aboutissaient. — Ukert (*Geogr. der Griechen und Röm.*, II, 2e partie, p. 554) place le *portus d'Itius* à Sangatte, le *portus superior* à Gravelines, et ce qu'il appelle le « *portus inferior* » à Wissant.

2 Opinion adoptée par quelques personnes au témoignage de Sanson.

3. Opinion d'auteurs inconnus. Elle est citée dans les *Annales de Calais*. — M. le général Creuly (voy. plus bas, la note sur Wissant).

4. Notre célèbre Valois, qui ne paraît pas avoir étudié la question avec l'attention qu'elle mérite, place le *Portus Itius* à Étaples, parce que cette ville s'est appelée au moyen âge *Quentovicus*, et il parvient à découvrir une analogie entre ces deux noms (*Notit. Gall.*, p. 249). C'est le seul savant qui ait proposé cette singulière synonymie. — Étaples a trouvé un partisan à l'étranger, Jean George Eckhard, historiographe d'Angleterre, né dans le Brunswick, mort à Wurtzbourg en 1730; et un en France, Louis Dufour de Longuerue, abbé de Sept-Fontaines, né à Charleville en 1652, mort à Paris en 1733.

5. Pont-Heuter, chanoine d'Orcun, qui corrige Ptolémée, en changeant *Gesoriacum* en *Essuariacum*, et ne tient aucun compte des autres textes : *Antiquités belges*.

écrits de ceux qui ont embrassé cette opinion, nous les renverrons en note[1] : cette courte analyse pourra tenir lieu de

1. Guillaume Cambden, le savant auteur de la *Britannia*, est le premier qui ait proposé cette identification. Il était né en 1550 et il mourut en 1623. Il paraît s'être surtout appliqué à réfuter l'opinion qui avait cours de son temps, ainsi que nous l'avons montré plus haut (p. 349, note 3), en faveur de Calais. Les raisons qui semblent l'avoir déterminé à placer le *portus Itius* à Wissant sont cependant empruntées, en partie du moins, au même ordre de considérations qui l'avaient fait porter à Calais. C'est d'abord la fréquence des communications de son temps et pendant le moyen âge entre Wissant et l'Angleterre; mais le moyen âge n'est pas l'époque romaine, et aucun texte, aucun vestige sur le sol ne plaide en faveur de l'antiquité celtique ou romaine de Wissant. On s'étonne qu'un auteur anglais ait cru reconnaître une analogie quelconque entre le nom de Wissant et celui de *portus Itius*. Cluvier a fait une très-probante réfutation de ce système dans sa *Germania antiqua* (II, p. 124 et suiv.), et il avait exploré avec soin les lieux, comme il le dit lui-même (*ibid.*, p. 128, l. 1). — Le Flamand Pierre Bertz, géographe de Louis XIII, né en 1565, mort en 1629, est fort indécis entre Wissant et Boulogne, et il prend parti tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. — L'auteur anonyme d'un mémoire portant la date de 1650 et cité par Henry (*op. cit.*, p. 28) se préoccupe de combattre l'opinion des partisans de Calais et n'a en vue que cette localité opposée à Wissant. La courte distance est sa meilleure raison.— Le célèbre du Cange, d'Amiens, mort, comme on sait, en 1688, est l'auteur d'une dissertation spéciale sur le *portus Itius*, jointe à l'*Hist. de saint Louis* par Joinville. Il parvient à prouver : 1° par la position de ce lieu, le plus voisin de tous de la côte anglaise; 2° par le rapport des distances; 3° par l'étymologie, — et c'est le plus faible de ses arguments; 4° enfin par de nombreux textes du moyen âge, — non pas que Wissant fut un port à l'époque romaine, et que ce fut le *portus Itius* — mais que, depuis la fin du VIe siècle de notre ère jusqu'au XIVe siècle, des princes, des prélats, des pèlerins et des marchands se sont embarqués dans ce port pour l'Angleterre ou y ont débarqué venant de ce pays. Le plus ancien des textes produits par du Cange est relatif à saint Wulgan, compagnon de saint Colomban, et ce texte nous fait connaître qu'en 569 le missionnaire « *appulit ad portum* WITSAN *appellatum* », lieu qui tire son nom « *ex albentis sabuli interpretatione* ». Mais la date et l'authenticité même de ce texte ont été contestées (voy. l'abbé Haigneré, *Étude sur le* PORTUS ITIUS, 1862, p. 20); il paraît que saint Wulgan lui-même n'a vécu qu'au VIIe siècle, et l'auteur de la *Chronique de Centule*, Hariulfe, rapporte, dans sa *Vie de sainte Maldégisile*, que saint Wulgan aurait débarqué, non à Wissant, mais dans l'Authie, « *ad portum Alteiae* .» Sainte Maldégisile, que Wulgan allait visiter, vivait à la fin du VIIe siècle. Le texte le plus ancien, après celui qui vient d'être rappelé, est relatif au débarquement d'Edwin, exilé par son frère Athelstan, et qui, en 933, serait parti de Douvres et se serait noyé près de Wissant : « *angusto scilicet a Doeria in* WITHSAND *mari.* » Il faut remarquer que l'auteur qui écrit cette phrase est Guillaume de Malmesbury, qui, lui, vivait au XIIe siècle (*Hist. Angl.*, II, VI, p. 53). L'abbé Haigneré fait observer avec raison (*op. cit.*, p. 22) qu'un homme qui se noie en face d'un point de la côte ne prouve pas que ce point fût un lieu de débarquement. — Le troisième texte, qui est tiré de Flodoard, est ainsi conçu : « *Ludovicus rex* (il s'agit de Louis IV d'Outre-mer, et nous sommes en 938) *maritima loca petens, castrum quoddam portumque supra mare, quem dicunt* GUISUM, *restaurare nisus est.* » Mais est-il bien assuré que *Guisus* soit Wissant, comme le croit du Cange? Le premier texte qui soit absolument incontestable ne date que de l'année 1013 : c'est celui de Henri de Huntingdon, qui écrivait, lui, au XIIe siècle, et qui rapporte deux témoignages : celui de Guillaume de Prillon, archidiacre de Lisieux, lequel, parlant du retour d'Alfred, frère

preuves indirectes en faveur de Boulogne et de ses environs. Ayant ainsi procédé par élimination, il ne nous reste plus qu'à

du roi saint Edward, dit : « *Doroberniam venit Alvredus transvectus ex portu* ICIO, » et celui de Guillaume de Jumiéges, qui dit qu'Alfred s'est embarqué à Wissant. Mais cela ne prouve nullement : 1° que les deux auteurs fussent d'accord sur ce détail et que le premier entendît désigner Wissant par le mot *Icio;* 2° que, en admettant même cet accord, Guillaume Prillon, à cette époque si éloignée du temps de César, ne se fût pas trompé sur l'identité du *portus Itius*, et eût été mieux informé que nous ne le sommes grâce aux monuments archéologiques que nous possédons et qu'il ignorait, grâce surtout à l'intelligence des textes anciens que nous pouvons acquérir et qu'il ne connaissait pas. Les écrivains du moyen âge n'avaient, pour s'éclairer sur les souvenirs de la domination romaine dans la Gaule, qu'une tradition populaire très-incertaine et très-altérée. Le texte dont il s'agit n'a pas plus de valeur à nos yeux que l'opinion de Louise de Savoie, affirmant bravement que l'*Itius portus* est Calais. — L'abbé Baudrand, né à Paris en 1663, mort en 1700, dans son *Dictionnaire* (*Geographia ordine litt. disposita*, 2 vol. in-fol., 1682, 2e édition, en français, 1705), dit qu'il s'est rendu dans le pays en 1673, et qu'il s'est décidé en faveur de Wissant, après avoir étudié la question sur place. Ses raisons sont tirées : 1° du nom en français *Wissan*, en anglais *Wit sant*, en flamand *Isten*, et, dans le langage des matelots, *Esseu;* mais son principal motif, c'est que du Cange s'est prononcé dans ce sens. Il cite un certain François Delapoterie, habile homme du pays, qui en a été convaincu de même. — Gibson, de l'université d'Oxford, dans son mémoire intitulé *De portu Iccio* (dissertatio nova, Oxford, 1694), s'avoue converti par les raisons de du Cange, et surtout par le passage de Guillaume de Prillon. — L'abbé de Fontenu (dissertation *Sur quelques camps connus en France sous le nom de camps de César*, 1734, dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIII) s'est occupé du *Fort César*, espèce de retranchement situé près de Wissant, appelé aussi *Mont du Catez* ou *Motte du Catez*. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ces *mottes* des environs (Motte-Carlin, Motte du Bourg, Motte du Vent) dont Henry surtout a pensé tirer si grand parti pour soutenir la cause de Wissant, et que M. Mariette (depuis Mariette-bey), l'abbé Haigneré et M. de Saulcy lui-même ont jugées impropres, en raison de leur exiguïté même, à l'usage auquel les avaient crues destinées les savants du XVIIIe siècle peu au fait de ces questions archéologiques. — Cellarius s'est livré à une discussion assez sérieuse de la question (*Notitia orbis antiqui*, t. I, p. 300-305 de l'édit. de Leipzig, 1731), et il s'y montre indécis, mais il semble incliner toutefois en faveur de Wissant. — D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 389-392, et, avec plus de développement, dans un *Mémoire sur le* PORTUS ICIUS *et sur le lieu de débarquement de César dans la Grande-Bretagne*, inséré dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, lu le 13 décembre 1757, et réimprimé, in-12, dans les *Mém. de litt.*, t. XLVIII, p. 358-378, avec une carte), s'attache surtout aux distances, en attribuant aux indications des anciens une exactitude qu'elles étaient fort loin d'avoir, surtout pour les déterminations de mesures en mer. Le célèbre géographe compte entre Boulogne et la côte anglaise XXXIV milles, et César a dit qu'entre le *portus Itius* et le littoral breton il y avait eu environ, « *circiter*, XXX *millia* » (XXX milles valent 44 kilom. et demi); or il n'y a, en réalité, ni XXXIV ni XXX, mais XXV (37 kilom.). Quoi qu'il en soit, cet écart de IV milles lui est un indice que le *portus* n'a pu être à l'embouchure de la Liane : il reconnaît bien que « César n'a point ouvert le compas entre les points fixés »; mais d'Anville fait trop usage peut-être de ce compas, et il s'en sert mal, comme on voit. Les distances fournies par les autres textes anciens, à savoir, par Dion Cassius, par l'Itinéraire d'Antonin, et par l'Itinéraire maritime, étant de CCCCL stades (valant 83 kilom., soit LVI milles, à raison de 8 stades au mille, ou de 66 kilom., et demi, soit

nous occuper des raisons, péremptoires selon nous, qui se groupent autour et en faveur de ces dernières localités. Si

XLV milles, à raison de 10 stades au mille, suivant l'estimation de d'Anville, qui ramène, à tort selon nous, les stades de ces itinéraires à cet étalon de mesure), ne sont d'aucune valeur dans la question, puisque le point de débarquement en Bretagne indiqué dans ces documents est *Rutupiae*, Richborough, près de Sandwich, et que cette ville ancienne est évidemment beaucoup plus au nord que le point où César a débarqué, le point d'embarquement désigné dans ces mêmes itinéraires étant *Gesoriacum* (Boulogne). Il est vrai que Strabon, exprimant en stades la distance franchie par César, donne CCCXX stades seulement à ce trajet (CCCXX stades valent 59 kilom., soit XL milles, à raison de 8 stades au mille, ou 47 kilom. et demi, soit XXXII milles, à raison de 10 stades au mille). Eustathe réduit à CCC stades les chiffres de Strabon (CCC stades valant 55 kilom., soit XXXVII milles à raison de 8 stades au mille, ou 44 kilom. et demi, soit XXX milles, à raison de 10 stades au mille), ce qui semblerait donner raison à la valeur que d'Anville attribue au stade relativement au mille romain; mais c'est là une pure rencontre due au hasard. D'ailleurs n'oublions pas qu'il n'y a que 36 kilom. entre Wissant et Douvres (soit XXV milles, et non XXX comme l'a cru d'Anville). Le peu de solidité de son système ressort en outre du défaut de concordance des textes anciens eux-mêmes. D'ailleurs, Pline dit que la distance la plus courte pour aller de *Gesoriacum* (Boulogne) en Angleterre est de L milles, et nous avons vu plus haut qu'il y avait XXXIV milles seulement entre ces deux points. D'Anville est donc obligé de sacrifier ce texte : Il faut », dit-il, *ne pas prendre garde* à ce que Pline applique cette distance au plus court trajet, et croire *qu'il a voulu parler* de celui qui ne se terminait qu'à *Rutipuae*. » Par cette facile méthode, on peut tout expliquer sans peine. La conclusion que nous oserons tirer de ce désaccord est tout autre : c'est que les anciens, qui ont commis de si graves erreurs de distances dans les mesures de terre, où les jalons sont cependant faciles à établir, en ont dû commettre de beaucoup plus graves encore pour les distances de mer, où ce procédé manquait, aussi bien que le rapport des espaces parcourus avec le temps moyen qu'on pouvait mettre à les franchir. Il faut ajouter à cela que les distances de mer, aussi bien d'ailleurs que les distances de terre, étant indiquées le plus souvent en chiffres dans les manuscrits, c'est sur ces chiffres, pour lesquels le sens du contexte ne fournit aucun renseignement, que portent surtout les fautes des copistes; rappelons-nous enfin que ces copistes ont été le plus souvent des moines cloîtrés, fort peu versés par conséquent dans les études géographiques et n'ayant aucun moyen de contrôle à leur disposition. Ces mêmes considérations nous ont toujours empêché d'attacher une grande importance aux fragments que Pline dit avoir empruntés au relevé officiel d'Agrippa, ces emprunts ne portant guère que sur la mesure des grandes distances. Une thèse récemment soutenue devant l'université de Bonn (Fr. Filippi, *De Tab. Peuting.; accedunt fragm. Agrippae geographica*, Bonn, 1876) ne nous paraît pas avoir tenu compte de ces circonstances. D'Anville allègue en second lieu les mêmes arguments historiques que Cambden et du Cange, arguments qui sont empruntés exclusivement au moyen âge. Il considère ensuite, et avec raison, que l'*Icium promontorium* de Ptolémée a une liaison intime avec l'*Itius portus*. « S'il y a, dit-il, un promontoire à reconnaître et qui se fasse remarquer entre la Somme et l'Escaut, c'est celui dont j'ai fait mention sous le nom de Gris-Ness. » Cela est indubitable au point de vue des connaissances modernes, et avec les procédés d'observation et de relevés mathématiques, surtout avec les cartes que nous possédons; mais les anciens n'avaient rien de tout cela, comme nous le dirons plus loin (voy. le texte). L'altitude au-dessus des eaux devait être plus comptée par eux que les saillies horizontales de la côte en mer, parce qu'elle était plus sensible à l'œil. Or le cap Gris-Nez,

Wissant a pour lui les autorités imposantes que nous venons de rappeler et auxquelles il faut ajouter celle de M. de Saulcy,

près de Wissant, n'a que 50 mètres d'élévation; le cap d'Alprech, près de Boulogne, en a 59, et la hauteur d'Equihem, qui le domine au sud et fait partie du même massif sur la côte, en a 100. D'Anville a bien vu l'objection à son système : elle vient de ce que, dans l'énumération de Ptolémée, qui procède du sud au nord, le *promontorium Icium* est mentionné avant *Gesoriacum*, par conséquent devait se rencontrer, au sud de l'embouchure de la Liane, à Boulogne. Aussi dit-il qu'« il faudrait trouver dans le local (de *Gesoriacum*) un promontoire qui se distinguât préférablement au *Gris-Ness;* or ce promontoire ne se trouve pas..... » (Nous venons de voir qu'il s'y trouve.) Il se rejette sur le désordre qui règne dans les Tables ptoléméennes. Ces transpositions existent parfois, nous en avons signalé un exemple indubitable pour les *Fossae Marianae;* mais c'est là une exception, et ce n'est pas une raison pour voir le désordre là où nous n'avons d'autre raison de le supposer que les étroites et imaginaires exigences d'une thèse préconçue. D'Anville place enfin à Calais le *portus ulterior*, situé, d'après le texte de César, à VIII milles du *portus Itius*. — Gossellin (*Recherches sur la géogr. des anciens*, IV, p. 85) est du même avis que d'Anville, — ainsi que Mannert (*Geographie der Griechen und Römer*, II, 1re part., p. 162 de la 1re éd., p. 185 de la seconde). — Reichard (*Orb. terr. antiquus, cum Thesauro topogr.*, Nuremberg, 1724, voy. *ad Galliam*, tab. IX) : « *Itius portus*, With-Sand, Wissan; non ob nominis solum similitudinem, sed et etiam ob causam quod Ptolemaeus *Itium promontorium* huc collocat. » Or 1° le nom de Wissant ne ressemble en rien à celui d'*Itius*, et 2° Ptolémée ne place pas là le *promontorium Itium :* c'est Reichard qui l'y place, et non Ptolémée. — L'abbé Lefebvre, historien du Calaisis, dans son ouvrage (2 vol. in-4°. Paris, 1766), se déclare pour Wissant par les mêmes raisons que les auteurs précédents. — Leveux, dans un mémoire manuscrit, rédigé en 1791, sur *la position du* PORTUS ITIUS *et des autres lieux dont César a fait usage dans ses deux expéditions contre l'Angleterre*, place, pour les mêmes raisons, ce port à Wissant, le port supérieur à Sangate et « le port inférieur » à Ambleteuse. — D'autres mémoires manuscrits, concluant de même et s'appuyant sur les mêmes arguments, sont encore mentionnés par Henry, p. 29. — J. F. Henry (*Essai hist. et topogr. de l'arrondissement communal de Boulogne-sur-mer*, in-4° de 347 p., 9 planches, Boulogne, 1810), dans la première *section* de son livre, relative à l'époque romaine (section qui comprend 88 pages de texte et 7 planches, dont une carte et plusieurs plans), adopte l'opinion de Cambden, de du Cange et de d'Anville; mais, au lieu de s'en tenir à la discussion des textes et aux indications des chartes du moyen âge, comme ses devanciers, il entreprend des explications archéologiques sur les mouvements de terrain et les prétendues antiquités de Wissant, et il trahit, dans cette partie de son livre, précieux du reste à cause du nombre de renseignements qu'il contient sur Boulogne, une grande inexpérience et une complète absence de critique. Mais son tableau bibliographique sur la question du *portus Itius* (p. 14-41) peut fournir de très-utiles renseignements (voy. l'opinion de Daunou sur ce livre, *Journal des savants*, janvier 1823, p. 51). — Walckenaer place le *portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* à « Sand-gate » et le *portus citerior* à Ambleteuse; il croit que Wissant est aussi le *portus Britannicus Morinorum* de Pline; enfin il fait débarquer César à Deal (*Géogr. anc. hist. et comp. des Gaules*, I, p. 448-449; cf. II, p. 268). L'*Itium promontorium* est, par conséquent, pour lui, le cas Gris-Nez (I, p. 452). Walckenaer a tort de dire qu'après César « il n'est plus question du *portus Itius* dans aucun auteur ancien » (I, p. 448); et Strabon? — Ce serait entreprendre un grand travail que d'analyser toutes les publications locales qui, depuis une vingtaine d'années surtout, ont vu le jour sur la question du *portus Itius*. La *Société des antiquaires*

Boulogne ne le lui cède en rien, même sur ce point, et l'on remarquera que plusieurs de ceux qui ont adopté cette opinion

de la Morinie, à Saint-Omer, est entrée en lutte contre la *Société académique de Boulogne*, qui a défendu, par l'organe de M. l'abbé Haigneré, la possession de ce même *portus*. M. Courtois s'est fait le champion de Wissant, et est venu produire ses arguments en Sorbonne à la réunion annuelle des Sociétés savantes (séance du 10 avril 1863, *section d'archéol.*); M. Haigneré a répliqué sur le même théâtre (séance du 4 avril 1866). Un délégué de la *Société d'agriculture, sciences et arts* de Douai, M. le président Tailliar, était venu prêter à la cause de Wissant le renfort de son savoir, au congrès archéologique tenu à Dunkerque en 1860. Les bulletins de toutes ces Sociétés et les journaux des chefs-lieux littéraires et scientifiques de la Morinie échangèrent un feu nourri d'arguments (toujours les mêmes, il est vrai), d'attaques, de répliques, qui empruntèrent, comme d'usage, aux rivalités de clocher leur vivacité et parfois leurs invectives. — Nous nous contenterons de citer, pour clore la liste, déjà si longue, des partisans de Wissant, M. Léon Fallue (*Conquête des Gaules, Analyse raisonnée des Commentaires de César*, 1862, p. 136 et suiv.); — M. Allent (*Essai sur les connaiss. militaires des anc., Discours préliminaire*, p. 10, et *Appendice*, p. 326, 334 et suiv.); — enfin M. de Saulcy (*les Expéditions de César dans la Grande-Bretagne*, travail publié d'abord sous forme d'articles dans la *Revue arch.*, 1860, nouv. série, t. I, p. 1-25, 101-110, 133-140; puis inséré dans son livre intitulé *les Campagnes de Jules César dans les Gaules, études d'archéologie milit.*, 1862, p. 123-224), qui récapitule les raisons et fortifie les arguments de ses devanciers par quelques remarques personnelles : il place le *portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* à Calais et le *portus inferior* à Ambleteuse. Peut-être attache-t-il trop d'importance à la question des vents régnants, qui nous paraît secondaire, et beaucoup trop surtout aux récits des vieux campagnards des environs de Wissant. Les raisons qu'il a présentées ne paraissent pas avoir convaincu l'empereur Napoléon III, qui avait placé M. de Saulcy « à la tête de la commission instituée pour étudier tout ce qui intéresse la topographie antique de la France »; mais notre savant confrère a gagné du moins à la cause de Wissant le général bavarois de Goëler, qui parle d'ailleurs de ce pays comme s'il n'en avait aucun soupçon. Déjà M. Lewin (*the Invasion of Britain by Julius Caesar*, 1859) avait commencé cette conversion, qui ne paraît pas avoir été, par conséquent, bien malaisée; mais il entraîna du même coup celle de M. Haller, auteur d'un article du *Philologus* sur les travaux publiés touchant les *Commentaires* de César. Nous avons à peine besoin de dire que la *Commission de la Carte des Gaules*, dont M. de Saulcy est le président, inscrivit à Wissant le *portus Itius;* cependant le général Creuly, qui a joué un rôle prépondérant dans les travaux de cette commission, s'est détaché du groupe, en irrégulier, pour émettre une opinion nouvelle : c'est le *portus superior* qui, pour lui, est à Wissant, et le *portus Itius* à Ambleteuse (*Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu;* extr. de la *Rev. arch.*, et tirage à part de 102 p., 1864, voy. p. 63). — Sous le même titre que l'ouvrage de M. Lewin, M. Edwin Guest a publié une nouvelle étude en 1863 (*A Memoir read at the annuel Meeting of the Archeological Institute held at Rochester*, in July 1863, dans l'*Archæolog. Journal*, XXI, p. 220; *Athenaeum*, août 1863, p. 210, 241, 400, 433): l'auteur, en se déclarant pour Wissant, reconnaît qu'il n'y a aucune ruine ni aucune route romaine qui y conduise. — RÉCAPITULATION : Les raisons apportées en faveur de Wissant sont donc : 1° La distance où se trouve de la côte anglaise le petit hameau moderne, distance qui, n'étant pas de XXX milles comme le demande le texte de César, mais bien de XXV milles, est cependant beaucoup plus courte que de Boulogne, et paraîtrait mieux justifier les expressions de l'auteur des *Commentaires*, « quod inde erat *brevissimus* in

sont surtout des géographes explorateurs, habitués à interroger, non-seulement les chartes et les livres, mais aussi le sol : Marc

Britannia trajectus » (voy., plus bas, le texte, page 358). 2° Les textes cités par du Cange, qui prouvent que, depuis le IXe siècle (et non depuis le VIe, les trois plus anciens textes n'ayant pas une authenticité suffisante), le port de Wissant a servi d'une manière constante de lieu d'embarquement pour les trajets maritimes de France en Angleterre, sans que pour cela Boulogne paraisse avoir été abandonnée pendant la même période; Calais, d'ailleurs, n'existant pas encore et ayant remplacé Wissant, qui disparait sous les sables au commencement des temps modernes. 3° Un texte de Guillaume de Poitiers dit qu'Alfred, frère de saint Édouard, roi d'Angleterre, est parti, pour revenir dans l'île, « *ex portu* ICIO, » et un autre chroniqueur, Guillaume de Jumiéges, dit que c'est à Wissant que ce prince s'est embarqué, « *portum* WISSANTII *petiisse et huc transfretantem Doroberniam venisse;* » d'où l'on a conclu que le premier de ces deux historiens avait entendu désigner par *Icius portus* le même port que le second appelle Wissant. Ce qui serait d'un grand poids assurément dans la question, si cette synonymie se rencontrait chez un seul et même auteur; mais la diversité des sources peut faire imputer à erreur l'assertion de l'une des deux. On peut encore objecter qu'au XIIe siècle, c'est-à-dire pendant les 1300 ans qui séparent ces écrivains de César, la tradition avait bien pu se déplacer, et que cette tradition elle-même n'a pas beaucoup plus de valeur que celle qui s'établit d'une manière générale en faveur de Calais, comme nous l'avons vu plus haut (voy. p. 349, note 3). — Les raisons contraires à Wissant sont : 1° Le silence absolu des textes anciens sur Wissant; 2° l'absence complète de ruines et d'indices quelconques d'antiquités romaines sur ce point; 3° le peu de protection qu'offrait la soi-disant « rade » de Wissant aux flottes des anciens, toujours si soucieux de donner un abri à leurs vaisseaux et dont on ne peut pas citer un seul port exposé, comme l'eût été Wissant, aux vents et aux coups de mer; 4° l'impossibilité d'utiliser la motte dite « le camp de César », située à l'est de ce petit hameau, pour y établir, comme l'a voulu faire Henry, un camp romain; ce mamelon, bien que de création artificielle, n'ayant pu contenir même les quelques cohortes que M. de Saulcy propose d'y établir, attendu qu'il mesure, sur le plateau, 94 mètres sur 57 (Saulcy, p. 176 de la réimpression), c'est-à-dire qu'il présente la surface, tout à fait insuffisante, de 5358 mètres carrés, laquelle pourrait à peine convenir au campement d'une centurie; que le prétendu camp d'Averloo, — qui se trouvait au hameau de Sombre-Haute, à 2 kilomètres au nord de Wissant (Saulcy, p. 183), camp dont parle M. de Saulcy, sans avoir eu le temps de vérifier le dire d'un « brave vieillard », d'un « campagnard », — n'existe pas; que le nom de camp de César ne signifie rien, puisqu'on trouve partout ces désignations abusives, même dans les pays où ni César, ni aucun César (tous les empereurs s'appelaient César), ni aucun campement de légions ou de troupes auxiliaires romaines ne se sont jamais rencontrés, qu'aucune voie romaine se rendant à Wissant n'a été, jusqu'à ce jour, constatée d'une manière certaine. « La seule, dit Henry (p. 83), *que l'on puisse supposer avoir été construite* par les Romains est celle qui, de *Tarvanna*, Térouanne, aboutissait au *portus Itius* (c'est-à-dire à Wissant, suivant cet auteur). Malebrancq l'appelle « chemin de Leulingue »; mais les observations modernes n'ont pas confirmé l'existence de cette voie sur Wissant. Malebrancq lui-même la dirige sur Sangate, et ceux qui l'inscrivent sur leurs cartes ne l'y font figurer que comme une voie secondaire, *iter*, allant de Wissant à Guines et formant *diverticulum* d'une autre voie secondaire allant de Boulonge à Sangate [voy. la *Carte des voies rom. dans le nord de la Gaule*, lith. A. Rohaut, à Douai, document accompagnant l'ouvrage de M. Terninck, intitulé l'*Attrebatie* (*sic*)]. Dom Grenier (*Introd. à l'hist. génér. de la Picardie*, publiée pour la première fois en 1856, Amiens, in-4°) en suit les vestiges plutôt à l'aide des noms mentionnés

Welser, Paul Merula, Cluvier, Bergier, Nicolas Sanson, Montfaucon, dom Ducrocq, l'abbé Mann, l'empereur Napoléon III, l'abbé Haigneré et notre célèbre archéologue Auguste Mariette. La question est d'ailleurs complexe; et, bien qu'il faille assigner, selon nous, trois emplacements distincts au *portus Itius*, à *Gesoriacum* et à *Bononia*, comme ces trois emplacements étaient très-rapprochés, nous ne diviserons pas l'étude topographique à laquelle ils donnent lieu, et nous réunirons, en les suivant chronologiquement, les textes qui les mentionnent, en commençant par celui des *Commentaires*.

Nous croyons inutile de rappeler, après tant d'autres, les circonstances du double récit des expéditions de Bretagne; mais comme elles sont dans toutes les mémoires, et le texte de César dans toutes les mains, nous retiendrons seulement celles qui fournissent des indications topographiques sur les lieux de ses embarquements. Les *Morini*, qui pouvaient fournir à la Gaule un contingent de 25000 hommes[1], occupaient le pays maritime auquel ils ont laissé leur nom, et qui offrait alors, par « ses bois et ses marais », une défense naturelle et un asile à ses habitants[2]. L'année 55 avant notre ère, César, se propo-

dans les chartes du moyen âge que sur le sol; mais elle se dirige de Térouanne sur Sangate et non sur Wissant (*loc. cit.*, p. 469-470). Malebrancq dit même qu'on en voit la continuation, sur l'étendue d'une lieue, sous la mer : « *sub aquis marinis ab eadem Sangata ad solidam leucam perspicitur* » (*De Morinis*, I, p. 27). Le chemin de Leulingue figure sur les anciennes cartes de France. Le P. Le Quien (*Dissert. sur le portus Iccius*) reproche à du Cange d'avoir pris de simples chemins modernes pour des voies romaines, et nie qu'aucune voie antique passât à Wissant. Dom Grenier croit au contraire (*loc. cit.*, p. 499) qu'il devait s'en trouver, et la raison unique qu'il en donne mérite d'être rapportée : « Nous avons peine à nous persuader, dit-il, qu'aucune de ces chaussées ne passât à Wissant, *lieu* (pour *nom* sans doute) formé vraisemblablement par deux mots latins, *via sanctorum*. Dom Grenier, se fiant un peu trop, comme on voit, à la science des étymologies, conduit une voie de Boulogne à Wissant (*loc. cit.*, p. 498, 499), en la faisant passer par « Wuimille, *via millia* », par la rivière de « Vimereu, *via maris* », etc.; mais il dit qu'à Ambleteuse « elle est encore tracée ». Quant au P. Malebrancq, il fait partir sept voies romaines (!) du pied d'une croix plantée du côté du mont Saint-Hulin (*De Morinis*, I, p. 594), et dom Grenier lui-même se moque de lui (*loc. cit.*). — Les autres impossibilités de l'identification du *portus Itius* avec Wissant ressortiront d'elles-mêmes de la discussion relative à Boulogne (voy. le texte).

1. Cés., *B. Gall.*, II, 4.

2. Id., *ibid.*, III, 18 : « ... continentesque *silvas* ac *paludes* habebant, eò se suaque omnia contulerunt. »

sant de passer chez les Bretons (Angleterre), « se rendit *en Morinie* avec toute son armée, parce que « *de là* » (c'est-à-dire de leur pays, et non *du port*, dont il n'est pas encore parlé) le trajet était le plus court pour passer en Bretagne. « *C'est là* » (toujours en Morinie) que les navires qui se trouvaient dans les régions voisines, c'est là que la flotte qu'il avait fait construire l'été précédent pour la guerre contre les Vénètes, eurent l'ordre de se *rassembler*[1]. » César, ayant réuni environ 80 *navires de charge*, jugea ce nombre suffisant pour transporter deux de ses légions dans l'île, et il laissa le reste des longs navires à son questeur, à ses légats et à ses préfets. Il avait, en outre, 18 navires de charge qui, retenus par le vent contraire à *VIII milles* (71 kilomètres 848 mètres) de là, n'avaient pu rallier *le même port :* sur ces navires, il plaça de la cavalerie. Deux de ses légats conduisirent le reste de l'armée contre ceux des Ménapiens et des Morins qui n'avaient point envoyé de députés, et un troisième légat eut la garde *du port*[2]. »

Dans ce passage, il n'est question, comme on voit, que d'un seul port où toute la flotte devait se trouver réunie; il n'est même pas dit qu'il y eût « un port » sur le point de la côte où les 18 navires de charge, destinés à la cavalerie, avaient été contraints de relâcher. Mais cela se trouve énoncé au chapitre suivant, où l'on voit que la cavalerie reçut l'ordre de se rendre, pour s'y embarquer, dans le *port ultérieur :* « le mot *ulterior* ne peut s'entendre d'un lieu situé au sud du point désigné pour le rendez-vous ; *ulterior*, chez tous les écrivains latins, signifie « au delà » du lieu où l'on se trouve, Rome et l'Italie étant toujours pris pour points de départ. César n'attendait sans doute que 18 navires de la région située au nord du quartier général de sa flotte, recevant tous les autres des pays situés en deçà, c'est-à-dire au sud. On comprend dès lors que le vent favorable qui

1. Cés., *ibid.*, IV, 21 : « cum omnibus copiis *in Morinos* proficiscitur, quod *inde* erat *brevissimus in Britanniam trajectus. Huc* naves undique ex finitimis regionibus, et quam superiore aestate ad Veneticum bellum effecerat classem, jubet convenire. »
2. Id., *ibid.*, IV, 22.

avait amené ces derniers eût été contraire aux premiers, qui venaient d'une direction opposée. Le proconsul fit ensuite voile pour la Bretagne. Nous n'avons pas à nous mettre en peine du lieu de son débarquement : il a été l'objet de débats aussi vifs que celui du départ. D'après la description qu'il en donne, il semble que ce soit Douvres. Ce n'est que quatre jours après l'arrivée de César en Bretagne que les 18 navires du *port*, désigné dans ce second passage du texte sous le nom de « *port supérieur*[1] », partirent à leur tour; mais le mauvais temps les obligea de regagner le continent.

Il est indubitable qu'il s'agit ici des mêmes navires dont il a été parlé plus haut[2]. Les mots « port ultérieur » sont en effet la même chose que « port supérieur » dans le langage géographique des Romains, ces deux mots indiquant le nord par rapport au quartier général de la flotte.

Au retour de l'expédition, tous les navires regagnèrent sans encombre le continent, sauf deux transports qui ne purent aborder « *aux mêmes ports* », et furent poussés un « *peu plus bas*[3] ».

Ce pluriel indique qu'il y avait plus d'un port au quartier général, et le mot *infra*, qui sert à désigner le point où furent portés par les vents les deux navires égarés, exprime évidemment un point situé au sud de ce quartier général, par opposition à *superior*, qui exprime le point situé au nord. Nous avons donc à chercher : 1° le quartier général composé de plusieurs « ports » de débarquement, deux au moins; 2° un port supérieur, situé à 11 kilomètres 800 mètres au nord du même quartier général; 3° un point (pas un port) situé à peu de distance, « *paulo infra*, » au sud.

Ces deux navires portaient environ 300 hommes qui débarquent sur ce point, et cherchent à regagner le camp. Ils sont attaqués par les Morins. Aux cris des combattants,

1. Cés., *ibid.*, IV, 28.
2. « De quibus supra demonstratum est. » (*Ibid.*, 28).
3. *Ibid.*, IV, 36 : « ex iis onerariae duae *eosdem*, *quos* reliquae, *portus* capere non poterunt, et *paulo infra* delatae sunt. »

6000 Romains accourent; César fait sortir du camp sa cavalerie, et l'ennemi, en la voyant arriver, prend la fuite[1]. Le lendemain, César envoie contre les Morins révoltés Labienus, avec les légions ramenées de Bretagne. Les Morins, dont les marais étaient à sec — ces mêmes marais où ils s'étaient réfugiés l'année précédente — n'ayant plus ce moyen de protection, tombèrent presque tous au pouvoir de Labienus[2].

On remarquera qu'il y a dans ce récit deux épisodes très-distincts : 1° le combat des 300 soldats débarqués, auxquels s'étaient joints les 6000 hommes et la cavalerie venus à leur secours contre les Morins qui avaient tenté ce coup de main à une très-petite distance du quartier général de César, puisqu'on entendait, du camp, les clameurs des combattants; 2° la prise d'armes de Labienus, le lendemain de ce jour, contre le peuple Morin, et la lutte qui amena leur soumission, au milieu des marais, alors desséchés, de leur pays.

César, en partant pour l'Italie, donna l'ordre à ses légats de faire construire, pendant l'hiver de 55 à 54, autant de navires qu'il serait possible et de faire réparer les anciens[3]. A son retour, il trouva 600 navires nouveaux, construits sur le modèle qu'il avait indiqué, et, de plus, 28 bateaux longs, le tout en état de prendre la mer sous peu de jours. « Il commande à toute cette flotte de se réunir dans le *portus Itius*, car il *avait reconnu* que c'était un excellent point d'embarquement pour passer en Bretagne, distante environ de xxx milles du continent[4]. »

Le texte ne dit pas précisément que le *portus Itius* est à xxx milles (44 kilomètres 443 mètres) de la Bretagne; il dit seulement : 1° que César avait éprouvé que c'était un endroit très-commode pour l'embarquement d'une expédition dirigée

1. Cés., *ibid.*, IV, 37.
2. Id., *ibid.*, IV, 38.
3. Id., *ibid.*, V, 1.
4. Id., *ibid.*, V, 2 : « ... atque omnes ad *portum Itium* convenire jubet, quo ex *portu commodissimum* in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium passuum triginta transmissum a continenti. »

vers la Bretagne; 2° que la Bretagne est environ à xxx milles du continent. Ce sont deux propositions distinctes. « *Cognoverat* » semble indiquer que ce *portus* est celui-là même où il s'était embarqué l'année précédente. Après une courte expédition contre les *Treveri*, César revient au *portus Itius*, où il apprend que quarante navires, construits chez les *Meldi*, avaient été rejetés par la tempête vers les lieux d'où ils étaient partis[1]; on en peut inférer qu'il ne s'agit pas ici des *Meldi*, peuple de l'intérieur, sur les bords de la Marne (Meaux), mais évidemment d'un peuple situé sur la côte maritime. M. de Saulcy a probablement raison de les placer aux environs de Bruges, où quelques noms modernes lui semblent être un souvenir de celui des *Meldi*[2].

C'est au même endroit, c'est-à-dire au *portus Itius*, que se réunirent les 4000 chevaux qui représentaient la cavalerie de toute la Gaule et les « *principes* » de toutes les cités.

Il y avait donc, rassemblés sur ce point : 1° toute l'armée romaine, soit sept légions (environ 42 000 hommes); 2° la cavalerie romaine; 3° toute la cavalerie gauloise avec tous les chefs des cités de la Gaule; et 4°, dans « le port » ou dans « les ports », situés en ce lieu, 828 navires; car César dit, plus bas, qu'aux 628 qui avaient été construits pendant l'hiver de 55 à 54, il faut ajouter ceux de la campagne précédente[3].

La flotte romaine fut retenue vingt-cinq jours dans ce lieu d'embarquement par le *corus* (vent du nord-ouest), qui, souf-

1. Cés., *ibid.*, V, 5.

2. *Les Campagnes de Jules César*, p. 164. « Nous rencontrons sur la carte, dit l'auteur, autour de Bruges, à 15 kilomètres à l'ouest (*sic*), une région qui porte le nom de *Meldeghelt*, terre des Meldes, et un village appelé *Meldeghem*, demeure des Meldes; à 5 kilomètres sur la côte, en deçà d'Ostende, c'est-à-dire au sud de ce port, un autre village appelé *Mildekerke*, église des Meldes. » La région dont parle M. de Saulcy n'est pas seulement à l'ouest, mais aussi à l'est de Bruges *Maldegem*, et non Meldeghem, est sur le chemin de fer de Bruges à Gand. Le nom du petit village situé au sud d'Ostende n'est pas *Mildekerke*, mais *Middelkerke;* et ce mot, dont le sens est aussi clair que celui de *Middelbourg*, ne saurait rappeler par conséquent le nom des *Meldi*. Cependant la conjecture de notre savant confrère doit être géographiquement fondée. Henry (*Essai*, p. 57) remarque, de son côté, qu'une petite rivière appelée *Meldick* se jette dans l'Aa, près de Saint-Omer; mais Meldick n'est pas dérivé de *Meldi*.

3. Cés., *ibid.*, V, 8.

flant une partie de l'année dans ces parages, s'opposait pour lors à la navigation; enfin, César mit à la voile[1], laissant Labienus, avec trois légions, pour garder « les ports », pourvoir aux subsistances et veiller sur la Gaule. Le proconsul emmenait en Bretagne cinq légions et un corps de cavalerie égal à celui qui composait le dépôt sur le continent[2].

Labienus fit encore construire 60 navires. Le port *Itius* devait donc pouvoir contenir, outre de vastes chantiers de construction, près de 900 navires, dont quelques-uns portaient 150 combattants, puisqu'on a vu plus haut que 300 hommes avaient été embarqués sur deux de ces navires, et que deux légions, c'est-à-dire 12000 hommes, l'avaient été sur 80, ce qui suppose également 150 combattants sur chaque vaisseau. L'espace laissé libre sur les berges devait être considérable également, puisque César fit mettre toute sa flotte à sec[3].

Le récit abrégé des événements de ces deux campagnes, dans Dion Cassius, ne nous fournit qu'un seul renseignement géographique. Il est relatif à la distance : « La Bretagne serait éloignée », selon lui, « de 450 stades de la région de la Belgique habitée par les *Morini*[4]. » Or 450 stades valent 83 kilomètres, c'est-à-dire LVI milles. Nous sommes donc loin des XXX milles de César (chiffre qui d'ailleurs ne s'applique ni à l'intervalle qui sépare Wissant, ni à celui qui sépare Boulogne de la côte d'Angleterre, puisque la première est, en réalité, de XXV milles romains, et le second de XXXIV). Il est probable que Dion Cassius a donné la mesure du trajet ordinaire, qui se faisait de son temps, pour passer du continent dans l'île, entre *Bononia* (le port de Boulogne) et *Rutupiae* (Richborough), ainsi que nous l'apprend l'*Itinéraire maritime*, qui, indiquant le même chiffre, fait connaître les points extrêmes du trajet[5]. Dion

1. Cés , *ibid.*, 7.
2. Id., *ibid.*, 8.
3. « Subductis navibus..... ». (*Ibid.*, 24.)
4. XXXIX, 50.
5. Wessel, p. 463 : « A *Gessoriaco* de Gallis, *Ritupis* in portu Britanniarum, stadia numero CCCCL. »

Cassius ne dit rien du lieu d'embarquement du proconsul; et Plutarque, dans sa *Vie de César*, ne nous transmet aucune information pour l'objet qui nous occupe.

Strabon est le seul, avec César, qui mentionne le *portus Itius*. « Il y a, dit-il, quatre lieux d'embarquement usités pour passer du continent en Bretagne : ils sont aux embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Il est vrai que les voyageurs partant de la région du Rhin ne s'embarquent pas à l'estuaire de ce fleuve, mais bien au pays des Morins, limitrophes des Ménapiens. C'est chez les Morins qu'est *Itium*, dont le port servit de lieu d'embarquement au divin César, pour passer dans l'île. César mit à la voile pendant la nuit, et il arriva le lendemain vers la quatrième heure (dix heures du matin), ayant effectué ainsi un trajet de 320 stades (59 kilomètres 200 mètres, valant juste XL milles romains)[1]. » — Cette distance n'est donc pas plus exacte que celles de César et de Dion Cassius. On peut en dire autant, et à bien plus forte raison, des chiffres de Pline : « La Bretagne, dit le naturaliste, est éloignée de L mille pas de *Gesoriacum*, sur le rivage de la nation des Morins, et c'est le plus court trajet;[2] » or L milles romains valent 75 kilomètres, et l'on n'en compte que 50 pour aller de Boulogne à la côte anglaise. Nous savons que *Gesoriacum* est Boulogne, puisque la Table de Peutinger le dit en propres termes[3]. Ce nom, certainement gaulois, et qu'il faut rapprocher de *Gesocribate* (Brest), révèle une origine antérieure à César; mais il est fort probable que ce port s'appelait aussi le *portus Britannicus* des *Morini*. C'est du moins le nom

1. IV, VI, 2 : τέτταρα δ'ἐστὶ διάρματα, οἷς χρῶνται συνήθως ἐπὶ τὴν νῆσον ἐκ τῆς ἠπείρου, τὰ ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τῶν ποταμῶν, τοῦ τε Ῥήνου, καὶ τοῦ Σηκοάνα, καὶ τοῦ Λείγηρος, καὶ [τοῦ] Γαρούνα. Τοῖς δ'ἀπὸ τῶν περὶ τὸν Ῥῆνον τόπων ἀναγομένοις οὐκ ἀπ' αὐτῶν τῶν ἐκβολῶν ὁ πλοῦς ἐστιν, ἀλλὰ ἀπὸ τῶν ὁμοροῦντων τοῖς Μεναπίοις Μορινῶν, παρ'οἷς ἐστι καὶ τὸ Ἴτιον, ᾧ ἐχρήσατο ναυστάθμῳ Καῖσαρ ὁ Θεός, διαίρων εἰς τὴν νῆσον· νύκτωρ δ'ἀνήχθη, καὶ τῇ ὑστεραίᾳ κατῆρε περὶ τετάρτην ὥραν, τριακοσίους καὶ εἴκοσι σταδίους τοῦ διάπλου τελέσας.

2. IV, XXX (XVI), 1 : « *Haec abest a Gesoriaco Morinorum gentis litore, proximo trajectu*, quinquaginta millia. »

3. Segment I, A, 1 : Gesogiaco quod nunc (*sic* pour nunc) Bononia.

que lui donne Pline, en citant un passage de Polybe[1]. On ne saurait douter que ce nom s'appliquât aussi à *Gesoriacum* et à l'ancien *Itius portus*, depuis que l'on a trouvé dans les champs situés à l'est de Boulogne, sur la route de Montreuil et sur les bords de la Liane, des briques romaines, où figurent les mots *classis Britannica*[2]. Ces inscriptions prouvent que les constructions d'où proviennent ces matériaux avaient été élevées par les soldats de la flotte stationnant dans le port de Boulogne et portant le nom de *flotte Britannique*. On sait, de plus, que le nom de *classis* pouvait convenir à la fois aux navires, au port, à la ville : *Classis* était, comme on sait, le nom d'un des ports et d'un quartier de Ravenne, et ce quartier devint la ville de *Classis*[3]. Le lieu d'où proviennent les briques sus-mentionnées porte le nom de Bréquerecque, et de ces mêmes terrains ont été tirées la plupart des antiquités qui sont au musée et dans les collections particulières de cette ville. Une inscription funéraire, trouvée aux Tintelleries, quartier situé à l'ouest de la basse ville, c'est-à-dire à l'opposite de Bréquerecque (voy. pl. XVI), est relative à la fille d'un certain *P. Graecius Tertinus, triérarque* de la *classis Britannica*[4] (voy. p. 365). Une autre, trouvée à Bréquerecque le 7 mai 1769, est relative aussi à un triérarque de la même *classis Britannica*[5]. Plusieurs monuments épigraphiques nous font

1. Pline, IV, XXXVII (XXIII), 2 : « unde per *Lugdunum* ad *portum Morinorum Britannicum* qua videtur mensuram agere Polybius, etc. »

2. Musée de Boulogne :

CL · BR

3. On lit sur la mosaïque de S. Appollinar in città, à Ravenne, au-dessus de la représentation figurée de cette ville et du port, les mots :

CIVITAS CLASSIS.

4. Elle est conservée au musée de Boulogne. — Cette inscription doit se lire ainsi : « *Graec[iaeTer]|tiae·P. fil(iae)·vix[it]| an(nos) tres, m(ensem) unum, d(ies) sex et decem.|P. Graecius Terti|nus, pater, tr(ierarchus) cl(assis) Br(itannicae)|, p(onendum) c(uravit).* » — « A Graecia Tertia, fille de Publius. Elle a vécu trois ans un mois et seize jours. P. Graecius Tertinus, son père, triérarque de la flotte Britannique, a pris soin de faire placer ce monument. »

5. Conservée au musée de Boulogne, publiée avec le monument où elle a été trouvée

connaître, d'autre part, des préfets de la flotte Britannique,

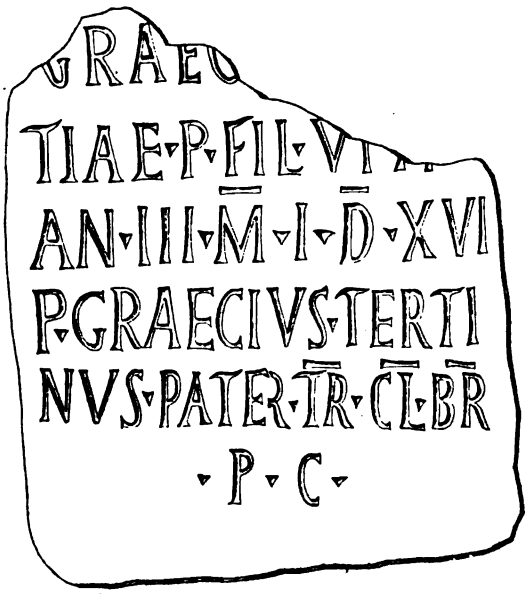

c'est-à-dire ceux qui la commandaient en chef[1]. Outre les

dans l'ouvrage de Henry (*Essai*, p. 73 et pl. III). — Cf. Millin, *Monum. ant. inéd.*, II, p. 141, et Orelli, 3603.

D · M	*D(is M(anibus).*
Q·ARRENIO	*Q. Arrenio*
VERECVNDO	*Verecundo,*
TR·CL·B[illegible]	*tr(ierarcho) cl(assis) B[r(itannicae)]*
HEREDES[illegible]	*heredes [f(aciendum) c(uraverunt)].*

La fin des deux dernières lignes a disparu, le monument ayant été cassé; mais Henry l'a vu et l'a publié complet.

1. Un certain *M. Maenius Agrippa Tusidius*, au temps d'Hadrien : voy. sa carrière rapportée sur une inscription de Camerino, sur laquelle on lit : PRAE·CLASSIS|BRITANNICAE (Orelli, 804). — Sur un fragment trouvé à Rome et rapporté par Gruter (p. 493, n° 6) et par Orelli (3601), on lit :

[illegible]	....
PRAEF·CLASS·BRIT·ET·MOESIC	*praef(ect.) class(is) Brit(annicae) et Moesic(ae)*
ET·PANNONIC·PROC·ET·PRAESIDI	*et Pannonic(ae), proc(uratori) et praesidi*
ALPIVM·SVBPRAEF·CLASS	*Alpium, subpraef(ecto) class(is)*
PRAET·TRIB·LEG·XVI	*Praet(oriae), trib(uno) leg(ionis) XVI(ae)*
FL·ECREPVSA	*Fl(aviae), Ecrepusa.....*

On remarquera que le personnage dont nous avons ici une partie de la carrière était chevalier romain ; ses grades et ses emplois sont mentionnés dans l'ordre indirect : il fut d'abord tribun de la légion XVI^a *Flavia*, puis sous-préfet de la flotte prétorienne,

souvenirs des chefs, on a ceux des soldats[1]. Un petit monument

c'est-à-dire de la flotte de Misène ou de Ravenne (voy. Orelli, 3594 et suiv.); il fut ensuite procurateur d'une des petites provinces impériales des Alpes; puis préfet des flottes Britannique, Pannonienne et Mésienne, ce qui doit s'entendre de deux ou même de trois fonctions successives : 1° Préfet de la flotte de Mésie et peut-être de Pannonie, ce qui pouvait faire un commandement, ou deux, dans les eaux du Danube, ces provinces étant d'ailleurs limitrophes. Nous connaissons la flotte de Mésie par un diplôme militaire de Domitien, daté de l'an 92 (*Corp. inscr. lat.*, t. III, 2e partie, p. 858), sur lequel on lit à la ligne 5 : IIS QVI MILITANT IN CLASS FLAVIA MOESICA; cf. le diplôme de Trajan de l'an 99 (*Corp. inscr. lat.*, III, 2e partie, p. 863, l. 10-11), et, sous Titus, une inscription où on lit : CLASS|PANN·ET·GERM (*C. inscr. lat.*, III, n. 726); enfin, dans une inscription d'Oberpettau, on lit : L·IVL|MAXIMVS|TRIERARCHA|CL·FL·PAN|NONICAE (*C. inscr. lat.*, III, 4025; cf. 4319).—2° Il passa de là au commandement de la flotte de *Bononia* dite *classis Britannica :* c'était un avancement, puisque cette flotte était maritime, et celle qu'il quittait, fluviale. Il est probable qu'il avait emmené avec lui un certain BELADIVS dont il est parlé plus bas (voy. la note suivante).

1. M. l'abbé Haigneré a trouvé à Bréquerecque ce fragment conservé au musée de Boulogne, et encore inédit, qu'il est impossible de restituer en entier, mais qu'on peut suppléer, dans ses parties essentielles, de la manière suivante :

.. ..VS DE
.....*na*TIONE·SV
essio(?).....ENVS·MI
*les classis brit*ANNIC.
vixit annos..... ...XVI.

Sur la pente du même coteau, on a trouvé un monument, disparu aujourd'hui, mais dont Philippe Luto nous a conservé l'inscription dans un manuscrit daté de 1701, et conservé à la bibliothèque de Boulogne (n° 169 A, p. 85); nous le croyons inédit :

BELADI	*Beladi-*
VS·TALA	*us, Tala*
NI·F·PAN·	*ni f(ilius), Pan(nonius),*
AN·XLV·	*an(norum) quinque et quadraginta,*
STIP·XXXI	*stip(endiorum) unius et triginta,*
H·S·E	*h(ic) s(itus) e(st).*

« Beladius, fils de Talanus, Pannonien, âgé de quarante-cinq ans, en ayant servi trente et un, repose ici. » — Rien n'indique qu'il eût été soldat de la flotte, mais c'est très-probable, parce qu'il n'y avait pas d'autres troupes à Boulogne, et que ce Beladius, Pannonien, pouvait être venu de ce pays avec le préfet dont nous avons parlé plus haut, qui avait été *praefectus* de la *classis Pannonica*. On remarquera qu'à l'âge de quarante-cinq ans, Beladius avait trente et un ans de service; il était donc entré dans l'armée à l'âge de quatorze ans; il n'a pu le faire que sur la flotte en qualité de mousse. Dans ce même manuscrit (p. 152) figure une autre inscription, empruntée au P. Lequien, et ainsi conçue :

LVCINA
EX NATIONE
GESSORIACI
MORINORVM

mais elle est certainement fausse, et a été composée par une personne peu versée dans les études épigraphiques.

avec inscription, représentant en relief plein trois figures, et deux galères en demi-relief, a été trouvé près de Montreuil : il se rapporte certainement encore à la même *flotte Britannique*. C'est un *ex-voto* païen de matelots ou de patrons de barque, assez semblables à ceux qui décorent les chapelles de pèlerinages à Notre-Dame de Grâce ou à Notre-Dame de la Garde. Ce monument est des plus intéressants. Nous en donnons la reproduction ci-dessous[1]. Mais déjà au temps de

1. Ce monument, encore inédit, est conservé au musée de Boulogne; il est fruste : mais, sauf la partie supérieure des deux figures de droite et de gauche, il est entier; l'inscription n'appelle donc aucun complément.

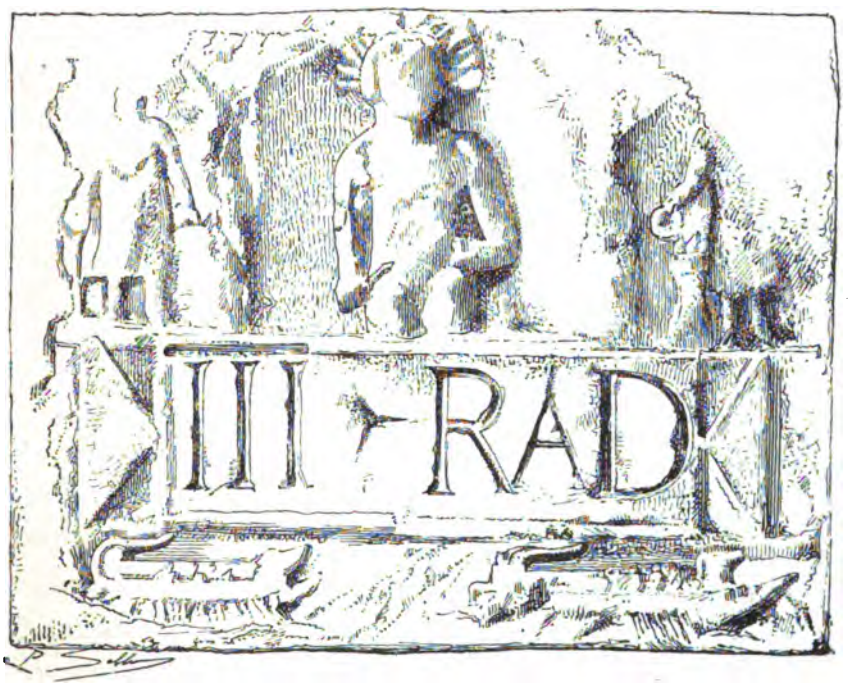

On remarquera que la figure du milieu est nue et que la tête est radiée. Les deux autres figures sont vêtues : celle de droite tient, de la seule main qui soit conservée, une patère au-dessus d'un petit autel allumé. Il est bien difficile de distinguer les accessoires de la figure de gauche; mais il est certain qu'elles représentent l'une et l'autre les personnages qui accomplissent le vœu, car il s'agit d'un *ex-voto*. Ce sont les deux chefs d'une barque ou de deux barques, car il y en a deux de représentées au-dessous de l'inscription. L'inscription elle-même ne semble toutefois en rappeler qu'une seule, la *triremis Radians*. Il n'y a pas de doute sur la lecture III (*triremis*);

Claude la flotte *Britannique* paraît avoir été établie à *Gesoriacum* ou au *port britannique des Morins*. On conserve en effet au musée de Boulogne un monument funéraire dont l'inscription prouve qu'un affranchi de cet empereur fut triérarque de cette flotte[1].

C'était donc sous le nom de *Gesoriacum*, nom certainement gaulois, et fort antérieur à César, quoiqu'il ne soit pas men-

nous en avons de nombreux exemples (voy. Orelli-Henzen, 6848 : III·AESC, « *trirème l'Esculape* » ; *ibid.*, 6885 : III·CERER, « *trirème la Cérès* » ; *ib.*, 6893 : III·CVPID..., III·EVFRAT, « *trirème le Cupidon...*, *trirème l'Euphrate* », etc. Elles avaient donc toutes un nom. Le monument de Boulogne, ainsi que nous l'a fait remarquer M. de Longpérier, avec le savoir et la merveilleuse pénétration qui en ont fait l'arbitre suprême de l'archéologie en Europe, présente un fait nouveau, et prouve que la divinité, ou le personnage symbolique dont elle portait le nom, était représentée sans doute à la *guibre* (avant du navire), et qu'elle en formait l'emblème appelé chez nous « *la figure* » du navire ; que cette figure personnifiait le navire lui-même, et c'est cette figure emblématique qui doit être représentée nue dans le compartiment du milieu du registre supérieur de notre monument. C'est une divinité radiée, Apollon peut-être, et ses rayons rappellent le nom de la trirème, RAD*ians*. C'est la trirème qui dépose l'*ex-voto*, c'est elle seule qui parle ici ou qu'on fait parler. Nous avons donc un *ex-voto* païen représenté par un petit cadre plat de pierre, et déposé sans doute dans un temple en commémoration du vœu formé par les deux personnages représentés à droite et à gauche, dans une attitude et avec les attributs qui expriment l'accomplissement de ce vœu, exaucé sans aucun doute par la divinité ou le *genius* de la trirème.

1. Voici cette inscription :

TI·CLAVDIVS·		*Ti.Claudius,*
AVG · L · SELEVCVS		*Aug(usti) l(ibertus), Seleucus,*
T · R · MONVMENT ·	(NT *liés*)	*tr(ierarchus), monument(um)*
FECIT · CLAVDIAE		*fecit Claudiae*
PRIMAE · L · SVAE		*Primae l(ibertae) suae).*

« Tiberius Claudius Seleucus, affranchi de l'empereur Claude, triérarque, a fait ce monument à Claudia Prima, son affranchie. » Il faut remarquer que le lapicide a mis, par erreur, un point séparatif entre le T et l'R qui commencent la troisième ligne ; il n'y a pas de doute, malgré la présence de ce point, que nous n'ayons, dans ces deux lettres, l'abréviation du mot *trierarchus*. Si les mots *classis Britannicae* sont omis, c'est qu'au Ier siècle on n'indiquait pas toujours les noms des corps où servaient les officiers et les soldats : à *Gesoriacum* surtout, où il n'y avait pas matière à erreur, puisqu'un triérarque ne pouvait appartenir qu'à une flotte, qu'il n'y avait qu'une seule *classis* en Gaule à cette époque, et que cette flotte stationnait précisément dans le port auprès duquel ce monument a été trouvé. On ne saurait s'étonner, d'autre part, de voir dans ce temps, c'est-à-dire au Ier siècle, un simple affranchi de l'empereur pourvu du grade de triérarque ; n'oublions pas que c'était un affranchi qui commandait la flotte de Misène sous Néron, c'est-à-dire qui était *praefectus classis Misenensis* (voy. le célèbre « *Anicetus libertus, classi apud Misenum praefectus* »). Le passage de l'empereur Claude semble avoir laissé un vestige d'un autre genre à Boulogne : on voit au musée de cette ville un sigille de bronze à frapper des estampilles, et qui provient de

tionné par lui, qu'était désigné l'un des ports des bouches de la Liane, au temps de Polybe et de Pline. Ce dernier écrivain nous apprend même que *Gêsoriacum* avait donné son nom au canton qui s'étendait jusqu'au territoire des *Menapii* et des *Oromansaci*, le *pagus Gesoriacus*[1]. C'est *Gesoriacum* que nomme également Pomponius Mela, et ce port paraît avoir eu une grande importance de son temps, puisque ce géographe nous dit que, sur toute cette côte océanienne, il n'y avait rien de plus connu[2]. Parmi les objets trouvés à Bréquerecque, à l'ouest de Boulogne, il s'en trouve un certain nombre qui attestent une industrie indigène, c'est-à-dire gauloise, et semblent rappeler par conséquent la haute antiquité et le caractère national de cet établissement[3].

l'un des suivants de ce prince, remplissant auprès de lui l'emploi subalterne de *sector*. Il porte en effet :

P SABID	*P. Sabid(ius)*,
SEC AVC (*sic*)	*Sec(tor) Aug(usti)*. (?)

On doit rapprocher cette inscription de celle d'Aquilée (Orelli, 4278) qui nous fait connaître, sur un monument consacré à Silvain, les SECTORES | MATERIARVM |AQVILEIENSES, et de celle du musée national de Naples (Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, 6704), qui est relative à un certain GELADINVS|SECTOR.

1. IV, XXXI (XVII), 2 : « *Menapii, Morini, Oromansaci* juncti *pago* qui *Gesoriacus* vocatur. »

2. III, II, 7 : « ... nec portu quem *Gesoriacum* vocant [apud Morinos] quidquam notius habet. »

3. Sans nous arrêter aux noms de potiers gaulois qu'on lit sur des fragments trouvés à Bréquerecque, tels que COMMVS, MALIACVS, MACCA, CRVCVRO, etc., légendes qui ne sauraient constituer une preuve topique, puisqu'on les trouve partout dans le nord et dans le centre de la Gaule, et qu'elles sont pour la plupart de l'époque romaine, nous citerons du moins une inscription portant le nom de CORIO, et qu'on a trouvée dans les fondations de la cathédrale de Boulogne, mais qui doit provenir de Bréquerecque. Il s'agit d'un ouvrier, d'un entrepreneur de maçonnerie sans doute, dont l'origine est certainement gauloise. La voici :

Corio, I-	« Corio, fils d'Iiavius,
iavii f(ilius)	a fait trois cents pieds
fec(it) p(edes) CIII	d'ouvrage. »

C'est M. Edm. Leblanc qui a expliqué la dernière ligne (*Soc. des antiq.*, *Bulletin* de

C'est aux environs d'Isques qu'a dû être trouvé le monument élevé à Jupiter par le *vicus Dolucensis*. L'inscription, d'après la forme des lettres, accuse la belle époque et est probablement du Ier siècle. Malheureusement sa provenance première est inconnue; mais elle ne saurait avoir été éloignée de la commune de Halinghen, dans l'église de laquelle cet autel a servi longtemps de parement aux fonts baptismaux[1].

Tout le monde se rappelle le passage de Suétone où cet écrivain rapporte que Caligula, s'étant avancé « sur les rivages de l'Océan », à la tête d'une armée, avec toutes sortes d'engins de guerre, donna l'ordre à ses soldats de remplir leurs casques et leurs tuniques de coquillages, dépouilles réservées au Capitole, et qu'il fit élever, comme témoignage de sa victoire, une tour d'une hauteur prodigieuse, qui servit de phare, et où l'on alluma, pendant la nuit, des feux pour diriger la marche des navires[2]. On s'est accordé à reconnaître le phare de Caligula, figuré d'ailleurs sur un médaillon de bronze de Commode, de l'an 191[3], dans la *tour d'Ordre*, qui fut détruite 80 ans avant l'époque où Montfaucon l'a décrite, c'est-à-dire en 1645, d'après un dessin que le P. Lequien avait conservé[4]. Ni Suétone,

1863, p. 174, 3e série, t. XXVII). — Cf. le *Bullet. de la Soc. Acad. de l'arrond. de Boulogne*, t. I, 1864-1872, p. 17-20, note de l'abbé Haigneré; — cf. encore nos *Desiderata* du *Corp. inscr. lat.*, 3e fasc. (*Balles de fronde*, p. 40, n° 151).

1. Halinghen dépendait du doyenné de Samer, dédoublement, fait en 1270, du doyenné de Boulogne (Desnoyers, *Topogr. ecclés. de la France*, p. 690), et est situé à 8 kilomètres au sud-est d'Isques :

ET DEO · IOVI	[*Diis Patriis*]*vel* [*Diis omnibus*]
VICVS	*et Deo Jovi,*
DOLVCENS	*vicus*
CV · VITA	*Dolucens*(*is*),
PRISC	*Cu*(*ra*) *Vital*[*i*]*s*
	Prisc.....

2. Suétone, *Calig.*, 46; — cf. Xiphilin, LIX, 21 et 25; — et Paul Orose, VII, 5.

3. Cohen, *Méd. impér.*, III, p. 123, 124, nos 443 et 444, et pl. III, n° 444. On lit au droit : M·COMMODVS ANTONINVS PIVS FELIX·AVG·BRIT; buste lauré de l'empereur, à droite; ℞ VOTIS FELICIBVS, un phare à quatre étages; deux personnages au pied, deux navires, trois barques et un taureau terrassé.

4. Montfaucon, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VI, p. 585 et suiv.; *Antiquité expliquée*, supplém., t. IV, p. 133 et suiv., et pl. L. Pour la question de dessins plus

ni les autres historiens qui ont parlé de l'expédition de Caligula, ne nomment le lieu de la côte où cet empereur s'est arrêté; mais il ne faut pas oublier que c'est à *Gesoriacum* que Claude, son successeur, s'embarqua pour la Bretagne[1], et que ce port était alors le lieu le plus connu (*notius*) et le plus fréquenté pour le passage dans l'île.

Le nom d'*Itius* ou d'*Itium* reparaît dans Ptolémée, mais il s'applique à un promontoire et non au port de César. Après avoir nommé l'embouchure du soi-disant fleuve *Phrudis* (mot qui nous a paru rappeler, non pas le nom du fleuve, mais l'existence d'un château placé à l'entrée du fleuve *Samara*, Somme, mentionné plus loin par ce géographe, dans la composition du nom *Samarobriva*)[2], Ptolémée place l'*Itium promontorium* avec la longitude 22° 15′ et la latitude 53° 30′; puis, immédiatement après, *Gesoriacum*, port des Morins : longitude 22° 30′, latitude 53° 30′; c'est-à-dire que, d'après lui, le port de « *Gesoriacum* », que nous savons être à Boulogne, aurait été à 15′ à l'est du méridien passant par le cap *Itium*, et qu'il se serait trouvé exactement sur le même parallèle[3]. L'*Itium promontorium* ne serait donc pas le cap Gris-Nez, comme d'Anville l'a cru[4], et comme tant d'autres l'ont répété depuis. Il faut remarquer que cette dernière identification, si on l'admettait, entraînerait, comme conséquence, celle du *portus Itius* avec Wissant. L'interprétation du texte de Ptolémée a donc une importance capitale et presque décisive dans la question. Or d'Anville a tort de dire qu'on ne peut reconnaître d'autre promontoire sur toute cette côte que « le Gris-Ness ». Il ne faut pas

ou moins fidèles que l'on possède de la *tour d'Ordre*, et pour la question historique qui se rattache à ce monument, voyez l'excellente *Notice* de M. Egger, dans la *Revue archéol.*, 2e série, t. VIII, p. 410-421, novembre 1863.

1. Suétone, *Claud.*, 17 : « A *Massilia Gesoriacum* usque pedestri itinere confecto, inde transmisit, etc. » — Cf. Dion Cassius, qui indique le même itinéraire sans nommer le port d'embarquement (LX, 21).

2. Voy., plus haut, pages 137-138.

3. Ptolémée, II, IX (VIII), 2-3 : Ἰτίον ἄκρον, 22° 15′-53° 30′ (var., Τίον, Ἴκιον), Γησορίακον ἐπίνειον Μορινῶν, 22° 30′-53° 30′ (les variantes sont nombreuses : Γησορρίακον, Τησοργιακόν, Τησορρειακόν, Τισοργίακον, Τὶς ὀρνιακόν, Γεσοριακόν, Γισορρίακον, Γεσωριακόν).

4. *Notice de la Gaule*, p. 388-389.

oublier que le cap d'Alprech, qui n'est qu'à 2 kilomètres et demi du port de Boulogne, a 59 mètres d'altitude, et que la hauteur d'Équihem, sur laquelle il s'appuie, en a 100; le cap Gris-Nez n'en a que 50. La saillie que ce dernier présente est des plus remarquables, il est vrai, mais elle l'est surtout pour les modernes. Les anciens paraissent avoir tenu plus de compte de ce qui frappait leurs regards, n'ayant pu se faire une idée exacte de la forme des côtes. Combien de points saillants et de caps célèbres ne voit-on pas figurer sur nos cartes, qui semblent avoir échappé à leur attention, tandis que d'autres, beaucoup moins marquants, ont obtenu de leurs géographes des noms et des mentions?

L'Itinéraire d'Antonin ne connaît pas *Bononia*, et ne cite que « *Gessoriacum*[1] » ou le « *portus Gessoriacensis*[2] ». Il est probable que la Table de Peutinger, dont le texte, étudié de près, révèle des additions successives, nous montre une de ces additions, datant vraisemblablement des temps postérieurs, même à Constantin, dans les mots : « *quod nunc Bononia* », qui suivent « *Gesogiaco* ».

Il n'y a que des lecteurs bien peu attentifs qui aient pu appliquer à Boulogne le nom de « *Borma* » ou « *Bonna* », et celui de « *Caesoriacum* » ou « *Gesogiamcum* », que portent les manuscrits de Florus : le contexte aurait dû les avertir qu'il s'agit, dans ce passage, des villes du Rhin[3].

A l'époque de Dioclétien, le nom de *Bononia* semble avoir prévalu; et nous voyons dans Eutrope que Carausius, le futur usurpateur, fut établi dans ce port, « *apud Bononiam*, » avec

1. Wessel., p. 356, 363; *Itinéraire maritime*, p. 463.
2. Id., p. 376; *Itinéraire maritime*, p. 497.
3. D'anciennes éditions portaient en effet : « *Bononiam* et *Gesoriacum* [Augustus] pontibus junxit classibusque firmavit. » Mais voyez l'édition d Otto Jahn (Leipzig, 1852) et celle de M. Legouëz (Paris, 1874), où le texte est ainsi rétabli : « *Bormam* et *Caesoriacum*, etc., » et la note de M. Legouëz, p. 159 : « Au lieu de *Bormam*, leçon des manuscrits, on lit ordinairement *Bonnam* (aujourd'hui Bonn, sur la rive gauche du Rhin); au lieu de *Caesoriacum* ou *Gesoriacum* (aujourd'hui Boulogne-sur-mer), qui n'a rien à faire ici, on a proposé *Moguntiacum* (Mayence), *Geldubam* (Gell), *Novesium*, etc. »

le commandement de la côte de Belgique et d'Armorique, « *per tractum Belgicae et Armoricae*, » pour y rétablir l'ordre et combattre les Francs et les Saxons qui l'infestaient[1]. L'ancien nom de *Gesoriacum* se rencontre simultanément avec celui de *Bononia*, sous Constance Chlore, par conséquent à la même époque que dans la citation précédente. Eumène, dans le panégyrique de cet empereur, rapporte qu'en 292 il étouffa dans les murs de Gesoriac, « *Gesoriacensibus muris*, » la bande factieuse des piratês, qu'il lui ferma l'accès de l'Océan, et qu'il combla l'entrée du port en y jetant des poutres et des rochers, ce qui en rendit l'abord impraticable aux navires[2]. Le comblement dont il s'agit ici, et qui avait pour but d'enfermer les pirates, alors maîtres du port de *Gesoriacum*, semble ne concerner que l'ancien port, situé à l'est de la ville nouvelle de *Bononia*, c'est-à-dire dans le quartier de Bréquerecque. Aussi est-il désigné sous le nom de *Gesoriacum*. C'est sans doute à partir de cette époque qu'il fut définitivement abandonné pour le port neuf situé à l'ouest (aux Tintelleries). Cette circonstance explique comment le nom de *Bononia*, donné à la ville et au port neuf, prévalut et fut même seul employé, parce qu'il désignait en effet une localité distincte de *Gesoriacum*. Quelques lignes plus bas[3], c'est le rivage de la mer qui reçoit le nom de « *Gesoriagense* » (voy. pl. XVII). Dans les fragments d'un historien anonyme de cette époque, fragments cités par dom Bouquet[4], on voit arriver Constantin auprès de son père, en 306, « à *Bononia*, que les Gaulois appelaient d'abord *Geso-*

1. IX, 21.

2. *Paneg. Constantii*, cap. VI : « Illa celeritas [tua].... cepit oppressam *Gesoriacensibus* muris pertinacem, tunc errore misero manum piraticae factionis, atque illis olim mari fretis adluentem portas ademit Oceanum. In quo divina providentia tua et par consilio effectus apparuit, qui omnem sinum illum portus, quem statis vicibus aestus alternat, defixis in aditu trabibus, ingestisque saxis, invium navibus reddidisti, atque ipsam loci naturam admirabili ratione superasti, quum mare frustra reciprocum prohibitis fuga quasi illudere videretur, jamque nullo usu juvaret inclusos, quasi redire desisset. »

3. Id., *ibid.*, 15.

4. I, p. 563, B. — Voy. ces fragments à la suite d'Ammien Marcellin, t. I, p. 610, de l'édition de Leipzig, 1808.

riacum. » Il semble donc que ç'aurait été vers le temps de Constantin que ce changement de nom eût dû s'accomplir, car dans tous les récits postérieurs nous voyons invariablement le nom de *Bononia* usité et seul employé, — excepté dans les itinéraires, et nous dirons pourquoi. Un médaillon contorniate de Constant, pièce unique que possède le cabinet de France, porte : BONONIA OCEANEM[1]. Ce mot *Oceanem(sis)*, pour

Oceanensis sans doute, n'est peut-être employé ici que pour distinguer le port de *Bononia* de la *Bononia* italienne. Une loi de Constant, datée de 343, porte « *Bononiae*[2] ». Au temps de l'empereur Julien, en 360, le passage s'effectuait comme l'Itinéraire maritime l'indique[3], c'est-à-dire entre *Bononia* et *Rutupiae*[4]. Nous trouvons les mêmes indications pour le règne de Valentinien, en 368[5]. Sozomène nous montre plus tard l'usurpateur Constantin, en 408, « partant de Bretagne et arri-

1. Cohen, *Méd. imp.*, VI, p. 582, pl. XX. Ce médaillon porte, comme on voit, à droite, CONSTANS·P·F·AVG (*Constans Pius Felius Augustus*). Le buste de cet empereur diadémé; à gauche : R/ BONONIA OCEANEM (et non OCEANEN, comme le porte la figure gravée de M. Cohen). Un guerrier, l'empereur sans doute, casqué, armé de la haste qu'il tient baissée, et du bouclier, debout, à droite, sur un navire sur lequel sont deux enseignes militaires à la poupe et une victoire à la proue. Une figure nage près du navire; dans le fond, à gauche, une tour qui semble indiquer l'entrée du port.

2. *Cod. Theodos.* Voyez la note de Godefroi, qui relève l'erreur de Sigonius, lequel croyait qu'il s'agissait ici de la ville de *Bononia*, en Italie.

3. Voy. plus haut, p. 362.

4. Ammien Marcellin, XX, I, 2 : « ... dux antedictus *Bononiam* venit : quaesitisque navigiis et omni imposito milite, observato flatu secundo ventorum ad *Rutupias* sitas ex adverso defertur petitque Londinium. »

5. Id., XXVII, VIII, 6.

vant à *Bononia*, ville de Gaule, et sur mer[1]. » Olympiodore raconte les mêmes faits à peu près dans les mêmes termes, mais il ajoute cependant que *Bononia* sur mer[2] « est la première du littoral gaulois », ce qui peut signifier, dans la phrase grecque, que c'est la plus importante de la côte, ou plutôt que c'est la première qu'on trouve sur le littoral de la Gaule, autrement dit qu'il n'y avait pas de port entre *Bononia* et le Rhin[3] : ce qui serait d'une importance décisive contre Wissant. On ne doit pas s'arrêter au texte de Zozime, qui, rapportant encore le même événement, fait de Βονωνία une ville de Germanie inférieure[4].

La *Notice des provinces* donne l'ancien territoire des *Morini* comme divisé en deux cités : la *civitas Morinum* (*sic*) et la *civitas Bononensium*[5]. On doit d'autant plus s'étonner que *Bononia* ne soit pas mentionnée dans la *Notice des dignités*, soit dans le service du *dux Belgicae Secundae*, soit dans celui du *dux tractus Armoricani et Nervicani*, que nous avons vu qu'elle avait été le quartier général de la flotte de Carausius, alors qu'il avait précisément été chargé d'un commandement maritime analogue, « *per tractum Belgicae et Armoricae*[6]. » Il est vrai qu'on a cherché à identifier tour à tour avec *Bononia* deux des trois stations militaires placées par la *Notice des dignités* sous le commandement du *dux* de Belgique : l'une où tenaient garnison « les cavaliers dalmates, et appelée *Marci*, sur le rivage saxon[7] » ; l'autre où résidait le « tribun des soldats nerviens, dans le *portus Aepatiacus*[8] ». Quant à la troisième, celle du préfet

1. *Histor. ecclesiast.*, IX, 11 : πέραιωθεὶς δὲ Κωνσταντῖνος ἀπὸ Βρεττανίας ἐπὶ Βουβωνίαν πόλιν τῆς Γαλατίας παρὰ θάλασσαν κειμένην.

2. On voit que cette désignation, qui lui est restée, et qu'on trouve déjà employée sous la forme *Oceanensis* sur le médaillon de Constant, remonte au IVe siècle.

3. *Histor.*, page 180 de l'édition de Rouen de 1653 : ..... ἐπὶ Βονωνίαν, πόλιν οὕτω καλουμένην, παραθαλασσίαν καὶ πρώτην ἐν τοῖς τῶν Γαλατῶν ὅροις κειμένην. (Voy. dom Bouquet, I, p. 599 A.)

4. *Hist.*, VI, p. 824 (voy. dom Bouquet, I, p. 585 B).

5. Guérard, p. 19.

6. Voy. plus haut, p. 372-373.

7. Böcking, II, p. 108 : « equites Dalmatae, *Marcis*, in *litore Saxonico*. »

8. *Ibid.*, p. 109 : « tribunus militum Nerviorum, *portu Aepatiaci*. »

de la flotte de la Sambre, au *locus Quartensis* ou *Hornensis*[1], il n'y a que Henry[2] qui ait pu songer à la déplacer des bords de la Sambre, où Quarte, à quatre lieues gauloises de Bavay (qui venait d'être récemment détruite sans doute), rappelle le *locus Quartensis;* et Hargnies, le *locus Hornensis*[3]. Pour les deux autres, malgré les efforts des commentateurs, il semble impossible d'arriver à établir une analogie même éloignée de ces noms avec *Bononia;* mais ce port, si considérable alors, n'aurait-il pas été lui-même, comme au temps de Carausius, le quartier général de la flotte du *dux tractus Armoricani et Nervicani*, ou du *dux Belgicae Secundae*, dont la résidence ordinaire n'est pas indiquée dans la *Notice?*

Nous avons épuisé les renseignements qu'on peut tirer des textes classiques et épigraphiques; voyons maintenant quelles informations on doit attendre de la topographie et de l'aspect des lieux modernes, en tenant compte des changements que le temps a dû y apporter depuis l'époque romaine.

Boulogne et ses environs ont subi des modifications importantes, même pendant les siècles derniers, et principalement sur les rives et à l'estuaire de la Liane, aussi bien que sur la côte. Il faut reconnaître d'abord que ce littoral présente, aux abords de Boulogne, comme dans toute la section comprise entre la pointe de la Hève et le cap Gris-Nez, deux phénomènes contraires, suivant que l'on considère les embouchures des fleuves ou les falaises. Les premières ont gagné sur la mer, comme il est facile de le constater aux bouches de la Bresle, de la Somme, de l'Authie et de la Canche, parce que les alluvions et les dunes y ont formé une avance très-sensible, tandis que, partout où la côte s'élève, les falaises n'ont cessé d'être rongées par le flot. Les abords de Boulogne nous offrent des exemples récents de cette action double et contraire du fleuve et de la mer. On sait, par exemple, que les parties saillantes et

1. Böcking, *ibid.* : « praefectus classis Sambricae, in *loco Quartensi* sive *Hornensi.* »
2. *Essai*, p. 81 : il lit « *Sombricae* », et la place à Sombres, près de Wissant.
3. Voy. notre *Notice sur les monum. épigr. de Bavay*, 1873, p. 162.

élevées du rivage, au nord et au sud du port, s'avançaient en mer, aux siècles derniers, de 700 à 800 mètres plus loin qu'aujourd'hui[1]. La pointe de la Crèche, minée en dessous par les vagues, s'est effondrée sur place, et les rochers de la côte sur ce point n'en présentent aujourd'hui que les débris. De l'autre côté, au sud, les blocs de pierre qui bordent le cap Alprech et les rocs de l'Heurt et de l'Inheurt sont les témoins de l'ancien prolongement de la falaise, dont la saillie était par conséquent beaucoup plus accusée en mer au temps des Romains qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le fort de Châtillon, qui défendait l'entrée du port au temps de Henri II, s'est écroulé depuis longtemps dans les flots avec le sol qui lui servait d'assise[2] (pl. XVI). Voilà pour la côte. L'estuaire lui-même et les rives de la Liane, en un mot toute la partie basse comprise dans la vallée de cette rivière, présentent aujourd'hui un aspect très-différent de celui que ces lieux offraient autrefois.

On comprend sans peine, lorsque les embouchures des grands fleuves océaniens sont spacieuses et communiquent largement avec la mer, que le flux et le reflux entretiennent une agitation permanente qui disperse incessamment les apports fluviaux. Mais il en est tout autrement lorsque ce sont des cours d'eau de moindre importance, ne jouissant pas de la

1. Henry, *Essai*, p. 66.

2. Dans un *Mémoire sur la prise de Boulogne par les Anglais en* 1545, *et sur le siège fait par les Français en* 1548 *et* 1549, on lit : « Henry II donna ses ordres de » faire un autre fort sur la pointe qui regarde la mer du costé de celuy de Mont-Plaisir, » et qui donne à découvert *sur les entrées* du port, et le fort... fust achevé en très-peu » de tems et appelé le fort de Chastillon, dont les restes se voyent encore à présent, la » partie du costé de la mer qui regarde l'Angleterre estant escroulée et tombée dans » la falaise. Ce qui marque que le Roy y fist mettre quantité de canons et beaucoup de » munitions, c'est que, de tems en tems, les ravages que causent les flots impétueux » de la mer qui fait crousler des terres journellement, il se trouve des casemattes et » des lieux remplis de boulets de canon et beaucoup de munitions en grand nombre » mises en terre par piles, etc. » — Dans un autre document anonyme, publié, comme le précédent, par Henry (*Essai*, etc., p. 66, 67), on lit : « Ce fort fust démoli en 1550, » sitôt que Boulogne eust été restituée à la France. Les vestiges et les fondemens ont » croulé insensiblement dans la mer; il n'en reste aucun : on le nommait fort de Chas- » tillon, à cause que Gaspard de Chastillon avoit été chargé de le faire construire. »

même force de propulsion, et que leurs estuaires se trouvent resserrés entre deux remparts de falaises, dont les escarpements leur forment une sorte d'étranglement. Cette disposition est précisément celle que présente la Liane à son arrivée dans la mer. Ses deux rives gigantesques ne laissent, par leur rapprochement, qu'une étroite échappée sur l'Océan, de 850 mètres d'ouverture, entre les falaises de la tour d'Ordre, au nord, et celle de Châtillon, au sud. Le flot marin n'a ni l'espace, ni la force nécessaires pour entraîner les alluvions accumulées dans la vallée basse, et en a fait monter le niveau d'une manière très-sensible pendant les quinze siècles qui nous séparent de l'époque romaine. Les apports s'amassent presque dans les mêmes proportions qu'aux abords des fleuves des mers fermées, et par conséquent inertes. Il est indubitable pour nous que la Liane avait alors une largeur et une profondeur triples de celles qu'elle présente de nos jours, et que les navires de mer pouvaient la remonter sans difficulté jusqu'à Isques, c'est-à-dire jusqu'à 7 kilomètres de son embouchure actuelle. Il faut ajouter que les travaux d'art que l'on n'a cessé d'entreprendre pour approprier le port aux besoins modernes, ont eu pour effet de resserrer l'estuaire entre des levées, des digues et des jetées qui ont accru sensiblement l'obstacle que la nature opposait déjà à l'émission des apports et à leur enlèvement par le jusant : ces travaux ont eu, par contre, pour effet de rectifier la direction du fleuve, d'enlever les alluvions, de draguer les fonds, d'araser les sommets pour l'établissement des quais et des constructions, et de faire disparaître les îles. C'est ainsi que d'anciennes notices nous apprennent qu'une partie de la basse ville a été construite sur l'emplacement de l'*île Saint-Laurent*, rattachée aujourd'hui, en partie, à la berge du nord, et dont on voit les restes sur le plan de 1724. Par suite d'opérations dont l'effet était contraire, le quartier des Tintelleries s'est trouvé comblé. Cette gorge, resserrée entre les falaises de la tour d'Ordre et la haute ville, enfermait jadis un petit bras de mer qui pénétrait presque jusqu'au pied de l'ancien rempart,

dont le mur nord-ouest, du côté de la promenade de la Bienfaisance, montre encore les boulets de l'artillerie anglaise du XVIe siècle (pl. XVI). Le « *port des Tintelleries* » existait

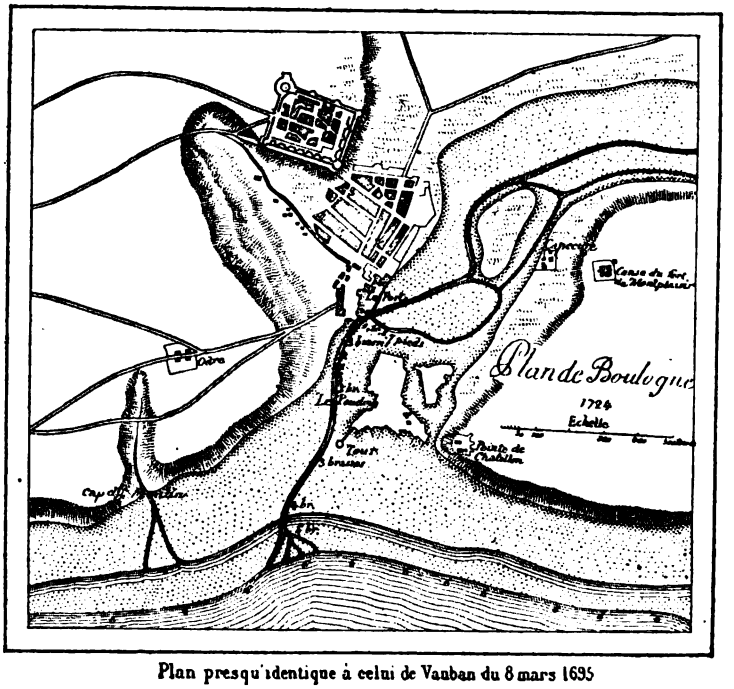

Plan presqu'identique à celui de Vauban du 8 mars 1695

encore à cette époque; mais le petit golfe qui se remplissait à la marée montante, comme cela ressort d'un passage des *Mémoires* de Montluc[1], golfe dont il n'y a plus de traces

1. Dans un mémoire manuscrit sur le siége de Boulogne, il est parlé des opérations dirigées par Montluc lui-même : « Le sieur de Montluc estant descendu jusqu'au ruisseau » qui passe aux Tintelleries, ne trouvant pas d'ouverture à la muraille, en trouva une » plus loin, contre *des ruisseaux*, par laquelle il entra dans la basse ville sans résis- » tance, et fust droict à l'église Saint-Nicolas. L'endroit où passa Montluc, près de la » ville haute, il y avoit eau jusqu'au genouil. » C'est donc vers le point où est l'hôpital actuel qu'il débarqua. La place Navarin devait marquer l'extrémité du port de ce côté, et l'entrée de ce petit golfe, formée par *les ruisseaux* des Tintelleries, occupait tout l'espace compris entre la halle aux poissons et la douane. C'est sur ce long espace de 550 mètres que furent établis les quais de la Douane, de la Flottille, des Victoires et des Halles. Il ne faut pas se méprendre sur le sens des mots *le ruisseau* et *les ruisseaux*. On lit, dans les *Mémoires* de Montluc lui-même (*Collect. fr.*, VI, p. 315) : « Il nous faut passer près de la ville haulte, car d'aller droict à la rivière, ne voyez- » vous pas qu'elle croist et est déjà si haulte que nous nous noyerions tous..... Le sieur » Dandelot me tenoit pour mort, pensant que je me fusse laissé attrapper auprès de » leur artillerie ou d'un navire qu'il y avoit sur le ruisseau que je passois, mais je » n'étois pas si sot. »

aujourd'hui, n'est représenté sur le plan de Vauban, daté du 8 mars 1695, et sur le plan de Boulogne de 1724 (voy. plus haut, p. 381), que comme un ruisseau. Le quartier de Bréquerecque, où ont été trouvés la plupart des monuments romains, est à l'opposite des Tintelleries, c'est-à-dire à l'ouest et au pied de la « Ville Haulte ». C'est à Bréquerecque qu'a été découvert un nouveau fragment de la voie romaine, déjà reconnu en 1761, et une foule de débris, plus de cent vases, des médailles[1], etc. C'est rue du Temple, à l'ouest du théâtre, et près de l'ancien port des Tintelleries, qu'ont été trouvées diverses antiquités romaines à 5 mètres de profondeur; elles ont été déposées au musée par le jeune anthropologiste du Muséum de Paris, M. Hamy (voy. pl. XVII).

Ce qui donnera mieux que tous les textes une idée exacte de la profondeur de l'ancien port romain, c'est ce que nous a rapporté le même savant, qui est un enfant de Boulogne : lorsqu'on a creusé, en 1866, l'avant-port pour établir l'écluse actuelle, on a rencontré, à 9 mètres au-dessous du niveau des quais modernes, des débris romains, une barque dont le bois était pourri, des poteries et des statuettes de bronze; et à 14 mètres du même niveau, des vestiges appartenant aux âges préhistoriques[2]. Des briques romaines ont été trouvées à Pont-de-Briques et dans le voisinage d'Isques.

Un plan de 1548 (voy. pl. XVI) nous représente à cette époque l'emplacement de la *tour d'Ordre*, des *forts* de *Chastillon* et d'*Oultre-eau*, *Boulogne la haute*, *Boulogne la basse*, et un troisième quartier appelé *Tourgain*, sur la rivière; le

1. Voy. les séances de la *Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne*, séance publique, année 1825, p. 24; les procès-verbaux des séances du 27 novembre 1826, p. 31, et du 16 décembre 1828, p. 39; — et dans les *Mémoires* de cette Société, 2e série, t. II, travaux, du 12 décembre 1836 au 11 décembre 1839, p. 126-139; tombeaux trouvés au Châtillon en 1835, etc.

2. Dans une note de l'ingénieur des ponts et chaussées M. E. Leblanc, nous voyons que, sous une couche de vase de 2m,50 et sous une seconde couche de sable fin de 4m,15, se trouvaient « une troisième couche de gros galets roulés et de gravier sur laquelle reposait un crâne. Cette couche nous a paru être une ancienne plage, ou, mieux, l'ancien estuaire de la Liane, débouchant alors à la mer à Châtillon, estuaire que les sables sont venus combler. »

PL. XVI

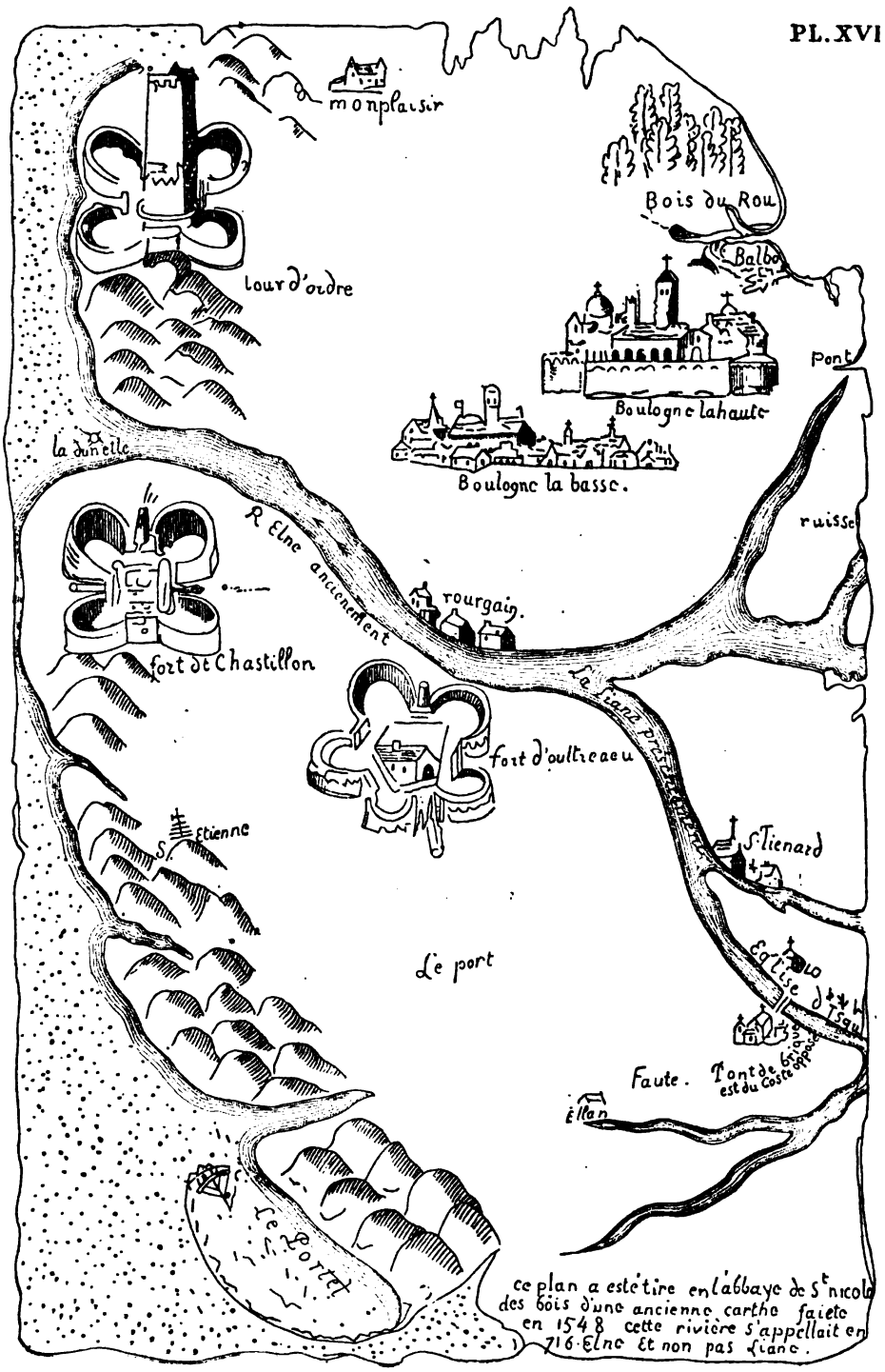
monplaisir
Bois du Rou
Balbo
tour d'ordre
Pont
Boulogne la haute
Boulogne la basse.
la dunelle
R Elne anciennement
ruisse
rourgain.
fort de Chastillon
La Liane presentement
fort d'oultreaeu
S. Etienne
S. Tienard
Le port
Eglise d'Isau
Faute.
Tont de brique est du Coste opposé
Ellan
Le Portel
ce plan a esté tiré en l'abbaye de St nicolas des bois d'une ancienne carthe faicte en 1548 cette rivière s'appellait en 716 Elne Et non pas Liane.

Portel, petit port extérieur sur l'Océan, et le cours de la Liane, depuis l'*église d'Isqu*[*es*] et le *pont de briques*. Mais on n'y voit figurer, ni le golfe des Tintelleries, ni l'île Saint-Laurent, ni Bréquerecque : c'est certainement une omission, cette carte paraissant surtout destinée à faire connaître les trois défenses militaires du port au XVIe siècle.

Maintenant que les lieux modernes nous sont connus, ainsi que leurs principaux changements pendant les derniers siècles écoulés, nous entreprendrons d'y localiser les événements et les circonstances que les textes anciens nous révèlent.

Le *portus Itius* proprement dit n'était pas *Gesoriacum*, mais il devait être plus avant dans la Liane et dans les mêmes conditions de sécurité et de commodité qui ont été constamment requises par les Gaulois, et même par les Romains, pour l'établissement de leurs ports, à l'abri des vents et des coups de mer, et à portée des bois et des matériaux de construction. Tels nous apparaissent, sans exception, les ports océaniens : *Burdigala*, à Bordeaux, très-avant dans la *Garumna* (Gironde) ; le *portus Santonum*, à Brouage, protégé par l'île d'Oléron ; le *portus Secor*, dans la baie de Bourgneuf, abritée par Noirmoutier ; le *portus Namnetum* ou *Vicus Portus*, à Nantes ; *Corbilon* et le *portus Veneda*, dans le *trajectus* qui séparait alors les îles de Croisic et de Batz du continent ; le *portus Brivates*, sur l'ancien canal naturel qui faisait communiquer la Grande Brière avec la mer ; le *portus Vindana*, à Locmariaker et à Port-Navalo, dans les rivières de Vannes et d'Auray ; le *Gesocribate*, à Brest ; *Caracotinum*, à Harfleur, dans l'intérieur de la Seine. Le *portus Itius*, dont *Isques* rappelle le nom et marque le point extrême dans la Liane, dut s'étendre singulièrement vers l'embouchure pour l'établissement de ces vastes chantiers qui, en moins de six mois, permirent de mettre à flot 600 navires ajoutés aux 200 qui se trouvaient déjà dans « les ports ». Il dut, en raison de ce fait même, s'allonger jusqu'à la ville gauloise de *Gesoriacum*, dont l'emplacement précis est déterminé par le quartier de Bréquerecque et l'ancienne île Saint-

Laurent, et qui était comme l'avant-port d'*Itius*. Ainsi se trouve justifié le pluriel de César, « les ports, » lorsqu'il désigne l'ensemble de ce vaste établissement maritime. Il n'a pas jugé nécessaire d'appeler par son nom cet avant-port, dont l'importance ne paraît dater que de l'époque romaine. Le mouvement maritime tendant toujours, par suite de l'accroissement des obstacles fluviaux et du perfectionnement des travaux d'établissement, à se rapprocher des embouchures, tous les ports, même océaniens, qui sont situés aux estuaires des fleuves, sont modernes, et beaucoup datent de quelques années à peine. L'identité du *promontorium Itium* de Ptolémée avec la pointe d'Alprech, identité qui résulte de la conformité de latitude entre ce cap et *Gesoriacum*, nous empêche de chercher l'*Itius portus* ailleurs que dans la Liane, dont l'embouchure est distante de 2 kilomètres et demi seulement de ce cap.

Le « *portus ulterior* » ou « *portus superior* », dans lequel 18 des navires réquisitionnés chez les peuples situés plus au nord (les *Meldi*, sans doute, au nord du golfe de Sithiu ou de Saint-Omer) furent obligés de relâcher, tandis que tous les autres rallièrent sans difficulté le *portus Itius*, parce qu'ils avaient à suivre une direction opposée, devait être Ambleteuse, qui est distante en effet, — non du port actuel, mais de l'ancien port de la Liane, *Gesoriacum*, — de 11 kilomètres 800 mètres, représentant les VIII milles de César.

On n'est pas autorisé à supposer un « *portus inferior* », en raison de cette circonstance que deux navires de charge, n'ayant pu rentrer au quartier général de la flotte, avaient été chassés « un peu plus bas » (*paulo infra*). C'est au Portel ou vers le Portel qu'il faut placer ce point de relâche, à proximité du grand port et des camps romains qui l'entouraient, puisque les cris des combattants, dans l'assaut que livrèrent les Morins aux trois cents débarqués, furent entendus de l'un de ces camps.

Nous ne connaissons pas, sur toute la côte, un autre lieu que l'estuaire et le cours inférieur de la Liane, représentant alors un bassin abrité de 8 kilomètres de long sur 500 mètres de

TOPOGRAPHIE COMPARÉE
DES ANCIENS PORTS
DE GESORIACUM ET DE BONONIA
AVEC BOULOGNE-SUR-MER
ET SES ENVIRONS

Etat ancien en noir_ Etat moderne en bleu

Gravé par Erhard.

Mètres.
500

PL. XVII

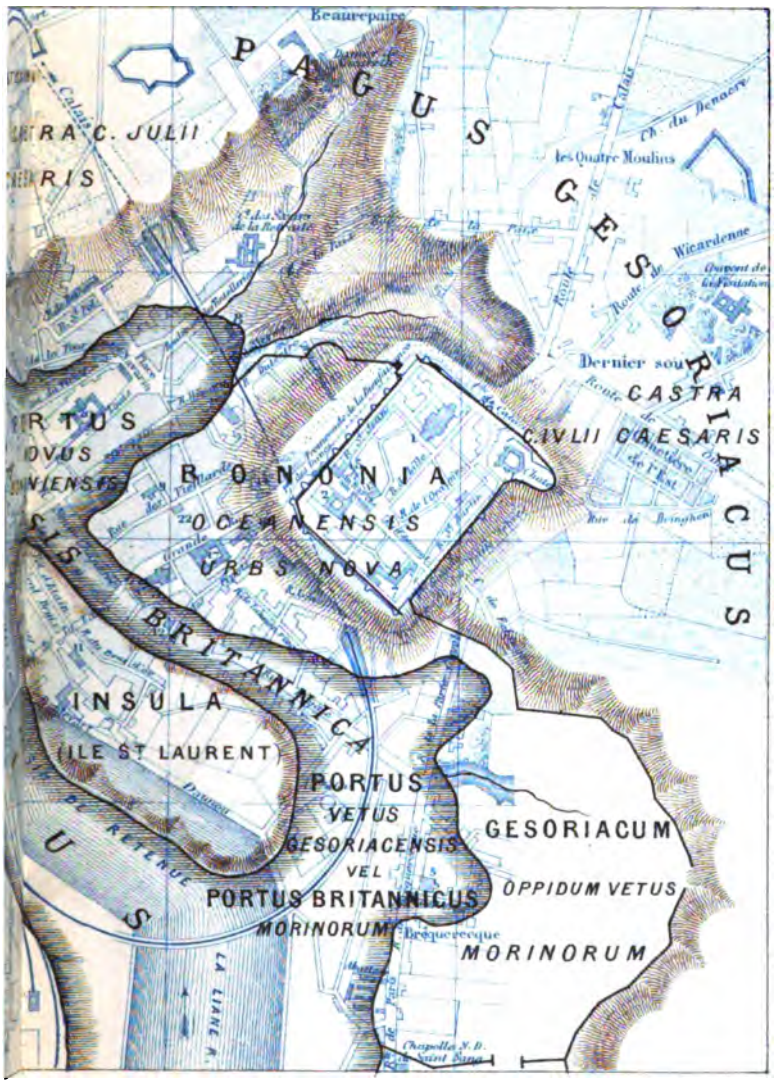

Imp. Fraillery.

1000

1 MILLE

large, qui eût pu offrir l'emplacement nécessaire à la construction simultanée de 600 navires, à leur mise à flot et aussi à leur « mise à sec »; qui eût pu contenir 800 à 900 voiles, et eût été distant « d'environ xxx milles » de la côte de Bretagne (il y en a xxxiii). Nous croyons, avec M. de Saulcy, que les *Meldi*, qui reçurent l'ordre de construire 40 navires, étaient situés aux environs de Bruges, et probablement sur les bords du golfe, comblé aujourd'hui, qui pénétrait dans les terres jusqu'à Sithiu ou Saint-Omer. C'étaient sans doute ces mêmes *Meldi* qui avaient fourni, l'année précédente, les 18 navires, dont la navigation fut contrariée par les vents, — naturellement favorables à ceux qui faisaient voile en venant du midi, — et qui relâchèrent au « port supérieur » ou « ultérieur ».

Quant à l'armée romaine, composée de sept légions, auxquelles vinrent se joindre 4000 hommes de cavalerie gauloise, elle devait couvrir de ses camps les hauteurs des deux rives, mais une partie était certainement sur les mamelons du sud, où furent construits plus tard les forts d'Outre-eau et de Châtillon, dans le quartier de Capécure, puisqu'on fut à même de porter un secours immédiat aux 300 soldats débarqués « un peu au-dessous » du port. (Voy. pl. XV et XVII.)

Le texte de Strabon est précieux pour nous, non-seulement parce qu'il mentionne le *portus Itius* ou *Itium*, mais aussi parce qu'en nommant les quatre seuls points d'embarquement de la Gaule pour se rendre en Bretagne : bouches de la Garonne, de la Loire, de la Seine, et le *portus Itius*, il donne à entendre qu'il n'y en avait pas d'autres de son temps entre la Seine et le Rhin. Or, comme *Gesoriacum* a été le lieu d'embarquement le plus connu, et probablement le seul connu au Ier siècle, ainsi que cela ressort des textes classiques de Pomponius Mela, de Pline et de Suétone, il ne paraît pas possible d'en séparer le nom et d'en éloigner l'emplacement du *portus Itius*, que le texte de Ptolémée nous oblige d'ailleurs à en rapprocher. Le lien de ces deux positions est tout le nœud de la question. Ce qui contribue à le resserrer plus étroitement encore,

c'est le texte de Pline, qui nomme le *portus Morinorum Britannicus;* on se demande quel autre port aurait pu porter ce nom de *Britannicus Morinorum* que celui où les inscriptions provenant de *Gesoriacum* même nous font connaître la *classis Britannica*, dont on a retrouvé les préfets, les triérarques, les soldats et jusqu'aux *ex-voto* des matelots.

Nous croyons que c'est perdre son temps et ses efforts que de chercher, comme l'a fait d'Anville, à expliquer et à concilier les distances, si divergentes, données par les textes anciens, entre les côtes de la Gaule et celles de la Bretagne, puisque aucune de ces distances n'est exacte à quelque point du littoral que l'on se place.

Nous avons vu plus haut que c'est vers l'époque de Constantin que le nom de *Bononia* commença à se substituer à celui de *Gesoriacum*, et, vers le milieu du IVe siècle, que le premier de ces noms finit par prévaloir et fut employé même à l'exclusion du second. Nous ne croyons pas toutefois qu'il faille absolument confondre ces deux localités en une. *Bononia* dut être la ville haute, au pied de laquelle se forma bientôt, à l'ouest, un troisième port plus près de la mer, là où a été bâti depuis le quartier des Tintelleries. *Gesoriacum* fut comme le port du milieu ; il était situé au quartier de Bréquerecque, dans l'île Saint-Laurent, et peut-être aussi sur la rive gauche, vers Capécure et Châtillon, où ont été également trouvées des antiquités romaines. Il faut se rappeler que l'existence simultanée des deux ports de *Gesoriacum* et de *Bononia* a dû prendre un terme en 292, époque à laquelle Constance Chlore, comme nous l'avons vu plus haut, fit combler le premier de ces ports pour y enfermer les pirates qui s'y étaient retranchés et réduire leur flotte à l'impuissance. Le nom de *Gesoriacum* dut rester appliqué, comme au temps de Pline, à tout le canton maritime de la Morinie, *pagus Gesoriacus*, et l'ancien port ne dut cesser d'être employé comme formant bassin intérieur. C'est le *portus Gesoriacensis* qui est mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, et *Gesoriacum* est le seul nom qui figure sur ce document,

d'une époque cependant assez basse. Cela vient sans doute de ce que toutes les voies romaines atteignaient *Gesoriacum*, avant de parvenir à *Bononia*, située plus à l'ouest, au-dessus de l'ancien port, et de ce que les distances étaient comptées à partir de la sortie de Bréquerecque. L'*Itius portus* proprement dit dut être abandonné dès le second siècle, lorsque les alluvions de la Liane et les travaux d'art de Pont-de-Briques, où passait la voie romaine venant de *Juliobona* (Lillebonne) et de *Samarobriva* (Amiens), formèrent un barrage qui empêcha la marée de se faire sentir jusqu'à Isques.

Le texte d'Olympiodore semble confirmer, à quatre siècles d'intervalle, celui de Strabon, et il nous oblige à voir dans *Bononia* le premier port qu'on rencontre sur le littoral des Gaules, en partant du Rhin. Ainsi l'importance exceptionnelle de ce vaste et unique établissement maritime, sous ses quatre noms différents : *portus Itius*, *Gesoriacum*, *portus Britannicus Morinorum*, *Bononia Oceanensis*, et dans des emplacements voisins les uns des autres, suivant enfin vers la mer la pente naturelle et forcée de tous les ports construits dans les estuaires des fleuves océaniens, n'a jamais cessé de tenir le premier rang pendant toute l'antiquité.

Les voies qui y aboutissaient ont laissé des traces sur le sol, et quatre d'entre elles sont mentionnées dans les Itinéraires. Deux venaient du midi. L'une partait de *Juliobona;* elle est inscrite dans la Table de Peutinger[1]; l'autre, d'Amiens, et même de *Mediolanum* (Milan), en passant par *Lugdunum* (Lyon), *Durocortorum* (Reims), et *Ambiani* (Amiens)[2] : c'était la voie d'Agrippa[3]. Ces deux voies devaient se réunir avant d'arriver à Pont-de-Briques. Deux autres venaient de l'ouest, partant toutes deux de *Bagacum* (Bavay) : l'une passant par *Pons-Scaldis* (Escaupont), *Turnacum* (Tournai), *Viroviacum*

1. Segment I, A, 1, texte in-fol., p. 22, col. 1, 2, 3 ; *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 144-148.
2. *Itin. d'Anton.*, p. 356-363.
3. Strabon, IV, VI, 11.

(Werwick), et *Castellum* (Cassel)[1]; l'autre, par *Tarvenna* (Térouanne)[2]. Aucun autre port, aucune autre ville de la côte ne peut témoigner, par l'importance de son réseau, de communications aussi suivies. Pas une seule route romaine n'aboutit à Wissant.

Pour terminer cette étude, dont la longueur sera sans doute jugée digne d'excuse, en raison de l'intérêt exceptionnel qui s'attache à ces lieux maritimes, sans contestation les plus considérables que la Gaule et même l'empire romain aient jamais possédés sur l'Océan, il nous resterait à faire connaître l'opinion des auteurs favorables à la synonymie que nous avons cherché à établir; mais nous n'arrêterons pas le lecteur plus longtemps sur ce sujet, et nous renverrons en note, comme nous l'avons fait pour Wissant, la bibliographie chronologique qui concerne le *portus Itius*, *Gesoriacum* et *Bononia*[3]. Ce qui

1. *Tab. Peut.*, segm. I, ABC, 1; texte in-fol., p. 12, col. 3; p. 13, col. 1, 2, 3; et *Gaule d'après la Table de Peut.*, p. 79-84.

2. *Itin. Ant.*, p. 376-377. — Jusqu'à Térouanne, nous trouvons aussi ce tracé sur la *Table de Peutinger;* mais le tronçon de *Tarvenna* à *Bononia* manque.

3. Le premier en date de ceux qui ont placé à Boulogne le lieu d'embarquement de César doit être, ainsi que le remarque M. l'abbé Haigneré (*Portus Itius*, p. 60-63), l'auteur du *Roman de Brut*, qui dit, en parlant de César :

« Mult esploita bien sa besogne,
En Flandres vint et en Bologne.
Par desor mer esguarda;
Une ille vit : si demanda
Quels ille estoit que il véoit, etc. »

Mais le poëte attribue, par un grave anachronisme, la fondation de la *tour d'Ordre* à César. — Paul Mérula place le *portus Itius* au Portel, sans se préoccuper autrement de l'espace nécessaire pour une flotte de 800 voiles (*Cosmogr. génér.*, Amsterdam, 1621, in-fol., p. 362). — Le savant Marc Welser, d'Augsbourg, le neveu de Peutinger, est le premier qui ait donné de bonnes raisons et ait groupé les textes essentiels en faveur de Boulogne (*Opera omnia*, Nuremberg, 1682, in-fol., p. 741-744). — Aubert Lemyre, né en 1573, aumônier et bibliothécaire de l'archiduc Albert d'Autriche, dans sa *Notice des Gaules*. — Le célèbre Philippe Cluvier, mort en 1623, a discuté la question à fond (*Germania antiqua*, Leyde, Elzevier, in-fol., t. II, p. 123-131). Il a visité les lieux, car il nous apprend qu'il a passé plusieurs mois chez Thomas Waller, commandant le château de Douvres et les *Cinq ports* (*ib.*, p. 128). — Meyer, prêtre de Bailleul, mort à Blankenberg en 1552, dans ses *Annales Flandriae*, publiées en 1561, t. I, p. 7, voy. l'année 1307. — L'auteur anonyme d'un écrit publié à Augsbourg : *De statu Germaniae ante Carol. Magn.*, 1579, cité par Sanson. — Nicolas Bergier (*Grands Chemins de l'emp.*, t. I, p. 528 et 547-548. — Nicolas Sanson, d'Abbeville, *Remarques sur la carte de l'anc. Gaule, tirée des Comment. de César*, 1649, avec une carte: voy. p. 46-47,

précède a pu convaincre ceux des partisans de Wissant, qui ne pouvaient se résigner à donner trois noms à la même localité,

et voy. surtout sa *Dissertation manuscrite sur le* portus Itius : il prouve l'importance de Boulogne dans l'antiquité par le séjour et l'embarquement des empereurs au Ier et au IIIe siècle, par l'excellence du port et par les grandes voies romaines qui y aboutissaient; il place le *portus ulterior* à Ambleteuse, et ce qu'il appelle le « *portus citerior* », sous Hardelot. — Guillaume Somner, de Cantorbéry, mort en 1599 : *Julii Caesaris portus Iccius, contra Chiffletum* (Oxford, 1594). Il remarque (ch. VIII) que Ptolémée assigne au *promontorium Itium* la même latitude qu'à Boulogne. — Le P. Michel Lequien, dominicain, né à Boulogne (1661), mort à Paris (1733) : Dissertation insérée dans les *Mém. de littérat. et d'hist.*, recueillis par le P. Desmolets, de l'Oratoire. Ses raisons en faveur de Boulogne sont tirées de ce que Strabon, Mela, Ptolémée et les autres écrivains anciens ne connaissent pas de port plus considérable qu'*Itius* ou *Gesoriacum;* de ce que le *promontorium Itium* de Ptolémée est le cap d'Alprech, qui s'avançait anciennement beaucoup plus en mer; de ce que les empereurs romains y ont séjourné; enfin de ce que la grande voie d'Agrippa aboutissait à Boulogne, etc. Il place le port supérieur à Wissant.— Louis Moreri, prêtre, né à Bargemont en Provence, 1643, mort en 1680 : voy. son *Dictionnaire* au mot *Gesoriac.* — Une Dissertation anonyme sur le *portus Itius* reproduit les raisons du P. Lequien. — Dom Montfaucon, né en 1655 au château de Soulage en Languedoc, dans son tome IV du *Supplém.* de son *Antiq. expliquée*, p. 132, cité plus haut, et dans le *Mémoire* à l'Acad. des Inscript. qui l'a précédé, se déclare pour Boulogne, à propos du médaillon de Constant portant les mots BONONIA OCEANEM (*sic*).— Dom Ducrocq, bénédictin du Bourbonnais, dans son manuscrit daté de 1700, dit, en propres termes : « le port *Itius* n'est autre que celui de Boulogne; il était autrefois si considérable, qu'il s'étendait fort loin au delà de la ville, et même je doute que la mer n'ait point été anciennement jusqu'à un village qui se nomme encore aujourd'hui *Isques*, et qui aurait fort bien conservé le nom de l'ancien port, *Iccius.* » Il ajoute que le port de Boulogne était très-favorable au rendez-vous d'une armée navale. — Dans une traduction des *Comment. de César*, publiée à Paris, chez Babou, le nom *Itius* est traduit par *Boulogne.* — L'abbé Mann, *Dissertation où l'on tâche de déterminer le port où César s'est embarqué, etc.* (*Acad. imp. et royale de Bruxelles*, séance du 17 mai 1788; *Mém.*, t. III, p. 231, année 1786). L'auteur s'appuie sur la latitude de Ptolémée; il place « le port inférieur » à Étaples et le « port supérieur » à Ambleteuse; il cite le texte d'Olympiodore, disant que *Bononia* est le premier port qu'on trouve sur le littoral des Gaules; « donc la côte de la Flandre n'était ni habitée, ni habitable ». — Notre célèbre égyptologue Auguste Mariette préludait à ses beaux travaux archéologiques dans la vallée du Nil par une étude approfondie favorable à Boulogne, sa patrie, et publiée en 1847, sous ce titre : *Lettre à M. Bouillet sur l'article* BOULOGNE *de son Dictionnaire universel d'histoire et de géographie. Dissertation hist. et archéolog. sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité romaine :* PORTUS ICIUS, GESORIACUM, BONONIA, in-8°. Leleux, 1847, 71 pages. Toutes les raisons sont produites dans cet excellent travail, que l'auteur, devenu si justement exigeant depuis qu'il a acquis un si grand nom dans la science, déclare ne désavouer dans aucune de ses parties essentielles. Seulement il croit, comme nous, qu'il faut étendre jusqu'à Isques le *navale* du *Portus Itius.* Des longs entretiens que nous avons eus ensemble, sur les lieux mêmes, nous avons pu tirer, comme conclusion, les explications que nous avons données plus haut. Aug. Mariette-bey a remarqué et consigné, dans le croquis d'une carte que nous avons sous les yeux, que la flotte de l'empereur Napoléon Ier, en 1804, était cantonnée au-dessus du port actuel de Boulogne, et que les péniches étaient groupées du côté de Pont-de-Briques et d'Isques. — L'abbé Hai-

que ces trois localités étaient distinctes, et que, partant, l'objection cesse d'avoir le même fondement. Le déplacement du centre maritime dans l'estuaire de la Liane n'est pas différent, d'ailleurs, de ce qui s'est pratiqué pour tous les ports modernes dans les mêmes conditions : Nantes n'a-t-elle pas Paimbœuf et Saint-Nazaire? — Rouen n'a-t-il pas Honfleur et le Havre? etc.

Nous avons groupé autour du *portus Itius*, de *Gesoriacum* et de *Bononia* tout ce que nous avions à dire sur ces parages de la côte de l'ancienne Belgique. Si nous n'avons pas nommé Étaples, autrefois à l'embouchure de la Canche, que les monnaies carlovingiennes désignent, à ce qu'on croit, sous le nom de *Quentovicus*, et où l'on trouve d'ailleurs des antiquités romaines, c'est qu'aucun texte n'en fait mention avant le moyen âge. (Voy. pl. XV.)

Au delà du cap Gris-Nez est la baie de Wissant, où les vagues ont jeté leurs « sables blancs », près du cap Blanc-Nez (Blakness). La côte a subi, vers Sangatte, un exhaussement dans les temps sans doute préhistoriques, et l'on peut voir aux environs de Calais d'anciens cordons de galets que la mer n'atteint plus depuis longtemps[1]. C'est à Calais que commence la longue ligne de dunes, près desquelles cette ville est posée. Son nom figure

gnéré, le plus ardent des défenseurs de Boulogne, celui qui a combattu, non sur la brèche, car il entend bien qu'on n'en a pu faire à la place, mais à l'avant-garde, a produit : 1° *Étude sur le* portus Itius, *Réfutation d'un Mémoire de M. F. de Saulcy*, br. in-8° de 136 pages. Paris (1862). 2° *Le* portus Itius *à Boulogne-sur-mer :* I. *Observations sur le procès-verbal de la Société des antiquaires de la Morinie et sur l'opinion de M. Fallue ;* II. *Observations sur l'opinion de M. le général Creuly*, br. in-8° de 20 p (Boulogne, Paris, 1864). 3° *Le* portus Itius *à Boulogne-sur-Mer*, mémoire lu à la Sorbonne, le 4 avril 1866, et inséré dans le *Bullet. de la Soc. acad. de Boulogne*, année 1867, n°s 1 et 2, p. 263-298. L'ancien archiviste de Boulogne a rassemblé tous les arguments déjà produits en faveur de sa thèse et il en ajoute de nouveaux ; mais, dans son zèle à défendre ses opinions, il dissimule un peu trop les objections, et se montre un peu trop agressif dans la forme. Son intolérance est telle, touchant l'identité de Boulogne seule avec le *portus Itius*, qu'il n'admettrait aucun accommodement avec ceux qui proposent, comme nous, de le reculer quelque peu dans les profondeurs de la vallée. — Jules Lion, *Sur le* portus Itius : *Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie.* — L'empereur Napoléon III, dans son *Hist. de César*, t. II, p. 129-176, rassemble et présente en bon ordre les raisons déjà connues qui l'ont emporté, dans son esprit, en faveur de Boulogne, contrairement à l'avis presque unanime de son conseil archéologique d'alors, la Commission de la carte des Gaules.

1. Girard, *Bullet. de la Soc. de géogr.*, sept. 1875, p. 228.

dans des documents du XIIe siècle[1]. Gravelines, où Chifflet veut conduire une route romaine à travers les marais qui couvraient ce pays[2], et enfin Dunkerque, paraissent plus modernes. C'est derrière ce cordon, alors à peine formé, que s'étendaient les vastes marécages du pays des Morins[3], conquis aujourd'hui à la culture et sillonnés de canaux. Meyer a rapporté, dans ses *Annales de Flandre* pour l'année 1166, que Thomas, archevêque de Cantorbéry, exilé d'Angleterre, aborda à Gravelines en Flandre, et qu'ayant traversé les marais des Moëres, il gagna le monastère de Saint-Bertin[4]. Il est donc probable que les marais du XIIe siècle bordaient, au temps des Romains, un véritable golfe qui pénétrait jusqu'au lieu où fut Sithiu, plus tard Saint-Omer, ainsi que la tradition s'en est conservée.

La même disposition de la côte, partout plate jusqu'aux bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, ne permet cependant pas de supposer des conquêtes plus ou moins importantes de la terre sur la mer dans toute cette région : c'est le contraire qui a eu lieu pendant les temps du moyen âge et même à l'époque romaine.

On reconnaît en effet, au delà comme en deçà des dunes, en creusant le sable, une couche de tourbe formant sous-sol, et témoignant, par de nombreux débris, d'une antique végétation qui n'a pu exister que dans une région à l'abri des atteintes de la mer. Des poteries et des médailles romaines ont été trouvées à une certaine profondeur dans cette couche tourbeuse. Les dunes n'ont cessé de subir des déplacements et de laisser passer la mer, dans les violentes tempêtes qui ont tant de fois ruiné les travaux de l'homme et supprimé tant d'existences, sans jamais décourager sa persévérance ni lasser son industrie. C'est à une époque relativement récente que la crique du Zwyn (citée

1. Dom Grenier, *Introd. à l'Hist. de Picardie*, p. 473.
2. *Portus Iccius* (*op. cit.*), p. 29 et suiv.
3. César, *B. G.*, III, 18.
4. « Thomas archiepiscopus Cantuariensis ab Henrico rege Angliae injuria ejectus, *Gravelingam* in Flandriam applicuit, primumque trajecta *Moru* palude, ad *Clarimaresci inde ad Divi Bertini pervenit monasterium.* »

dans la loi des Frisons, sous le nom de *Suiefala*) devint un bras de mer, et transforma en ports Sainte-Anne Termuyden, Houcke, Munikereede et Bruges[1]. Une rupture de la dune, près du pont où fut construit Ostende, donna naissance aux deux criques d'Oudenbourg et de Ghistelles; plus au sud-ouest, l'irruption de la mer et la formation d'une baie aux bouches de l'Yser favorisèrent le développement maritime de Lombardsyde (*Longobarderum*), de Manekens-vere, où l'on a trouvé, à la fin du siècle dernier, à deux mètres de profondeur, un navire chargé de meules, et pénétra dans les terres au delà de Keyem, et même de Dixmude jusqu'à Roode-zee (mer Rouge). A l'est de Dixmude, cet ancien golfe s'ouvrait un passage jusqu'à Handsaeme et Cortemark, où l'on vient de découvrir (20 mars 1876) des vases de terre cuite et des armes antiques[2]; à l'ouest, il atteignait Loo, qui a été un port. Un autre bras du même golfe gagnait, plus à l'ouest encore, Oostdunkerke, qui eut, au moyen âge, un chantier de construction; traversait le Vloed-gat (passe de marée) et communiquait, près de Furnes, avec les Moëres, ces vastes marais, restes eux-mêmes des anciens *paludes* des Morins et des Ménapiens, et qui furent desséchés, comme on sait, en 1623, par l'ingénieur Wenceslas Cobergher. Les grands travaux de construction de digues, commencés au xe siècle et poursuivis au xie, servirent de contreforts aux dunes, protégèrent les terres, reprirent à la mer ce qu'elle avait envahi, et les canaux régularisèrent, en les limitant, les communications de la riche et populeuse Flandre avec l'Océan. Toutefois la plupart des petits ports que nous avons nommés cessèrent d'être visités par le flot marin. Une de ces digues figure dans les anciennes cartes sous le nom d'Evendick, entre Wendune et Isendycke. Une autre passait par Wulpen, Boetschoucke, s'Herwellems-Capelle, Zoetnaye, Eggerwaars-Ca-

1. Belpaire, *Mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles*, p. 131. — Cf. Bortier, *Le littoral de la Flandre au* IXe *et au* XVIe *siècle*, broch. in-8. Bruxelles, 1876, 2 cartes et 16 pages.

2. Bortier, *op. cit.*, p. 6 et note.

pelle, Lampernisse, Nieu-Capelle, et finissait à Knocke, fort qui défendait les passes de l'Yser : on voit encore des traces de cette digue, appelée Oudezeedyck (ancienne digue de mer). Mais l'inondation maritime sut se frayer un passage en détruisant l'obstacle, et vint promener, à maintes reprises, ses désastres sur cette région, notamment pendant les années 1003, 1011, 1016, 1020 et 1042. En 1115, Lombardsyde fut détruite et son port ensablé, ce qui donna lieu à la fondation de Nieuport. Au XIIIe siècle seulement, l'ancien golfe d'Yperlee devint l'estuaire plus étroit de l'Yser; c'est au XIIe que commencèrent à se former ces vastes atterrissements qui remplacèrent cette plaine maritime et marécageuse; les *scorres*, laisses de mer, furent partout endiguées, grâce aux fameuses associations de propriétaires, dites *Wateringues*. En 1179, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, fit venir des Frisons pour l'endiguement du Zwyn, qui menaçait Bruges; le port de Damme fut créé extérieurement à la digue, et l'on sait qu'en 1213 un combat naval y fut livré, dans le bassin même du port, entre la flotte de Philippe-Auguste et l'escadre anglo-flamande du comte de Salisbury. Le port de Damme, où s'était établi un comptoir hollandais, n'eut pas moins de 20000 habitants au moyen âge. Au XIIIe siècle, on endigua l'immense bassin de Furnes-Ambacht, dont les pâturages furent si renommés au temps de Charles-Quint.

Les années 1164, 1170, 1172, 1178 et 1200 furent signalées par de nouvelles inondations : elles amenèrent un découragement passager parmi la population, et déterminèrent même une émigration vers l'Allemagne[1]. M. Lansens, dans un Mémoire adressé à l'Académie de Bruxelles, et intitulé : *Une promenade dans les dunes et la zone maritime de la Flandre occidentale*, mémoire que nous ne connaissons que par les emprunts que M. Bortier y a faits, et auquel nous avons em-

1. Émile Borchgrave, *Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant les* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles*. Bruxelles, 1865.

prunté la plupart des observations qui précèdent, a fait le relevé historique des luttes de ces vaillantes populations flamandes contre la mer ; œuvre patiente et difficile, car, en se mettant à l'abri de ses fureurs, le problème était d'en ménager l'accès : donner un plus vaste domaine à la culture par les digues et les *polders*, et conserver un chemin au commerce par les canaux. Les comtes de Flandre ne s'y épargnèrent pas. M. Lansens nous montre Baudouin XIII organisant un « comité de défense » contre les irruptions de la mer, institution si efficace, qu'au commencement du XIIIe siècle les dunes étaient en bon état depuis Zwyn jusqu'à Calais, et que les gardes-côtes, milice régulière, commandée par le seigneur de Gruuthuyse, veillèrent avec un soin jaloux sur ce rempart de la richesse et de la sécurité publiques. Mais les inondations de 1212 et surtout de 1223 furent si terribles, que rien ne put tenir contre l'effort des tempêtes. On se rappelle que ces formidables irruptions, sur les côtes de la Flandre et de la Hollande, firent 40 000 victimes, et amenèrent la formation du Zuyderzée qu'il s'agit aujourd'hui de reprendre à la mer, comme on lui a repris la mer de Haarlem (formée en 1232). M. Lansens signale les années 1280, 1287 et 1334 comme ayant été funestes. Cette dernière vit disparaître le village de Scarphout, dont les habitants se réfugièrent près des « dunes blanches », et créèrent le joli petit village de Blankenberghe, si recherché aujourd'hui des baigneurs pour sa belle plage, et dont les dunes ont presque entièrement disparu. C'est à la même date qu'il faut reporter la ruine de Walravensyde, à l'ouest d'Ostende, qui elle-même ne fut pas épargnée. Dans le XIVe siècle, au temps de la plus grande prospérité des villes flamandes, les irruptions continuèrent et furent surtout fréquentes entre 1361 et 1377. Le jour de la Saint-Vincent de cette dernière année, tout l'échevinat d'Ostende fut envahi, les dunes furent échancrées et percées, et l'on vit disparaître les îles de l'Escaut occidental, entre Flessingue et Breskens et, parmi elles, Keerzand et Schoonveld. Avec ces « terres inondées » s'engloutirent la ville de Piet et

dix-neuf villages, dont un seul, le bourg de Biervliet, a pu se relever.

Mais c'est antérieurement à ce désastre que toute la partie occidentale de l'île de Walcheren avait été envahie par la mer. Dans les environs de la station balnéaire de Domburg, près de laquelle était l'asile sacré de *Nehalennia*, dont il sera parlé plus bas, on admire aujourd'hui la digue de West-Capelle. M. Lansens n'enregistre pas moins de vingt-cinq inondations pendant le xve siècle; celle de 1421 fut un véritable désastre pour Ostende, et surtout pour la Hollande, qui vit se former, en face de Dordrecht, le Biesbosch (forêt de roseaux), vaste cimetière qui vit disparaître soixante-douze villages et 100 000 habitants. La tempête de 1503 amena les eaux de la mer jusqu'aux portes de Bruges; en 1570, les dévastations causées par une nouvelle irruption dont les effets furent ressentis sur toute la côte des Pays-Bas, en ensevelirent 30 000 et 80 000 bestiaux. Dans le xviie siècle, en 1621, de nombreux polders furent détruits, et 2 000 habitants trouvèrent la mort dans les flots envahisseurs; en 1687, une partie du littoral fut couverte par la mer. Dans le xviiie, plus terrible encore, la tempête du 25 décembre 1717 en moissonna 12 000. C'est en Hollande surtout que celle du 15 novembre 1775 causa le plus de ravages. Dans notre siècle enfin, on compte déjà quatre tempêtes destructives : celles du 8 octobre 1808; du 20 mars 1816, où la mer, après avoir dispersé les dunes, s'avança jusqu'à la digue de terre appelée « le Comte-Jean[1] »; celle des 3 et 4 février 1825; et celle des 1er et 2 septembre 1833. Les alarmes causées par le souvenir de faits historiques mieux connus et groupés avec soin par M. Lansens, causées aussi par le fait bien constaté du progrès de la mer, exigent de nouveaux sacrifices aujourd'hui : la création de nombreux brise-lames, la réparation des digues, la fixation des dunes par les plantations, semblent être les moyens suggérés

1. Voy. le *Mémoire sur les empiétements de la mer*, par le baron Serret, secrétaire de la Société d'agriculture de la Flandre occidentale (Bruges, 1817).

par l'expérience pour triompher, par un travail incessant, des menaces et des envahissements de la mer.

Viennent ensuite les embouchures du *Scaldis* ou *Tabula* (Escaut)[1].

On ne peut admettre que la mer, qui, d'une manière générale, a entamé les falaises et fait place, par contre, aux alluvions des fleuves, ait cependant reculé devant les apports de l'Escaut et de la Meuse; sur certains points, c'est le contraire qui a eu lieu: l'île Walcheren nous en fournit la preuve. Le 15 janvier 1647, on découvrit, dans la partie la plus occidentale de l'île, sur la plage de Domburg, à la marée basse, les sables étant soulevés par un vent d'est d'une violence exceptionnelle, les fameux monuments votifs, autels et statues, consacrés à la déesse topique de ces parages, *Nehalennia*[2]. Elle est représentée sous la figure d'une femme assise, tenant des fruits sur ses genoux, ayant près d'elle une corbeille remplie des mêmes fruits, un chien à sa droite. Le nom de la déesse est associé, le plus souvent, à ceux d'Hercule et de Neptune. Cette bienfaisante déité, qui symbolise, par d'ingénieux emblèmes, la conquête de la culture productive sur la mer, et qui semble avoir établi l'accord pacifique de la vaillance industrieuse de l'homme et des fureurs de la mer radoucie et soumise, — d'Hercule et de Neptune, devenus ses acolytes, — avait son sanctuaire sur le littoral et même un peu au delà du cordon maritime actuel[3]. *Nehalennia* était invoquée, à ce qu'il semble d'après la teneur de certains *ex-veto* qu'on lit sur les monuments de Domburg, par les navigateurs et les marchands, et surtout par ceux dont le négoce était lié

1. Voy. plus haut, p. 136, 137.

2. Vredius, *Historiae comitum Flandriae*, lib. II, *Additam.*, p. 40 (Bruges, 1650).

3. On a recueilli vingt-trois monuments concernant *Nehalennia* (voy. Brambach, *Inscr. Rhen.*, nos 24, 27-45, 47-50). Ils ont été dessinés et publiés avec luxe par M. Janssen (*De romeinsche beelden en gedenksteenen van Zeeland, uitgegeven van wege het Zeeuwsch Genotschap der Wetenschapen*, Middelburg, 1845, in-8°, et in-fol.). A l'exception d'un petit nombre d'entre eux, ces précieux monuments avaient été conservés jusqu'à ces dernières années dans l'église de Domburg; mais ils ont été, sauf cinq, détruits dans un incendie. Les autres sont conservés dans quelques collections publiques, à Leyde et à Bruxelles (musée de la Porte de Hal). Ces monuments sont

à la culture[1]. Ce n'est pas seulement à Domburg, mais c'est

presque tous votifs. Le n° 27 de Brambach (*op. cit.*) représente la déesse, le chien, les fruits, deux génies, à droite Hercule, à gauche Neptune, et l'inscription porte :

DEAE	« A la déesse
NEHALENNIAE	*Nehalennia*,
FLETTVS GENNALONIS	*Flettius*, fils de Gennalon,
PRO·SE·ET·SVIS	pour lui et les siens
V·S·L·M	a accompli volontiers son vœu reconnaissant. »

Les n°s 28 à 35 de Brambach sont des *ex-voto* d'autres personnages, conçus de même et exécutés dans le même esprit. Les n°s 36 et 37 représentent la déesse, le chien, une proue de navire et des rameaux (n° 37 au musée de Leyde, le n° 38 également). Le n° 39 (à Bruxelles) porte, avec la figure de la déesse, le chien, les fruits et les rameaux, l'inscription suivante :

« A la déesse *Nehalennia*, T. Calvisius Secundinus, pour avoir été plus heureux dans ses entreprises. »

1. Le n° 43 de Brambach a été trouvé en 1647, non plus à Domburg, mais à West-Capelle, qui en est peu éloigné, au S.-O., sur la même plage :

DEAE NEHALENNIAE	« A la déesse *Nehalennia* :
OB MERCES RECTE CONSER	pour avoir sauvé ses marchandises,
VATAS M·SECVND·SILVANVS (ND *liés*)	M. Secund[*i*]a(nus) Silvanus,
NEGOTIATOR CRETARIVS	marchand de craie
BRITANNICIANVS	de Bretagne (engrais), a accompli volontiers
V·S·L·M	son vœu reconnaissant. »

Voy. Pline, pour la *creta britanniciana*, XVII, IV, *al.* VI, 4. *Ars cretaria* désigne l'art du potier, et le *negotiator artis cretariae*, le marchand de poteries, comme l'a établi

encore sur d'autres points de la côte occidentale de Walcheren que ces sortes d'*ex veto* ont été découverts : à West-Capelle, par exemple[1], où fut recueilli l'autel d'Hercule *Magusanus*[2]. Les dunes formées sur le littoral occidental des îles de la Zélande seraient donc de formation relativement moderne, et la plage maritime aurait été soumise à l'érosion des flots sur ce point, comme la section des falaises et la région des côtes flamandes.

Ayant traité plus haut, en détail, des estuaires de la *Mosa* et du *Rhenus*[3], nous terminerons ici notre voyage rétrospectif sur le littoral océanien au temps où les Romains occupaient notre pays.

Nous donnons, ci-après, la fin du tableau comparatif des noms anciens de la côte avec ceux du portulan des premières années du XVIe siècle, et avec les noms modernes correspondants, pour toute la partie comprise entre la Vilaine et le Rhin : c'est la suite du tableau de la page 297 (voy. le portulan, n° 295 du Catalogue de l'exposition, dépôt des cartes de la Biblioth. nation., dont un extrait est reproduit sur notre pl. VI).

M. de Boissieu (*Inscr. ant. de Lyon*, p. 430-432). Mais ici *negotiator cretarius* désigne le marchand de craie pour toute sorte d'usages, et, s'il s'agit de la chaux de Bretagne, c'est plus spécialement celle qu'on employait comme engrais.

1. Voy. l'inscription précédente et la suivante.

2. Brambach (*Inscr. Rhen.*, 51) :

HERCVLI		« A Hercule
MAGVSANO		Magusanus,
M. PRIMINIS	(*sic*)	M. Primini[*u*]s
TERTIVS		Tertius
V·S·L·M		a accompli volontiers son vœu reconnaissant. »

Ce surnom d'Hercule a paru à quelques-uns géographique. — Cf. les deux pièces de Postumus (Eckhel, *Doctrina vet. num.*, VII, p. 444). Elles sont décrites par M. le baron de Witte : 1° Billon et petit bronze : IMP.C.POSTVMVS·P·F·AVG, *buste radié, à droite.* ℞ HERCVLI·MAGVSANO, *Hercule debout, à droite, appuyé sur sa massue posée sur un rocher, la peau de lion enroulée autour de son bras gauche.* — 2° Grand bronze du Cabinet de France : IMP·C·M·CASS·LAT·POSTVMVS·P·F·AVG, *buste radié, à droite.* ℞ HERCVLI MAGVSANO, *même figure.* (*Rech. sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle*, p. 30, n°s 98, 99, pl. VII.)

3. Pages 114-136.

COTES DE L'OCÉAN, DE LA VILAINE AU RHIN.

TABLEAU DES NOMS ANCIENS COMPARÉS A CEUX DU PORTULAN N° 295.

Noms anciens.	Portulan du commencement du XVIe siècle.	Identification avec les noms modernes.
	Norbiana.....	Morbihan.
DARIORITUM, *postea* VENETAE.....		Vannes.
	Q^t Arana (?)..	Auray ou Quiberon (?).
VINDANA *vel* VENEDA PORTUS.....		Locmariaker et Port-Navalo.
VINDILIS INSULA.....	*Beloisla*.....	Belle-Isle en mer.
BLABIA.....		Port Blavet (Port-Louis).
	Groia.....	Ile de Groix.
	Concarneo....	Concarneau.
	Grema.....	Iles Glenans.
	Venodet.....	Anse de Benodet.
	Pinamarc....	Pointe de Penmarc'h.
	Odierna.....	Baie d'Audierne.
INSULA SENA.....	*Saim*.....	Ile de Sein.
GOBAEUM PROMONTORIUM.....		Pointe du Raz.
GESOCRIBATE.....	*Bresta*.....	Brest.
SALIOCANUS PORTUS.....		Portz Liogan (?).
	Porno.....	Roches de Porsal (?).
UXANTIS INSULA.....	*Uxanh*.....	Ile d'Ouessant.
VORGANIUM, *postea* OSISMII.....		Coz-castell Ac'h, près de l'Aber-Wrac'h.
	Galuom (?)	
	Vas.....	Ile de Batz.
MANATIAE.....		Coz-Guéodet, à l'O. de Lannion.
	Vij Illas.....	Les Sept Iles.
TITUS FLUMEN.....		Trieux, fl. (?).
REGINEA.....		Erquy.
	S. Sum Vast..	Pointe Saint-Cast (?).
ALETUM.....		Saint-Servan (au moyen âge, Alet
	Sa malo.....	Saint-Malo.
INGENA *vel* LEGEDIA, *postea* ABRINCATUI.....		Avranches.
GRANNONUM		Granville.
CAESAREA INSULA.....		Jersey.
	Rocalroua (?).	Les Écréhou (rocher au N. de Jersey)? ou rocher du Roi.
SARMIA INSULA.....	*Garnasei*.....	Guernesey.
RIDUNA INSULA.....		Aurigny ou Alderney.
	Casquetz.....	Les Casquets, petite île à l'O. d'Aurigny.
CORIALLO.....		Dans la presqu'île de la Hague, enfermée par le Hague-dicke.
	S. Nicola.....	Nacqueville, près de Cherbourg (?).
	Laoga.....	Saint-Vaast de la Hougue.
CROCIATONUM.....	*Carantona*...	Carentan.
AUGUSTODURUS, *postea* BAIOCASSES.....		Bayeux.
	Can.....	Caen.
ARAEGENUAE VIDUCASSIUM.....		Vieux, au S. de Caen.

Noms anciens.	Portulan du commencement du XVIe siècle.	Identification avec les noms modernes.
OLINA FLUMEN		Orne, fleuve.
NOVIOMAGUS LEXOVIORUM		Lisieux.
BRIVODURUS		Pont-Audemer.
SEQUANA FLUMEN		Seine, fleuve.
	Unafrol	Honfleur.
ROTOMAGUS VELIOCASSIUM	*Ruam*	Rouen.
CARACOTINUM	*Airafrol*	Harfleur.
	Fescam	Fécamp.
	Diep	Dieppe.
SAMARA *vel* PHRUDIS ? FLUV.	*Soma*	Somme.
ITIUM PROMONTORIUM		Cap d'Alprech.
PORTUS ITIUS		Isques et Pont-de-Briques, dans la Liane (*Portus Itius*).
GESORIACUM, *quod et* PORTUS BRITANNICUS MORINORUM, CLASSIS BRITANNICA; BONONIA OCEANENSIS	*Vologna*	Boulogne, quartier de Bréquerecque (*Gesoriacum*, *classis Britannica* et *portus Britannicus Morinorum*), quartier des Tintelleries et ville haute (*Bononia oceanensis*).
VICUS DOLUCENSIS		Vers Halingen et Samer.
PORTUS SUPERIOR *vel* ULTERIOR		Ambleteuse.
PAGUS GESORIACUS		Boulonnais.
	Cales	Calais.
	Oqueta	Oye, entre Calais et Gravelines.
	Monge.	
	Ostenda	Ostende.
	S Ca (?)	
	Escalausa	L'Écluse.
SCALDIS *vel* TABULA FL.		Escaut, fleuve.
	Zelanda	Iles de la province de Zélande.
FANUM NEHALENNIAE		Vers Domburg et West-Capelle, dans l'île de Walcheren.
	Guante	Gand.
	Druda	Termonde (?).
	Envers	Anvers.
	Barbāte	Brabant.
MOSA FL.	*Quil et Mosa, Vestemesa, Ostemesa*	Meuse.
RHENUS FL., VAHALIS		Rhin.
FOSSA CORBULONIS	*Obula*	Entre Leyde et Maasland.
	Nostadona	Rotterdam.
RHENUS MEDIUS		Vieux Rhin.
	Olanda	Hollande.
	Ngbori	Dordrecht (?).
	Marsade.	Maasland.
	Anco.	
FOSSA DRUSIANA, ISSALA FL. (RHENUS), FLEVUS *et* LACUS FLEVO.		Yssel et Zuyderzée.
	Baxafrixa	Basse-Frise
	C. Delauvres.	
	Vessora	Weser, fleuve.

§ 4. — SOL ET CLIMAT

C'est sur les côtes qui font l'objet de l'étude précédente que se sont produits les changements les plus notables depuis l'époque romaine. Au commencement de notre ère, la constitution géologique de la Gaule était fixée depuis longtemps, et, si l'aspect du pays était tout autre alors qu'aujourd'hui, on ne saurait imputer cette différence à des révolutions souterraines survenues pendant la période historique. L'action volcanique elle-même, dont le massif des monts d'Auvergne et les déjections accidentelles et isolées de la montagne d'Agde portent les traces, a fait sentir ses dernières secousses bien avant les âges chronologiques. Mais c'est la surface, et pour ainsi dire le manteau qui couvre la terre, c'est la parure du sol qui s'est sensiblement modifiée, et qui, par suite, a dû produire un changement très-appréciable dans le climat. Les forêts qui couvraient, au temps de César, une grande partie de la Gaule septentrionale[1], ont presque partout disparu. L'humidité froide qu'elles engendraient, et qu'elles devaient entretenir, a rendu, en se retirant pour faire place aux campagnes réchauffées et fécondées par le soleil, plus supportable ce séjour dont Tacite aurait pu dire, comme pour la Germanie, qui en différait à peine, qu'on ne comprendrait pas qu'elle eût retenu ses habitants, n'eût été l'attrait providentiel de la patrie, « *nisi si patria sit.* » En même temps que le climat devint plus clément et la température plus égale, le sol lui-même offrit, grâce aux cultures qui ne tardèrent pas à s'y propager, un asile plus favorable aux peuplades, désormais moins impatientes de changements, moins sollicitées par les campagnes fertiles du Midi, où la vie était plus abondante et plus facile.

(1) Voyez plus haut, pages 101-104, ce qui est dit de l'immense étendue de la forêt d'Ardenne.

Avant la conquête de César, on ne devait parler qu'avec une sorte d'effroi de ces pays du Nord confinant aux nations germaniques, déjà envahis d'ailleurs par les tribus de cette race[1], et qui en furent comme les postes avancés. « Dira-t-on, s'écrie Cicéron, que César soit retenu dans ces régions par le charme du pays et la beauté de ses villes?... Quoi de plus sauvage que cette contrée, de plus primitif que ses *oppida?*... de plus loin de nous que l'Océan[2]? » On sent bien que ce n'est pas de la distance réelle que l'orateur entend parler ici, mais de celle que les obstacles et la barbarie de cette nature sauvage mettaient entre la grande mer et la douce Italie. On doit tenir compte, il est vrai, de l'exagération inhérente au langage du nouveau converti, qui avait entrepris, ce jour-là, de défendre César du reproche d'ambition. Varron, faisant intervenir, dans son dialogue du *De re rustica*, un personnage qui avait parcouru cette région, en parlait avec plus de vérité. On voit, par ce qu'il en rapporte, que, dès cette époque, les procédés de culture n'y étaient pas inconnus. « Lorsque je conduisais une armée, dit Scrofa, dans la partie de la Gaule transalpine qui confine au Rhin, je vis certaines régions dans lesquelles ne croissent, ni la vigne, ni l'olivier, ni les fruits; on y engraisse la terre avec de la chaux blanche[3]. » Pline parle, avec plus de détails, de cet emploi de la marne comme engrais; il considère ce système d'amendement comme « une invention » des Gaulois et des Bretons[4], et il lui attribue la richesse de ces deux pays[5].

1. Pline, IV, XXVIII (XIV), 1 : « ad Scaldim usque fluvium Germanicae adcolunt gentes. » — Cf. Dion Cassius, LIII, 12 : « Quelques-uns des peuples celtes, que nous appelons Germains, habitent toute la partie de la Celtique qui est voisine du Rhin. » Κελτῶν γάρ τινες, οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν, πᾶσαν τὴν πρὸς τῷ Ῥήνῳ Κελτικὴν πατασχόντες.

2. *De provinciis consularibus* (discours prononcé l'an 57 avant notre ère), 12 : « ipse Caesar, quid est cur in provincia commorari velit...? Amoenitas eum, credo, locorum, urbium pulchritudo... retinet. Quid illis terris asperius? Quid incultius oppidis?... Quid Oceano longius inveniri potest? »

3. *De re rustica*, I, 7 : « In Gallia Transalpina intus ad Rhenum, cum exercitum ducerem, aliquot regiones accessi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur; ubi agros stercorarent candida fossicia creta. »

4. XVII, IV (VI), 1 : « est ratio quam Britannia et Gallia invenere alendi eam ipsa quod genus vocant margam. »

5. *Ibid.* : « illam [margam] Galliae Britanniasque locupletantem... »

Ces peuples paraissent en avoir employé de deux sortes : la marne grasse et la marne sèche, la première pour les céréales, la seconde pour les fourrages. La marne colombine, en gaulois *eglecopala*, préparait la terre à l'une et à l'autre culture. Le sol du pays des Ubiens, c'est-à-dire les environs de Cologne, était très-fertile, et le même écrivain rapporte que les habitants l'amendaient en empruntant, tous les dix ans, à la couche inférieure, jusqu'à la profondeur de trois pieds, quelle qu'en fût d'ailleurs la qualité, de quoi former une couche superficielle d'un pied d'épaisseur[1]. Les campagnes éduennes (Bourgogne et Nivernais) et pictones (Poitou) étaient d'une grande richesse, grâce à l'emploi de la chaux[2]. Il est à remarquer que Pline est généralement exact et bien renseigné pour ces sortes de détails techniques, qui ne sauraient, par leur nature même, entraîner son imagination vers le merveilleux, car ce qui perd cet esprit curieux, c'est le goût des choses surprenantes et de tout ce qui passe la créance commune; on voit d'ailleurs que, sur le point que nous venons de rappeler, il s'accorde avec Varron. César, touchant la même question du sol de la Gaule, en divers endroits de son récit militaire, parle surtout de la fertilité du pays helvétien (Suisse)[3], qui avait si fort excité la convoitise des Germains[4]. Son autorité confirme les témoignages de Varron et de Pline en ce qui regarde la bonté du sol de la Belgique; et il ajoute que c'était cette richesse même qui avait attiré les peuples d'origine germanique, car ils occupaient déjà cette région lors de son arrivée en Gaule[5]. La Germanie ne pouvait se comparer à la Gaule sous le rapport de la qualité de la terre et de la culture[6]. Les campagnes des Suessions (Soissonnais) sont spécialement

1. *Ibid.*, § 5 : Ubios gentium solos novimus qui fertilissimum agrum colentes, quacumque terra infra tres pedes effossa et pedali crassitudine injecta laetificent. »
2. *Ibid.* : « Aedui et Pictones calce uberrimos fecere agros. »
3. *B. G.*, I, 28.
4. *Ibid.*, I, 31.
5. *Ibid.*, II, 4.
6. *Ibid.*, I, 31.

signalées par lui comme productives[1]; mais aucune partie de la Gaule (et il ne parle, bien entendu, que de celle qu'il se proposait de soumettre, sans jamais y comprendre la Narbonnaise, réduite en province depuis plus de soixante ans) ne lui paraît comparable, pour la richesse du sol, à la Séquanie (Franche-Comté)[2].

Strabon, dans son élégante description physique, représente le sol de la Narbonnaise comme étant aussi propre que celui de l'Italie aux mêmes cultures; mais, si la vigne, l'olivier et le figuier prospéraient dans ce territoire limité, tout le reste de la Gaule était, selon lui, particulièrement favorable à la production des céréales et des pâturages. « Nulle terre n'y est, dit-il, oisive, hormis celles que couvrent les bois et les marais; mais c'est le nombre des bras plutôt que le soin des cultivateurs qui la rend féconde[3]. » C'est aussi pour ses blés et ses prairies que Mela vante le sol de la Gaule, et que, — guidé sans doute plutôt par son instinct poétique que par le sens des besoins économiques, — il célèbre ses redoutables forêts; mais il ajoute que ce climat n'est pas propre à ceux des produits végétaux qui ne sauraient s'accommoder du froid[4]. Cette terre, si bien arrosée de fleuves, de rivières et de sources, dont les uns offraient un vaste réseau à la navigation[5], et les autres un perpétuel aliment de fraîcheur et de vie aux prairies naturelles, était, en somme, grasse et fertile[6] dans les deux tiers environ de sa superficie, c'est-à-dire dans les régions que des bois séculaires ne couvraient pas de leur ombre.

Malgré la froide atmosphère qui enveloppait nos vastes forêts,

1. *B. G.*, II, 4.
2. *Ibid.*, I, 31.
3. IV, I, 2 : ἀργὸν δ'αὐτῆς οὐδέν, πλὴν εἴ τι ἕλεσε κεκώλυται· καὶ δρυμοῖς καίτοι καὶ τοῦτο συνοικεῖται πολυανθρώπῳ μᾶλλον ἢ ἐπιμελείᾳ.
4. III, II, 1 : « terra est frumenti praecipue ac pabuli ferax, et amoena lucis immanibus; quidquid ex satis, frigoris impatiens est, aegre nec ubique alit. »
5. Strabon, IV, I, 2.
6. Solin, XXI, 1, p. 111 de l'édition Mommsen : « praepinguibus glebis accommodae proventibus fructuariis, pleraeque consitae vitibus et arbustis omni ad usum animantium fetu beatissimae riguae aquis fluminum et fontium. »

Mela déclare le climat de la Gaule « salubre[1] ». On ne peut guère attacher d'importance aux renseignements que Diodore nous transmet sur le même climat : il ne connaissait notre pays que par ouï-dire, et il écrivait avant qu'il fût soumis et pacifié; de plus, il en parle en vrai Sicilien, amant du soleil et de l'azur, qui a l'horreur du froid et exagère les rigueurs d'un ciel souvent voilé. Aussi la Gaule est-elle pour lui une contrée désolée par l'hiver et la gelée; des nuages perpétuels répandent tour à tour sur cette terre infortunée les neiges et les pluies, et s'ils se dissipent parfois, c'est que les campagnes sont assiégées et les fleuves arrêtés par les glaces[2]. Les vents du nord et de l'ouest viennent-ils à souffler, leur violence est telle, qu'ils enlèvent les rochers et la poussière, dépouillent les pauvres Gaulois de leurs vêtements et les renversent de leurs chevaux[3]. Strabon, il est vrai, dit à peu près la même chose des vents qui désolent ce pays, mais du moins circonscrit-il leur impétuosité à la Narbonnaise, et désigne-t-il spécialement le *Mélamborée* (Borée noir)[4], qui est le *Circius* de Pline[5], ou notre terrible mistral.

César lui-même pourrait avoir quelque intérêt à augmenter les inconvénients, ou à dissimuler les avantages d'un pays dont il faisait la conquête; mais son récit, composé sans doute d'après des notes prises à la hâte, pour aider les souvenirs de ceux qui avaient fait avec lui ces dures campagnes, et pour instruire sommairement « les historiens futurs[6] » de ces faits militaires, respire une grande sincérité, surtout pour ce qui regarde la nature de la Gaule et ses conditions de climat.

1. III, I, 1 : « salubris. »
2. V, 26.
3. *Ibid.*, 27.
4. IV, I, 7; voy. plus haut, p. 194.
5. II, XLVI (XLVII), 4 : « In Narbonensi provincia clarissimus ventorum est *Circius*, nec ullo violentia inferior...; non modo in reliquis coeli partibus ignotus est, sed ne Viennam quidem, ejusdem provinciae attingens. » — Cf. XVII, II, 10. — Aulu-Gelle, II, XXII, 20 et 22. — Sénèque, *Quaest. nat.*, V, 17. — Lucain, *Phars.*, I, vers 408.
6. Hirtius, Lettre à Balbus servant d'introduction au VIIIe livre : « ... ne scientia tantarum rerum scriptoribus desit. »

Quoique ses légions ne paraissent pas avoir eu trop à souffrir du froid, on voit bien que, pendant la première année de la guerre, l'hiver avait été rigoureux, puisque, dans les champs éduens (sur les bords de la Saône et de la Loire), les blés n'avaient pu mûrir[1]. Il nous dit ailleurs que les hivers sont précoces dans la Gaule septentrionale[2]. Dans la septième campagne, nous voyons que les Cévennes, entre le pays des *Helvii* (Vivarais) et l'Arvernie, étaient couvertes d'une neige si épaisse, qu'elle faisait obstacle à sa marche et s'élevait sur le sol jusqu'à six pieds de haut; mais il ajoute qu'on était alors dans la saison la plus rigoureuse de l'année : cependant cette campagne n'avait pas dû commencer avant le mois de février au plus tôt[3]. Ce dut être seulement à la fin du printemps que la fonte des neiges produisit l'inondation de la Loire, dont il parle après son échec à Gergovia[4]. Avant la campagne suivante, qui fut la dernière, et dont les événements nous sont racontés par Hirtius, il est parlé des rigueurs insupportables de l'hiver[5], — et César le passa en Gaule cette année-là, — puis des violentes tempêtes « qui éclatent, dit le texte, surtout en cette saison » (on était en février). Le gros de l'armée étant dans le pays des Carnutes et sur les bords de la Loire[6], l'ennemi fut réduit à la dernière extrémité par l'excès du froid. Mais tout cela semble être exceptionnel et ne prouve qu'une chose, c'est que deux hivers auront été surtout rigoureux pendant toute la durée d'une guerre de huit ans, celui de 59 et celui de 52; on ne saurait en tirer la conséquence que le climat de la Gaule fût alors essentiellement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Le meilleur argument pour établir ce fait serait que, dans la région du nord, les fruits, qui y abondent aujourd'hui, ne s'y fussent pas vus parce qu'ils n'arrivaient pas à maturité, et les témoignages

1. I, 16 : « frumenta in agris matura non erant. »
2. IV, 20 : « in his locis, quod omnis Gallia ad septentriones vergit, maturae sunt hiemes. »
3. VII, 8.
4. VII, 55.
5. VIII, 4 : « frigoribus intolerandis... »
6. VIII, 5.

rappelés plus haut ne sont pas les seuls qui tendraient à le faire croire. Strabon dit en effet que, dans la Celtique baignée par l'Océan, on ne plante pas de vignes, et qu'on n'obtient aucun fruit[1]; mais le passage bien connu de l'empereur Julien, dans le *Misopogon*, démontre que si les fruits dont il s'agit étaient inconnus à cette latitude au temps de Strabon, cela tenait à ce qu'on n'en avait pas tenté la culture, et l'on doit se garder de croire qu'en l'espace des trois siècles qui sépare ces deux écrivains, le climat se fût sensiblement adouci, ce qui, physiquement, n'est pas admissible. Or Julien dit qu'à Paris, où il avait séjourné pendant l'hiver, cette saison y « étant très-douce, à cause, dit-on, de l'influence de l'Océan » (c'est du Gulf-stream que parle ici Julien, sans le savoir), « c'est en raison, ajoute-t-il, de cette douceur même de l'hiver que l'on cultive d'excellente vigne dans cette région, et que l'on conserve même des figuiers en ayant soin de les protéger à l'aide d'un manteau de paille d'orge[2]. » Il est vrai qu'il parle, un peu plus loin, des glaçons charriés par la Seine; mais il a soin de dire que c'était pendant un hiver exceptionnel, comme ceux dont nous avons été témoins.

Tous les textes, plus ou moins contradictoires, qu'on pourrait encore citer — et ils sont nombreux — ne sauraient infirmer la valeur de ces deux témoins, César et Julien, qui ont tous deux séjourné dans notre pays; or il est impossible de s'autoriser de leur texte pour affirmer que le climat de la Gaule se soit très-sensiblement modifié depuis l'époque où ils ont vécu. Il est hors de doute que l'étendue des forêts d'alors devait engendrer des pluies plus fréquentes; que l'air était plus humide et plus froid; mais il est indubitable aussi que l'action salu-

1. II, I, 16 : περὶ... τὴν Κελτικὴν τὴν παρωκεανῖτιν, ὅπου μηδὲ φύεται ἄμπελος, ἢ μὴ τελεσφορεῖ.

2. *Misop.*, p. 340 de l'édition de Leipzig, 1696 : « γίνεται δὲ καὶ ὁ χειμὼν ἐκεῖ πρᾳότερος ὑπὸ τῆς θέρμης, ὥς φάσι, τοῦ Ὠκεανοῦ..... Ἀλεεινότερον ἔχουσιν οἱ τὸ χωρίον οἰκοῦντες τὸν χειμῶνα καὶ φύεται παρ'αὐτοῖς ἄμπελος ἀγαθή, καὶ συκᾶς ἤδη τινές εἰσιν οἳ ἐμηχανήσαντο, σκεπάζοντες αὐτὰς τοῦ χειμῶνος ὥσπερ ἱματίοις, τῇ καλάμῃ τοῦ πυροῦ· — Cf. Ammien Marcellin, XVII, VIII, 1.

taire du Gulf-stream, auquel l'empereur Julien fait allusion, était très-sensible, comme elle l'est aujourd'hui, sur la côte océanienne; que la vigne et les autres fruits ont été connus dans les régions découvertes dès que leur acclimatation s'y fut accomplie; enfin, que les froids excessifs n'y étaient pas plus fréquents, et que les moissons y mûrissaient comme de nos jours.

§ 5. — PRODUCTIONS

N. B. — Les positions indiquées dans ce paragraphe seront inscrites sur la carte d'ensemble de la Gaule à la fin de l'ouvrage.

Il paraît conforme au classement que commande la bonne méthode géographique de procéder dans un ordre inverse à celui qu'on observe dans l'étude des sciences naturelles. Au lieu de partir de l'homme pour descendre l'échelle des êtres organisés, le géographe, se proposant de « décrire la terre », doit commencer par elle, et préparer en quelque sorte la venue de l'homme, en faisant d'abord connaître le théâtre sur lequel il doit paraître et agir. Après avoir passé en revue les produits du sous-sol, en interrogeant les entrailles mêmes de la terre, il convient donc de promener ses regards sur la surface, de rechercher les diverses espèces de terres utilisables par la culture ou l'industrie, puis de demander au sol lui-même de nous montrer sa flore, c'est-à-dire la vie végétale qui en est la parure, depuis les forêts primitives jusqu'aux simples médicinaux des Alpes, en restituant, s'il est possible, à chaque pays ses produits naturels. Une fois le grand paysage connu, nous devons animer le tableau en y introduisant la faune, en ayant soin de trier et de mettre à leur place originelle les différentes espèces d'animaux. C'est alors seulement que l'homme doit apparaître, et, à sa venue, devrait s'arrêter la géographie physique. Telle est, du moins, la marche qu'on doit observer dans l'étude de la géographie moderne; or il n'y a pas de bonne raison apparente pour qu'il ne soit pas procédé de même pour

la géographie historique. Cependant, par son objet, cette branche de la science, étant plutôt une sorte de synthèse du passé, faite avec les textes et les souvenirs, et ayant l'homme pour objet, il ne suffit pas, dans le tableau recomposé du monde à l'époque où l'on veut placer l'homme et le faire mouvoir, de le laisser deviner seulement et de préparer sa venue, il faut encore qu'il soit présent. Nous avons suivi cette voie pour la description des côtes, nous la suivrons de même pour l'étude des productions qui nous sont connues à l'époque romaine. Aussi bien ne devons-nous pas nous borner à interroger la nature; mais nous devons dire en même temps un mot de la transformation de ses produits naturels sous la main de nos pères. En d'autres termes, après avoir vu la flore naître sur le sol ou la faune peupler les champs et les forêts, nous devons toucher à la géographie économique, en montrant, imparfaitement sans doute, mais autant que le petit nombre de documents qu'il nous a été possible de réunir nous le permettra, quel était le rôle de l'industrie dans la Gaule à l'arrivée des Romains : 1° *industrie d'exploitation*, comprenant elle-même les industries extractives et agricoles, les pêcheries, les salines et les chasses; 2° *industrie de fabrication*.

Commençons donc par les produits du sous-sol.

Mines. — Quand les textes se taisent, le sol parle à qui sait l'interroger. Des observations attentives, faites sur tous les points de notre territoire, et le plus souvent par des hommes spéciaux, comme sont les ingénieurs des mines, nous font connaître l'importance et l'étendue des exploitations anciennes. Ceux d'entre eux qui ont approfondi ce sujet s'accordent à reconnaître que la pénétration, la persévérance, le labeur patient et l'habileté dont nos pères ont fait preuve dans l'art de découvrir, d'exploiter et de s'approprier les métaux — et les témoignages sont sous nos yeux — ont de quoi nous confondre, surtout en raison du silence des écrivains.

Fer. — Nous ne possédons sur l'exploitation du fer et sur

ses produits manufacturés que trois passages de César. Ils renferment, il est vrai, les renseignements les plus précieux. L'un est relatif au siége d'*Avaricum* (Bourges) : il y est dit, à propos des moyens de défense employés par les assiégés, qu'ils minaient les travaux d'approche au moyen de galeries souterraines. « Ils sont d'autant plus habiles dans ce genre de travaux, dit César, qu'ils ont dans leur pays des mines de fer considérables, qu'ils connaissent l'art de pratiquer toute espèce de galeries, et qu'ils y sont experts[1]. » Au livre III des *Commentaires*, dans le récit de la guerre que Crassus, légat de César, fit aux Sotiates[2], en Aquitaine, il est dit qu'un des *oppida* de ce peuple étant serré de près par les Romains, les assiégés « faisaient des sorties et dirigeaient contre la terrasse et les mantelets de Crassus des galeries souterraines, car les Aquitains sont très-habiles dans ce genre de travail, à cause des mines de cuivre et des mines à ciel ouvert (carrières), qui sont nombreuses dans leur pays[3] ». Il n'est pas question de mines de fer, il est vrai ; mais on verra plus bas que ce pays abondait surtout en mines de fer, dont la plupart ont été exploitées par les Gaulois ; et le mot *secturae* indiquant des mines à ciel ouvert, c'est aux mines de fer que César semble faire allusion ici. Un troisième passage prouve que les Gaulois fabriquaient des chaînes de fer pour la marine ; il s'agit des vaisseaux des *Veneti* dans la guerre d'Armorique : « leurs ancres sont pourvues, au lieu de câbles faits avec du chanvre, de chaînes de fer[4] ; » et c'était là une supériorité qu'ils avaient sur les navires des Romains. « Parmi les monceaux considérables de scories que l'on trouve dans une foule de régions de la France, dit

1. *Bell. G.*, VII, 22 : « aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos *magnae* sunt *ferrariae* atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. »

2. Aux environs de Sos, canton de Mezin, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

3. *B. G.*, III, 21 : « Crassus..., oppidum Sotiatum oppugnare coepit. Quibus fortiter resistentibus, vineas turresque egit. Illi alias eruptione tentata, alias cuniculi ad aggerem vineasque actis, cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani propterea quod multis locis apud eos aerariae secturaeque sunt, etc. »

4. *Ibid.*, III, 13 : « ancorae, pro funibus, ferreis catenis revinctae. »

M. Daubrée, il en est qui remontent, non-seulement au moyen âge, mais à l'époque romaine, et peut-être bien au delà[1]. » On a trouvé, en effet, dans ces *ferriers*, des monnaies et des tuiles à rebord dont la date n'est pas douteuse..... M. Bouillet, de Clermont, a signalé des bracelets et des médailles de l'époque romaine dans des ferriers maintenant recouverts de végétation. L'âge reculé des scories est facile à établir d'abord par ce fait que celles qui proviennent d'exploitations anciennes renferment près de 40 pour 100 de métal perdu par suite de l'insuffisance des procédés d'extraction des anciens, qui ne se servaient que de fourneaux à bras (c'est-à-dire à soufflets mus par le bras), circonstance que ne présentent jamais les déchets de l'exploitation moderne; ensuite parce qu'elles ont très-souvent servi à empierrer les voies romaines. Quant aux mines de fer exploitées par les *Bituriges*, elles correspondent évidemment à celles du département du Cher, un des plus riches de France en minerai, et dont le produit annuel est de 275 000 tonnes[2]; un assez grand nombre de vestiges romains ont été découverts jusqu'à ce jour dans ce centre d'exploitation. Il en est de même de celles du *Sénonais*. M. Tartois a étudié, à ce point de vue, les anciens ferriers du département de l'Yonne[3], qui atteignent, aux environs de Tonnerre, jusqu'à 10 à 12 mètres de haut. Ils se divisent en trois groupes : 1° celui de Joigny, sur la rive droite de l'Yonne et de l'Armançon (communes d'Arces, de Dillo, de Sormery, de Belle-Chaume et de Bussy en Othe); 2° celui qui se trouve compris entre Auxerre et Châtillon-sur-Loing

1. *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule* (*Introduct.* au *Rapport* du même auteur *sur l'exposition universelle de* 1867, publiée avec plus de détails, sous forme d'article, dans la *Revue archéolog.* d'avril 1868, nouvelle série, t. XVII, p. 298-313, tirage à part). Voy. page 10 du tirage à part.

2. Levasseur, *La France avec ses colonies*, 1875, p. 481. — Les principales exploitations du Berri sont Brives (Indre), 9 kilom. au S. d'Issoudun; Mehun (Cher), 16 kil. N. O. de Bourges; Azy-le-Vif (Nièvre), 24 kilom. au S. de Nevers, entre la Loire et l'Allier, canton de Saint-Pierre-le-Moutier; Marcuil (Cher), 30 kilom. S. O. de Bourges; Sainte-Lizaigne (Indre), 7 kilom. au N. d'Issoudun; Ardentes (Indre), 14 kilom. au S. E. de Châteauroux; Sancergues (Cher), 41 kilom. O. de Bourges.

3. Voy. la *Statistique géologique de l'Yonne*, de M. Raulin, p. 179.

(communes de la Ferté-Loupière, de Grandchamp, d'Aillant, de Lavau, de Mezilles, etc.); 3° celui de Chéroy (rive gauche de l'Yonne, à 22 kilomètres à l'O. de Sens). C'est dans la mine de Mezilles (Yonne), 32 kilomètres S. O. d'Auxerre, que fut trouvée par M. Robineau-Desvoidy une statuette de Vénus Anadyomène. On a tiré des autres ferriers un assez grand nombre de débris de poteries romaines et de médailles du Bas-Empire[1]. Dans la Côte-d'Or, entre Semur et Saulieu, plus de quatre-vingts places d'anciennes forges se trouvent groupées autour de Précy-sous-Thil et de l'exploitation actuelle de Thoste, qui en est distante de 10 kilomètres[2]. M. Desnoyers a reconnu d'antiques scories près de Clamecy, et nous en a même montré des échantillons dans lesquels nous avons pu constater l'énorme déperdition de minerai. Il possède des objets romains de bronze qui proviennent de ces anciens dépôts. M. de Longuemar en a signalé aux environs de Charroux, dans la Vienne; M. Le Prévôt, près de Bernay, dans l'Eure; M. Charles de Moulins, autour de Lanquais, dans le Périgord. C'est par quantité considérable qu'on en trouve dans la forêt de Saint-Aignan (Indre-et-Loire). M. Guillebot de Nerville a reconnu, à Excideuil, dans la Dordogne, sept ou huit *crassiers*, ou monceaux de ces mêmes scories, provenant d'anciennes forges à bras. L'étude qu'a faite M. Quiquerez du bassin de Délemont (Jura bernois) lui a permis de constater des indices de travaux souterrains, et de reconnaître les restes des foyers où se préparait le métal[3].

Strabon parle aussi des grandes exploitations de mines et de forges chez les *Bituriges Cubi* (Berri) et chez les *Petrocorii* (Périgord)[4]. Nous avons indiqué plus haut les principales mines de fer du Berri. Celles du Périgord forment aujourd'hui,

1. Daubrée, *op. cit.*, p. 11.
2. Id., *ibid.*
3. *De l'âge de fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois* (dans les *Mémoires de la Société d'émulation*, 1866).
4. IV, II, 2 : παρὰ μὲν οὖν τοῖς Πετροκορίοις σιδηρουργεῖά ἐστιν ἀστεῖα καὶ τοῖς Κούβοις Βιτούριξι.

avec celles du Rouergue, un groupe produisant les excellents fers carbonatés des houillères d'Aubin (chef-lieu de canton de l'Aveyron), de Salles-la-Source (même département, canton de Marcillac) et de Jumilhac (Dordogne, arrondissement de Nontron[1]). Dans son intéressant résumé, M. Daubrée signale encore d'autres lieux d'exploitation du fer dans la Gaule. Ce sont les ferriers de l'Aveyron, aux environs de Kaimar; du Mans, dans lesquels on a trouvé des monnaies romaines (surtout à Allones); de Forges (Seine-Inférieure); de Palmesalade (Gard); de l'Aigle et de Rugles (Orne); du Canigou (Pyrénées-Orientales); puis de la Meurthe, de l'Isère, de la Mayenne, dont les scories ont été employées pour ferrer les voies romaines; de Ronchères (Haute-Marne), où l'on a extrait, d'un puits qui traversait les mines, des médailles du Haut-Empire. Il en a été de même dans la Meuse, à Tréveray; dans l'Ariége, à Vicdessos; et dans la Dordogne, où les scories, provenant de forges à bras, remonteraient même, selon M. Félix de Verneilhe, à l'époque gauloise. Nous ne rappelons ici que les principales observations qui ont été faites sur les lieux, et que M. Daubrée a réunies dans son *Rapport* de 1867; d'autres doivent être soumises à un nouvel examen; mais, dans l'état actuel de nos informations, nous pouvons affirmer que l'exploitation du fer était déjà très-prospère à l'arrivée de César dans les Gaules. Ajoutons que, s'il est possible d'assigner une date à la fabrication du fer, en Danemark, par exemple, où elle ne remonte qu'au règne de Septime-Sévère (commencement du IIIe siècle)[2], l'extraction de ce métal et l'usage que les peuples de notre pays en ont fait sont au contraire de beaucoup antérieurs à notre ère. En présence des écarts chronologiques que l'on constate aujourd'hui pour l'apparition du fer dans

1. Levasseur, *La France avec ses colonies*, 1875, p. 481.

2. C'est la conclusion qu'on est autorisé à tirer des travaux si méthodiquement dirigés dans ce pays par MM. Waldemar Smith et Engelhardt (voy. en particulier les opuscules de ce dernier savant, imprimés en français à Copenhague, en 1869 et en 1872, sous ces titres : *Coupe émaillée datant de la première période de l'âge du fer; — Statuettes romaines et autres objets d'art datant du premier âge du fer.*

des pays aussi rapprochés, il n'y a pas lieu de considérer ce qu'on appelle l'*âge du fer* comme inaugurant une période nouvelle dans cette histoire confuse qui nous montre l'humanité se dégageant avec peine des langes de la barbarie. C'est, en conséquence, un terme dont la valeur scientifique nous paraît vide de sens, puisqu'il ne saurait marquer une limite fixe ni dans le temps, ni dans l'espace. — Mais si nous cherchons comment s'opérait l'exploitation de ces mines sous les Romains, nous voyons d'abord qu'elle était laissée aux particuliers[1] ou aux cités, en un mot aux propriétaires du sol ou aux fermiers qui, ayant traité avec eux, en avaient obtenu l'adjudication, et procédaient à la mise en œuvre des travaux sous la surveillance de l'État. Il se pouvait aussi que l'État ou l'empereur fussent propriétaires ou se rendissent acquéreurs de ces domaines, et fissent les concessions à leur profit. Dans les deux cas, le droit de propriété sur les mines ne semble pas faire de doute. Nous avons des exemples de ces fermiers concessionnaires : 1° sur un monument de Narbonne[2], où l'un d'eux s'intitule « *fermier*

1. Les exemples allégués par M. de Boissieu (*Inscr. ant. de Lyon*, p. 251 et note 2) pour établir que les mines appartenaient à l'État, concluent dans un sens contraire à celui qu'il indique. Si nous voyons que Tibère enleva « à des particuliers et à certaines cités leurs immunités, notamment le droit d'exploiter les mines », — *plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta* (Suétone, *Tiberius*, 49; cf. Tacite, *Annales*, VI, 19), c'est là une exception citée précisément par l'historien comme un exemple de la tyrannie et de l'injustice de Tibère.

2. Musée de Narbonne, *Catal.* de M. Tournal, p. 27, n° 157 (cf. Wilmanus, *Exempla inscr. latin.*, n° 2196; Orelli-Henzen, 7253; Herzog, *Gall. Narbon.*, n° 50; *Mém. des Antiq. de France*, V, p. 242, où ce monument est donné, par erreur, comme provenant d'Arles) :

D · M.	« *D(iis) M(anibus)*
TIB·IVN·EVDOXI	*Tib(erii) Jun(ii) Eudoxi,*
NAVICVL·MAR	*navicul(arii) mar(ini)*
C·I·P·C·N·M·	*c(oloniae) J(uliae) P(aternae) C(laudiae) N(arbonis) M(artii)*
TI·IVN·FADIANVS	*Ti(berius) Jun(ius) Fadianus,*
IIIIII VIR·AVG	*sevir Aug(ustalis)*
C·I·P·C·N·M·ET	*c(oloniae) J(uliae) P(aternae) C(laudiae) N(arbonis) M(artii), et*
COND·FERRAR	*cond(uctor) ferrar(iarum)*
RIPAE·DEXTRAE	*Ripae dextrae,*
FRATRI·PIISS	*Fratri piiss(imo).* »

« Aux dieux mânes de Tiberius Junius Eudoxus, matelot de la colonie *Julia Paterna Claudia Narbo Martius*. Tiberius Junius Fadianus, sévir augustal de la même colonie,

des exploitations de fer de la rive droite » (sans doute de la rive droite du Rhône, chez les *Helvii*, département de l'Ardèche, où les mines de ce métal abondent)[1]; 2° sur un monument du Puy en Velay, qui concerne un certain Nonnius ayant rempli les premières charges municipales d'une cité de la Gaule[2]. Quant à la compagnie concessionnaire de Lyon, qui touchait les revenus de cette grande entreprise, nommée « *splendidissimum vectigal massae* », elle exploitait les mines et les forges

fermier des exploitations de fer de la rive droite, à son frère très-attaché. » Ce fermier est un assez petit personnage, puisqu'il était sévir augustal, c'est-à-dire revêtu, par l'élection des corporations ouvrières, du sacerdoce des dieux lares : c'était sans doute un affranchi ou un fils d'affranchi.

1. Il n'est pas probable qu'il s'agisse de la rive droite de l'Aude, *Atax*, fleuve qui passe à Narbonne, car il n'y a pas de mines de fer sur la rive droite de ce fleuve, ni du *Tetum* ou *Ruscino* (Tet); il est vrai que, dans le Canigou, qui se trouve à la droite de ce dernier fleuve, existent les mines de Valmanya et de Corsavy.

2. On voit, encastrées dans le mur extérieur de la cathédrale du Puy, trois pierres portant ce fragment d'inscription monumentale (Aymard, *Rech. arch. dans la Haute-Loire*, dans l'*Annonciateur du Puy*, juin 1856) :

FERRARIAR GVTVATER PRAEFECTVS COLON
QVI ANTEQVAM HIC QVIESCO LIBEROS ME°S
VTROSQ VIDI NONN FEROCEM FLAM II VRVM BIS

§ ..... [*conductor*](?) *Ferrariarum, gutuater, praefectus colon(iae), qui, antequam hic quiesco, liberos meos utrosq[ue] vidi : Nonn(ium) Ferocem, flam(inem), duumvirum bis.....* » — « ... [Moi, Nonnius.. , fermier] des exploitations de fer, *gutuater*, préfet de la colonie, avant de reposer ici, j'ai vu [mourir] mes deux enfants : Nonnius Ferox, flamine, deux fois duumvir..... » M. L. Renier, dont nous reproduisons ci-dessus la lecture, croit avec raison que, si le personnage qui a élevé de son vivant le tombeau sous lequel il devait reposer est mort au Puy (*Anicetum*), cette ville, n'ayant pas été colonie romaine, ni même chef-lieu de la *civitas* des *Vellavi* (Velay), — puisque ce chef-lieu, cité par Ptolémée (II, VI, *al.* V, 20), était *Rovessio* ou *Ruessium* (Saint-Paulien), lequel n'était pas non plus colonie romaine, — ne saurait avoir été qu'un *vicus* de ces mêmes *Vellavi* où *Nonnius* avait fixé sa résidence, et que la colonie dont il avait été préfet, c'est-à-dire où il avait exercé les fonctions duumvirales en qualité de remplaçant, devait être Lyon, *colonia Copia Claudia Lugdunum;* que c'est là aussi que l'un de ses fils avait été flamine d'Auguste et deux fois duumvir; enfin, que c'était à Lyon que devaient se trouver les bureaux de la compagnie des mines et des forges, dont il était l'entrepreneur ou le fermier. Le mot gaulois *gutuater* désigne le prêtre de quelque divinité topique : on le trouve employé dans une inscription de Mâcon, aujourd'hui disparue : ...DEI MOLTINI GVTVATR·MART, etc. (voy. Marcel Canat, *Inscr. ant. de Châlon-sur-Saône et de Mâcon*, 1856, p. 54, note 1).

de « *Memmia Sosandris* »; elle nous est connue par une autre inscription[1]. C'est à Lyon qu'était certainement son centre d'opération pour toute la région qui correspondait sans doute aux deux groupes principaux des départements de Saône-et-Loire et de l'Ardèche, tous deux si riches aujourd'hui par leur industrie métallurgique. Mais ces entreprises particulières, touchant à un intérêt public du premier ordre, étaient placées, comme les impôts indirects, sous la surveillance d'un fonctionnaire impérial de l'ordre équestre, appelé « *procurator ferrariarum* », et c'est encore à Lyon qu'on en a trouvé la trace[2], ainsi que la mention des comptables de l'agence des mines[3]. C'est donc à Lyon qu'était l'administration de l'entre-

1. Scipion Maffei a vu et copié cette inscription (disparue aujourd'hui) dans une maison de Fourvières (*Galliae antiquitates quaedam selectae*, epist. XIV); elle était gravée sur un cône mutilé :

.....
...RO·ALE....RO.IO...
...L·AVFIDIO MARCELLO·II·COS
SPLENDISSIMI·VECTIGALIS·MASSAE
FERRARIARVM
MEMMIAE·SOSANDRIDIS C·F·QVOD
AGITVR SVB CVRA
AVRELI·NEREI·SOC...·VECTIGALIS

Le commencement fait défaut. Le consulat qui est mentionné au début de ce fragment est celui de l'année 226, et la date doit être ainsi restituée :

...[*imp(eratore) Caes(are) M. Aurelio Seve*]RO·ALΞ[*xand*]RO [*p*]IO [*secundum, et*]
L·AVFIDIO·MARCELLO·II·COS·

Massa est la mine ou le capital de l'entreprise, *vectigal* est le revenu. La mine et les forges portent le nom de *Memmia Sosandris*, femme d'un sénateur de Rome, *c(lariss-sima) f(emina)*, sans doute la propriétaire du terrain où l'exploitation avait lieu. L'agent chargé de l'entreprise, Aurelius Nereus, était un des associés de la compagnie.

2. De Boissieu (*Inscript. ant. de Lyon*, p. 276). Elle a disparu, mais Spon l'avait copiée sur une des pierres de l'église Saint-Jean (*Rech.*, 188, et *Miscell.*, 172) :

ATTIO·ALCIMO	« A Attius Alcimus,
V·E·PROC·FERRAR[*i*]	chevalier romain (*viro egregio*),
ARVM	*procurator* des mines de fer;
COGITATINIVS·IV	Cogitatinius Juvenis, *beneficiarius*
VENIS·B·F·LEG·LE...	(soldat exempté des corvées et attaché au service d'un officier supérieur)
.....	du légat de la légion.... »

3. Sur un monument découvert à Lyon en 1836, et consacré à deux personnages du nom de *Julius Celsus*, dont l'un fut procurateur des provinces de Lyonnaise et d'Aqui-

prise de cette grande exploitation. Mais nous devons chercher dans le voisinage des mines, ou sur tout autre point situé à proximité des ateliers de métallurgie, les ouvriers du fer. C'est dans le *pagus Dibionensis* (Dijon) que nous les rencontrons sur un monument élevé par eux à leur patron[1]. Cette exploitation paraît d'ailleurs avoir été indépendante de la compagnie des mines et des forges dont le siége administratif était à Lyon. On voit qu'il y aurait bien à ajouter au travail que M. Mommsen avait ébauché sur les mines de fer de

taine, par un certain Appianus, on lit, à la dernière ligne, qui concerne cet affranchi :

APPIANVS·AVG·LIB·TABVL·RATION·FERRAR

« *Appianus Aug(usti) lib(ertus), tabul(arius) ration(um) ferrar(iarum).* » — « Appianus, affranchi de l'empereur, employé à la comptabilité de l'agence des mines de fer. » (Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 246.) — Tout récemment, dans les travaux du chemin de fer ascenseur du quartier Saint-Just, à Lyon, on a découvert, rue de Trion, parmi divers monuments, celui qui porte l'inscription suivante (Martin Daussigny, *Nouvelles Découv. à Lyon*, dans le *Bulletin monum.*, 5e série, 1876, t. IV, p. 171) :

D M	« Aux dieux mânes
VALERIAE IVLI	de Valeria Juliana,
ANES QVAE VIXIT (*sic*)	qui a vécu neuf ans,
ANN VIIII	et d'Aurelia Pompeia,
ET AVRELIAE	qui en a vécu quinze,
POMPEIAE	à ses filles très-chères,
QVAE VIXIT AN	Aurelius Calocaerus,
NIS XV FILIAB	affranchi de l'empereur, comptable
DVLCISSIM	de l'agence des mines de fer,
AVREL CALOCAE	a pris soin d'élever ce monument,
RVS AVG LIB TAB	et l'a consacré sous l'*ascia* »
FERRAR P·C·ET·SVB	(c'est-à-dire sorti tout neuf
ASCIA DEDICAVIT	de l'atelier et n'ayant servi à personne).

1. Orelli (n° 4083) et les autres éditeurs n'ont pas donné exactement cette inscription. M. L. Renier a pu en rétablir le texte d'après la copie de Sirmond, conservée dans son manuscrit (fonds latin de la Biblioth. nation., n° 695), p. 11, n° 79 :

I·O·M	« *J(ovi) O(ptimo) M(aximo)*
ET·FORTVNAE REDVCI·PRO	*et Fortunae Reduci, pro*
SALVTE ITV ET REDITV	*salute, itu et reditu*
TIB·FLA VETERIS PATRONO	*Tib. Fla(vii) Veteris; patrono*
OPTIMO ARAM POSVERVNT FABRI	*optimo aram posuerunt fabri*
FERRARI DIBIONE CON	*ferrarii, Dibione con-*
SIS*te*NTES	*sistentes,*
CLIENTES	*clientes*
S·L·M	[*votum*] *s(olverunt) l(ibentes) m(erito).*
L·D·D PA	*l(oco) d(ato) d(ecreto) Pa(ganorum).* »

la Gaule, en 1852, dans les Mémoires de l'Académie de Saxe[1].

Cuivre, étain et bronze. — Nous avons cité plus haut (p. 410, note 3) les *aerariae*, ou mines de cuivre, dont parle César, en Aquitaine, et commenté, grâce aux communications de M. Daubrée, le passage de Pline relatif aux mines de cuivre, appelées « *Sallustianum* » et « *Livianum* », au pays des *Ceutrones* dans les Alpes[2]. A Vaudrevange, près de Sarrelouis, sur les confins du département de la Moselle, le savant directeur de l'École des mines a pu voir lui-même des traces certaines d'exploitation de l'époque romaine, car, à l'entrée d'une galerie pratiquée dans une couche de grès, sur un point où la roche est parsemée de petits grains de cuivre carbonaté vert et bleu, il a relevé une inscription qui prouve que cette localité s'était appelée *officina Aemiliana*[3]. Ce mot *officina* indique qu'il ne s'agissait pas d'une simple extraction, mais aussi d'une exploitation industrielle, et que le minerai, d'une grande pauvreté d'ailleurs au point de vue du métal, devait y être traité, comme l'a judicieusement fait observer M. Daubrée, pour la matière colorante qu'il renferme[4]. Nous sommes assuré qu'une autre mine de cuivre, et celle-ci exploitée pour l'extraction du métal, existait à Rozières, près de Carmaux, dans le canton de Monestière, à 13 kilomètres au N. O. d'Albi (Tarn)[5]. Non moins certaine est la mise en activité, par les

1. *Analekt. Epigraph.*, n° 23, t. IV, p. 246, de la collection intitulée : *Berichte über die Verhandlungen der kön. sächsisch. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1852.

2. Page 77, note 2.

3. Ce nom nous est révélé par l'inscription latine qu'y a copiée M. Daubrée :

INCEPTA OFFI	« Exploitation
CINA EMILIANA (*sic*)	[*A*]*emiliana*,
NONIS MART	commencée aux nones de Mars. »

(*Op. cit.*, page 7, note 1.)

4. Id., *ib.* On traiterait aujourd'hui ce minerai par l'acide chlorhydrique. Ce qui fait supposer surtout qu'une fabrique de bleu était établie dans cette mine, c'est qu'au moyen âge elle a encore servi à cet usage, ainsi que l'a établi M. Lepage (*Acad. de Stanislas*, 1861).

5. Daubrée, *op. cit.*, p. 7. M. Boisse, l'ingénieur chargé de reprendre les travaux d'exploitation de cette mine, a trouvé, à 150 mètres de l'ouverture, des bases d'am-

Romains, des mines, qui ne sont plus exploitées aujourd'hui, de Saint-Étienne de Baigorry (arrond. de Mauléon, dans les Basses-Pyrénées, sur la rive des Aldudes, à 10 kilomètres à l'O. de Saint-Jean-Pied-de-Port); on y voit plus de cinquante galeries et autant de puits, et l'on y a trouvé des médailles d'Antoine, d'Octave et de Lépide, qui prouvent que l'exploitation de cette mine daterait au moins des premiers temps de l'occupation romaine, et qu'elle était probablement en activité pendant la période de l'indépendance gauloise[1]. Mais le plus gigantesque établissement minier de cuivre est celui de la montagne de la Haya, près d'Irun, en Espagne, mines dont les voûtes spacieuses, ornées de belles cristallisations, ont été reconnues déjà au commencement de ce siècle par Thalacker. On estime que la perforation des quarante-six galeries et des quatre-vingts puits de la Haya, à travers une roche aussi dure, représente le travail permanent de 600 mineurs pendant deux siècles[2]. M. Palassou nous a tracé le plan de ces galeries. M. Daubrée a encore enregistré les signes indubitables des anciennes excavations romaines dans les mines de cuivre du Coffre (Ariége), d'après le rapport de M. Mussy[3]; de Chessy-les-Mines, près de Villefranche (Rhône), d'après M. Fournet[4], qui sont présentement encore une des principales de France; de Cabrières (Hérault), canton de Montagnac, d'après M. Cacarrié, qui a reconnu, sur ce dernier point, un grand nombre de galeries ouvertes en entier avec le pic : on y a trouvé une fibule et des débris de poteries romaines, sur l'une desquelles était la marque IVLIVS[5].

phores et des débris de poteries romaines mêlés à des produits métallurgiques, scories mates et cuivre rouge. Le minerai de Rozières « consiste en cuivre sulfuré ou en malachite disséminée dans un filon quartzeux ».

1. Daubrée, *op. cit.*, p. 7.

2. *Essai sur les Pyrénées*, p. 14, pl. I. — Cf. Thalacker, *Variedades das ciencias*, 1804.

3. *Gîtes de Saint-Girons*, p. 104 et 105.

4. *Vie du mineur*, p. 430.

5. Le rapport manuscrit du docteur Cacarrié, ingénieur en chef des mines, est cité par M. Daubrée (*op. cit.*, p. 8).

C'est surtout près de Lyon, à Chessy et à Saint-Bel, que se fait aujourd'hui l'exploitation principale du minerai de cuivre; mais il faut ajouter que l'importation de ce métal en France figure pour 35 à 40 millions. Dans la Nièvre, on ne trouve pas de traces de mines en activité au temps des Romains; mais on travaillait certainement le cuivre dans cette région, et une inscription récemment découverte à Entrains, l'ancienne *Intaranus*, ou mieux, selon Valois[1], *Interamna*, nous fait connaître la dévotion des ouvriers en cuivre aux divinités topiques *Borvo* et *Candidus*[2].

D'après l'ensemble des faits observés jusqu'à ce jour, on peut donc affirmer que l'exploitation du cuivre en Gaule, à l'époque romaine, et peut-être même à l'époque de l'indépendance, était beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le cuivre n'étant pas employé pur, mais toujours allié à l'étain dans une proportion plus considérable qu'aujourd'hui[3], il n'y avait qu'un seul mot usité pour désigner le cuivre et le bronze. Or il n'y a point de bronze sans étain. Nous devons donc nous demander d'où la Gaule tirait l'étain pour fabriquer le bronze. Que l'on songe au nombre immense d'armes, d'ustensiles, de plaques de métal destinées à recevoir les actes publics et les contrats particuliers; combien d'objets religieux et d'objets d'art étaient fabriqués pour les besoins du pays, sans parler des statues colossales, comme celle du Mercure arverne de Zénodore[4]. Le principal pays producteur de l'étain était la Cor-

1. *Notit. Gall.*, p. 253.

2. Cette inscription, communiquée par M. Ragon à M. L. Renier, a été expliquée par notre savant maître à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du vendredi 4 octobre 1872 : voy. *Comptes rendus*, 3e série, t. I, p. 409). C'est une petite plaque de bronze :

AVG·SACR·DEO	« *Aug(usto) sacr(um), deo*
BORVONI ET CANDI	*Borvoni et Candi-*
DO AERARI SVB CV	*do, aerari(i), sub cu-*
RA LEONIS ET MAR (AR *liés*)	*ra Leonis et Mar-*
CIANI EX VOTO R	*ciani, ex voto r(elato),*
AERARI·DONA	*aerari(i) dona(verunt).* »

3. Rien de plus variable que la proportion de l'étain et du cuivre dans le bronze; l'étain y entre ordinairement pour un dixième.

4. Voy. plus haut, page 107 et note 1.

nouaille anglaise, et les auteurs anciens lui ont même fait une grande célébrité sous ce rapport; mais la difficulté et le prix des transports devaient rendre, à ce qu'il semble, l'industrie indigène inventive, et la solliciter à interroger le sol et à employer d'abord tous les matériaux qui se trouvaient à sa portée. Il y a quelques années à peine, on ne connaissait pas de mines d'étain anciennement exploitées dans notre pays; on avait constaté toutefois que la région du plateau central était stannifère dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. On a reconnu depuis qu'il en était de même du département de l'Allier. La Lizolle, où se fait une exploitation de kaolin, est à 65 kilomètres du gîte de Montebras (Creuse) et à 150 de celui de Vaulry (Haute-Vienne); or, « en parcourant la forêt de Collettes, qui recouvre les gîtes de kaolin de la Lizolle (Allier), on remarque dans le sol de nombreuses cavités, visiblement pratiquées de main d'homme, et à côté desquelles s'élèvent des monceaux de déblais ressemblant parfois à des *tumuli*. L'époque à laquelle doivent remonter ces anciens travaux est certainement très-reculée, à en juger par les débris de poteries excessivement grossières que l'on a rencontrés dans ce sol remanié. Beaucoup de cavités circulaires et peu profondes présentent de 20 à 30 mètres de diamètre. En septembre 1868, les excavations pratiquées pour l'exploitation du kaolin ont permis de reconnaître cinq tranchées parallèles, longues de plus de 40 mètres, qui ont dû servir au lavage, car, non loin de là, on a trouvé de nombreux résidus de bois disposés horizontalement ou verticalement, et l'on a remarqué, tout près de ces résidus, des détritus renfermant des débris quartzeux. Ces vestiges d'excavations s'étendent sur une superficie de 200 hectares. Ce n'est évidemment pas l'extraction du kaolin qui avait pu motiver ces travaux, jamais les anciens n'ont utilisé cette matière; d'ailleurs ces exploitations s'arrêtent précisément au gîte du kaolin, mais elles ont été pratiquées dans un dépôt de transport superposé au kaolin, et qui le recouvre d'une épaisseur de $1^{m},50$ à 4 mètres. Ce dépôt est

un limon sableux, dans lequel sont disséminés de nombreux fragments quartzeux. « En examinant attentivement ces fragments de quartz, dit M. Daubrée, j'en ai reconnu plusieurs qui contiennent de petits grains d'étain oxydé.....; ainsi ce n'est pas seulement la roche à kaolin qui est stannifère, mais aussi le dépôt qui la recouvre. Les débris de minerai, après avoir été enlevés à la roche sous-jacente et aux filons métallifères qui la traversent, se sont concentrés çà et là dans ces matériaux de transport par suite de lavages naturels. C'est le minerai d'étain appartenant à ces alluvions qui, selon toute apparence, avait attiré l'attention des anciens. Une meule circulaire de granit, de 40 centimètres cubes de diamètre, a été récemment rencontrée dans le sol superficiel : elle aura servi sans doute à la préparation mécanique à laquelle on soumettait le minerai..... Les antiques excavations du département de l'Allier présentent la plus grande analogie avec celles qui avaient été reconnues, en 1859, à Montebras, dans le département de la Creuse, par M. Mallard, ingénieur des mines[1]; et là, comme sur quelques points du département de la Haute-Vienne, elles avaient pour but l'exploitation de l'étain[2]. »

Argent et plomb. — Nous ne devons pas plus séparer ces deux métaux dans une étude sur l'antiquité qu'on ne le fait pour l'époque actuelle, surtout depuis que nous savons que le procédé de la coupellation pour l'extraction de l'argent de la galène, ou sulfure de plomb natif, était connu des Phéniciens, et par conséquent avait dû être pratiqué, après eux, par les Gaulois et les Romains[3]. Voyons d'abord ce qu'en rapportent les

1. *Soc. des sciences nat. de la Creuse*, 1859. — *Annales des mines*, 6e série, 1866, t. X.

2. Daubrée, extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. LXVIII, séance du 10 mai 1869.

3. Voy. Daubrée (*op. cit.*, page 2 et note) : « Une plaque épaisse de litharge, provenant de la province de Barcelone, confirme ce fait, que les Romains traitaient le plomb argentifère par la coupellation pour en extraire l'argent. Des faits nombreux, que je dois à l'obligeante communication de M. A. Maestre, le prouvent plus positivement

textes classiques. Pline nous apprend que l'*étamage* du cuivre par le plomb blanc est une invention gauloise, et que l'on était parvenu dans ce pays à une telle perfection de fabrication, qu'on avait peine à distinguer ces métaux de l'argent; il ajoute qu'on a ensuite employé l'argent lui-même à cet usage, en d'autres termes, que l'on a possédé le secret de l'argenture; que c'étaient les *Bituriges* qui avaient inventé l'art de MM. Ruolz et Christophle, et que la principale usine de cette industrie était à *Alisia*, où se faisaient les ornements des chevaux et les harnais des attelages. On était parvenu à argenter ainsi les voitures, « *esseda, vehicula, petorrita.* » Ceci — qu'on le remarque — n'empêcha pas de contrefaire l'étain, qui avait d'abord été recherché pour les miroirs jusqu'au temps où on les fit d'argent; ceux-ci devinrent si communs à leur tour, que toutes les servantes en possédaient. On obtenait la contrefaçon de l'étain par le mélange d'un tiers de cuivre blanc et de deux tiers de plomb blanc[1]. Les procédés de l'étamage, du plombage et de l'argenture étaient également répandus dans la Gaule, et c'est à l'un de ces procédés qu'a dû être soumise la casserole du musée de Dijon, trouvée en 1853, et portant une inscription en langue gauloise, gravée au pointillé, dans laquelle se rencontre précisément le nom ALISANV : « Fait par Doiros [fils de] Segomarus, au pays d'Alise (?)[2] ». Pline parle

encore : tels sont les saumons de plomb des environs de Carthagène, dont on a extrait l'argent, et des gâteaux d'argent provenant de ce plomb. Au cap de Gata, près d'Almeria, on a trouvé cinquante-deux fourneaux. Dans cette même province, on rencontre, en outre, des scories qui renferment 10 à 12 pour 100 de plomb. »

1. Pline, XXXIV, XLVIII (XVII), 2 et 3 : « Album [plumbum] incoquitur aereis operibus Galliarum invento, ita ut discerni possit ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo coepere equorum maxime ornamentis jumentorumque jugis in Alisia oppido : reliqua gloria Biturigum fuit. Coepere deinde et esseda, et vehicula et petorrita exornare. » — Et voyez plus haut, dans le même chapitre, ce qui est dit des miroirs : « Specula quoque ex eo [scammo] laudatissima... donec argenteis uti coepere et ancillae. Nunc ut adulteratur stannum addita aeris candidi tertia portione in plumbum album. »

2. M. Gaidoz, moins affirmatif que nous, ne voit pas dans le mot ALISANV un ethnique rigoureusement dérivé d'*Alisia;* mais c'est pour lui un datif régulier du nominatif *Alisanos*. Cette inscription a été publiée d'abord à Poitiers, par M. l'abbé Aubert (*Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1856); ensuite par M. Pictet, de Genève (*Nouvel Essai sur*

aussi d'une mine d'or en Gaule, où l'argent entrait pour un trente-sixième. Elle était connue sous le nom de « *metallum Albicratense*[1] ». Dire où elle était n'est pas chose facile ; aussi bien les variantes donnent-elles « *Albucrarense* ».

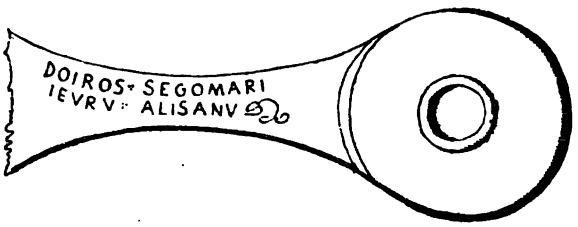

Les mines d'argent proprement dit sont fort rares en France, puisqu'on n'en rencontre guère qu'à Huelgoat (Finistère), à Allemont (Isère), et à Sainte-Marie aux Mines (Haut-Rhin); mais les anciens, extrayant ce métal de la galène, c'est-à-dire du sulfure de plomb, il faut chercher leurs exploitations dans les régions où se trouve la galène argentifère. Diodore a donc tort de dire que la Gaule ne produit pas d'argent[2]. Le même phénomène qu'Aristote[3], Diodore[4] et Posidonius[5] signalent pour l'Espagne, à savoir « les flots d'argent qui sortent de terre lorsqu'on brûle les forêts », le dernier de ces écrivains le constate aussi pour certaines régions des Alpes, dans la Gaule[6]. Mais Posidonius était homme d'imagination. Strabon mérite une tout autre créance lorsqu'il parle des mines et de l'industrie de l'argent chez les *Ruteni* (Rouergue, département de l'Aveyron), et chez les *Gabali* (Gévaudan, département de la Lozère)[7]. Nous avons rapporté plus haut ce que dit ce géographe des

les inscriptions gauloises, p. 46); Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit., p. 275. — Un dessin très-fidèle de ce monument a été donné par la Commission de la Carte des Gaules, dans une des planches de son *Dict. arch. de la Gaule* (*époque celtique*).

1. XXXIII, XXIII (IV), 1 : « Omni auro inest argentum... ; in uno tantum Galliae metallo, quod vocant *Albicratense*, tricesima sexta portio invenitur. »
2. V, 27 : κατὰ τὴν Γαλατίαν ἄργυρος μὲν τὸ σύνολον οὐ γίνεται.
3. *De mir. ausc.*, 88, p. 1157.
4. V, 35.
5. Dans Strabon, III, II, 3, 8 et 9.
6. Voy. Athénée, VI, 4.
7. IV, II, 2 : παρὰ δὲ τοῖς Ῥουτηνοῖς ἀργυρεῖα· ἔχουσι δ' ἀργυρεῖα καὶ οἱ Γαβαλεῖς.

mines d'argent des Pyrénées [1]. On ne sait ce qu'il faut croire des richesses immenses des Tolosates (*Volcae Tectosages*), dont tant d'auteurs anciens ont parlé [2], et de ces lingots d'or et d'argent amassés dans leurs temples ou plongés dans leurs étangs sacrés. Les ἀργυρεῖα de Strabon doivent être cherchés dans les groupes des environs de Villefranche (filon de la Maladrerie), de Milhau (Creissels), de Roquefort (le Minier), car on a trouvé dans ces trois localités des fragments de poteries romaines [3]. Ces mines, abandonnées après la grande invasion, ont été exploitées de nouveau du xe au xvie siècle ; l'extraction du métal, encore interrompue lors des guerres de religion, a été reprise une seconde fois, à Villefranche, dans ces dernières années [4]. Dans le Gévaudan, à Vialas (Lozère), on a constaté des vestiges de travaux anciens, en tout cas antérieurs à l'usage de la poudre [5]. La mine de Macôt, en Savoie, a été également l'objet d'une très-vaste exploitation à l'époque romaine [6]. L'antiquité de celles du département du Gard, sur les bords du Luech, entre Chamboredon et Pierremale, près de Bességes, n'est pas moins certaine [7]. La galène célèbre de Pontgibaud (Puy-de-Dôme), à la vieille mine de Roure, avait également attiré les Romains, comme l'atteste la présence de lampes et de monnaies. Les noms de Largentière, dans les Hautes-Alpes et dans l'Ardèche, sont des indices qui ne trompent pas, et les traces, visibles dans ces localités, des procédés d'extraction

1. Pages 110-111.

2. Strabon, IV, I, 13. — Dion Cassius, *Fragm.* de Peiresc, XCVII. — Justin, XXXII, 3. — Cicéron, *De nat. Deor.*, III, 30. — Mela, II, V.

3. Daubrée, *Exploit. des mét.* (*op. cit.*, p. 4); et la *Notice hist.* (anonyme) *sur le chemin de fer d'Orléans à Rodez*, p. 118, citée par le savant directeur de l'École des mines.

4. Communication de M. Boisse à M. Daubrée (*op.* et *loc. cit.*).

5. Communication de M. Rivot à M. Daubrée (*ibid.*, *ib.*).

6. Mortillet, *Géologie de la Savoie*, p. 3, citée par M. Daubrée (*ibid.*, *ib.*). — Ces travaux anciens ont traversé perpendiculairement le filon supérieur sans l'exploiter. « En 1861, on a rencontré, à 400 mètres au S.-E. du premier, un second filon de 2 mètres de puissance seulement, mais beaucoup plus riche en plomb, et très-abondant aussi en cuivre gris, ce qui fait présumer une grande teneur en argent. »

7. Communication de M. Rivot à M. Daubrée (*ibid.*, *ib.*).

usités chez les anciens, confirment cette présomption[1]. Il en est de même du fleuve *Argenteus*, dont nous avons parlé plus haut[2], car il arrose un pays où l'on a trouvé les filons argentifères de la Garde-Frainet (Var), utilisés certainement pendant la domination des Romains et pendant celle des Maures[3]. La galène des mines d'Aulus, du Pouech, de Guaff, situées entre le Garbet et l'Arce (arrondissement de Saint-Girons, dans l'Ariége), était également mise à profit par les Romains; et les travaux considérables que M. Mussy[4] y a reconnus sur une longueur de plus de 300 mètres, avec galeries, ouvertures, meules destinées au broyage des minerais, en sont la preuve. Des vestiges, non moins anciens, de l'exploitation du minerai de plomb ont été signalés par M. Le Touzé de Longuemar, à Melle (Deux-Sèvres)[5] et à Aloue[6]; par M. de Bonnard, aux Chéronies (Charente)[7]; par M. Lepage, dans les Vosges, aux environs de Saint-Avold, à Hargarten-aux-Mines, à Sainte-Barbe et à Bleyberg[8]; enfin, M. Max Braun, ingénieur en chef de la Compagnie de la Vieille-Montagne, a fait part à M. Daubrée[9] des constatations qu'il avait faites des travaux des Romains, à ciel ouvert sur le filon dit Altgluck, à Uckrath, sur un des versants du Siebengebirge. On a remarqué à Wiesloch (au sud d'Heidelberg) qu'ils avaient exploité le minerai de plomb, sans tirer parti de la calamine. Les anciens, en effet, n'ont pas

1. De Ladoucette, *Statistique des Hautes-Alpes*, p. 167, et Daubrée, *loc. cit.*, p. 5.
2. Page 174.
3. De Villeneuve, *Descript. géolog. du Var*, p. 509, citée par M. Daubrée, *loc. cit.*
4. *Gîtes métallifères de l'arrondissement de Saint-Girons*, p. 24 et 29 (*Bullet. de la Soc. de l'industrie minérale*, t. X).
5. *Recherches archéolog. sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, 1863 (*Congrès scient. de France*, XXVIIIe session, tenue à Bordeaux, 1861, p. 312). — Melle est l'ancienne *Metallum*, célèbre atelier monétaire carlovingien. M. de Longuemar ajoute en note, à la même page : « La chronique de Dagobert dit que ce prince donna, pour couvrir l'église de Saint-Denis, une censive de 8000 livres de plomb que les exploitations de Melle lui payaient tous les deux ans, preuve que cette exploitation était déjà ancienne. » (Page 313.)
6. *Ibid.*, p. 313 et 391. — Cf. de Cressac et Manès, *Annales des mines*, 2e série, t. VII, p. 173.
7. *Annales des mines*, 1re série, t. VIII.
8. *Acad. de Stanislas*, 1851.
9. *Op. cit.*, p. 6.

connu le zinc à l'état métallique[1]; cependant ils obtenaient le laiton, qui n'est autre chose, comme on sait, qu'un alliage de zinc et de cuivre. Cela s'explique par l'emploi inconscient qu'ils faisaient de la calamine, ou minerai de zinc, qu'ils trouvaient confondu, à l'état naturel, avec le plomb sulfuré, et qui se mélangeait alors avec le cuivre[2] sans être reconnu par eux comme constituant un métal à part. — On importait aussi le plomb de la Cornouaille (île de Bretagne) en Gaule. Des saumons, portant la marque de cette provenance, ont été trouvés à Lillebonne et même sur les bords de la Saône.

Or. — On n'a pas voulu prendre au sérieux les mines d'or de la Gaule, quoique Strabon parle de celles des Cévennes[3] et de celles des Pyrénées[4]; mais le géographe a eu soin de dire, d'une manière générale, en parlant de l'Espagne, « que l'or provient aussi bien des lavages que des mines; que les fleuves et les torrents roulent des paillettes de ce métal, et qu'il en existe aussi dans les sables qui ne sont pas lavés....; qu'on y établit des lavages par des procédés artificiels, et que les lavages, en somme, sont beaucoup plus abondants que les mines proprement dites[5]. » — « Les anciens, dit M. Roswag, exploitaient volontiers les roches[6]. » Posidonius, au rapport d'Athénée, mentionne des lavages d'or chez les Hel-

1. De Launay, *Minéralogie des anciens*, II, p. 98. — Cf. Rossignol, *Les métaux dans l'antiquité*, 1863, p. 244.

2. M. Daubrée (*op. cit.*, p. 6) a parfaitement reconnu la nature et les réactions de la calamine ou minerai de zinc dans le passage de Strabon où il est dit : « On trouve près d'Andeira, en Troade, une pierre qui, brûlée, devient du fer. La soumet-on à l'action du feu dans un fourneau avec de la terre, elle distille du *faux argent*. Si l'on ajoute du cuivre à cette terre, on obtient un mélange que l'on appelle *aurichalque*. Il se produit aussi du faux argent au Tmolus. » (XIII, I, 56.)

3. Voy. plus haut, p. 105.

4. Voy. plus haut, p. 110-11.

5. III, II, 8 : ὁ δὲ χρυσὸς οὐ μεταλλεύεται μόνον, ἀλλὰ καὶ σύρεται · καταφέρουσι δ' οἱ ποταμο καὶ οἱ χείμαῤῥοι τὴν χρυσῖτιν ἄμμον, πολλαχοῦ καὶ ἐν τοῖς ἀνύδροις τόποις οὖσαν...., καὶ φρέατα δ' ὀρύσσοντες καὶ ἄλλας τέχνας ἐπινοοῦντες πλύσει τῆς ἄμμου τὸν χρυσὸν ἐκλαμβάνουσι, καὶ πλείω τῶν χρυσωρυχείων ἐστὶ νῦν τὰ χρυσοπλύσια προσαγορευόμενα.

6. *Les métaux précieux considérés au point de vue économique*, 1865, p. 14.

vètes[1]. Nous avons rappelé plus haut les trésors des Volces Tectosages, à *Tolosa* (Toulouse). Ils consistaient aussi bien en « lingots d'or » qu'en « lingots d'argent[2] ». Strabon a soin d'indiquer que la source de ces richesses métalliques, pour l'or du moins, était dans leur pays même : « Ils habitent, dit-il, une terre riche en or[3]. » Le même géographe donne bien clairement à entendre que, chez les *Tarbelli* (Gascogne), ce n'étaient pas les fleuves ou lavages artificiels qui fournissaient de l'or, mais que ces peuples possédaient « les mines les plus riches de toutes, et qu'à une petite profondeur on trouvait des lamettes (pépites) d'or remplissant la main, ne réclamant qu'une très-facile épuration ; et qu'il en était de même pour les rognures et les glèbes du minerai[4] ». Diodore explique comment certains fleuves de la Gaule « détachent, par érosion, des terres arrachées à la base des montagnes dans lesquelles se trouvent des gîtes aurifères ; on peut recueillir alors dans les eaux des pépites que l'on débarrasse des autres éléments qui les entourent, à l'aide de fourneaux propres à la fusion ; on obtient ainsi une quantité d'or que l'industrie convertit ensuite en ornements pour les hommes aussi bien que pour les femmes, car ils portent, comme elles, des armilles et des bracelets, de pesants colliers, des bagues et des ornements pour les cuirasses ; sans parler de la masse de ce métal qu'ils consacrent aux dieux, la superstition religieuse du peuple suffisant à faire respecter ces dépôts[5]. » Les mines et les lavages d'or de la Gaule auraient donc eu une certaine importance.

La Gaule jouissait, en effet, d'une grande réputation de richesse au temps qui a précédé la conquête. On voit encore, chez les écrivains qui l'ont racontée, chez César lui-même, et chez son contemporain Cicéron, puis plus tard chez Josèphe,

1. Athénée, V, 23.
2. Strabon, IV, 1, 13 : οὐδεμίαν πατασκευὴν ἔχοντα, ἀλλ' ἀργὸν χρυσίον καὶ ἄργυρον.
3. *Ibid.* : πολύχρυσόν τε νέμονται γῆν.
4. *Ibid.*, II, 1 : παρ' οἷς [Ταρβέλλοις], οἷς ἐστι τὰ χρυσεῖα σπουδαίοτατα πάντων · ἐν γὰρ βόθροις ὀρυχθεῖσιν ἐπὶ μικρὸν εὑρίσκονται καὶ χειροπληθεῖς χρυσίου πλάκες, ἔσθ' ὅτε μικρᾶς ἀποκαθάρσεως δεόμεναι. Τὸ δὲ λοιπόν ψῆγμά ἐστι καὶ βῶλοι, καὶ αὗται κατεργασίαν οὐ πολλὴν ἔχουσαι.
5. V, 27.

enfin, aux siècles suivants, dans les écrits de Plutarque et de Suétone, combien cette tradition s'était perpétuée. M. Amédée Thierry l'a quelque peu exagérée [1], comme les premiers écrivains anciens qui avaient parlé de ce pays sans le bien connaître. D'après les textes que l'on possède, nous voyons qu'au temps de César, et même en remontant plus haut, au temps de Posidonius, — qui mourut, il est vrai, pendant que s'achevait la conquête de ce pays, mais qui l'avait visité près d'un demi-siècle avant qu'elle fût commencée, — les richesses dont ils nous parlent se seraient trouvées surtout entre les mains des chefs. Quant à ces profusions rapportées par le voyageur stoïcien; quant à cet or jeté à poignées derrière le char de Luernius, roi des Arvernes, au milieu de ses myriades de sujets [2]; quant à ces repas de Gamache, qui duraient plusieurs jours, dans un enclos, en plein air, de 10 stades (2 kilomètres 220 mètres) de long, où quiconque le voulait, venait s'asseoir et se repaître, et où des lacs étaient remplis d'une boisson délicieuse, on n'est pas obligé d'y croire. Posidonius, qui se retira à Rhodes, qui, par conséquent, « venait de loin, » amusait par ces récits un auditoire ou des lecteurs dont pas un n'était tenté d'aller vérifier son dire. Aussi bien s'en faut-il beaucoup que les autres écrivains aient parlé comme lui des richesses inouïes de ce pays, et l'on voit bien que ceux qui l'ont connu et y ont vécu, n'y ont plus trouvé cet Eldorado, ce pays de Cocagne, rêvé par le voyageur d'Apamée, et qui s'est évanoui devant la réalité. Nous croyons bien que le char de Bituitus, fils de ce Luernius qui aurait semé derrière lui l'or et l'argent, était entièrement argenté [3]; mais ce luxe ne coûtait pas bien cher, puisque les Gaulois connaissaient l'argenture, et arrivaient par d'autres voies aux résultats qu'on obtient aujourd'hui à l'aide du procédé Ruolz.

1. *Hist. des Gaulois*, 5e édit., 1859, I, p. 470 et suiv.

2. Posidonius cité par Strabon, IV, II, 3. Le géographe ne dit pas que ce détail est emprunté à Posidonius; mais nous retrouvons la même anecdote dans Athénée, qui en indique la source, bien reconnaissable d'ailleurs (voy. Athénée, IV, 13).

3. Florus, *Bell. Allobrog.*, p. 59 de l'édit. Otto Jahn : « Bituitus discoloribus in armis, argenteoque carpento. »

Nous croyons bien qu'ils frappaient, en assez grand nombre, des pièces d'or et d'argent; on n'en peut même douter, puisque M. de Saulcy en a réuni les nombreux spécimens que le cabinet de France possède aujourd'hui. Nous admettons bien qu'ils avaient plus de patience que nous pour la recherche de l'or dans les rivières, parce qu'ils ignoraient les gîtes si riches qui nous ont fait négliger les pauvres ressources que nous avions sous la main; ajoutons que nous ne saurions assez admirer, avec M. Daubrée, si compétent en ces matières, « la perspicacité tout à fait surprenante avec laquelle nos ancêtres savaient se diriger dans la recherche et dans l'exploitation des mines[1]. » Mais nous ne saurions admettre, ni les récits de Posidonius, ni ceux de Diodore, et nous ne pouvons croire à l'abondante extraction de l'or en roche. Les filons de quartz aurifère du Limousin, ceux de Vaulry par exemple, ont sans doute été exploités au temps des Gaulois, ainsi que ceux d'Auris, dans l'Oisance, comme le donnent à croire les remarques de M. Héricart de Thury[2]; nous savons aussi que les filons aurifères du val Anzasca et du mont Rose, qui ne livraient l'or, jadis comme aujourd'hui, qu'en proportions invisibles dans la pyrite de fer, étaient exploités par de nombreux ouvriers romains[3]; mais combien d'années et de bras fallait-il employer pour obtenir une faible quantité de métal? Ils ne nous l'ont pas dit. Il en était évidemment de même de l'orpaillage des rivières du Tarn[4], de l'Ariége, de l'Aurance, du Gardon, de la Garonne, du Cèze, et même du Rhône et du Rhin[5], opération aujourd'hui abandonnée comme insuffisamment rémunératrice.

Autres substances minérales, pierres, etc. — Les auteurs n'ont pas parlé de l'antimoine, mais M. Daubrée

1. *Acad. des sciences, Comptes rendus des séances*, t. LXVIII, 10 mai 1869.
2. *Journal des mines*, t. XXII, p. 281.
3. Daubrée, *Exploitation des métaux dans l'ancienne Gaule*, p. 3.
4. Ausone, *Mosella*, p. 465; voy. plus haut, p. 148, note 2.
5. « Cet or est de même nature que celui des filons, et en provient certainement. » (C. Roswag, *Les métaux précieux*, p. 20.)

a cru reconnaître des scories très-anciennes et très-riches en cette substance à Malbosc, dans l'Ardèche[1].

Théophraste parle d'une pierre qu'il appelle « *anthrax*, qui résiste au feu, est employée pour la gravure en creux, et dont la couleur rouge la rend semblable à un charbon ardent. Cette pierre était si rare, que les moins belles se payaient quarante *aurei* (environ 900 francs du poids de notre monnaie d'or); cette espèce de rubis était expédiée à Rome de Marseille[2] ».

Pline vante les pierres à aiguiser le fer, « *cotes ferro acuendo*, » qui se trouvaient « au delà des Alpes », c'est-à-dire en Gaule, et qu'on nommait « *passernices*[3] ». On voit au musée de Saint-Germain un très-beau spécimen d'une pierre à aiguiser, qui a dû servir aux Gaulois.

Les pierres à bâtir, dont les carrières sont si nombreuses et la qualité si variée dans notre pays, sont mentionnées aussi par cet écrivain : dans la province de Belgique, par exemple, se rencontre une pierre blanche, que l'on scie plus facilement que le bois, et qui sert à faire des espèces de « tuiles », des « faîtières », ou, si l'on veut, cette sorte de toiture appelée « pavonacée[4] ». Pline mentionne les diverses variétés de marbre des Alpes[5], mais il ne dit rien de ceux des Pyrénées. Quant aux constructions, nous savons, par les passages si connus de César dans le récit du siége d'*Avaricum* (Bourges), avec quelle intention de solidité nos pères concevaient et exécutaient les grandes murailles de défense[6]. On a même retrouvé à Mursceint (Lot, commune de Cras) d'importants débris de murs analogues à ceux que décrit César[7] (voy. la reproduction de ces appareils, exécutés en petits modèles, avec un soin parti-

1. *Exploitation*, etc., p. 6.
2. *De lapidib.*, p. 393 et 396 de l'édit. de Leyde, 1613.
3. XXXVI, XLVII (XXII).
4. Id., *ibid.*, XLIV (XXII) : « in Belgica provincia, candidum lapidem serra qua lignum, faciliusque etiam, secant, ad *tegularum* et *imbricum* vicem; vel, si libeat, ad quae vocant *pavonacea* tegendi genera. »
5. XXXVI, I, 1 : « Alpes caeduntur in mille genera marmorum. »
6. *B. G.*, VII, 23.
7. Castagnez, *Rev. archéol.*, 2e série, XVII, avril, p. 249-253, et 1 pl.

culier, au musée de Saint-Germain). Puisque les textes sont silencieux, ces restes si intéressants, témoignages visibles, non-seulement des procédés de construction, mais encore des matériaux usités par les différentes peuplades gauloises, devraient nous instruire mieux que ne sauraient le faire les auteurs sur les productions des carrières soumises à l'exploitation des populations indigènes. Malheureusement, ces ruines nous prouvent qu'il s'en fallait de beaucoup que les Gaulois fussent aussi avancés dans cet art que dans les industries métallurgiques. Il est même évident pour nous qu'ils employaient toujours les matériaux qui se trouvaient à leur portée. C'est ainsi que les fortifications de Murviel (près de Montpellier), attribuées avec toute raison aux Volces Arécomiques[1], et datant par conséquent d'une époque antérieure à l'arrivée des Romains, sont construites avec un calcaire lias, dont la carrière est voisine[2]; que les murs de l'*oppidum* de Nages (12 kil. S. O. de Nîmes) sont composés de calcaires marneux, tirés de la montagne sur laquelle il avait été édifié[3]; il en est de même pour celles de *Bibracte*, le chef-lieu des Éduens (sur le mont Beuvray)[4]. D'où l'on peut conclure, avec M. Bulliot, que l'art était absent même des constructions de défense : le bois et la terre glaise y remplacent, à l'intérieur, la pierre, employée seulement pour les parements et tirée de la carrière la plus proche. Les habitations étaient de terre, de pierre sèche et de bois. Par conséquent les Grecs et les Romains furent les seuls constructeurs de la Gaule et les premiers qui aient soumis les carrières à un examen comparatif et à des exploitations raisonnées.

Pline parle du cristal, « *crystallum*, » tiré des rochers des

1. *Murviel, Ruines d'un oppidum des Volkes Arécomiques*, Rapport adressé à M. de Saulcy par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard (*Revue archéolog.*, nouv. série, t. VII, mars 1863, p. 145-165, et 3 pl.).

2. Id., *ibid.*, p. 148.

3. Ed. Flouet, *l'Oppidum de Nages* (*Rev. archéol.*, nouv. série, décembre, 1869, t. XX, p. 392-397 et une pl.), p. 393.

4. Bulliot, *Fouilles de Bibracte* (*Rev. archéol.*, nouvelle série, décembre, 1869, t. XX p. 400.),

Alpes, et dont l'extraction était si difficile, qu'il fallait se suspendre à des cordes pour le tirer de son gîte naturel[1].

La préparation et la cuisson de certaines terres pour la fabrique des tuiles, des briques et de la poterie constituaient, comme on sait, une industrie fort répandue chez les Romains. Les poteries gauloises, noires d'ordinaire, sont faciles à distinguer des produits de l'industrie romaine.

Les eaux minérales ayant été l'objet d'une très-vaste exploitation à l'époque romaine, et la question topographique tenant une place considérable dans cette étude, nous lui consacrerons un chapitre spécial dans la suite de cet ouvrage.

Flore naturelle et productions végétales dues a la culture. — **Forêts**. — Le défaut d'indications précises dans les textes classiques nous a toujours fait considérer comme une tâche ingrate et même stérile la restitution topographique des forêts aux différentes époques de notre histoire. Nous ne croyons pas surtout qu'il soit possible d'en dresser la carte pendant la période de la domination romaine. César nous apprend que les Gaulois élevaient d'ordinaire leurs habitations au voisinage des bois et des fleuves pour se préserver des chaleurs de l'été[2]. Cela prouve seulement qu'ils aimaient les arbres et qu'il y en avait alors un peu partout; cependant, en Aquitaine et en Narbonnaise, le pays était beaucoup moins boisé que dans le Nord. Sauf les pentes des Alpes, des Cévennes, quelques régions montagneuses et le pays des *Cadurci* (Cahorsin)[3], cette contrée était presque en entier livrée à la culture, car la population de l'Aquitaine formait, au temps de César, le tiers de celle de toute la Gaule[4]. Il parle des forêts des Morins et des Ménapiens (Boulonnais et Flandre maritime), dont il fit

1. XXXVII, x (ii), 1.
2. *B. G.*, VI, 30 : « ... aedificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui, vitandi aestus causa, plerumque silvarum atque fluminum petunt propinquitates. »
3. Hirtius, *B. G.*, VIII, 35.
4. *B. G.*, III, 20 : « [Aquitania] multitudine hominum ex tertia parte Galliae est aestimanda. »

même abattre une partie[1]. Hirtius mentionne celles des Bellovaques (Beauvaisis)[2] et des Carnutes (Orléanais)[3]. César cite la *silva Arduenna* surtout, la plus vaste de toutes, et dont, au témoignage de Strabon, il exagère même les proportions. Nous en avons déjà parlé avec quelque détail[4], ainsi que de la forêt qui recouvrait les flancs des Vosges (*mons Vosagus*), laquelle n'est citée que par la Table de Peutinger, Grégoire de Tours et Fortunat : *silva Vosagus*[5]. Les nombreuses clairières pratiquées déjà à l'époque gauloise dans cette ténébreuse forêt d'Ardenne durent s'étendre et se réunir en plusieurs points pendant l'époque romaine, si bien qu'au commencement du moyen âge l'antique *silva Arduenna* nous apparaît déjà comme morcelée en plusieurs groupes distincts : du côté du Rhin, Grégoire de Tours signale la *silva Buconia*[6], qui devait relier jadis la forêt d'Ardenne aux bois du Harz; et nous connaissons, d'autre part, la *silva Carbonaria*, ainsi nommée sans doute à cause des charbons qu'on en tirait, et qui s'étendait du côté opposé, c'est-à-dire dans le Hainaut, vers l'Escaut[7]. Si les plages marines

1. *B. G.*, 28 et 29, et VI, 5. — Ces forêts ont subsisté entre Boulogne et Ostende jusqu'au temps de Charlemagne. — Voy. Belpaire, *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne* (*Mem. de l'Acad. de Bruxelles*, VI, p. 20). — M. Maury (*Forêts de la France*, tirage à part, p. 33) a restitué cette ancienne forêt dans ses parties essentielles : « Elle recouvrait, dit-il, toute la vallée de la Liane, se prolongeait sur le territoire actuel de Boulogne jusqu'à Hardelot, Samer, Desvres, la Capelle, et garnissait la ceinture de montagnes qui environne la *Fosse boulonnaise.* » — Cf. Bertrand, *Précis de l'histoire civile et politique de la ville de Boulogne-sur-mer*, 1828, I, p. 22. — Le diocèse de Thérouanne était occupé presque en totalité par la *Silva Tristiacensis*, le *Vastus Saltus* et le bois de *Beyla*, à Bailleul (voy. E. Bernard Sainte-Marie, *Recherches sur les anciennes forêts de la partie N. E. de la France*, dans les *Annales forestières*, année 1850, p. 49). — M. Maury (*op. cit.*, p. 34) reconnaît, dans le bois actuel de Lucheux, près d'Arras, les restes de la forêt où saint Léger souffrit le martyre, *Silva sancti Leodegarii* (voy. *Gesta episcop. Camaracens.*, t. I, p. 409, dans la collect. des *Monumenta german. hist.* de Pertz, t. VII).

2. *B. G.*, VIII, 7.

3. *Ibid.*, VIII, 5.

4. Pages 101-104.

5. Voy. plus haut, p. 101.

6. *Hist. eccl.*, II, col. 96, édit. Ruinart.

7. Voy. Maury, *Forêts de la France*, p. 32 du tirage à part; — cf. Belleforest, *Cosmogr. univ.*, II, p. 144. — Les auteurs qui ont mentionné la *forêt Charbonnière* sont Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, II, 9; la *Lex Salica*, tit. XLIX, p. 173. — Pour les autres, voy. dom Bouquet, *Histor. de Fr.*, III, p. 4, 308, 344, 687.

conservent, à une assez grande distance du cordon littoral actuel, des traces nombreuses de végétation silvestre[1], nous retrouvons également dans les tourbières de l'intérieur des débris de forêts, dont la date de disparition est plus facile à constater, car on y a rencontré des poteries romaines et même des tracés de voies anciennes[2]. On peut dire, d'une manière générale, que partout où les bois subsistent aujourd'hui, partout où nous pouvons constater, à l'aide des textes et des chartes, qu'ils s'étaient conservés au moyen âge, il y a très-grande probabilité pour qu'ils eussent été debout à l'époque romaine, car on n'a cessé de déboiser depuis, et l'on a dû faire bien peu de plantations, si l'on en a jamais fait. Il ne faut pas oublier cependant que la législation romaine — et cela dès les plus anciens temps — édictait les peines les plus sévères pour l'atteinte portée aux arbres, sans nécessité[3]. Le judicieux aménagement des forêts ne leur a pas été inconnu[4]. Les consuls recevaient même parfois la commission d'y veiller : c'est ce qu'il faut entendre par les mots *provincia silvarum*[5], que nous rencontrons à propos du consulat de César et de Bibulus. Mais, en admettant que la législation romaine ait pris des mesures efficaces pour la conservation et l'aménagement des forêts de la Gaule, il n'y a point d'apparence qu'on ait jamais effectué, ni même encouragé la plantation des bois ; nous admettrons donc sans difficulté que partout où M. Maury découvre le titre authentique d'une forêt dans les actes ou dans les autres documents du

1. Le sol tourbeux, avec ses débris végétaux encore reconnaissables, se rencontre au delà comme en deçà des dunes. — Voy. le mém., encore manuscrit, de M. Lansens, intitulé : *Une promenade dans les dunes et la zone maritime de la Flandre occidentale*, travail cité, avec extraits, par P. Bortier, dans sa brochure intitulée : *Le littoral de la Flandre au* IXe *et au* XIXe *siècles* (Bruxelles, 1876).

2. Maury (*Forêts de la France*, tirage à part, p. 34, note 4) cite Berghaus (*Allgemeine Länder und Völkerkunde*, II, p. 570), et de Bast (*Recueil d'antiquités*, II, pl. CIII, p. 370).

3. On peut même remonter jusqu'à la loi des Douze Tables pour y voir des prescriptions à cet égard. Voy. *Elem. juris rom.* Heineccii, éd. Giraud, p. 491 ; — cf. Gaius, *Inst. Comment.*, IV, § 11.

4. Maury, *op. cit.*, p. 57-58.

5. Suétone, *Caes.*, 19 : « *provinciae* futuris consulibus minimi negotii, id est, *silvae collesque* decernerentur. »

moyen âge, il soit autorisé à l'enregistrer en quelque sorte à l'actif de la Gaule romaine, et à plus forte raison de la Gaule celtique. Ainsi, lorsque le savant directeur des Archives cherche à reconstituer l'étendue primitive de l'Ardenne, s'il n'y parvient pas d'une manière complétement satisfaisante, du moins doit-on considérer que l'extension qu'il lui attribue, d'après les chartes ou les écrits officiels, n'est pas dépourvue d'un fondement très-sérieux. C'est ainsi que nous en retrouvons, grâce à lui, les confins, à l'ouest, dans les forêts de *Heinaerst-Trist*, au district de Loo, en Belgique; de *Skeldeholt*, sur les bords de l'Escaut; de *Wasda* ou *Waes*, dans l'ancien comté de Gand; de *Lisganaw*, sur les bords de la Lys; de *Thoraldi*, aux environs de Turnhout et de Tourhout; de *Beverholt*, dans le canton de Bruges; de *Saint-Amand* ou de *Vicogne*, entre l'Escaut et la Scarpe; de *Fagne* et de *Mormal*, dans le Hainaut; de *Boland* et de *Brion*, dans le Limbourg; de *Villers* ou de *Marhage*, près de Namur; de *Soignes*, vers Bruxelles; de *Theorascia* et d'*Aroisia*, dont le défrichement a donné naissance à la Thiérache et à l'Arouaise, qui servaient de trait d'union entre la région silvestre de l'Ardenne et le *Silvacum*, ou district forestier du Laonnais et du Parisis, dont les bois de Senlis (*Silvanectum*), de Laigues et de Compiègne sont les restes. D'autre part, une ligne de forêts s'étendait entre *Treveri* (Trèves) et *Vesontio* (Besançon), et « constituait une seconde Ardenne ». Le Sonnerwald nous représente les vestiges de cette ancienne zone boisée dont Ausone parle au début de son poëme de la *Moselle : ingrediens nemorosa per avia.* Après avoir ainsi recomposé l'antique forêt d'*Arduenna* autour de ce qui en était autrefois comme le cœur, après en avoir tracé le périmètre ou du moins les ramifications extrêmes, M. Maury rappelle qu'André Chevet, dans sa *Cosmographie universelle*[1], lui donne encore plus de cent lieues de longueur, et affirme que « jadis elle embrassait les pays de Hainault, Luxembourg, Bouillon, Bar, Lorraine, Limbourg, Metz, Na-

1. XVI, 14.

mur, Mayence, Confluents (Coblentz) et Cologne et la plus grande partie du pays de Liége » ; toutefois il lui assigne pour limite « la Meuse et l'Escault ». Notre Paris, *Lutetia Parisiorum*, se trouvait alors entouré par les dernières lisières de l'Ardenne, au nord ; à l'est, par les bois des *Meldi* (Meaux), dont les forêts de Fontainebleau et de Sénart représentent les maigres débris ; au sud et à l'ouest, par ceux des Sénones et des Carnutes, dont il est parlé plus haut. La terreur sacrée qu'inspiraient les grands bois, et qui semble être, au moyen âge, le souvenir et comme la tradition laissée par les druides, n'a été nulle part plus vivace que dans l'Armorique, cette terre des antiques superstitions et des légendes poétiques. Si la Belgique a ses génies des bois, *Woudmannen*, *Bosch-goden*, ses « diables », se manifestant, la nuit de Noël, dans les profondeurs obscures ; si elle revendique les *Pfingstannen*, sapins de la Pentecôte, descendants directs des arbres parlants de la Germanie ; les forêts de notre vieille Bretagne, les redoutables Coquelonde et Broceliande, n'étaient pas moins hantées par les fées et les génies[1].

Il nous est impossible de rechercher ici, d'après ce qui subsiste encore des anciennes forêts, quelle pouvait avoir été leur extension à l'époque romaine. On remarquera qu'elles ne sont d'ailleurs nommées dans aucun texte. Il faut donc s'en référer, pour ce travail de restitution incertaine, à l'étude de M. Maury, que nous avons citée plusieurs fois, et à laquelle nous avons emprunté en très-grande partie les faits rapportés dans ce paragraphe.

Il nous reste à dire un mot des essences forestières les plus répandues dans la Gaule. Il faut reconnaître d'abord que c'étaient, en général, les mêmes qui croissent aujourd'hui sur le même sol. On y rencontrait le chêne, *quercus*. L'arbre des druides était l'espèce de chêne appelé rouvre, *robur*, sur lequel se développait de loin en loin (car c'était un accident) la plante parasite du gui, *viscus*. Les rouvres composaient seuls les bois sacrés, et les Gaulois ne célébraient aucune

1. Maury, *op. cit.*, p. 42.

cérémonie religieuse sans s'être munis du feuillage de cet arbre. Le gui recueilli sur le rouvre était regardé comme un présent du ciel : c'était un signe d'élection par lequel la Divinité faisait connaître l'arbre qu'elle favorisait ; c'était le remède universel, le contre-poison souverain et l'agent de la fécondité. Ayant préparé, selon les rites, des sacrifices et un repas sous cet arbre, les druides faisaient approcher deux taureaux qui n'avaient pas connu le joug ; le prêtre, vêtu de blanc, montait sur le chêne, coupait avec une faucille d'or le gui, qui était reçu sur une saie blanche. Ensuite la victime était sacrifiée[1].

Un autre produit des arbres glandifères de la Gaule était l'espèce de champignon blanc employé comme antidote, et dans lequel la description de Pline a permis à M. Littré de reconnaître l'*Agaricus officinalis*[2]. Les glands jouaient un plus grand rôle autrefois qu'aujourd'hui pour l'élève des porcs, l'alimentation la plus généralement répandue chez les anciens. L'érable, *acer* (*Pseudoplatanus*), dont le bois est d'une merveilleuse blancheur, est cité par Pline, et l'*acer album* était appelé *gallique* de ce côté des Alpes, dans le pays d'où il était originaire[3]. L'espèce appelée *acer maculatum*, « tachée comme la queue du paon, » était particulière à la Rhétie et à l'Istrie[4]. Pline cite encore le *staphylodendron* (*Staphylea pinnata*), dont le bois est semblable à celui de l'érable blanc, qui produit des graines renfermées dans des gousses, et dont le goût rappelle celui de l'aveline[5]. Le même écrivain vante « la blancheur et la finesse » de notre bouleau, *betula*, qui, « converti en faisceaux, dit-il, devient l'insigne redouté des magistrats » ; on en faisait des cercles flexibles, des côtes de corbeilles, et l'on en tirait de la résine en le soumettant à l'action du feu[6]. Dioscoride parle aussi de notre bouleau[7]. On sait que le

1. Pline, XVI, XCV (XLIV), 1-2.
2. Id., *ib.*, XIII (VIII), 1 ; — cf. XXVI, LVII (IX).
3. Id., *ibid.*, XXVI (XV), 1.
4. Id., *ibid.*
5. *Ibid.*, XXVII (XVI).
6. *Ibid.*, XXX (XVIII), 3.
7. I, 93.

bouleau se propage volontiers aujourd'hui sur les courants de lave de l'Auvergne[1]. L'orme, *ulmus*, qui croissait en Gaule, formait une espèce à part, *genus gallicum*, que les anciens distinguaient de l'orme italien[2]; il était si souple, qu'on l'employait pour la confection des chars[3]. Parmi les différentes espèces de saules (*Salices*), la *gallique* se distinguait par son extrême finesse[4]. Le pin, *pinus*, des Cévennes[5] et le sapin, *abies*, des Alpes étaient justement vantés, ainsi que celui du Jura et des Vosges[6]; la poix, *pix corticata*, qu'il distillait, était employée chez les Allobroges (Dauphiné) comme condiment du vin[7]. Dioscoride distingue la résine liquide provenant du pin ordinaire de celle que produit le picea ou le pin silvestre, toutes deux se trouvant en Gaule; les habitants de la région subalpine l'appelaient *larix*[8]. L'if, *taxus baccata*, avait, en Gaule, au dire de Pline, des propriétés toxiques, puisque du vin transporté dans des barils faits avec ce bois pouvait causer la mort[9]; et César nous raconte que le vieux Cativolcus, roi d'une tribu des Éburons, s'empoisonna avec de « l'if, arbre très-commun, dit-il, dans la Gaule et dans la Germanie[10] ». Le buis gaulois, *buxus gallica* (*Buxus sempervirens*), formait un genre à part qui affectait la forme pyramidale et atteignait une grande hauteur; il abondait surtout dans les Pyrénées[11]; et le cytise, *laburnum* (*Cytisus laburnum*), à la fleur dédaignée

1. Maury, *op. cit.*, p. 51, note 3.
2. Pline, XVI, XXIX (XVII).
3. Id., *ibid.*, LXXXIII (XLIII), 2 : « gallica [ulmus] etiam ad currus flexibilis. »
4. Id., *ibid.*, LXIX (XXXVII).
5. Ausone, *Clar. urb.*, XII. *Tolosa*, vers 5 : « pinea Cebennarum ».
6. Id., *ibid.*, LXXVI (XXXVIII), 2.
7. Columelle, *De re rust.*, XII, 23 : « pix corticata appellatur, qua utuntur ad *condituras* Allobroges. »
8. I, 92 : γίνεται δὲ ἡ ῥητίνη ὑγρὰ πιτυΐνη καὶ πευκίνη, κομιζόμεναι ἀπὸ Γαλλίας... καὶ ἀπὸ Γαλατίας τῆς πρὸς ταῖς Ἄλπεσιν, ἣν ἐπιχωρίως οἱ τῆς δὲ ἔποικοι λάρικα ὀνομάζουσιν. Le mot πιτυΐνη est dérivé de πίτυς, *pinus*, pin; le mot πευκίνη est dérivé de πεύκη, *picea*, qui désigne le pin silvestre (*pinus silvestris*); le mot *larix* ne s'entend pas ici, car il caractérise une troisième espèce d'arbres résineux, le mélèze (*Larix europaea*).
9. XIV, XX (X).
10. *B. G.*, VI, 31 : « taxo, cujus magna in Gallia copia est, se exanimavit. »
11. Pline, XVI, XXVIII (XVI), 1-2.

des abeilles, croissait dans les Alpes[1]. Quant au platane, *platanus*, c'était un produit de l'importation italienne, qui paraît s'être acclimaté en Gaule avec facilité; au temps de Pline, il s'était propagé jusque chez les Morins (environs de Boulogne-sur-mer)[2]. César mentionne indirectement le hêtre de la Gaule, en disant qu'on trouve en Bretagne (Angleterre) les mêmes essences que dans notre pays, « sauf le hêtre et le pin, qui ne se rencontraient pas en Bretagne; » il se le figurait du moins[3]. Le chêne-liége, *suber*, qui prospère aujourd'hui en Provence, n'était pas acclimaté en Gaule au temps de Pline[4].

Plantes diverses. — Parmi les plantes médicinales ou employées dans la parfumerie des anciens, on doit citer le nard, *nardum gallicum*[5], dont on faisait le vin de nard[6]. Il était recueilli avec la racine, et la plante, appelée, à cause de son odeur, *hirculus*, croissait d'ordinaire auprès, et servait à le falsifier[7]. Dioscoride nous apprend que les habitants appelaient le nard *aliungia*. Il provient, dit-il, des Alpes Liguriennes (Provence et Alpes Maritimes)[8]. Le nard gaulois, d'un usage très-répandu, était employé à la dose de deux drachmes (3 grammes) dans du vin contre la morsure des serpents; mêlé, soit à l'eau, soit au vin, contre les inflammations du côlon, du foie et des reins et contre l'ictère; employé seul ou avec l'absinthe, contre l'hydropisie; il passait pour arrêter les métrorrhagies[9]. M. Littré croit, d'après cela, que le *nardum gallicum* était le *Valeriana celtica*. Employé avec l'absinthe, le sili et le vinaigre, il produisait les meilleurs effets, toujours

1. Pline, XVI, XXXI (XVIII).
2. Id., XII, III (I), 1.
3. *B. G.*, V, 12.
4. XVI, XIII (VIII), 2.
5. Pline, XIII, II, 10; — cf. Oribase, XII, p. 208.
6. Id., XIV, XIX (XVI), 5.
7. Id., XII, XXVI (XII), 4.
8. I, 7 : ἡ δὲ κελτικὴ Νάρδος ἐν ταῖς κατὰ Λιγυρίαν Ἄλπεσιν, ἐπιχωρίως ὠνομασμένη Ἀλιουγγία.
9. Pline, XXI, LXXIX (XX).

d'après le témoignage de Pline[1]. Le nard entrait dans la composition d'un grand nombre de collyres, et l'on sait que c'est surtout en Gaule qu'ont été trouvés les cachets d'oculistes romains, qui nous font connaître, avec les noms des médecins, ceux des diverses affections de l'œil et les remèdes qui leur étaient appliqués[2]. L'absinthe du pays des Santons (Saintonge), *santonicum absinthium* (*Artemisia santonica*, selon Littré), était renommée[3]. L'absinthe suisse, si connue de nos jours, est citée par Dioscoride[4].

D'autres plantes médicinales sont encore citées par les écrivains spéciaux comme provenant de la Gaule ou se rencontrant en ce pays[5].

Parmi les plantes tinctoriales, il faut citer le *vaccinium*, provenant de la Gaule, et qui servait à teindre les vêtements des esclaves[6]. L'hyacinthe, qui croissait surtout dans le même pays, était une plante servant à la teinture écarlate appelée *hysginum*, et dont la racine passait pour avoir des vertus médicinales[7]. Nous savons que les Gaulois portaient des vête-

1. XXVII, XXVIII (VII), 3. Ce mélange aurait eu la propriété « de desserrer l'estomac, de faire évacuer la bile; il aurait été diurétique, aurait amolli le ventre, en aurait fait cesser les douleurs; il aurait, en outre, la propriété de chasser les vers, de dissiper les faiblesses d'estomac et les flatuosités ». Pline fait, comme on voit, une véritable réclame en faveur du nard gaulois.

2. Voy. surtout Tôchon d'Annecy, *Cachets antiques des médecins oculistes* (Paris, 1816); — Sichel, *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains* (Paris, 1866); — et surtout C. L. Grotefend, *Die Stempel der römischen Augenärtze* (Hanovre, 1867) : voy. les nos 7, 13, 99, 100, 102, 103, où l'emploi du nard est indiqué pour les collyres.

3. XXVII, XXVIII (VII), 1. — Cf. Dioscoride, III, 28. — Martial, IX, XCV.

4. III, 28. Il parle du moins de l'absinthe « si répandue en Gaule, dans la région des Alpes ». — Cf. Galien, *De simpl. med. fac.*, VI, 1.

5. Galien, *De valet. tuenda*, IV, 7; V, 5. — Pour le *sphagnos* de la Gaule, voy. Pline, XII, L (XXIII); — pour la centaurée des Alpes, id., XXV, XXX (VI); — pour l'ellébore, id., *ibid.*, XXV (V); cf. Aulu-Gelle, XVII, XV, 7; — pour le *limeum*, substance toxique, id., XXVII, LXXVI (XI); — pour les herbes propres à guérir la morsure des serpents, Celse, V, XXVII; etc.

6. Pline, XVI, XXXI (XVIII).

7. Id., XXI, XXCII (XXVI). « Elle est bien connue, dit Pline, des marchands d'esclaves, qui l'appliquent avec du vin doux pour arrêter la marche et retarder les signes de la puberté. Elle guérit les tranchées, les piqûres d'araignée, elle est diurétique, et la graine, mêlée avec l'aurone, guérit les morsures des serpents et les piqûres des scorpions. »

ments de couleurs variées[1]; il est donc probable qu'avant l'arrivée des Romains ils avaient des teintureries. Il est certain du moins qu'ils recueillaient « une plante ressemblant au plantain », appelée *glastum*, qui ne serait autre, selon M. Littré, que l'*Isatis tinctoria*, et qui servait au tatouage. Les femmes et les filles de l'île de Bretagne s'en teignaient le corps au point de devenir noires comme des Éthiopiennes, et elles croyaient pouvoir sans inconvénient se montrer toutes nues sous ce mince déguisement, dans certaines cérémonies religieuses[2].

Arbres à fruits. — Vignes. — Olivier. — Légumes. — Nous avons dit[3] que les fruits étaient très-rares dans la partie septentrionale de la Gaule, à l'époque de la conquête de César, c'est-à-dire au temps de Varron[4]. Ce dernier écrivain fait même dire à Scrofa qu'il n'y en avait point dans cette région : « Je n'y ai vu, dit-il, ni vigne, ni olivier, ni fruits. » La cerise venait de s'y introduire au temps de Pline, car il nous apprend que les premiers cerisiers importés en Italie datent de la victoire de Lucullus sur Mithridate, et que, cent vingt ans après, ils étaient connus jusqu'en Bretagne. Or le retour de Lucullus en Italie, après sa campagne d'Asie Mineure, est de 74 avant notre ère : c'est donc sous Claude que le cerisier dut se répandre en Gaule. On cultivait déjà dans la Belgique une espèce appelée « lusitanienne », et sur les bords du Rhin la cerise « tricolore, verte, rouge et noire », qui semble toujours sur le point de mûrir[5]. » La pêche, *persica*, dont le nom indique l'origine, était plus anciennement connue en Occident que la cerise, car il y avait une espèce appelée pêche de Gaule, *persica Gallica*[6]. Nous possédons aussi depuis

1. Strabon (IV, IV, 5) parle des vêtements teints que portaient les prêtres : ... καὶ ἐς-θῆτας βαπτὰς φοροῦσι.
2. Pline, XXII, II (I).
3. Page. 402; cf. Strabon, II, I, 16.
4. *De re rustica*, I, 7.
5. Pline, XV, XXX (XXV), 1-2.
6. Id., XV, XI (XII); — cf. Columelle, X (*De cultu hortor.*), vers 411.

fort longtemps la nèfle gauloise, *mespilum gallicum*, celle qui ressemble à l'anthédon[1]. Les pommes ne sont pas nommées, sauf une espèce sans pepins, à laquelle les Belges donnaient le nom de *spadonia*[2]. Le cidre était inconnu des Gaulois, et nous savons que le peuple buvait de la bière d'orge appelée cervoise, *cervisia*[3], du *zythus*, bière de froment dans laquelle on ajoutait du miel[4], ou du *corma*, bière de froment sans miel[5]. Diodore dit que le *zythus* était simplement de la bière d'orge[6], mais que le plus grand nombre buvait de l'hydromel[7]. Les Gaulois ajoutaient du cumin à leur boisson[8]; l'écume de leur bière était employée comme levûre pour le pain[9], et, par les femmes, comme cosmétique, pour entretenir la fraîcheur de leur teint[10]. Quant au vin, que l'on buvait toujours tempéré d'eau, il était réservé aux riches[11], qui le faisaient venir d'Italie ou de Narbonnaise. C'était aux commerçants étrangers que les Gaulois et les Ligures en devaient la connaissance; ils s'en montrèrent de bonne heure si grands amateurs, qu'il n'y eut pas de transition entre l'usage et l'abus, et les marchands de Marseille surtout leur firent payer cher l'empressement qu'ils mettaient à s'en procurer. Tout le monde connaît ce trait rapporté par Diodore, qu'ils livraient pour un *keramium* de vin l'esclave qui le versait[12]. La vigne était cultivée en Narbonnaise comme aujourd'hui, c'est-à-dire en ceps, et non pas, comme en Italie, suspendue aux ormeaux, et cela à cause du mistral[13]. Cette culture s'était propagée en remontant le Rhône

1. Pline, XV, XXII (XX).
2. Id., *ibid.*, XV (XIV), 2.
3. Id., XXII, LXXXII (XXIV); — cf. *Antholog.*, I, LIX, épigr. V.
4. Posidonius, cité par Athénée, IV, 13 : ζύθος, πύρινον μετὰ μέλιτος ἐσκευασμένον.
5. Id., *ibid.*
6. V, 26.
7. *Ibid.*. C'étaient les rayons de miel eux-mêmes qu'ils faisaient fermenter dans l'eau, c'est-à-dire le miel et la cire : κηρία.
8. Posidonius, cité par Athénée, *loc. cit.*
9. Pline, XVIII, XII (VII), 4.
10. Id., XXII, LXXXII (XXIV).
11. Posidonius, cité par Athénée, *loc. cit.*
12. V, 26.
13. Pline, XIV, III (I), 4.

jusqu'à Vienne, au temps de Pline; il signale même une particularité fort curieuse : c'est que le vin des côtes du Rhône, aux environs de Vienne, avait un goût naturel de résine sans avoir subi aucune préparation[1]. Il y avait très-peu de temps que cette culture de la vigne avait été introduite chez les Arvernes (Auvergne), les Helviens (Ardèche) et les Séquanes (Franche-Comté)[2]. On remarquera sans doute que ce n'étaient pas les terroirs les plus propices à cette culture. Cependant, même en Italie, on prisait les raisins de la Gaule, et, ce qui se comprend mieux, en Gaule on recherchait les produits de l'Italie[3]. La vigne dite « rhétique » était cultivée dans les Alpes Maritimes[4]. Le pays des Helviens (Ardèche) avait une vigne dont la floraison rapide mettait la récolte à l'abri des accidents atmosphériques; aussi ces plants se répandirent-ils dans toute la Narbonnaise : cette vigne était appelée « narbonique[5] ». Dans la cité de Vienne, les vins, dont le bouquet prononcé rappelait la résine, ne s'acquéraient qu'à des prix très-élevés; mais on soupçonnait l'amour-propre national d'être pour beaucoup dans les enchères, ce qui veut dire qu'ils ne se vendaient guère que dans le pays[6] : aussi Columelle remarque-t-il que ces vins du pays des Allobroges (ce sont les mêmes, la cité de Vienne répondant au territoire de ce peuple) perdaient de leur saveur lorsqu'on les transportait[7]. Les coteaux de Marseille produisaient deux espèces de vins, dont l'un, qu'on appelle *succosum*, très-épais, servait au coupage[8], et Martial nous laisse entendre qu'il était détestable[9]. « La renommée du cru de

1. Pline, XIV, III (I), 4.
2. Id., *ibid.*, 7-8.
3. Id., XIV, IV (III), 15 : « et in Italia Gallicam placere; trans Alpes vero Picenam. »
4. Id., *ibid.*, 17.
5. Id., *ibid.*, 19.
6. Id., *ibid.*, VI (IV), 4.
7. *De re rustica*, III, 2.
8. Pline, XIV, VIII, 8; cf. Strabon, IV, I, 5.
9. III, Epigr. LXXXII, v. 23 : « Cocta fumis musta *Massilitanis*... » et dans l'épigramme XXXVI du livre X : « Tout ce que les collines de Marseille renferment de vins enfumés et vieillis par la cuisson, tu nous l'envoies, Munna. Tu expédies à tes infortunés amis,

Baeterrae (Béziers) ne s'étendait pas au delà des limites de la Gaule, et, quant aux autres produits de la Narbonnaise, on n'en peut rien dire, ajoute Pline, sinon que les vignerons du pays ont établi une fabrique, *officina*, où ils enfument et sophistiquent leurs vins en y introduisant des herbes et toute sorte d'ingrédients nuisibles à la santé; ils ne craignent même pas d'en altérer le goût en y mêlant de l'aloès[1]. » Il y avait cependant une espèce de *vinum dulce*, vin de paille, qui se récoltait et se préparait dans le pays des Voconces (département de la Drôme), que l'on obtenait en conservant très-longtemps sur pied le raisin, après avoir tordu le pédicule de la grappe, ou en le faisant sécher sur des tuiles. Cette espèce de vigne s'appelait « helvénaque », parce qu'elle provenait du pays des Helviens (Ardèche).

Si nous nous transportons à l'époque d'Ausone, c'est-à-dire au IVe siècle, nous voyons la vigne s'étaler sur les coteaux de la Moselle[2] et sur ceux de la Garonne, près de Bordeaux[3].

Il est certain que lors de l'administration de Fonteius, que défendit Cicéron, la culture de la vigne était répandue non-seulement sur la rive gauche du Rhône, mais aussi sur la rive droite, entre Narbonne et Toulouse. Or la propréture de Fonteius en Narbonnaise a duré trois ans, de 78 à 75 ans avant Jésus-Christ, pendant la guerre contre Sertorius en Espagne. Il est parlé dans le *pro Fonteio* des droits excessifs prélevés sur les vins dans les petites bourgades de *Crodunum*, de *Vulchalo* et de *Cobiamachum*[4]. Selon la tradition, c'est aux Grecs de Marseille que les Gaulois auraient dû la culture de la vigne[5]. On

à travers les mers et par d'interminables chemins, ces poisons malfaisants, et à de tels prix, qu'une pièce de Setia ou de Falerne leur revient moins cher. Si depuis longtemps tu ne viens plus à Rome, c'est dans la crainte d'y boire de ton vin. » — Cf. encore liv. XIII, epigr. CXXIII, et liv. XIV, epigr. CXVIII.

1. XVI, VIII (VI), 8.

2. Ausone, *Mosella*, vers 152 et suiv.

3. Id., *ibid.*, vers 160 : « Sic mea flaventem pingunt vincta Garumnam. » *Epist.* VII, vers 21 : « Non laudata minus nostri quam gloria vini. »

4. *Pro Fonteio*, 8.

5 Justin, XLIII, 4; — cf. Diodore, V, 26.

n'osait en préciser la date : « c'était vers les premiers siècles de Rome[1]; » mais, au temps de Strabon, il est certain que cette culture était encore limitée à la province de Narbonnaise et au territoire des Allobroges, c'est-à-dire environ à la longitude de Toulouse à l'ouest, et à la latitude de Lyon au nord; car le géographe grec, qui a terminé son livre sous Tibère, dit qu' « en Celtique il ne naissait pas de vigne ni d'autres fruits[2] », ce que Varron confirme d'ailleurs dans un passage rapporté plus haut; et Strabon lui-même ajoute que « la Narbonnaise donnait tous les fruits qu'on récolte en Italie; mais que, si l'on sortait des limites de cette province, la vigne portait des raisins qui n'arrivaient point à maturité[3] ». Il est plus naturel de penser que cette culture n'avait pas même été essayée; car il n'est pas admissible qu'en Celtique les bords de la Loire et la Bourgogne eussent été alors dans les mêmes conditions de climat que la Bretagne, la Normandie et la Flandre de nos jours. Domitien avait conçu le dessein de faire supprimer dans les provinces la moitié des plants de vignes, croyant que l'extension qu'avait prise cette culture avait contribué à la disette de blé; mais ce décret resta à l'état de projet[4].

Il paraît certain d'ailleurs qu'au IIIe siècle encore il n'était pas permis de planter des vignes sans une autorisation spéciale de l'empereur, puisque « Probus (276-282) permit à tous les Gaulois d'avoir des vignes et de faire du vin[5] ». Eutrope confirme ce fait[6]; aussi a-t-on coutume de faire dater du règne de Probus cette culture dans la Gaule; mais il faut avoir soin de n'appliquer le fait rapporté par Vopiscus et Eutrope qu'à la partie septentrionale de notre pays, c'est-à-dire à la Lyonnaise et à la Belgique, et peut-être au nord et à l'ouest de l'Aquitaine;

1. Macrobe, *Commentarius ex Cic. in Somnium Scipionis*, II, 10 : « Galli vitem, vel cultum oleae, Roma jam adolescente, didicerunt. »
2. II, I, 16 : [Κελτικὴ] ὅπου μηδὲ φύεται ἄμπελος, ἢ μὴ τελεσφορεῖ.
3. IV, I, 2.
4. Suétone, *Domitianus*, 7.
5. Vopiscus, *Probus*, 18 : « Gallis omnibus... permisit ut vites haberent vinumque conficerent. »
6. *Breviarium hist. rom.*, IX, 18.

mais le passage de Pline rapporté plus haut prouve que la limite de l'ancienne province de Narbonnaise avait été dépassée du côté de l'Auvergne et de la Franche-Comté. Il semblera que les procédés de culture eussent même été perfectionnés en Gaule, au point que l'Italie lui emprunta la tarière imaginée en ce pays pour la greffe de la vigne[1]. Si l'on a reproché au vigneron gaulois, ou à celui qui fabrique le vin dans certaine région de la Gaule, d'avoir abusé de la résine, Dioscoride entreprend de justifier cette pratique, ou du moins d'en expliquer le motif : c'est parce que le raisin ne mûrissait pas toujours à souhait à cause de la rigueur du climat, et que le vin ne se serait pas conservé sans cette précaution[2]. Rien ne prouve mieux l'extension que la culture de la vigne et, par suite, le commerce des vins avaient prise sur les confins des provinces de Narbonnaise et de Lyonnaise (ancienne Celtique), que l'existence, à Lyon même, d'une puissante corporation de *vinarii*, marchands de vins, ayant le pas sur les autres confréries de ce genre, étant pourvue de curateurs, de patrons, de récenseurs quinquennaux, en possession enfin de toute une organisation intérieure[3]. L'histoire de ce commerce du vin dans les Gaules a

1. Pline, XVI, xxv (xv), 2.
2. V, 43.
3. Ce qui prouve l'importance de cette corporation et la considération dont elle jouissait, c'est le rang qu'elle occupe dans les distributions faites par les particuliers. Nous voyons un certain Sext. Ligurius Marinus faire une distribution de cinq deniers aux décurions, de trois deniers aux chevaliers, aux sévirs augustaux et aux *negotiatores vinarii;* et de deux deniers seulement aux autres corporations. (Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 160.) Une autre inscription commence ainsi (id., *ibid.*, p. 209) :

MINTHATIO·M·FI[illegible]	« *Minthatio, M(arci) fi[l(io)],*
VITALI·NEGOTIAT·VINAR[illegible]	*Vitali, negotiat(ori) vinari[o],*
LVGVD·IN KANABIS·CON	*Lugud(uni), in Kanabis, con-*
SIST·CVRATVRA·EIVSDEM	*sist(enti), curatura ejusdem*
CORPOR·BIS·FVNCTI·ITEM Q̄	*corpor(is) bis functi, item q(uin)-*
Q̄, *etc.*	*q(uennalis), etc.* »

« A Minthatius Vitalis, fils de Marcus, marchand de vin établi à Lyon, dans le quartier des Baraques; s'étant acquitté deux fois de la charge de curateur de la corporation, quinquennal de la même, etc. » Et ceux qui ont élevé le monument sont les

NEGOTIATORES VINAR	« *negotiatores vinari,*
IN·KANAB·CONSIST PAT, *etc.*	*in Kanabis consist(entes), pat(rono), etc.* »

« Les marchands de vins habitant aux Baraques [ont élevé ce monument] à leur

d'ailleurs été faite avec assez de soin par l'abbé Greppo[1]. On voit figurer parmi ces *negotiatores vinarii*, établis à Lyon, deux Trévères[2], venus par conséquent d'un pays où la vigne ne fut introduite qu'assez tard; or les monuments concernant ces deux personnages sont de la belle époque, et probablement du premier ou du second siècle. Il est donc permis de croire que l'usage et le goût du vin se répandirent dans le nord de la Gaule avant que les vignobles y fussent créés, c'est ce qui donna sans doute une grande importance au marché et à l'entrepôt de Lyon, placés sur les confins septentrionaux des pays vinicoles de la Narbonnaise, aux négociants en vin de cette ville et chargés sans doute de pourvoir les trois autres provinces. Il ne faut pas s'étonner de rencontrer, par conséquent, dans les pays de vignobles, et notamment sur les bords du Rhône, de nombreuses corporations d'*utricularii*, fabricants ou marchands d'outres qui servaient au transport des vins[3].

Les passages de Varron[4] et de Strabon[5] cités plus haut prouvent que, de leur temps, la culture de l'olivier était très-répandue en Narbonnaise. Pline confirme leur témoignage[6]; mais cet écrivain rapporte, à cette occasion, une observation fort curieuse, faite par Théophraste (vers 300 av. notre

patron. » Dans une autre inscription, trouvée à Rome, aujourd'hui disparue, et publiée par Gruter d'après Smettius (p. 466, n° 7), nous voyons un certain *C. Sentius*, chevalier romain, avoir exercé la profession de marchand de vin à Lyon : NEGOT·VINARIO·LVGVDVN|IN·CANABIS·CONSISTEN·CVRATORI·ET·PA|TRONO EIVSD·CORPORIS, etc.. — Cf. encore Boissieu, p. 390, 398, 400. — Quant aux *canabae*, qu'on avait pris pour un nom propre, et qui se rencontre aussi dans des inscriptions provenant d'*Argentoratum* (Strasbourg), d'*Aquincum* (vieux Bude), en Pannonie, de *Troesmis* (Iglitza de Dobrudja), en Mésie inférieure, ce mot désigne, dans ces différentes localités, une agglomération de maisons de bois, élevées d'ordinaire aux abords des camps. Mais sa signification propre est « baraques »; et, à Lyon, il doit s'appliquer au quartier marchand situé vers le confluent du Rhône et de la Saône, et qui s'appelait, en raison de cette circonstance, *Condate*, *vicus Condatensis*.

1. *Essai sur le commerce des vins à* LUGDUNUM *et dans les Gaules* (*Revue du Lyonnais*, t. XIII, p. 449 et suiv.).

2. Boissieu, p. 390 et 400.

3. Il en sera parlé dans la suite de cet ouvrage; qu'il nous suffise de dire ici qu'on trouve des *utricularii* à Arles, à Saint-Gabriel (*Ernaginum*), à Vienne, à Lyon, etc.

4. Page 402.

5. Page 446.

6. XV, I.

ère) : c'est que cet arbre ne croît pas à plus de cinquante milles (75 kilom.) de la mer, c'est-à-dire de la Méditerranée. On pourrait presque en dire autant aujourd'hui. Pour la France, du moins, la zone de l'olivier ne s'est pas déplacée, et l'on sait que cet arbre n'a jamais franchi la latitude de Valence, au nord, et le méridien de Toulouse, à l'ouest. C'est ce qui explique, avec la difficulté des transports, pourquoi les Gaulois du Nord ne faisaient guère usage de l'huile, « d'abord parce qu'elle était rare, ensuite parce qu'elle ne leur plaisait pas, et qu'ils n'y étaient pas habitués[1]. » Les habitants du nord de la France diraient encore aujourd'hui de la cuisine à l'huile des Provençaux la même chose que les Gaulois du temps de Posidonius. L'huile de Provence était spécialement renommée autrefois comme elle l'est aujourd'hui : Strabon vante du moins les cultures d'oliviers des environs de Marseille[2].

Sans nous arrêter à passer en revue les légumes de la Gaule, pour lesquels les informations nous font d'ailleurs un peu défaut, nous pouvons nommer le « panais gaulois », *pastinaca gallica*[3], plutôt employé comme médecine que comme aliment. Il n'en était pas de même des oignons, *caepae gallicae*, d'une si grande ressource dans notre pays[4], aliment et à la fois condiment essentiel de la cuisine du pauvre. « L'asperge des Gaules, » *asparagum gallicum*, aussi appelée *batis hortensia*, est citée par Pline, qui semble la considérer comme une plante sauvage dont les habitants ne savaient pas tirer parti par la culture. « Il est, dit-il, une espèce plus sauvage que l'asperge proprement dite, plus douce au goût que la *corruda;* elle croît sur les montagnes, et dans les champs de la Germanie supérieure, qui en sont couverts. L'empereur Tibère disait plaisamment qu'il y avait en ce pays une herbe qui ressemblait fort à des asperges[5]. »

1. Posidonius, cité par Athénée, IV, 13.
2. IV, I, 5 : χώραν δ' ἔχουσιν [οἱ Μασσαλιῶται] ἐλαιόφυτον.
3. Pline, XIX, XXVII (V); — cf. XXV, LXIV (VIII).
4. Id., XIX, XXXII (V), 3.
5. Id., *ibid.*, XLII (V), 1.

Plantes textiles. — Le chanvre, *cannabis*, croissait sans doute et était cultivé, comme aujourd'hui, dans bien des régions; on sait que les plus beaux sont présentement ceux de la vallée de la Loire et de la Limagne d'Auvergne. Athénée parle du chanvre des bords du Rhône[1]. Les corderies devaient être fort anciennes en Gaule, ainsi que l'art de tisser les produits de cette plante; mais n'oublions pas toutefois que les Gaulois avaient substitué l'usage des chaînes de fer aux câbles de chanvre pour les amarres des navires[2]. Le lin, *linum*, était d'un usage très-général, et les tissus qu'on fabriquait en Gaule jouissaient d'une grande renommée; aussi la culture de cette plante textile était-elle fort répandue. Les produits en étaient utilisés pour les voiles des navires. « Les Gaules tout entières, dit Pline, tissent des voiles; déjà nos ennemis de l'autre côté du Rhin en font autant, et les étoffes de lin sont les plus belles de toutes aux yeux de leurs femmes. » Le même écrivain cite, comme principaux centres de cette culture, les territoires des *Cadurci* (Quercy), des *Caleti* (pays de Caux), des *Ruteni* (Rouergue), des *Bituriges* (Berry) et des *Morini* (Morinie ou Boulonnais)[3]. « Le lin des *Cadurci* était principalement recherché pour les matelas, et les lits rembourrés étaient une invention des Gaulois[4]. » Le mot *cadurcum* était devenu synonyme de belle toile blanche[5].

Céréales et fourrages. — Les diverses espèces de froment, *frumentum*, et les prairies, *pabula*, étaient les produits par excellence de la Gaule[6]. Les auteurs classiques

1. V, 10, *al.* 40 : κάνναβιν δὲ καὶ πίτταν (*mendose*, κίττον) ἐκ τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ [ἡτοιμάσατο Ἱέρων].

2. Voy. plus haut, page 410 et note 4.

3. XIX, II (I), 1 et 2 : « Itane et Galliae censentur hoc reditu?... Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges..., Morini, immo vero Galliae universae vela texunt, jam quidem et Transrhenani hostes : nec pulchriorem aliam vestem eorum feminae novere. »

4. Id., *ibid.*, II (I), 5.

5. Juvénal, VII, vers 221 : « ... nivei cadurci »; cf. VI, vers 536, et le scholiaste, sur ce passage.

6. Mela, III, II, 1 : « frumenti praecipue ac pabuli ferax [Gallia]. »

sont unanimes à cet égard, et Strabon vante, aussi bien que Pomponius Mela, l'abondance des moissons sur toute la surface de notre pays. « La Gaule produit, dit-il, une grande quantité de froment, σῖτον, de millet, κέγχρον, de glands, et nourrit toute espèce de troupeaux[1]. » La Gaule exportait des blés à destination de Rome, et le blé des Gaulois passait pour le plus léger de tous, avec ceux de la Chersonèse (soit 20 livres au boisseau, *modius*)[2]; ce qui prouverait, selon M. Reynier, qu'on y cultivait des blés tendres plutôt que des blés durs[3]. Leur pain était aussi très-léger, et Pline attribue cette qualité à l'emploi de la levûre de bière[4]. Dans les Alpes et dans les régions septentrionales, on cultivait ce que les Romains appelaient le « blé de trois mois », *triticum trimestre*, parce qu'il était récolté trois mois après la semaison, laquelle n'avait lieu qu'à la fin de l'hiver[5]. L'espèce de froment la plus recherchée était le *siligo* (*triticum hibernum*), à cause de sa qualité, de sa blancheur et de son poids; il s'accommodait des pays humides, venait « dans la Gaule chevelue », et surtout chez les Allobroges (Dauphiné). Un boisseau (*modius*, $8^{\text{litr}},64$) de *siligo* gaulois donnait 22 livres de pain, et celui d'Italie 24 ou 25[6].

La farine gauloise appelée « brance », *bracis* (froment blanzé), était recherchée pour sa blancheur : c'est celle que les Romains nommaient *sandala*. Elle était très-avantageuse et donnait près de 4 livres de pain de plus au boisseau que toutes les autres farines[7]; ce qui prouve que non-seulement la culture des céréales, mais aussi les procédés de mouture et l'art de la minoterie, étaient très-développés chez nos aïeux. Quant à la moisson, elle se faisait, « dans les vastes cultures des Gaules, à l'aide d'un appareil dont le bord était armé de dents, qui

1. IV, I, 2.
2. Pline, XVIII, XII (VII). — Le *modius* vaut : litres, 8,64.
3. *De l'économie publique et rurale des Celtes*, p. 417. — Cf. Schayes, *la Belgique et les Pays-Bas*, I, p. 57.
4. XVIII, XII (VII).
5. Id., *ibid.*, 5.
6. Id., *ibid.*, XX (IX), 1 et 3 — cf. Columelle, II, 9.
7. Id., *ibid.*, XI (VII).

était porté sur deux roues et poussé en avant dans le champ de blé par un bœuf. Les épis arrachés par les dents de cette machine tombaient dans un récipient[1]. » Par ce procédé, la paille, qui devait être employée pour les couvertures des maisons, n'était pas endommagée, ou conservait du moins toute sa hauteur. On connaît les *silos*, où se gardait le blé[2].

Le millet, *milium*, dont Strabon mentionne, d'une manière générale, la culture dans les Gaules, était surtout répandu en Aquitaine, et c'était l'espèce appelée panic, *panicum*[3], qui servait à l'alimentation sous forme de pain[4], et probablement aussi sous la forme de cette espèce de bouillie qu'on nomme aujourd'hui *millière* dans les pays où l'usage s'en est conservé, comme en Anjou. Le millet et le panic se récoltaient, épi à épi, avec un peigne à main[5], pratique qui s'est maintenue jusqu'à nos jours en Belgique[6]. Nous avons déjà parlé plus haut des différentes espèces de *bières* qui constituaient la boisson ordinaire des Gaulois[7].

Toutes les graines alimentaires qui croissent dans les climats tempérés avaient dû se répandre de bonne heure dans la Gaule; la plupart d'entre elles doivent même y avoir prospéré de tout temps, et peuvent être considérées comme natives sur notre sol, telles que l'orge, l'avoine, le seigle, le sarrasin[8], les fèves, les lupins, etc. Si les auteurs n'ont pas eu l'occasion d'en parler, il est assurément permis de suppléer à leur silence.

Faune. — A l'époque de l'arrivée des Romains, les espèces qui peuplaient notre pays étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Il y avait bien longtemps que les familles dont on ne

1. Pline, XVIII, LXXII (XXX), 1.
2. Reynier, p. 427.—Le grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, 2e édit., I, p. 26. — Schayes, I, p 59.
3. Id., *ibid.*, X (VII), 4.
4. Pline, XVIII, XXVI (X).
5. Id., *ibid.*, LXXII (XXX), 1.
6. Schayes, *Belgique*, I, p. 59.
7. Voy. p. 443, et cf. Diodore, V, 25; Pline, XIV, XXIX (XXII), 1.
8. Voy. le chapitre de Schayes intitulé : *Économie rurale et nourriture des Celtes dans la Belgique*, I, p. 56 et suiv.

trouve les vestiges que dans les couches souterraines ou dans les cavernes avaient disparu, les unes du globe, les autres de la zone que nous habitons ; nous devons, d'autre part, bien peu d'espèces étrangères aux pratiques de l'acclimatation, dont les progrès d'ailleurs ne datent que d'hier ; et comme cette industrie n'a dû porter ses efforts que sur les animaux utiles, elle s'est plutôt appliquée à perfectionner les produits de la faune naturelle par le croisement, qu'elle n'a cherché à introduire de nouvelles familles sur notre sol.

Corail, huîtres, poissons. — En commençant, conformément à la méthode exposée plus haut, par les espèces inférieures, nous rappellerons d'abord les bancs de coraux, *curallium*, des côtes de Provence, exploités aux *Stoechades* (îles d'Hyères), pour l'ornementation des armes gauloises[1].

Des huîtres, rivales de celles de *Baies* (c'est-à-dire du lac Lucrin), étaient engraissées, au temps d'Ausone, dans les parcs d'eau douce des *Meduli* (Médoc)[2] ; elles étaient très-proches parentes sans doute de celles qu'on parque aujourd'hui à Arcachon. On les appelait les *Bordelaises*, et le poëte de Bordeaux les déclare dignes de la table des empereurs, où d'ailleurs elles figuraient. Elles n'auraient pas été moins célèbres que le vin des coteaux voisins. C'étaient, à l'en croire, les meilleures qu'il y eût au monde ; elles étaient grasses, blanches, tendres, d'une saveur exquise, légèrement salées et conservant le parfum de la mer[3]. Mais Ausone parle des huîtres du Médoc

1. Voy. plus haut, page 181.—Pline, XXXII, XII (II).—Cf. Solin, qui parle du *curallium* de la mer Ligustique (II, 41, p. 45, édit. Mommsen).

2. Ausone, *Epist.*, VII, vers 1-2 :

« Ostrea Bajanis certantia, quae Medulorum
Dulcibus in stagnis reflui maris aestus opimat. »

3. Id., *ibid.* IX, vers 18-25 :

« Sed mihi prae cunctis ditissima quae Medulorum
Educat Oceanus, quae *Burdigalensia* nomen
Usque ad Caesareas tulit admiratio mensas,
Non laudata minus nostri quam gloria vini.
Haec inter cunctas palmam meruere priorem
Omnibus ex longo cedentibus. Ista et opimi
Visceris, et nivei, dulcique tenerrima succo,
Miscent aequoreum tenui sale tincta saporem. »

avec une complaisance évidente; et Mucien, cité par Pline, nous oblige à rabattre de cet éloge, car lui, qui n'était pas de Bordeaux, dit que les Cyzicènes leur étaient préférables[1]. Il est vrai que Pline lui-même ne partage pas l'avis ou plutôt le goût de Mucien, et qu'il met au-dessus de tout les huîtres de *Circei*[2]. Ausone, parlant ensuite des *Marseillaises*, les place bien après les Bordelaises[3]. Les huîtres de Marseille semblent avoir eu pour provenance surtout le *Stomalimne*[4], aujourd'hui étang de l'Estomac, présentement fermé, mais communiquant alors avec la mer[5]. On engraissait aussi des huîtres près de Narbonne, dans l'étang de Vénus, aujourd'hui étang de Vendres[6]; et la mer des *Santones* (de Saintonge) recouvrait celles qui répondent sans doute à nos huîtres de Marennes[7]. Les *Armoricaines*, probablement dans la baie de Cancale, sont également citées par Ausone. « Il y a des personnes qui les vantent, » dit-il; ce qui signifie sans doute qui les préfèrent aux Bordelaises[8] : c'est la lutte, encore ardente aujourd'hui, entre Cancale et Marennes. On pêchait aussi des huîtres sur les côtes des *Pictones* (Poitou)[9].

1. Pline, XXXII, XXI (VI), 4.
2. Id., *ibid.*
3. Ausone, *Epist.*, IX, vers 26-27 :

« Proxima sint quaevis, sed longe proxima multo,
Ex intervallo, quae *Massiliensia* portu. »

4. Strabon, IV, I, 8 : ὑπερκεῖται δὲ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ λιμνοθάλαττα, καλοῦσι δὲ Στομαλίμνην, ὀστράκια δ' ἔχει πάμπολλα καὶ ἄλλως εὐοψεῖ.
5. Voy. plus haut, p. 200.
6. Ausone, *Epist.*, IX, vers 28 :

« Quae *Narbo* ad *Veneris* nutrit... »

Il ne s'agit pas ici du *portus Veneris*, Port-Vendres, comme l'ont cru les commentateurs d'Ausone, et, entre autres, Vinet (édit. d'Amsterdam, 1671, p. 603, note 14), mais évidemment de l'étang de Vendres, très-près de Narbonne, à la bouche supérieure de l'Aude, et sur les bords duquel on a trouvé des ruines que M. de Saulcy croit être celles du temple de Vénus lui-même (Voy. plus haut, p. 245, note 1.)

7. Ausone, *ibid.*, vers 31 :

« Santonico quae tecta salo... »

8. Id., *ibid.*, vers 35 :

« Sunt et Aremorici qui laudent ostrea ponti. »

9. Id., *ibid.*, *op. cit.*, vers 36 :

« Et quae Pictonici legit accola littoris. »

On ne saurait ranger parmi les poissons les animaux extraordinaires qui auraient été, selon Pline, jetés par la mer sur les côtes des *Santones;* il est d'ailleurs aussi difficile de les classer que la chimère et les dragons[1]. Le goût des Aquitains ne différait pas sensiblement du nôtre, puisqu'ils préféraient à tous les autres poissons le saumon qui remonte les fleuves, *salmo fluviatilis*[2]. Nous avons parlé déjà des *orycti*, ὀρυκτοὶ, ou κεστρεῖς[3], ou *mugiles*, muges, ainsi qu'on les appelle encore sur les côtes de la Méditerranée en leur conservant leur ancien nom latin, et qui ne sont autres que les mulets de l'Océan. Ces muges se pêchaient dans les parages de Narbonne et dans les étangs situés tant au nord de cette ville, comme celui de *Latera* (étang de Pérols), qu'au sud, près des bouches du *Tichis* ou *Illiberis* (Tech) et du *Ruscino* ou *Tetum* (Tet)[4]; mais on les trouvait sur toute la côte de Narbonnaise[5]. Il est certain que les thons, *thynni*, venaient, comme aujourd'hui, visiter ces mêmes rivages; seulement les auteurs ont parlé surtout de ceux du Pont-Euxin et de la mer Égée, où la pêche paraît avoir été plus abondante qu'en Occident. Martial vante toutefois les thons marinés d'Antibes, *Antipolis*[6], et Élien parle de la pêche que les Marseillais et les Ligures faisaient du thon à l'aide d'hameçons de fer[7]. Les maquereaux, *scombri*, étaient surtout employés sur la côte d'Espagne pour les salaisons, et les maquereaux salés étaient moins estimés sur celle de la Gaule[8]. Le rouget, *mullus barbatus*, se ren-

1. IX, IV (V), 2-3.
2. Id., *ibid.*, XXXII (XVIII) : « In Aquitania *salmo* fluviatilis marinis omnibus praefertur. »
3. Voy. p. 235.
4. Voy. p. 149-150.
5. Pline, IX, XXVI (XVII), 1.
6. XIII, epigr. CIII, le poëte fait dire à la saumure, *muria :*

« Antipolitani, fateor, sum filia thynni :
Essem si scombri, non tibi missa forem. »

« Je suis fille du thon d'Antibes; si je l'étais du maquereau, je ne te serais pas expédiée. »

7. XIII, 16.
8. C'est ce qui semble du moins ressortir de l'épigramme de Martial rapportée plus haut; à moins qu'elle ne veuille dire le contraire.

contrait dans les mers de l'Occident. Mais il importe de distinguer le *mullus* de la Méditerranée de celui de l'Océan : le premier, plus petit, dépasse rarement le poids de 2 livres; l'autre est plus gros : ce sont deux variétés bien tranchées[1]. Les turbots, *rhombi*, les soles, *solae*, les carrelets, *passeres*, les raies, *raiae*, tous très-connus des anciens[2], devaient visiter, autrefois comme aujourd'hui, nos côtes océaniennes, quoique Pline n'en localise pas la pêche. On a peine à comprendre le cas exceptionnel que les anciens faisaient des murènes, *murænae*, s'il est vrai que ce nom désigne les lamproies, comme cela paraît constant, d'après la description que Pline donne précisément de celles de la Gaule septentrionale, « ayant à la mâchoire droite sept taches présentant la disposition de la Grande Ourse, et dont la couleur est éclatante comme de l'or tant que l'animal est vivant, mais qui se ternissent dès qu'il meurt[3]. » Il semble que le même écrivain ait eu en vue les côtes océaniennes lorsqu'il décrit les diverses espèces de crustacés, si abondants dans nos parages bretons et normands : il distingue, en effet, les langoustes, *carabi*, des homards, *astaci*, et des tourteaux, *maiae*.

Strabon cite comme très-poissonneux le *Stomalimne* (étang de l'Estomac[4]) : c'était alors les abords de l'étang de Berre, puisque le *Stomalimne* communiquait librement jadis avec la mer. Il est remarquable que ce soit encore aujourd'hui un des points de la côte où la pêche soit le plus productive. On connaît « la ferme aquicole » de M. Vidal, à Bouc; à ce point de passage, comme aux Martigues, les poissons de mer et les poissons du Rhône qu'attire le courant d'appel produit pendant les chaleurs de l'été par le dénivellement de l'étang de Berre, tombent dans ses filets, et ces riches captures contribuent large-

1. Pline, XXX (XVII), 1-2.
2. Id., *ibid.*, XXXVI (XX) et XL (XXIV).
3. *Ibid.*, XXXIX (XXIII).
4. IV, I, 8.

ment à alimenter le marché de Marseille. Nous avons vu plus haut que c'est à l'étang de Berre qu'il convient d'appliquer le passage d'Aristote touchant la prodigieuse abondance de poissons qui se remarquait « dans le lac Ligustique, près de Marseille[1] ». Élien croit naïvement qu'il y avait tant de poissons en Gaule, qu'on en faisait manger aux bœufs et aux chevaux[2].

Pour les poissons d'eau douce, nous sommes assez bien renseignés sur les espèces, ou plutôt sur les noms des espèces qui fréquentaient nos fleuves du Nord, et ils n'ont certainement pas changé d'habitudes ni de mœurs comme certaines races voyageuses de la mer. Le Rhin et le lac de Constance, *Brigantinus lacus*, renfermaient les *mustelae*, lottes (*Gadus lota*), dont le foie était et est encore si justement vanté[3]. L'*esox*, espèce d'esturgeon, se prenait dans le Rhin[4], et paraît avoir été différent du *silurus* du Danube (sterlet). Ausone, dans son *Poëme de la Moselle*, a pris plaisir à nommer les poissons qui abondaient dans cette rivière. On ne sait pas au juste à quelle sorte répond « le *capito*, dont les écailles brillaient sur les herbes du fond[5] ». Le *salar*, « au dos étoilé de taches purpurines[6], » est la truite saumonée. Le *redo*, qui n'est armé d'aucune arête sur le dos, n'est pas fort reconnaissable d'après cette seule indication[7]. On voyait fuir rapidement dans la même rivière : l'ombre, *umbra;* le barbeau, *barbus;* le saumon, *salmo,* « à la chair de pourpre; » la lotte, *mustela;* la perche, *perca*, « digne de rivaliser avec le rouget marin; » la tanche, *tinca;* l'alose, *alausa*, abandonnée à la table du pauvre; le *fario*, qui tient le milieu entre le saumon et la truite, et doit correspondre à ce

1. Voy. plus haut, page 194.
2. XV, 25.
3. Pline, IX, XXIX (XVII), 2.
4. Id., *ibid.*, XVII (XV), 1.
5. Ausone, *Mosell.*, vers 85 :
« Squameus herbosas *capito* inter lucet arenas. »
6. Id., *ibid.*, vers 88 :
« Purpureis *salar* stellatus tergora guttis. »
7. Id., *ibid.*, vers 89 :
« Et nullo spinae nociturus acumine *redo*. »

qu'on appelle à la halle de Paris le bécard ou faux saumon, saumon blanc. Le poëte semble enfin se piquer de n'en oublier aucun, dans la description qu'il nous a laissée de ces « cohortes fluviales », depuis le *silurus*, esturgeon ou sterlet, — dont il exagère quelque peu les dimensions, « baleine d'eau douce, dit-il, dont le passage fait monter les rives et décroître les montagnes, » — jusqu'au goujon, *gobio*, et à l'ablette, *alburnus*, « proie réservée aux hameçons des enfants[1]. » Fortunat parle aussi des poissons du *Dronanus* (Drohne, affluent de la Moselle)[2]. Ceux de la Saône sont mentionnés d'une manière générale par l'auteur grec du *De fluminibus*[3].

Oiseaux. — Les oiseaux domestiques, l'oie, la poule, le canard, ont été dans tous les temps, dans tous les pays, et sont encore les fidèles et utiles compagnons de l'homme sédentaire et souvent même des tribus voyageuses. M. Pictet avait remarqué la presque universalité des mots qui servent à les désigner. Le coq était l'emblème gaulois. Les oies (*anseres*) de Morinie (Boulonnais) étaient recherchées par les Romains, qui les faisaient venir par bandes de ce pays et à pied, convaincus que lorsqu'elles étaient fatiguées, leur chair n'en était que plus délicate. Ils en appréciaient le foie comme nous, et lui enlevaient son amertume en le faisant tremper dans du lait miellé. L'oie des bords du Rhin était estimée pour ses plumes[4]. Elles vivaient en liberté, et on les chassait comme un gibier, au point que les préfets des cohortes auxiliaires qui stationnaient sur le Rhin furent souvent réprimandés pour avoir employé leurs soldats à chasser les oies, au lieu de faire leur service. L'alouette est trop connue comme emblème de la *legio quinta Alaudae*, que César avait formée de Gaulois, pour qu'il soit permis de l'oublier. Les onocrotales (pélicans), que Pline affirme exister dans la Gaule septentrionale, ne s'y voient plus

1. Ausone., *ibid.*, vers 90-150.
2. Voy. plus haut, page 133.
3. Voy. le *Plutarque* de Didot, t. V, p. 84, au mot *Arar*.
4. Pline, X, XXVII (XXII), 1-3.

aujourd'hui et sont relégués dans le bas Danube[1]. Quant à ces oiseaux extraordinaires que le Naturaliste, ami du merveilleux, fait voler dans la forêt Noire (*Hercynius saltus*), et dont les plumes brillaient pendant la nuit comme du feu[2], nous ne savons ce qu'ils étaient, ni même s'ils étaient. Parmi les oiseaux sauvages, on chassait les *tetraonae*, ou coqs de bruyère, dans les Alpes[3], comme aujourd'hui; mais on trouvait, dans les mêmes montagnes et dans le reste de la Gaule, la gelinotte, *attagen ionius*[4], qui ne se rencontre plus guère qu'en Russie. On est étonné que Pline, dans son Xe livre, presque entièrement consacré à l'ornithologie (du chapitre I au chapitre LXXXI, *alias* I-LXXI), ne dise rien de plus des oiseaux de notre pays, car si, quelques espèces ont été détruites, comme les pélicans, par les chasseurs, d'accord en cela avec les pêcheurs, comme les gelinottes, à cause de la délicatesse de leur chair, qui les a fait plus particulièrement rechercher, tous les oiseaux que nous possédons aujourd'hui devaient exister autrefois, l'acclimatation ayant dû s'exercer bien rarement à introduire, sauf dans nos basses-cours modernes, des hôtes étrangers. Nous retrouvons d'ailleurs toutes nos espèces, sans indication de provenance, décrites dans le Xe livre de Pline, jusqu'aux pigeons voyageurs, porteurs de dépêches politiques qu'on attachait à leurs pattes, et dont le couple se payait jusqu'à 400 deniers (338 francs)[5]. Il mentionne toutefois, dans le territoire d'Arles, le butor, *taurus*, « ainsi nommé, dit-il, parce qu'il imite le mugissement des bœufs[6]. » Egnatius Calvinus, préfet d'une des provinces des Alpes, prétendait avoir vu dans cette région des ibis à l'état libre[7]; mais il est probable qu'il voulait désigner le flamant, *phoenicopterus*,

1. Pline, X, LXVI (XLVII).
2. Id., *ibid.*, LXVII (XLVII).
3. Id., *ibid.*, XXIX (XXII), 2.
4. Id., *ibid.*, LXVIII (XLVIII).
5. Id., *ibid.*, LIII (XXXVII).
6. Id., *ibid.*, LVII (XLI).
7. Id., *ibid.*, LXVIII (XLVIII).

qu'on ne rencontre plus aujourd'hui que rarement et seulement en Camargue, aux bouches du Rhône.

Mammifères. — Parmi les quadrupèdes, il est naturel de commencer par le cheval, comme ayant rendu de tout temps les plus grands services à l'homme, soit pour les travaux de la paix, soit pour les fatigues de la guerre. Les chevaux de la Gaule — et il ne s'agit pas seulement dans les textes classiques, comme on pourrait le croire, des races natives de notre pays, mais aussi de celles que le commerce et les besoins de la remonte des armées y avaient introduits, *jumentis importatis*, et que nos pères « payaient fort cher[1] » — étaient supérieurs à ceux de la Germanie[2], sans doute parce que les Gaulois avaient perfectionné leurs produits par le croisement. Comme ils étaient habiles écuyers, « leur cavalerie fut beaucoup plus réputée que leur infanterie, et, après la conquête, elle composa même la meilleure partie des ailes de l'armée romaine[3]; » le soin qu'ils prenaient de l'élève des chevaux et du perfectionnement de la remonte n'a rien qui nous doive surprendre. Les petits chevaux de montagne sont cités par Strabon, pour les Alpes[4] et les Pyrénées[5]. Les chevaux de guerre de la Gaule avaient une réputation proverbiale[6], et les mules de la vallée supérieure du Rhône ont mérité l'honneur que Claudien leur consacrât une de ses épigrammes[7].

Les grands pâturages des pays d'Auge, du Nivernais, du Poitou, de la vallée de la Saône, nourrissaient sans doute autrefois, comme aujourd'hui, les races non croisées des bœufs indigènes. Strabon parle des bœufs sauvages des Alpes[8]; mais la

1. César, *B. G.*, IV, 2.
2. Id., *ibid.*, VII, 65.
3. Strabon, IV, IV, 2 : κρείττους δ' ἱππόται ἢ πεζοί, καὶ ἔστι Ῥωμαίοις τῆς ἱππείας ἀρίστη παρὰ τούτων.
4. Id., IV, VI, 10.
5. Id., III, IV, 15.
6. Horace, *Od.* I, VIII, vers 5.
7. *De mulabus gallicis*, pièce LI, vers 1 à 20.
8. IV, VI, 10.

principale alimentation des anciens Gaulois et même des Romains étant la viande de porc, les bœufs étaient employés plus spécialement pour le labour, les charrois et les transports; les vaches, pour le lait : le bœuf était donc surtout une bête de trait, et nos pères étaient, avant tout, comme leurs descendants, des « soldats laboureurs ». On leur attribuait l'invention de la charrue à train, de la herse et de la coutre[1]; leur grande faux était plus expéditive que celle d'Italie, mais elle n'atteignait pas l'herbe courte[2]. Les bœufs, ou plutôt les taureaux, étaient aussi réservés pour les sacrifices, et l'usage des *taurobolia* se répandit, comme on sait, dans les Gaules à partir du IIIe siècle avec une sorte de fureur, comme en témoignent les nombreux monuments tauroboliques de Lyon, de Nîmes et d'autres cités de la Narbonnaise. Mais le produit principal que nos pères tiraient de la race bovine était le lait, dont ils faisaient une grande consommation à l'état frais[3], et une plus grande encore à l'état de conserve salée ou de fromages. Nous avons cité plus haut les produits si estimés et si abondants des Alpes[4] et des Cévennes[5]; mais il est probable que ces derniers étaient fabriqués avec du lait de brebis.

Nous avons aussi parlé des espèces ovines transhumantes de la Crau[6]. Mais la chair faisait moins qu'aujourd'hui le prix du mouton. Il faut penser que la laine était, avec le lin, la seule matière employée pour la confection des étoffes d'habillement, et si nous ajoutons à la toile et aux toisons quelques fourrures, produits de la chasse, nous aurons les seuls vêtements propres à préserver du froid dans un climat humide et souvent rigoureux. A une époque où le coton était inconnu et où la soie n'avait pénétré en Occident que comme échantillon, ou, si l'on veut,

1. Reynier, *De l'économie publique et rurale des Celtes*, p. 414. — Cf. Schayes, *Belgique*, I, p. 58.
2. Pline, XVIII, LXVII (XXVIII), 10.
3. Strabon, IV, IV, 3 : τροφὴ δὲ πλείστη μετὰ γάλακτος καὶ κρεῶν παντοίων.
4. Voy. plus haut, page 76, note 6, et page 77, note 1. — Cf. Strabon, IV, VI, 9.
5. Voy. plus haut, page 108, note 2.
6. Voy. plus haut, page 195, note 8.

comme curiosité[1], la laine était donc infiniment précieuse, et la toison du mouton l'emportait de beaucoup sur sa chair, qui d'ailleurs ne pouvait se conserver. Les belles espèces pyrénéennes n'étaient pas encore acclimatées : il est parlé de la laine assez médiocre de *Piscenae* (Pézénas), dans la province de Narbonnaise[2]; les tapis de laine brodée[3] et à carreaux[4], provenant de l'industrie indigène, étaient également connus. Le feutre et le moulin à foulon sont certainement aussi anciens que l'apparition des premiers vêtements confectionnés dans notre pays. C'était par ce procédé que devaient se fabriquer les saies ou *saga*, espèces de limousines dont on faisait une si grande consommation dans la Gaule, qu'on exportait à l'étranger, en Italie même[5], et qui, converties en pièces coupées et assemblées, occupaient cette corporation industrielle si répandue dans ce pays sous le nom de *centonarii*[6], correspondant à nos tailleurs ou marchands d'habits.

Les porcs, nous l'avons dit, défrayaient la table grossière des Celtes; ils firent ensuite le fond de la nourriture des armées romaines. L'espèce paraît en avoir été plus belle que de nos jours. Les deux passages de Strabon qui concernent la race porcine des Gaules méritent d'être rapportés : « La nourriture des Gaulois, dit-il, se compose surtout de lait et de chairs de toutes sortes, mais surtout de la chair du porc, soit fraîche, soit salée. Ils laissent vaguer en liberté, même la nuit, ces animaux, qui sont vigoureux et prompts à la course, et sont aussi redoutables que le loup à celui qui n'est pas connu d'eux[7]. » C'étaient donc de véritables cochons de garde. Un peu plus bas, le

1. C'est sous Marc-Aurèle seulement qu'on sut en Europe que la soie n'était pas le produit d'un arbre, et c'est Pausanias qui donna la première notion exacte sur l'origine de ce produit. — Voy. Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, 1863, p. 238.

2. Pline, VIII, LXXIII (XLVIII), 3.

3. Id., *ibid.*

4. Id., *ibid.*, LXXIV (XLVIII), 2.

5. Strabon, IV, IV, 3.

6. On les rencontre dans un grand nombre d'inscriptions, à Lyon, à Narbonne, à Arles, etc.

7. IV, IV, 3.

géographe grec s'exprime ainsi : « L'exportation du porc salé se fait de Gaule, non-seulement pour Rome, mais pour la plupart des régions de l'Italie[1]. » Les jambons, *pernae*, πέρναι, surtout, avaient une grande renommée. Athénée, à qui nous devons ce détail[2], ne dit pas s'ils venaient de *Moguntiacum* (Mayence), du pays des *Remi* (Reims) ou de celui des *Tarbelli* (Bayonne); mais Martial nous vante ceux des *Menapii* (bords du Rhin) et ceux des *Cerretani* (au pied des Pyrénées aragonaises[3]). A Rome avait lieu, chaque année, un arrivage de jambons, de côtelettes, de filets, de quartiers de cochon et d'autres produits de la charcuterie gauloise, qui paraissent avoir été fort prisés déjà au temps de Caton[4]. La grandeur des porcs gaulois avait beaucoup frappé les Romains; cela tient à ce que l'espèce fine et délicate des cochons noirs de l'Émilie et de l'Ombrie, mise à profit par l'antique charcuterie de Bologne, était très-petite, et qu'ils jugeaient par comparaison.

Les chèvres étaient certainement très-répandues dans la Gaule, et leurs peaux devaient être employées surtout à faire les outres, si utiles pour le transport des liquides et l'allégement des bateaux, et dont la préparation faisait vivre un corps de métier, disparu dans les temps modernes par suite du perfectionnement de l'art des tonneliers : c'était la corporation des *utricularii*, déjà mentionnée plus haut. Le « rat bipède des Alpes » paraît être la marmotte[5].

La chasse avait une place considérable dans les exercices des Gaulois, et les produits qu'ils en tiraient apportaient quelque

1. Strabon, *ibid.*
2. XIV, 21.
3. XIII, epigr. LIV :

« Cerretana mihi fiet vel missa licebit
De Menapis : lauti de petasone vorent. »

« Que l'on me donne un jambon de Cerrétanie ou des Ménapiens, je laisse les délicats se jeter sur le filet. »

4. Varron, *De re rustica*, II, IV : « Succidias Galli optimas et maximas facere consueverunt; optimarum signum, quod etiam nunc quotannis e Gallia apportantur Romam pernae, tomacinae, et taniacae et petasones. De magnitudine Gallicarum succidiarum Cato scribit his verbis... » Etc.

5. Pline, X, LXXXV (LXX), 2 : « [mures] bipedes ambulant, ceu Alpini quoque. »

variété à leurs vêtements d'hiver aussi bien qu'à leur nourriture. Le daim (chamois) des Alpes[1] et le lièvre sont cités parmi les venaisons de notre pays. Pour ce qui regarde ce dernier animal, Varron rapporte[2] qu'un certain T. Pompeius avait, en Gaule, un *leporarium*, c'est-à-dire une garenne close pour les lièvres, laquelle embrassait un espace de quatre mille pas. Dans cette garenne, on élevait ou l'on gardait toute sorte d'animaux, jusqu'à des escargots, *cochlearia;* il s'y trouvait de vastes tonneaux où étaient renfermés des loirs, *glires*, dont les anciens paraissent avoir été très-friands[3]. Les lièvres des Alpes sont mentionnés par Pline[4], et ceux de l'île d'Oléron par Sidoine Apollinaire[5].

Il est indubitable que les fauves, beaucoup plus nombreux dans les forêts de la Gaule qu'ils ne le sont aujourd'hui[6], offraient à l'homme une proie plus difficile; que le plaisir de la chasse était souvent une nécessité de défense, et que la lutte était un danger. L'insuffisance des armes de longue portée (ils n'avaient que l'arc et la flèche) devait les amener à multiplier les piéges et les *fosses*. La *chasse à la haie* (qui consiste à traquer le gibier en masse, de manière à le faire tomber dans un espace clos et sans autre issue que l'entrée), chasse qui prit un si grand développement sous les rois mérovingiens[7], doit avoir

1. Pline, VIII, LXXIX (LIII), 2.
2. Varron, *De re rustica*, III, 12.
3. Pline confirme ce fait de l'existence des réserves de loirs dans des tonneaux, *vivaria in doliis*, et il nous apprend que ce gibier passait pour une délicatesse si raffinée, que Scaurus, pendant son consulat (115 av. J. C.), défendit de les servir sur les tables (VIII, LXXXII, *al.* LVI, 3-4). Des lois analogues ont été renouvelées par les censeurs : « Extant censoriae leges glandia in coenis gliresque et alia dictu minora apponi vetantes. » (Id., XXXVI, I, 2.)
4. VIII, LXXXI (LV), 1.
5. *Epist.*, VIII, VI.
6. César parle des fauves de la *silva Hercynia* ou forêt Noire (voy. *B. G.*, VI, 26 et suiv.), de ce « bœuf qui a la figure d'un cerf », *bos cervi figura*, portant au milieu du front une seule corne qui se ramifie à sa partie supérieure; il parle des élans, *alces*, sur la chasse desquels il rapporte sérieusement des histoires insensées, que Pline lui-même aurait dédaignées. César parle enfin de l'*urus*, « un peu moins grand que l'éléphant, ressemblant d'ailleurs au taureau, » et qui n'est autre que l'aurochs.
7. M. Peigné Delacourt a fait une étude spéciale de ce sujet, et a publié, entre autres, un livre sur la matière (grand in-4°, Paris, 1858).

une origine très-ancienne. Les garennes gauloises, décrites par Varron, permettent du moins de le supposer, car cet espace, entouré de haies ou même de maçonneries, dans lequel croissaient les arbres et les broussailles, ces garennes de quatre milles carrés où le gibier captif pouvait se croire en liberté, devaient être facilement utilisées comme *cul-de-sac* des battues.

En raison de l'importance et de la nécessité des chasses, le chien devait être recherché et élevé comme le plus précieux des auxiliaires. Les Gaulois, pour obtenir une espèce plus forte et plus redoutable, avaient eu recours aux croisements avec le loup [1]. Les chiens de chasse gaulois, et surtout ceux de la Belgique, avaient une grande réputation; on en faisait venir même à Rome [2].

Cependant les Gaulois tiraient de la Bretagne (Angleterre) des chiens qu'ils estimaient meilleurs que les leurs pour la chasse, et ils employaient ceux des deux pays [3] pour les aider à combattre leurs ennemis. Ainsi, pendant que chez eux les porcs faisaient la garde [4], les chiens prenaient part à la guerre.

Disons, pour terminer, que certaines espèces, autrefois répandues dans les régions maritimes et surtout à l'embouchure des fleuves, ont presque entièrement disparu. On tue encore, de loin en loin, des castors dans la Camargue; nous en avons vu prendre un, en 1867, de très-grandes dimensions et pouvant donner

1. Pline, VIII, LXI (XLI), 5.
2. Silius Italicus, X, vers 77 :

« Ut canis occultos agitat.... Belgicus apros. »

Cf. Martial, III, epigr. XLVII, vers 16 :

« Leporemque laesum Gallici canis dente. »

Ovide, *Metamorph.*, I, vers 533, et surtout Gratius Faliscus, dans son *Cynegeticon* vers 156 :

« Magnaque diversos extollit gloria Celtas. »

Enfin, Oppien, *Cynegét.*, I, vers 373.

3. Strabon, IV, v, 2 : ταῦτα δὴ κομίζεται ἐξ αὐτῆς [Βρεττανικῆς]... καὶ κύνες εὐφυεῖς πρὸς τὰς κυνηγεσίας. Κελτοὶ δὲ πρὸς τοὺς πολέμους χρῶνται καὶ τούτοις καὶ τοῖς ἐπιχωρίοις.
4. Voy. plus haut.

une idée de l'espèce que devaient utiliser les Celtes, les Ligures et les Romains.

Nous terminons ici notre revue des productions de la Gaule, de celles du moins que les documents classiques ou épigraphiques nous permettent de mentionner. Ici s'arrête également notre premier chapitre, qui à lui seul fait un volume. Quoique l'homme n'ait jamais été absent de ce tableau de la géographie physique, tel qu'il devait s'offrir aux yeux des peuples établis sur le sol de notre pays vers l'époque de la conquête, nous n'avons fait cependant que disposer la scène et préparer la venue des Romains; car, n'ayant pas à nous occuper des anciennes divisions de la grande famille humaine, n'ayant garde, d'autre part, de nous engager dans les disputes interminables et trop souvent oiseuses touchant l'origine ethnographique, les rapports et les mélanges des divers rameaux qui s'étendaient sur l'Europe occidentale, nous nous bornerons à donner la liste des peuples et des tribus qui occupaient le pays au moment même de l'arrivée des légions, et nous aborderons, immédiatement après, l'étude de la géographie politique de la Gaule romaine.

TABLE ANALYTIQUE

DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME PREMIER

INTRODUCTION

I. — Objet, Plan et Divisions du livre 1-15

II. — Sources 15-62

1° Textes classiques 16-18
2° Documents législatifs 18-19
3° Documents épigraphiques; examen critique des publications relatives à ces documents 19-27
4° Documents numismatiques 27-29
5° Antiquités et documents archéologiques 29-30
6° Documents diplomatiques du moyen âge 30-31
7° Publications géographiques antérieures sur la Gaule romaine. Examen critique 31-62

PREMIÈRE PARTIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE COMPARÉE. — ÉPOQUE ROMAINE, ÉPOQUE ACTUELLE

CHAPITRE PREMIER

Géographie physique de la Gaule. — Limites 65-66

§ 1er. — Orographie 66-113

LES ALPES, Montes Alpes 66-99

Alpes Poeninae, Alpes Pennines 68-71
Summus Poeninus, Grand Saint-Bernard. Passage ancien 68-71
Alpes Atractianae 71

Alpes Graiae, Alpes Grées 72-79
Mons Graius et passage ancien. 75
Alpes Ceutronicae, les Bauges et les monts de la Vanoise. 76
Alpes Cottiae, Alpes Cottiennes 79-96
Le *mons Matrona*, Genèvre. *Mons Vesulus*, mont Viso. 83
Passages dans les Alpes Cottiennes 80-83
Alpes Juliae, nom donné à la section des Alpes Grées appelée plus tard *Alpes Cottiae*. 86
Lieu de passage d'Hannibal 86-94
Alpes Maritimae, Alpes Maritimes 97
Contre-forts des Alpes. 97-101
Productions principales des Alpes 99

LIGNE DE PARTAGE DES EAUX. 100-109
Mons Jurassus, mont Jura. 100-101
Défilé de la Pierre-Pertuis. 100
Mons Vocetius, Bözberg. 101
Mons Vosagus, les Vosges. 101
Silva Arduenna, ancienne forêt d'Ardennes. 101-104
Montes Cevennici, *mons Cevenna* ou *Cemmena*, les Cévennes. 104-105
Monts d'Auvergne. *Mons Dumias*, puy de Dôme. 106
Mons Lesura, mont Lozère. 108

LES PYRÉNÉES, PYRENAEI MONTES. Passages 109-113

§ 2. — **Hydrographie intérieure : fleuves, rivières et lacs**. 113-175

Rhenus, le Rhin et ses affluents de gauche. 114-136
Source et cours supérieur. 115
Lacus Brigantinus ou *Venetus*, lac de Constance, et *lacus Acronius*, lac Inférieur. 115
Cours inférieur et bouches du Rhin ancien et moderne. Variations de ces embouchures 116-129
Mosa, la Meuse. 116
Flevus, *lacus Flevo*, *Helinius*, *insula Batavorum*. 117
Issala, Yssel, *Fossa Drusiana*. . . . . 119, 120 et 127
Fossa Corbulonis. 120
Fossa Civilis, le Lek. . . . . 120 et 126
Rhenus medius. . . . . 121 et 126
Vahalis, Waal. 122-126
Mosa, Meuse. 123-125
Affluents de gauche. 128-136
Arura, Aar; *lacus Dunensis*, lac de Thun. 128-130
Helellus, Ill. 130
Mosella, Moselle. 130-132
Les affluents de la Moselle. 132-134
Obringa, affluent du Rhin. 135-136
Mosa, Meuse, cours supérieur et moyen; et *Sabis*, Sambre. 136
Scaldis ou *Tabula* (?), Escaut 136-137
Samara ou *Phrudis* (?), Somme 137-138
Sequana, Seine. 138-139
Affluents de la Seine : *Albis*, Aube; *Matrona*, Marne; *Isara* ou *Esia*, Oise; *Axona*, Aisne; *Icaunus*, Yonne; *Autura*, Eure. 139-140
Olina, Orne 141

Titus, Trieux (?). 141
Herius, Vilaine. 141-142
Liger, Loire. 142-144
Affluents de la Loire : *Meduana*, Mayenne ; *Elaver*, Allier ; *Cabris*, Cher, etc. 144-145
Carantonus, *Canentelus*, Charente. 145
Garumna, Garonne. 145-147
Affluents de la Garonne : *Tarnis*, Tarn ; *Oltis*, Lot ; *Duranius*, Dordogne ; *Triobris*, Truyère. 147-148
Sigmatus, *Signatius*, Leyre 149
Atur, Adour. 149
Fleuves de la Méditerranée. 146-175
Illiberis ou *Tichis*, Tech 149-150
Ruscino, *Roschinus*, ou *Tetum*, Tet. 150-151
Sordus, Agly (?) ; *Vernodubrum*, Verdouble 151-152
Atax, Aude ; le *lacus Rubresus* ou *Narbonitis*, et le *stagnum Helice*, étangs de Narbonne 151-157
Orobis, Orb. 157
Arauris, Hérault. 157
Liria ou *Thyrius* (?), Livron 157
Classius, Colason. 158
Ledus, Lez. 158
Rhodanus, Rhône et affluents. 158-172
Cours du Rhône : source ; *lacus Lemannus*, ou *Lausonius*, ou *Accion*. 159-161
Affluents de droite : *Arar*, Saône ; *Dubis*, Doubs ; *Vidubia*, Vouge ; *Vardo*, Gard. 161-163
Affluents de gauche : *Isara*, Isère ; *Druna*, Drôme ; *Sulgas* ou *Vindalicius*, Sorgues ; *Druentia*, Durance, description, variation de son cours et ses anciennes dérivations 164-172
Caenus, Touloubre ?. 172-173
Secoanus, Arc ?. 173
Ubelka, Huveaune 173-174
Argenteus, Argens 174
Apron, le Loup 174
Varus, Var, et *Vulpis*, Vesubia 174-175

§ 3. — **Description des côtes**. 175-400

COTES DE LA MÉDITERRANÉE. 175-257

Différents noms anciens de la mer Méditerranée. 175
Division de la côte en deux régions. 175-176
Antipolis, Antibes ; *Aegitna*, près de Cannes 176
Insula Lero ou *Lerona* (île Sainte-Marguerite) ; *Lerinus* (île Saint-Honorat) et la ville de *Berconum*. 176-178
Caput Rubeum, cap Rous. 178
Portus Oxybiorum, port Agai (?). 179
Forum Julii, Fréjus. 179
Sinus Sambracitanus, golfe de Saint-Tropez 179
Athenopolis. 179-180
Heraclea Caccabaria et *portus Alconis*. 180
Insulae Stoechades, îles d'Hyères. 180-185
Bormani, Bormes (?) ; *Pergantium*, Brégançon (?). 185
Pomponiana, presqu'île de Giens. 186

Olbia, Almanare. 186-187
Citharista portus, la Ciotat; *Citharistes promont.*, Bec de l'Aigle (?). 187 et 190
Telo Martius, Toulon. 187
Aemines, île des Embiez 187
Taurentum, Tarento. 188
Carsici, golfe d'Arène, près de Cassis. 189
Zao promontorium, cap Croisette. 191
Immadrae, île Maire. 191
Massilia, Marseille et *Lacydon*. 191
Incarus, Carry. 191
Magnum promontorium, cap Couronne 192
Dilis, Couronne-Vieille; *Latomiae*, carrières 192
Stagnum Mastromela, étang de Berre et ville de *Mastromela*. 192-193
Maritima, sur les bords de l'étang de la Valduc. 193
Campi Lapidei, la Crau. 194-195
Bouches du Rhône, état ancien et moderne 196-231
Apports du fleuve et augmentation permanente du delta 196-197
Fossae Marianae. 199-212
Point de départ des Fosses Mariennes, vers *Ernaginum*, Saint-Gabriel; et point d'arrivée, vers Fos. 203-205
Stomalimne, étang de l'Estomac 205-206
Portus Fossarum Marianarum, au pied de Fos. 206
Vraie direction des *Fossae Marianae* 208-209
De la canalisation maritime chez les anciens. 208-212
Les anciens ont résolu le problème de l'ouverture des fleuves des mers intérieures à la navigation 212
Heraclea, Saint-Gilles. 212
Rhodanusia. 213
Arelate, Arles, port de mer accessible par les *Fossae Marianae*. 213
Progrès de la terre sur la mer depuis le IVe siècle. 214
Restitution topographique des anciens bras du Rhône. 215
Ostium Metapinum, *insulae Metina* et *Blascon*, *gradus Massilitanorum*. . 216
Os Hispaniense. 217
Discordance apparente des textes anciens sur le nombre des bouches du Rhône. Les anciens méandres du fleuve. 218-220
Le Petit Rhône se déversait autrefois dans l'étang de Mauguio. 221
Les cordons littoraux. 221
Documents du moyen âge et des temps modernes propres à nous éclairer sur les variations des méandres. 222-223
Côtés scientifiques du récent ouvrage de M. l'ingénieur Lenthéric (*les Villes mortes de la Méditerranée*), et importance de cette publication pour l'étude des côtes. — Le savoir de l'auteur entravé par de puériles légendes. . 223-230
Périodes maritime, paludéenne et agricole. 230-231
Régime des étangs du littoral qui reçoivent des cours d'eau. 232
Stagna Volcarum, étangs de Mauguio; anciens abords de l'*os Hispaniense* du Petit Rhône. 233
Stagnum Latera et *Castellum Latera*, étang de Pérols et Lattes, ancien port de Montpellier, au moyen âge. 234-235
Magalona, Maguelone. 236-237
Palus Taphros, ou *Taurus*, étang de Thau. 238
Mons Setius, mont de Cette. 238
Vicus Mansa, *Mesua*, Mèze. 239

Polygium. 239
Communication des étangs avec le Rhône. 239
Changements survenus dans la forme, l'étendue et la profondeur des étangs. . 240
Communication ancienne de l'étang de Thau avec ceux de Narbonne et, par suite, de Narbonne avec le Rhône. 240-243
Insula Blasco, fort Brescou. . . . . 241 et 244
Agatha, Agde, dans une île volcanique. 242-244
Baeterrae, plus anciennement *Besara*, Béziers. 243
Sinus Gallicus, golfe du Lion. 243
Atax ou *Narbo*, *flumen*, Aude, et les *Stagna Rubresus* ou *Rubrensis*, *Narbonitis*, *Helyce;* étangs de Capestang, de Vendres, de Bages, de Sigean, de Gruissan, de Mateille, de Saint-Martin, de Grazel. 245-246
Les quatre grandes îles de Festus Avienus, aujourd'hui rattachées à la côte : montagne de la Clape, sommet du Gruissan, massif de Saint-Martin et île de Sainte-Lucie. 245-248
Narbo Martius et ses anciens ports. 248
Candidum promontorium, pointe de Leucate, anciennement une île, et *litus Leucata*, rivage de Leucate. 248
Le *stagnum Sordice* s'étendait autrefois de Leucate jusqu'aux Pyrénées, et comprenait les étangs de la Palme, de Leucate ou de Salses, avec l'antique *Fons Salsulae*, de Canet ou de Saint-Nazaire. Les *paludes* sont comblés par les atterrissements, et les points culminants représentent les trois autres îles de Festus Avienus 248-251
Ruscino, ville (Castel-Roussillon), et fleuve, aussi appelé *Tetum*, Tet 252
Illiberis, ville; plus tard, *Helena*, Elne, et fleuve aussi appelé *Tichis*, Tech. . 252
Portus Veneris, Port-Vendres, et *Fanum Veneris*, distinct de l'*Aphrodisium promontorium*, cap Creus (*promontorium Veneris*). 252-253
Cervaria, cap Cerbère. 252
Pyrene, ancienne et opulente ville, Banyuls (?) 254
Caucoliberis, Collioure. 254
Importance des portulans du moyen âge. 254-255
Tableau comparatif des portulans avec les noms anciens et modernes pour les côtes de la Méditerranée. 256-257

DESCRIPTION DES CÔTES DE L'OCÉAN. 258-400

Oeasso, *Pyrenaei promontorium*, pointe du Figuier 258
Sinus Aquitanicus, golfe de Gascogne. 258
Atur, Adour; changements à son embouchure. 258
Dunes et étangs de formation moderne sur la côte de Gascogne. 259-261
Bouches du *Sigmatus*, Leyre, ou *Signatius*, étang d'Arcachon. 261
Ile d'*Antros*, aux bouches de la Garonne, et île de Médoc au moyen âge, aujourd'hui rattachée à la côte. 261-263
Double embouchure de la *Garumna*, Garonne, à l'époque ancienne. 263
Promontorium Curianum, rocher de Cordouan formant autrefois la pointe de l'île d'*Antros*, et séparé de la terre depuis le XVIe siècle. 263
Oscillations de la côte. Ce phénomène est surtout sensible sur la côte de l'Océan. 264-265
Uliarus insula, île d'Oléron. 265
L'île de Ré n'est pas mentionnée dans l'antiquité. 265
Santonum promontorium à l'île Madame? 263, 266
Portus Santonum, Brouage. 266
Canentelus ou *Carantonus fluv.*, Charente. 266

L'ancien golfe du Poitou, comblé dans les temps modernes. 50 000 hectares gagnés sur la mer. 267-271
Oceanus Santonicus 269
L'île de Noirmoutier existait-elle à l'époque romaine ? 271-277
Insula Oia, île d'Yeu 273
Pictonium promontorium, pointe septentrionale de Noirmoutier, qui n'aurait pas été une île (?). 274
Portus Sicor ou *Secor* (peut-être *portus Securus?*), dans la baie de Bourgneuf, et peut-être à Pornic(?). 275
Baie de Bourgneuf, comblée en partie depuis l'époque romaine. 276
Bouches de la Loire, système de M. de Kersabiec. 277-296
Grandes îles des bouches de la Loire, existant encore au moyen âge : îles de Guérande, de Batz, du Croizic et de Saillé 278-281
Les îles des Vénètes de César sont, en partie, les îles aujourd'hui rattachées au continent, vers les bouches de la Loire 281-286
La campagne maritime de César contre les Vénètes ne peut s'expliquer topographiquement qu'en lui donnant pour théâtre les anciennes îles des bouches de la Loire. 281-286
Le nom de *Venetica* donné, au moyen âge, à toute la région des embouchures de la Loire. 285
Ratiatum, Rezé, sur la Loire, en face de Nantes. 286
La *civitas Namnetum* (Nantes) formée des deux anciennes villes de *Condevincum* (*vicus* du confluent, ville haute) et *vicus Portensis* (port, ville basse). 286-288
Corbilon, ancienne ville des bouches de la Loire, vers Beslon. 289
Insula ou *Insulae feminarum Namnetum* (ancienne île de Batz et peut-être îles du Croizic et de Saillé, aujourd'hui rattachées à la côte). 289-290
Brivates portus, dans le nord de la grande Brière, au passage de Saint-Lyphard. 291
Portus Duorum Corvorum, vers Brandeü. 292
Veneda portus, peut-être l'ancienne *Corbilon*. 293
Formation de Guérande. 293-294
Grannona, Clis, près de Guérande. 294-296
Litus Saxonicum des bouches de la Loire. 295-296
Tableau comparatif des portulans avec les noms anciens et modernes, pour la section des côtes de l'Océan comprise entre les Pyrénées et la Vilaine. . . 297
Herius fleuve, Vilaine 298
Le Morbihan, de formation moderne en partie, par suite d'un affaissement de la côte sur ce point. Preuves tirées des monuments mégalithiques. . . 299-304
Darioritum ou *Dariorigum*, Vannes. 301
Vindana portus (peut-être pour *Veneda portus*), Locmariaker, et ruines romaines à Port-Navalo. 301
Insula Vindilis, Belle-Ile. 302
Mouvement d'oscillation sur toute la côte. 303
Presqu'île de Quiberon, île autrefois. 304
Blabia, ancien port du Blavet (aujourd'hui Port-Louis). 305
Insula Sena, île de Sein. 306-307
Ville légendaire d'*Is* (*Keris*). 307-308
Gobaeum promontorium, pointe du Raz. 309-312
Oppida celtiques et ruines romaines de la côte, Douarnenez. 312-313
Gesocribate, Brest. 313
Saliocanus portus 312,315
Uxantis insula, île d'Ouessant. 315-316

Vorganium, ancienne capitale des *Osismii*, aux bouches de l'Aber-Wrac'h, à Coz-castell-Ac'h, emplacement déterminé par la découverte de la borne milliaire de Kerscao. 316-320
Mannatiac, Coz-Guéodet (?) 320
Dunes de Roscoff. 320
Envahissement de la mer sur presque toute la côte septentrionale de Bretagne. 320-330
Envahissement de la mer dans la baie de Saint-Brieuc, Port-Aurel. 321
Reginea, Erquy 321
Fanum Martis, chef-lieu des *Curiosolitae*, Courseul. 322-324
Aletum, Alet, aujourd'hui Saint-Servan. 324
Observations de M. Geslin de Bourgogne sur les invasions de la mer dans les baies de Saint-Brieuc et de Saint-Malo. 324-325
Baie du mont Saint-Michel, formée par suite de l'envahissement de la mer; légendes du moyen âge et leur fond de vérité 326-329
Ingena Abrincatuorum, Avranches. 329
Legedia, de la Table de Peutinger, est-elle la même qu'*Ingena?* 330
Grannonum, Granville. 330-331
Les îles normandes : *Riduna*, Aurigny; *Sarmia*, Guernesey; *Caesarea*, Jersey. 332
Coriallum ou *Coriallo*, vers la pointe de la Hague, enfermée par le *Hague-dicke;* méprise des géographes allemands, qui portent *Coriallo* à Brest. 333-337
Crouciaconnum ou *Crociatonum portus*, Carentan. 337
Augustodurus des *Baiocasses*, Bayeux. 338
Araegenuae des *Viducasses*, Vieux, près de Caen. 339
Noviomagus des *Lexovii*, Lisieux. 342-343
Les bouches de la Seine, *Caracotinum*, Harfleur. 343-345
Juliobona, Lillebonne. 344
La côte de la Manche; érosion de la mer sur les falaises; conquêtes de l'homme sur la mer aux estuaires des petits fleuves. 346-347
Les dunes de Berck. Envahissements considérables des sables. 347
Le *portus Itius* de César et de Strabon. Opinions diverses sur l'emplacement de ce port. Bibliographie 348-357
Discussion du texte de César. 357-363
Gesoriacum à Bréquerecque 363
Classis Britannica, *portus Britannicus Morinorum*, vers Bréquerecque, près de Boulogne. 363-368
Gesoriacus pagus. 369
Vicus Dolucensis. 370
Tour d'Ordre, près de Boulogne. 370
Itium promontorium, cap d'Alprech. 371
Portus Gesoriacensis. 372
Bononia oceanensis, Boulogne-sur-mer, distincte de *Gesoriacum*. . . . 372-375
Civitas Bononensium. 375
Changements survenus dans les estuaires de la Liane. 376-379
Port de Boulogne au moyen âge, vers les Tintelleries 380
Le *portus Itius*, d'Isques ou de Pont-de-Briques à Bréquerecque, dans la Liane. 383
Le *portus superior* ou *ulterior* de César, à Ambleteuse 384
Gesoriacum et le *portus Gesoriacensis* ou *portus Britannicus Morinorum*, dans lequel était la *classis Britannica*, à Bréquerecque. 385-387
Bononia, Boulogne, ville haute. 387
Port de *Bononia oceanensis*, Boulogne, ville basse, et les Tintelleries . . . 387

Portus Gesoriacensis. 387
Envahissement et irruptions de la mer sur les côtes de Flandre. . . . 390-396
Progrès de la mer à Domburg, dans l'île Walcheren. Les autels de *Nehalennia*. 396-398
Tableau comparé des portulans du moyen âge, avec les noms anciens et modernes, pour la côte comprise entre la Vilaine et le Weser . . . 399-400

§ 4. — **Sol et climat** 401-408

Régions fertiles de la Gaule. 401-404
Humidité et froid résultant de l'étendue des forêts. 404
Climat salubre et tempéré. Les hivers rigoureux sont exceptionnels. . 405-406

§ 5. — **Productions**. 408

MINES. 409-433

Fer. Anciennes exploitations. 409-414
Industrie du fer, transformation et commerce. Grandes compagnies; fermiers, entrepreneurs, procurateurs, agents comptables et ouvriers. . 414-417
Cuivre, étain et bronze. 418-422
Anciennes et immenses exploitations des mines de cuivre. 418-420
Bronze. Exploitation ancienne de l'étain dans la Gaule. 420-422
Argent et plomb. 422-427
Exploitation ancienne du plomb argentifère; procédé de la coupellation, étamage, plombage, argenture. 422-424
Anciennes mines d'argent. 425-427
Or. Mines et lavages anciens 427-430
Les trésors légendaires de la Gaule. 428-430
Autres substances minérales; pierres à bâtir, etc. 430-433

FLORE NATURELLE ET PRODUCTIONS VÉGÉTALES DUES A LA CULTURE. 433-452

Forêts. 433-440
Étendue des anciennes forêts de la Gaule. 434-435
La forêt d'Ardennes 435-437
Les autres forêts principales. 436-437
Essences forestières. 437-440
Plantes diverses : médicinales, tinctoriales, etc. 440-442
Arbres à fruits. Boissons : *cervisia*, *zythus*, *corma*. 443
Vignes et vins. 443-448
Anciens crus; pays des plus anciens vignobles. 445
Culture de la vigne restreinte à la Narbonnaise jusqu'au IIIe siècle 446
Le commerce des vins très-prospère, à Lyon surtout. Pour quelle cause. 447-448
Olivier. 448-449
La culture de l'olivier a toujours été limitée au bassin de la Méditerranée. . . 449
Les légumes 449
Plantes textiles : le chanvre, *cannabis;* le lin, *linum;* importance de la fabrication de la toile en Gaule 450
Céréales et fourrages 450-452
Froment, *frumentum;* millet, *milium* 450-452
Instruments de labour et machine à moissonner. 450-452
Autres céréales. 452

FAUNE. 452-466

Corail; huîtres, leurs variétés. 453-454
Poissons de mer 455-457